This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Fr 18.5

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE BEQUEST OF
CHARLES SUMNER
CLASS OF 1830
Senator from Massachusetts

FOR BOOKS RELATING TO
POLITICS AND FINE ARTS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois

SOUS LA DIRECTION DE

GABRIEL MONOD ET CHARLES BÉMONT.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE.

TOME QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME

Mai-Août 1907.

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1907

Digitized by Google

Fr 18.5

1304
39.2

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois

SOUS LA DIRECTION DE

GABRIEL MONOD ET CHARLES BÉMONT.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

32e ANNÉE. — TOME XCIV.

I. — Mai-Juin 1907.

SOMMAIRE.

Alfred Bourguet. Le duc de Choiseul et l'alliance espagnole. Après le Pacte de famille.

Ch. Pfister. Nicolas Remy et la sorcellerie en Lorraine à la fin du XVIe siècle; *fin*.

Gaston Cahen. Les relations de la Russie avec la Chine et les peuplades limitrophes à la fin du XVIIe siècle et dans le premier quart du XVIIIe.

E. Déprez. La mort de Robert d'Artois.

Bulletin historique : France. Moyen âge, par Ph. LAUER. Époque moderne, par H. HAUSER. Publications diverses, par G. MONOD. — Angleterre, 2e *partie*, par Ch. BÉMONT.

Comptes-rendus critiques. (*Pour le détail, voir au verso.*)

Publications périodiques et Sociétés savantes.

Chronique et Bibliographie.

FÉLIX ALCAN, Éditeur

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

PARIS, 6e

187

Digitized by Google

Les demandes de tirage à part d'articles doivent être adressées au bureau de la Revue en même temps que les épreuves.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS
DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

Hans Delbrück. Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte **(Ch. Lécrivain)**.

P.-D. Chantepie de la Saussaye. Manuel de l'histoire des religions **(Alfred Loisy)**.

L. Duchesne. Histoire ancienne de l'Église **(Id.)**.

Ernst Lucius. Die Anfänge des Heiligenkults in der christlichen Kirche **(E.-Ch. Babut)**.

W. Erben, L. Schmitz-Kallenberg et O. Redlich. Urkundenlehre **(Louis Halphen)**.

L.-M. Hartmann. Geschichte Italiens im Mittelalter **(René Poupardin)**.

Franz X. Barth. Hildebert von Lavardin (1056-1133) und das kirchliche Stellenbesetzungsrecht **(Louis Halphen)**.

Rudolf Kötzschke. Studien zur Verwaltungsgeschichte der Grossgrundherschaft Werden an der Ruhr **(Georges Blondel)**.

E. Knoth. Ubertino von Casale. Ein Beitrag zur Geschichte der Franziskaner an der Wende des 13. und 14. Jahrhunderts **(Charles Molinier)**.

P.-J. Blok. Geschiedenis van het Nederlandsche Volk **(H. Pirenne)**.

Alfredo Poggiolini. Ammiratori e giudici della Rivoluzione francese : Thiers, Michelet, Blanc, Sybel, Taine, Tocqueville, Sorel **(Ch. Seitz)**.

L. Tchernoff. Le parti républicain sous la monarchie de Juillet. Formation et évolution de la doctrine républicaine **(Albert Thomas)**.

Otto von Manteuffel. I. Unter Friedrich Wilhelm IV. — II. Preussens auswærtige Politik, 1850-1858 **(Paul Matter)**.

Yetaro Kinosita. The past and present of Japanese commerce **(H. Hauser)**.

Moritz Lazarus. Lebenserinnerungen. — A. Leicht. Lazarus der Begründer der Vœlkerpsychologie. — J. Wohlgemuth. Moritz Lazarus **(Gabriel Monod)**.

Tade Smiciklas. La vie et l'œuvre de l'évêque Strossmayer **(Louis Leger)**.

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

Fr. Barbey. Les mémoires de Fauche Borel.
Louis Batiffol. Le coup d'État du 24 avril 1617.
Joseph Bédier. La légende de Raoul de Cambrai.
G. Bourgin. Cagliostro et la franc-maçonnerie, d'après des documents italiens.
L. Bréhier. La conception du pouvoir impérial en Orient pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne.
G. Canton. Napoléon Ier et l'abbé Hanon, supérieur des Missions étrangères et des sœurs de Saint-Vincent de Paule.
G. Caudrillier. Le complot de l'an XII.
R. Dareste. Hotman; années 1561-1563.
Guillaume Depping. Les Alliés à Paris en 1815.
Eugène Déprez. Les origines jacobines de Bonaparte.
Id. Notes et documents sur la guerre de Cent ans.
Jacques Flach. Notes sur les plus anciennes institutions de la Chaldée et sur le code de Hammourabi.
Jean Guiraud. La politique italienne du pape Martin V.
Raimond Guyot et **L. Thénard.** Le conventionnel Goujon.
N. Japikse. Louis XIV et la guerre anglo-hollandaise, 1665-1667.
Ch.-V. Langlois. Les doléances des communautés du Toulousain contre Pierre de Latilli et Raoul de Breuilli, 1297-1298.
Ferdinand Lot. La question des Fausses Décrétales.
Achille Luchaire. Le concile de Latran de 1215.
Charles Molinier. L'Église et la société cathares.
G. Pagès. Hugues de Lionne et la politique de Louis XIV.
H. Prentout. Littus Saxonicum. Saxones Bajocassini. Otlinga Saxonica.
Jacques Rambaud. Le général Reynier à Naples.
François Ricci. Note sur les tarifs de la Loi salique.
Alexandre Schurr. Un moine français en Pologne au XIIe siècle : le chroniqueur Gallus Anonymus.
H. Sée. Les idées politiques de Voltaire.
G.-N. Tricoche. Washington et Jumonville. Capitulation de Fort-Necessity.

N.-B. — *La Direction de la Revue Historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*

REVUE HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS PAR FASCICULES DE 15 A 16 FEUILLES ET FORMANT TROIS VOLUMES DE 500 PAGES ENVIRON PAR AN.

Abonnements et Administration : librairie Félix Alcan, Paris, 6e.

Bureau de la Rédaction : 108, boulevard Saint-Germain (librairie Félix Alcan), le mercredi, de 2 1/2 à 5 heures.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Un numéro . . . . . 6 fr.

Digitized by Google

MAY 20 1907
Sumner Fund

LE DUC DE CHOISEUL

ET

L'ALLIANCE ESPAGNOLE

APRÈS LE PACTE DE FAMILLE.

I.

Le pacte de famille est signé. Après les effusions et la joie, il faut passer aux actes, et Choiseul s'empresse de se mettre à l'œuvre. « Il ne s'agit plus aujourd'hui, écrit-il le 15 septembre 1761, que de concerter les mesures à prendre pour leur exécution la plus prompte et la plus entière. » Le roi d'Espagne, de son côté, n'entendait pas rester inactif et, suivant l'habitude qu'il avait prise, il discutait en toute franchise avec l'ambassadeur de Louis XV à Madrid les projets auxquels on pourrait s'arrêter[1].

Diverses combinaisons venaient à l'esprit de Charles III pour s'efforcer d'abattre la puissance britannique. Il songeait à une entreprise contre Gibraltar, ou bien à une invasion que les troupes franco-espagnoles tenteraient en Angleterre, si le cabinet de Londres ne prenait pas des précautions suffisantes pour la rendre impossible. Un autre plan d'attaque visait la Jamaïque. MM. Wall et d'Ariaga semblaient persuadés qu'il y avait là des chances sérieuses de succès, et d'Ossun trouvait lui aussi que ce serait le coup le plus sensible à porter au commerce des Anglais dans les Indes occidentales. Cette dernière entreprise aurait plus d'effets encore si l'on engageait le Portugal dans l'alliance franco-espagnole et Charles III pensait y parvenir à l'amiable. En quoi, d'ailleurs, il voyait moins juste que son ministre et que l'ambassadeur français. Ceux-ci déclaraient en effet que se leurrer de pareilles espérances était vouloir se duper soi-même. Il est vrai que d'Os-

1. Espagne 533, fol. 433 et suiv.

Digitized by Google

sun disait : « La crainte pourra faire ce que l'amitié ne produira pas. »

Entre le secrétaire d'État espagnol et le représentant de Louis XV, les relations les meilleures et les plus cordiales existaient enfin. C'est ainsi que M. Wall n'hésita pas à confier à d'Ossun le précis d'une lettre qu'il avait récemment écrite à M. de Grimaldi « pour justifier ses principes et sa conduite passée ». Il lui témoigna d'ailleurs les sentiments les plus conformes aux désirs de Choiseul de voir les deux ministères s'accorder « une confiance, une amitié, une estime réciproques ». Charles III ne s'était donc pas trompé jadis en affirmant à l'ambassadeur que « la barque devait marcher dans le sens où l'on donnait le coup de gouvernail ». Sa fermeté et sa constance n'avaient pas moins fait que les événements pour convaincre et pour convertir notre adversaire d'autrefois.

La loyauté constamment témoignée par le ministre dirigeant de Louis XV n'était pas non plus étrangère à ce résultat. Elle avait, en tout cas, mérité la franche sympathie et l'estime du roi d'Espagne. D'Ossun trouva dans la lettre que Choiseul lui écrivait pour refuser la « grandesse » une exposition si noble et si vive de ses sentiments qu'il crut devoir la mettre sous les yeux de Charles III. Celui-ci, loin d'en être froissé, n'y vit qu'une preuve nouvelle de la délicatesse et de la fierté de son signataire. Il laissa donc entendre à l'ambassadeur qu'il ne différerait l'admission de Choiseul dans l'ordre de la Toison d'or qu' « autant qu'il serait indispensablement nécessaire d'éviter que la publicité de cette grâce puisse compromettre le secret du système convenu entre les deux couronnes[1] ».

L'intimité entre les deux cours allait sans cesse en augmentant. Le 22 septembre 1761, Louis XV écrivait à Charles III pour lui demander d'être parrain de son petit-fils le comte d'Artois (le futur Charles X), et le roi d'Espagne lui répondait bien vite pour lui témoigner « le doux empressement avec lequel il acceptait cette proposition ».

Afin de ne pas différer l'accomplissement de mes vœux, disait-il à son cousin, j'envoie aujourd'hui même ma procuration au duc de Berry, le priant d'exécuter à ma place cette cérémonie et de donner à mon filleul le nom de Charles. Mais comme je souhaite que rien ne

1. Espagne 533, fol. 450.

Digitized by Google

manque à ma satisfaction et aux marques de tendresse que je dois à mon neveu le comte d'Artois, je prie aussi V. M. de vouloir bien lui mettre, après la célébration de son baptême, la Toison d'or que mon ambassadeur remettra à V. M., et cela sans aucune cérémonie, en attendant qu'il parvienne à l'âge requis pour observer les solennités établies par l'ordre. Qu'il est doux pour moi de pouvoir donner à ce jeune prince ce doux gage de mon affection, d'acquérir un filleul aussi aimable par ses qualités et de procurer en même temps à mon ordre un aussi illustre membre qui en augmentera l'éclat autant par ses vertus que par son auguste rang[1].

II.

Le même jour où le roi de France avait sollicité de son cousin une adhésion si promptement et si affectueusement donnée, Choiseul informait d'Ossun que la négociation pour la paix avec l'Angleterre était entièrement rompue et qu'il avait fait parvenir ses passeports à M. de Stanley, l'agent choisi par Pitt pour transmettre ses prétentions au cabinet de Versailles. M. de Bussy, de son côté, se préparait à quitter Londres, et la diplomatie allait de nouveau céder la parole au canon.

Il était donc temps de combiner ses mouvements avec l'Espagne et de mettre en jeu l'alliance pour autre chose que des réjouissances de famille. Aussi Choiseul écrivait-il, de sa main, sur la lettre où d'Ossun lui communiquait les idées de Charles III :

Les projets qui regardent l'Amérique méridionale, tels que la reprise de la Guadeloupe et la conquête de la Jamaïque, sont les plus profitables. Il faut y joindre celui du Portugal avec vigueur et la plus grande étendue, de sorte que je penserais qu'une entreprise sur Rio-de-Janeiro serait aussi bien nécessaire en même temps que celle qu'on exécuterait sur le continent portugais. Ces objets et ceux de conservation et d'approvisionnement des possessions des deux couronnes doivent être les seuls projets en cours à ce qu'il me semble. On verra dans la suite s'il reste assez de moyens et l'à-propos pour donner des alarmes à la cour de Londres sur l'Irlande[2].

Suffisait-il même de faire des plans? Ce n'était pas l'avis de Choiseul, qui aurait voulu brusquer la situation maintenant qu'il

1. Espagne 534, fol. 14.
2. Espagne 533, fol. 361.

Digitized by Google

était sûr de ne plus pouvoir signer la paix de la France avec l'Angleterre. Sans doute, le roi catholique n'ayant pris que pour le 1er mai 1762 l'engagement de déclarer la guerre à l'Angleterre, nous ne pouvions pas (en vertu de la convention secrète du 15 août 1761) exiger qu'il entrât en campagne avant le terme stipulé. Mais, comme la flotte espagnole était revenue des Indes en parfait état et chargée de galions, il y avait, suivant le mot du ministre, tant de raisons de convenance, d'intérêt et de prévoyance à alléguer pour avancer le temps de cette déclaration qu'il n'était pas déraisonnable de croire qu'elle aurait lieu avant la date fixée tout d'abord.

Une chose paraissait d'ailleurs étrange à Choiseul (et il pensait que l'Europe serait de son avis), c'était qu'après l'incident du mémoire remis par M. de Bussy à la cour britannique sur la nécessité de la jonction des intérêts de l'Espagne à ceux de la France, on vit l'ambassadeur espagnol demeurer à Londres et le roi Charles ne pas témoigner, par son rappel, du ressentiment qu'il devait éprouver. « Ne pourra-t-on pas, disait-il, nous soupçonner d'avoir pris sur nous de faire penser et parler selon nos vues particulières la cour de Madrid, et l'opinion que l'Espagne est fort éloignée de vouloir rompre avec l'Angleterre ne sera-t-elle pas un moyen efficace pour le ministère anglais de s'assurer d'avance les fonds nécessaires pour la campagne de 1762? » Pour ces diverses raisons, Choiseul espérait que l'on arriverait à convaincre Charles III et son secrétaire d'État de l'utilité d'avancer l'heure de la déclaration de guerre. Il donna même l'ordre à d'Ossun, le 29 septembre 1761, d'insister sur l'importance qu'il y aurait à commencer les hostilités au mois de décembre au plus tard.

A vrai dire, l'ambassadeur trouva auprès de la cour de Madrid les dispositions les plus favorables. Le roi d'Espagne apprit *sans peine et sans crainte* la rupture de notre négociation avec l'Angleterre, et M. Wall dit à d'Ossun de son propre mouvement : « Vous savez que je n'aime pas la guerre, mais, puisqu'elle est devenue inévitable, je n'omettrai rien pour la rendre aussi nuisible aux Anglais qu'il sera possible ». Tous les autres ministres espagnols parurent à d'Ossun « remplis de confiance et de fermeté ». Mais, en dépit de ces bonnes intentions, le souverain lui exprima la crainte de ne pas pouvoir entamer les hostilités avant l'époque prévue par le traité.

Digitized by Google

Choiseul crut donc indispensable de revenir à la charge et le 13 octobre 1761 il écrivit à d'Ossun une seconde lettre où il développait une fois encore ses vues sur l'entrée en campagne de la monarchie espagnole. Plus il croyait apercevoir de lenteur à Madrid et plus il se montrait pressant pour que cette question fût promptement réglée. Aussi disait-il : « J'ai longtemps conféré avec M. l'ambassadeur d'Espagne sur la déclaration de guerre de S. M. C. contre l'Angleterre. Je crois avoir prouvé à cet ambassadeur qu'elle ne peut pas être trop prompte et qu'il était important qu'elle se fît vers le mois de novembre. »

Il ne fallait pas s'attendre, d'après Choiseul, à ce que le ministère britannique traitât avec hauteur M. de Fuentès à Londres. Il semblait certain, au contraire, « que la cour d'Angleterre aurait pour celle d'Espagne la douceur la plus marquée » et que « M. Pitt s'étudierait à endormir S. M. C. par des complaisances et même des espérances de terminer les différends à la satisfaction du roi d'Espagne », afin d'empêcher ou tout au moins de retarder le plus possible l'union des armes françaises et espagnoles.

Choiseul redoutait beaucoup, si Pitt parvenait à ce résultat, de lui voir acquérir dans les cabinets de l'Europe « une grande supériorité sur nous » en leur inspirant une crainte très vive par le seul fait que l'Espagne paraîtrait avoir peur de se déclarer contre l'Angleterre. Le ministre anglais ne pourrait-il pas non plus, si l'on venait à apprendre notre alliance avec l'Espagne, nous couvrir de confusion en la traitant d'inutile et même de chimérique puisqu'elle ne produisait aucun résultat?

Ce serait là pour notre adversaire un succès moral considérable devant les puissances étrangères et devant ses concitoyens, toujours prêts à l'admirer. En outre, le crédit financier se soutiendrait à Londres « en proportion de l'opinion qu'on aurait que l'Espagne ne se déclarerait pas contre l'Angleterre ». Si le ministère britannique, disait Choiseul, flattait et entretenait pendant quelques mois cette croyance, il se donnerait le temps de réunir des fonds pour une campagne nouvelle contre la France et il remporterait ainsi un grand avantage sur nous. L'un des objets intéressants de l'alliance n'était-il pas d'empêcher « l'opération de fonds » qui serait consommée si l'Espagne ne prenait pas un parti dans le courant de novembre. « En vérité, concluait le ministre, je ne conçois pas quel avantage le retardement de la

Digitized by Google

déclaration de S. M. C. pourra procurer qui puisse compenser celui de l'embarras de la cour d'Angleterre sur ses fonds[1]. »

Un autre « objet politique et essentiel » paraissait de nature à activer les décisions de Charles III. Choiseul avait perdu toute espérance de voir la cour de Vienne triompher dans sa lutte contre le roi de Prusse et il écrivait à d'Ossun : « Quoique les Autrichiens aient pris Schweidnitz par une espèce de miracle et que, dans ce moment, leur énivrement doive faire place à l'abattement qu'ils avaient montré précédemment, il faut s'attendre qu'il arrivera en Silésie, avant les quartiers d'hiver, des événements qui pourront faire renaître cet abattement. Il sera autorisé par l'esprit qui règne à Pétersbourg et qui, nécessairement, influe sur la cour de Vienne. »

Choiseul redoutait que les deux impératrices ne fissent alors des démarches pour la réunion du congrès projeté à Augsbourg. Il estimait que, si l'Angleterre y consentait, nous aurions de la peine à nous y opposer et que « les négociations pourraient se trouver en pleine activité » à la fin de cette année 1761. « *Si l'Espagne ne s'est pas déclarée*, disait-il très justement à d'Ossun, *elle ne sera point admise au congrès. Si elle n'y est point admise, jugez du rôle que jouera la France seule, obligée de se soumettre aux conditions de ses ennemis et de ses alliés*... Cette situation de la France sera aussi humiliante que désavantageuse. Au lieu que, si le roi d'Espagne avait un ambassadeur à Augsbourg, unis d'intérêts avec lui nous y jouerions le rôle, pour les affaires d'Espagne et de France, qui nous conviendrait en nous rendant les maîtres absolus de notre négociation avec l'Angleterre[2]. »

III.

Il faut bien convenir que les raisons exposées par Choiseul étaient des plus sérieuses et méritaient d'être examinées avec soin par Charles III. Le ministre français venait d'ailleurs d'assumer une tâche nouvelle qui devait l'encourager plus encore à solliciter le concours des forces maritimes de l'Espagne.

Le 13 octobre 1761, son cousin, le comte de Choiseul-Praslin,

1. Espagne 535, fol. 45.
2. Espagne 534, fol. 47.

Digitized by Google

avait prêté serment pour la charge de secrétaire d'État aux Relations extérieures. Par une mesure que justifiait la confiance de Louis XV et la gratitude du roi d'Espagne, Choiseul conservait la correspondance diplomatique avec l'Espagne, le Portugal et les cours de famille (Naples et Parme). Mais il prenait possession du ministère de la Marine, et toute son activité ne serait pas de trop pour mener de front les occupations si lourdes que lui imposaient ses multiples fonctions. Il se montrait plein d'ardeur pour se mettre à la besogne et de courage pour l'accomplir. « *C'est une machine bien en désordre*, disait-il en parlant de son nouveau département. *Avec de la patience, de la suite, du travail et plus de talents que je n'en ai, on vient à bout de tout.* » Il devait justifier, et au delà, les espérances qu'il concevait alors.

Pour la réussite de cette œuvre, l'entente avec l'Espagne était un point capital, et le concours empressé du marquis d'Ossun lui demeurait des plus précieux. Aussi Choiseul fut-il heureux d'obtenir de Louis XV un témoignage matériel de satisfaction pour son ambassadeur à Madrid. Le jour même où il faisait part à d'Ossun de son entrée en fonctions à la Marine, il lui annonçait « une gratification de 20,000 livres qui serait jointe à ses appointements du premier quartier de l'année prochaine ». Récompense bien méritée des efforts accomplis par ce fidèle serviteur et stimulant de zèle pour l'activité qu'il lui faudrait encore témoigner dans l'avenir.

Un événement sensationnel venait de se produire à Londres qui pouvait modifier sensiblement les conditions de la politique générale. C'était la retraite du ministre qui possédait à un si haut degré la confiance de la nation britannique. Pitt avait donné sa démission, et Georges III, consentant sans peine à l'accepter, avait aussitôt confié le pouvoir à lord Bute, qui lui était bien autrement sympathique.

Je ne doute pas, disait Choiseul, que la rupture de notre négociation avec la cour de Londres n'ait été un des motifs de ce changement dans le ministère britannique ou, du moins, le prétexte plausible qu'ont saisi les ennemis de M. Pitt pour l'obliger à se retirer, et, conséquemment, je pense que Milord Bute va s'attacher par toutes sortes de moyens à conjurer l'orage qui était prêt à fondre sur son pays par l'union de la France et de l'Espagne; mais les ministres

Digitized by Google

anglais peuvent changer, je suis bien sûr que la volonté du Roi et celle du roi d'Espagne ne changeront pas[1].

On sait que Choiseul devinait juste en bien augurant pour l'avenir de la chute de l'homme qui avait impitoyablement poussé son pays à la lutte contre la France. Mais, en attendant l'heure où les conséquences de son départ se feraient sentir, il ne fallait rien négliger pour se mettre en état d'en profiter. Nous venions de faire à la cour de Londres les avances les plus désavantageuses pour obtenir la paix. Elles n'avaient pas réussi, et Choiseul persistait à croire que l'état de guerre pouvait seul, à cette date, nous dédommager de l'humiliation des sacrifices que nous aurions consentis.

Voilà, disait-il, le moment d'arrêter les progrès de l'ennemi commun. Le trouble de son intérieur, les embarras qu'il rencontre dans ses moyens doivent nous faire augurer que la déclaration de l'Espagne réduira l'Angleterre à un système pacifique et modéré tel qu'il convient aux intérêts et à l'honneur des deux couronnes... La rupture de l'Espagne avec l'Angleterre nous paraît instante. Nous croyons être dans la circonstance où cet événement fera une sensation à Londres très avantageuse pour nous, et nous sommes impatients d'apprendre si la cour de Madrid pense de même que le Roi sur ce point important.

La cour de Madrid était moins pressée que le cabinet de Versailles. Le roi d'Espagne approuvait sans restriction les préparatifs de Choiseul, et il avait appris avec la plus vive satisfaction le nouvel arrangement qui mettait entre les mains de ce ministre les deux départements de la Marine et de la Guerre. Il augurait les plus heureux résultats de cette réunion des forces maritimes et militaires sous la même direction, mais il hésitait encore à se déclarer contre l'Angleterre. En dépit des instances du marquis de Grimaldi, qui se joignait de Versailles à Choiseul pour le pousser aux mesures immédiates, Charles III voulait attendre les informations qu'il avait demandées à son ambassadeur à Londres.

Le départ de Pitt ne l'avait pourtant pas moins réjoui que Louis XV. C'était d'ailleurs (s'il faut en croire M. de Fuentès) à « une circonstance qui regardait l'Espagne que l'on devait le

1. Espagne 534, fol. 87.

Digitized by Google

départ du ministre anglais[1] ». M. Wall, on s'en souvient, avait adressé à l'ambassadeur britannique à Madrid un mémoire pour affirmer que la remise de celui de Bussy à Londres avait été faite d'accord avec l'Espagne. M. Pitt aurait minuté une réplique qui contenait en substance que « l'Angleterre étant informée que le roi catholique avait fait un traité avec la France, ce prince eût à remettre au ministère britannique une copie de ce traité afin qu'il pût se déterminer, avec connaissance de cause, sur le parti à prendre ».

On serait assez disposé à croire, en voyant le ton rogue et hautain de ces mots, qu'ils répondaient bien à la pensée comme à la forme ou plutôt à l'absence de formes de l'homme d'État anglais. M. de Fuentès prétend que, cette réponse ayant été entièrement désapprouvée par les collègues de Pitt, celui-ci, piqué, donna sa démission. L'explication n'a rien d'impossible.

En tous cas, la France et l'Espagne se trouvaient débarrassées d'un adversaire implacable, et cet événement ne pouvait que leur causer une véritable satisfaction. M. Wall s'était même flatté, dans le premier moment, que cette retraite faciliterait une pacification générale. Choiseul avait une vue plus juste de la situation en n'escomptant que pour l'avenir le changement survenu à Londres. Le secrétaire d'État espagnol dut vite reconnaître que Charles III partageait le sentiment du ministre français et qu'il fallait, sans se laisser arrêter par un espoir prématuré de conciliation, continuer les préparatifs militaires. Ils amèneraient plus sûrement la paix que ne le feraient des négociations nouvelles avec la cour de Londres.

IV.

Poursuivre les armements paraissait beaucoup à Madrid. Il semblait à Versailles que c'était encore bien peu. Aussi, en apprenant que Charles III ne croyait pas pouvoir déclarer la guerre à l'Angleterre avant la date fixée par la convention secrète, Choiseul ne pouvait-il pas s'empêcher d'écrire à d'Ossun : « Dieu veuille que d'ici au 1er mai il ne se rencontre pas de nouveaux obstacles à la déclaration. » Puis il ajoutait ce trait, qui ne manque pas de saveur :

J'ai gagé un cheval avec M. de Grimaldi que ce qui arrive arrive-

1. Espagne 534, fol. 128.

Digitized by Google

rait, et ce pari a été fait dans le temps que cet ambassadeur me pressait si vivement de signer la convention et me faisait des reproches du retardement que je mettais à la consommation de cet ouvrage. Alors il aurait voulu que j'eusse mis à la déclaration de guerre de l'Espagne un terme plus rapproché. Je ne voulus pas, en lui disant que le roi d'Espagne serait toujours le maître d'entrer en guerre, que je pariais qu'il ne se déclarerait pas cette année et que *j'éloignais le moment de la guerre espagnole afin qu'elle fût sûre et que nous n'eussions pas, au premier pas de l'alliance, à nous plaindre de notre allié.* M. de Grimaldi s'échauffa et paria que son maître serait en guerre cette année. Je pariai; croyez-vous à présent que j'ai gagné[1]?

La satisfaction d'avoir prévu ce qui allait se passer n'était pour Choiseul qu'un bien faible dédommagement à la tristesse de voir l'Espagne toujours si longue à se décider. Il avait bien senti d'avance toute la difficulté qu'il éprouverait à faire entrer en guerre une nouvelle puissance. Voilà pourquoi, tant qu'il avait pu, il s'était borné à se servir d'elle comme d'un sujet de crainte pour l'Angleterre. Maintenant que les pourparlers de paix étaient définitivement rompus avec ce pays, il tâchait de stimuler le zèle du roi catholique, mais il n'entendait pas se rendre insupportable à l'allié de la France par une insistance trop vive. Les premières démarches du marquis d'Ossun auprès de Charles III ne semblant pas avoir donné le résultat espéré, Choiseul lui disait, à la date du 27 octobre 1761 : « Quoi qu'il en soit, pressez sans chaleur le ministère de S. M. C. Il doit connaître les possibilités de l'Espagne mieux que moi, et, quelque chose qui arrive, notre premier objet est d'être bien avec l'Espagne quand même elle nous abandonnerait. »

Quelques jours seulement se passaient, et d'Ossun lui donnait au contraire des nouvelles qui semblaient faire prévoir, pour une assez brève échéance, la rupture entre Londres et Madrid. Charles III avait, en effet, déclaré à l'ambassadeur qu'aussitôt informé du départ des renforts qu'il envoyait en Amérique, il s'expliquerait clairement vis-à-vis de la cour britannique. D'autre part, son ministre de la Marine travaillait à former le plan de l'expédition projetée contre la Jamaïque. C'étaient là des indices de dispositions belliqueuses.

1. Choiseul à d'Ossun, 27 octobre 1761, de sa main. Espagne 534, fol. 144.

Digitized by Google

La conduite de M. Wall en présentait d'autres non moins évidents. L'ambassadeur anglais lui ayant demandé, par ordre de sa cour, s'il était vrai que l'Espagne avait fait un traité avec la France, le secrétaire d'État répondit qu'il n'avait rien à ajouter à ce qu'avait dit à Londres M. de Fuentès. Au surplus, continua M. Wall, le refus que venait de faire l'Angleterre des conditions avantageuses de paix que le cabinet de Versailles lui avait offertes montrait assez que le projet du ministère britannique était d'écraser entièrement la France, de même que sa conduite à l'égard de l'Espagne semblait annoncer l'intention de traiter ensuite cette puissance comme la première. Lord Bristol se récria naturellement très fort sur un pareil soupçon et protesta (les protestations en ce cas sont de rigueur) que sa cour en était bien éloignée. Mais M. Wall lui répliqua que, la chose étant suffisamment démontrée par les faits, il avait conseillé et il conseillerait constamment au roi, son maître, « de périr s'il le fallait, mais de périr les armes à la main[1] ».

V.

Si l'Espagne se décidait à la rupture, un point qui avait bien son importance était de savoir ce que ferait le Portugal. Charles III n'entendait pas permettre à ce pays de conserver sa neutralité, et il déclara à d'Ossun qu'il obligerait le Roi Très Fidèle à prendre parti pour ou contre les Anglais.

Le souverain espagnol semblait d'ailleurs mépriser un peu trop les forces du Portugal. Ne dit-il pas à l'ambassadeur de Louis XV qu'il n'aurait qu'à permettre aux habitants de la Galice de prendre les armes et qu'ils auraient bientôt conquis ce royaume? A quoi son interlocuteur prit la liberté de répondre qu'il faudrait une armée de 30,000 hommes au moins pour assurer le succès d'une pareille expédition et qu'il serait surtout nécessaire d'avoir un train d'artillerie considérable. Or, sur ce dernier point, d'Ossun se montrait fort alarmiste. « Il n'y a pas actuellement, écrivait-il à Choiseul, dix affûts en état de servir. » Il est vrai qu'il ajoutait : « S. M. C. vient de nommer le comte de Gazo, qu'il a fait venir de Naples, inspecteur d'artillerie et de lui donner les pouvoirs les plus amples pour la mettre incessam-

1. Espagne 534, fol. 155.

Digitized by Google

ment en état. L'on peut tout espérer de l'intelligence et de l'activité de cet officier[1]. »

Cette question du Portugal préoccupait aussi la cour de Versailles. Il y avait plutôt tension dans nos rapports avec ce pays, et bien des froissements d'amour-propre s'étaient produits qui ne paraissaient pas de nature à les améliorer. Louis XV, afin de savoir à quoi s'en tenir, envoya, le 15 novembre 1761, M. O'Dunne comme ministre plénipotentiaire à Lisbonne. Il devait, avant de rejoindre son poste, passer par Madrid et se concerter avec M. Wall pour prendre ses instructions et recevoir les ordres de Charles III. « Les sentiments, les intérêts et les vues étant les mêmes entre les deux souverains que nous avons l'honneur de servir (disait Choiseul à M. Wall), il est naturel et nécessaire qu'il y ait une parfaite et constante unanimité de propos et de démarches entre leurs ministres respectifs, et le roi ne peut donner une preuve plus sensible de ses intentions à cet égard que de subordonner la mission de M. O'Dunne aux volontés de S. M. C.[2]. »

Choiseul complétait sa pensée sur ce point et la révélait tout entière à d'Ossun dans sa lettre du 17 novembre 1761[3] :

Vous savez, lui écrivait-il, que les démarches à Lisbonne doivent être entamées par le roi d'Espagne. Le ministre du Roi ne peut paraître qu'à l'appui de celui de S. M. C. Aussi, c'est de Madrid que doivent partir les règles de sa conduite. *Il serait fort à désirer que le parti sur le Portugal fût brusque.* Je crois que l'intérêt des deux couronnes exige qu'on ne se laisse pas amuser par la cour du Portugal qui, d'après sa faiblesse, pourra nous promettre ce qu'on lui demandera, mais finira, à coup sûr, par nous tromper.

L'avantage des deux couronnes est que le Portugal soit contre elles. Pourquoi, pour une forme, se mettre dans le cas de perdre cet avantage? En vérité, le gouvernement portugais mérite-t-il que l'on cherche des prétextes pour l'écraser, surtout quand de son anéantissement il doit résulter un grand bien?

Afin de mieux convaincre Charles III de l'intérêt qu'il y avait pour lui à entreprendre cette campagne, le ministre ajoutait :

Si le roi d'Espagne a du scrupule, qu'il songe que, s'il ne veut

1. D'Ossun à Choiseul, 9 novembre 1761.
2. Espagne 534, fol. 169.
3. La minute de cette lettre, au quai d'Orsay, est de la main du ministre.

Digitized by Google

pas garder le Portugal (que je lui conseillerais très fort de garder, car il lui appartient), *il le restituera pour la Saxe et les états du roi son beau-père.*

Ces dispositions belliqueuses ne pouvaient pas choquer la cour de Madrid, puisque à cette même date d'Ossun annonçait à Choiseul que le roi et son ministère s'occupaient sérieusement des préparatifs exigés par une expédition éventuelle contre le Portugal. On devait rapprocher de la frontière les troupes nécessaires, disposer l'artillerie de siège et de campagne et former des magasins d'approvisionnements. M. Wall, devenu partisan de l'action, estimait alors que l'on devait tout faire pour priver les Anglais d'auxiliaires aussi précieux. Il regardait le Portugal et la Hollande comme les deux bras de l'Angleterre, et il pensait qu'il fallait « ou les couper ou les armer contre leur corps ».

VI.

Choiseul, que les informations successives et bien différentes du marquis d'Ossun faisaient passer par des alternatives d'espoir ou de découragement, ne pouvait que se réjouir des tendances à la fermeté manifestées alors par la cour de Madrid. Il commençait à croire que le moment de la rupture entre l'Espagne et l'Angleterre approchait enfin, et cela convenait à ses plans, car il était décidé à ne pas entamer de nouveaux pourparlers pacifiques avec Londres. Le roi Louis XV ne se montrait d'ailleurs pas plus disposé que lui à accepter désormais des bases de paix aussi désavantageuses que celles présentées par Bussy.

Il faudrait avoir à traiter avec un second Pitt pour oser négocier sur de pareilles propositions, disait Choiseul à d'Ossun. *Je sais l'effroi qu'elles m'ont coûté.* La guerre est le seul bon parti à prendre... De la fermeté et de la patience ne nous construiront pas des vaisseaux, mais nous feront triompher de nos ennemis[1].

Les nouvelles que l'ambassadeur d'Espagne à Londres transmettait à son collègue de Versailles ne semblaient pas indiquer en Angleterre des dispositions aussi belliqueuses que celles manifestées par Choiseul et par M. Wall. D'après le comte de Fuen-

1. Espagne 534, fol. 182.

Digitized by Google

tès, le ministère britannique désirait la paix; seulement il se rendait bien compte que la France ne se prêterait plus, à l'heure actuelle, aux conditions rejetées par Pitt. Un des principaux hommes d'État anglais, lord Egremont, lui déclara que, dans la Chambre haute comme dans la Chambre des communes, on ne partageait pas les vues intransigeantes exprimées par notre infatigable adversaire. Il ajouta, il est vrai, que « les entrepreneurs qui s'enrichissaient par les marchés qu'ils faisaient pour la guerre et les corsaires qui comptaient aussi s'enrichir par la prise des gabions et des vaisseaux espagnols préféraient leur intérêt personnel à celui de la patrie[1] ».

M. de Fuentès ne pensait pas que Pitt revînt au pouvoir à cause de l'opposition que son énergie, parfois brutale, avait soulevée contre lui parmi ses collègues. Ceux-ci redoutaient également l'empire absolu qu'il exercerait s'il venait à rentrer au ministère. Mais l'ambassadeur écrivait à M. de Grimaldi : « Comme le motif de sa retraite, ainsi qu'il l'a publié lui-même, est qu'il voulait nous prévenir à cause de la certitude qu'il avait de notre union avec la France pour faire la guerre à l'Angleterre, si les assurances qu'il a données à ce sujet se réalisent, ses affaires deviendront meilleures. »

M. Wall partageait cette manière de voir. C'est pour cela que la cour d'Espagne (à en croire une pièce jointe dans les archives du quai d'Orsay à la lettre de M. de Fuentès) répondit à lord Bristol que « le Roi n'avait conclu aucun traité avec la France au préjudice et au détriment de l'Angleterre[2] ». Si la réponse fut faite en ces termes, il faut bien convenir que, dans cette occasion, l'on usa sans réserve à Madrid du droit de mentir attribué parfois aux hommes d'État dans l'intérêt de leur patrie. L'ambassadeur britannique sentit néanmoins que sa situation devenait impossible en Espagne au milieu des préparatifs de guerre qui ne pouvaient lui échapper. Il demanda sa retraite sous prétexte que le climat et l'air du pays étaient contraires à sa santé.

Le ministère anglais ne voulut pas lui accorder une permission qui, dans l'état de choses actuel, aurait singulièrement ressemblé à une rupture. Ainsi que l'avait prédit Choiseul, au lieu de montrer trop de raideur à l'Espagne, le cabinet de Londres

1. Espagne 534, fol. 185.
2. Espagne 534, fol. 185.

Digitized by Google

prit vis-à-vis d'elle un ton beaucoup moins hautain et pressant; il s'efforçait encore d'éviter une guerre nouvelle. C'est que, si la France était épuisée par les efforts accomplis dans ces dernières années, l'Angleterre ne se trouvait pas dans une situation moins critique et moins ruineuse. Voilà pourquoi le gouvernement, assagi par le départ de Pitt, ne tenait pas à se créer des complications nouvelles.

Cela ne l'empêchait pas, d'ailleurs, de prendre les mesures exigées par les circonstances. C'est ainsi qu'il envoyait au général Amherst l'ordre d'ajouter 5,000 hommes aux bataillons que l'Angleterre destinait à une expédition contre la Martinique. De plus, l'amirauté donnait les ordres nécessaires pour la levée de 8,000 marins qui devaient compléter l'armement de l'escadre chargée d'une croisière sur les côtes de Biscaye. Elle en préparait une seconde pour la Méditerranée, ou pour telle autre destination qui serait indiquée, en cas de rupture avec l'Espagne.

Cette hypothèse apparaissait alors comme si probable que lord Bristol commençait, bien que son ministre n'eût pas accédé à sa demande de retraite, à faire emballer ses meubles et ses effets. Il n'ignorait pas, sans doute, que l'on travaillait à Madrid au rassemblement d'un corps de 30,000 hommes à la portée des frontières du Portugal, et cette mesure, projetée contre un ami si fidèle de la puissance britannique, ne pouvait qu'être un son de cloche des hostilités prochaines entre l'Espagne et l'Angleterre.

VII.

Et, en effet, si Charles III faisait ces préparatifs, c'est qu'il était bien décidé, du jour où il romprait avec le cabinet de Londres, à obliger la cour de Lisbonne à prendre un parti. Il dit à d'Ossun, le 23 novembre 1761, qu'il donnerait un terme très court au roi de Portugal pour se déterminer en lui déclarant que, faute de réponse dans le délai fixé, il le traiterait comme un ennemi. Il aurait désiré, d'autre part, que la France agît avec la Hollande comme il se proposait de le faire avec le Portugal. A ses yeux, si les Anglais, déjà épuisés par la guerre d'Allemagne, se trouvaient obligés de venir en aide à ces deux pays avec des troupes, de l'argent et des vaisseaux, ils ne seraient plus en état de diriger des expéditions contre l'Amérique, avantage énorme pour l'Espagne comme pour nous.

Digitized by Google

Choiseul partageait bien cette manière de voir puisqu'il écrivait à d'Ossun : « Quant à l'article de votre lettre qui regarde la déclaration à la Hollande pour l'obliger à prendre parti, j'avoue que ce projet m'a séduit depuis plusieurs années. Je l'ai proposé à différentes fois à S. M. sans succès[1]. » Le ministre pensait toutefois qu'à l'heure actuelle pareille combinaison était difficile, même impossible.

Une telle entreprise ne pouvait pas être improvisée, et les mesures prises à Versailles étaient tellement considérables qu'il ne fallait pas songer, sans une vraie imprudence, à modifier nos plans de campagne. C'est l'ensemble de nos préparatifs que contient une lettre, du 25 novembre 1761, adressée par Choiseul à d'Ossun. Tout entière écrite par lui, elle mérite d'être connue, car elle montre l'infatigable activité du ministre qui concentrait alors entre ses mains les triples pouvoirs de la Guerre, de la Marine et, partiellement, des Affaires étrangères.

Le Roi compte avoir 135,000 hommes en Allemagne. Ce nombre y est nécessaire pour conserver la Hesse, le comté de Hanau, la partie conquise de l'électorat de Hanovre et les pays du roi de Prusse sur le Bas-Rhin. Avec ce nombre, vu la nature du pays, nous ne parviendrons peut-être pas à faire des conquêtes, mais nous conserverons des pays dont la conservation est nécessaire, comme vous l'aurez jugé par le détail de notre négociation[2].

Nous avons envoyé ou nous enverrons dix bataillons en Amérique, dont trois sont embarqués sur l'escadre de Brest, deux sont partis à présent de Bordeaux pour aller directement à Saint-Domingue sur des bâtiments marchands. Il y a apparence qu'ils arriveront sans accident, mais, s'ils étaient pris, nous sommes déterminés à en risquer deux autres, et ainsi successivement jusqu'à ce qu'il en arrive le nombre suffisant dans cette colonie, avec l'artillerie et les munitions nécessaires. Nous embarquerons quatre bataillons sur l'escadre de Rochefort pour les expéditions que les deux cours jugeront utiles. Enfin, l'on embarquera encore un bataillon à Bordeaux avec des munitions de guerre pour la Louisiane. Voilà les dix bataillons, qui iront peut-être à quatorze si ceux de Bordeaux sont dans le cas d'être remplacés.

Nous aurons deux camps en Normandie pour la sûreté de nos

1. Espagne 534, fol. 213.

2. Celle de Bussy à Londres. Cf. *Rev. hist.*, t. LXXI, année 1899, *le Duc de Choiseul et l'Angleterre.*

Digitized by Google

côtes et la protection du cabotage; deux autres camps en Bretagne, l'un, vis-à-vis de Belle-Isle, qui fera les simulacres pour l'attaque de cette île, qu'il faut bien se garder de tenter, parce que son occupation par les ennemis ne nous nuit en rien et leur coûte beaucoup, mais, pour produire cet effet, il est nécessaire que nous ayons toujours l'air offensif contre cette île. Le second sera à Saint-Malo avec tout ce qui sera nécessaire pour une entreprise contre Jersey et Guernesey.

Les îles de Ré et d'Oléron seront garnies de troupes, de manière à ne pas nous laisser d'inquiétude. Il y aura dix bataillons dans l'une et huit bataillons dans l'autre. A Rochefort et dans l'Aunis, dix-huit bataillons, des dragons et de la cavalerie qui seront dispersés depuis la Rochelle jusqu'à Bayonne. Nous armerons onze vaisseaux à Toulon qui seront destinés selon les vues des deux couronnes. La Provence sera garnie des bataillons qui reviendront de Minorque. *En Flandre, il y aura entre Calais et Dunkerque un camp de 30,000 hommes avec tout l'appareil* en bateaux plats, chaloupes, canonnières, etc., *pour un débarquement en Angleterre.*

Voilà, M., en détail le plan du Roi pour l'année prochaine. Il est défensif dans de certains points et offensif en ce qu'il forcera nécessairement l'Angleterre d'employer une partie de ses forces sur nos côtes et de diminuer d'autant celles que cette puissance pourrait employer contre l'Espagne[1].

Si l'on examine le détail des opérations projetées, on voit avec quel soin Choiseul réglait la conduite de nos affaires. L'ensemble en apparaît comme un courageux effort vraiment digne de notre pays. Le ministre savait trop bien, par l'expérience qu'il en avait faite ces dernières années, que nous ne pouvions compter avec certitude que sur nous-mêmes. Aussi, pour ne pas éprouver de déceptions, ne formait-il ses plans de guerre qu'avec les ressources de la France. Il se réservait toutefois la possibilité (si la cour de Madrid se décidait enfin à entrer en lutte) de combiner avec Charles III toute une série de mesures qui viendraient se joindre aux nôtres et renforcer nos moyens d'action. N'est-il pas regrettable de penser qu'à cette date du 25 novembre 1761, plus de trois mois pourtant après la signature du pacte de famille, c'était encore la conduite la plus sage et la seule attitude possible?

1. Espagne 534, fol. 213 et suiv.

Digitized by Google

VIII.

Il y avait, en effet, quelque chose d'étrange dans la situation de l'Espagne à cette époque. La cour de Madrid se trouvait liée à notre sort en vertu du pacte de famille et faisait tous les préparatifs que comportait le traité d'alliance. Elle conservait cependant ses bons rapports officiels avec l'Angleterre, puisque l'ambassadeur espagnol demeurait à Londres et ne paraissait nullement songer à en partir.

C'est pour cette raison que Choiseul ne tablait d'une façon ferme que sur nos armements particuliers. En ce qui concernait les forces militaires de notre allié, le ministre se bornait à émettre des vœux. Il les faisait connaître à d'Ossun en le chargeant de les communiquer au souverain et à ses secrétaires d'État qui pouvaient seuls les réaliser. Il les résumait en ces termes :

Pour ce qui est de la cour de Madrid, je croirais qu'en supposant que ses possessions en Amérique soient en état, elle devrait former un plan défensif sur ses côtes, et je ferais entrer dans ce plan les projets de deux camps, l'un ordinaire devant Gibraltar, l'autre sur les côtes de Galice *en menaçant par des préparatifs d'une descente en Irlande*. L'Espagne aurait aussi deux projets offensifs à exécuter, l'un, selon nos conventions, contre le Portugal (il faudrait y employer au moins 30,000 hommes et que cette attaque vigoureuse n'éprouvât aucun ralentissement qui la fît échouer), l'autre sur la Jamaïque, en se concertant avec nous, en joignant à ses forces l'escadre de Rochefort et en venant la chercher à l'île d'Aix[1].

L'entreprise contre la Hollande serait réservée pour plus tard si on la jugeait nécessaire.

Le projet relatif à la Jamaïque était depuis longtemps à l'étude en Espagne, mais il traînait avec une lenteur qui désespérait le marquis d'Ossun. Celui-ci voyait dans le succès de cette expédition un coup terrible porté à la puissance anglaise en Amérique et une source de revenus considérables pour les alliés. D'après l'ambassadeur, en dehors des richesses de produits que l'on y trouverait, l'on pourrait en tirer plus de 60,000 nègres qui,

1. Espagne 534, fol. 215.

Digitized by Google

répartis entre les possessions françaises et espagnoles, y produiraient des avantages considérables, car, disait-il, « les nègres sont les bras des colonies, et peut-être l'habileté des Anglais et le peu d'entendement des Français dans la traite de ces esclaves ont-ils été en partie cause de la supériorité que les colonies anglaises ont prise sur les nôtres. En effet, tandis qu'un nègre ne leur revient qu'à 800 francs, nous le payons 1,500 et jusqu'à 2,000 livres, et, comme ce sont les Anglais qui nous les fournissent, il est à présumer qu'ils gardent les meilleurs pour leurs colonies[1] ».

Ces considérations, qui n'entreraient plus en ligne de compte de nos jours, avaient bien leur importance à l'époque où d'Ossun les exposait. Elles ne faisaient néanmoins pas avancer les préparatifs de l'Espagne, puisque l'ambassadeur en était réduit à écrire, le 7 décembre 1761 :

Il est certain que S. M. catholique désire que le projet contre la Jamaïque puisse avoir lieu. Reste à savoir si MM. Wall et d'Ariaga ne le regardent pas comme trop hasardeux et si ce n'est pas cette prévention qui les rend si lents dans la combinaison des mesures et si difficile dans le choix des moyens. On peut, au moins en général, dire qu'on met plus d'activité aux choses lorsqu'on veut qu'elles réussissent[2].

Il y avait, en effet, près de trois mois que d'Ossun en avait parlé pour la première fois au secrétaire d'État, et aucune décision ferme ne semblait encore prise par les ministres espagnols.

IX.

On en était là quand se produisit le coup de théâtre longtemps attendu par Choiseul et qu'il finissait par ne plus espérer : je veux dire la rupture entre l'Espagne et l'Angleterre.

Le 8 décembre 1761, l'ambassadeur britannique à Madrid se présenta chez M. Wall, obligé de garder ses appartements par suite d'une légère indisposition, et demanda à être reçu par lui. Ce qui se passa dans cette entrevue, nous le savons par une

1. D'Ossun à Choiseul, 29 novembre 1761.
2. Espagne 534, fol. 259.

Digitized by Google

lettre au comte de Fuentès, que le secrétaire d'État espagnol lui adressa le jour même à Londres[1] :

Mylord Bristol, dit-il, m'a fait ce matin la déclaration suivante ou l'équivalent : que *le roi son maître lui ordonne de demander une réponse catégorique au Roi pour savoir s'il est ou non dans le dessein de s'unir à la France contre l'Angleterre* et, en cas qu'on ne lui donne pas une réponse bien claire, de déclarer que cela équivaut à une agression de notre part et de se retirer de cette cour. Il est presque impossible que le Roi puisse satisfaire à cette demande, s'il ne veut pas manquer à sa dignité, autrement que par la négative. Cependant, comme je suis indisposé et que je ne puis aller au palais, il n'a pas encore pris de résolution. J'expédierai un autre courrier à V. E. pour lui porter ses derniers ordres.

Que V. E. commence à se préparer à sortir de cette cour, qu'Elle avertisse de bonne heure le sieur del Giro, notre trésorier, pour qu'il prenne les mesures convenables relativement aux finances du Roi *et qu'Elle fasse avertir sous main les vaisseaux espagnols qui sont sur la Tamise ou dans d'autres ports pour qu'ils s'échappent, s'il est possible, de peur d'être pris.*

Ce dernier trait prouve à quel point M. Wall jugeait grave la situation, surtout étant donné le caractère anglais et la manière plus que brusque dont le gouvernement de ce pays aime à entamer les hostilités. Le secrétaire d'État espagnol faisait preuve d'ailleurs, en cette circonstance, d'une *finesse* (pour ne pas employer un mot plus sévère) bien digne de l'adversaire avec lequel l'Espagne allait se mesurer. Ne se réjouissait-il pas, en effet, d'avoir pu « assurer sans risque qu'il n'existait pas d'autre traité que le pacte de famille signé le 15 août », parce qu'on avait convenu avec la cour de Versailles de postdater la convention secrète de façon à ce qu'elle parût avoir été signée seulement comme riposte à la rupture des négociations entre la France et l'Angleterre ?

M. Wall ne se contentait pas d'avertir le comte de Fuentès à Londres et M. de Grimaldi à Versailles des événements qui se préparaient. Il prenait les mesures nécessaires pour qu'aussitôt la rupture consommée les autorités maritimes s'assurassent des bâtiments anglais qui se trouvaient dans les ports espagnols, non

1. La traduction de cette lettre est au quai d'Orsay. Espagne 534, fol. 264.

Digitized by Google

pas pour les déclarer de bonne prise, mais afin d'avoir sous la main des objets d'échange avec l'Angleterre. « Il a paru à S. M., disait-il, que c'était une précaution juste, cette nation étant accoutumée à n'observer aucune loi quand elle veut faire quelque insulte[1]. » Le gouvernement de Madrid faisait en outre informer Choiseul qu'afin d'empêcher que la nouvelle de la rupture ne se répandît en mer et ne parvînt aux navires anglais, l'embargo serait mis, pour quelques jours seulement, sur les bâtiments des autres nations.

Le secrétaire d'État expédia également en Amérique des « ordres circulaires ». Il y disait aux commandants espagnols, non seulement de se défendre contre les Anglais, mais encore de les attaquer quand l'occasion s'en présenterait. Ils devaient, en outre, « prêter secours aux Français sur terre et sur mer toutes les fois qu'ils en auraient besoin, attendu que les deux nations sont unies pour la guerre comme si les possessions françaises et espagnoles appartenaient au même maître[2] ». M. Wall espérait que le cabinet de Versailles donnerait de son côté les mêmes instructions à nos marins et à nos soldats.

C'était pour se ménager le temps de prendre ces diverses mesures que M. Wall avait pris prétexte de son indisposition pour ne pas répondre le jour même à lord Bristol. Le secrétaire d'État ne souffrait, paraît-il, que d'un léger mal au pied causé par un ongle coupé trop ras, et ce n'est pas un aussi mince bobo qui l'aurait empêché de recevoir les ordres du roi Charles III. Deux jours lui suffirent pour tout achever, et, le 10 décembre 1761, il envoyait du Buen-Retiro à l'ambassadeur anglais la lettre suivante dont le ton énergique contrastait singulièrement avec la patience témoignée jusque-là par l'Espagne :

V. E. me déclara avant-hier, disait-il, et même elle voulut bien me mettre par écrit qu'Elle avait ordre de me demander une réponse positive et catégorique par laquelle elle pût savoir si l'Espagne songeait à s'unir à la France contre l'Angleterre, déclarant en même temps qu'elle prendrait le refus pour une agression et déclaration de guerre et qu'en conséquence elle serait obligée de se retirer. C'est bien plutôt par l'esprit d'arrogance et de discorde qui a conseillé une

1. Espagne 534, fol. 263.
2. Wall à Grimaldi, 8 décembre 1761.

Digitized by Google

démarche si inconsidérée et qui, par malheur pour le genre humain, n'a point cessé d'animer le gouvernement britannique que s'est faite dans ce moment-là même une déclaration de guerre et une insulte à la grandeur du Roi. *V. E. peut songer à se retirer dans le temps et de la manière qui lui conviendra. C'est l'unique réponse que V. E. aura de moi et que S. M. m'a ordonné, sans hésiter, de lui faire*[1].

On comprend sans peine la surprise que put éprouver lord Bristol, peu accoutumé de la part du secrétaire d'État à un langage d'une concision aussi forte et à une attitude aussi hautaine vis-à-vis du représentant de la nation britannique. Il est vrai que M. Wall ajoutait pour l'homme une note plus courtoise en disant : « Que V. E. emporte avec elle tout le bonheur que méritent ses qualités personnelles. » Malgré cela, le ton général de cette lettre de rupture effaroucha véritablement l'ambassadeur anglais. Il ne pouvait faire autrement que de demander ses passeports, et il les demanda. Mais il avait été tellement ébranlé de la secousse reçue qu'il fut subitement incommodé et obligé de rester quelques jours de plus à Madrid. C'est ce qui faisait dire à d'Ossun : « Mylord Bristol a montré en cette occasion une sensibilité qu'on peut qualifier de faiblesse. J'avoue qu'à sa place j'aurais haussé la tête d'un pied et je serais parti dans les vingt-quatre heures[2]. »

Lord Bristol ne fut pas le seul à se montrer surpris de l'énergie soudaine de M. Wall. Plusieurs membres du corps diplomatique témoignèrent un étonnement qui ne le cédait en rien à celui de l'agent anglais. Bon nombre d'Espagnols, imbus de longue main du système de neutralité et d'indifférence, n'imaginaient pas non plus que cet événement fût possible. « C'est un amusement pour moi, écrivait d'Ossun, d'entendre les raisonnements pour et contre et de voir des visages gais et d'autres mines fort allongées. »

Il fallait vraiment bien mal connaître le roi d'Espagne pour se ranger parmi les « mines allongées ». Depuis longtemps, en effet, l'on sentait combien lui pesaient les hauteurs du cabinet britannique. Aussi lui avait-il fallu une patience extraordinaire, doublée d'un espoir persévérant d'entente pour les supporter jusqu'alors. Voilà pourquoi d'Ossun n'avait jamais vu l'air « plus satisfait et plus serein » à Charles III que depuis sa rupture avec

1. Espagne 535, fol. 275.
2. Espagne 534, fol. 302.

Digitized by Google

l'Angleterre. Ce prince n'hésita pas à souligner sa joie par un acte qui était un soufflet de plus au gouvernement britannique. Non seulement il donna l'ordre au comte de Fuentès de déclarer que « la démarche insultante de lord Bristol nécessitait son départ d'Espagne » et d'en prévenir lord Egremont, ainsi que les ministres étrangers, mais encore il lui envoya la Toison d'or pour lui témoigner toute la satisfaction qu'il éprouvait de ses services et de sa conduite. C'était une revanche complète de ce que le souverain espagnol avait enduré de la part des Anglais.

X.

« *Enfin la rupture de l'Espagne avec l'Angleterre est décidée.* » C'est en ces termes que Choiseul résumait ses impressions après avoir été mis par M. de Grimaldi au courant de tout ce qui s'était passé :

Je ne m'attendais pas à cette démarche maladroite de la cour de Londres, quoique je voye depuis plusieurs années que les systèmes politiques, fruits de la prévention, de la hauteur et de la déraison, ne sont point aussi heureux que les expéditions militaires des Anglais. La cour de Londres nous ramène au vrai système, dont nous ne devons jamais nous écarter; elle nous fait plus de bien qu'elle ne nous a jamais fait de mal[1].

Le grand avantage de cette rupture était de mettre un terme à la situation fausse qui, depuis la conclusion du pacte de famille, pesait sur la politique franco-espagnole et empêchait l'alliance entre les deux pays de produire des fruits. Charles III, ne craignant plus désormais de faire connaître à l'Europe son union avec Louis XV, se hâta d'en profiter pour envoyer à Choiseul la Toison d'or, qu'il lui réservait à l'occasion du traité du 15 août. Les remerciements du ministre montrèrent une fois encore ses sentiments de délicatesse et de fierté nationale. Sa conduite allait désormais se ressentir de la liberté d'action que lui créait la déclaration de guerre.

Choiseul fut d'autant plus heureux des termes dans lesquels M. Wall avait répondu à lord Bristol qu'ils constituaient une

1. Choiseul à d'Ossun, 25 décembre 1761.

Digitized by Google

nouvelle justification de notre attitude à Londres au moment des pourparlers de paix. Quant au roi Louis XV, « il sentit cette attention de Madrid avec reconnaissance ». Il ne s'agissait donc plus maintenant que d'établir avec l'Espagne le concert de nos mesures défensives ou offensives. A ce titre, la célérité de l'opération contre le Portugal paraissait indispensable au ministre français. Elle donnerait, d'après lui, « une secousse à toute l'Europe qui déconcerterait les plans que les Anglais pouvaient avoir formés pour l'année 1762 ». « Je crois, écrivait-il à d'Ossun, que l'avantage augmenterait en proportion de la promptitude. *Quelque faible que soit un ennemi, il ne faut pas lui donner le temps de se reconnaître.* »

Par le nombre des troupes que le roi d'Espagne parlait de laisser en Catalogne, Choiseul présumait que ce prince avait quelque appréhension en ce qui concernait la tranquillité de l'Italie. Le ministre s'efforça de dissiper ses craintes en lui faisant démontrer par d'Ossun que le roi de Sardaigne n'avait ni la volonté ni le pouvoir d'entamer des hostilités contre le royaume de Naples : « Je crois connaître sans prévention la cour de Turin. Le roi de Sardaigne ne veut point la guerre parce qu'il ne peut plus y aller et qu'il serait au désespoir que son fils y allât. » A cette raison bien humaine, Choiseul en ajoutait une autre toute politique et des plus sérieuses : « Il ne peut pas faire la guerre parce qu'il est démontré que, sans secours étrangers, il courrait les plus grands risques. » Or, l'Angleterre, qui, seule, aurait pu lui venir en aide, avait bien assez à faire à secourir le roi de Prusse, ses alliés d'Allemagne et le Portugal si l'on entreprenait contre ce dernier l'expédition projetée. Malgré le désir constant qu'avait le cabinet de Londres de pêcher en eaux troubles, il paraissait peu probable qu'il cherchât à provoquer en Italie une guerre dont il aurait eu, à peu près seul, à supporter le poids. Il y avait en outre, pour le roi de Sardaigne, un motif intéressé de ne pas casser les vitres. C'eût été, de sa part, une vraie maladresse que de perdre sans retour, par une démarche imprudente, le profit de la parole donnée par Louis XV de lui reconnaître des droits sur une portion du Plaisantin.

L'ensemble de ces raisons persuadait Choiseul (et les événements prouvèrent la justesse de ses vues) qu'il n'y avait rien à craindre pour les Bourbons du côté de Turin. Au surplus, comme il n'est jamais mauvais de prendre des précautions et qu'il est

Digitized by Google

bon d'être fort pour être respecté, le ministre n'entendait pas rester désarmé. Il proposait donc à Charles III d'envoyer contre le Portugal les troupes que ce prince pensait laisser en Catalogne.

Nous mettrons en Provence, lui disait-il, les dix bataillons de Minorque qui, joints aux troupes qui sont dans cette province et en Dauphiné, feront un corps de 15,000 hommes, qui serait à portée d'être rendu à Nice ou en Savoie et qui procurerait une diversion efficace et beaucoup plus prompte que ce qui arriverait de Catalogne.

Mais, suivant la forte expression du ministre, c'eût été *servir nos ennemis* que d'immobiliser en trop grand nombre des forces que l'on pourrait employer utilement ailleurs.

Ainsi, concluait-il dans sa lettre à d'Ossun, *efforcez-vous de faire oublier à Madrid l'Italie pour opérer vigoureusement et promptement en Portugal* et pour former au printemps un camp en Galice qui inquiète sur l'Irlande. Le camp pour cet objet ne suffit pas; il faut réunir des bâtiments de transport. Ce jeu est facile au ministre de la Marine[1].

On voit par ces derniers mots combien Choiseul mettait à profit, pour le bien de la France, l'unité de vues que lui permettait l'union entre ses mains des deux secrétaireries d'État militaires. Le chef du département de la Guerre apparaissait dans l'offre faite de tenir prêtes, dans le Roussillon, des troupes destinées à remplacer les bataillons espagnols chargés d'opérer en Portugal et en Galice. Il se manifestait surtout dans un projet contre Gibraltar dont il parlait à l'ambassadeur.

On m'a fait la proposition d'envoyer M. de Vallière, lieutenant général de notre artillerie, examiner Gibraltar. Vous connaissez la réputation de cet officier. Il n'est question que d'un voyage et d'un examen de sa part pour savoir si cette place est décidément imprenable soit de vive force, soit par le moyen des mines. S'il la juge imprenable, il ne faudra plus y songer. Si au contraire, après l'avoir examinée, M. de Vallière estimait qu'il y a de la possibilité dans la réussite de l'entreprise, nous contribuerions en troupes à cet arrangement[2].

1. Espagne 534, fol. 326.
2. Ibid. Le roi d'Espagne avait eu de son côté l'idée d'une entreprise contre Gibraltar.

Digitized by Google

C'est surtout du côté de la mer que Choiseul jugeait indispensable de porter nos efforts communs. Il était à craindre que les Anglais ne vinssent insulter et peut-être envahir les États du roi des Deux-Siciles, renouvelant ainsi contre son fils les mesures violentes qui avaient semé dans l'âme de Charles III le germe de sa haine envers eux. Pour parer à cet inconvénient, ce n'étaient plus des troupes qui étaient nécessaires. Il fallait, suivant le mot du ministre français, « opposer des escadres à d'autres escadres ». Voilà pourquoi il songeait à employer les vaisseaux que l'on armait à Toulon et qu'il avait primitivement destinés au Canada avec des troupes de débarquement contre Halifax et l'Acadie. Si le roi d'Espagne estimait utile de les conserver dans la Méditerranée, on pourrait les tenir prêts à partir pour Messine. Il importait seulement d'être fixé le plus rapidement possible sur ce point, car les dispositions à prendre étaient différentes suivant que cette flotte aurait à opérer en Acadie ou devant Messine.

En ce qui concernait l'escadre de Rochefort, Choiseul comptait faire l'impossible pour qu'elle opérât sa sortie. « Rien n'est plus difficile, écrivait-il à d'Ossun, mais *j'y mettrai tous les soins possibles, tout ce que j'ai de patience et même des risques.* » Puis, après avoir parlé de l'emploi qu'on pourrait en faire soit contre la Jamaïque, soit pour secourir la Martinique ou pour défendre Saint-Domingue, le ministre ajoutait :

L'automne prochain, j'aurai infiniment plus de moyens de marine que je n'en ai et je vous assure que je suis bien déterminé à les employer.

Il terminait enfin par ces lignes qui peignent tout entière la fière énergie inspiratrice de sa conduite :

Je vous supplie de prévenir en Espagne que l'on ne s'épouvante pas si nous avons des échecs; premièrement, j'y suis accoutumé, ils ne me découragent pas; secondement, à force d'en avoir, nous en ferons éprouver à nos ennemis. *La constance et le courage ont un mérite qui leur donnent tôt ou tard l'avantage*[1].

Tant de fermeté et de persévérance méritaient un meilleur sort. L'on se prend à plaindre sincèrement Choiseul quand on pense au

1. De sa main. Choiseul à d'Ossun. Espagne 534, fol. 327.

Digitized by Google

peu de succès d'une campagne préparée avec tant de peine et tant de soins. Mais si les efforts du ministre ne devaient pas produire, dès cette époque, les résultats sur lesquels il comptait, toute sa vaillance ne s'épuisa pas en pure perte. Il sut imprimer à la marine, trop négligée par ses prédécesseurs immédiats, un mouvement de vitalité qui alla sans cesse en progressant et qui procura plus tard une glorieuse compensation à ces jours d'angoisse et de tristesse. Choiseul avait donc raison de ne pas s'abandonner au désespoir : c'est un de ses titres les plus solides à l'estime et à l'admiration des Français.

Alfred Bourguet.

Digitized by Google

NICOLAS REMY

ET LA

SORCELLERIE EN LORRAINE A LA FIN DU XVIe SIÈCLE

(Suite et fin[1].)

II.

Après avoir esquissé l'histoire de la vie de Nicolas Remy, nous devons examiner de près sa *Démonolatrie*, sur laquelle il comptait pour faire passer son nom à la postérité et pour le rendre célèbre dans les temps les plus reculés; il ne se trompait que sur la nature de la célébrité que lui devait valoir son ouvrage.

En quoi consistait, d'après Nicolas Remy, le crime de sorcellerie? Nous avons déjà dit qu'au cours du XVIe siècle la croyance au Diable est générale. En Lorraine, le Diable porte les noms les plus divers. On l'appelle maître Persin, parce qu'il apparaît sous une couleur vert foncé; il se nomme encore maître Léonard, Napnel, Jolibois, Sautebuisson, etc. Parfois l'on fait une distinction entre ces sortes de démons : ce sont des personnages différents subordonnés l'un à l'autre. Le Démon apparaît sous des formes diverses aux personnes qu'il veut conquérir; il pince ses victimes au front, pour enlever le baptême, et les invite à assister au sabbat, qui a lieu sur une lande déserte, en un endroit écarté des habitations. Les sorcières se frottent d'un onguent et sont transportées à ce sabbat en général sur un balai ou bien sur un bouc. Ce sabbat a lieu en Lorraine le samedi et le mercredi, les démons étant occupés les autres nuits ailleurs[2].

1. Voir *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 225.
2. Nous résumons ici ce que dit Nicolas Remy dans la *Démonolatrie*, p. 121 et suiv.

Digitized by Google

Les sorcières s'y donnent au Diable; elles dansent une ronde échevelée, mais masquées et retournées, la tête en dehors de la ronde. Puis elles prennent un repas en commun; mais toute nourriture est insipide; car le sel y fait défaut; suivant un calembour souvent répété, les plats y viennent de *Salamanque*. Il n'y a pas non plus de pain, puisque le pain rappelle l'Eucharistie. Pendant toutes ces orgies, les diablotins font une musique infernale, en frappant des tibias contre des crânes[1]. Nicolas Remy et les juges croyaient à la réalité de ces descriptions. Une fois pourtant le procureur a un léger doute. Une sorcière a affirmé qu'à telle heure de la nuit elle avait été au sabbat; et pourtant son mari a juré qu'à la même heure elle se trouvait tranquillement couchée à côté de lui. Remy ne peut pas ne pas accorder confiance à ce témoignage; il conclut qu'un sabbat imaginaire est aussi pernicieux qu'un sabbat réel; ce sabbat donne les mêmes émotions, provoque les mêmes lassitudes; une telle femme est bien la proie du Diable. A mort donc la malheureuse!

Mais, si hommes et femmes se rendent au sabbat, ce n'est pas seulement pour se procurer des plaisirs fatigants; ils veulent surtout obtenir du Diable le pouvoir de nuire à ceux qu'ils détestent. Maître Persin leur donne un onguent mystérieux, ou bien il leur apprend des paroles magiques; à l'aide de l'un ou des autres, ils vont provoquer le malheur de leurs ennemis. Ceux-ci languissent et dépérissent peu à peu. Ou bien il leur arrive un grave accident. Ils tombent et se cassent une jambe; ils n'entendent plus; ils voient double; des boutons leur poussent sur la figure; les maris deviennent impuissants. D'autres fois, les sorciers s'en prennent au bétail. Ils font trébucher la vache ou la chèvre de leur ennemi, les blessant grièvement. Ils tarissent, par leur pouvoir magique, le lait de ces animaux. Les sorcières plantent dans le mur de l'étable, au dehors, un couteau; et elles font sur lui le signe de traire la vache; elles prononcent le mot sacramental : « Je te trais au nom du Diable », et le lait coule réellement le long du couteau. Elles enlèvent la force nutritive qui est dans l'herbe broutée par les bestiaux; chevaux, taureaux, vaches mangent et dépérissent. Au contraire, cette nourriture profite à leurs propres bêtes qui restent grasses et bien portantes.

1. *Démonolatrie*, p. 141.

Digitized by Google

Ce qui frappe surtout dans ces stupides accusations, c'est la relation que les accusateurs établissent entre une rencontre fortuite avec un sorcier et un malheur arrivé souvent des semaines, des mois, des années plus tard. Dans un procès instruit à Amance, près de Nancy, en 1591, le herdier de la commune, — c'est-à-dire celui qui garde la *herde*, le troupeau, — est accusé de sorcellerie et les bergers qui vivent isolés dans les champs fournissent un nombreux contingent de victimes. Une femme dépose qu'elle a eu un jour avec l'accusé, nommé Bulme, une querelle à cause d'une vache qu'il lui avait perdue, et, dit-elle, environ un mois après, son mari tomba malade et mourut en cinq jours. Une autre femme certifie que son mari est mort six semaines après une querelle avec le sorcier. D'autres encore viennent dire qu'après une dispute de ce genre leur cheval ou leur verrat a péri au bout de quinze jours ou d'un mois. Et c'est sur des accusations de ce genre que Bulme et sa femme furent exécutés à Amance[1]!

Les sorcières ne s'attaquent pas seulement aux hommes et aux animaux; dans leurs réunions nocturnes, elles rassemblent les nuages, qui bientôt se condensent en grêle et qui détruisent les moissons. Voilà pourquoi, dit Nicolas Remy, quand le tonnerre gronde, quand menace la foudre, il faut sonner les cloches; car ces mêmes cloches qui appellent les fidèles à la prière chassent le Démon. Les sorcières sont encore accusées d'avoir suscité d'autres fléaux. En décembre 1586, la femme Odile Boncourt de Haraucourt, en novembre 1586, la femme Rose Gérardin d'Étival, en février 1587, la femme Housselot de Saint-Èvre ont avoué avoir suscité un très grand nombre de souris qui ont rongé toutes les racines et causé la disette[2].

Voici, avec quelques détails, les accusations lancées contre une pauvre femme de Nancy, nommée Lasnier (*Asinaria*) : elle avait l'habitude de mendier de porte en porte, et les aumônes qu'elle recevait suffisaient à son existence. Un jour elle frappa à la maison du bailli de Nancy[3]; mais le fils aîné de celui-ci

1. Amance, qui avait reçu la coutume de Beaumont, avait droit de haute justice. Toutes les pièces de ce procès ont été publiées par Henri Lepage dans l'*Annuaire de la Lorraine*, 1854; l'article a été tiré à part sous le titre : *Une procédure de sorciers au XVIe siècle*, Nancy, Grimblot et veuve Raybois.

2. *Démonolatrie*, p. 146.

3. Le bailli de Nancy de 1577 à 1607 fut Renault de Gournay, seigneur de

Digitized by Google

sortit à l'improviste et lui ordonna de revenir à une autre heure, car pour le moment les domestiques étaient occupés; la femme répondit par des injures et aussitôt notre jeune homme tomba face à terre comme s'il s'était heurté contre un caillou. Et il affirma aux domestiques accourus que l'accident n'était pas arrivé par sa faute, qu'il était poussé par derrière par une force supérieure et qu'il se serait certainement cassé un membre, s'il n'avait eu la précaution en tombant de faire le signe de la croix. Le Démon fit alors, dit Remy, de vifs reproches à la femme Lasnier d'avoir manqué son maléfice et lui donna l'ordre de surprendre le jeune homme avant qu'il eût fait sa prière du matin et se fût garanti par le signe de la croix. Or, un matin, le jeune homme ouvrit la fenêtre de sa chambre au premier étage et voulut saisir un nid qui se trouvait sur la muraille; il tomba la tête la première et on le rapporta évanoui à la maison. Il revint bientôt à lui et dit à son père : « Père, ne me faites pas de reproche; j'ai été poussé par derrière et on a lancé un objet contre moi. » Et en effet un gros morceau de bois fut ramassé à l'endroit où il était tombé. L'enfant mourut quelque temps après; la femme Lasnier fut aussitôt arrêtée. Interrogée par Nicolas Remy, elle fait des aveux; elle est condamnée à mort et exécutée le 14 juillet 1582. Remy nous raconte qu'aussitôt après la chute de l'enfant, le Diable était venu en personne féliciter la sorcière et il accumule, pour le prouver, une série de citations de la Bible[1].

Telles étaient les accusations portées contre les sorcières et qui devaient conduire presque toujours ces malheureuses à la mort. Dans l'ancienne procédure, il fallait qu'un accusateur se présentât et soutînt la vérité de son dire par serment, témoignages ou autrement. Dans les procès de sorcellerie, il n'y a plus d'accusateurs; il n'y a, comme pour les procès de l'Inquisition, que des dénonciateurs. Un individu a à se plaindre d'une femme qui l'a injurié, il ne veut pas payer son créancier; il dénonce la femme et le créancier comme soupçonnés de sorcellerie. Le dénonciateur ne risque jamais rien. Son nom n'est pas communiqué à l'inculpé. Même dans certains pays, — ce ne fut point le cas en Lorraine, — l'on plaçait aux églises ou aux maisons communes des troncs destinés à recevoir les dénonciations anonymes; les dénonciations

Villers. Cf. Henri Lepage, *les Offices des duchés de Lorraine et de Bar*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1869, p. 103.

1. *Démonolatrie*, p. 272.

Digitized by Google

lâches et méprisables! Sur ces dénonciations, l'officier public se mettait en mouvement, souvent même il ne les attendait pas. Le procureur général faisait des tournées en Lorraine et, par le procédé de l'enquête, — qu'il est devenu odieux le mot *inquisitio!* — il recherchait les coupables.

Sur toute dénonciation, sur tout soupçon du ministère public, une *information* est ouverte[1]. On entend toutes les personnes qui peuvent fournir des renseignements sur les inculpés et on consigne avec soin tous leurs dires. Tous les actes de la malheureuse femme soupçonnée, — car la proportion des femmes sorcières par rapport aux hommes était de 9/10, — sont scrutés avec soin et tout va devenir indice qu'elle est réellement sorcière. On l'a appelée dans une querelle sorcière, et elle n'a rien répliqué; elle n'a pas traîné son calomniateur devant les tribunaux; indice sûr. Au contraire, elle s'est hâtée de poursuivre celui qui l'avait injuriée; elle a voulu détourner les soupçons; indice sûr. On ne voit jamais une femme à l'église; c'est, dit Nicolas Remy, qu'elle s'est donnée au Diable. Elle court sans cesse à la messe, autre indice; car une force irrésistible pousse les sorcières vers l'église; constatation curieuse qui montre chez ces femmes une sorte de folie religieuse. L'information est ainsi presque toujours défavorable. La malheureuse est arrêtée et jetée en prison; à Nancy, on la mène dans les tours de la porte de la Craffe.

Nous connaissons déjà les tribunaux qui vont la juger. Elle n'est point renvoyée devant des inquisiteurs ou devant le tribunal ecclésiastique, l'officialité. Elle comparaît, comme les autres criminels, devant la justice ordinaire, échevins, prévôts, justice municipale. Les juges font venir l'inculpée devant eux et procèdent à son interrogatoire; c'est l'*audition de bouche*. L'un des échevins, — nous supposons que le procès se déroule à Nancy, — lui demande son nom, son âge, si elle sait de quoi elle est accusée. A cette dernière question, en général, l'inculpée ne

1. Souvent le procureur général de Lorraine ou le procureur des Vosges ou d'Allemagne requièrent les officiers judiciaires inférieurs, substituts ou prévôts d'informer secrètement des cas de sortilège et vénéfice. Une réquisition de ce genre a été publiée par L. Quintard, *Procès de deux sorciers en 1605*, dans les *Bulletins mensuels de la Société d'archéologie lorraine*, 1906, p. 16. Il s'agit de Catherine, veuve de Claude Bailliot, et de Claude, son fils, demeurant à Mataincourt (Vosges). On reprochait à Catherine de tenir et nourrir des crapauds dans sa maison. Les deux accusés, qui n'avouèrent pas, furent condamnés au bannissement.

Digitized by Google

répond rien. Finalement, le juge lui dit son crime et expose les charges qui ont été recueillies dans l'information; il lui demande de se défendre. D'ordinaire, l'accusée se récrie; elle se déclare innocente des méfaits qu'on lui impute. Le juge essaie toujours de l'effrayer par la violence de ses gestes, la véhémence de son langage. Il a recours à toutes sortes de ruses pour obtenir l'aveu attendu, l'aveu qui sera considéré par lui comme une véritable victoire. S'il y a deux inculpés, il ne manque d'affirmer au second que le premier a tout avoué, alors qu'il n'en est rien; il se complaît dans les équivoques, les sous-entendus. Jamais, dans ces interrogatoires, l'accusée n'est assistée d'un avocat; l'avocat est même toujours absent de ces tristes procès : une sorcière ne doit point être défendue. Du reste, l'avocat ne courrait-il pas de trop grands risques? La sorcière ne pourrait-elle pas lui jeter un sort? Mais qu'on admire la logique des croyances! Il est admis que ces méchantes femmes ne peuvent rien ni sur les juges ni sur les bourreaux, qui, par une sorte de grâce d'état, sont à l'abri de leurs coups. Nicolas Remy nous raconte que le terrible onguent que maître Persin donnait aux sorcières perdait toute vertu dès qu'il était saisi par les juges. Lui-même, qui a été sans cesse en contact avec les sorcières, est resté toujours sain de corps et d'esprit, chrétien parfait. La femme Lasnier, de Nancy, interrogée par lui, lui lança cette apostrophe : « Comme vous avez de la chance que nous ne puissions rien sur vous, ô juges! Il n'y a point d'hommes que nous désirerions plus tourmenter que vous, qui poursuivez toute notre race par de tels supplices[1]. » Nicolas Remy pouvait procéder sans risque ni péril.

On trouvait des accusés, surtout parmi les femmes, qui avouaient dès le début. Il se présente ici un cas d'auto-suggestion fort curieux. La femme croit réellement qu'elle a conclu un pacte avec le Diable; elle le crie à son juge; et, en général, avec cet aveu, elle tient des propos incohérents et orduriers; elle se complaît dans la crapule. Ces femmes ont été désignées comme sorcières parce qu'elles sont des hystériques; elles réalisent en quelque sorte les scènes qu'elles ont entendu raconter autour d'elles; oui, elles se sont données au Diable, elles ont assisté au sabbat qu'elles décrivent avec un luxe incroyable de détails.

1. *Démonolatrie*, p. 38.

Digitized by Google

L'hystérie est héréditaire; et voilà pourquoi souvent les filles ont été brûlées après les mères, parce qu'elles présentaient les mêmes symptômes morbides. La maladie chez des personnes faibles d'esprit est contagieuse; voilà pourquoi beaucoup de villages sont décimés[1]. Si la femme ne se suggère pas à elle-même toutes ces visions, le juge qui l'interroge les fait naître en son esprit. Ses questions sont si nettes, si précises qu'elle arrive à douter d'elle-même. Elle avoue. L'aveu est une condamnation à mort; le procès finit après l'information et l'interrogatoire.

Mais, après tout, ces aveux étaient rares; le plus souvent, l'accusée nie. Elle déclare qu'elle n'a point eu commerce avec Satan, qu'elle n'est point sorcière. Dès lors, on procède aux *recolements* et aux *confrontations*. Le juge convoque à jour et heure déterminés tous les témoins entendus dans l'information; il les interroge d'abord en l'absence de l'accusée; il leur demande s'ils persistent en leur première déposition; il les invite à y ajouter ou à en retrancher à leur gré; c'est le *recolement*. Puis, pour la première fois, l'accusée est mise en présence de ses accusateurs; et ici la Lorraine était en avance sur d'autres pays, où jamais la victime ne connaissait les témoins, où l'on continuait d'employer l'ancien système de l'Inquisition. Témoins et accusée sont interrogés contradictoirement sur les faits de la cause : c'est la *confrontation*. Celle-ci terminée, le procureur ou le substitut présent prend ses conclusions. Si elles tendent à l'absolution de l'inculpée, elles sont définitives; mais, avec des procureurs imbus de l'esprit de Nicolas Remy, de telles conclusions devaient être rares, — l'on en trouve pourtant des exemples. — Mais, en général, les conclusions sont *interlocutoires*. Le procureur peut requérir que l'accusée nomme des témoins à décharge; mais la malheureuse n'en trouvait presque jamais. Il peut requérir aussi que l'accusée soit soumise à la question; c'était le cas ordinaire. Quand le procès avait lieu loin de Nancy, l'on demandait sur ces conclusions l'avis des échevins de Nancy; mais presque toujours dans les procès de sorcellerie les échevins opinent pour la torture. A Nancy même, point n'était besoin de consulter personne,

1. Dans le petit village d'Azelot, au canton de Saint-Nicolas-de-Port, qui compte aujourd'hui 200 habitants, et qui en comptait à peine 100 autrefois, il y eut à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle jusqu'à trente procès de sorcellerie. Cf. Lepage, *les Communes de la Meurthe*, art. Azelot.

Digitized by Google

et la sentence interlocutoire ordonnant la question était immédiatement rendue.

Avant de procéder à la question, l'on soumettait l'inculpé à un chirurgien ou à un médecin. L'inculpé, homme ou femme, était rasé des pieds à la tête « partout où poil se trouve », disent les procès-verbaux, par la *personne vile*, c'est-à-dire par l'homme qui tond les chiens et récure les égouts; puis le chirurgien cherchait s'il retrouvait sur son corps la *marque du Diable*. De même que Dieu mettait son sceau sur certains élus en reproduisant sur leurs mains, sur leur flanc et leurs pieds les blessures du Christ, de même, dans les croyances de l'époque, le Diable marquait d'un signe ineffaçable la créature qui s'était donnée à lui. Nicolas Remy consacre tout un chapitre de sa *Démonolatrie* à cette marque diabolique. C'était au médecin à trouver ce signe, qu'on reconnaissait de la façon suivante : si à l'endroit du corps marqué par Satan l'on enfonce une longue épingle, l'inculpé ne sentira aucune douleur et pas une goutte de sang ne coulera de la blessure. Cette partie du corps est devenue tout à fait insensible :

Sanguis hebet, frigentque effetae in corpore vires

(la citation est de Nicolas Remy). Ainsi, en octobre 1590, on arrête à Briey la femme Claude Bogart. Après lui avoir rasé la tête, on découvre au sommet une cicatrice que les cheveux cachaient; Claude affirme que cette cicatrice a été causée par une pierre qui lui a été lancée. Mais le chirurgien enfonce son épingle et déclare qu'en cet endroit le Diable a mis sa griffe sur sa créature. On découvre de même une verrue sur la jambe droite de la femme Muguet, arrêtée à Essey-lès-Nancy en juin 1591. Elle ne sent aucune douleur lorsqu'on y enfonce l'épingle; mais, dès qu'elle est piquée à côté, elle pousse des hurlements effroyables. Signe diabolique, conclut Nicolas Remy, et il écrit : « Ceux-là errent cent et cent fois, ceux-là sont des fous qui prétendent expliquer de tels phénomènes par des causes naturelles. » N'en déplaise à Nicolas Remy, n'en déplaise à l'excellent abbé Lionnois, qui composait au XVIIIe siècle une histoire de Nancy et qui faisait preuve d'un bien grand scepticisme en disant : « Les épingles de ces chirurgiens n'étaient-elles pas semblables à celles de nos joueurs de gobelets qui, en se perçant le front, ne se font

Digitized by Google

de mal que dans l'esprit des sots? », — de tels phénomènes existent et la médecine actuelle les explique par des causes naturelles; cette insensibilité partielle est l'un des signes de l'hystérie; elle peut même être provoquée par simple suggestion du médecin.

Dans tous ces procès de sorcellerie, le médecin ou le chirurgien doit partager la responsabilité du juge. Il procédait à l'examen du corps, trouvait la marque et donnait son certificat, qui était une condamnation à mort. Dans ce certificat, il ne constatait pas seulement, il interprétait. Il affirmait que cette insensibilité était causée par l'empreinte du Démon. Dans un livre de chirurgie, paru en 1585, on lit : « Nul ne peut nier, il n'en faut douter, qu'il y ait des sorciers; car cela se prouve par authorité de plusieurs docteurs et expositeurs, tant vieux que modernes, lesquels tiennent pour chose résoluë qu'il y a des sorciers et enchanteurs qui, par moyens subtils, diaboliques et inconnus, corrompent le corps, l'entendement, la vie et la santé des hommes et autres créatures, comme animaux, herbes, l'air, la terre et les eaux. D'avantage l'expérience et la raison nous contraignent le confesser, parce que les lois ont établi des peines contre telles manières de gens[1]. » Singulier raisonnement : il y a des sorciers, puisqu'il y a des lois contre les sorciers. L'auteur de ce livre est Ambroise Paré, et peut-être le grand chirurgien, qui passait en son temps pour un novateur hardi, a-t-il causé sorcellerie avec Nicolas Remy, lorsqu'en 1575 il arriva en Lorraine pour guérir la duchesse Claude de France, femme de Charles III.

Le médecin a donné son certificat; mais il faut obtenir de l'inculpé lui-même l'aveu qu'il a eu commerce avec le Diable; et cet aveu lui sera arraché par la torture. Nous connaissons par un livre de praticien écrit par Claude Bourgeois, maître-échevin de Nancy après Nicolas Remy, quels modes de torture étaient usités en Lorraine[2]. Il y avait quatre épreuves qui étaient graduées.

C'étaient d'abord les *grésillons*. L'instrument était formé de trois lames de fer qu'on rapprochait à l'aide d'une vis. On met-

1. Ambroise Paré, *Œuvres complètes*, éd. Malgaigne, t. III, p. 53. Ce passage, tiré du *Livre sur les monstres et les prodiges*, ne se trouve que dans l'édition de 1585.

2. *Pratique civile et criminelle pour les justices inférieures du duché de Lorraine, conformément à celle des sièges ordinaires de Nancy*, Nancy, J. Garnich, 1614, IV-53 feuillets in-4°.

Digitized by Google

tait entre ces lames le bout des doigts de la main ou du pied jusqu'à l'ongle et on serrait. La souffrance était atroce; la victime sortait de l'épreuve les doigts entièrement écrasés. Venait ensuite l'*échelle*. C'était une échelle ordinaire dont une extrémité touchait terre, tandis que l'autre reposait sur un tréteau à trois pieds du sol. L'accusé était étendu nu ou en chemise sur l'échelle, les pieds attachés au barreau inférieur, les mains liées, à l'autre extrémité, à une corde qui s'enroulait autour d'un tourniquet; on mettait en mouvement le tourniquet, et les bras, le corps entier s'allongeait. « L'accusé, dit Claude Bourgeois, souffre ainsi de grandes douleurs, tant à cause de l'extension violente de tout le corps qui s'allonge contre nature que pour les diverses parties affligées en cette extension, comme veines, artères, muscles, mais principalement les nerfs et tendons, qui sont toutes parties douées d'un sentiment fort exquis et conséquemment susceptibles de grandes douleurs. » Pour augmenter les souffrances de l'accusé, on lui faisait passer sous le dos un morceau de bois pendant qu'on l'étirait. On lui jetait aussi souvent de l'eau froide à la figure; on lui introduisait par un entonnoir une certaine quantité d'eau dans la bouche, ou encore l'on imprimait à cette échelle mobile des secousses savamment calculées.

Tandis que la victime reste couchée sur l'échelle, on lui infligera la troisième épreuve, les *tortillons*. Les bras et les jambes nus sont attachés par de grosses cordes aux montants, et la corde est serrée autant qu'il est possible. Puis entre les membres et la corde on passe des bâtons ronds qu'on emploie comme un tourniquet. La corde est serrée davantage encore; elle pénètre dans les chairs, qui sont de plus en plus comprimées en certains endroits et ressortent plus loin en bourrelets meurtris.

Enfin, si l'accusé n'a pas avoué, on a recours à l'*estrapade*. Au plafond de la chambre de torture est attachée une poulie, dans laquelle on passe une corde, semblable aux poulies dont se servent les maçons pour monter leurs pierres. L'accusé, en chemise, les mains liées derrière le dos, est attaché par la ceinture à ce crochet et tiré violemment en l'air. On lui fait exécuter ainsi un certain nombre de tours; parfois, pour augmenter sa souffrance, on étire le corps en attachant au pied de grosses pierres; Claude Bourgeois assure que quelques-unes de ces pierres pesaient de soixante à quatre-vingts livres.

C'étaient là les seules tortures autorisées en Lorraine par les

Digitized by Google

échevins de Nancy. Et ils se croyaient des esprits libéraux. Ils prohibaient les modes plus atroces encore. Ils défendaient de faire asseoir l'inculpé sur une selle hérissée de pointes, de le pendre dans une cheminée pour l'enfumer, de le priver de sommeil pendant une longue période, en le tenant éveillé par des moyens artificiels. Ceux qui ont visité certains musées de torture d'Allemagne seront obligés de reconnaître que les échevins de Nancy ont été moins cruels que certaines justices d'outre-Rhin[1].

La torture est toujours administrée en présence d'un chirurgien. Celui-ci doit arrêter le bourreau quand il lui semble que le patient est à bout de forces; on ne doit pas détacher de l'échelle un cadavre; le fait s'est produit parfois. On commence en général par montrer à l'inculpé les instruments de torture; on lui explique la manière dont on s'en sert, les souffrances qu'ils produisent, et, devant cette menace, on l'interroge de nouveau; on le conjure d'avouer son crime. S'il persiste dans ses dénégations, le bourreau fait son office. Rarement une femme résiste jusqu'au bout. Tout à coup elle s'écrie que c'est trop souffrir; elle raconte tout ce qu'on veut; oui, elle a été au sabbat; elle a eu accointance avec le Diable. Le juge lui demande le nom de ses complices; elle nomme tous les noms qui lui traversent la tête, noms illustres ou noms ignorés, grands personnages de l'état ou pauvres mendiants. C'étaient de nouvelles victimes qu'elle désignait, et chaque procès en engendrait une série d'autres. Parfois le juge, pour obtenir plus vite l'aveu, usait de stratagème. Il promettait à la pauvre torturée sa grâce et une chaumière; mais il sous-entendait par restriction mentale la grâce d'être étranglée avant d'être brûlée, et la chaumière, c'étaient les bottes de paille du bûcher. Le juge aussi, dans la recherche des complices, désignait parfois un homme ou une femme par son nom : « N'étiez-vous pas au sabbat avec un tel ou avec une telle? » Ces pratiques, il est juste de le reconnaître, étaient condamnées par les échevins de Nancy. Claude Bourgeois écrit : « Il n'est loisible d'user d'artifices, de

1. Des procureurs lorrains demandaient des supplices plus terribles. Un procureur, Didier Colin, écrit sur un exemplaire de la *Pratique civile et criminelle*, de Claude Bourgeois : « Aucuns disent qu'il n'y a douleur si grande que celle qui vient de la distillation d'eau froide sur le nombril. Aucuns que les millepèdes, cloportes ou pourcelets Saint-Antoine, appliqués et retenus sur le nombril, font plus grand rage et tourment. » Cité par R. de Souhesmes, *la Torture et les anesthésiques*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1901, p. 10.

Digitized by Google

paroles mensongères ou captieuses comme de faire entendre au criminel qu'il confesse librement ce qu'on luy demande soubs espérance et promesse de pardon et autres, cela étant très pernicieux, et dont les juges practiquant tels abus et injustices en répondront devant Dieu, et, cela estant descouvert, debvront estre châtiés exemplairement par les juges supérieurs qu'il appartiendra »; — et, en effet, certains juges ont été destitués pour n'avoir pas suivi ces préceptes. — Claude Bourgeois écrit encore : « Il ne faudra particulariser ou nommer personne, suggérer, — *le mot est dans le texte*, — ou désigner par habits ou autrement, ains faudra interroger généralement qui sont les complices. »

Le lendemain des aveux, l'accusée était interrogée à nouveau hors du lieu de torture. Il arrivait souvent qu'elle rétractait ses aveux antérieurs, qu'elle déclarait n'avoir su ce qu'elle disait, n'avoir parlé que sous l'empire de la douleur. Le juge aurait dû réfléchir à ses rétractations; il aurait dû se rappeler le proverbe latin : *torquere est extorquere;* il aurait dû se dire, comme plus tard l'auteur tragique[1] :

La torture interroge et la douleur répond;

mais, dans ces rétractations, il voit une nouvelle manœuvre de Satan; et l'accusée est remise aussitôt à la question[2]. Après les grésillons, l'échelle; après l'échelle, les tortillons et puis l'estrapade. Quelques-unes résistent jusqu'au bout et sont renvoyées des fins de la plainte[3], mais le cas est tout à fait extraordinaire.

L'aveu une fois fait est aussitôt consigné par écrit : c'est la sentence de mort. Les juges n'ont qu'à en prendre acte et à prononcer en conséquence. Dans les juridictions inférieures, la sentence

1. Raynouard, *les Templiers.*

2. Claude Bourgeois se rend bien compte des objections qu'on peut faire à la torture : « La question est dangereuse, écrit-il; le plus souvent l'innocent y confesse; autrefois, le coupable malfaicteur l'endure et à ce moyen est absous. » Mais de ces prémisses il n'ose pas tirer la conclusion.

3. Quelques accusées très exaltées arrivaient à devenir insensibles à la douleur. Le juge le savait et voyait dans ce fait une manœuvre de Satan. Le Diable aidait ses suppôts : il se logeait sous les ongles et dans les poils. C'était un autre motif pour raser les victimes. Le diable leur avait appris des formules magiques qui supprimaient la douleur; aussi on les exorcisait. Cf. R. de Soubesmes, *loc. cit.*, p. 5 et suiv. Les accusées qui ne manifestaient pas de douleur n'étaient pas relâchées; on renvoyait seulement celles qui n'avouaient pas, malgré leurs évidentes souffrances.

Digitized by Google

est provisoire, les pièces du procès sont renvoyées aux échevins de Nancy; ceux-ci déclarent en général que le procès a été bien jugé, et, aussitôt leur réponse arrivée, les juges rendent la sentence définitive. A Nancy, il n'y a qu'une sentence définitive.

Nous donnons ici la formule de ces sentences de mort, prononcées par les tribunaux locaux, telle que nous la rapporte Claude Bourgeois; cette formule a été répétée des milliers de fois en Lorraine :

« Veu le procès extraordinairement instruit par Nous les prevôt *ou* Maire et gens de justice de N. (*ici le nom de la localité*), à la requeste du procureur d'office, contre N., prevenu et accusé de sortilège et vénéfice, sçavoir l'information, l'audition de bouche dudit accusé, recolements et confrontations, les conclusions dudit procureur en date du ..., notre sentence du ..., par laquelle aurions condamné ledit accusé à la question ordinaire et extraordinaire, l'acte et procès-verbal de ladite question, les conclusions définitives dudit sieur procureur et l'avis de Messieurs les maître eschevin et eschevins de Nancy (*c'est l'énumération exacte de tous les actes de la procédure; voici maintenant la sentence*), disons que, par ladicte procedure et par la confession dudict accusé, iceluy est suffisamment atteint et convaincu dudict crime de sortilege et vénéfice; de quoi l'avons condamné et condamnons à estre delivré entre les mains de l'exécuteur de haulte justice, pour par luy être exposé au carcan à la vue du peuple l'espace d'un demi-quart d'heure ou environ, puis mené et conduict au lieu où l'on a accoustumé supplicier les delinquants, et illec attaché à un poteau, y estre estranglé après qu'il aura aucunement senty l'ardeur du feu, son corps ars, bruslé et reduit en cendres, tous et chascuns de ses biens declarez acquis et confisqués à qui il appartiendra, les frais de justice pris sur iceux au préalable. »

Beaucoup d'accusés, pour ne pas affronter cette série d'horreurs, se donnaient la mort en prison. Que de fois ne trouve-t-on pas dans les archives des mentions comme la suivante : « 1593. Marguerite, veuve de Thiébaut le vigneron, demeurant à Belleau[1], accusée de vénéfice et de sortilège, étant détenue en prison de ce lieu, se serait par mains violentes précipitée à la mort. » Nicolas Remy reconnaît que les suicides en prison sont

1. Cant. de Pont-à-Mousson.

Digitized by Google

nombreux; il avoue par exemple qu'en juillet 1581 Didier Finance, de Mandray[1], a échappé au supplice en s'enfonçant dans la gorge un couteau qu'on avait oublié près de sa main, et il ajoute : « Il me souvient qu'en cette année et l'année précédente il s'est trouvé en Lorraine environ quinze personnages qui se sont fait justice à eux-mêmes, pour ne pas être un exemple à tous[2]. » Remy a horreur de ces morts : « J'ai hâte, écrit-il, d'en venir à des procès qui eurent de meilleures issues, — *ad ea quae exitus meliores habuerunt* », — et il raconte les supplices de Jeanne, sorcière à Ban-sur-Meurthe, d'Anne Drigie, de Haraucourt, et de Didier Gérard, de Vennezey[3]. Le bourreau ne perdait pas tout droit si la victime se donnait la mort. Le cadavre était exposé aux fourches patibulaires et ensuite brûlé.

La sentence définitive, une fois rendue, était aussitôt mise à exécution. Un confesseur devait préparer la sorcière à la mort; et nous pourrions répéter des confesseurs ce que nous avons dit des médecins; jamais l'un de ceux qui avait reçu les dernières confidences des victimes n'a protesté de leur innocence; si l'accusé niait encore au tribunal de la pénitence, le confesseur attribuait ces dénégations à une méchanceté endurcie et aux ruses du Démon[4]. La condamnée, avant le supplice, était exposée quelques minutes au carcan. A Nancy, cette exposition avait lieu sur la place Saint-Èvre, tant que les prisons furent à la porte de la Craffe. Plus tard, elle eut lieu dans la Ville-Neuve, sur la place du Marché, devant l'hôtel de ville. Au-dessus de la malheureuse, on plaçait un écriteau indiquant son crime : guenoche et sorcière. On la livrait à la risée d'une multitude sans pitié et qui lançait d'ignobles injures. Après l'exposition, la sorcière était menée au supplice. Au début, devant le portail de l'église Saint-

1. Cant. et arr. de Saint-Dié, Vosges.

2. *Démonolatrie*, p. 347.

3. Haraucourt, cant. de Saint-Nicolas; Ban-sur-Meurthe, Vennezey, cant. de Gerbéviller.

4. Nous devons pourtant citer un jésuite allemand qui osa protester. Frédéric Spee avait accompagné dans les environs de Bamberg et de Würzbourg de nombreuses sorcières au bûcher, et, comme l'évêque de Würzbourg, Jean Philippe de Schönborn, s'étonnait que ses cheveux fussent blancs avant l'âge, il répondit : « C'est à cause de la douleur éprouvée en conduisant des innocentes au supplice. » Spee fit paraître en 1631 un livre où il s'élevait contre la sorcellerie : *Cautio criminalis seu de processibus contra sagas liber ad magistratus Germaniae hoc tempore necessarius.* Sur ce livre, cf. Soldan, *Geschichte der Hexenprocesse*, t. II, p. 187.

Digitized by Google

Èvre, elle faisait amende honorable, une torche noire à la main. Le cortège sortait par la porte de la Craffe et se rendait sur les bords de la Meurthe, à quelque distance de la route de Nancy à Champigneulles, en un endroit appelé le Paquis, où aujourd'hui se dresse l'usine du Pont-Fleuri[1]. Là le bûcher était dressé. Il se composait d'un cent de fagots et d'une corde de bois[2]. Au-dessus se dressait un poteau où la victime était attachée. La sorcière n'était pourtant pas brûlée, à proprement parler. A peine avait-elle senti la flamme que le bourreau l'étranglait. Le corps était ensuite brûlé et les cendres dispersées. On ne jetait vivantes dans le feu que les sorcières endurcies, celles qui avaient refusé de faire pénitence. A ces exécutions assistait une foule gouailleuse, — la même foule ignoble qui se presse aujourd'hui autour des échafauds.

Suggérées par le juge, des mères avaient avoué qu'elles avaient emmené au sabbat leurs enfants, jeunes garçons et jeunes filles de sept à dix ans. Ces enfants eux-mêmes avaient parfois avoué leurs forfaits; ils avaient décrit le sabbat, répété les chansons licencieuses qu'on y chantait; ils soutenaient avoir tourné la broche de Satan! Les échevins de Nancy n'osaient condamner ces malheureux; on se bornait à leur mettre les épaules nues et à les frapper trois fois de verges devant le bûcher où brûlait leur mère; et cette condamnation devint en Lorraine d'un usage courant. Mais Nicolas Remy s'élève contre ce qu'il regarde comme une faiblesse : « Je n'ai jamais pensé que de cette manière il était satisfait aux lois[3]. » Avec une férocité inouïe, dans un passage qui nous paraît le plus abominable de la *Démonolatrie*, il réclame contre les pauvres êtres la peine capitale. Il rappelle l'histoire des quarante-deux enfants de Béthel qu'Élisée avait fait manger par les ours, uniquement parce qu'ils l'avaient nommé vieux chauve. Et il veut que toute graine de sorciers soit anéantie.

Les enfants des sorciers pâtissaient encore d'une autre façon, même s'ils n'étaient pas impliqués dans les crimes de leurs parents. Tous les biens étaient confisqués au profit de l'État, et les malheureux, repoussés partout, restaient sans ressources. La

1. Au début du XVIIe siècle, il y eut quelques exécutions sur la place du Marché.

2. Voir les comptes des receveurs.

3. « Sed ne hac quidem ratione numquam putavi plene legibus esse satisfactum » (*Démonolatrie*, p. 200-201).

Digitized by Google

plupart des condamnés étaient pauvres, sans doute; mais il y en eut aussi de riches. On put soupçonner que le duc Charles IV envoya au bûcher Melchior de La Vallée, chantre de la collégiale Saint-Georges, non seulement pour compromettre sa femme Nicole, baptisée par le prétendu sorcier, mais encore pour acquérir son grand domaine de Sainte-Anne, sur la route de Laxou[1]. On a pu dire que les procès de sorcellerie étaient si nombreux en Lorraine uniquement parce que les biens des condamnés étaient acquis aux seigneurs[2].

Nous avons ainsi suivi la sorcière depuis son arrestation jusqu'à son supplice. Le jour où arrivait à la justice la dénonciation anonyme, elle était presque sûrement perdue. Comme ceux qui entrent dans les enfers, elle devait laisser toute espérance. Le drame que nous venons de raconter eut, au temps où Nicolas Remy fut échevin de Nancy, puis procureur général, de 1576 à 1606, soixante à quatre-vingts représentations par an[3]; et, après sa retraite et sa mort, l'impulsion donnée par lui dura. De 1606 à 1633, les bûchers s'allumèrent encore à mainte reprise; pourtant, peu à peu, le mouvement se ralentit et les rôles des échevins de Nancy furent moins encombrés. Le total des sorciers et sorcières brûlés ne laisse pas que d'être considérable; et cette épidémie de sorcellerie qui sévit sur le duché a fait plus de victimes que la peste; la sottise de l'homme est plus nuisible que les plus terribles fléaux de la nature. En l'année 1633, les Français occupèrent la Lorraine; le tribunal des échevins de Nancy fut supprimé; les magistrats français qui remplacèrent les magistrats lorrains étaient plus éclairés; puis, au milieu des guerres et de l'occupation étrangère, d'autres préoccupations absorbèrent les esprits; on laissa les sorcières en repos. Quand le duc Charles IV rentra dans ses états, en 1661, il y eut encore de-ci

1. On consultera, sur Melchior de La Vallée, Henri Lepage, *les Chartreuses de Sainte-Anne et de Bosserville* (Nancy, 1851), et un autre article du même, *Melchior de La Vallée et une gravure de Jacques Bellange*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie*, 1882, p. 257. Un autre procès célèbre fut celui d'André des Bordes, maître d'armes du duc Henri II. Cf. Henri Lepage, *André des Bordes, épisode de l'histoire des sorciers en Lorraine*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie*, 1857, p. 5-55. Nous comptons raconter prochainement l'histoire de ces deux procès.

2. En Allemagne, la confiscation n'était pas de règle. Voir Soldan, t. I, p. 453.

3. Il avoue avoir condamné à mort, de 1576 à 1592, comme échevin, 900 victimes : ce qui nous donne une moyenne annuelle de soixante, et les exécutions furent plus nombreuses après sa nomination de procureur.

Digitized by Google

de-là quelques exécutions. En 1661, Jeannon Maronde, femme de Jean La Ronze; en 1670, Jeannon, femme de Georges Grandidier, furent brûlées à Saint-Dié[1], en terre ecclésiastique, où les vieilles superstitions avaient poussé des racines plus profondes. Mais en 1682 fut rendu, sous l'inspiration de Colbert, l'édit qui défendait aux cours et aux tribunaux d'admettre dorénavant l'accusation de sorcellerie sabbatique; et cet édit fut appliqué à la Lorraine, que la France avait occupée une seconde fois en 1670.

Dans sa *Démonolatrie*, Nicolas Remy écrit ces mots : « Malheur à ceux qui ont conclu un pacte avec l'enfer... Mais malheur aussi à ceux qui cherchent à diminuer l'odieux d'un crime aussi horrible et exécrable, qui admettent les circonstances atténuantes de la crainte, de l'âge, du sexe, de l'imprudence ou d'autres excuses analogues. » En conséquence, dans l'exercice de son ministère, il a toujours refusé les circonstances atténuantes. Certes, Nicolas Remy eût été bien étonné si on lui avait dit qu'un jour il serait l'accusé. Soyons plus indulgent que lui; rappelons tout ce qui peut être dit en sa faveur : ses opinions étaient celles de son temps, et c'est à elles plus qu'à sa personne qu'il faut nous en prendre; il croyait faire œuvre agréable à Dieu, sauver la religion et la société; il pensait paraître au tribunal suprême la conscience pure et tranquille; il s'y serait même fait un argument des bûchers qu'il avait allumés. Mais pourtant il nous faut le condamner, parce qu'il lui manquait l'une des qualités que nous croyons indispensable au magistrat, la bonté. Peut-être avec plus de bonté aurait-il eu parfois des doutes et aurait-il été moins sûr de ses raisonnements. Avec plus de bonté, il eût été plus intelligent. Armé par la loi d'un pouvoir terrible, le magistrat doit se défier de lui-même et de sa raison, rechercher toujours les circonstances atténuantes et ouvrir son cœur à la pitié. Nicolas Remy ne fut pas un bon juge.

Ch. PFISTER.

1. Gaston Save, *la Sorcellerie à Saint-Dié*, dans le *Bulletin de la Société philomathique de Saint-Dié*, 1887-1888.

Digitized by Google

LES RELATIONS DE LA RUSSIE

AVEC LA CHINE ET LES PEUPLADES LIMITROPHES

A LA FIN DU XVIIe SIÈCLE ET DANS LE PREMIER QUART DU XVIIIe [1].

L'histoire des relations de la Russie avec la Chine peut être divisée en plusieurs périodes. Celle dont le traité de Nertchinsk[2] (1689) marquerait le début se distingue de l'époque précédente par son caractère nettement pacifique, par la fréquence des rapports diplomatiques entre les deux pays, par l'établissement d'échanges commerciaux réguliers. Pour des motifs différents, la Russie et la Chine, vers la fin du XVIIe siècle, étaient animées, l'une et l'autre, d'un réel désir d'entente et de paix. La Russie se trouvait fatiguée par un siècle d'expéditions lointaines et aventureuses poussées à travers la Sibérie, jusqu'en Transbaïkalie et à l'Amour. Elle cherchait avant tout, — et l'on pourrait dire que c'était presque l'unique but de ses efforts dans la Sibérie orientale, — elle cherchait à étendre son commerce jusqu'en Extrême-Orient. Les courses des Cosaques en Sibérie au XVIIe siècle devaient ouvrir les voies aux caravanes et aux marchands. C'était aux diplomates que revenait la tâche de ménager les transitions entre l'état de guerre et la paix désirée, de chercher les moyens de conciliation et de créer une ère de relations pacifiques et commerciales. De son côté, la Chine aussi voulait la paix. Elle voyait avec inquiétude s'accroître la puissance des Kalmouks ou Éleuthes de Dzoungarie. Or, près d'eux, sur la Basse-Volga, vivaient d'autres Kalmouks, les Tourgoutes, groupés sous l'au-

1. D'après les archives russes du ministère des Affaires étrangères à Moscou.

2. Le système de transcription des noms russes adopté dans cet article consiste à reproduire lettre à lettre l'orthographe russe, sans tenir compte de la prononciation. C'est une transcription visuelle et non phonétique. Le signe dur n'est pas indiqué, mais le signe mou est représenté par une apostrophe. L' « y » russe est figuré par « ou ». On trouvera donc écrit Albazin, Golovin, Loginov, etc., des mots qui se prononcent Albazine, Galavine, Loguinof, etc.

Digitized by Google

torité suprême du grand khan, Aïouk. A l'est de la Dzoungarie, dans les bassins de la Selenga, de l'Orkhon, de la Tola, du Kéroulen s'étendaient les Mongols du Nord ou Khalkhas. Qu'une alliance réussît à se conclure entre Tourgoutes et Dzoungares, aussitôt un immense empire se constituait qui aurait occupé toute la Sibérie occidentale et l'Asie centrale, de la Volga au Houang Ho, des portes de Moscou aux portes de Pékin. Si les Éleuthes, profitant de leur supériorité militaire, réussissaient à écraser les Mongols, c'était toute la frontière septentrionale de la Chine menacée par un peuple guerrier et redoutable. Enfin, le danger ne paraissait pas moindre pour la Chine si l'un ou l'autre de ces trois groupes de nomades, les Tourgoutes de la Volga, les Éleuthes de Dzoungarie, les Mongols Khalkhas, — ou tous les trois, — se plaçaient sous la protection de la Russie. C'est la peur des Kalmouks, c'est la crainte d'une entente entre tous les nomades de la frontière septentrionale d'une part, et la Russie de l'autre, qui expliquent les longues et pénibles campagnes de la Chine contre les Éleuthes et les variations de sa politique envers la Russie au XVIIIe siècle.

A la fin du XVIIe siècle, Chinois et Russes étaient aux prises sur l'Amour, autour de la petite place d'Albazin. Les Russes avaient élevé cette forteresse et l'occupaient. Les Chinois tenaient à l'enlever. Le 7 juillet 1684[1], ceux-ci emmenèrent prisonniers à Pékin une trentaine des défenseurs. L'empereur K'ang-hi envoya à Moscou deux de ces prisonniers d'Albazin. Ils y arrivèrent en novembre 1685. Ils apportaient des lettres en latin, en russe et en mongol où K'ang-hi posait l'évacuation définitive d'Albazin par les Russes comme condition d'une entente. Dans le même temps, le siège de la place continuait. Le 12 juin 1685, les Chinois offraient au gouverneur, Tolbouzin, de capituler. Sur son refus, la ville était prise le 1er juillet et Tolbouzin contraint de se réfugier à Nertchinsk (10 juillet). Mais, dès le mois d'août de la même année 1685, Tolbouzin repartait avec Athanase Beïton et quelques renforts pour relever Albazin. Il y réussit, et cette opiniâtreté exaspéra les Chinois. Ils revinrent avec de l'artillerie le 7 juillet 1686; huit jours après, Tolbouzin, blessé, succombait. Malgré ces combats acharnés, — ou plutôt à cause

1. Les dates sont toutes citées dans cet article suivant le calendrier julien, employé en Russie. Il faut ajouter dix au quantième du mois pour avoir la correspondance avec le calendrier grégorien.

Digitized by Google

d'eux, — la Russie et la Chine souhaitaient la fin des hostilités. Les propositions de K'ang-hi indiquaient des dispositions conciliantes. La Russie accueillit ces ouvertures avec empressement. Elle répondit au message de K'ang-hi par l'envoi de deux « courriers »[1], N. Vénioukov et J. Favorov. Ils devaient annoncer que la Russie faisait partir une ambassade solennelle pour résoudre à l'amiable les différends, en conséquence, prier K'ang-hi de suspendre les hostilités à Albazin. Vénioukov, Favorov parvinrent à Pékin le 31 octobre 1686 (ils y restèrent jusqu'au 14 novembre). Leur mission eut pour effet de décider K'ang-hi à lever le siège d'Albazin, en partie le 6 mai, en totalité le 30 août 1687.

Cependant, le chef de l'ambassade russe, Th. Al. Golovin, quittait Moscou le 26 janvier 1686. Ses instructions lui interdisaient de céder Albazin et de livrer le prince daour[2] Gantimour, baptisé et devenu sujet russe. Mais de nouvelles instructions « personnelles et secrètes » du 14 juin 1687, qu'il reçut le 30 septembre, lui permettaient, en vue d'établir des relations commerciales régulières, d'abandonner Albazin. Golovin dut être à la fois général et diplomate. Une petite armée, forte d'un millier de « striéltsy »[3], recrutés à Moscou et en Sibérie, accompagnait l'ambassade. Il en fut le chef suprême, et elle lui rendit des services marquants. Golovin avait adressé à Pékin, le 19 novembre 1687, St. Korovin pour demander à la Chine de fixer l'endroit où se tiendraient les conférences. Korovin, arrivé à Pékin le 14 mars 1688, y resta jusqu'au 17 avril. Le 21 juin 1688, Golovin recevait de lui avis que Selenginsk était la place

1. Il convient de distinguer avec soin les titres des envoyés russes à la cour de Chine. Les « Courriers », « Gontsy », ne sont que des porteurs de messages. Les « Envoyés », « Poslanniki », ne doivent pas être confondus avec les « Ambassadeurs », « Posly », dont le rang est supérieur. Ainsi, Izbrant n'était que « Poslannik », Izmaïlov « Envoyé Extraordinaire », et seuls, les chefs des deux plus importantes ambassades dans la période considérée, Golovin et Sava Vladislavitch, eurent le titre, le premier, d' « Ambassadeur Plénipotentiaire », le second, d' « Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire ».

2. Daourie est le nom que porte la Transbaïkalie dans les documents russes du XVIIe siècle. Il est à noter que ces mêmes instructions invitaient Golovin à demander au Houtoukhtou mongol d'Ourga (qualifié de « kalmouk » dans le texte) sa médiation entre la Russie et la Chine.

3. On sait que les « Striéltsy », mot à mot « tireurs », étaient les soldats de l'infanterie russe aux XVIe et XVIIe siècles. Ces mousquetaires furent abolis par Pierre le Grand en 1698.

Digitized by Google

désignée. C'était compter sans les Kalmouks et sans les Mongols. Les Kalmouks avaient à leur tête un chef hardi et habile, Galdan, que les documents russes appellent Bouchoukhtou ou Bochoktou Khan[1]. Il étudiait au Tibet quand le meurtre d'un de ses frères le rappela en Dzoungarie. Bientôt maître de toute la Dzoungarie, en 1688 il envahit la Mongolie septentrionale. Une aile de son armée opérait contre le riche couvent bouddhique d'Erdeni tszou (sur la Selenga); lui-même, avec le gros de ses troupes, continuait sa marche vers l'est, s'avançait vers le Kéroulen, barrant ainsi la route de Chine en Sibérie. C'est à ce moment que le rencontra l'ambassadeur chinois, parti de Pékin pour rejoindre Golovin à Selenginsk. Les Chinois, sur l'ordre de K'ang-hi, abandonnèrent la partie, revinrent en Chine et en informèrent Golovin. Celui-ci était aux prises, de son côté, avec de grosses difficultés. Il semble probable que c'est la diversion des Kalmouks sur Erdeni tszou qui provoqua une panique chez les Mongols et leur fuite, les uns, le Houtouktou en tête, vers le sud, les autres vers le nord, en Sibérie. Mais là ils se heurtèrent à l'armée de Golovin. Surpris par cette invasion inopinée, Golovin se laissa d'abord assiéger et enfermer dans Selenginsk. Il réussit à se dégager, battit les Mongols au combat du Khilok[2] (28 août-16 septembre 1688), leur imposa deux traités d'alliance défensive et offensive (15 janvier et 12 mars 1689). Malgré les obstacles, la situation s'améliorait pour les Russes. Elle ne tarda pas à prendre un tour favorable aux négociations. Golovin reçut le 7 juillet 1688 des instructions dernières, datées du 29 octobre 1687. Elles lui enjoignaient d'envoyer le porteur, Iv. Loginov, à Pékin s'assurer des dispositions de la cour; s'il le fallait, Loginov traiterait à Pékin même avec les pleins pouvoirs d'un ambassadeur. Loginov arriva à Pékin le 13 mai 1689 et reconnut que la Chine se montrait toute disposée à une entente. Les ministres chinois se préparaient à un nouveau départ pour la

1. Il descendait du prince Khotokhotszin', surnommé le Batour Khoun-taitchji. Les successeurs de ce prince continuèrent à porter ce titre, dont les Russes, les jésuites, etc., firent le mot « Kontaicha ». Voy. A. Pozdniéev, *la Chronique mongole, « Erdéniin Erikhé »*, Saint-Pétersbourg, 1883, in-8°, p. 175 et suiv. (en russe); *Contribution à l'histoire des Kalmouks de Dzoungarie* (en russe), dans : *Zapiski de la Société I. russe de géographie, section d'ethnographie*, t. X, livr. 2. Saint-Pétersbourg, 1887; tirage à part : Saint-Pétersbourg, 1887, in-8°, p. 240, n. 1.

2. Affluent de droite de la Selenga.

Digitized by Google

frontière du nord; Nertchinsk, plus à l'est, plus éloignée que Selenginsk du théâtre des hostilités, serait le lieu de la rencontre. Dans ces conditions, le rôle de Loginov était terminé; il s'effaça devant Golovin. Les conférences commencèrent à Nertchinsk à partir du 12 août 1689. Les PP. Gerbillon et Pereira, qui accompagnaient le ministre chinois Songotou et ses compagnons, jouèrent un rôle actif dans les négociations. La défection des Brates ou Mongols Bouriates et des Onkotes, qui passèrent aux Chinois sous Nertchinsk même, au milieu d'août, la faiblesse de la petite armée de Golovin et des garnisons de Sibérie obligèrent l'ambassadeur russe à des concessions. Par le traité de Nertchinsk (27 août-6 septembre 1689), Albazin dut être rasée, Argoun déplacée sur la rive nord de la rivière du même nom; la Gorbitsa, petite rivière qui se jette dans la Chilka, formait limite entre la Russie et la Chine. A l'est de la Gorbitsa, la frontière était laissée indécise jusqu'à une nouvelle ambassade. On décidait seulement qu'elle passerait par la chaîne de montagnes qui sépare la Gorbitsa du Toungir (c'est-à-dire le bassin de l'Amour de celui de la Léna) et se prolongerait à l'est par les « Monts de pierre », « Kamennyia gory », et la rivière Ouda, qui ne représentaient à cette époque que de vagues indications géographiques. Les « transfuges »[1] devaient être désormais extradés, les relations commerciales développées.

Ainsi, la Chine avait forcé la Russie à reculer. Une section de la frontière se trouvait délimitée. Mais l'œuvre de partage restait encore inachevée, tant à l'ouest de Nertchinsk qu'à l'est. Ce fut la tâche des ambassades suivantes de chercher, du côté de la Russie, à développer les rapports commerciaux; pour la Chine, à compléter la démarcation de son territoire.

Le traité de Nertchinsk était à peine signé que les Kalmouks offrirent aux Russes une occasion de prendre leur revanche. A la nouvelle du traité, désavantageux pour les Russes, Galdan leur adressa, à Nertchinsk et à Irkoutsk, ses émissaires. Le 22 février 1690, ils rencontrèrent à Irkoutsk Golovin, qui s'en retournait à Moscou. Ils lui remirent une lettre de Galdan, où il excitait les Russes à une action, de concert avec lui, contre les Mongols. Golo-

1. Il faut entendre par « transfuges » les gens qui passaient la frontière de l'un ou l'autre empire sans autorisation spéciale. Russes et Chinois les considéraient comme des déserteurs.

Digitized by Google

vin, dans sa réponse, encouragea le Kontaicha[1] à la guerre, mais déclina toute alliance offensive. La Chine aurait appris la réserve de l'ambassadeur russe et en aurait témoigné sa satisfaction : cette conduite lui permit de se tourner tout entière contre Galdan, de le vaincre à Oulanboutoun (1690), de l'anéantir en 1696. La Russie ménageait la Chine, autant à cause de son propre épuisement que dans l'intérêt de la paix et du commerce. Elle entendait appliquer désormais tous ses efforts au développement de ses relations commerciales avec l'Empire du Milieu.

Aussi fit-elle choix d'un agent de commerce, trois ans après le traité de Nertchinsk, pour la représenter à Pékin. L' « Envoyé » Izbrant se qualifie de marchand danois. Il faisait du trafic par mer à Arkhangelsk. La cour de Russie lui confia une mission commerciale en Chine : il devait fournir un rapport exact sur les produits d'importation et d'exportation entre la Russie et la Chine et essayer d'attirer les marchands chinois à Moscou et dans toute la Russie. Il devait aussi s'informer secrètement des intentions du Bogdy Khan[2] sur la partie de la Daourie (ou Transbaïkalie) laissée indivise. Parti de Moscou le 14 mars 1692, Izbrant resta à Pékin du 3 novembre 1693 au 19 février 1694. Admis à l'audience impériale, il ne put faire accepter ni la « Gramota »[3] des tsars ni les présents dont il était chargé. Les Chinois alléguèrent que, dans cette pièce, les titres de leur maître étaient écrits au-dessous des qualifications des tsars et y virent un manque de respect. Izbrant se vit obligé de revenir sans avoir pu remplir sa mission. Tout au plus fut-il en état de donner quelques indications, d'après le dire des Jésuites, sur les dispositions pacifiques de K'ang-hi et d'apporter un petit nombre de remarques sur le commerce. De retour à Moscou, le 1er février 1695, il transmit une lettre datée du cinquième jour, deuxième mois de la trente-troisième année de K'ang-hi. Elle lui aurait été donnée par les ministres de l'empereur en réponse aux prétentions qu'il leur avait exposées point par point, suivant ses instructions. La lettre est écrite en très mauvais russe, et, avec

1. Sur ce mot, voir ci-dessus, p. 48, n. 1.

2. Nom que les Russes donnent à l'empereur de Chine. Il paraît dérivé du mot mongol « bogdo », « saint ».

3. « Gramota », « lettre », était le nom réservé aux communications officielles du Collège (Ministère) des Affaires étrangères, du Saint-Synode, etc.

Digitized by Google

les difficultés de lecture, il est à peu près impossible de l'entendre pleinement[1]. Elle semble indiquer que la frontière n'est pas encore établie du côté de la Mongolie et que les Chinois reçoivent les marchands étrangers en Chine mais ne sortent pas de leur propre pays.

Cependant, les relations de la Chine et de la Russie avec les Kalmouks gardaient, en se prolongeant, un caractère différent pour l'une et pour l'autre puissance. Si Galdan se vantait à tort de secours importants que lui auraient fournis les Russes, du moins est-il sûr que les rapports de la Russie avec les Kalmouks restèrent amicaux dans les vingt-cinq années qui suivirent le traité de Nertchinsk (1689-1714). De part et d'autre, on échangeait des ambassades, et les Boukhariotes, agents commerciaux du Kontaicha, trouvaient facilités et même faveurs pour leur trafic en Sibérie. La Chine, au contraire, continuait ses campagnes contre les Éleuthes. A Galdan avait succédé son neveu, Tsevang Raptan (1697), qui, non seulement reprenait la politique agressive de Galdan, mais cherchait, par des alliances ou par la force, à se constituer un vaste empire en Asie centrale, au détriment des Mongols, des princes du Koukou Nor, du Tibet.

Est-ce au désir de susciter sur les derrières de Tsevang Raptan un adversaire inopiné qu'il faut attribuer l'envoi par la Chine d'une ambassade aux Tourgoutes de la Volga en 1713? T'ou-li-tch'en en fut le chef. Il déclare que ses instructions lui interdisaient de conclure avec les Tourgoutes une alliance offensive contre les Éleuthes. S'agissait-il alors d'obtenir d'eux une neutralité favorable? Faut-il croire que la Chine se fût exposée aux difficultés d'une ambassade à travers la Sibérie pour avertir le khan des Tourgoutes, Aïouk, que son neveu, Arabtchour[2], était retenu et bien traité à Pékin? Reste une hypothèse : elle est exprimée par Glazounov, secrétaire du Collège (Ministère) des Affaires étrangères, qui avait mission officielle d'accompagner les ambassadeurs chinois en Russie à leur voyage de 1731. Fon-

1. Aussi, sur la demande de la Russie, le Li-fan-yuan, sorte de Ministère chinois des Affaires étrangères, ajouta-t-il désormais une traduction en latin à ses lettres en mongol et en russe.

2. Ce prince était parti, plusieurs années auparavant, en pèlerinage au Tibet. A son retour, il avait trouvé la route coupée par les armées kalmoukes. Il s'était alors dirigé vers la Sibérie par Pékin. Mais là, il semble qu'on l'ait gardé comme otage, dans une sorte de demi-captivité.

Digitized by Google

dant son opinion sur le dire des personnages mêmes de l'ambassade, il prétend que l'ambassade de T'ou-li-tch'en, en 1713, aurait eu pour but d'engager les Tourgoutes à revenir dans l'empire chinois[1]. Si, sur la foi de T'ou-li-tch'en, on écarte l'idée d'une proposition d'alliance offensive entre la Chine et les Tourgoutes contre les Éleuthes, le dessein indiqué par Glazounov paraît fort vraisemblable. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la Chine se montra satisfaite de l'accueil fait en Sibérie et en Russie à son représentant et le témoigna par une lettre datée du 27, troisième mois, cinquante-cinquième année de K'ang-hi, ou 18 avril 1716. Elle alla plus loin encore. A cette époque (1716), le gouverneur de la Sibérie, le prince Mathieu Pétrovitch Gagarin, envoyait une expédition militaire, sous la conduite du lieutenant-colonel Boukholts, à la recherche du sable aurifère d'Yarkand, ville qu'on croyait toute proche de Tobolsk. Remontant l'Irtych, la petite colonne se heurta, vers le lac Iamychev, à un parti de Kalmouks et subit un désastre; elle dut rétrograder. La nouvelle de cette tentative malheureuse (qui fut une des causes de la disgrâce de Gagarin) parvint jusqu'à Pékin. La Chine y saisit aussitôt un prétexte à intervention, et, par lettre du 13, troisième mois, cinquante-sixième année de K'ang-hi, ou 23 avril 1717, se référant à une lettre antérieure, elle proposait à la Russie une alliance offensive contre le Kontaicha. Si cet accord ne réussit point à se nouer, du moins la Chine ménageait-elle la Russie.

Celle-ci vit dans des dispositions si favorables un gage de succès pour une ambassade. La Russie avait toujours l'esprit fixé sur les intérêts de son commerce. En outre, le bruit des expéditions chinoises en Dzoungarie l'inquiétait : il lui importait d'être fixée sur les forces et les ressources de ses adversaires. Aussi l'envoi d'une ambassade décidé, un officier en fut-il le chef : le capitaine de la garde du corps Léon Izmaïlov. Il avait à recueillir toute information concernant l'armée et la guerre des Chinois; mais c'est sur les rapports commerciaux avant tout que portent les instructions du Collège des Affaires étrangères et celles du Collège du Commerce. C'est pour le commerce que lui est adjoint le Suédois Lorents (Laurent) Lang, qui avait déjà fait le voyage de Chine (avec le médecin Harvin en 1716-1717)[2]. Chercher à

1. Les Tourgoutes avaient passé dans les bassins du Kouban, du Jaïk (Oural) et de la Volga vers le milieu du XVIIe siècle.

2. Parmi les personnages de l'ambassade d'Izmaïlov se trouvaient encore

Digitized by Google

développer les rapports commerciaux entre la Russie et la Chine, et, à cet effet, demander l'admission d'une caravane tous les ans, obtenir la liberté du commerce avec exemption des douanes dans tout l'empire chinois, la création d'un tribunal de commerce, l'établissement d'un agent consulaire à Pékin, d'un sous-agent en province, enfin, négocier pour la fondation d'une église orthodoxe à Pékin, tels sont les principaux points de ces instructions. Izmaïlov avait ordre d'employer les jésuites à ses desseins; pour prix de leurs services, leur correspondance serait admise à passer par la Sibérie. Pour éviter tout froissement, dans la « Gramota » impériale, les titres de l'empereur de Chine étaient énumérés, et le tsar n'avait mis que son prénom. Izmaïlov quitta Saint-Pétersbourg le 16 juillet 1719, fut à Pékin du 18 novembre 1720 au 2 mars 1721 et rentra à Moscou le 13 janvier 1722. Malgré les exigences de T'ou-li-tch'en (après son ambassade il paraît chargé des affaires avec la Russie), Izmaïlov trouva des dispositions conciliantes et jouit du meilleur accueil. Il consentit à écrire directement au prince Tcherkaskii, gouverneur général de la Sibérie, au sujet de sept cents transfuges réclamés par la Chine. Cette satisfaction et surtout les heureuses nouvelles parvenues de Dzoungarie (succès de la Chine en 1719 et 1720) agirent favorablement sur les Chinois. Si l'Envoyé extraordinaire ne put arriver à signer un traité de commerce, il réussit du moins à obtenir l'entrée de la caravane et le droit de séjour pour Lang. Un terrain fut cédé pour la future église, qui devait être pourvue d'un archimandrite. L'empereur lui-même donnait des marques de bienveillance; déjà il avait soldé sur sa cassette personnelle les dettes des marchands chinois envers les Russes. K'ang-hi eut encore avec Izmaïlov plusieurs entretiens amicaux. A l'audience du 28 novembre 1720, il indiquait pour les marchands russes, — peut-être avec une arrière-pensée politique, — l'Irtych comme la voie la plus courte de pénétration en Chine. A ce moment, toutes les pensées de la Chine étaient tournées vers les Kalmouks; sur eux et sur les forces militaires des Chinois, le capitaine sut rapporter des renseignements précis. Enfin, à la faveur des circonstances et sous l'habile direction de Lang, il

Glazounov comme secrétaire (le même qui accompagna ensuite Sava Vladislavitch en Chine en 1727-1728 et les ambassadeurs chinois à Moscou en 1731), le médecin J. Bell, qui écrivit une relation de son voyage, parue seulement en 1763, et l'archimandrite d'Irkoutsk, Antoine Platkovskii.

Digitized by Google

semblait que le commerce russe en Chine fût appelé à prospérer.

Il n'en fut rien, et ce sont encore les rapports de la Russie avec les Kalmouks qui expliquent le revirement de la Chine. Bien loin de chercher à venger l'échec du Iamychev, la Russie, dans les années suivantes, s'efforça d'amener le Kontaicha à sa clientèle, comme elle l'avait fait pour le khan des Tourgoutes, Aïouk. Iv. Dm. Tchérédov, dépêché de Tobolsk à Tsevang, le 28 juin 1719, resta auprès de lui jusqu'au 9 janvier 1721. Il obtint du Kontaicha une vague promesse de soumission, à la condition que les Mongols lui fussent livrés comme les Mangoutes à Aïouk. L'envoyé que Tsevang adressa en 1721 à Saint-Pétersbourg, Borokourgan, repartit, accompagné du capitaine d'artillerie Ounkovskii, chargé de conclure avec le Kalmouk un traité ferme. Malgré une année d'efforts (17 novembre 1722 au 18 septembre 1723), il ne semble pas qu'il y ait réussi, et un nouvel agent kalmouk, Darja, s'en vint en Russie continuer les négociations. Mais ces relations avaient éveillé la défiance de la Chine. Ses dispositions conciliantes ne tardèrent pas à se changer en malveillance, puis en animosité contre la Russie. Lang, resté à Pékin après le départ d'Izmaïlov, fut obligé de s'en retourner avec la caravane d'Istopnikov (11 juillet 1722). De Selenginsk, il ne put, durant les trois années suivantes, que relever l'attitude des Chinois, chaque jour plus hostile; malgré un oukaze du 4 juillet 1722, ordonnant de rechercher et de rendre à la Chine ses transfuges, dès la fin de 1722, les Russes sont expulsés d'Ourga; l'évêque Koultchitskii, nommé à Pékin en remplacement d'Ilarion (mort vers 1719), ne peut franchir la frontière. La caravane de Tret'iakov n'est pas admise.

Cependant, la Chine désirait tourner toutes ses forces contre les Éleuthes. Pour ce dessein, la paix définitive avec la Russie était nécessaire. La Chine laissait paraître ce souci par l'envoi successif à la frontière russe de personnages chargés de se faire livrer les transfuges, et, au besoin, d'engager des négociations diplomatiques générales. Lang relevait cette attitude, en signalait le caractère conciliant. D'autre part, la Russie connaissait les difficultés de la Chine dans ses campagnes contre les Éleuthes et la misère des Mongols, que les incursions continues des Kalmouks avaient ruinés. L'occasion lui sembla propice pour tenter une action diplomatique importante et obtenir des avantages.

Elle disposait alors de quelques agents remarquables : Lang,

Digitized by Google

qu'un séjour de plusieurs années en Chine et à la frontière rendait précieux pour les intérêts du commerce; le comte d'Illyrie Sava Vladislavitch[1], jadis marchand de fourrures, que son âge (il était né en 1668), son expérience des affaires et son intelligence peu commune recommandaient aux faveurs de la cour. L'ambassade qu'il eut à diriger est plus considérable, — par son ampleur et ses résultats, — que toutes les autres. C'est le plus vaste effort diplomatique, dans les rapports de la Russie avec la Chine, depuis les origines jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle.

Cette ambassade réunit les caractères de chacune des précédentes; mais l'expérience avait appris à diviser la tâche. A Sava Vladislavitch étaient réservées les discussions diplomatiques; Lang devait l'aider dans le règlement des affaires commerciales. Le commissaire Kolytchov, précédemment chargé de délimitation de frontières en Turquie et en Pologne, avait mission de lever une carte et d'y proposer la démarcation des territoires. Les forces militaires étaient placées sous la direction du colonel Boukholts; enfin, deux clercs de Moscou accompagnaient l'ambassadeur comme élèves de chinois. Ajoutez que Sava Vladislavitch disposait encore du personnel de la caravane, administrée par Alex. Tret'iakov puis (2 mai 1726) par D. Molokov, et des géodésiens mis au service des commissaires. Ses instructions répètent celles d'Izmaïlov (importance prépondérante du commerce, — admission de la caravane, — liberté des transactions, — établissement d'un agent consulaire, — entremise des jésuites). Elles lui ordonnent, en outre, de trancher les différends relatifs aux transfuges et de proposer un accord pour la frontière, — de chercher à introduire en secret l'évêque Koultchitskii, — de s'informer des forces militaires de la Chine et du Kontaicha. Une aussi grosse entreprise ne put s'exécuter d'un coup. Pendant que les commissaires Kolytchov, pour la Russie, et Longotou, pour la Chine, opéraient à la frontière, Sava Vladislavitch, parti de Saint-Pétersbourg le 12 octobre 1725, arrivé à Pékin le 21 octobre 1726, entrait en communication directe avec les ministres de Yong-

1. Dans aucun des très nombreux documents des archives russes qui le concernent il n'est désigné autrement que par ces deux noms. Le second, malgré sa désinence usitée pour les noms patronymiques russes, est le nom de famille. Cf., par exemple, les Obrenovitch, etc. L'épithète de « Ragousinskii », qu'on lui attribue parfois, signifierait « de Raguse ». On ne la trouve nulle part dans les archives russes de Moscou.

Digitized by Google

tcheng. Grâce aux dispositions pacifiques de l'empereur, grâce à la remarquable intelligence du représentant de la Russie, après trente conférences, un projet de traité, présenté par Sava Vladislavitch le 19 janvier 1727, était adopté dans ses grandes lignes. C'est sur place, à la frontière même, que dut se conclure l'accord définitif. Longotou, par son obstination à ne céder aucune parcelle du territoire mongol, faillit compromettre toute l'œuvre. Rappelé le 8 août 1727, ses pouvoirs passèrent à ses compagnons, Tsyren Van, chef mongol, gendre de l'empereur, que Sava sut circonvenir, et T'ou-li-tch'en. Un traité préliminaire fut signé sur la Bouria le 20 août 1727; le 27 octobre de la même année et le 17 mai 1728, les commissaires Glazounov, pour la partie à l'est de Selenginsk, et Kolytchov, pour l'ouest, échangeaient avec leurs collègues chinois les instruments fixant la frontière. Enfin, le 14 juin 1728 intervenait le traité définitif ou traité de Kiakhta. Il établissait, sur une longueur de près de 4,000 verstes, la frontière russo-chinoise, depuis les états du Kontaicha kalmouk jusqu'aux territoires du bassin de l'Amour laissés indivis. Comme par le passé, les transfuges devaient être rigoureusement extradés. Suivant les vues de l'ambassadeur, le commerce était interdit en Mongolie et reporté dans deux places-frontière, Kiakhta, sur la Selenga, et Tsouroukhaïtou, près de Nertchinsk. Une seule caravane était admise tous les trois ans à Pékin. La mission orthodoxe à Pékin avait le droit de s'adjoindre, entre autres, six élèves de langues mandchoue et chinoise. Revenu à Moscou le 18 décembre 1728, Sava Vladislavitch put se flatter d'avoir remporté un véritable succès : il avait mis un terme à ces irritantes questions de déserteurs et de frontières, pendantes depuis le traité de Nertchinsk, donné au commerce un appui solide par la création de Kiakhta, par la réorganisation des conditions d'échange. Enfin son activité s'était étendue sur tous les domaines, et c'est presque une transformation complète de la Sibérie que produisent ses conseils; les places de la frontière sont restaurées pour pallier l'effet déplorable des révélations de T'ou-li-tch'en sur la faiblesse militaire de la Sibérie[1]; les gouverneurs sont rappelés à l'obser-

1. T'ou-li-tch'en écrivit une relation de son voyage intitulée : *Journal d'une mission à l'étranger*. Voy. Courant, Cat., Bibl. nat., fasc. 1, n° 1889. Le livre parut en mandchou et en chinois. La traduction anglaise de Staunton : *Narrative of the Chinese Embassy to the khan of the Tourgouth Tartars in the years, 1712, 13, 14*... London, 1821 (voy. Cordier, Bibl. sin., I, col. 263), est

Digitized by Google

vation stricte de leurs devoirs; les fraudes des marchands, les abus de tous genres sont relevés et autant que possible prévenus. Enfin cette ambassade a servi l'histoire et la géographie par les explorations et travaux cartographiques qu'elle amena, par l'établissement à Pékin de ces élèves interprètes dont quelques-uns devinrent des traducteurs et des savants.

A peine dégagée de ses négociations avec la Russie, la Chine se tournait à nouveau contre les Éleuthes. Dès 1729, elle reprenait l'offensive et cherchait à appuyer ses opérations militaires d'une action diplomatique. Une ambassade spéciale, ménagée par une ambassade et des présents à la cour de Russie, partait en 1731 chez les Tourgoutes de la Volga. Elle devait exciter contre le nouveau Kontaicha kalmouk, Galdan Tcheren[1], son fils Loouzang Chonon et son beau-frère Lozon Tcheren, tous deux réfugiés sur la Basse-Volga. Peut-être aussi prolongeait-elle l'ambassade de T'ou-li-tch'en en conseillant la transmigration des Tourgoutes en Chine. En tous cas, la Russie s'inquiéta : une seconde ambassade chinoise, arrivée à la frontière russe le 27 avril 1732, était admise à porter ses présents[2] à la cour; mais de nouveaux envoyés aux Tourgoutes se voyaient refuser le passage par la Sibérie. La Chine, battue par les Kalmouks en 1731 au lac Khotoun Kourkha près de Kobdo, prenait sur eux sa revanche en 1732, grâce à l'appui du prince mongol Tseren. A l'avènement de K'ien-long, les négociations pour la paix n'étaient pas terminées. Durant la plus grande partie du XVIIIe siècle, les relations respectives de la Chine et de la Russie avec les Kalmouks gardèrent une importance primordiale pour les rapports diplomatiques et commerciaux des deux puissances.

Jusque-là, les intermédiaires indispensables entre les deux pays avaient été les jésuites. C'est eux qui parlaient latin aux conférences de Nertchinsk, eux qui traduisaient en latin les lettres du Li-fan-yuan à la cour de Russie. Aussi leur rôle est-il intéressant à considérer au milieu des exigences et des persécutions des deux cours. Du temps de l'empereur K'ang-hi, ils trouvaient protec-

faite sur le texte chinois. Le texte mandchou a été pour la première fois traduit par un des élèves de la mission orthodoxe de Pékin, qui partit en Chine aussitôt après le traité de Kiakhta, Rossokhin. Sa traduction est imprimée dans Muller, *Ejémiésiatchnoé Sotchinénié*, 1764.

1. Il succéda à Tsevang Raptan en 1727.

2. Ils étaient estimés à 100,000 « lans » (léangs ou taëls) d'argent.

Digitized by Google

tion et faveur auprès d'un monarque ami des lettres et des sciences : ils servaient alors le parti de la Chine, et les rapports de Golovin les accusent de partialité pour leurs maîtres. Du moins refusèrent-ils la proposition des Russes d'ajouter dans l'exemplaire latin du traité de Nertchinsk une clause secrète, relative à Albazin, qu'ils eussent été seuls à connaître et à comprendre. A cette époque, en Russie, les religieux de la Compagnie se voyaient en butte aux dénonciations du patriarche de Moscou, Joachim, et aux poursuites du gouvernement. Mais la situation privilégiée des jésuites à Pékin ne se prolongea point, et, à mesure que s'accentuent contre eux les dispositions hostiles, ils se rapprochent de la Russie. Un mémoire en chinois, en mandchou et en latin, remis le 31 octobre 1716 aux Européens en Chine, réclame des nouvelles sur les PP. A. Barros et A. Beauvolier, partis en 1706, sur les PP. J. Provana et R. d'Arc, disparus depuis 1708, et qu'une lettre antérieure signalait à la Russie. Le 25 juin 1717, le P. Stumpf, qualifié de supérieur de la communauté, s'adresse au tsar pour donner avis à l'empereur Charles VI et à Rome de la situation critique où les jette la persécution. Ces requêtes furent entendues du jour où Lang informa le Collège des Affaires étrangères d'un service notable rendu à la Russie par les jésuites. Dans son rapport daté de Pékin, le 21 octobre 1721, reçu à Moscou le 11 juillet 1722, Lang raconte qu'on avait exigé de lui des passeports pour quatre mandarins chargés d'aller examiner une idole à la Saïssan Kamen' (non loin d'Irkoutsk); déjà il y avait consenti quand un jésuite lui révéla le but réel de l'expédition : il s'agissait d'aller placer des bornes qui serviraient de frontière lors du futur partage. Averti, le Collège des Affaires étrangères eut soin d'interdire l'entrée des mandarins suspects et une enquête n'aboutit qu'à la découverte de vagues antiquités sur le Tchakoul. Désormais les jésuites trouvèrent à la cour de Russie reconnaissance et dispositions favorables. Izmaïlov eut ordre de recourir à leurs bons offices en leur offrant, en retour, le libre passage de leur correspondance par la Sibérie. Les instructions de Sava Vladislavitch sont identiques sur ce point; et celui-ci sut employer les PP. portugais et surtout le P. Parrenin. Dès le 22 avril 1726, il lui adressait une lettre secrète en italien, et, au cours des négociations, l'action du Père fut si sensible et si heureuse pour la Russie que Sava rémunérait l'émissaire des jésuites, un personnage de la cour nommé Masi. Mais l'impor-

Digitized by Google

tance des jésuites diminuait avec l'empereur Yong-tcheng; d'autre part, la Russie sentait la nécessité de traducteurs pour le chinois, le mongol, le mandchou : une lettre en chinois du Li-fan-yuan, reçue le 3 mars 1725, avait dû être renvoyée à Selenginsk faute d'interprètes et n'arriva traduite au Collège qu'un an après; Izmaïlov avait éprouvé des difficultés à recruter un bon interprète de mongol. Aussi l'archimandrite Ant. Platkovskii avait-il organisé à Irkoutsk une école de mongol et de russe qui fonctionna une dizaine d'années (jusqu'en 1731). C'est lui qui, à la tête de la mission orthodoxe de Pékin, était chargé de surveiller l'instruction des élèves de langue, établis par les conventions de Sava Vladislavitch. L'ambition de la Russie était d'arriver à se passer d'intermédiaires.

Les rapports se multipliaient en effet entre la Russie et la Chine, et les relations officielles étaient loin de former la plus grosse part de ces transactions. Ce sont des marchands russes qu'on trouve continuellement à Pékin et en Mongolie, et c'est le commerce qui constitue la base même et la raison d'être des relations diplomatiques. Source de profit pour le fisc russe et, en fraude, pour les particuliers, les échanges paraissent n'avoir eu qu'une médiocre importance pour les trafiquants chinois. Du moins convient-il de relever les conditions de ce commerce, ses voies à travers l'Asie, ses objets.

Le commerce avec la Chine est un monopole de la Couronne. Pour se joindre à la caravane, il faut oukaze impérial et Gramota du Sibirskii Prikaz[1] (oukaze du 16 mars 1693), sous peine de mort en cas de contravention (oukaze du 28 janvier 1706). Certains articles sont interdits aux particuliers : les zibelines et renards noirs, — le tabac, — la rhubarbe, — les armes et munitions; le trafic d'esclaves est, de même, réservé au fisc. Presque toutes les infractions sont punies de mort par la loi. Le 8 avril 1726, Tret'iakov est le premier qui reçut autorisation d'emporter, avec les marchandises de l'État, des marchandises privées; leur valeur ne devait pas s'élever au delà de 6,000 roubles[2], et Tret'iakov mourut avant d'avoir pu jouir de son privilège. Malgré ces défenses rigoureuses, le commerce clandestin se développait et les fraudes étaient aussi nombreuses que variées. D'une part, les

1. Sorte de Bureau ou Ministère de la Sibérie.

2. Valeur actuelle du rouble : 2 fr. 65. Il faut multiplier ce nombre par dix pour avoir la valeur approximative de l'argent au commencement du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

gouverneurs de Sibérie ne se faisaient nul scrupule d'adresser, de leur propre autorité, émissaires et marchands en Chine. Les ministres chinois révélèrent à Sava Vladislavitch plus de cinquante expéditions de ce genre, bien que la cour n'eut officiellement envoyé que les ambassades indiquées ci-dessus. L'exemple le plus frappant fut donné par le gouverneur général de la Sibérie, le prince Mathieu Petrovitch Gagarin, qui du reste paya ses exactions de sa tête. De leur côté, les marchands, attirés par l'appât du gain, trouvaient mille manières de frustrer le fisc. Il se faisait un actif commerce de fourrures à Ourga, souvent en cachette, malgré la présence d'un inspecteur russe dans la ville. Dans la Sibérie occidentale, à Tobolsk, à la foire d'Irbit, à Tomsk, même à Irkoutsk et jusqu'en Transbaïkalie, le commerce était presque tout entier aux mains des Boukhariotes. Agents du Kontaicha kalmouk, ils se voyaient, à ce titre, ménagés et déchargés d'une partie des douanes. Avec leurs relations en Sibérie et en Chine, leurs associations et leurs compagnies, il était impossible, — de nombreux documents officiels le reconnaissent, — d'arrêter leurs fraudes. Cependant le gouvernement multipliait les précautions. Des douanes étaient installées aux portes de la Sibérie, l'une à Verkhotour, dans la Sibérie occidentale, l'autre à Nertchinsk, près de la Chine. Chacune devait fournir le relevé des marchandises et la quittance d'acquittement des droits. Copie de cette sorte de « mémorandum double » était envoyée à l'autre bureau. Elles percevaient la dîme, en nature sur les dizaines complètes, en argent sur les autres. Par la Sibérie, par le couvent de l'Ambassade sur le Baïkal, les caravanes officielles s'acheminaient vers Pékin. A la frontière, plusieurs passages s'offraient à elle. Les premières suivirent le plus long, mais le plus sûr, la route de Nertchinsk par le sud-est vers Naoun (Tsitsikar) et Pékin. Ce fut celle de Sp. Liangousov, 1696-1699, de G. Bokov, 1699-1701, de Iv. Savatiéev, 1702-1704. La route de l'Orkhon et de la Tola, pour dure qu'elle fût, avait l'avantage d'être parcourue en soixante-dix jours au lieu des cent cinquante de la voie précédente. Aussi, dès le début du XVIIIe siècle, les caravanes la prennent-elles presque toutes (G. Oskolkov, 1704-1706 et 1711-1715, P. Khoudiakov, 1706-1708 et 1711-1713, M. Gousiatnikov, 1714-1718, Th. Istopnikov, 1718-1723). La route du Kéroulen, la plus directe, était fermée par la Chine. Par exception, Lang la suivit avec la caravane de 1731, à cause des inva-

Digitized by Google

sions kalmoukes. La Russie eut aussi l'idée d'utiliser un chemin par l'Irtych, à travers les états du Kontaicha, et la Chine aurait favorisé ce dessein, — la proposition de K'ang-hi à Izmaïlov semble l'indiquer — : c'eût été une occasion de conflits perpétuels entre ses deux voisins. Parvenus à Pékin, les deux cents membres de la caravane officielle (la Chine n'en tolérait pas davantage) étaient entretenus, comme le personnel de la mission orthodoxe, aux frais du Bogdy Khan. Ce n'est pas la crainte de la concurrence qui rendait méfiants les Chinois : leurs exportations semblent dépasser de beaucoup leurs achats. La Chine recevait de la Russie des fourrures, des objets manufacturés en étain ou en plomb, des montres; ses sujets mongols se fournissaient de draps européens à Ourga. La Russie, en Chine, recherchait surtout les damas et soieries, les lingots d'or et d'argent nécessaires au Trésor; les porcelaines ne venaient qu'en seconde ligne. Les plantes formaient un objet d'échange important : le thé, à cette époque, apparaît à peine; par contre, les plantes médicinales sont fort prisées, l'anis et, en particulier, la rhubarbe. Le tabac chinois ou « boule chinoise », « kitaïskii char », fait sur les marchés de Sibérie une concurrence acharnée à la « nicotiane », introduite d'Occident par les Anglais. Cependant le commerce officiel de Sibérie est peu actif. L'ambassadeur français Campredon, généralement bien informé, l'évalue, en 1721, à 200,000 roubles. Pour l'augmenter, malgré les tendances de la cour, vers 1726-1727, à supprimer le monopole d'un certain nombre d'articles, Sava Vladislavitch fit prévaloir ses idées : suppression absolue du commerce en Mongolie, privilège exclusif de la Couronne à Pékin et marché d'échanges à Kiakhta. La Chine, bien pourvue de fourrures par la contrebande de Mongolie, et qui avait toujours cherché à éloigner les Russes de Pékin, vit avec plaisir le commerce reporté à la frontière. Si Tsouroukhaïtou, près Nertchinsk, mal situé, ne tarda pas à disparaître, Kiakhta fut solidement établi et prospéra. Cependant, jusqu'au deuxième quart du XVIIIe siècle, monopoles, privilèges et peines les plus sévères n'avaient pu triompher du trafic clandestin : Sibériens, Boukhariotes et Mongols, à défaut du fisc impérial, y trouvaient leur intérêt.

Ainsi les rapports de la Russie avec la Chine s'étaient notablement modifiés de la fin du XVIIe siècle à l'époque où nous sommes parvenus. Vers 1680-1689, toute la région de l'Amour, toute la

Digitized by Google

Transbaïkalie même retentissait du bruit des armes : les Chinois cherchaient à refouler les Russes au delà du bassin de l'Amour, les Mongols aidaient les Chinois, les Brates, frères des Khalkhas de Mongolie propre, restaient menaçants en territoire russe. Golovin, l'ambassadeur de 1689, dut à la fois combattre et négocier. Alors la Chine tenait un langage hautain ; les ministres chinois à Nertchinsk se déclaraient prêts à la guerre : la Russie cédait dans l'intérêt de son commerce. En 1727-1728, c'est à l'ambassadeur de la Russie, Sava Vladislavitch, de montrer une assurance fière. C'est lui qui parle de guerre, lui qui obtient des concessions. L'histoire des luttes de la Chine contre les Kalmouks explique, semble-t-il, ce changement. Obligée contre eux à de longues campagnes, très pénibles, très coûteuses et sans cesse renaissantes, la Chine chercha des appuis soit auprès des Tourgoutes, qu'elle eût opposés aux Éleuthes, soit auprès de la Russie. Celle-ci sut, une fois au moins, profiter de ces conjonctures pour fixer la frontière au mieux de ses intérêts et surtout pour développer son commerce. Si, malgré privilèges et monopoles, il restait peu productif pour la Couronne, du moins faut-il reconnaître l'importance qu'y attachait la Russie et la continuelle activité des échanges grâce aux fraudes des gouverneurs, des marchands, des intermédiaires. L'histoire des relations de la Russie avec la Chine au XVIIIe siècle est étroitement liée à l'histoire des peuples placés entre les deux empires, les Boukhariotes, pour le commerce; pour les rapports diplomatiques, les Tourgoutes, les Kalmouks, les Mongols.

Gaston CAHEN.

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA MORT DE ROBERT D'ARTOIS.

Banni de France, pour avoir fabriqué de fausses lettres afin d'hériter du comté d'Artois, Robert d'Artois s'était réfugié en Angleterre, où il avait offert ses services à Édouard III, qui s'était empressé de les accepter. L'ennemi de Philippe VI de Valois, le roi anglais prétendant au trône de France, avait comblé Robert de faveurs et l'avait doté de riches pensions[1]. Aussi bien savait-il que la vengeance de l'exilé était implacable et que son concours serait inappréciable le jour où l'on débarquerait sur le continent. Robert prit du service dans l'armée anglaise et suivit le roi dans toutes ses expéditions; il prit part aux campagnes de Thiérache et de Tournaisis et, lorsque le roi d'Angleterre se décida, à la fin de 1342, à envahir la Bretagne, Robert reçut le commandement de l'un des corps d'occupation. Dès le mois de décembre 1341, on le désignait comme devant être le commandant en chef de l'expédition[2]. Pour des raisons diverses, son départ fut successivement ajourné à mars[3], puis à juillet[4], enfin à août 1342. Le 13 août 1342, Robert d'Artois était à Southampton, prêt à mettre à la voile. Il n'attendait plus que le matériel nécessaire à l'embarquement des chevaux, les derniers vivres et les dernières munitions. Aussi écrivait-il à son ami Raoul de Stratford, évêque de Londres et chancelier d'Angleterre, afin que des ordres sévères fussent donnés de la capitale au shériff du comté de Southampton :

« Tres cher et tres amé amy. Pur ce que nous sumes à passer entre autres vers les partiez de Bretaigne et y nous faut des pountz,

1. Déprez, *les Préliminaires de la guerre de Cent ans. La Papauté, la France et l'Angleterre*, p. 224.
2. Record Office, *Issue Rolls*, Michaelmas, m. 17.
3. Ibid., m. 17. Le 12 mars, Robert devait partir avec Gautier de Masny.
4. Rymer, II, 4, p. 129. Le 3 juillet, Robert se tenait prêt à partir avec 120 hommes d'armes, dont 4 bannerets, 29 chevaliers, 86 écuyers et 120 archers. Il avait comme gages 8 sous par jour.

Digitized by Google

claies, bordz, cavenas et autres necessaris pur l'eskippeson de nos chivalx et autres qi sount à passer en nostre compaignie vers les ditez parties, vous pry qe vewes cestes voillez mander a viscounte de Suthampton bref par le portour de ceste de faire la purveance de tottes choses necessairs pur le dit eskippeson. Ceste chose voillez fere pur l'amour de nous. Le Seint espirit vous eyt en sa garde. Escrit à Suthampton, le XIIIe iour d'aust, par Robert d'Artoys, counte de Beaumont[1]. »

S'il faut en croire le chroniqueur anglais Adam de Murimuth[2], une flotte anglaise de 260 vaisseaux, qui transportait le contingent commandé par Robert, aborda le 18 août près de Brest. Robert chevaucha dans toute la Bretagne et, aidé par les partisans de Jeanne de Montfort, il vint mettre le siège devant Vannes. Blessé dans une attaque assez grièvement, il mourut des suites de ses blessures le 20 novembre, sous les yeux d'Édouard III, qui avait quitté l'Angleterre le 23 octobre pour amener en Bretagne les derniers renforts.

Certains chroniqueurs affirment que Robert d'Artois est mort en Angleterre[3]. Froissart a même, à cette occasion, conté une petite histoire. Après le siège de Vannes, dit-il, « si demora messires Robers d'Artois un temps bleciés et navrés, si com vous avés oy. En le fin il li fu consilliet et dit, pour le mieulz mediciner et garir, qu'il s'en repairast en Engleterre : car la trouveroit il surgiiens et medecins à volenté. Si crut ce conseil, dont il fist folie, car au retourner en Engleterre il fut durement grevés et appressés de le maree. Et s'en esmurent telement ses plaies que, quant il fu venus et aportés à Londres, il ne vesqui point longtemps depuis, anzois moru de ceste maladie, dont ce fu damage. Si fu ensepelis à Saint Pol de Londres[4]. » L'exilé aurait ainsi eu une fin malheureuse, digne d'apitoyer les cœurs sensibles : grièvement blessé à la tête, dit-on, il ne put supporter le mal de mer et revint mourir en Angleterre, sa seconde patrie. Et, dans une seconde rédaction de ses chroniques, Froissart ajoute que Robert obtint un sauf-conduit de Charles de Blois, qu'il fut enterré aux Augustins de Londres et que la cour, le roi, le prince de Galles et les princes du sang prirent le deuil[5].

Le récit de Jean Froissart est une pure invention. Robert est mort en Bretagne, entre Vannes et Grand-Champ[6]. Le 25 novembre,

1. Record Office, *Ancient Correspondence*, vol. XXXIX, n° 71.
2. *Rolls Series*, éd. Thompson, p. 125-126.
3. *Chronique normande*, p. 156.
4. *Froissart* (éd. Luce), t. III, p. 19-20.
5. *Ibid.* (éd. Luce), t. III, p. 223.
6. Grand-Champ (Morbihan), arr. de Vannes.

Digitized by Google

de cette dernière localité, où il avait planté ses tentes, Édouard III envoyait à la reine Philippa ce laconique billet :

« Très douz cuer, comme nous eoms escrit à noz chanceller et tresorer q'ils ordeinent convenablement pur l'enterement du corps monseigneur Robert d'Artois, nous voloms, douz cuer, qe vous les chargez q'ils le facent solonc nostre volenté susdit. Douz cuer, Dieu soit gardein de vous. Donné souz nostre secré seal, à la ville de Grant Champ, le jour de Seinte Katerine[1]. »

La lettre à laquelle le roi d'Angleterre fait allusion avait été envoyée le 21 novembre au chancelier Robert Parvyng et au trésorier Guillaume de Cusance. Robert venait d'expirer, et le roi, respectant sans doute ses dernières volontés[2], envoyait le cercueil en Angleterre avec ordre de faire les obsèques à Londres et d'inhumer le corps dans l'église des Frères Prêcheurs :

« Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à nostre cher et foial monseigneur Robert Parvyng, nostre chanceller, et nostre cher clerc William de Cusance, nostre tresorer, saluz. Por ce que monseigneur Robert d'Artoys, nostre cousin, est à Dieu commandez, et pur l'affection qe nous avons devers lui, si enveons son corps as parties d'Engleterre, si vous mandons et chargeons que vous le facez enterrer à les Freres Prescheurs de nostre cité de Londres, selonc qe vous verrez qe soit affaire pur nostre honur en celle partie. Donné souz nostre privé seal à Grant Champ, le XXI jour de novembre, l'an de nostre regne d'Engleterre seizisme, et de France tierz[3]. »

Contrairement donc à ce que racontent Jean le Bel et Froissart, Robert d'Artois mourut en France pendant l'expédition de Bretagne, à la suite des blessures qu'il avait reçues, sans doute au siège de Vannes (20 novembre 1342). Il ne revint donc pas mourir en Angleterre. Les restes furent déposés non pas à Saint-Paul de Londres ni aux Augustins, mais dans l'église des Frères Prêcheurs. L'enterrement eut lieu dans les premiers jours de février 1343. Le 30 janvier 1343, du manoir de Kenington, le prince de Galles, duc de Cor-

1. Public Record Office, *Ancient Correspondence*, vol. LVI, n° 79.

2. De son vivant, Robert avait désigné le clerc maître Jean de Thoresby comme son exécuteur testamentaire (Record Office, *Patent rolls*, 17, *Édouard III*, p. 1, m. 23; Rymer, t. II, p. 143). Westminster, 1er mai 1343. « De conveniendo cum creditoribus Roberti de Artois defuncti. »

3. Record Office, *Privy Seals*, file 287, n° 15169. Des extraits ont été publiés par A. de Laborderie, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 473.

Digitized by Google

nouailles et comte de Chester, gardien d'Angleterre en l'absence de son père, avisait le chancelier d'Angleterre que Thomas Crosse, clerc de la garde-robe du roi, était chargé de faire « les pourveances necessaires pour l'enterement de messire Robert d'Artois »[1] :

« Edward, eisnez filz au noble roi d'Engleterre et de France, duc de Cornewaille, counte de Cestre et gardein Dengleterre, à nostre tres cher et bien amé monseigneur Robert Parvyng, chaunceller, nostre tres cher seignur et piere le Roi, salutz. Come nous eioms mandé par noz autres letres à nostre cher et bien amé sire Thomas Crosse, clerc de la grant garderobe nostre dit seignur et piere le Roi, qe des choses qe appendent à son office, il face purveance pur les enterrementz de dame Blaunche, nostre tres amee soer, et de monseigneur Robert d'Artoys, nostre tres chier cousin, et en manere come afflert à leur estat, et aussi q'il face purvoier et trover totes maneres des choses touchantes son office, qi busoignables serront pur les relevailles nostre tres redoutée dame et mere la Royne, vous mandoms qe par brief souz le grant seal, facez mander as tresorer et chamberleins de l'Escheqier nostre dit seignur et piere le Roi qe de son tresor esteant en lour garde ils facent liverer au dit sire Thomas pur la dite purveance faire et les parcelles qi faillent achater tant pur les ditz enterrementz come pur les relevailles dessus dites, tant de somme qe busoignera resonablement. Et ce ne lessez. Donné souz nostre privé seal, à nostre manoir de Kenyngton, le xxxe jour de janever, l'an du regne nostre tres cher seignur et piere le Roi Dengleterre dis et septisme et de France quart. »

Des obsèques proprement dites, nous savons fort peu de chose, sauf que 38 porteurs de torches accompagnèrent le convoi[2]. Édouard, en souvenir du défunt, avait distribué des pensions viagères aux personnes de son entourage, et notamment au valet Druet Godin, son fidèle serviteur[3]. Mais tout permet d'inférer que les funérailles ne furent pas somptueuses. L'argent faisait défaut et la royauté anglaise, dans la détresse, avait alors à peine de quoi payer les obsèques.

E. Déprez.

1. Record Office, *Regents warrants and other Privy Seals*, file 1535.
2. Ibid., *Issue Rolls*, 17, *Édouard III*, Michaelmas, m. 23.
3. Ibid., *Privy Seals*, file 287, n° 15172.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

MOYEN AGE.

Ouvrages généraux relatifs a l'histoire des provinces et de l'église. — L'impression des *Rôles gascons*, décidée il y a plus de vingt ans, vient de s'achever. Ces *Rôles*, ou du moins les débris qui nous en restent, conservés jadis à la Tour de Londres et actuellement au Public Record Office, s'étendent de 1242 à 1460. Ils se composent de 1,847 peaux de parchemin, cousues bout à bout, dont certaines sont écrites des deux côtés et contiennent les actes de l'administration anglaise en Gascogne. L'historique de cette publication mérite d'être rappelé.

Dès 1673, un archiviste anglais, d'origine française, ayant fait savoir à la municipalité de Bordeaux qu'il existait à la Tour de Londres plusieurs documents utiles aux intérêts de la commune, une délibération de la jurade chargea Durriban, l'un des ses membres, de faire venir la copie de ces pièces. Il s'agissait sans doute d'extraits des *Rôles gascons*. En 1741, un Anglais, réfugié en France, Th. Carte, annonçait le projet de publier ces *Rôles*, mais il n'en donna qu'un catalogue avec table. En 1764, Bréquigny se rendit à Londres et en rapporta les innombrables copies qui sont conservées aujourd'hui, comme on sait, à la Bibliothèque nationale. A sa suite, Delpit partit pour Londres, afin de compléter les séries de documents rapportés. Les projets de publication de la *Record Commission* et de Félix Solar n'aboutirent pas. Enfin le ministère de l'Instruction publique en décida la publication *in extenso* dans la Collection des Documents inédits, et en 1885, M. Francisque Michel donna le tome I, comprenant les années 1242 à 1254. Mais l'honneur de l'édition de la majeure partie des *Rôles gascons* et de son achèvement revient à M. Ch. Bémont. Dès 1896, celui-ci publiait un Supplément au tome I, dans lequel il relevait les trop nombreuses erreurs de son prédécesseur, éditait des pièces de 1254 à 1255, avec une table du tome I et une introduction sur la diplomatique et la valeur historique des documents relatifs à la double

Digitized by Google

expédition d'Henri III d'Angleterre (1242-1243 et 1253-1254) et à l'administration du prince Édouard. Le tome II, comprenant une partie des actes du règne d'Édouard Ier, embrasse les années 1273 à 1290. Ces actes fournissent encore beaucoup plus de détails sur l'administration de la Guyenne que les précédents. Le tome III[1] et dernier est le plus considérable de tous. Il renferme des documents des années 1290-1307 et une très importante Introduction.

Cette Introduction comprend, en effet, 182 pages. Dans le chapitre I, on trouve successivement diverses remarques sur les registres eux-mêmes, leurs caractères extrinsèques, leur paléographie, leur chronologie, des recherches sur l'itinéraire d'Édouard Ier, la diplomatique. La chronologie et la diplomatique auraient peut-être pu être réunies; les deux études paraissant pouvoir se compléter sur plus d'un point, et l'itinéraire d'Édouard Ier aurait été un excellent appendice à l'ensemble. Des raisons d'ordre pratique ont sans doute déterminé l'auteur à adopter le plan suivi, qui est du reste excellent et très clair. Dans l'étude paléographique, les restitutions et interprétations de mots douteux ou des graphies spéciales et défectueuses sont relevées et groupées avec le plus grand soin. Il est seulement dommage qu'un fac-similé de l'écriture des *Rôles* n'ait pas pu être donné. Enfin la diplomatique des actes transcrits, déjà tracée dans le Supplément au tome I, est complétée par une analyse très détaillée des nombreuses lettres de protection, d'attournement, de répit, etc., qui se multiplient à l'occasion de la guerre anglo-française (1293-1297). Le chapitre II, relatif à l'administration, ne renferme pas un tableau complet des institutions de la Guyenne, mais une liste chronologique avec la biographie des principaux fonctionnaires, représentants du pouvoir royal, sénéchaux de Guyenne et connétables de Bordeaux, et une autre liste des bailies et prévôtés, des bastides, des châteaux et châtellenies mentionnés dans les *Rôles*, groupes administratifs secondaires. Les notices individuelles relatives aux fonctionnaires apportent une notable contribution à l'histoire de la province. Le chapitre III est tout entier consacré à l'histoire de la guerre anglo-française de 1293-1297. Bien que l'auteur nous annonce qu'il ne nous donnera qu'un résumé aussi précis que possible, les détails les plus curieux et les plus intéressants pour l'organisation militaire de l'époque abondent.

On aurait pu concevoir cette Introduction sur un plan différent et y donner peut-être une plus large place à l'étude des institutions

1. *Rôles gascons transcrits et publiés* par Ch. Bémont, t. III. Paris, Impr. nat., 1906, in-4°, cc-792 p. (Coll. des *Documents inédits sur l'hist. de France.*)

Digitized by Google

locales, civiles et ecclésiastiques, et à leur fonctionnement, mais l'essence d'un travail de cette nature est de préparer des matériaux, non d'achever l'édifice historique.

En ce qui concerne l'édition du texte même, on ne saurait trop louer la remarquable exactitude de transcription et l'interprétation, juste en général, d'un manuscrit hérissé de noms de personnes et de lieux. Cette multitude de noms devait nécessairement amener quelques erreurs de détail : ainsi, dans l'acte n° 1932, Clayrac en Agenais, non identifié, est évidemment Clairac, en Lot-et-Garonne, arrondissement de Tonneins, dont la célèbre abbaye fut plus tard donnée par le roi de France Henri IV au chapitre de Saint-Jean de Latran, à Rome, et « Monoz » doit être corrigé en « Monor », c'est-à-dire Monheurt (ibid., canton de Damazan). De même, au tome II, sous les n°s 1364 et 1366, il s'agit non de Prouille (Aude), mais de Prouillan, sis « prope Condomium » (Gers).

Ces légères imperfections, inhérentes à toute publication de caractère local qui n'est pas faite par des érudits de la région, n'ôtent rien à la haute valeur de ce volumineux ensemble de documents, mine infiniment précieuse, d'une variété et d'une richesse sans égales. L'histoire anglaise et française de la fin du XIIIe siècle en sera grandement éclairée. La biographie de plus d'un illustre personnage pourra être précisée sur bien des points, grâce aux *Rôles*, et cette masse énorme d'actes (5,108) jette une réelle lumière sur les coutumes et la jurisprudence, les prérogatives de la couronne, la puissance du clergé et de la noblesse, la situation du peuple au point de vue moral et politique, l'état de la propriété, les généalogies des diverses familles et leurs alliances, et nous ne parlons pas de la correspondance diplomatique ni des traités entre les souverains de France, d'Angleterre et d'Allemagne. On ne saurait donc trop louer M. Ch. Bémont d'avoir mené à bien aussi heureusement la tâche difficile de cette publication longtemps attendue et appelée à rendre, non seulement à l'histoire de la Guyenne, mais à l'histoire des rapports anglo-français, les plus grands services.

L'histoire provinciale sollicite depuis quelques années l'attention des érudits. La Lorraine, la Bretagne, la Bourgogne, le Poitou ont ainsi eu successivement leurs historiens, qui ont traité, avec les secours de la science moderne, ces questions d'histoire locale pour lesquelles nous étions encore contraints de recourir aux travaux vieillis des Bénédictins ou des historiens du XVIIIe siècle. Depuis plus d'un siècle, en effet, les études sur des points particuliers et les articles se sont succédé, infiniment nombreux, mais les ouvrages d'ensemble font défaut, et les quelques essais que nous signalions à

Digitized by Google

l'instant démontrent surabondamment l'utilité de travaux de ce genre pour coordonner les résultats acquis. Ces essais ont été entrepris avec des méthodes diverses et sont d'inégale valeur. Une nouvelle tentative a été faite récemment dans le même sens; elle mérite une mention toute spéciale. C'est celle de M. Louis Halphen, pour retracer l'histoire du comté d'Anjou au XIe siècle[1].

Ce ne sont pas seulement, comme on aurait pu le craindre, des annales ou des biographies nécessairement sèches, encore que très complètes. L'auteur indique lui-même que son but principal a été de montrer comment s'est formé le comté d'Anjou au XIe siècle, au point de vue territorial et au point de vue interne. Et si l'on peut relever dans son livre quelques erreurs de détail, quelques assertions contestables,— par exemple que l'ouvrage de M. Richard sur le Poitou dispense de recourir à Besly, — on ne peut méconnaître qu'il y a là un effort des plus louables pour donner à cette histoire parfois terne et monotone un peu de vie, en étudiant l'organisation administrative du pays, sa situation matérielle et morale en même temps que politique, autant du moins qu'il est possible de le faire à l'aide des trop rares documents dont on dispose. Cette tentative, vraiment originale, devrait être suivie pour d'autres régions, principalement en ce qui touche l'époque des premiers Capétiens, et l'histoire de France s'en trouverait comme renouvelée.

L'ouvrage de M. Halphen se divise en deux parties, l'une embrassant les règnes de Foulque Nerra et de Geoffroi Martel (987-1060) et l'autre ceux de Geoffroi le Barbu et de Foulque le Réchin (1060-1109). Au début, dans l'Introduction, il a cherché à fixer ce qui peut être admis dans les légendes ayant cours sur les origines de la maison angevine. Il estime qu'on peut s'en tenir à la version de la rédaction la plus ancienne des *Gesta consulum Andegavorum* (ms. lat. 6218 de la Bibl. nat.), où se trouve un écho, « lointain sans doute et déformé », mais enfin un écho de la réalité. On s'était, en effet, trop complu jusqu'à présent à convaincre d'erreur l'auteur de la chronique, au lieu de mettre en relief les quelques points sur lesquels il paraît, au contraire, s'être rapproché de la vérité. A l'aide des généalogies et actes, M. Halphen redresse plus d'une erreur de l'*Art de vérifier les dates* et des historiens angevins. Avec la *Chronique de Nantes*, si habilement restituée par R. Merlet, et de Richer, inconnu aux érudits antérieurs à Pertz, il trace des conquêtes de Foulque Nerra un tableau absolument renouvelé et des plus complets. C'est du côté de la Bre-

1. Louis Halphen, *le Comté d'Anjou au XIe siècle*. Paris, A. Picard, in-8°, XXIV-428 p. (Thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris.)

Digitized by Google

tagne et surtout de la Touraine que Foulque Nerra et son fils ont frappé leurs coups les plus décisifs; mais avec leurs autres voisins, ils ont eu une politique non moins arrêtée : l'histoire de leurs rapports avec l'Aquitaine, le Vendômois et plus encore avec le Maine, où ils se trouvèrent aux prises avec les ducs de Normandie, en fournit la preuve. C'est par là que se continue l'ouvrage.

Après avoir ainsi suivi l'accroissement territorial du comté angevin, M. Halphen en étudie le développement interne. Dans un chapitre sur la renaissance intérieure du comté, où il est fait un très habile usage des chartes, il trace un saisissant tableau de la prospérité matérielle de l'Anjou au XIe siècle, de la construction des villes, châteaux et monastères. Il faut placer à côté immédiatement le chapitre sur l'organisation administrative du comté. L'auteur était spécialement préparé à cette étude par divers articles publiés précédemment. Il nous montre les restes surannés de l'administration carolingienne disparaissant ou s'adaptant aux nouveaux besoins et une organisation administrative nouvelle, très rudimentaire, mais plus pratique, se développant petit à petit, pour aboutir, au milieu du XIe siècle, à la constitution des grands offices féodaux, pendant que l'administration locale, qui était, au début, entre les mains des *vicarii*, passe peu à peu, sous Foulque Nerra, entre celles des prévôts.

Mais l'analyse la plus complète devait nécessairement porter sur les fonctions ou attributions du comte, et c'est ainsi qu'il nous est donné de pénétrer, à l'aide de nombreux exemples heureusement groupés, la complexité des faits historiques : tout ce qui suit n'en est que le développement en quelque sorte logique. L'autorité absolue d'un Foulque Nerra, — dont la curieuse figure est très sobrement esquissée à grands traits, énergiques et expressifs, — déchoit durant la lutte fratricide entre Geoffroi le Barbu et Foulque le Réchin, et en face du pouvoir comtal une puissance nouvelle surgit, celle des barons. Cette puissance s'était préparée de longue date; mais, — et c'est là un fait qui n'avait pas encore été signalé, — c'est au cours du XIe siècle qu'elle avait pu se constituer. Obligé d'élever de tous côtés des châteaux forts pour appuyer sa politique de conquête, le comte avait dû les inféoder à des vassaux, qui, encore révocables *ad nutum* au temps de Foulque Nerra, apparaissent, dans la seconde moitié du XIe siècle, comme des seigneurs presque indépendants, ne s'alliant qu'entre eux et constituant ainsi une haute classe de barons indociles et dangereux, contre laquelle Foulque le Réchin et ses successeurs vont avoir à soutenir de durs combats. La politique de Foulque le Réchin est alors présentée avec netteté pour la première fois : ce n'est pas un soldat sans courage et sans esprit de suite, comme le

Digitized by Google

veut encore Miss Kate Norgate; c'est plutôt un prince, parfois apathique, qui eut à lutter sans cesse avec de sérieuses difficultés de gouvernement, et il serait injuste de le juger sur les données fragmentaires fournies par des chroniqueurs le plus souvent malveillants. Enfin l'ouvrage s'achève par un chapitre relatif au nouveau caractère que revêt l'autorité comtale sous Foulque le Réchin; la cour du comte est désormais constituée à l'image de celle du roi, et si faible que le comte lui-même puisse paraître, il conserve encore assez d'éléments de force et de puissance pour qu'on puisse prévoir la défaite des barons et les succès que l'avenir réserve à la maison angevine.

Un catalogue d'actes, qui ne comprend pas moins de 323 numéros (sans compter les actes faux), cinq appendices, dont l'un, considérable, sur les chartes de fondation de l'abbaye de Beaulieu, enfin diverses pièces justificatives fort bien choisies, dont plusieurs inédites, terminent cet excellent livre.

Une minutieuse critique des sources angevines a précédé ce travail, qui s'en trouve ainsi plus solidement établi. Dans une *Étude sur les chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*[1], M. Halphen a recherché à l'aide de quels éléments, quand et par qui ont été compilées les nombreuses rédactions des *Gesta consulum* ainsi que des *Gesta Ambaziensium* et du *Liber de compositione castri Ambaziae*. Ces ouvrages sont intimement liés. Les *Gesta Ambaziensium* ont été composés en partie à l'aide des *Gesta consulum Andegavorum;* dans le *Liber de compositione*, l'auteur a fait passer toute la substance de la préface des *Gesta consulum Andegavorum;* les *Gesta Ambaziensium* et le *Liber* enfin ont, à leur tour, été exploités par les rédacteurs successifs des *Gesta consulum*.

L'ordre de composition de ces diverses chroniques semble être le suivant : une première rédaction des *Gesta consulum* par Thomas de Loches, puis le *Liber* et les *Gesta Ambaziensium*; une seconde rédaction des *Gesta* par Breton d'Amboise; enfin une troisième rédaction par Jean de Marmoutier. Sans doute ces résultats ne sont point d'une précision absolument rigoureuse. Ce ne sont pas des certitudes, mais des hypothèses infiniment plus vraisemblables que celles jadis émises par Mabille.

Mgr Douais, évêque de Beauvais, s'est fait depuis une vingtaine d'années une véritable spécialité des questions se rattachant à l'histoire de l'Inquisition. Dès 1886, il publiait la *Practica Inquisitionis heretice pravitatis* de Bernard Gui, jusque-là inédite. Puis ce fut une

1. Paris, Champion, in-8°, 64 p. (Thèse complémentaire pour le doctorat.)

Digitized by Google

suite d'articles sur les hérétiques dans le comté de Toulouse, en Roussillon et à Narbonne. Enfin il a donné, en dernier lieu, une étude sur la procédure inquisitoriale au XIVe siècle, et surtout un recueil en deux volumes de documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc au XIIIe siècle, publié par la Société de l'Histoire de France. Le nouvel ouvrage qu'il vient de faire paraitre est une étude d'ensemble sur l'Inquisition, sur ses origines et sa procédure[1].

La première partie comprend l'examen des diverses opinions émises pour expliquer l'inquisition, c'est-à-dire pour expliquer historiquement la poursuite des hérétiques non par deux ou trois juges délégués, comme vers 1210 ou 1215, sur un point isolé du territoire chrétien, mais par cette délégation exceptionnelle donnée à partir de 1231 à des juges en nombre et bientôt pour la plupart des contrées d'Europe, terres d'Empire, royaumes ou grand fief, pour faire l'*Inquisitio haereticae pravitatis*. Où est la raison d'une commission apostolique qui, sans dénier aux évêques la qualité de juges ordinaires, s'exerçait dans les diocèses, conférait à l'inquisiteur le pouvoir le plus étendu en la cause, depuis l'arrestation jusqu'à l'exécution de la sentence, dans un ressort de plusieurs diocèses, sinon de tout un pays, et avec une juridiction universelle? Pourquoi cette délégation d'exceptionnelle qu'elle était jusque-là devint-elle permanente? La première explication est que l'Inquisition aurait été établie pour tirer le clergé d'une situation désespérée. C'est la théorie de M. Lea, que Mgr Douais repousse avec toute apparence de raison. D'autres explications procèdent de l'idée du « péril de l'hérésie » au XIIIe siècle et de l'intérêt religieux qu'il y avait à l'exterminer. Ce sont celles du P. Mortier et de MM. Zeller et Tanon. Une troisième explication, proposée par M. Chénon, consiste à représenter l'Inquisition comme le terme fatal de la législation ecclésiastique réglant la répression de l'hérésie. Enfin une dernière explication, « la situation politique, les rapports de la papauté avec Frédéric II », est celle à laquelle s'arrête Mgr Douais. Telle est la première partie du volume. L'exposé manque parfois de netteté; mais la discussion est habilement menée par un homme qui possède admirablement bien son sujet, et si la conclusion ne nous semble pas tout à fait aussi certaine que souhaiterait l'auteur, néanmoins sommes-nous contraints de louer la richesse et la sûreté de son

1. Mgr Douais, *l'Inquisition, ses origines, sa procédure*. Paris, Plon, 1906, in-8°, XI-366 p.

Digitized by Google

information. Il nous semble cependant trop sévère pour M. Ch.-V. Langlois et pour M. l'abbé Vacandard[1].

La deuxième partie du volume est tout entière occupée par un exposé de la procédure inquisitoriale qui, fait par un spécialiste, offre un grand intérêt pour l'étude de la procédure en droit canonique. Les pièces justificatives, dont le « Directoire » de « Raymond de Penafort », sont en général empruntées à la collection Doat, conservée à la Bibliothèque nationale. Très correctement publiées, elles complètent utilement celles du recueil édité pour la Société de l'Histoire de France. Ce livre, qui a les allures d'une œuvre de vulgarisation, repose donc sur un fond très solide. Nous souhaiterions que l'auteur le reprit quelque jour avec plus de développement, pour en faire un livre à l'usage exclusif des érudits, en se servant des archives dominicaines qui lui seraient certainement ouvertes et où, nous n'en doutons point, il découvrirait plus d'un document important.

Encore dans le domaine de l'histoire de l'Église et à côté du volume précédent, il convient de placer l'*Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII*, par M. Noël Valois[2]. C'est la publication de 102 pièces relatives à la Pragmatique, tirées en général des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale, mais dont quelques-unes aussi sont empruntées aux archives du Vatican, aux bibliothèques de Bâle et de Carpentras, etc. L'introduction, fort développée, a une très grande valeur. Elle est divisée en quatre parties : le régime antérieur à 1438, la naissance de la Pragmatique, son application et enfin les nouveaux projets de Concordat. C'est un aperçu très vivant et fouillé des relations du Saint-Siège avec les souverains anglais et français de 1418 à 1461. On y voit Charles VII échouer, malgré les meilleures dispositions, dans ses tentatives pour fixer les rapports de la France avec le Saint-Siège. Dès 1436, le roi prévoyait que l'Église de France serait amenée à régler sa situation elle-même. Il était tellement emporté par les événements qu'il ne fit rien pour empêcher l'assemblée de Bourges de ratifier la plupart des mesures prises à Bâle. Son action, au cours des débats, s'était même fait sentir, autant qu'on peut le constater, dans un

1. M. l'abbé Vacandard vient du reste de publier un petit livre de vulgarisation (*l'Inquisition, étude historique et critique sur le pouvoir coercitif de l'Église*. Paris, Bloud, 1907, in-16, XIX-340 p.) où il a développé ses idées. Ce volume se distingue par de très grandes qualités de clarté, mais il est loin, pour le fond, de valoir celui de Mgr Douais.

2. Paris, Picard, 1906, CXCII-288 p.

Digitized by Google

sens défavorable au Saint-Siège. Il déclara que les décrets de réforme seraient, dès ce moment, observés dans le royaume avec les modifications votées par l'assemblée, sans que cela pût être considéré comme une atteinte à l'autorité du concile; puis comme les gens d'Église lui avaient aussi rappelé les franchises du clergé, il ajouta que son intention était que les ecclésiastiques pussent jouir en France des mêmes privilèges qu'au temps de saint Louis et de Philippe le Bel. L'ordonnance ou plutôt la Pragmatique Sanction expédiée à Bourges le 7 juillet 1438 contenait un préambule, dans le style familier aux orateurs gallicans, qui accentuait encore le caractère agressif à l'égard du Saint-Siège; il n'y était question que de cupidités déchaînées, depuis qu'avait été mise en oubli l'antique discipline, de bénéfices tombés aux mains d'étrangers et de mercenaires, du culte supprimé, de piété attiédie, d'édifices ruinés, d'écoles délaissées, d'or transporté hors du royaume, tous abus auxquels les décrets de Bâle semblaient devoir apporter un remède nécessaire.

L'expérience de l'application amena bien des déboires. Elle obligea notamment à constater que les procès entre clercs se multipliaient et que l'ordonnance de 1438, de la manière du moins dont on l'interprétait, ne faisait guère qu'ajouter une complication de plus aux relations, déjà si embrouillées, des bénéficiers, des collateurs, du gouvernement et du Saint-Siège. Aussi jusqu'à la fin du règne de Charles VII, bien que la Pragmatique fût maintenue, quoique violée et attaquée, les négociations, si patiemment reprises par Eugène IV et Nicolas V, ne cessèrent presque complètement que sous Calixte III et Pie II, sans que les papes aient renoncé pour cela à protester énergiquement contre un système qu'ils jugeaient préjudiciable à leurs intérêts et attentatoire à leur « magistrature suprême ».

Si toutes les négociations échouèrent du vivant de Charles VII, ce ne fut pas que ce prince fût le moins du monde intransigeant, comme on l'a dit, mais plutôt parce qu'habitué à en prendre à son aise avec les règles de la Pragmatique, il n'éprouvait pas un besoin urgent de la révoquer. Il y voyait un moyen commode d'empêcher l'ingérence de la cour de Rome, quand celle-ci le gênait, et une manière d'alléger les charges d'un royaume appauvri. Il se faisait une large part dans les dépouilles du clergé et mettait sa conscience en paix en s'abritant derrière l'autorité du concile de Bâle.

Cet exposé, présenté de la façon la plus agréable et la plus brillante par l'historien du Grand Schisme, rend cette publication de beaucoup la plus intéressante de celles qui ont paru jusqu'ici dans les « Archives de l'histoire religieuse de la France ».

Ph. Lauer.

Digitized by Google

ÉPOQUE MODERNE.

(Suite et fin[1].)

II. Histoire religieuse. — L'*Histoire de la tolérance religieuse : évolution d'un principe social*, par M. Amédée Matagrin[2], est remplie de bonnes intentions. Mais les meilleures ne sauraient suppléer aux lacunes d'une exégèse qui est empruntée presque tout entière à Voltaire et à Condorcet et d'une sociologie religieuse qui dépasse à peine le niveau de la philosophie du XVIIIe siècle. Sur l'Islam, l'auteur paraît s'être documenté moins encore dans *l'Essai sur les mœurs* que dans *Mahomet*. Ce n'est guère que pour les faits postérieurs au XVIe siècle que son érudition devient un peu plus solide[3]. Ce livre n'ajoute donc rien d'essentiel à notre connaissance historique du sujet. Quant à la définition de l'intolérance, où M. Matagrin voit « une forme de l'individualisme », elle sera difficilement acceptée par la science des religions. La religion, en tant que fait social, n'est-elle pas au contraire, suivant la formule de M. Durkheim, une contrainte exercée par la collectivité sur l'individu? C'est par là même qu'elle est intolérante; et contre cette contrainte sociale se dresse la protestation de l'individu, d'abord celle de l'hérétique, de celui qui a « une opinion particulière », ensuite celle du sceptique, de celui qui proclame la nécessaire relativité de toutes les opinions.

Mettre à la disposition des laïques une sorte de bref manuel de droit canon; les faire pénétrer dans le détail de l'organisation de l'Église, — et des Églises; — leur montrer comment cette organisation, rigide en apparence, peut s'adapter aux situations les plus variées, tel est le service que rend M. André Mater par son livre *l'Église catholique, sa constitution, son administration*[4]. Droit commun et droit coutumier de l'Église, doctrine de la *societas perfecta*, rôle des laïques dans l'Église, droit d'association dans l'Église, organisation paroissiale : toutes ces questions, qui présentent actuellement pour

1. Voir *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 339.
2. Fischbacher, 1905, in-8°, 447 p.
3. Et encore! p. 169, les placards de 1534 attribués à Farel; ils sont d'Antoine Marcourt. P. 174 : « Henri II, *plus cynique que son père*, ne dédaignait pas d'assister lui-même aux supplices... » François Ier avait fort bien assisté à ceux de janvier 1535. — Rien sur la fameuse consultation des évêques en 1698. — Pour la période moderne, c'est surtout Jules Simon qui partage avec les encyclopédistes le rôle d'apologiste de la tolérance.
4. A. Colin, 1906, in-18, IV-461 p. Index.

Digitized by Google

la France un intérêt pratique, sont ici étudiées, sans le moindre parti pris, sur le terrain de l'histoire et de la géographie politique. La diversité même des solutions que la curie a trouvées ou acceptées pour un problème identique (depuis le « parochialisme » quasi absolu des cantons suisses protestants ou de la Prusse jusqu'au « cléricalisme » irlandais, en passant par les diverses formes du *trusteism* américain) ne permet pas de douter que l'Église de France ne réussisse enfin à découvrir, elle aussi, l'organisation qui lui convient.

Il est peu d'institutions de l'ancien régime qui soient aussi intéressantes que les assemblées du clergé de France, seules assemblées qui survivent au triomphe de l'absolutisme centralisateur, à la disparition des États généraux. Nées de la nécessité de répartir les décimes, elles deviennent permanentes avec les décimes elles-mêmes. Le contrat de Poissy lie étroitement leur existence à celle des rentes sur l'Hôtel-de-Ville; les nouvelles constitutions de rentes, les aliénations leur donnent une périodicité qui forme, dans le désordre administratif de l'ancienne France, une exception éclatante. Mais, d'organes financiers qu'elles sont en principe, ces assemblées de clercs deviennent, par la force des choses, des assemblées spirituelles : ce double caractère se marque dès Poissy. Elles sont une des pièces essentielles de la constitution de l'église gallicane.

M. Louis Serbat[1] ne s'est point contenté de les étudier dans le recueil de Duranthon, lequel ne reproduit que très infidèlement la physionomie des assemblées; il a dépouillé les procès-verbaux eux-mêmes, les cartons des archives du clergé, les nombreux traités composés par ordre de Colbert, les registres de la nonciature. Il a pu ainsi reconstituer, pour toute la durée du XVIe siècle, le mécanisme des assemblées, le rôle des syndics généraux, puis des agents généraux, des bureaux diocésains, etc. C'est un travail complet, que l'on pourra consulter avec confiance, et qu'enrichissent de nombreuses pièces justificatives (1573-1610), extraites presque toutes (30 sur 32) des archives de la nonciature, et très importantes pour l'histoire de la Ligue et de la contre-Réformation[2].

Le volume IV des lettres de saint François de Sales[3] comprend

1. *Les Assemblées du clergé de France : origines, organisation, développement, 1561-1615.* H. Champion, 1906 (fasc. 154 de la *Bibl. de l'Éc. des hautes études*), in-8°, 410 p.

2. Je signalerai, comme présentant un intérêt biographique, les nos XI (plaintes et accusations contre René Benoît) et XXXI (plaintes sur Palma Cayet).

3. *Œuvres de saint François de Sales*... T. XIV : *Lettres*, vol. IV. Lyon et

Digitized by Google

208 lettres[1], dont plusieurs inédites, qui vont d'avril 1608 à la fin de 1610. Elles sont donc contemporaines de la publication de l'*Introduction à la vie dévote*[2] et de la fondation de la Visitation; elles montrent le saint en pleine possession de ses moyens, à l'heure où il savait le mieux, comme le dit M. J.-J. Navatel dans sa sobre préface, « montrer agréablement comment on pouvait allier ensemble ces deux choses tenues jusqu'alors comme antipathiques : la vie de société et la pratique de la dévotion ». Il y est question des tentatives faites par Henri IV pour attirer François à Paris, du rétablissement de la messe dans le pays de Gex et de son audacieuse traversée de Genève. Le saint y donne aux controversistes, sur la façon dont on doit conférer avec les Genevois, des conseils où la prudente suavité de l'évêque se nuance d'un aristocratique dédain à l'égard de ces plébéiens[3]. Félicitons les éditeurs de l'exacte fidélité avec laquelle ils s'acquittent de leur tâche.

Le nouveau volume de M. Féret[4] passe en revue, suivant la méthode chère à l'auteur, les docteurs de la Faculté de théologie de Paris au XVIIe siècle. Richer, le grand cardinal, Retz, de Rancé, sans parler de Jean Boucher, de Cospéan, de Le Camus, de Godefroi Hermant, d'Antoine Arnauld, de Jacques de Sainte-Beuve, d'Isaac Habert, c'en est assez pour que l'on entende encore l'écho des fureurs ligueuses et pour que crépite le feu des batailles gallicanes, jansénistes, quiétistes. Inutile de dire qu'il ne faut pas demander à M. F. Féret de garder en présence des hommes et des choses l'impassibilité de l'historien selon la formule lucianesque[5], mais il faut lui

Paris, Emmanuel Vitte, 1906, in-8°, VIII-477 p. Glossaire, index, tables de concordance. Un fac-similé.

1. Plus, en appendice, quelques lettres de ses correspondants.

2. Voy. notamment, p. 124, la lettre à Pierre de Villars.

3. Curieuse minute inédite (p. 188) du 17 août 1609 : ne pas entrer trop avant dans la controverse sur les versions, car le peuple pourrait bien demeurer « plus engagé en leur parti [des ministres]. Et quand je dis le peuple, je veux dire les seigneurs des deux Conseils, qui ne sont que marchands et certains gens de peu ».

4. *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne.* T. IV : *XVIIIe siècle. Partie littéraire.* Alphonse Picard, 1906, in-8°.

5. P. 1 : « Nous avons en Edm. Richer une célébrité de mauvais aloi. » Les jansénistes passent aussi quelques mauvais quarts d'heure. Quant à Élie Benoît (p. 70), n'a-t-il pas manifesté « une certaine humeur de sectaire »? En effet, il se plaignit que François Véron, curé de Charenton, vînt assister aux sermons des ministres, « et aussitôt qu'il les avoit entendus, il montoit sur une espèce de théâtre, élevé sur quelques tréteaux à la porte de son église, où il tâchoit de les réfuter ». Il était, comme chacun sait, loisible aux ministres d'en faire autant.

Digitized by Google

savoir gré de l'étendue, de la richesse de son érudition, de l'astucieuse patience avec laquelle il a pourchassé les moindres brochures et découvert chez les bibliographes au moins les titres de celles qu'il n'a pu manier lui-même. Le XVIIe siècle exigera encore un volume : nous avons en celui-ci ubiquistes et sorbonnistes.

Passons à l'une des victimes de M. Féret, Godefroi Hermant.

M. GAZIER publie les t. II (1653-1655) et III (1656-1657) des *Mémoires* du chanoine de Beauvais[1]. Ce serait évidemment dépasser la mesure que de prétendre que la lecture de ces deux volumes est attrayante. Nous n'avons plus la patience de nous intéresser à ces arguties, nous ne nous passionnons plus pour les véritables « potins » théologiques que recueille partout l'écrivain janséniste. Son indignation continue nous fatigue. Ce qui sort des mains des Jésuites mérite trop uniformément chez lui les épithètes d' « atroce » ou d' « abominable ». L'*Almanach des Pères* est un « horrible sacrilège », tandis que la réponse de de Sacy, *les Enluminures*, est « une ingénieuse et innocente raillerie ». Quant à la riposte, l'*Estrille du Pégase janséniste*, c'est un tissu des « plus infâmes et noires calomnies ». Toujours est-il qu'Hermant nous renseigne sur l'histoire provinciale du jansénisme, et en particulier sur les efforts dirigés par les Jésuites contre l'indépendance des Universités[2]. Il nous montre, — et cette révélation ne manque point de piquant, — comment des évêques français, et qui n'étaient point tout à fait d'accord avec le pape, finirent par être obligés, même avant l'établissement de l'infaillibilité, de publier les constitutions romaines. Il nous indique aussi, bien involontairement, sur quelle pente scabreuse marchaient les jansénistes, — la pente qui mène à Charenton[3], — et que de là vint leur faiblesse. Il nous donne quelques détails sur la publication des *Provinciales*[4] et sur le miracle, ou plutôt les miracles, de la Sainte-

1. *Mémoires de Godefroi Hermant*, t. II, Plon, 1905, in-8°, 744 p.; t. III, 1906, 618 p. Au début du t. II, les chap. I-XIV (et plus loin XXI) du livre VIII sont sautés comme citations textuelles du *Journal de Saint-Amour*.

2. Particulièrement celle de Caen.

3. P. 90, entretien de Taignier avec Conrart et deux ministres. — Livre XII, chap. V, curieux passage sur l'attitude de Mazarin à l'égard des huguenots. — P. 92 du t. III, procès-verbal d'une émeute huguenote à Montauban, 1656. Si ce procès-verbal est véridique, les protestants se seraient opposés par la violence à l'accomplissement des dernières volontés d'un catholique.

4. Il est étrange et regrettable qu'il ne soit question des lettres qu'à partir de la cinquième. M. Gazier nous apprend qu'ensuite Hermant a pris le soin, « craignant peut-être une destruction totale », de les reproduire en style indirect dans son manuscrit.

Digitized by Google

Épine[1]. L'éditeur apporte à ces deux nouveaux volumes le même soin qu'au précédent[2].

Il était temps que l'on songeât à publier les nonciatures de France. C'est ce que vient d'entreprendre le comité des *Archives de l'histoire religieuse*. Il a confié à M. Fraikin les nonciatures de Clément VII. Le premier volume va de la bataille de Pavie au lendemain du sac de Rome[3]. C'est dire que l'intérêt en est surtout diplomatique et politique plus que proprement religieux. Il y est question de l'état du Saint-Siège et de son rôle dans la péninsule plutôt que des premières manifestations de la Réforme française[4], qui auront leur place dans les volumes suivants. M. Fraikin s'est acquitté de sa tâche d'éditeur avec un zèle des plus louables. Il nous donne même plus que nous n'étions en droit d'attendre de lui. Comme Roberto Acciaiuoli cumule avec ses fonctions de nonce, — laïque d'ailleurs, — celles de représentant de Florence, nous avons non seulement sa correspondance avec le Saint-Siège, mais aussi avec les Huit de Pratique et, après la révolution de 1527, avec les Dix de Liberté. De même

1. Il fournit même, sans s'en douter, des éléments pour la critique du premier de ces miracles (p. 75) : la guérison de la petite Périer est visible à tous les yeux, et cependant certaines religieuses de la maison l'ignoraient encore quinze jours après.

2. Le solécisme de la p. 384, l. 3 : « Docteur ès droit » est-il dans le ms.?

3. *Archives de l'histoire religieuse de la France. Nonciatures de France. Nonciatures de Clément VII...* T. I : *Depuis la bataille de Pavie jusqu'au rappel d'Acciaiuoli, 25 février 1525-juin 1527.* Alphonse Picard, 1906, in-8°, LXXXVII-451 p. L'éditeur commence à Pavie, parce que la nonciature d'Aléandre doit être publiée, dans la même collection, par J. Paquier. — M. Fraikin donne ou cite (lorsqu'elles ne sont pas inédites) 225 pièces, plus 14 en appendice.

4. Deux documents de cette nature à l'appendice : 1° un bref à Louise de Savoie, du 29 décembre 1525 (*sic*), approuvant l'arrestation faite à Lyon d'un prédicateur luthérien. Il s'agit sans doute (M. Fraikin aurait dû nous en avertir) de Maigret (voy. Herminjard, I, 309, 310, 316; d'Argentré, *Collectio*, II, 7a-16; N. Weiss, *Bull. du protestantisme français*, année 1890, p. 245 et suiv.). Mais alors la date de 1525 doit être (quoi qu'en dise Fraikin, p. 398, n. 3) corrigée en 1524 (il y a d'ailleurs *anno secundo*), car c'est le 17 décembre 1524 que, de Bâle, de Coct annonce à Farel l'arrestation de Maigret à Lyon, et c'est le 9 mars 1525 que la Sorbonne le condamne; c'est le 8 janvier que l'archevêque de Lyon, conformément aux dispositions du bref, avait commencé les poursuites contre lui et nommé pour le juger deux docteurs de Paris et deux conseillers au Parlement. Le fait que le bref est adressé à Louise n'est pas un argument contre la date du 29 décembre 1524, puisqu'elle était régente depuis octobre. Balan, au reste, indique la date exacte. 2° Une bulle aux évêques de Langres, Mâcon et Bayeux, à l'abbé de Saint-Médard de Soissons et à l'official de Rouen, 25 janvier 1527, pour conférer à eux-mêmes et à trois docteurs de Sorbonne le pouvoir de juger l'hérésie.

Digitized by Google

nous avons les lettres qu'il écrit à Gambara, envoyé du pape auprès de Henri VIII.

Évidemment, ces correspondances ne nous révèlent, sur la ligue de Cognac et ses diverses métamorphoses, rien qui ne nous fût déjà connu. Elles mettent en lumière cependant la faiblesse hésitante de Clément VII et aussi la mollesse de François Ier, grand parleur, grand prometteur, mais plus occupé de chasse et de plaisirs que de politique italienne[1]. Et pourtant une idée nouvelle, ébauchée contre nous par Jules II, revient sans cesse dans les lettres de Rome et de France : l'idée italienne, le salut de l'Italie, la liberté de l'Italie. M. Fraikin a résumé tout cela dans une solide introduction[2].

A côté de la monumentale encyclopédie calvinienne de M. Doumergue, il y avait place pour un petit livre sur Calvin. Celui que M. Bossert a écrit pour la collection des *Grands Écrivains français* est une monographie exacte et suffisamment complète[3]. On regrette de n'y pas trouver une effigie plus vivante du réformateur, ni une détermination plus précise de ce que l'auteur de l'*Institution* apportait de nouveau à la prose française, ni un exposé assez large de ce que M. Bossert appelle « les destinées du calvinisme »[4], à savoir le rôle du calvinisme dans le monde et son évolution ultérieure.

III. Histoire littéraire. — La thèse de M. Pierre Martino, l'*Orient dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècle*[5], est un chapitre de l'histoire des idées, puisqu'elle étudie l'influence exercée

1. Voyez, comme document capital, la lettre d'Acciaiuoli à Gambara, de Paris, 17 mai 1526 (n° 213).

2. P. LXXIV, l. 1 : « Robedanges », lire (comme il est dit ailleurs) : « Rabodanges ». P. 38 : « La reine-mère », pour : « Madame ». Les textes sont reproduits avec une scrupuleuse fidélité. Quelques heureuses corrections apportées à la publication de Desjardins.

3. *Calvin*. Hachette, 1906, 222 p., 1 portr. — P. 23 : « *Mais à la même époque* Farel, élève de Le Fèvre, disait de lui... » Il faut lire : « Mais Farel, élève de Le Fèvre, disait, en parlant de ce que Le Fèvre faisait à la même époque... » L'importance de cette correction n'échappera à personne; car il s'agit d'un passage où Farel veut prouver, longtemps après, que Le Fèvre n'a connu que très incomplètement la vraie religion. Je comprends d'autant moins le lapsus de M. Bossert que la phrase de Farel est au plus-que-parfait. P. 39 : « François Ier [en 1533] tiraillé entre deux influences contraires, celle de sa sœur Marguerite qui conseillait la clémence et celle de sa mère Louise de Savoie qui le poussait à la tyrannie. » C'est exagérer l'opposition, toute politique, que Louise faisait aux idées nouvelles. P. 194 : l'Académie calvinienne ne s'est jamais appelée « Collège-Université », mais, suivant une habitude alors très répandue, « Université et Collège ».

4. « Il [Calvin] trouva ses premiers adhérents dans les masses populaires... » C'est trop faire commencer avec Calvin la réforme française.

5. Hachette, 1906, in-8°, 378 p. Index.

Digitized by Google

par la découverte, — ou plutôt par les découvertes successives, — de l'Orient sur la pensée française. Le mot Orient est, au reste, entendu ici dans son sens vaste : Levant, Inde, Extrême-Orient; nos aïeux ne faisaient guère de ces distinctions. Écrit avec une verve juvénile, parfois un peu fumeuse, souvent gâté par les répétitions[1], le livre intéresse et passionne, mais il manque de précision et ne va pas toujours au fond des choses, ni sur les origines du mouvement qui poussa les Européens vers l'Orient[2], ni sur le rôle de l' « orientalisme », ni sur ce que les philosophes ont pris à l'Orient.

« Comment l'auteur des *Pastorales* et des *Lettres galantes* a pu être aussi celui des *Entretiens sur la Pluralité des Mondes* et de l'*Histoire des oracles* », tel est le problème que pose le *Fontenelle : l'homme, l'œuvre, l'influence*[3], de M. Louis Maigron. Je crois que l'auteur de ce livre fort agréable nous aurait rendu plus intelligible l'évolution de son personnage s'il avait apporté à l'étude de cette longue vie une méthode plus chronologique. Mais séparer les unes des autres la biographie proprement dite, l'œuvre littéraire, l'œuvre philosophique, l'œuvre scientifique, ce n'était pas le meilleur moyen de faire voir « avec netteté comment du simple bel esprit le grand esprit s'est dégagé par une ascension lente, mais sûre ». Nous aurions voulu assister à cette ascension. Ce spectacle aurait permis à M. Maigron d'établir plus fortement, après d'autres, que l'auteur infortuné de l'*Aspar* est devenu « l'introducteur naturel du XVIIIe siècle » et que « Voltaire et Diderot n'ont pas eu de précurseur plus authentique ».

N'est-ce pas, en vérité, un signe des temps que l'on se puisse croire obligé d'écrire un livre pour démontrer cette proposition, que nous avons sucée avec le lait : « L'esprit philosophique, c'est l'esprit de la Révolution de 1789 » ? M. Marius Roustan[4] mène cette démonstration avec autant de vigueur que d'esprit. Il concède à M. Faguet que la Révolution a eu lieu parce que le peuple mourait de faim[5]; mais il

1. Le plan explique ces répétitions. Dans une première partie : *la Connaissance de l'Orient* (voyages, commerce et colonies, missions religieuses, orientalisme, progrès de cette connaissance; c'est surtout ce chapitre qui déflore les suivants); dans une seconde : *l'Orient dans la littérature*.

2. Le sens de l'Orient est plus développé au XVIe siècle que ne le dit M. Martino. Thevet, Nicolas de Nicolay, du Fresne-Canaye, de Beauveau, etc. témoignent d'une réelle et souvent intelligente curiosité, du moins en ce qui concerne le Levant.

3. Plon, 1906, in-8°, IV-432 p.

4. *Les Philosophes et la société française au XVIIIe siècle* (*Annales de l'Université de Lyon*, t. II, fasc. 16). Lyon, A. Rey, et Paris, Picard, 1906, in-8°, 455 p.

5. Il fait même à M. Faguet trop de concessions. Les cahiers ont souvent

Digitized by Google

lui objecte aussitôt que mourir de faim était, pour le peuple français, une très vieille habitude. La Révolution a eu lieu lorsque le peuple s'est dit que sa misère avait pour origine, non pas un décret immuable de la Providence, mais les abus du régime, et que ces abus pouvaient être corrigés. Or, ce sont les philosophes qui ont révélé au peuple ces vérités neuves pour lui. M. Roustan montre comment leurs idées se sont peu à peu diffusées à travers toutes les couches sociales, allant s'élargissant, — et s'amincissant aussi, — à mesure qu'elles descendaient. Sujet qui n'est pas absolument neuf, puisque Taine avait déjà étudié « la propagation de la doctrine »[1]. Sujet qui réservait à un littérateur comme M. Roustan des surprises, — et des découvertes, — qu'une éducation historique plus complète lui eût sans doute épargnées[2]. Somme toute, livre intéressant, qui ne fait nulle part à l'idylle[3], qui montre très bien comment se posaient dès lors certaines grandes questions sociales[4]. Et si le ton en est quelque peu polémique[5], la faute n'en est-elle pas à ceux qui, les premiers, ont introduit dans l'histoire du XVIIIe siècle des préoccupations qui n'avaient rien de scientifique[6]?

beaucoup plus de portée politique et philosophique qu'on ne veut nous le faire accroire. Il est vrai, quand on rencontre des cahiers ruraux très sérieux, qu'on se sauve en inventant une « cabale » d'avocats qui aurait envoyé aux assemblées primaires des formulaires tout faits. De même, on nous affirme, de certain côté, que l'instruction primaire était, en 1789, presque aussi répandue qu'aujourd'hui, et en même temps que la « philosophie » ne pouvait exercer d'action sur un peuple d'illettrés. Il faut choisir.

1. Il semble que M. Roustan, intimidé par les foudres d'excommunication majeure qu'on a lancées contre Taine, ait eu peur de s'en servir. Il le nomme pour la première fois en note, p. 85. Et ensuite il prend à Taine ce que, précisément, Taine a de plus contestable, à savoir ses collections de petits faits.

2. La préparation historique est évidemment insuffisante. Sagnac (et au besoin Giffard) était à citer sur la féodalité en 1789. — Écrire, à propos de l'importance des cahiers (p. 21), que « tout le monde » en convient, c'est ignorer que cette importance a été niée vigoureusement. — On doit la justice à tous, même à Louis XV. S'il écrit le 23 janvier (p. 47) : « Il y a des nouvelles de Bavière du 13 décembre, et je ne les ai pas vues », cela ne veut pas dire que le souverain est « resté trois semaines sans prendre connaissance des nouvelles de la guerre ». *Parties de Bavière le 13 décembre*, ces nouvelles ne faisaient peut-être que d'arriver. — Est-il utile de consacrer un chapitre à Mme de Châteauroux pour aboutir (p. 99) à cette constatation qu'on ne saurait rien dire de son rôle dans le mouvement philosophique? — La peinture de la corruption régnante est banale.

3. Un peu d'exagération en sens inverse. Ici l'influence de Taine a été fâcheuse.

4. P. 337, une page excellente sur la situation des ouvriers.

5. Notamment la conclusion.

6. P. 243 : « Marmontel, gas de Bart », n'est-ce pas « Bort » qu'il faut lire? Il y a quelques autres fautes d'impression. — P. 189, je crains bien que l'au-

Digitized by Google

Ce que M. Édouard Rod appelle l'*Affaire J.-J. Rousseau*[1], c'est la condamnation par le petit conseil de Genève du *Contrat social* et de l'*Émile*. En apparence, ce « n'est qu'un épisode dans l'histoire de la vie de J.-J. Rousseau et dans celle de sa ville natale ». Mais ce qui donne à cette anecdote d'histoire littéraire une valeur et une portée générales, c'est qu'en la personne de Rousseau étaient violées et la liberté d'écrire et la légalité genevoise; que l'intervention, dans le débat entre l'écrivain et la cité calviniste, des « Représentants », c'est-à-dire du parti démocratique, en fit une « affaire » politique, si bien « qu'il n'est point excessif de dire que la condamnation d'*Émile* et du *Contrat social* fut l'incident qui provoqua la fin du régime oligarchique dans la république de Genève, peut-être la chute même de cette république »[2]. On peut même ajouter que ce fut une « affaire » européenne, l'une des plus sérieuses escarmouches, avant la grande bataille de 1789, où se soient mesurés l'esprit conservateur et l'esprit révolutionnaire.

C'est de ce drame que M. Rod (en s'appuyant sur les manuscrits de Neuchâtel, de Genève, sur les archives de Coppet, de Bessinges, etc.) a résumé les péripéties émouvantes. Avec ce sens psychologique affiné qui est la marque de son talent, il nous a peint les hésitations, les lassitudes de Rousseau; le grand homme est entraîné presque de force dans la mêlée des partis, et c'est un peu malgré lui qu'il devient leur instrument et leur symbole. Les *Lettres écrites de la Montagne* ne sont pas exclusivement son œuvre : elles résument les aspirations des adversaires de l'oligarchie.

M. Rod, par un scrupule d'art et d'élégance, semble regretter que Jean-Jacques ait joué son rôle dans cette bataille. Encore qu'il se défende (p. VIII) d'avoir cherché à rapprocher cet épisode de certains « événements actuels », ce n'est pas exclusivement à l'adresse des « Représentants » que furent écrites telles pages chagrines contre le pédantisme des légalitaires[3], la tendance des révolutionnaires à tou-

teur n'ait brouillé ses fiches : Mme du Deffant raille le nouveau Parlement. « Sur ce terrain, Voltaire était un allié... » Or, Voltaire est *pour* le nouveau Parlement. Il aurait fallu écrire : « Un allié pour le ministère. »

1. Paris, Perrin, 1906, in-16, XIV-359 p., 2 portr.

2. P. 355 : « L'ancienne république..., dans la forme mixte et théocratique qui faisait son originalité, était morte et bien morte. L'affaire Rousseau l'avait tuée. C'était un autre État qui s'était relevé de ses ruines, au bord du même lac, autour du même clocher, sous la garde du même Salève..., l'antique république allait devenir un canton. » — Très intéressante reconstitution du milieu genevois aux ch. I et III.

3. L'un des arguments (et il est plutôt bizarre) de M. Rod contre ceux qui, en ces « affaires », se préoccupent de la question de légalité, c'est le caractère exceptionnel que revêt nécessairement toute « affaire ». Il y avait, assu-

Digitized by Google

jours tirer la couverture à soi, l'imprudence des « idéalistes généreux », des passionnés de justice qui répètent la belle et décevante formule : *Pereat mondus!* — M. Rod appartient à cette phalange d'esprits distingués et moroses qui voudraient bien le triomphe de la vérité et de la justice, mais à condition qu'il n'en coutât rien à la tranquillité publique, au respect des traditions. C'est vouloir que l'histoire ne soit plus l'histoire. — Il est très vrai que les combattants ne « se réclament dans la bataille ... de ces grandes abstractions, liberté, vérité, justice », que « pour les mieux fouler aux pieds dans la victoire ». Mais, s'il était également vrai que ces luttes, « engagées parfois, à l'origine, pour les motifs les plus honorables, ... n'aboutissent qu'à réduire la part, déjà si modeste dans les choses humaines », de ces grandes abstractions, on se demande ce qu'il en resterait à l'heure présente. En dépit des apparences, les révolutionnaires genevois, en s'emparant comme d'un drapeau du « citoyen de Genève », travaillaient au progrès de l'humanité[1].

IV. Histoire des sciences et de l'art. — M. Gabriel Mareschal de Bièvre consacre à son ancêtre, Georges Mareschal, premier chirurgien du grand roi, un volume où il y a beaucoup d'inutilités et de choses déjà connues, soit sur l'histoire même de la communauté de Saint-Côme, soit sur les événements politiques auxquels la chirurgie (et particulièrement la phlébotomie) se trouve associée[2]. Mais le rôle joué par Mareschal dans des circonstances décisives, la confiance qu'avait en lui le roi font de sa biographie une lecture intéressante[3].

D'un intérêt bien plus général est le livre de M. Paul Delaunay sur *le Monde médical parisien au XVIIIe siècle*[4]. Si le plan n'est pas tou-

rément, « peu de chances qu'il se produisît souvent des livres aussi extraordinaires qu'*Émile* et le *Contrat* », et le cas Rousseau « ne se serait pas reproduit deux fois en un siècle ». Mais c'est en luttant contre ces illégalités éclatantes qu'on arrive à réduire, dans la vie de tous les jours, la part de l'illégalité. Nous ne serons pas tous victimes d'une monstrueuse erreur judiciaire; mais (sans parler de l'égoïsme qu'il y aurait à ne pas se préoccuper d'un mal qui ne nous menace pas directement) nous avons tous intérêt à la réforme du code de procédure et d'instruction criminelle. L'agitation qui se fait autour d'une victime illustre sauve des milliers de pauvres diables.

1. P. 294 : « La légendaire retraite des patriciens (*sic!*)... » — Les textes cités par M. Rod sont écrasants pour Voltaire, qui en toute cette affaire se montre haineux, jaloux et perfide, bas et hypocrite (voy. notamment, p. 136, lettre à François Tronchin du 21 janvier 1765).

2. *Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV (1658-1735)*. Plon, 1906, in-8°, III-600 p. Index, 2 héliogr. et 15 grav.

3. Une confusion p. 8 : le tuteur n'est pas nécessairement « pris parmi les échevins », mais choisi par les échevins.

4. Jules Rousset, 1906, in-8°, VIII-479-XCII p. Bibliographie, index, gravures. Le titre porte : « Deuxième édition, revue et augmentée. »

Digitized by Google

jours d'une netteté très rigoureuse, si le style est recherché et inutilement « littéraire », si la succession des tableaux vous laisse l'impression fatigante d'un kaléidoscope, l'érudition très riche, très informée et très sûre de M. Delaunay font de son livre un recueil inestimable. L'enseignement, les habitudes professionnelles, les théories médicales, les hommes, — médecins, chirurgiens et charlatans, sans oublier clients et clientes, — la presse médicale, toutes les faces du sujet sont tour à tour éclairées d'une vive lumière. Ce qui ressort de cette étude, c'est que tous les progrès scientifiques se sont alors produits en dehors de la « très salubre » Faculté de Paris. Les novateurs, ce sont des docteurs de Montpellier ou quelquefois d'une minuscule université provinciale (Reims, Pont-à-Mousson ou Perpignan), des professeurs du Jardin du Roi ou du Collège de France, de simples chirurgiens, des étrangers. Ce n'est pas à la Faculté, c'est à l'Académie des sciences, à la Société de médecine, à l'Académie de chirurgie que s'élaborent les idées fécondes. Aussi, tout en partageant, à l'égard du « progrès » médical, le doux scepticisme de l'auteur[1], faut-il conclure avec lui que, sur ce terrain comme sur les autres, une révolution était nécessaire[2].

Est-ce dans l'histoire de la médecine qu'il faut classer le livre que M. Henry Tronchin consacre à son aïeul, Tronchin-Esculape[3] ? Évidemment, puisque l'élève du grand Boerhaave a joui d'une réputation européenne, que sur l'hygiène du mouvement et de l'alimentation il a émis des vues neuves et dont plusieurs ont fait fortune[4], puisqu'il a soulevé contre lui les jalousies et les colères de la saluberrime Faculté. Mais Tronchin n'a rien écrit; du moins le peu qu'il a écrit n'a pas, il s'en faut, contribué à sa gloire. Même dans la pratique de son art, il n'est pas à louer de tout point, et il y avait bien

1. Voy. p. 233, n. 1, sur la saignée : « Pour paraître très moderne, on parlera d'auto-intoxication et du tissu cellulaire émonctoire, tout en agissant comme feu le docteur Renard, l'Esculape du Marais. »

2. Voici les principales divisions du livre : études et profession médicales, fonctionnaires et médecins de cour, médecins et chirurgiens, cypridologistes, inoculation, remèdes secrets, médecins bibliophiles et naturalistes, obstétrique, journalisme médical.

3. *Un Médecin du XVIIIe siècle : Théodore Tronchin (1709-1781)*, d'après des documents inédits. Paris, Plon, et Genève, Kündig, 1906, in-8°, III-417 p. Un portrait en héliogravure et de nombreuses pièces justificatives.

4. Voy. surtout ch. II, *le Médecin, l'homme*, III, *l'Inoculation*, et IV, *les Maladresses de Tronchin*. Comme tout est mode, les idées de Tronchin sur l'hygiène des femmes enceintes (p. 63) ne sont plus, aux dernières nouvelles, la vérité thérapeutique, tandis que sa lettre sur le régime alimentaire du prince de Prusse (p. 57) pourrait être signée par les plus célèbres spécialistes de nos jours.

Digitized by Google

une pointe de vérité dans les accusations de charlatanisme dont on l'accabla. Mais l'intérêt du livre est ailleurs. Il est dans ces bizarres relations de Voltaire avec son médecin, dans la merveilleuse agilité avec laquelle l'éternel malade exécute les plus étonnantes cabrioles d'esprit, dans le mépris tout calviniste que le médecin, son devoir accompli, témoigne à ce vieux comédien, « pour qui la mort est le roi des épouvantements ». Il est dans ses relations orageuses avec Jean-Jacques, et c'est ainsi que M. Henry Tronchin[1] se trouve amené à effleurer le sujet dont M. Rod a tiré son livre. C'est surtout avec les archives de sa famille que l'auteur a établi un volume, dont le plan est un peu flottant, mais qui est riche en renseignements, et où l'on a le plaisir de trouver du Voltaire et du Diderot inédit, et du Rousseau tantôt complètement inédit, tantôt corrigé.

Robert de Cotte, élève de Jules-Hardouin Mansart, puis son successeur comme premier architecte du roi, n'a pas seulement beaucoup construit. Il a laissé un très grand nombre de papiers, plans, dessins, qui ont malheureusement été dispersés entre trois départements de la Bibliothèque nationale. M. Pierre Marcel[2] en a dressé un inventaire complet, — de 886 numéros, — abondant en détails, non seulement sur l'histoire de l'architecture, mais sur bien des sujets d'histoire de l'art ou d'histoire économique[3]. M. Pierre Marcel explique dans sa préface que de Cotte fut un des apôtres de cette nouvelle distribution des appartements, plus commode et plus plaisante, qui caractérise le XVIIIe siècle.

V. Histoire économique. — Nous ne signalons sous cette rubrique que deux travaux généraux, car c'est de plus en plus dans les œuvres d'histoire locale que s'élabore l'histoire économique.

Écrire, à l'heure actuelle, une *Histoire du travail et des travailleurs* paraîtrait à tous les spécialistes une entreprise prématurée, — même en restreignant cette entreprise à la France et aux temps postérieurs au XIIIe siècle. — Il est, malgré tout, heureux que des non spécialistes, moins timides, fournissent de temps en temps au

1. « Tronchin, dit l'auteur (p. 75), n'avait d'ailleurs rien de sectaire. » Cette affirmation suit un passage où ce médecin conseille à son fils de se conduire à l'égard des philosophes comme on se conduit à l'égard de la peste : « Argumente-t-on contre la peste? Non, sans doute, on la fuit. » Et que faites-vous du pestiféré? — P. 83 : « Des Lutèces », lisez : « Des Lucrèces. » P. 324, barbare emploi d'un infinitif : « On *courre* le cerf. »

2. *Documents relatifs à l'histoire de l'architecture française. Inventaire des papiers manuscrits du cabinet de Robert de Cotte... (1656-1735) et de Jules-Robert de Cotte (1683-1767)...* H. Champion, 1906, in-8°, XXX-268 p. Index.

3. Canaux Saint-Maur, du Centre. Travaux de soieries, égouts. Manufacture des glaces, des Gobelins. Mémoire constatant l'état alarmant du commerce (838). Incendies. Eaux minérales, etc.

Digitized by Google

grand public un résumé rapide et facilement lisible des travaux de détail accumulés sur ces questions.

On n'étonnera personne en disant que le résumé de M. Pierre Brisson[1] est très éloigné de la perfection. Les travailleurs de la terre n'y occupent qu'une place restreinte. Les divisions chronologiques y sont insuffisamment précises[2]. Et, si près d'une moitié du volume est consacrée au XIXe siècle, l'analyse des nouveaux phénomènes économiques reste très vague. Les passages relatifs à l'histoire de la technique se bornent trop souvent à une simple énumération de machines ou de procédés d'inventions dont nous n'apercevons pas les répercussions sociales[3]. M. Brisson s'est imprudemment aventuré, à la suite de d'Avenel, sur le terrain monétaire, et ses excursions n'y ont pas toujours été heureuses[4]. Malgré tout, son petit livre peut servir à attirer l'attention sur ces matières trop négligées[5].

Les érudites et piquantes notices que M. Alfred Franklin a semeés dans ses volumes sur *la Vie privée d'autrefois* devaient tout naturellement s'ordonner un jour ou l'autre en un lexique. Le *Dictionnaire*[6]

1. Delagrave, [1906], in-12, 538 p., fig.

2. P. 35 : la *Misère des apprentis*, qui est du XVIIIe siècle, et la *Farce du couturier* ont l'air de se placer sur le même plan chronologique. Le ch. V, sur la révolution économique du XVIe siècle, après des chapitres où il a été parlé du XVIIIe. Même imprécision dans le choix des gravures. Si l'idée d'éclairer par des documents graphiques l'histoire du travail, si le choix des deux recueils consultés (Jost Amman et l'*Encyclopédie*) est très louable, il est beaucoup trop restreint. M. Brisson, qui nous parle (p. 9) des vitraux de Chartres, aurait pu leur faire des emprunts. Des planches du XVIe siècle ne nous apprennent rien sur les corporations du XIIIe. Et que dire de ces teinturiers de l'*Encyclopédie* (p. 16), à côté d'un texte d'Estienne Boileau!

3. Sur la géographie industrielle en 1789, il aurait fallu souligner le caractère de dispersion relative de l'industrie et les faits qui amènent un commencement de concentration : ports, combustible végétal, mines, routes royales.

4. P. 233, M. Brisson me fait dire que les typographes lyonnais gagnaient « cinq francs de nos jours, *sans tenir compte du pouvoir d'achat de l'argent* », soit « vingt francs actuels ». Si M. Brisson veut bien se reporter à la p. 185 de mes *Ouvriers*, il verra que j'ai tenu compte du pouvoir de l'argent (il s'agit de l'équivalent *en blé* du salaire nominal). Je ne plaide pas les circonstances atténuantes pour une conjecture aventureuse (et je crois d'ailleurs même ce chiffre de cinq francs exagéré), mais je n'ai jamais parlé de vingt francs.

5. P. 30 : « Un quatrième degré occupé par les jurés. » Il s'agit d'un échelon que tous les maîtres purent gravir. — P. 49, compagnonnage : insuffisant sur le rôle économique de l'institution. — P. 208, contre-sens sur le mot « fief ». — P. 260, les Anglais n'ont pas attendu la fin du XVIIIe siècle pour apprécier le *claret*. — P. 261, à signaler l'invasion des emblavures par la vigne dès le début du XVIe siècle; c'est une plainte générale alors.

6. *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIIIe siècle.* Paris et Leipzig, Welter, 1906, in-8°, XXVI-856 p.

Digitized by Google

rédigé avec amour par l'aimable et savant conservateur honoraire de la Mazarine nous permet, comme le dit dans la préface M. Levasseur, de faire « un voyage à travers les âges dans la vie intime du peuple parisien »[1]. Mais il faut avoir le courage d'ajouter que ce n'est pas encore le répertoire alphabétique (peut-être, au reste, impossible à établir à l'heure actuelle) où l'historien économiste pourra se documenter en toute sûreté.

La première observation à laquelle m'oblige le souci de la vérité, c'est que, si l'érudition de M. Franklin est étendue, elle est quelque peu défraichie[2]. En second lieu, le *Dictionnaire des métiers de Paris* n'est pas assez exclusivement parisien, et plusieurs articles ne sont pas ici à leur place[3]. Sur l'histoire même de l'organisation du travail, M. Franklin me semble dominé par un préjugé favorable à l'institution corporative[4]. Il ne tient pas compte des métiers libres,

1. Les articles extraits intégralement de la *Vie privée* sont précédés d'un astérisque.

2. M. Franklin ne connaît d'autre édition du *Livre des métiers* que celle de Depping, d'autres travaux sur les monnaies que ceux de de Wailly. De toute la littérature historico-économique de ces dix dernières années, il ignore tout, et, dût-on me reprocher d'être « orfèvre », je ne puis taire que cette omission est regrettable.

3. Que fait ici un article, nécessairement incomplet, sur les *Mineurs?* Des détails donnés à *Animaux féroces* (où voisinent, en un désordre étrange, Henri III, Henri IV, Charlemagne, Louis IX et Louis XIII) quelques-uns n'intéressent que Dieppe (cf. *Baleines*). A *Sabotiers*, une anecdote lyonnaise de l'époque révolutionnaire, donc doublement étrangère à l'objet du dictionnaire. Rubriques relatives à des « professions » ou « fonctions », non à des « métiers » : *Asseyeurs de tailles*, *Champart*, *Quartiniers*.

4. *Chambrelans :* les seuls textes cités sont de 1583, 1673, 1743; or, l'on pouvait trouver des détails très abondants dès le XVe siècle. *Confréries :* définition beaucoup trop étroite. On postule trop aisément l'identité confrérie = métier; il aurait fallu remonter jusqu'au XIVe et non au XVIe siècle. Rien de bien net sur le « droit de boutique »; par suite, rien sur l'évolution qui, dans beaucoup de métiers libres, rapproche de plus en plus la confrérie de la jurande. Rien non plus sur le rôle de plus en plus effacé des compagnons, sur la fondation de confréries de compagnons, leurs luttes avec les confréries des maîtres. A *Ouvriers :* « L'élection [des jurés] se faisait au suffrage universel, maîtres et ouvriers réunis. » Cela peut avoir été vrai à une certaine date; mais énoncer cette formule sans parler des modifications postérieures qui ont fait de la communauté de métier une oligarchie patronale, c'est fausser l'histoire. *Grèves :* article beaucoup trop court et qui ne remonte pas au delà du XVIIe siècle; ce qui pourrait laisser croire que l'ancienne organisation corporative ignorait les conflits. *Compagnonnage :* M. Franklin y voit « une première atteinte portée au principe de confraternité sur lequel reposaient les corporations. » Il s'occupe seulement du stage imposé à l'ouvrier entre l'apprentissage et la maîtrise. Quant à l'institution même du compagnonnage, il ne donne sur elle, à *Enfants de maître Jacques* et à *Devoirs*, que des détails sans intérêt.

Digitized by Google

cependant si vivaces, même à Paris[1]. A propos des fripiers et des merciers[2], il faudrait parler de leurs luttes contre les métiers, luttes qui ont tant de fois occupé les États et les Parlements[3]. C'est l'histoire de ces professions qui fait le mieux comprendre comment s'est disloqué l'ancien organisme économique. La conclusion de tout cela, c'est que l'entreprise tentée par M. Franklin n'est pas de celles qu'un homme seul puisse mener à bien[4]. Le *Dictionnaire* n'en reste pas moins comme le monument d'un patient et laborieux effort. J'ai pensé que le critiquer de près était encore la meilleure façon de lui rendre hommage.

VI. Histoire provinciale. — M. Pierre Boyé s'est donné pour sujet d'étude *les Abeilles, la cire et le miel en Lorraine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*[5]. Comment les diligentes ouvrières furent assimilées par le droit féodal tantôt au trésor caché, tantôt à l'épave sans

1. Art. *Corporations*. A *Statuts*, il n'est pas absolument exact d'écrire que « les métiers demeurés libres relevaient seulement des règlements de police »; il y a, dès le XIIIe siècle, des métiers libres et qui ont cependant des statuts. Il fallait décrire le mécanisme de l'homologation. *Métiers concédés :* donner les dates. *Édit de mars 1673 et de mars 1691 :* pourquoi pas ceux de 1581 et 1597?

2. *Rois des merciers*, très insuffisant sur les mesures prises par François Ier.

3. Rien même (lacune étonnante sous la plume de l'auteur) sur la littérature spéciale aux merciers, sur l'organisation secrète des « Coesmes ».

4. Voici maintenant une série de menues critiques, destinées à montrer à M. F. avec quel soin et quel intérêt j'ai dépouillé son livre. *Apothicaires :* citer (sur le *quiproquo*) les *Ballieux d'ordures* de 1609 et le *Cahier des garçons apothicaires* de 1614 (pourtant publié par M. G. Picot), si important pour l'histoire de l'oligarchie capitaliste. *Acier :* citer Montchrestien. *Affichage :* rappeler les placards de 1534. *Automates :* au lieu de *astomates*, lire *aftomates* dans Furetière. *Banquiers*, très insuffisant. *Cabinets* (d'anatomie) : à propos de celui de Mlle Biberon, rappeler Diderot qui en parle, notamment dans ses lettres à Catherine II. *Caisse de Poissy :* Turgot est oublié. *Carrossiers :* parler de la concession faite par Henri IV à Mme de Bueil et procès qui s'ensuivirent. *Colportage, colporteurs :* insuffisant. *Chaudronniers :* anachronisme étrange, Charles VII « plus d'un demi-siècle après » le Téméraire. *Commission du commerce :* citer Champollion et, à *Conseil*, Bonnassieux. A côté de *compagnes*, noter la forme *compagnonnes*. *Drapeaux :* manque le sens primitif de vieux draps. *Draps d'or et de soie :* il ne fallait pas dire, puisqu'on sortait de Paris, que la fabrique de Tours disparaît au XVIe siècle (très prospère sous Richelieu), ni passer sous silence les deux créations successives et jusqu'à l'existence de celle de Lyon. *Draps* (noms divers donnés aux) : il manque *drap de meunier*. *Enfants rouges :* pas la date de création. *Paveurs :* une histoire du « pavé » plutôt que des « paveurs », sur lesquels Delamarre est cependant riche. *Rôleurs* (de tabac), mais rien sur les *rôleurs* (compagnonnage). *Servantes :* noter le sens « ouvrières ». *Soies :* saute de 1470 à 1582. *Inspecteurs :* il manque : « Inspecteurs de la librairie ».

5. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1906, in-8°, 108 p.

Digitized by Google

maître; comment se constitua, au profit des seigneurs, le droit d'*abeillage*, exercé par des officiers spéciaux, *maîtres des mouchettes* ou *briseurs jurés*; avec quelle lenteur progressa la technique apicole; quelle place tenait le miel aux époques où le sucre était une denrée de luxe, la cire en un temps où le luminaire était rare; comment le paiement de redevances en cire pour franchises et sauvegardes créa une *bourgeoisie de cire*, telles sont les questions variées, d'économie rustique, de droit, d'histoire sociale que M. Boyé passe en revue, sans parler même de quelques pages consacrées au rôle joué par les abeilles dans le folk-lore lorrain.

La ville d'Épernay était au XVIe siècle une bien petite ville, dont l'incendie de 1544 réduisit encore l'importance. Elle ne possédait pas de mairie, c'est-à-dire que la compétence de l'assemblée des habitants était peu étendue. Cependant, les registres municipaux[1], publiés avec autant de soin érudit[2] que de somptuosité par MM. R. Chandon de Briailles et H. Bertal, présentent un réel intérêt pour l'histoire économique. Les deux éditeurs ont accompagné leur publication d'un exposé de l'évolution d'Épernay, la lente conquête du terroir par la vigne, qui lutte d'abord contre la forêt vers les crêtes et contre le marais de la Marne, puis contre le blé; d'un résumé démographique où s'inscrivent les conséquences des événements politiques et des changements économiques; d'une étude sur les historiens d'Épernay, et, en particulier, sur Bertin du Rocheret, type assez amusant de robin de petite ville, parlementaire, libertin et franc-maçon[3]. Cette publication, qui sera continuée, peut être donnée comme modèle aux érudits locaux[4].

Les historiens du XVIe siècle ont consacré quelques pages à la révolte de la gabelle de 1548-1549. Mais, éblouis par les scènes tra-

1. *Sources de l'histoire d'Épernay*. 1re série, t. I : *Archives municipales d'Épernay (XVIe siècle)*. H. Leclerc, 1906, in-8°, XCVI-448 p. Index, 12 pl. et grav. — Les registres publiés vont de 1540 à 1570. La série prochaine ne commencera qu'en 1619, et une nouvelle lacune la coupe malheureusement en 1639. Les auteurs donneront ensuite (non plus *in extenso*, mais sous forme de *calendars*, avec reproduction de documents types) les archives ecclésiastiques, puis celles des seigneurie et juridiction (les plus riches en données économiques).

2. Les manchettes marginales permettent de se reconnaître facilement au milieu des délibérations. P. XXXV : « De 1550 à 1554 », ne faut-il pas lire : « De 1650 à 1654 »?

3. Aux pièces, des documents sur l'histoire de la maçonnerie, comme sur l'histoire des luttes parlementaires.

4. L'affaire du maître d'école Nicol Cathier, nommé le 3 juillet 1552, révoqué le 19 novembre 1553, et contre lequel (avec trois prêtres) les religieux et la ville intentent un procès en 1554, ne sent-elle point le fagot?

Digitized by Google

giques dont Bordeaux fut le théâtre, ils ont négligé les débuts de l'insurrection, qui commence au printemps de 1548 dans l'Angoumois et la Saintonge, c'est-à-dire au voisinage des marais salants. M. S.-C. Gigon a repris le sujet dans son ensemble[1]. Certes M. Gigon n'est pas absolument rompu aux méthodes historiques, il ne cite pas, il ignore peut-être des prédécesseurs qui auraient pu le renseigner sur des points spéciaux[2]; il indique insuffisamment même les sources originales[3] sur lesquelles on voit qu'il a travaillé, et si ses recherches à la Bibliothèque nationale paraissent avoir été complètes, on est en droit de se demander s'il a épuisé les fonds provinciaux, en particulier celui du parlement de Guyenne. Ces défauts n'empêchent pas son travail d'être extrêmement précieux : il est complètement neuf, nous le disions tout à l'heure, en ce qui concerne les débuts; il montre que la révolte fut géographiquement très étendue; politiquement, ce ne fut pas un simple soulèvement dirigé contre quelques gabelous trop exigeants, mais bien une insurrection populaire, une sorte de fédération révolutionnaire des communes rurales, avec des chefs et un programme. La correspondance du « colonel de Guyenne »[4], — lettres écrites « de par le commung populaire », — est à cet égard des plus significatives, et les réclamations présentées par les communes d'Angoumois au roi[5] sont un véritable cahier de doléances où l'on réclame non pas seulement la réduction de la gabelle, « taxe en horreur » au peuple, mais la réforme des tailles, la suppression de la vénalité, la réforme de la gendarmerie, etc. Dans l'ensemble, l'insurrection reste loyaliste. Cependant, sur les relations de quelques chefs, — particulièrement des chefs bordelais, — avec l'Angleterre, il y a dans la correspondance de de Selves[6] des probabilités un peu plus fortes que ne semble l'admettre M. Gigon. Il émet la très vraisemblable hypothèse que la révolte d'abord, la répression ensuite, ont dû favoriser en Guyenne la diffusion du calvinisme. — Nous en

1. *Contribution à l'histoire de l'impôt sous l'ancien régime. La révolte de la gabelle en Guyenne, 1548-1549.* H. Champion, 1906, in-8°, IX-298 p. Appendice et 58 pièces justificatives, carte.

2. MM. Dupont-Ferrier, par exemple, et Boissonnade.

3. La liste en est bien donnée au début, mais sans qu'on nous renseigne sur leur importance.

4. Voy. aux Pièces justificatives, n°s 1, 4 : ordre d'insurrection adressé aux paroisses par le « coronel de la commune de Guyenne »; n° 2 : réponse (obéissante) des habitants de Guêtres; n° 8 : sommation du capitaine Tallemagne au capitaine de Blaye.

5. Pièce 6, p. 230.

6. Voy. p. 146 la lettre citée par M. Gigon lui-même : tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il n'y eut pas proprement un complot.

Digitized by Google

avons dit assez pour qu'on voie l'intérêt que présente ce travail[1].

M. Regnault de Beaucaron a suivi l'exemple de ces batailleurs d'autrefois qui, la vieillesse venue, l'arquebuse pendue au croc, contaient à leurs enfants les prouesses de leurs aïeux. S'il y a dans ses *Souvenirs anecdotiques et historiques d'anciennes familles champenoises et bourguignonnes (1175-1906)*[2] bien de l'inutile et du déjà vu[3], on n'y lira pas sans plaisir des notes sur la Révolution dans le Châtillonnais, sur l'île de Bourbon, sur l'influence française au Mexique après 1830; un journal, tenu par des enfants, de l'occupation prussienne à Blois, document d'une simplicité et d'une vivacité rares; une étude sur le rôle joué par le père de l'auteur comme intendant militaire de la garde nationale parisienne pendant le siège, histoire d'un honnête homme qui, mal soutenu par des ministres faibles, a peine à défendre les biens les plus sacrés contre l'âpreté des convoitises et contre le gaspillage.

Le procès de Claude de La Vallée, prévôt gruyer de Clermont-en-Argonne, poursuivi en 1535 en Lorraine, appelant en 1537 au Parlement de Paris, posait la grave question des frontières entre le royaume et l'Empire. C'est pourquoi il a servi à MM. Henri Stein et Léon Le Grand[4] de prétexte pour étudier ce problème depuis ses origines jusqu'à sa solution, depuis le traité de Verdun jusqu'à la réunion du Clermontois à la France. En fait, le conflit de juridiction né de l'affaire La Vallée resta lié à l'histoire de la frontière jusqu'en 1651. On verra, en parcourant les abondantes pièces réunies par les deux auteurs[5], combien les concepts de souveraineté et de frontière étaient vagues et flottants avant le milieu du xviie siècle[6]. C'est seulement la politique de Louis XIV qui leur donnera quelque clarté.

M. Kleinclausz, alors qu'il était titulaire de la chaire d'histoire de Bourgogne à l'Université de Dijon, avait eu l'excellente idée de faire

1. P. 219, sur l'entrée du connétable à Bordeaux, il suffit, pour lever toute difficulté, de remplacer dans le texte de de Thou « ixbres » par « viibres ». — La lettre de George Cobham (pièce 17, p. 245) a été copiée par quelqu'un qui ne savait pas l'anglais. — Je ne vois point que M. Gigon ait fait usage des *Calendars*.

2. Plon, 1906, in-8°, 619 p. Index.

3. Notamment un résumé des Mémoires du baron Hue.

4. *La Frontière d'Argonne (843-1659). Procès de Claude de La Vallée (1535-1651).* Alph. Picard, 1905, in-8°, viii-626 p. Index, mais pas de table des chapitres.

5. Le texte s'arrête à la p. 93. Les pièces (1345-1728) vont de 95 à 309. — P. 36, n° 4, intéressants détails sur la diffusion de l'instruction dans les campagnes au xvie siècle.

6. Cf. *Rev. hist.*, t. XC, p. 363 (examen de la brochure de M. Overmann).

Digitized by Google

faire par ses élèves des monographies relatives à la Réforme et à la Ligue en Bourgogne[1]. Deux seulement de ces monographies ont paru : celle de M. Viard sur le président Bégat, l'auteur des célèbres *Remonstrances* de 1563 contre l'édit d'Amboise et le commentateur de la *coutume de Bourgogne;* celle de M. Galmiche sur Baillet de Vaugrenant, lui aussi président au Parlement, mais d'une espèce particulière : « conseiller gendarmé », disait Tavanes, gouverneur de Saint-Jean-de-Losne, et l'un des chefs du parti catholique royaliste dans la province. Ces deux travaux sont des mémoires de licence. « C'est reconnaître d'avance que des reproches pourront leur être adressés », comme le dit M. Kleinclausz dans une préface qui n'a, elle-même, la prétention que d'être une vue très générale[2]. Le travail de M. Viard ne manque pas de solidité, mais il est plus intéressant sur Bégat jurisconsulte que sur Bégat ligueur[3]. Celui de M. Galmiche est plus mince; l'auteur n'a étudié que superficiellement

1. *Etudes sur la Réforme et les guerres de religion en Bourgogne*, 1re série : *le Président Bégat. Le président Baillet de Vaugrenant*, par MM. Viard et Galmiche, avec une préface de M. Kleinclausz, professeur à l'Université de Lyon. Dijon et Paris, 1905, in-8°, 188 p. (t. XV, n° 4, de la *Revue bourguignonne*). On remarquera que le titre porte : « 1re série. » Mais la préface, qui semble promettre d'autres études, est datée, non de Dijon, mais de Lyon. Nous touchons là au vice congénital des chaires créées dans les Universités par les corps locaux : les titulaires ne pouvant recevoir de promotions sur les fonds de l'État, le souci légitime de leurs intérêts leur fait considérer comme un simple passage ce qui devrait être un établissement durable. Une seule dérogation, à ma connaissance, est apportée à ce principe, et précisément en faveur de la seule Université qui n'en avait pas besoin : sa richesse lui permet de promouvoir sur ses ressources propres ses titulaires de chaires locales, et il n'est pas à craindre qu'ils la quittent. La pratique suivie partout ailleurs rend très précaire et très restreinte l'action scientifique des Universités.

2. Est-ce par ironie que M. Kleinclausz écrit (p. 5) que le « souvenir... du rôle de Clotilde servit à les préserver [les Bourguignons] des atteintes de l'hérésie » ? D'ailleurs, l'histoire des débuts de la Réforme en Bourgogne est plus importante que ne semble le dire ici l'auteur. Il se place trop au point de vue de 1560 pour juger de ce qui précède. Un dépouillement, même rapide, de l'inventaire des archives communales de Dijon ne permet pas de considérer comme une quantité négligeable la Réforme bourguignonne, et M. Viard lui-même montre (p. 40) que, sans l'effort de Bégat et de quelques autres, la province courait grand risque d'être infectée par l'hérésie. — P. 14 : « Dans le Morvan, la place de Flavigny; » il serait plus exact de dire : aux portes du Morvan, car Flavigny est nettement en Auxois.

3. Aux Pièces justificatives, nous aurions aimé trouver une réimpression au moins partielle des *Remonstrances*. M. Viard ne s'est pas demandé de qui pouvait être l'*Apologie* qui répondit à Bégat. Les épreuves ont été insuffisamment corrigées : dates fantaisistes d'une édition (1555, p. 25, n° 1) et de l'ouvrage de Saint-Julien de Balleure (p. 44, n° 5).

Digitized by Google

le rôle de ce capitaine, qui semble bien avoir semé la discorde dans son propre parti.

Ce n'est jamais sans tristesse qu'on lit un livre intéressant, qui a coûté à son auteur de patients travaux, où l'on trouve de fort bonnes choses, et auquel il n'a manqué, pour être un bon livre, qu'une méthode plus saine, des connaissances bibliographiques plus étendues et plus précises, plus de rigueur scientifique. M. de Baimont, avant d'écrire ses deux volumes sur *le XVIe siècle et les guerres de la Réforme en Berry*[1], s'est installé dans les archives locales et à la Bibliothèque nationale, il a dépouillé un très grand nombre de plaquettes. Mais son ignorance presque totale de la littérature du sujet l'amène à commettre des erreurs[2], à rééditer des textes déjà connus[3]. Au lieu de faire la critique des principales sources qu'il emploie[4], il a préféré les fondre en un récit continu, sans tenir compte de leurs discordances.

Son livre contient deux parties bien distinctes : une description de ce qu'était le Berry à l'époque vers laquelle la Réforme s'y propagea; une narration des guerres religieuses. On trouvera dans la première beaucoup de détails précieux[5], mais les faits essentiels ne sont pas toujours aperçus[6]; les détails épars, notamment en matière économique, ne sont pas réunis en une synthèse[7], les dates ne sont pas suffisamment distinguées[8]. Sur les guerres elles-mêmes, c'est un

1. Alph. Picard, 1905, in-8°, v-470 et 474 p. Une héliogravure (le siège de Bourges en 1562, sans autre indication d'origine que le nom d'André Thevet).

2. Il paraît ignorer jusqu'à l'existence du *Bulletin du protestantisme français*, qui lui aurait cependant fourni tant de détails. Il donne, t. II, p. 19, cette référence : *Archivalische Beitragen* (sic), sans nom d'auteur; il s'agit d'Ebeling. Sur la rivalité de de Beaune et d'Épinac, il ignore le livre de M. Richard.

3. P. 58 et 151, sur Colin, le prieur de Saint-Ambroix, il ne connaît pas le livre et les appendices de M. Bourrilly.

4. Pas de bibliographie au début. A peine, de temps en temps, quelques notes critiques, singulièrement imprécises, au bas des pages. Les références sont incomplètes.

5. P. 108, il note qu'en Berry, comme ailleurs, la propagande réformée se fera, surtout au début, dans les métiers de la laine.

6. C'est dans une note de la p. 43 que se dissimule, comme dénué d'importance, le fait capital de la diffusion de la librairie et de l'introduction de l'imprimerie. Presque rien sur Marguerite (p. 46-47), trop peu de choses sur l'Université.

7. Il énumère avec soin les familles de la province, mais il faut glaner de ci de là pour se faire d'après lui une idée de la situation de la noblesse.

8. Par exemple, sur les métiers. P. 107, un texte très intéressant sur la « conduite des compagnons » est inutilisable, parce qu'il est donné sans date ni référence. Si c'est un texte déja donné par Boyer, *Compagnonnage à Bourges*, p. 18, il est de 1583, et, par conséquent, n'a rien à voir dans un état du Berry au début du XVIe siècle.

Digitized by Google

récit assez complet, où il y a même trop de choses qui ne concernent pas cette province, si importante pour l'histoire de la Réforme. On y trouve de nouveaux éléments pour l'étude de cet irritant problème, dont on n'aperçoit pas la solution : comment se fait-il que les mêmes classes où la Réforme trouva ses premiers et, d'abord, ses plus nombreux adhérents soient aussi celles où se recruta la Ligue? On ne peut reprocher à M. de Brimont d'avoir laissé cette question sans réponse, mais on doit regretter qu'ayant ouvert son livre par une étude sur le Berry avant la Réforme, il ait passé si vite sur le Berry après les guerres de religion, et plus vite encore sur l'application de l'Édit dans cette province où il y avait encore tant de réformés[1].

On cherche donc vainement une conclusion à cet estimable livre qui, entre autres mérites, a celui d'une suffisante impartialité[2].

M. F. Belin poursuit sa savante *Histoire de l'ancienne Université de Provence*[3]. Son nouveau volume, appuyé comme le précédent sur une documentation de premier ordre[4], va de 1679 à 1730, c'est-à-dire qu'il expose comment, d'abord dans l'ordre du droit, puis dans celui de la médecine, le pouvoir royal (en l'espèce le chancelier) absorbe complètement l'ancienne autonomie universitaire et réduit l'Université à n'être plus qu'une fabrique de praticiens. Son livre est surtout l'histoire de la résistance opposée par les docteurs à la centralisation unitaire, et ces luttes y tiennent plus de place que l'enseignement lui-même[5].

Depuis que s'est arrêtée, — dès son début, — la publication officielle des mémoires des intendants de 1698, plusieurs de ces mémoires ont heureusement été édités par des érudits provinciaux. Il faut avouer que celui de Le Vayer sur la généralité de Moulins

1. P. 46, Michel d'Arande, expulsé de la cathédrale en 1523; en réalité, comme il est dit p. 132, c'est en 1524; l'année précédente, il avait eu, au contraire, un grand succès. — P. 134, Marguerite d'Angoulême, la *pis que morte*, est ainsi décrite : « Débordante de vie, correspondant si bien par ses goûts aux habitudes sensuelles de son siècle... » Qu'en pense M. Abel Lefranc? et M. de Brimont n'a-t-il pas confondu la Marguerite des princesses et la grosse Margot? — P. 313, je ne vois pas qu'on puisse raconter bout à bout, comme du même ordre, les gestes de « Madame la cardinale de Châtillon » et ceux de la très catholique Mme de Tavanes. — T. II, p. 11, pourquoi la mort de du Jon (entre 1563 et 1565, probablement 1564) est-elle racontée avec les événements de 1570? — T. II, p. 18, sur quelles preuves s'appuie l'auteur pour affirmer que, dès avant les noces navarraises, Catherine avait décidé l'assassinat de Coligny?

2. L'auteur est quelque peu crédule. Il raconte, en faisant valoir le nombre des témoins, le miracle du sang de Jeanne de France.

3. Alph. Picard, 1905, in-8°, XIX-338 p. Index.

4. Les Pièces justificatives, à elles seules, remplissent les p. 199-317.

5. P. 54, n. 1, « l'air de Jean Levert », corriger en « Jean de Vert ».

Digitized by Google

n'est pas des plus intéressants[1]. Ni sur les diversités géographiques de sa généralité (qui comprend, outre le Bourbonnais, le Nivernais, des parties de Morvan, d'Auvergne, de Marche), ni sur les religionnaires (nombreux à Aubusson), ni sur les conditions économiques[2] il ne nous apprend rien d'essentiel. M. Pierre Flament a d'ailleurs accru, grâce à des notes précises[3], la valeur de ce texte, d'une sécheresse tout administrative.

Deux bons travaux sur l'histoire économique provinciale du XVIIIe siècle : *les Subsistances en Bourgogne et particulièrement à Dijon à la fin du XVIIIe siècle (1774-1789)*, par M. P.-E. Girod[4], et *le Régime de la corvée en Bretagne au XVIIIe siècle*, par M. J. Letaconnoux[5], travaux éclos dans les « séminaires » de deux Universités. J'ai quelque scrupule à dire du premier tout le bien que je pense; je crois bien pouvoir cependant rappeler que, s'il existait des travaux généraux sur le sujet, jamais encore[6] on n'avait présenté un exposé aussi précis de la question des subsistances dans un pays grand producteur de blé et des tentatives multiples et contradictoires du pouvoir central pour la résoudre. L'enquête de M. Girod est favorable, en somme, à Turgot, dont la réforme n'a échoué que parce qu'elle a été appliquée avec maladresse et mauvaise foi et pendant trop peu de temps.

M. Letaconnoux avait des précurseurs, notamment M. P. Boyé pour la Lorraine. Mais l'administration des grands chemins présente, dans ce pays d'États très autonome qu'est la Bretagne, un caractère original, — originalité qui consiste surtout dans la résistance opposée par la province à tous les projets d'amélioration et de centralisation. — La corvée proprement dite ne fut d'ailleurs introduite en Bretagne que vers 1730. Cet établissement y est rendu difficile par la grandeur des paroisses et la dispersion des lieux habités, par la mauvaise volonté

1. *Mémoire sur la généralité de Moulins par l'intendant G. Le Vayer, 1698.* Moulins, L. Grégoire, 1906, in-8°, XVI-214 p. Index.

2. Sauf peut-être sur les routes (la route de Paris à Lyon passait encore par Moulins) et sur l'exploitation du charbon de terre.

3. Elles pourraient être encore plus abondantes. J'admets que des lecteurs bourbonnais n'ont pas besoin d'être renseignés sur le Mantegna d'Aigueperse; mais pourquoi (p. 57) n'avoir pas pensé à ceux qui ne connaissaient pas le pays?

4. Dijon et Paris, 1906, in-8°, *e*-XXIII-144 p., graphiques (t. XVI, n° 4 de la *Revue bourguignonne*). Préface par l'auteur du présent Bulletin.

5. Rennes, Plihon et Hommay, 1905, in-8°, 116 p. (extrait des *Annales de Bretagne*).

6. Un travail de M. Letaconnoux sur *les Subsistances en Bretagne* ne nous est connu que par un résumé des *Annales de Bretagne*.

Digitized by Google

des « corvoyeurs ». La corvée y est plus lourde qu'ailleurs, en raison même de la nature du sol. Et si d'Aiguillon, contrairement aux accusations de ses ennemis, a cherché à l'alléger, l'édit de suppression de 1776 ne fut ni enregistré ni publié en Bretagne : « Le mauvais état des chemins ne permit pas d'en cesser l'entretien », dit l'intendant. Mais l'écho de la grande mesure libératrice était venu jusqu'aux corvoyeurs bretons qu'il fallut contraindre par la force à revenir sur les chantiers. Les États, représentants des privilégiés, défendaient d'ailleurs l'institution de la corvée. Et pourtant la corvée n'avait même pas le mérite de donner à la province des voies bien entretenues. — Une dizaine de monographies comme celles-ci rendraient à l'histoire économique un sérieux service.

VII. Histoire coloniale. — *La colonisation de la Nouvelle-France*[1], quel plus beau sujet d'histoire coloniale! A une condition cependant : c'est de mettre délibérément au second plan les histoires de « sauvages »[2] et tout ce qu'on peut appeler l'anecdote coloniale, d'analyser surtout les causes du mouvement colonisateur, d'en mesurer l'intensité et le volume, de montrer pourquoi il prit en partie la direction du Canada, de déterminer la place occupée par le Canada, non seulement à côté, mais pour ainsi dire en dehors des colonies de l'ancien régime; bref, de considérer l'histoire coloniale comme un chapitre de l'histoire économique. Pourquoi et comment les Français allèrent chercher, bien au nord de toutes les colonies européennes du Nouveau-Monde, d'abord un passage vers « les Indes »[3], ensuite un Eldorado[4], plus tard une station de pêche[5], plus tard encore un pays à fourrures, et avant tout le pays du castor; comment ils en firent une terre de peuplement, comment s'enracina dans le sol une population de race française, venue surtout

1. Émile Salone, *la Colonisation de la Nouvelle-France. Étude sur les origines de la nation canadienne française.* Guilmoto (s. d.), in-8°, XII-467 p. Carte.

2. La « hache iroquoise » revient vraiment trop souvent. — P. 90 : « Ils leur coupent les doigts, ils leur arrachent les ongles »; ceci n'est pas d'une chronologie très exacte. — Que signifie (p. 91) « épargner certains tableaux à la sensibilité du lecteur »? Cela n'est pas d'un historien. Puisque les horreurs de ces guerres ont été pour quelque chose dans le ralentissement de l'immigration, il faut tout dire. — P. 53 : « Gloire à Champlain, père de la Nouvelle-France! »

3. Voy. Abel Lefranc, *les Navigations de Pantagruel.* M. Salone ne jette qu'un mot en passant, à propos du rapide de « la Chine », p. 23.

4. Rien sur cette recherche de l'or. Le fait qu'on n'en avait pas trouvé est l'une des raisons de l'opposition que Sully fit au Canada.

5. Très insuffisant sur ce point, si amplement traité par Biggar, *The early companies of New-France.*

Digitized by Google

des pays de l'ouest; pourquoi cette prise de possession fut si lente, et comment réagirent sur le Canada l'économie, la politique, les idées de la métropole; quelle est, dans ce demi-succès, la part et la responsabilité de l'administration locale et du gouvernement de Versailles, celle de la religion, celle des circonstances extérieures (guerres contre les sauvages ou contre des Européens), celle de la race; pourquoi la conquête anglaise fut si facile et, malgré les efforts tentés depuis pour ébranler le loyalisme canadien, si durable; et comment, cependant, de ces colons trop peu nombreux abandonnés par Louis XV une nation est née, singulièrement résistante et vivace, et qui exerce à l'heure actuelle une action prépondérante sur les destinées de l'une des grandes fédérations de l'Amérique du Nord; en quelle mesure cette nation devait rester « française », en quelle mesure devenir « canadienne »; quelles qualités, quels défauts, nés de ses origines et de son éducation, elle devait apporter à l'œuvre commune? A ces questions essentielles, l'on ne peut dire que le livre de M. Émile Salone donne des réponses précises. Il se lit avec intérêt, et le séjour qu'a fait l'auteur aux rives du Saint-Laurent le pare d'un charme de plus. Mais, attiré par les archives canadiennes et par celles du ministère des colonies, il a trop peu utilisé celles du quai d'Orsay, les Archives nationales et le cabinet des manuscrits, complètement négligé les archives de nos villes maritimes et les dépôts londoniens[1]. Il a mis une sorte de coquetterie à ignorer ses devanciers, dont quelques-uns l'auraient, cependant, renseigné sur plusieurs des problèmes canadiens[2]. Aussi ne nous explique-t-il point le *pourquoi* du Canada. Sur le *comment* de la colonisation, l'on souhaiterait des vues plus larges, une aperception plus nette des difficultés énormes, et peut-être contradictoires, de l'œuvre imposée aux compagnies[3]; avec moins de sévérité pour certains pionniers de la première heure[4],

1. Rouen, Saint-Malo. A défaut d'un voyage à Londres, on pouvait dépouiller les *Calendars : Colonial series.*

2. Biggar, si utile pour les débuts, est totalement ignoré. Lorin, Garnault, Parkman sont cités à peine, très tardivement, très insuffisamment. Deschamps, à la fois pour son *Histoire de la question coloniale* et pour son *Razilly*, était à lire.

3. Fournir des peaux de castor et faire du peuplement.

4. Les huguenots « ont fait pis que de mériter, à un moment donné, d'être chassés du Canada. Ils l'ont eu entre les mains et ils n'en ont rien fait ». Reproche comique, s'il n'était injuste. Des compagnies, qui comptent des huguenots parmi leurs membres, ont eu des concessions au Canada de 1603 à 1627, c'est-à-dire en un temps où la colonisation cherchait ses voies, où l'on hésitait entre l'exploitation et le peuplement; depuis 1611, les protestants sont soumis à la surveillance des Jésuites; depuis 1625, le vice-roi interdit à de Caen

Digitized by Google

moins de complaisance pour ceux à qui profita surtout la domination française[1]; moins de crédulité aussi, soit qu'il s'agisse de vanter la pureté des mœurs de ce Paraguay hyperboréen, la chasteté des filles et la fidélité des épouses, la charité envers les indigènes, soit qu'il s'agisse de recueillir les cris de misère d'une noblesse quémandeuse[2]; une vue plus ferme de ce que l'ancien régime a fait au Canada de mal et de bien[3]; enfin une conclusion qui manquât moins d'ampleur et qui ouvrît sur l'avenir des perspectives plus étendues[4]. Ce que l'on

de laisser chanter les psaumes sur le Saint-Laurent; ce vice-roi est le duc de Ventadour, dont on connaît le mysticisme exalté, et, dans ces conditions, l'on s'étonne que quelques marchands huguenots n'aient pas fait du Canada une Nouvelle-France protestante! Au reste, si leur œuvre avait été nulle, comment le P. Le Clerq aurait-il pu écrire (et je veux bien qu'il exagère) en 1663 que « la plus grande partie des habitants » descendait des Français « qui commencèrent à peupler en 1625 »? Quant à expliquer l'interdiction (arrachée sans doute à Richelieu par Ventadour) qui leur fut faite d'aller au Canada par le rôle criminel de quelques-uns d'entre eux lors de l'invasion des Kirke (pourquoi M. Salone les affuble-t-il du nom baroque de Kertk?), je crois bien que les dates s'y opposent. Le projet de la compagnie des Cent associés, qui les exclut, date de 1626, les articles qui la créent sont du 29 avril 1627 (l'édit de mai 1628 ne fait que les reproduire) et l'affaire Kirke est du printemps de 1628. Si cette affaire « vient à point pour justifier les inquiétudes » de Richelieu, elle les justifie après coup.

1. M. Salone accepte sans discussion le tableau idyllique tracé par les Jésuites. Cependant, Talon (p. 193) est obligé d'user de stratagèmes pour faire savoir, malgré eux, la vérité au roi : « Les véritables seigneurs du Canada, ce sont les Jésuites. »

2. P. 310, l'auteur constate que, « non sans surprise, on retrouve à la fin de la crise tous ces besogneux en possession de leur seigneurie ». Cette surprise est surprenante. Il s'agissait d'apitoyer le roi et de pourvoir de bons emplois une nombreuse progéniture.

3. Après avoir si durement critiqué l'œuvre des premières compagnies, y a-t-il lieu de s'extasier sur les résultats obtenus plus tard? Si (p. 111) la paroisse de Québec a compté 674 baptêmes de 1621 à 1661, combien de 1621 à 1627, de 1627 à 1635? M. Salone n'admet pas l'opposition établie par Parkman entre le libéralisme des colonies anglaises et le despotisme ministériel du Canada. Pourtant, il cite la lettre où Colbert veut éviter jusqu'à l'ombre d'une assemblée d'États, et sa p. 456 est un commentaire involontaire de l'affirmation de Parkman. Quel aveu que cette phrase, d'une ironie cruelle dans son inconscience (p. 458) : « Ce que vaut le colon français, toute l'histoire du Canada le proclame, *surtout l'histoire du Canada livré à la domination anglaise!* »

4. Rien de décisif sur la poussée vers l'ouest et le Mississipi, sur la tentative de jonction avec la Louisiane, cause du conflit avec les colonies anglaises. — Presque rien sur la vie des chrétientés indigènes. — Il n'est question ni de la fusion entre les deux compagnies, dont de Caen devint le chef, ni de Razilly. — Citer la concession de la maîtrise (p. 43) comme un avantage qui devait attirer les artisans, c'est oublier que le Parlement de Paris refusa d'enregistrer cet article. — Où trouve-t-on la forme *Fathers Pilgrims?* — Il y a sur le

Digitized by Google

trouve dans ce livre, — une étude sur l'administration de Talon; des détails, trop chronologiquement morcelés, sur le développement économique et sur l'histoire financière, — rend plus regrettable encore l'absence de tout ce que l'on n'y trouve point.

L'île de Saint-Domingue, — « la plus précieuse des provinces du royaume », — devait-elle être représentée aux États généraux de 1789? La royauté disait non pour le présent et remettait aux États eux-mêmes le soin de trancher souverainement la question pour l'avenir. Mais, avec une ténacité aussi remarquable que leur hardiesse, les grands planteurs, profitant de l'indécision du pouvoir et des discordes administratives, résolurent de saisir de force le droit qu'on hésitait à leur donner. Sans convocation, ils tinrent des assemblées primaires, nommèrent des députés, tandis qu'en France même un *Comité colonial* faisait campagne en leur faveur. Restait pour les députés dominicains à se faire admettre par l'Assemblée. Quelques-uns d'entre eux eurent la géniale inspiration d'aller se joindre au Tiers dans la salle du Jeu de Paume. Dès lors, leur cause était gagnée, mais leur nombre, primitivement de 31, puis de 12, fut réduit à 6 : chiffre encore énorme quand on pense que ces six députés ne représentaient que 1,000 blancs à peine sur 30 à 40,000, sans parler de 25,000 nègres libres et de plus de 400,000 esclaves.

Ce mouvement audacieux, qui plaça le gouvernement en présence du fait accompli, est donc un mouvement de privilégiés pour la défense de leurs privilèges. Les « grands blancs » et leurs amis métropolitains du Comité colonial veulent protester contre les rigueurs du pacte colonial, mais ils veulent aussi parer l'attaque dirigée contre eux par les *Amis des noirs*. C'est ce que M. P. Boissonnade[1] a lumineusement expliqué dans un livre nourri de détails sur la prospérité de Saint-Domingue, sur l'importance du commerce colonial dans la vie économique de la France d'alors, sur la traite. Il montre que l'action des planteurs ne posa pas seulement la question de la représentation coloniale dans les assemblées métropolitaines; elle souleva, fort imprudemment, la question de l'égalité politique entre races de couleur différente et celle de l'esclavage. Elle a donc sa place dans l'histoire générale de la civilisation française, dans l'histoire du monde.

régime spécial du Canada, si différent de celui des colonies comme les Antilles ou les Mascareignes, des précisions plus nettes dans la préface mise par M. Schefer à son ouvrage sur la question coloniale en France sous la Restauration que dans tout le livre de M. Salone.

1. *Saint-Domingue à la veille de la Révolution et la question de la représentation coloniale aux États généraux (janvier 1788-7 juillet 1790)*. Paris, P. Geuthner; New-York, Stechert et Cie, 1906, in-8°, 299 p. (t. XXIX des *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*).

Digitized by Google

Les *Rois sans couronne*, de M. Marc de Villiers du Terrage[1], ce sont, depuis Béthencourt jusqu'à Jacques Ier le Saharien, en passant par lady Esther Stanhope, Orllie Ier, le marquis de Rays, Marie de Mayréna, tous les aventuriers que l'espoir d'une couronne, — et parfois le désir de distribuer des décorations, — ont poussés vers les terres vierges. Il y avait là un problème de psychologie historique que M. de Villiers du Terrage n'a pas touché, et l'on ne voit vraiment pas pourquoi il a fait voisiner ses « rois sans couronne »[2], non seulement avec de simples « conquistadores », mais encore avec Owen, Cabet, Considérant et Brigham Young. Il a mêlé ainsi des phénomènes d'ordres très divers.

A l'un de ces « rois sans couronne », M. P. Cultru a consacré d'érudites recherches d'archives[3], peine peut-être hors de proportion avec l'intérêt du sujet. Il s'agit de Benyowszky, Hongrois d'origine polonaise, et qui eût mérité d'être gascon. Ses aventures, pour extraordinaires qu'elles soient, le sont encore moins que ses mensonges. De toutes ses inventions, la moins prodigieuse ne paraît pas être l'imaginaire « kabary », où 30,000 Malgaches[4] lui auraient conféré le titre d'empereur de Madagascar. M. Cultru, qui n'est pas tendre pour les aventuriers, — même de génie, — a poursuivi celui-ci de sa critique impitoyable et généralement sûre[5]. Il a montré que les allures conquérantes de Benyowszky n'avaient pas facilité l'œuvre des Français dans la grande île. Tout de même, je ne sais si Benyowszky ne valait pas un peu mieux que son portrait, dont la jalousie des autorités de l'Ile-de-France a sans doute noirci les couleurs.

H. Hauser.

1. Titre complet : *Conquistadores et roitelets. Rois sans couronnes. Du roi des Canaries à l'empereur du Sahara.* Perrin et Cie, 1906, in-16, VI-474 p. Cartes et portraits.

2. Parmi lesquels figure le roi d'Yvetot, « Martin du Bellais ».

3. *Un empereur de Madagascar au XVIIIe siècle : Benyowsky.* Challamel, 1906, in-8°, 216 p. (extrait de la *Revue coloniale*). Une carte, mais de Madagascar moderne, où figure le chemin de fer d'Andévorante à Tananarive !

4. M. Cultru lui reproche d'avoir dit tantôt 30, tantôt 50,000, mais il y a les femmes et les petits enfants.

5. P. 164, il fixe la composition du roman « vers 1784 ou 1785 ». Mais (p. 174) la pièce vraie ou fausse signée de Joseph II et la lettre de Dumas à Vergennes montrent que les éléments essentiels en étaient déjà formés dès l'automne de 1783. — Le scepticisme de M. Cultru ne s'étend pas jusqu'aux rapports des commissaires enquêteurs ; ceux qu'il cite en appendice montrent bien que les délégués des autorités de l'île voisine étaient disposés à tout trouver mal, sans tenir compte des difficultés inhérentes à la situation et au climat. Tout inspecteur des finances chargé de vérifier la gestion d'un fonctionnaire qui dirige un service autonome ne manque pas de le trouver coupable. — Des Assises

Digitized by Google

P.-S. — Nous sommes bien en retard pour rendre compte des études de M. Louis Batiffol sur Marie de Médicis[1]. Appuyées sur des documents originaux (procès de Léonora, comptes, correspondances), elles ne font pas seulement revivre la psychologie de la reine, dont M. Batiffol a essayé de donner un portrait qui n'est ni poussé au noir ni trop flatteusement embelli ; elles ne nous font pas seulement pénétrer dans l'intimité de Henri IV ; elles nous font aussi mieux connaître ce qu'était la cour et même ce qu'était au vrai le pouvoir royal, quelles en étaient les bornes, sinon légales du moins traditionnelles, dans les premières années du XVIIe siècle.

Publications diverses. — M. Henri Hauser a donné une seconde édition de son livre : *Ouvriers du temps passé* (Alcan, Bibliothèque des Sciences sociales), paru en 1898, et qui marque une date dans l'histoire des études sur l'ancienne industrie française. M. Hauser, qui, d'abord à Clermont, puis à Dijon, et aussi par de nombreuses conférences faites à Paris, à l'École des hautes études sociales, a exercé une si heureuse et si vigoureuse influence sur les recherches d'histoire économique, et à qui nous devons un excellent livre sur l'enseignement des sciences sociales, a été le premier à montrer que l'organisation du travail antérieure au XVIIe siècle comportait beaucoup plus de variété et de liberté qu'on ne le croyait, bien que, depuis Louis XI, la royauté ait commencé à intervenir systématiquement dans la réglementation des maîtrises, intervention qui aboutit en 1581 à l'ordonnance par laquelle Henri III tenta de généraliser le régime corporatif. Les travaux publiés depuis 1898 sur l'ancienne industrie, en particulier le beau livre de M. Boissonnade sur l'*Organisation du travail en Poitou*, ont confirmé et encore étendu pour les temps antérieurs au XVe siècle les conclusions de M. Hauser. La nouvelle édition des *Ouvriers du temps passé* n'est pas une édition refondue, c'est une édition corrigée. D'ailleurs, nous aurions regretté que M. Hauser n'eût pas conservé à son livre la forme et l'allure qui en font une lecture si attrayante. Dans une conclusion nouvelle, il a rappelé des vues qu'il avait exposées dans des articles très remarquables sur les *Origines du capitalisme*

(p. 109), témoin défavorable, convient que tout n'est pas gasconnade dans les travaux de Louisbourg, et les événements de 1786 montrent que l'aventurier exerçait un certain ascendant sur les indigènes (p. 181).

1. *La Vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle.* Calmann-Lévy (s. d.), in-8°, III-564 p., un portrait. Il s'agit ici de Marie avant 1610 et durant les tout premiers temps de la régence.

Digitized by Google

moderne publiés par la *Revue d'Économie politique*. Il montre qu'à partir du XVIe siècle on voit déjà nettement la séparation se faire entre le capital et le travail, le machinisme se développer et changer la condition de l'ouvrier, et le mouvement intellectuel de la Renaissance concourir avec la formation de grandes fortunes mobilières et l'action du capitalisme à rabaisser la situation des « mécaniques », des ouvriers manuels.

Nous attendrons, pour parler en détail du *Manuel des sources de l'histoire de France au XVIe siècle* (Picard) de M. Hauser, que le règne de François Ier ait été publié. Le premier fascicule, qui comprend ceux de Charles VIII et de Louis XII, est seul paru jusqu'ici. Il rendra les plus grands services par l'abondance et la précision des notices recueillies et classées par l'auteur et permettra aux historiens de s'orienter au milieu de la multiplicité déconcertante des écrits souvent très brefs et conservés à peu d'exemplaires, qui constituent les principales sources historiques de cette époque. On se rend compte, en lisant ce volume, des difficultés énormes que va offrir l'exécution du Manuel si heureusement commencé par A. Molinier si l'on veut, comme lui, continuer à tenir compte de tous les documents narratifs imprimés.

M. Emmanuel Rodocanachi, à qui nous devons déjà un si grand nombre de travaux importants sur l'Italie, en particulier sur l'histoire de Rome (*Cola di Rienzo, le Saint-Siège et les Juifs*, *les Corporations ouvrières à Rome*, et surtout sa monographie sur *le Capitole romain*), vient de consacrer à *la Femme italienne à l'époque de la Renaissance* (Hachette) un ouvrage considérable qui est une véritable encyclopédie sur ce sujet, à la fois très spécial et d'une portée générale pour l'histoire morale et sociale. M. Rodocanachi a enrichi son œuvre d'une illustration admirable par sa richesse, par sa judicieuse composition et par la perfection de l'exécution. Il a cherché sans doute à reproduire des œuvres d'art remarquables par leur beauté, et son livre révélera aux lecteurs des chefs-d'œuvre peu connus conservés dans des collections particulières; mais il n'a pris que celles qui servaient directement à faire connaître les types de la beauté féminine des diverses époques, les scènes de la vie privée ou publique où les femmes étaient mêlées, surtout les costumes, les coiffures, les parures, les objets de toilette. On trouvera à profusion des reproductions excellentes de médailles et de bijoux tirées des musées et des collections de France, d'Italie, d'Angleterre et d'Allemagne. La collection G. Dreyfus a été en particulier pour M. Rodocanachi une mine précieuse de documents iconographiques de toute beauté. Un ouvrage de cette nature est naturellement avant tout

Digitized by Google

un recueil de renseignements inégaux en valeur et parfois contradictoires où l'on passe successivement en revue les divers moments et les divers aspects de la vie féminine, l'enfance et l'adolescence, l'éducation, le mariage, la parure et les vêtements, la vie privée, la condition et l'influence de la femme, enfin l'amour. Un appendice de 70 pages fournit de nombreuses pièces justificatives, inédites pour la plupart. On trouvera que certaines parties du sujet ont été traitées trop sommairement, par exemple la condition juridique des femmes. D'autres parties ont une abondance qui déborde le cadre même du livre. Le chapitre sur les esclaves, par exemple, nous fait remonter jusqu'aux premiers siècles du moyen âge et forme comme un petit traité sur la matière[1]. Il était difficile dans un ouvrage de cette nature, essentiellement énumératif, narratif et discursif, de présenter des synthèses et des conclusions. M. Rodocanachi a cependant cherché à en indiquer quelques-unes, bien qu'avec une sage réserve. Tout en faisant remarquer combien il est difficile de juger, d'après les livres, du degré et de la nature exacte de la moralité féminine, puisque l'on décerne souvent toutes les vertus à des femmes qui ne le méritent guère, et que, d'autre part, la littérature décrit plus souvent les passions ou les vices que les vertus domestiques, M. Rodocanachi juge, avec raison selon nous, que les mœurs italiennes avaient plus de retenue que les mœurs françaises au XVe et au XVIe siècle, que la liberté des propos s'alliait souvent avec la sévérité dans la conduite, enfin que la condition comme l'instruction des femmes ont été en constant progrès du XIVe au XVIe siècle pour subir une profonde déchéance lorsque l'Italie, au XVIe siècle, tomba sous le joug et de l'étranger et de la réaction religieuse. La femme a joué en Italie, au moment de la Renaissance, une influence considérable, non seulement dans la vie sociale, mais dans la vie politique et la vie intellectuelle; on peut ajouter aussi dans la vie religieuse, quand on songe à Renée de Ferrare, à qui M. Rodocanachi a consacré naguère tout un volume. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, la femme italienne ne vivra plus guère que pour le plaisir, la famille et la dévotion, jusqu'à ce que le réveil national enfante des générations d'héroïnes qui ont été l'honneur de l'Italie du XIXe siècle. Si abondant en renseignements et en subtiles analyses que soit l'ouvrage de M. Rodocanachi sur la condition et les sentiments des femmes, il

1. J'ai été surpris de voir M. Rodocanachi dire que l'esclavage disparaît à la fin du XVIe siècle. On sait pourtant qu'il dura dans les États pontificaux pendant tout le XVIIe, et M. Rodocanachi donne lui-même en appendice deux actes d'affranchissement romain de la fin du XVIIe.

Digitized by Google

laisse en grande partie au lecteur le soin de se faire une idée personnelle de ce que fut la femme italienne de la Renaissance.

M. Edmond Bernus a fait paraitre dans les *Cahiers de la Quinzaine* (cahiers 10, 12, 14 de la 8e série) un livre très fortement documenté et qui est un petit chef-d'œuvre d'exposition lucide et impartiale intitulé : *Polonais et Prussiens*. Les progrès de l'élément polonais et de la langue polonaise aux dépens de l'élément allemand et de la langue allemande en Posnanie et dans les pays limitrophes, les efforts jusqu'ici impuissants faits par le gouvernement prussien et par la société de propagande allemande pour lutter contre le polonisme sont un des épisodes les plus intéressants de la lutte des nationalités au XIXe et au XXe siècle, un des plus dignes de retenir l'attention de l'historien et du sociologue, d'autant plus qu'une lutte religieuse vient compliquer la lutte de nation et de langue. On saisit là sur le vif et ce qu'il y a d'indomptable et de passionné dans les populations slaves et les procédés de colonisation des Allemands où le formalisme juridique le plus strict se trouve uni au mépris le plus complet des droits de la conscience. On a vu en Posnanie un tribunal renouveler juridiquement à l'égard des Polonais les procédés de Louis XIV à l'égard des protestants, enlever de force leurs enfants à des parents qui leur ordonnaient de ne pas réciter le catéchisme en allemand. M. Bernus a commencé par retracer avec une remarquable précision la répartition des groupements polonais en Allemagne et l'histoire des progrès et des reculs de la colonisation allemande dans les pays polonais, de la colonisation polonaise dans les pays allemands; puis il a raconté avec un grand détail, sans aucune dépense d'indignation stérile, les persécutions dont les Polonais ont été l'objet depuis une vingtaine d'années. On y voit le polonisme, après avoir été longtemps un allié du parti du centre, devenir peu à peu sur certains points un allié du parti socialiste. Bien que M. Bernus se soit abstenu de donner une conclusion à son travail, il laisse entrevoir que la Prusse, à moins d'arriver à des mesures de persécution et de spoliation contraires à tout droit et à toute justice, est fatalement vaincue dans la lutte contre le polonisme, et que déjà la lutte qu'elle a entreprise n'a eu d'autre résultat que de transformer de la manière la plus dangereuse l'esprit d'autonomie linguistique et religieuse des Polonais en un esprit d'indépendance nationale. La bibliographie de M. Bernus est aussi étendue que précise, et rien qu'à ce point de vue son livre sera précieux à tous les historiens.

M. Frédéric Masson vient d'ajouter trois nouveaux volumes à son grand ouvrage sur *Napoléon et sa famille* (Ollendorff). Ces volumes VII, VIII et IX contiennent le récit des années 1811 à 1814

Digitized by Google

et nous conduisent de la campagne de Russie et du concile de 1811 aux adieux de Fontainebleau. Ce n'est pas l'histoire de l'Empire que nous raconte M. Masson, et, s'il donne une assez large place, au début du tome VII, au concile de 1811, c'est non seulement parce qu'il croyait utile de rectifier ce qu'on avait dit avant lui sur cet épisode de la lutte de Napoléon contre Pie VII et de nous le montrer sur le point de faire céder le pape à une partie de ses exigences, mais surtout parce que le cardinal Fesch, oncle de Napoléon, y a joué un rôle important et y a trahi les intentions et les intérêts de son neveu. Ce que M. Masson a eu avant tout en vue, ce qui fait le sujet de son livre et ce qui lui donne une originalité exceptionnelle et tragique, c'est le rôle de chacun des membres de la famille Bonaparte dans ces années de crise décisive et de catastrophe, la part énorme que le caractère et la conduite de chacun d'eux eut dans cette catastrophe. Les historiens ont jusqu'ici été disposés à traiter, je ne dis pas seulement avec indulgence, mais avec une évidente partialité, les frères de Napoléon, à rendre Napoléon seul responsable de leurs faiblesses et de leurs fautes, à passer avec légèreté sur la conduite de ses sœurs, où l'on n'a vu que les inconséquences de femmes frivoles, à trouver des justifications aux trahisons de Bernadotte et de Murat, à transformer le prince Eugène en un Bayard sans peur et sans reproche. M. Masson a pour la famille de Napoléon une haine et un mépris qui n'ont d'égale que son admiration pour l'empereur, et il la considère comme ayant joué dans sa chute le rôle capital. S'il exagère ce rôle, en ce sens qu'il ne voit ou ne montre pas assez la responsabilité colossale qui retombe sur Napoléon lui-même, s'il exagère aussi, croyons-nous, la culpabilité des frères et des sœurs de Napoléon, néanmoins on ne peut méconnaître qu'il a le premier mis dans tout son jour ce que le rôle de la famille Bonaparte eut de bassement égoïste et de lâche. Madame mère, médiocre et fidèle, reste à part, digne de respect. Eugène, médiocre lui aussi, mais honnête et dévoué jusqu'à la servilité envers celui qui a abandonné sa mère, ne trahit qu'au dernier moment, sous l'influence de sa femme et quand il croit tout perdu. Mais cette trahison enlève en 1814 à Napoléon 35,000 hommes qui pouvaient être d'un grand poids dans la campagne de France, et Eugène espère obtenir de l'Autriche son maintien dans le Milanais. Hortense, dans sa frivolité amoureuse, n'est du moins pas calculatrice, et, de même que la reine Catherine, conserve un attachement loyal au chef de la famille. Mais que dire des autres? de Murat, qui, après de brillants services en Russie, déserte son poste et rentre en Italie, ne songe qu'à négocier avec les Anglais et les Autrichiens pour conserver sa couronne? de Jérôme, que son inca-

Digitized by Google

pacité, son amour du plaisir, son avidité d'argent rendent un perpétuel embarras pour son frère, et qui, au moment de la convulsion suprême, ne songe qu'à faire main basse sur de l'argent? des sœurs, Pauline, Élisa, Caroline, êtres de volupté et de vanité qui exercent une néfaste influence sur la faiblesse fraternelle et la trahissent sans remords? de Joseph surtout, aussi infatué qu'incapable, qui jalouse Napoléon et, au milieu même des plus critiques conjonctures, ne songe qu'aux avantages que sa vanité et son ambition puérile peuvent arracher à l'empereur, qui obtient de lui dans la crise dernière une situation et des pouvoirs dont il ne se sert que pour tout abandonner au hasard, et qui ne sait qu'entraver l'action des généraux et empêcher Napoléon, en 1813, de faire les concessions opportunes aux Bourbons d'Espagne? Je ne parle pas de Bernadotte, qui a trahi dès qu'il a été prince de Suède, ni de Louis et de Lucien, ces beaux esprits qui sont toujours en coquetterie et en intrigues avec les ennemis de la France. Les morceaux les plus remarquables, les plus neufs de ces volumes sont ceux qui sont relatifs à la politique de Joseph en Espagne, puis en France de janvier à avril 1814, et à la politique de Murat en Italie. Les esprits critiques trouveront à redire sans doute aux procédés d'exposition de M. Masson. Ils lui reprocheront comme toujours de n'apporter aucune preuve de tout ce qu'il avance (mais M. Masson nous promet un volume entier consacré à l'analyse de ses sources); ils diront, non sans raison, que la composition même du livre, où l'auteur, pour chaque période, passe successivement en revue la conduite de chacun des membres de la famille impériale, et où les détails les plus minutieux de leur vie privée sont mêlés au récit des négociations diplomatiques ou des opérations militaires, en rend la lecture aussi laborieuse qu'elle est attachante; ils trouveront bien peu logique de voir simultanément un héros, un martyr désintéressé de la grandeur de la France dans Napoléon, qui a gavé tous les siens d'argent, d'honneurs et de puissance, qui a cru en faire les colonnes de son empire, et dans tous les napoléonides, sortis du même pays et du même sang, des monstres d'égoïsme et de corruption. Mais il y a dans le livre de M. Masson assez de textes, assez de faits connus, constatés et constatables, pour que l'ensemble de son exposé de la conduite de la famille de Napoléon se présente à nous avec une formidable valeur démonstrative. Et Napoléon reste impardonnable de lui avoir livré son empire et sa fortune. — A la fin de la préface du tome VII, M. Masson, invoquant le souvenir de Napoléon, espère que son ouvrage inspirera peut-être à quelque âme prédestinée la vocation d'être, comme Napoléon, un libérateur, pour nous délivrer des porcs qui,

Digitized by Google

sous la baguette de Circé-Marianne, se disputent les chairs de la patrie. Comment M. Masson n'a-t-il pas vu que les porcelets parlementaires d'aujourd'hui sont de bien innocentes petites bêtes à côté des sangliers impériaux, conducteurs d'armées et de peuples, à qui Circé-Napoléon a livré en pâture, non la France seulement, mais l'Europe entière? Et n'y a-t-il pas quelque incohérence dans la psychologie de cet homme de génie, qui aurait été une sorte de Géronte capable de toutes les faiblesses vis-à-vis des siens, pendant qu'il n'aurait été en politique que le héros grandiose de la lutte titanique de la France contre la perfide Albion? Il faut lire la préface, curieuse et éloquente, du tome VIII, terminée par une sorte d'appel adressé à toutes les puissances continentales, pour les inviter à s'unir contre l'île orgueilleuse qui, depuis Guillaume le Conquérant, fait sa grandeur de l'abaissement de la France. Cette préface a réveillé en moi mes souvenirs d'écolier normand, qui ne rêvait pas de plus belle destinée que celle des corsaires faisant la chasse à l'Anglais sur toutes les mers; mais elle a laissé froid l'homme mûr qui a vu 1870. Une philosophie aussi simpliste de l'histoire de France mettrait en garde contre toutes les conclusions de M. Masson si son ouvrage était un ouvrage de synthèse à la Sorel; mais son ouvrage est un ouvrage d'analyse, d'analyse très informée, très perspicace, et qui demeurera comme le plus écrasant réquisitoire qui ait été écrit contre la famille Bonaparte, y compris Napoléon.

M. Louis Madelin a, sous le titre de *Croquis lorrains* (Berger-Levrault), brossé, dans le style alerte et coloré qui rend si vivant et séduisant tout ce qu'il écrit, une série de tableaux pittoresques et historiques des principaux aspects de la Lorraine, qui font de son livre le plus amusant et le plus instructif des guides. C'est tout le passé, tout le présent et une partie de l'avenir qu'il évoque à nos yeux. Il est excellent que l'on s'attache à recueillir tous les souvenirs et à ressusciter, s'il se peut, l'âme de nos vieilles provinces, alors que tout le mouvement de la civilisation tend à détruire de plus en plus leur originalité; il serait excellent aussi, si c'était possible, d'éveiller une vie locale individuelle capable de réagir contre l'uniformité parisienne, assez puissante et attrayante pour faire préférer à des hommes supérieurs la province à Paris. Mais nous sommes loin de la réalisation de ces *pia vota*. Il faudrait bouleverser toute l'organisation politique, administrative et sociale de la France pour y parvenir. Il n'y a rien de sérieux, de profond dans les indignations de M. Barrès, auxquelles nous nous sommes tous laissé un peu prendre en lisant les *Déracinés*, contre les Bouteiller de l'Université, apôtres de l'uniformité nationale; d'abord parce que M. Barrès, dont

Digitized by Google

il suffit de regarder le profil de tzigane pour voir qu'il n'est qu'un Lorrain d'occasion et de lire les premiers livres pour voir que le fond de sa nature est un dilettantisme d'un égoïsme néronien, n'est qu'un exquis littérateur parisien, ensuite parce que, si la Lorraine est considérée avec raison comme un des plus nobles foyers de l'esprit militaire et patriotique français, c'est à la tradition révolutionnaire et unitaire des Bouteiller qu'on le doit, tradition nouvelle qui a fait taire les vieilles traditions d'autonomie intransigeante. J'éprouve je ne sais quel malaise à entendre prêcher cet évangile de l'âme provinciale par des littérateurs parisiens qui seraient désolés de quitter la capitale, seule dispensatrice de la gloire. Si l'on reste provincial, Montalbanais comme Pouvillon, Rouerguais comme Pomairols, ou Provençal comme Jean Aicard, l'Académie française, qui nommera en qualité de Lorrain un universitaire purement parisien comme Mézières, se gardera bien d'aller vous chercher dans votre province. M. Madelin nous raconte d'une manière charmante comment son âme lorraine a été réveillée à Naples par les tableaux d'une lanterne magique, et il ne se dissimule pas que son livre est, — comme ceux où M. Barrès a parlé de la Lorraine, — le livre d'un *touriste* en Lorraine plutôt encore que d'un Lorrain. Ce qui le prouve, c'est qu'en évoquant les représentants contemporains de l'âme lorraine, il parlera bien des Barrès, des d'Haussonville, des Krantz, des Méline, des Matthieu et des Mézières, mais il oubliera de parler du plus authentique représentant de cette âme mal définie, de M. d'Arbois de Jubainville, le seul que le séjour à Paris n'ait pas déraciné et dépaysé, celui qui, dans la préface de son livre si curieux : *Deux manières d'écrire l'histoire,* a exalté les sentiments et les rancunes d'un vrai Lorrain resté fidèle à sa province. Qu'on nous fasse connaître, admirer et aimer toutes les parties de notre France dans leur diversité charmante, dans leurs traditions vénérables, dans leur vitalité toujours renouvelée, nous y applaudissons; qu'on décentralise, si on le peut, nous serons prêts à y aider; mais qu'on nous épargne des lamentations plus littéraires que philosophiques sur le mouvement de centralisation unitaire, qui est le résultat de toute notre histoire, et qu'on ne fasse pas un crime aux éducateurs de la jeunesse d'enseigner et de croire qu'il y a, au milieu et au-dessus de toutes les diversités provinciales, une âme française, inspirée d'idées générales héritées de la Renaissance, de notre littérature classique, des encyclopédistes et de la Révolution, et que c'est cette unité intellectuelle et morale, traditionnelle elle aussi, qui fait en grande partie l'originalité de notre pays et son influence dans le monde.

Je suis un peu inquiet de voir la facilité avec laquelle les écri-

Digitized by Google

vains d'aujourd'hui se laissent entraîner à transformer en doctrines soi-disant philosophiques, politiques, sociologiques, auxquelles ils prêtent un caractère scientifique et positif, des fantaisies de l'esprit et du sentiment, des intuitions, des généralisations hâtives, parfois même des caprices de dilettantes. C'est ainsi qu'on a vu, non sans surprise, présenter à la Sorbonne, comme thèse de doctorat, un livre sur le *Romantisme français* (Société du *Mercure de France*), par M. Pierre Lasserre, qui est écrit avec un talent littéraire incontestable, avec une verve endiablée, mais qui n'a rien d'un travail réfléchi, critique et scientifique, tel qu'on est en droit de l'attendre d'une thèse en Sorbonne. Au lieu d'analyser sérieusement les éléments très complexes qui ont concouru à la formation du mouvement romantique, réaction contre les conventions et les règles classiques, retour à la nature, recherche du réel et du vrai, passion pour l'histoire et les traditions nationales, subjectivisme lyrique, etc., M. Lasserre s'est livré à un éreintement très amusant, très brillant, plein de critiques piquantes et justes, de toutes les erreurs et de toutes les exagérations du romantisme; ramenant tout le romantisme à Rousseau comme source unique, ne voyant dans les sentiments romantiques que chimère et corruption des passions, dans les idées romantiques que folie et rhétorique, et enfin faisant surgir, pour achever de pervertir ce romantisme, issu de la bassesse et de l'extravagance de Rousseau, l'influence du panthéisme allemand qui engendre en politique le fanatisme, en esthétique la mort du goût, dans les sentiments le dilettantisme. Ce livre offre tous les caractères du dérèglement subjectif, lyrique et fantaisiste que M. Lasserre[1] reproche au romantisme. Il a écrit un éreintement romantique du romantisme.

Rousseau est en train de subir des assauts qui nous paraissent le grandir au delà de toute mesure. Je suis peut-être disposé à être moi-même injuste envers lui parce que je n'ai de sympathie ni pour son caractère, ni pour ses idées, ni pour la nature même de son génie; mais je suis amusé de voir que, par antipathie, on arrive à en faire un monstre qui domine de sa stature gigantesque et effroyable l'âge moderne tout entier. M. Lasserre fait sortir de lui tout le romantisme. M. Jules Lemaître, après avoir analysé son œuvre avec beaucoup de malice,

1. M. Lasserre a consacré sa petite thèse aux théories de Nietzsche sur la Musique pendant sa période wagnérienne. Il lui aurait été facile, s'il avait voulu traiter son sujet en diatribe comme il a fait du romantisme, de montrer que les généralisations de Nietzsche sont toutes des fantaisies subjectives et arbitraires. Mais il les a au contraire analysées d'une manière très serrée et très sérieuse et a apporté une contribution très intéressante à la genèse des idées de Nietzsche et à leur évolution et aussi à la philosophie de la musique.

Digitized by Google

de malveillance, de finesse et d'esprit dans ses conférences sur *Jean-Jacques Rousseau* (C. Lévy), finit lui aussi par déclarer, ou peu s'en faut, que sans Rousseau il n'y aurait eu ni romantisme, ni République française, ni Terreur. Mais, vraiment, est-ce Rousseau qui a inspiré Diderot, dix fois plus *romantique* que lui, au sens même de M. Lasserre? est-ce Rousseau qui a inspiré les rêveries socialistes qui ne cessent de se produire en France au cours du XVIIIe siècle? est-ce lui qui a inspiré les théories et les prophéties du marquis d'Argenson, qui prédisait la République avant même que Rousseau eût rien écrit? Et est-il vraiment d'une critique bien judicieuse de la part de M. Lemaître de prétendre que les idées de Rousseau sont celles d'un étranger, d'un malade et d'un fou, quand Rousseau n'a fait que revêtir d'une rhétorique merveilleuse et d'une forme classique des idées dont on retrouve les éléments chez tous les philosophes du siècle? Rousseau n'est Genevois que par le hasard de sa naissance; il est Français d'origine, et si Genève lui a fourni des traits pour son *Contrat social*, son œuvre dans son ensemble ne doit rien à la Suisse. Et vraiment, si nous répudions Rousseau comme Suisse, devons-nous aussi répudier Joseph de Maistre comme Savoyard? Il me semble qu'après un siècle et demi il devrait être possible de juger les hommes et les idées du XVIIIe siècle avec plus de nuances et de sérénité.

On éprouve une joie pure, au sortir de la lecture de livres où les agitations du temps présent ont trop laissé leur empreinte, à relire les essais d'Émile Boutmy, qu'on vient de réunir sous le titre d'*Études politiques* (G. Colin). On y retrouvera avec plaisir ses deux belles études sur Albert Sorel et sur Bardoux, mais surtout on prendra une vraie leçon de saine critique historique et d'impartialité dans les deux essais sur la *Souveraineté du peuple* et sur la *Déclaration des Droits de l'homme*. Non que je souscrive absolument aux idées qu'il développe dans le second de ses essais. Je crois qu'il y a plus de vérité qu'il ne le pense dans la thèse de M. Jellinek, qui trouve dans la Déclaration des Droits de l'homme un écho direct des déclarations des droits américaines; mais l'analyse par laquelle M. Boutmy indique les divergences de l'œuvre des constituants français et de celle des insurgents américains est admirable de précision et de finesse, et il a également pleinement raison quand il montre l'action des idées des philosophes du XVIIIe siècle s'exerçant en même temps des deux côtés de l'Atlantique. L'essai sur la souveraineté populaire et le suffrage universel est encore plus remarquable par le sens du réel et la sérénité qui l'animent. Aussi éloigné de ceux qui voient dans les doctrines démocratiques la révélation d'un idéal sauveur

Digitized by Google

des sociétés que de ceux qui y voient les plus damnables des erreurs et les inventions funestes de quelques cerveaux en délire, il en analyse tous les avantages et les inconvénients, et surtout il en montre la naissance, la croissance naturelle et l'inéluctable développement. Après avoir indiqué tout ce qu'il est entré de paresse intellectuelle et d'amour de la paix dans la formation des principes démocratiques, il conclut : « Cette institution du suffrage universel, vers laquelle tous les peuples semblent s'acheminer à mesure qu'ils se civilisent davantage, est l'évidente conclusion d'un syllogisme dont les prémisses sont fournies par l'histoire, par l'expérience et par le progrès. »

Nous avons eu récemment un exemple curieux de la passion qui depuis quelque temps s'introduit dans la discussion de questions purement scientifiques. M. Félix Mathieu, esprit chercheur, subtil et compliqué, a eu l'idée de faire des recherches sur un sujet très digne en effet d'être élucidé, la découverte de la pesanteur de l'air, à laquelle collaborèrent quelques-uns des plus grands savants du XVIIe siècle, Torricelli, Descartes, le P. Mersenne, Auzout et Pascal. C'est à ce dernier que l'honneur de la découverte est surtout revenu, à la suite de l'expérience du Puy-de-Dôme par son beau-frère Périer. M. Mathieu relève des particularités singulières : l'expérience du Puy-de-Dôme eut lieu le 19 septembre 1648; Pascal fit imprimer en décembre 1648 un récit de l'expérience, en tête duquel il plaça une lettre adressée par lui à Périer le 15 novembre 1647 pour l'inviter à faire l'expérience, lettre où il se donne comme ayant eu le premier l'idée de cette expérience et où il fait allusion à une autre expérience faite devant Périer à l'aide de deux tubes, et qui paraît être celle du vide dans le vide. Or, Descartes, dans une lettre à Carcavi du 11 juin 1649, affirme avoir donné à Pascal l'idée de l'expérience du Puy-de-Dôme dans une entrevue qu'il eut avec lui en septembre 1647, et, d'autre part, l'expérience du vide dans le vide fut faite pour la première fois par Auzout en juin 1648 (à ce qu'assure M. Mathieu). Il y a donc là un petit problème curieux sur la priorité d'une découverte, tel qu'en offrent presque toutes les grandes découvertes scientifiques, car, d'une part, les grandes découvertes sont rarement l'œuvre d'un seul savant et mûrissent d'ordinaire en même temps dans plusieurs cerveaux, et, d'autre part, chaque savant est assez disposé à revendiquer pour lui seul ce qui appartient à plusieurs. Mais M. Mathieu, qui est un libre penseur ardent fort ennemi du mysticisme, au lieu d'examiner tranquillement les diverses hypothèses qui pouvaient expliquer les difficultés signalées plus haut et

Digitized by Google

de chercher à démêler la part de chaque inventeur, a fait du premier coup la plus invraisemblable de toutes les hypothèses, celle que Pascal a fabriqué une fausse lettre pour en imposer à la postérité et pour enlever à Descartes et à Auzout le mérite de la priorité, et que toute sa famille a été complice de sa supercherie. Évidemment, cette idée est venue à M. Mathieu à la suite du rôle extraordinaire que les *faux* ont joué dans les événements de ces dernières années; mais, sans s'en douter, M. Mathieu, éprouvant une joie bizarre à trouver un faussaire dans un homme que nous sommes habitués à vénérer comme le plus illustre des mystiques et des apologistes du christianisme, a, dans une série d'articles de la *Revue de Paris*, triomphalement accablé Pascal sous les accusations de faux et de mensonge. Étudiant toute l'histoire de la découverte à la lumière de cette vérité centrale : la lettre du 15 novembre 1647 est un faux, il a cherché à accumuler les preuves de la culpabilité de Pascal. MM. Duhem et Brunschwicg ont montré l'invraisemblance de l'accusation de M. Mathieu au point de vue de l'histoire même de la découverte. M. Abel Lefranc, dans des articles de la *Revue bleue*, réunis en brochure sous le titre : *Défense de Pascal. Pascal est-il un faussaire?* a examiné les accusations de M. Mathieu en érudit au simple point de vue de la critique des textes et montré que M. Mathieu a été victime d'une hallucination analogue à celle des accusateurs de Dreyfus qui, prenant pour point de départ la certitude qu'il avait écrit le bordereau, ont vu tout se transformer à leurs yeux en preuves de la justesse de cette attribution. Or, M. Lefranc a accumulé, lui, les preuves d'erreurs commises par M. Mathieu. M. Mathieu prétend qu'il est impossible que Pascal ait invité le 15 novembre 1647 Périer à faire une expérience qui n'eut lieu qu'en septembre 1648. M. Lefranc montre que les déplacements de Périer expliquent très bien ce long délai. M. Mathieu prétend que Pascal fit imprimer sa brochure chez un petit relieur qui vendait des livres de piété et ne la fit pas mettre en vente, car il n'en existe que trois exemplaires. M. Lefranc fait remarquer que l'éditeur Savreux était un libraire connu, que Sainte-Beuve a signalé comme l'éditeur attitré des jansénistes, mis trois fois à la Bastille pour la bonne cause, qu'il est facile d'expliquer la rareté de la plaquette de Pascal, dont il existe au moins un exemplaire, ignoré de M. Mathieu, à l'Arsenal. Mais, ce qui est plus grave, M. Mathieu prétend qu'une fois cette brochure parue (cette brochure restée inconnue de tous), tous les savants qui jusque-là admiraient Pascal ont évité de prononcer son nom et qu'il a été l'objet d'une réprobation universelle. Et M. Mathieu cite les noms de Huygens, Rohault, Mariotte parmi les savants qui ont indiqué leur

Digitized by Google

blâme par leur silence. Il a suffi à M. Lefranc d'ouvrir la correspondance de Huygens, les œuvres de Fermat, Rohault, Mariotte pour reconnaître que l'assertion de M. Mathieu était le contraire de la vérité. Il aurait pu ajouter que le jeune Auzout, qui aurait pu plus que personne se plaindre de Pascal si la théorie de M. Mathieu était vraie, fut toujours avec lui en rapports d'amitié et de bonne confraternité scientifique[1]. M. Mathieu a entrepris maintenant de répondre aux réfutations dont ses premiers articles ont été l'objet; mais la manière même dont il a présenté sa réponse affaiblit sa thèse. Il prétend n'être en désaccord avec MM. Duhem et Brunschwicg que sur des points de détail, alors qu'ils sont en absolue opposition avec lui; et il fait porter son effort sur l'*éloquence* de M. Lefranc, à qui il reproche d'avoir fait un plaidoyer, alors que c'est lui qui a fait un réquisitoire, et que M. Lefranc n'a pas même traité la question de fond et s'est borné à relever, en bon érudit et critique de textes, les erreurs de fait de M. Mathieu. Or, sur les erreurs de fait, M. Mathieu glisse ou ergote, et finit dans son article du 15 mars par transformer le faux prétendu de Pascal en un faux platonique, dont il ne s'est pas servi. Je ne veux pas insister davantage, car si je traitais la question je soutiendrais que la date seule de la lettre de Périer exclut toute idée de faux[2]. Mais je n'ai voulu ici, en parlant de MM. Lasserre et Mathieu, faire qu'une seule chose : mettre en garde les jeunes historiens contre l'introduction de passions étrangères à la science dans l'examen de questions scientifiques. Opposons-nous au retour offensif, que nous constatons en France, comme en Allemagne d'ailleurs, de l'imagination, de la

1. Auzout, dont on ignore, je crois, la date de naissance, était probablement un tout jeune homme, plus jeune que Pascal et vivant dans son intimité. Qui nous dit que son expérience du vide dans le vide n'a pas été faite d'accord avec Pascal?

2. J'en dirai autant de la manière dont Pascal parle de l'expérience faite avec deux tubes. S'il avait connu, en écrivant ce passage, l'expérience d'Auzout, il se serait exprimé d'une manière moins incorrecte. Il dut faire avec Périer un essai maladroit et, en effet, peu probant. Il y a une hypothèse que M. Mathieu aurait pu et dû faire : celle que Pascal, tout en ayant bien réellement écrit à Périer une lettre le 15 novembre 1647 pour lui demander de faire l'expérience du Puy-de-Dôme, aurait, en imprimant cette lettre en décembre 1648, modifié son texte dans un sens plus net et plus affirmatif. Cela n'aurait rien d'incompatible avec les idées d'alors en matière de publication de textes. Que Pascal ait cédé à la tentation de tirer la couverture à lui, comme l'a dit Sainte-Beuve, c'est vraisemblable. Descartes et lui savaient tous deux probablement que Mersenne avait, avant leur rencontre de 1647, suggéré l'idée d'une expérience faite à des altitudes différentes. Ils se vantaient tous les deux en prétendant avoir été les premiers à avoir cette idée.

Digitized by Google

méthode subjective et intuitive, des généralisations hâtives et soi-disant philosophiques dans l'histoire et la critique.

M. Georges Picot a réuni en deux volumes les *Notices historiques* (Hachette) qu'il a lues aux séances solennelles de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1896. Elles s'ouvrent par un portrait fin et équitable de M. J. Simon, le prédécesseur de M. Picot dans les fonctions de secrétaire perpétuel. Celles de ces notices qui sont les plus précieuses pour l'historien sont celle de M. de Montalivet, beau-père de M. Picot, dont il a pu parler d'après des documents personnels, celles du duc d'Aumale, de M. Gladstone et d'Hippolyte Passy. Mais on lira aussi avec grand profit les portraits de Barthélemy Saint-Hilaire, de Léon Say, de Ch. Renouard, de Paul Janet, de Th. Roussel, d'Aug. Cochin. Tout en restant fidèle au parti pris de bienveillance qui est la loi des éloges académiques et qui, d'ailleurs, était dicté à M. Picot par ses propres inclinations, il n'en a pas moins tracé de ces hommes politiques et de ces philosophes, qui étaient en même temps des hommes de bien, des portraits vivants et vrais, d'un noble style.

G. Monod.

Digitized by Google

ANGLETERRE.

(Suite[1].)

Si l'on veut avoir une idée juste du caractère et de la politique d'Olivier Cromwell, il faut lire ses discours et ses lettres. Tous les historiens connaissent le recueil qu'en a fait Carlyle. Il est devenu classique. Une réédition en a été donnée par la librairie Methuen[2]. Le travail de revision a été confié à Miss S. C. Lomas, qui continue actuellement au P. R. O. l'inventaire des State papers (série *Domestic*). Elle s'en est acquittée avec tout le soin désirable. On a finalement reproduit la 3e édition donnée par Carlyle (1849), avec le commentaire qu'il a donné du texte et qui est d'une saveur si originale. Même les pièces de l'appendice, qui sont des additions fournies à Carlyle après la 1re et la 2e édition de son ouvrage, ont été conservées à cette place au lieu d'être distribuées à leur place chronologique. Seulement Mlle Lomas a revu les textes publiés par Carlyle sur les originaux ou sur les copies qui nous en sont parvenus; elle a corrigé maint passage, ajouté des notes qui complètent ou rectifient celles de Carlyle, enfin apporté à son tour un notable supplément de 149 numéros. Tout cela est parfait. Mais on regrettera que l'on n'ait pas fondu ensemble les anciens matériaux et les nouveaux, dans une seule suite chronologique. Objectera-t-on que ce classement aurait altéré le caractère du commentaire de Carlyle? M. Firth, dans une introduction, a donné les preuves les plus variées, parfois les plus piquantes, de l'inaptitude de Carlyle aux travaux d'érudition : Carlyle n'a pas cherché à donner un recueil complet des écrits de Cromwell et il en a volontairement omis d'importants; il n'a pas su discerner les vrais des faux et s'est laissé duper par un imposteur, ignorant d'ailleurs autant qu'imprudent, William Squire[3]; mal renseigné (il l'avouait lui-même) sur l'histoire de l'Angleterre avant et après Cromwell, dominé par ses passions politiques, au point de ne pouvoir apprécier les événements et les hommes du XVIIe siècle qu'à la mesure

1. Voir *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 379.

2. *The letters and speeches of Oliver Cromwell, with elucidations by Thomas Carlyle.* Edited with notes, supplement and enlarged index, by S. C. Lomas, with an introduction by C. H. Firth. Londres, Methuen, 1904, 3 vol., LXII-523, XII-557 et XIII-604 p.

3. Les « Squire papers » ont été bannis de la présente édition. C'est de toute justice.

Digitized by Google

d'un tory-socialiste de 1840, il était incapable de donner un commentaire vraiment complet et compréhensif des textes publiés par lui. Il reste que ce commentaire est plein de vues originales, que Carlyle a, le premier, fait revivre le véritable Cromwell, dont l'image avait été défigurée par les préjugés des partis, whigs ou tories. Ces mérites aussi ont été mis en pleine lumière par M. Firth; mais ce n'eût pas été faire offense au génie littéraire de Carlyle que de reprendre son œuvre dès les fondations, d'en éliminer les parties caduques et de le reconstruire en style tout moderne. Il faudra bien qu'on en vienne là.

On sait par quel hardi coup de main le cardinal-archiduc, qui gouvernait les Pays-Bas au nom de Philippe II, s'empara de Calais le 17 avril 1596. L'émoi fut vif en Angleterre, où l'on put craindre une invasion espagnole; la milice des comtés méridionaux reçut l'ordre de se tenir prête au premier appel. Un des chefs de cette milice, Sir Henry Knyvett, lieutenant du comté de Wilts, eut l'idée, tout en travaillant activement à ces préparatifs, de rédiger un traité sur la défense du royaume qui fut en effet présenté à la reine et dont l'original est actuellement conservé à la bibliothèque Chetham, à Manchester. Ce traité vient d'être publié par M. Charles Hughes[1]. Il n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt de curiosité : Sir Henry proposait l'organisation d'une milice où serait enrôlée toute la population mâle de dix-huit à cinquante ans, et l'on sait qu'aujourd'hui encore l'Angleterre répugne à introduire chez elle la lourde et dangereuse obligation du service militaire. Notons cependant que, dans la milice dont il trace le plan, Sir Henry fait une place importante aux archers, alors qu'en fait ces combattants d'un autre âge venaient de disparaître pour toujours de l'armée anglaise. On voit qu'ils laissaient des regrets. Dans l'introduction, M. Hughes a donné une bonne biographie de Knyvett, personnage jusqu'alors fort ignoré, et, dans une des notes de l'appendice, il a donné la bibliographie des ouvrages sur l'art de la guerre que Sir Henry a pu consulter avant de rédiger son traité.

Signalons encore, dans la même série, les Mémoires sur les affaires maritimes de 1679 à 1688 par Pepys. Pepys est l'auteur du célèbre « Journal » où il peint avec tant de complaisance les vices de la cour de Charles II pendant les dix premières années de la Restauration; mais cet épicurien fut aussi un administrateur remarquable. Son « Journal » est une œuvre de jeunesse (il l'écrivit de vingt-sept à

1. *The Defense of the realm, 1597*. Oxford, at the Clarendon press, 1906, xxxvi-75 p. « Tudor and Stuart library. » Sous ce titre, le célèbre Institut typographique d'Oxford publie des éditions ou réimpressions d'écrits anciens où il s'efforce, avec un art parfait, de faire revivre les caractères d'imprimerie et les reliures du temps. Cette plaquette a fort bon air.

Digitized by Google

trente-six ans), et la réorganisation de la marine, à laquelle il consacra son âge mûr, lui assure un renom du meilleur aloi; il y fit revivre les traditions puritaines d'ordre, de discipline et de progrès qui, au temps de Cromwell, avaient fait de la marine un admirable instrument de guerre et de gouvernement. Enveloppé dans la disgrâce du duc d'York après le prétendu complot papiste de 1679, Pepys fut mis à la Tour de Londres; une administration nouvelle fut instituée dont le résultat fut si désastreux que Pepys fut rappelé au bout de cinq années. C'est pour mettre sous les yeux du roi et les fautes commises et la nécessité d'un retour aux saines méthodes que Pepys rédigea les mémoires que nous annonçons; ils furent publiés en 1690[1]. M. J. R. Tanner, qui les réédite, en a retrouvé les sources originales dans le fonds Pepys, conservé aujourd'hui au collège de la Madeleine à Oxford[2]; ces sources garantissent l'exactitude des faits et des chiffres donnés dans les Mémoires.

Histoire générale. — Deux grandes entreprises de librairie ont été lancées en même temps et presque avec le même caractère. La première est une *Histoire d'Angleterre* en six volumes, qui paraît chez Methuen, sous la direction de M. Charles Oman; la seconde, conçue à un point de vue plus limité, mais dans de plus vastes proportions, est une *Histoire politique de l'Angleterre*, en douze volumes, que publie la maison Longmans, sous la direction de MM. William Hunt et R. L. Poole. Dans l'une comme dans l'autre de ces deux séries, chaque volume a été attribué à un auteur différent, et il faut dire que le choix de ces collaborateurs a été excellent en général. Il témoigne en tout cas de ce fait que, si le travail scientifique est encore très mal organisé en Angleterre, sauf dans quelques centres universitaires relativement récents (comme à Manchester), ce ne sont pas les hommes de valeur qui manqueraient à une organisation plus méthodique. Parlons d'abord de la collection Oman.

La période qui s'étend de la conquête normande à la mort de Henri III a été traitée par M. H. W. C. Davis[3], dont c'est le premier ouvrage notable, et qui s'est révélé du coup comme un maître. M. Davis connaît admirablement les sources de cette histoire; il les a examinées de près et il les interprète d'une façon qui lui est person-

1. *Pepys' Memoires of the royal Navy, 1679-1688*. Oxford, at the Clarendon press, 1906, xviii-131 p. et un index. « Tudor and Stuart library. » Prix : 5 sh.

2. M. Tanner a déjà publié un *Descriptive Catalogue of the naval manuscripts in the Pepysian library* (t. XXVI et XXVII des publications de la *Navy records Society*).

3. *A history of England*. Vol. II : *England under the Normans and Angevins, 1066-1272*. Londres, Methuen, xix-577 p. Prix : 10 sh. 6 d.

Digitized by Google

nelle. Quand il diffère d'opinion avec ses devanciers, fût-ce même M. Round, il le dit nettement et donne brièvement ses raisons. Le plan de la publication, qui s'adresse plutôt au grand public qu'aux érudits proprement dits, ne comportait pas une annotation minutieuse, où chaque fait, pour ainsi dire, s'appuie sur des preuves; mais, au point important, on trouve le renvoi aux sources, bref et précis. L'auteur mentionne aussi quelquefois des ouvrages modernes, mais c'est l'exception. Le plus souvent, il faut se contenter de la bibliographie, placée en bloc à la fin du volume[1]. Si discrète qu'elle soit, cette érudition a son prix et recommande même aux spécialistes la lecture de l'ouvrage. Un excellent index permet de le consulter rapidement. L'exposition est claire et attachante. M. Davis excelle à mettre en lumière les faits et à donner de la vie aux personnages. Sur des prélats aussi connus que saint Anselme et que Thomas Becket, sur des hommes d'État tels que Guillaume le Conquérant ou Henri II, s'il n'a rien de neuf à nous dire, il n'est jamais banal; la comparaison qu'il institue entre Simon de Montfort et Édouard Ier, par exemple (p. 479), est d'un homme qui pense par lui-même. Et il lui arrive de faire passer légitimement au premier rang des figures un peu effacées d'ordinaire, comme celle de l'archevêque de Cantorbéry, Hubert Gautier. L'histoire politique, les institutions administratives sont traitées avec le même souci de l'information exacte et le même scrupule d'originalité. Il montre très bien la réalité, le caractère, l'extension de l'anarchie qui désola l'Angleterre sous le règne d'Étienne, et il consigne sur une carte les résultats auxquels l'a conduit l'étude attentive des faits. Si l'on compare cette carte (p. 466) à celle de la « renaissance monastique » en 1124-1154 (p. 495), on constate que les établissements monastiques se sont fondés de préférence dans les régions dévastées par la guerre, soit par les expéditions du Conquérant, soit par les luttes entre Étienne et Mathilde. Les indications fournies par cette carte de l'Angleterre monastique viennent aussi confirmer d'une façon inattendue (et seulement en général) ce que dit l'auteur sur cette anarchie. Dans un tout autre domaine, on tiendra compte des réflexions qu'il présente sur la convocation des représentants des communes au Parlement (p. 471). Sur une période où, depuis une génération, sont venus s'accumuler tant de travaux importants, le volume de M. Davis apporte donc son contingent notable d'impressions et d'idées; il doit être mis hors de pair[2].

1. Corriger *Gutrand* (Guiraud), *Vaisset* (Vaissète).
2. A peine quelques remarques de détail : Robert de *Mellent* (p. 3, 68, etc.)

Digitized by Google

L'époque des Tudors a été traitée par M. Arthur D. Innes[1]. Son volume se lit avec un grand intérêt. Il s'est attaché particulièrement à faire comprendre le côté politique des événements; le développement des formes sociales, la transformation économique, l'organisation administrative même sont simplement esquissés. L'œuvre anonyme du siècle, l'histoire propre du peuple anglais sont reléguées au second plan. C'est aux individus que M. Innes s'intéresse; il raconte leurs actes, il en scrute les intentions, il les juge avec finesse, avec équité. Il proteste avec toute raison contre les partis pris de Froude; pour Henri VIII, par exemple, il remet en plus d'une occasion les choses au point. En ce qui concerne Wolsey, il n'a garde de tomber dans les exagérations de Taunton. S'il accepte en somme l'opinion de Pollard sur le Lord protecteur Somerset, ou de miss Stone sur la reine Marie Tudor, il apporte à leurs portraits des retouches de détail qui ont leur prix. Sur Marie Stuart, il ne se prononce pas nettement, parce que le conflit des témoignages et surtout la forme suspecte qu'ils ont revêtue lui interdisent toute certitude. La question reste pour lui, comme pour M. Lang, un mystère. En pareil cas, pour se décider, on n'a que des impressions, et les impressions personnelles de M. Innes ne l'inclinent pas à un jugement favorable envers la reine d'Écosse. Du moins montre-t-il honnêtement les différentes faces des problèmes et les circonstances extérieures qui commandent les résolutions humaines. Parfois il pousse jusqu'à la subtilité le goût des nuances, par exemple quand il discute jusqu'à quel point les entreprises de Drake contre les colonies espagnoles doivent être considérées comme des actes de piraterie. Il serait injuste, à coup sûr, de placer Drake au rang des vulgaires écumeurs de mer, ou même, si l'on veut, des pirates barbaresques; il faut avouer néanmoins que certaines de ses entreprises ont été préparées avec une dissimulation, accomplies avec un mépris du droit des gens qui méritent d'exciter la réprobation et qu'on a le droit de les juger sévèrement, en se plaçant même au niveau moral de l'époque. Ce très intéressant ouvrage me laisse cependant un vif regret : la bibliographie est tout à fait insuffisante. Non pas que M. Innes n'ait indiqué les ouvrages vraiment utiles à lire sur l'époque qu'il traitait, mais la partie relative aux sources, la plus importante cependant, est vraiment trop indigente. Les textes essentiels sur le divorce de Henri VIII, sur Marie Stuart, sur les guerres avec l'Es-

ne devrait-il pas être appelé de *Meulan?* — P. 170, il faut *Ypres* (non *Yprès*). — P. 487, M. Davis a oublié que le Philippe de *Reims*, dont il cite deux vers, n'est autre que Philippe de *Remi*, sire de Beaumanoir.

1. *England under the Tudors.* Methuen, XVIII-481 p.

Digitized by Google

pagne ne s'y trouvent pas. En particulier, les sources étrangères sont entièrement omises. On dirait vraiment que la lecture des *Calendars* doit dispenser de toute autre recherche. Cet appendice devrait être entièrement remanié, ce qui serait facile et ce qui augmenterait à peu de frais la réelle valeur de l'ouvrage.

M. Innes s'applique à peindre les principaux acteurs qui ont figuré sur la scène politique. M. Georges Macaulay Trevelyan, à qui est incombée la tâche de raconter l'époque des Stuarts[1], aime à disserter sur les causes générales et particulières des événements, sur la condition des différentes classes de la société. L'auteur de *l'Angleterre au temps de Wyclyffe* est à l'aise dans le domaine des idées et des faits de l'histoire religieuse, politique et sociale; au XVIIIe siècle, ce domaine est aussi ample que varié. M. Trevelyan nous en présente habilement les aspects si divers et le développement logique. Il montre à merveille les origines de la grande révolution puritaine d'où est sortie l'Angleterre moderne, le caractère assez particulier de la guerre civile qui mit en conflit des principes et non des classes, qui ébranla le pays sans compromettre son unité politique, qui fit triompher en définitive l'esprit puritain tout en épargnant à l'Angleterre les maux effroyables qui accompagnent d'ordinaire les guerres de religion. La tolérance religieuse est aux yeux de M. Trevelyan l'idée fondamentale du monde moderne; il la montre tout d'abord combattue par le fanatisme des partis puritains, revendiquée avec violence par les sectaires, démocrates et ennemis des presbytériens, poussant Cromwell au pouvoir, puis se glissant peu à peu dans la pratique gouvernementale à la faveur du scepticisme immoral et impudent de la Restauration, triomphant enfin après la crise de 1688-1689. Ce progrès vers la liberté nous est présenté avec beaucoup d'art et de variété surtout dans la première partie du livre, celle où l'auteur est constamment soutenu par les excellents travaux de S. R. Gardiner et de C. H. Firth; il paraît moins sûr de lui dans la seconde moitié, mais partout c'est le même style brillant, ingénieux, éloquent, non sans quelque soupçon peut-être d'enflure ou de préciosité, toujours vivant et captivant[2].

Les collaborateurs réunis sous la direction de M. Oman ont eu le champ moins libre. On leur a évidemment imposé l'obligation de se

1. *England under the Stuarts.* Methuen, XVI-566 p.

2. Le premier Parlement de Jacques Ier a été dissous, non en 1610, comme il est dit à la p. 105, mais en 1611, comme il est dit à la p. 109. Il n'est pas exact que Jacques VI, roi d'Écosse, ait épousé une catholique (p. 11); Anne de Danemark était luthérienne, elle se convertit au catholicisme peu avant l'avènement de son époux au trône d'Angleterre.

Digitized by Google

renfermer strictement dans le cadre d'une histoire politique, et, par là même, on les condamnait d'avance à une certaine monotonie. Le tome I est peut-être celui qui échappe le plus à cette nécessité et à cet inconvénient. Il a pour auteur M. Thomas Hodgkin[1], bien connu par ses excellents travaux sur les invasions germaniques en Italie. Il commence par un chapitre liminaire sur l'homme préhistorique dans la Bretagne insulaire et l'on se demande ce que l'anthropologie peut enseigner sur l'histoire « politique » d'un pays; mais il n'importe pas en somme, d'autant que ce chapitre est très court. Ceux qui suivent ont ce mérite d'être le très fidèle résumé des documents, malheureusement si fragmentaires, qui nous sont parvenus. Pour l'histoire des invasions anglo-saxonnes, l'auteur suit et analyse, chacun à son tour, les témoignages de source gallo-romaine (Prosper Tiro et la Vie de saint Germain), anglaise (Bède et la Chronique anglo-saxonne) et enfin bretonne (Gildas et Nennius, le *Nennius vindicatus* de Zimmer[2]). Cette méthode est lente, mais conduit à des résultats probables, en réduisant dans la plus large mesure la place laissée à l'hypothèse. On constate avec plaisir que M. Hodgkin se tient sévèrement en garde contre les exagérations et les partis pris de Freeman. Il ne croit pas que la race bretonne ait disparu devant les vainqueurs; il rappelle doucement cette concession faite par Freeman que les femmes des vaincus devinrent la proie des nouveaux maîtres; de leur union naquit un peuple, que caractériserait fort justement l'épithète d'anglo-celte. Il s'en faut donc beaucoup que les Anglais soient de pure race teutonique, et cette observation de bon sens suffirait à elle seule pour renverser la construction élevée par l'imagination téméraire de Freeman. Notons d'autre part l'intéressant rapprochement que fait M. Hodgkin entre les *Angli* et les *Longobardi* (p. 84) et la concomitance vraiment significative qu'il observe entre les invasions des Germains en Bretagne et celle d'Attila dans le centre de l'ouest de l'Europe (p. 109). Il est vraisemblable en effet que les peuples saxons qui se sont jetés sur la Bretagne vers le milieu du ve siècle fuyaient devant les Huns. Quant à la condition des personnes et des terres après l'occupation anglo-saxonne, M. Hodgkin est très circonspect. Ici encore, il s'en tient étroitement aux textes. Comme ceux-ci sont muets sur l'occupation du sol, sur

1. *The history of England from the earliest times to the Norman conquest.* Longmans, Green et Cie, 1906, XXI-528 p.

2. On ne voit pas que M. Hodgkin ait tenu compte des observations critiques sur les théories de Zimmer par M. James Mac Caffrey dans *The Irish theological Quarterly*, n° 1.

Digitized by Google

l'organisation de la *villa* par les Romains, il laisse la question ouverte (p. 77); pour l'époque anglo-saxonne, il traduit ou résume les lois rédigées dans les différents royaumes de l'heptarchie, et, s'il paraît adopter en général les opinions de Vinogradoff et Chadwick, il ne les présente que sous toutes réserves. Cependant, il estime que le sol a dû être occupé au début par des hommes libres (*ceorls*), astreints à la milice (*fyrd*) et à quelques redevances ecclésiastiques, mais, d'ailleurs, propriétaires sans restriction du sol où ils habitaient. Puis les lots se morcelèrent par suite même de l'agrandissement des familles, et la situation du *ceorl* s'amoindrit progressivement. Entre l'époque d'Ine et celle d'Alfred se constitue une noblesse de service, qui s'enrichit, surtout par les donations royales constatées et confirmées de plus en plus par des actes écrits (*bookland*), au détriment de la terre qui appartenait à la famille ou à la tribu (*folkland*) et qui était par nature inaliénable. C'est cette noblesse qui constitua l' « Assemblée des sages » (*Witena-Gemôt*), première forme, si l'on veut, du Parlement anglais, mais forme singulièrement éloignée et différente. Sur tous ces points, M. Hodgkin ne s'aventure à exprimer une opinion que s'il peut l'appuyer de quelque document. De même encore quand il est amené à parler du fameux serment prêté, dit-on, par Harold au duc de Normandie. A ses yeux, les témoignages que nous en avons sont tous suspects, et il se contente d'exposer (d'après la tapisserie de Bayeux) la tradition fixée par les Normands victorieux. Ce n'est pas qu'il n'ait ses idées personnelles : ses notes sur la monnaie anglo-saxonne (p. 232) et sur l'étendue du « Danelaw », que l'étude des noms de lieux permet de déterminer avec une sûreté approximative (p. 315), ses dissertations sur la nature exacte du vasselage que l'Angleterre imposa à l'Écosse en 921 (p. 325-327), sur l'emplacement probable de la bataille de Brunanburg (p. 332), sur le prétendu massacre général des Danois le jour de la Saint-Brice (p. 387), etc., sont d'un homme qui a vu les textes avec des yeux pénétrants et non prévenus. Le volume se termine par une rapide revue des sources et des principaux ouvrages sur l'Angleterre avant la conquête normande; on souhaiterait que les indications bibliographiques fussent plus précises. Un bon index termine ce volume, qui n'est peut-être pas d'une lecture très plaisante (par quel artifice il est vrai pourrait-on suppléer à l'absence ou à la sécheresse des documents?), mais qui est à un degré éminent consciencieux, solide, instructif.

M. George Burton Adams, professeur à l'Université de Yale, continue l'histoire d'Angleterre depuis la victoire de Guillaume de Nor-

Digitized by Google

mande à Hastings jusqu'à la mort de Jean sans Terre[1]. Les limites qui lui ont été imposées sont donc plus étroites que celles qui ont été assignées à M. Davis. Il est d'ailleurs intéressant de comparer les deux ouvrages. Disons-le tout de suite : au point de vue littéraire, le livre de l'historien anglais est supérieur à celui de son collègue américain. Chez ce dernier, on ne retrouve pas la vive allure du récit, les portraits brillamment enlevés, les scènes pittoresques qui abondent dans l'ouvrage de M. Davis. Là où M. Adams est tout à son avantage, c'est quand il expose les origines, le caractère et le développement des institutions. Il est familier avec les sources, il connaît à fond les controverses soulevées autour des documents, et, dans le conflit des opinions, son jugement ferme et sain sait prendre parti. Çà et là peut-être il disserte un peu trop longuement, mais il y a profit à lire ce qu'il écrit sur la nature du système féodal transporté en Angleterre après la conquête normande, sur la politique d'union nationale poursuivie par Henri Ier, sur l'organisation judiciaire et financière des rois normands et angevins, sur le sens et la portée de la Grande Charte. Celle-ci ne se comprend bien que si on la considère comme un manifeste de la féodalité anglaise issue de la conquête; elle ne contient aucun principe nouveau, ne proclame (est-il besoin de le dire?) aucune des libertés revendiquées par le monde moderne. Elle n'impose au roi qu'une contrainte, celle de respecter les privilèges acquis et de ne pas violer la loi; c'est en ceci seulement qu'on peut y voir une garantie pour l'avenir.

Après M. Adams, vient M. T. F. Tout, professeur à l'Université de Manchester[2]. Si l'on excepte quelques pages sur l'état social du pays vers le milieu du XIIIe siècle, sur la littérature, l'art, la situation de l'Église au temps de Wycliffe et la tentative de réforme religieuse qui agita le royaume à partir de 1374, M. Tout a donné toute son attention aux rapports des souverains avec leurs sujets, leurs vassaux, les princesses étrangères, à leurs guerres et à leurs traités. Il suppose connue de ses lecteurs la constitution du pays et son organisation administrative; il ne traite des institutions qu'autant qu'il est nécessaire pour l'intelligence des événements politiques. Dans ces limites étroites, l'auteur a exécuté son plan avec une érudition remarquablement sûre et bien informée. Qu'il s'agisse des troubles civils ou des guerres extérieures, de la conquête

1. *The history of England from the Norman Conquest to the death of John, 1066-1216.* Longmans, 1905, x-463 p.

2. *The history of England from the accession of Henry III to the death of Edward III, 1266-1377.* Longmans, 1905, XXIV-496 p.

Digitized by Google

de la principauté de Galles par Édouard Ier, des luttes contre les Écossais, des expéditions en Guyenne ou des premières campagnes de la guerre de Cent ans, il prouve qu'il connaît admirablement les originaux, les livres des historiens étrangers aussi bien qu'anglais, les pays où il lui faut suivre ses personnages. Il ne disserte pas, il indique seulement les idées directrices de son exposé et va droit au fait. Ce sont les détails qui le préoccupent; il les donne avec toute la précision que comporte une histoire générale écrite pour le grand public, mais il ne se laisse pas accabler par leur masse. Il les distribue avec un sens exact des proportions, les enchâsse dans un récit rapide et limpide; on le lit d'ordinaire avec intérêt, toujours avec fruit. Son volume est de ceux que les gens de métier devront consulter; ils regretteront qu'il lui ait été interdit d'apporter régulièrement ses références et de faciliter les recherches de ceux qui, après lui, auront à repasser par les mêmes chemins. Autant qu'il peut, M. Tout échappe à cette nécessité; on lui saura gré de quelques notes qu'il a glissées au bas des pages de l'appendice, où il énumère les sources et les principaux ouvrages à consulter. Ici encore, il n'y a guère qu'à louer[1].

L'idée n'a pas été heureuse d'arrêter à la mort d'Édouard III le volume confié à M. Tout et d'attribuer le règne de Richard II au volume suivant. Logiquement, l'histoire de Richard le Mal-Avisé devrait rester soudée à celle de son grand-père. Il y a quelque chose de choquant, en particulier, à voir couper en deux la vie et l'œuvre de Wycliffe. On a peut-être voulu répartir les matières à traiter de façon à produire des volumes de dimensions à peu près égales et sans doute aussi réserver à M. Oman, auteur d'une étude personnelle et originale sur le soulèvement de 1381, le soin de retracer cet épisode, si important à tant d'égards, avec toute la compétence désirable. Prenons donc le volume de M. Oman dans les limites qui lui ont été assignées[2]. Il a été traité par un homme rompu à la pratique de l'enseignement, érudit même, connaissant les documents originaux et habile à en tirer (il vient de le prouver encore tout récemment) des faits nouveaux. Outre son récit du grand soulèvement de 1381, où M. Oman n'avait qu'à se copier lui-même en se résumant, je noterai, en particulier, le jugement qu'il porte sur Henri V et sur Richard III. Pour

1. P. 460, il faut corriger le nom d'un des éditeurs de Froissart : après Luce, c'est Raynaud (et non Raynouard) qui fut chargé du travail. — P. 192, l. 7, à partir du bas, il faut lire *Rions* au lieu de *Rioms*. — P. 389, lire *Châtellerault* au lieu de *Châtelherault*. Ces « misprints » sont tout à fait rares.

2. *The history of England from the accession of Richard II to the death of Richard III, 1377-1485*. Longmans, 1906, XVI-512 p. Prix : 7 sh. 10 d.

Digitized by Google

ce dernier, il montre que, malgré l'incertitude des témoignages contemporains, il est difficile de ne pas voir dans ce prince un ambitieux criminel qui eut l'art de profiter des meurtres les plus odieux sans paraître les avoir ordonnés. J'aurai l'occasion de revenir sur ce point en parlant de l'ouvrage plus récent de Sir Clements R. Markham[1]. Pour Henri V, M. Oman, réagissant avec raison, à mon sens, contre l'admiration, on pourrait presque dire l'adoration professée à l'égard de ce prince par MM. Stubbs et Kingsford, par exemple, refuse de voir en lui le type du héros chrétien, rigide observateur de la loi divine, maître de ses passions, exalté pour la gloire du Christ et rêvant de soumettre le monde à son Dieu après avoir soumis à son pouvoir la France rebelle. Que Henri V ait eu l'âme d'un croisé, on ne le nie pas; mais sa foi s'accommodait aussi des vices qui ont terni les vertus d'autres guerriers fameux; ses calculs d'ambition comportaient une bonne part d'égoïsme et, dans le combat, après la bataille, il se plut à verser le sang. S'il s'inspira du Christ, ce n'est pas dans un esprit de charité.

M. H. A. L. Fisher vient à la suite de M. Oman; il raconte les règnes de Henri VII et de Henri VIII[2]. Dans son récit, il suit autant qu'il lui est possible l'ordre chronologique, et, par là même, il produit à la longue une impression de monotonie. Il arrive, par contre, aussi que ce procédé donne de bons résultats. Considérez, par exemple, Henri VIII; il est peu de caractères historiques sur lesquels les jugements puissent différer davantage. M. Fisher note successivement les traits les plus variés, parfois les plus opposés, de cette figure encore assez énigmatique, et il réussit à lui donner une physionomie vivante, en somme, et qui donne presque l'illusion de la réalité. Jusqu'à quel point Henri VIII a-t-il été l'ouvrier conscient ou nécessaire de l'œuvre si périlleuse qui avait pour objet immédiat de briser le lien qui rattachait l'Angleterre à Rome et qui fut peut-être, en effet, une des causes du prodigieux développement de la protestante Angleterre? La question n'a pas été posée. M. Fisher, nourri dans l'abstraction philosophique, est pénétré de l'idée que l'historien doit être avant tout un observateur exact des faits. Ce n'est pas qu'il répugne aux idées générales; il indique fort bien les causes qui (en dehors des intérêts particuliers du souverain) poussèrent l'Angleterre, un peu malgré elle, dans la voie de la Réforme, de même qu'il

1. *Richard III; his life and character reviewed in the light of recent research.* Londres, Smith, Elder et Cie, 1906, XIX-327 p.

2. *The history of England from the accession of Henry VII to the death of Henry VIII, 1485-1547.* Longmans, 1906, XX-518 p.

Digitized by Google

caractérise avec finesse la renaissance littéraire qui s'épanouit, avec un enthousiasme encore un peu gauche, sous les deux premiers Tudors; mais il ne dogmatise pas. Le récit du Pèlerinage de grâce et le tableau des sécularisations des biens du clergé sont de bons exemples de sa manière.

D'un saut, nous passons au tome X, qui couvre la période de l'avènement de Georges III (1760) à la démission de Pitt (1801). Cette partie a été traitée par l'un des éditeurs, le Rév. William Hunt[1]. Les limites assignées à ce volume ne paraissent pas avoir été très judicieusement choisies. Elles introduisent le lecteur au beau milieu de la guerre de Sept ans et l'arrêtent avant la fin de la seconde coalition. Ce sont donc des accidents (car un ministère qui tombe n'est qu'un accident) et non des faits d'importance générale qui ont déterminé l'étendue de la période étudiée. Ce cadre un peu factice a été rempli par M. Hunt avec une conscience tout à fait digne d'éloge. Il ne s'est pas contenté de résumer les ouvrages ou les documents imprimés; il a puisé à des sources manuscrites : papiers du duc de Newcastle, de Pitt, de Lord Grenville, etc., et quoiqu'en règle générale les auteurs de la collection soient tenus de s'abstenir de notes au bas des pages, M. Hunt a indiqué les points sur lesquels il apporte des faits nouveaux. Le récit est peut-être un peu trop asservi à l'ordre chronologique, un peu trop dénué de chaleur et d'éclat; mais il est clair, intéressant, intelligent. Il met en bonne lumière le caractère de Georges III, dont l'influence personnelle a été si grande sur le gouvernement et sur l'équilibre des partis politiques; quand il en arrive à montrer les causes de la rupture entre l'Angleterre et ses colonies d'Amérique, il n'a d'autre souci que d'exposer les prétentions, les droits, les torts de chacun. Lorsque la France révolutionnaire eut déclaré la guerre à la coalition européenne, il prend résolument parti pour Pitt contre Fox, mais les passions des tories ne viennent troubler ni la simple ordonnance de son récit ni la sérénité de son jugement. Il n'est pas impassible, mais il sait rester impartial.

L'honorable George C. Brodrick avait été chargé du volume suivant, qui s'étend de l'administration d'Addington (1801) à la mort de Guillaume IV (1837); mais il mourut en 1903 laissant son volume inachevé. Son collaborateur, M. J. K. Fotheringham, a complété le

1. *The history of England from the accession of George III to the close of Pitt's first administration, 1760-1801.* Longmans, 1905, xviii-495 p. et 3 cartes. Celle de la Grande-Bretagne montrant la représentation parlementaire à la fin du xviiie siècle est utile.

Digitized by Google

travail et l'a mis au point[1]. Travail toujours délicat; aussi ne faut-il pas trop s'étonner si le présent volume manque pour ainsi dire de personnalité. Le plan est assez fortement conçu, l'ordre chronologique n'a pas été suivi de trop près; les faits sont bien groupés en chapitres, dont chacun a son sens et son unité propres. On ne lira pas sans profit, surtout en France, ceux qui se rapportent à la Réforme électorale de 1832, à la loi des pauvres de 1834, à la littérature et au progrès social pendant le premier tiers du XIXe siècle. C'est un résumé rapide, clair, substantiel, mais généralement terne, des événements. L'homme disparaît derrière les faits[2], comme s'il était une quantité négligeable dans l'histoire.

Le dernier volume paru de l'*Histoire moderne* publiée à Cambridge est le tome IV[3]. Le sous-titre : *The thirty years war*, n'indique pas exactement les limites dans lesquelles les auteurs étaient tenus de se renfermer; elles dépassent de beaucoup le traité de Westphalie, puisqu'on nous mène jusqu'à la mort de Mazarin, à la Restauration des Stuarts, au rétablissement de la paix dans les pays scandinaves (1660), à la mort de Philippe IV d'Espagne (1665). On essaie bien de montrer dans la préface que les événements qui se sont accomplis de 1648 à 1660 sont étroitement liés à la guerre de Trente ans. On peut l'admettre jusqu'à un certain point. Comment, cependant, faire rentrer l'histoire intérieure de l'Angleterre sous Charles Ier et Cromwell dans le cadre de la guerre continentale? Cette histoire a d'ailleurs un caractère si nettement insulaire, la révolution puritaine a si peu de points de contact avec les troubles du continent qu'il aurait été peut-être avantageux, au point de vue de la composition littéraire, de réunir en un seul bloc tous les chapitres concernant l'Angleterre. De même, on imagine volontiers le chapitre sur l'Église rapproché du chapitre sur le Cartésianisme et l'ouvrage se terminant par l'abaissement politique de la papauté et le triomphe de la pensée libre. Mais c'est un exercice un peu vain de refaire par la pensée le plan d'un ouvrage dont les différentes parties devaient être traitées par tant de colla-

1. *The history of England from Addington's administration to the close of William IV's reign, 1801-1837*. Longmans, 1906, XIX-486 p., 3 cartes. A noter celle de l'Angleterre parlementaire après la réforme de 1832, réédition simplifiée de celle qui se trouve dans l'Atlas de M. Poole.

2. Il est curieux de constater que la mort de Napoléon n'est même pas mentionnée. Elle n'est pas indiquée à la table et je ne l'ai pas trouvée dans le volume. — Dans la bibliographie, on reconnaîtra difficilement le nom de l'historien français Seignobos défiguré (p. 449) en *Seknosos!*

3. *The Cambridge modern history*. Vol. IV : *The thirty years war*. Cambridge, at the University press, 1906, XXX-1003 p. La *Revue historique* a déjà donné (t. XCIII, p. 218) la liste des chapitres.

Digitized by Google

borateurs. Il vaut mieux reconnaître la conscience avec laquelle a été traité chaque chapitre pris séparément. L'état de l'Allemagne et des pays scandinaves a été exposé avec une précision et parfois une ampleur tout à fait dignes d'éloges. Les chapitres sur la France paraîtront sans doute moins nouveaux à des Français; certains trouveront qu'on aurait pu analyser plus finement les éléments divers qui entrèrent en lutte pendant la Fronde. Mais dans son ensemble l'ouvrage est des plus satisfaisants. On a raison, dans la préface, d'attirer l'attention sur la bibliographie de la guerre de Trente ans placée à la fin du volume. Cette bibliographie est comme le résumé du catalogue, qu'on nous promet, de l'immense collection de livres et de brochures formée par feu Lord Acton et conservée aujourd'hui à la bibliothèque de l'Université de Cambridge. Il semble que l'esprit du célèbre professeur continue d'inspirer une entreprise dont il a été l'ardent promoteur.

« Le présent travail », nous dit le Dr Moritz Julius Bonn dans la préface de son livre sur la Colonisation anglaise en Irlande[1], « fruit de longues années de recherches, a pris un développement plus grand que je n'avais imaginé tout d'abord. J'avais voulu étudier le problème irlandais comme étant un problème de colonisation, afin de savoir jusqu'à quel point, dans un pays habité par une population vigoureuse, une politique de peuplement est possible ». Deux séjours prolongés dans le pays, des recherches approfondies dans les bibliothèques et archives de Dublin, de précieux concours fournis par les directeurs de ces établissements et par les érudits locaux les plus compétents lui ont permis de réunir un inestimable trésor de faits et d'observations. Il ne lui a pas fallu moins de deux volumes (plus de 700 pages) pour les mettre en valeur. L'Irlande est la première colonie que l'Angleterre se soit proposé de conquérir et d'exploiter; ce sont exclusivement les moyens employés pour la conquête et l'exploitation de l'île que l'auteur étudie. Il ne refait pas l'histoire de la conquête du XIIe siècle, ni celle des guerres entreprises par Henri VIII et par Élisabeth pour rétablir l'autorité royale dans le pays, ni celle du soulèvement de 1640 et des terribles représailles exercées par les républicains, ni celle des luttes entre les jacobites et orangistes à la fin du XVIIe siècle. Il n'en rappelle que les faits nécessaires à l'intelligence de son exposé. Au contraire, il attire toute l'attention du lecteur d'abord sur l'organisation sociale et politique du pays avant la conquête, puis sur les efforts tentés par les rois

1. *Die englische Kolonisation in Irland.* Stuttgard et Berlin, Cotta, 1906, 2 vol., VIII-397 et 320 p.

Digitized by Google

anglais pour y établir le régime féodal, pour détruire le système des clans, pour partager le sol et fonder la propriété (surtout la grande propriété) individuelle des biens-fonds, enfin pour établir dans le pays, rebelle à toutes ces importations étrangères, des colons de race anglaise (ou écossaise) et des protestants. D'abord tentative d'assimilation, puis tentative d'absorption ou d'écrasement. Chacune de ces tentatives a laissé des traces plus ou moins profondes dans ce malheureux pays incapable de se gouverner lui-même; aucune n'a réussi. Pourquoi, comment? Voilà l'objet propre de ce livre très bien composé, très clair, très érudit, très instructif. Entre tant de chapitres intéressants, les plus appréciés seront peut-être ceux qui se rapportent aux « plantations » ou colonies établies à main armée, en particulier à l'établissement des soldats de Cromwell dans les terres confisquées sur les rebelles. Les divers aspects de cette « colonisation républicaine » ont été étudiés avec une abondance de documents et de chiffres qu'on ne retrouve dans aucun autre ouvrage. Ajoutons que l'auteur n'a porté aucun parti pris dans l'étude de ces problèmes; sans doute, le fait qu'il est allemand et qu'il n'est imbu d'aucun des préjugés nationaux qui divisent les Anglais et les Irlandais lui rendait cette tâche relativement facile; mais c'est aussi parce qu'il s'est imposé de ne jamais abandonner le terrain strictement scientifique. Il montre bien ce qu'il y a de violent dans les « plantations » anglaises; d'autre part, il prouve qu'à aucune époque et sur aucun point la population irlandaise n'a été violemment transplantée pour être parquée, pour ainsi dire, dans des réserves, comme les Peaux-Rouges dans l'Amérique du Nord. L'ouvrage s'arrête à l'année 1845, qui vit s'effondrer le régime colonial imposé à l'Irlande. La famine ne suffit pas pour expliquer à elle seule l'effroyable misère, la mortalité, l'émigration qui décimèrent le malheureux pays. C'est le régime tout entier qui est responsable, et que nous voyons disparaître peu à peu sous les coups d'une législation nouvelle, non pas toujours très cohérente, mais au moins plus humaine. Aujourd'hui, c'est l'élément irlandais, bien que réduit dans de fortes proportions[1], qui travaille à expulser l'élément étranger; le régime de la colonisation à outrance

1. Le recensement de 1841 donnait à l'Irlande une population de 8,175,124 habitants; celui de 1901 ne lui en donne plus que 4,458,775. Elle a donc en soixante ans perdu plus de 3,700,000 habitants. L'émigration lui en enlève environ 40,000 par an; quatre-vingts pour cent des émigrants sont des jeunes gens de quinze à trente-cinq ans (voir t. II, p. 300). Sur l'ouvrage de M. Bonn, voir un intéressant compte-rendu par R. Dunlop dans *English histor. Review*, 1906, p. 772-778.

Digitized by Google

a été vaincu et il est abandonné. L'avenir dira comment il sera remplacé.

De l'Angleterre à l'Amérique du Nord, la transition est aisément fournie (s'il en est besoin) par les Irlandais, ces pionniers de l'émigration.

Après un long intervalle, M. John Andrew Doyle a repris son histoire de la colonisation anglaise en Amérique. En 1882, il avait traité des colonies du sud : *Virginia*, *Maryland and the Carolines* (1 vol.); en 1886, des colonies du nord : *The puritan colonies* (2 vol.), et il en avait suivi l'histoire jusqu'à l'avènement de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre. Aujourd'hui, il traite des colonies intermédiaires : *The middle colonies*, dans un volume qui forme le tome IV de la série[1]. On y trouve l'histoire des établissements qui formèrent plus tard les états de New-York, New-Jersey et Pensylvanie, c'est-à-dire d'une part la conquête de la région occupée par les Hollandais et exploitée par eux jusqu'au traité de Bréda[2], et, d'autre part, la diffusion du quakerisme, d'abord en New-Jersey, puis dans l'arrière-pays colonisé par William Penn. Cette histoire est puisée directement aux sources les plus sûres, qui sont énumérées et appréciées en tête de chaque chapitre. Elle est contée avec netteté, abondance et précision. La lecture n'en est pas divertissante, non par la faute de l'auteur,

1. *The English in America*. Vol. IV : *The middle colonies*. Longmans, 1907, 563 p. Prix : 14 sh.

2. Sur la conquête des nouveaux Pays-Bas, voir un article de M. Percy Lewis Kaye inséré dans les *Johns Hopkins University studies* (Baltimore, 1905, série XXIII, nos 5-6) sous le titre : *English colonial administration under lord Clarendon, 1660-1667*. Dans cette monographie, bien documentée et bien présentée, l'auteur montre d'abord l'accueil que reçut la restauration des Stuarts dans les diverses colonies, puis l'organisation donnée par Clarendon à l'administration coloniale, enfin la politique de ce ministre à l'égard de certaines des colonies américaines (chartes très libérales accordées à Connecticut et à Rhode Island, fondation de la Caroline au profit du duc d'York, etc.) et à l'égard des colonies hollandaises. Il apprécie comme elle le mérite la perfidie de ce ministre qui, en Europe, ne cessait de déclarer à La Haye ses intentions pacifiques, tandis qu'il encourageait les entreprises contre la Nouvelle-Amsterdam, mais il avoue un peu plus loin (p. 73) que l'expulsion des Hollandais était une nécessité pour les colonies anglaises, qu'elle était une conséquence fatale des Actes de navigation promulgués par le gouvernement anglais. M. Doyle, de son côté, constate que les Hollandais établis en Amérique se soumirent promptement aux conséquences de la conquête et que ces annexés ne furent pas une cause de trouble et d'affaiblissement pour les vainqueurs. A un autre point de vue, il est intéressant de voir (p. 142) l'indifférence des colons à l'égard de la « Prérogative royale ». Leur intérêt personnel était leur première loi. — M. Doyle aurait pu mentionner l'article de M. Kaye s'il ne s'était donné pour loi de renvoyer presque uniquement aux sources.

Digitized by Google

mais par l'indigence du sujet lui-même; ce sont de menus faits d'histoire locale et si lointaine! Pas de grands événements; sauf Penn, pas un personnage notable. Mais ce sont les très humbles commencements de ce qui est devenu une des grandes puissances mondiales, et, à ce titre, ils importent à la connaissance de l'histoire universelle. Pour beaucoup de Français, les faits exposés par M. Doyle auront au moins l'attrait de la nouveauté, tant nous sommes mal renseignés sur ces choses d'Amérique; même certains épisodes, comme les luttes des colons américains contre Frontenac, apparaîtront plus en vérité, si on les observe sous un aspect opposé. A un autre point de vue, il est intéressant de voir comment les lois anglaises imposées par la mère patrie, comment les sectes religieuses persécutées en Angleterre et transplantées sur l'autre rive de l'Atlantique, ont pu s'adapter à des milieux nouveaux. On notera, en particulier, ce que dit l'auteur des puritains et des quakers, et pourquoi ces derniers, malgré la vertu antisociale de certaines de leurs croyances, sont devenus cependant, du moins en Pensylvanie, un fécond élément de colonisation. — Dans le cinquième volume[1] est exposée l'histoire des colonies en général depuis l'avènement de la maison de Hanovre jusqu'à la ruine de la domination française au Canada. On y appréciera particulièrement les chapitres sur la condition économique et sociale de ces colonies, sur leur organisation administrative, sur la religion, sur le mouvement littéraire et intellectuel, sur les divers éléments dont se forma la population : colons venus d'Europe (quakers irlandais, presbytériens d'Écosse, huguenots de France, luthériens d'Allemagne et de Suisse), nègres exportés d'Afrique, indiens autochtones. Le dernier chapitre du volume, consacré à la conquête du Canada, ne sera, pour beaucoup de lecteurs français, qu'un résumé de choses déjà connues; mais on appréciera l'impartialité avec laquelle l'auteur touche certaines questions où tant d'autres se laisseraient aveugler par leurs préjugés. Il parle de l' « assassinat » de Jumonville (t. V, p. 553-556) avec autant de calme réfléchi que du traité d'Utrecht (t. IV, p. 353). Il tient de même la balance égale entre les colons américains et le gouvernement anglais. D'autre part, il nous fait comprendre la nature des dissentiments qui détachèrent peu à peu les colonies de la mère patrie[2]; puis vint la défaite infligée par les Français au général Brad-

1. *The English in America.* Vol. V : *The colonies under the House of Hanover.* Longmans, 1907, 629 p., avec une carte. Prix : 14 sh.

2. P. 105, M. Doyle énumère les causes de conflit qui allèrent s'aigrissant de plus en plus dans le cours du XVIIIe siècle : la principale est celle des traitements alloués aux fonctionnaires, puis vient le droit réclamé par les assemblées coloniales d'émettre du papier-monnaie, enfin, et seulement en dernier lieu, il

Digitized by Google

dock en 1755; les colons américains ressentirent moins d'amertume de leur échec que de mépris pour les généraux anglais inhabiles à la guerre des bois. Au moment où s'arrête l'auteur, on prévoit l'inévitable séparation.

Je terminerai cette division consacrée à l'histoire générale en mentionnant, brièvement, car elle dépasse le cadre du présent bulletin, l'intéressante histoire de la diplomatie de M. David Jayne Hill[1]. L'auteur, qui s'adresse au grand public, non aux érudits de profession, s'est proposé de montrer le développement politique de l'Europe au point de vue international. Le tome I va de la fin de l'empire romain au XIVe siècle; le tome II traite de la formation des états modernes depuis les débuts de la guerre de Cent ans jusqu'au traité de Westphalie. L'auteur, qui connaît les textes originaux et les ouvrages de seconde main, expose les faits avec aisance et clarté. Il n'apporte pas d'idées nouvelles et il donne le résumé de ses vastes lectures sous une forme un peu trop fluide, mais son ouvrage se lit avec agrément et non sans fruit. Il indique les principaux recueils de documents et les ouvrages les plus autorisés qui ont été publiés en Allemagne, en France et en Italie. Cette partie bibliographique, sans prétendre épuiser le sujet, pourra rendre des services.

Ch. Bémont.

(Sera continué.)

place les restrictions imposées par le gouvernement anglais au commerce et à la production industrielle des colonies.

1. *A history of diplomacy in the international development of Europe.* Vol. II : *The establishment of territorial sovereignty.* Longmans, 1906, XXV-663 p., plus 4 cartes.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Hans DELBRÜCK. **Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte.** 2er Theil, 2e Hälfte : **Völkerwanderung. Uebergang ins Mittelalter.** Berlin, 1902. In-8°, 257 pages.

M. Delbrück, continuant sa remarquable *Histoire de l'art militaire dans ses rapports avec l'histoire politique*, étudie dans ce volume les grandes invasions et le début du moyen âge. Le second livre comprend les chapitres suivants : les armées germaniques de l'empire romain, la bataille de Strasbourg (sous Julien en 357), la bataille d'Andrinople, les effectifs, les chefs de l'armée pendant la migration, les établissements des Germains dans l'empire. Après avoir démontré, après beaucoup d'autres historiens, que, dès le IIIe siècle, les armées romaines sont, en réalité, des armées barbares, essentiellement germaniques, M. Delbrück met de nouveau en relief le fait capital dont la démonstration est l'idée maîtresse de tout son livre, à savoir la faiblesse numérique de toutes les armées, soit romaines soit barbares. A notre avis, M. Delbrück a définitivement tué la légende des grosses armées, depuis les guerres médiques jusqu'au moyen âge. C'est là un résultat dont il faudra dorénavant tenir compte. Julien n'avait pas plus de 15,000 hommes à la bataille de Strasbourg, et les Goths n'étaient pas plus nombreux à la bataille d'Andrinople. Marius et César avaient des forces supérieures à celles des Germains et des Gaulois. Les chiffres que donne la *Notitia dignitatum* pour l'armée romaine du IVe siècle ap. J.-C. n'existent que sur le papier; s'ils avaient été réels, les grandes invasions n'auraient pas eu lieu. Les Vandales ont conquis l'Afrique avec 8 à 10,000 soldats au plus.

Le troisième livre est consacré à l'armée de Justinien et à ses guerres contre les Goths. Ici, la thèse de M. Delbrück est surabondamment prouvée par les textes eux-mêmes. Les effectifs des armées impériales et barbares ne dépassaient guère 15 à 20,000 hommes. M. Delbrück montre parfaitement, en outre, les deux principaux caractères des armées de Justinien : prédominance de la cavalerie, substitution aux troupes régulières de bandes de mercenaires, de *buccellarii*.

Le quatrième livre traite des débuts du moyen âge et expose successivement : la constitution militaire dans les nouveaux royaumes barbares, le changement de la tactique, la décadence de l'organisation militaire primitive germano-romaine, la naissance du système des fiefs. Cette partie est naturellement moins originale que les précédentes, quoiqu'elle renferme encore beaucoup d'idées nouvelles et ingénieuses, par exemple le rapport qu'il y a entre les modifications

Digitized by Google

politiques et sociales et la prédominance de plus en plus marquée de la cavalerie, entre les *buccellarii* de la fin de l'époque romaine et les vassaux du début du moyen âge. Sur ce dernier point, M. Delbrück est en général d'accord avec M. Guilhiermoz, dont il analyse, dans un appendice, l'*Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge*.

Ch. Lécrivain.

P.-D. Chantepie de la Saussaye. **Manuel de l'histoire des religions**, traduit de l'allemand sous la direction de H. Hubert et I. Lévy. Paris, Colin, 1904. Gr. in-8°, LIII-714 pages.

« Nos étudiants n'ont pas encore un manuel de l'histoire des religions. Les éditeurs de ce livre se sont préoccupés de donner en français, tant aux spécialistes qu'aux autres, l'instrument de travail qui leur manquait. Nous avons mieux aimé traduire un ouvrage éprouvé par le succès que d'en faire un nouveau qui pouvait être médiocre. » On ne saurait mieux dire ni mieux faire. L'excellent ouvrage, publié sous la direction de M. Chantepie de la Saussaye, méritait d'être traduit; il l'est maintenant, et fort convenablement.

Plusieurs mains ont collaboré à la traduction comme à la seconde édition allemande du livre même. Les quatorze chapitres de l'ouvrage ont pour objet l'introduction (très sommaire : science et classification des religions, terminologie), les peuples dits sauvages, les Chinois, les Japonais, les Égyptiens, les Babyloniens et les Assyriens, les Syriens et les Phéniciens, les Israélites, l'Islam, les Hindous, les Perses, les Grecs, les Romains, les Slaves, les Germains et les Celtes.

L'ensemble ne manque pas d'unité. Aucune partie n'a sensiblement vieilli depuis 1897, date de l'édition allemande. On ne peut d'ailleurs que louer les traducteurs d'avoir suivi leur texte et de s'être, en général, interdit les additions, si ce n'est pour compléter les indications bibliographiques. L'histoire de la religion d'Israël manquait dans la première édition; le christianisme n'a pas encore son chapitre dans la seconde; souhaitons qu'il l'obtienne dans la troisième. Le privilège tout négatif, que l'on semble vouloir ainsi octroyer à la religion chrétienne, est loin d'être profitable à l'histoire générale des religions, et c'est faire preuve aussi envers le christianisme d'un singulier respect que de lui épargner la comparaison avec les autres cultes. Tant pour l'exposé que pour l'appréciation philosophique du fait religieux, de l'histoire de la religion dans l'humanité, il est évident que l'on doit tenir grand compte du christianisme et lui faire sa place.

On le rencontre et même on le vise dès qu'on soulève une question générale. C'est ce qui est arrivé, semble-t-il, à M. Hubert, quand il a écrit, dans son introduction (p. XLV) : « La théologie est enfermée sans issue possible entre la liberté théorique de ses spéculations et l'immutabilité fondamentale du dogme. » Il y a beaucoup de religions à l'égard

Digitized by Google

desquelles ces paroles n'ont guère d'application, et l'auteur a dû les écrire en vue de la crise actuelle des confessions chrétiennes. On pourrait trouver qu'elles tranchent bien promptement en théorie un problème vivant dont la solution appartient à l'avenir.

L'introduction de M. Hubert est d'ailleurs vraiment magistrale, et ses considérations sur la méthode à suivre dans l'étude des religions, sur la définition de la religion, sur l'objet de la science des religions, suppléent en quelque façon au défaut d'introduction générale dans le livre allemand. En réaction légitime contre les théoriciens individualistes de la religion, l'auteur insiste sur le caractère social du phénomène religieux. « Les représentations religieuses, écrit-il, sont l'objet d'une croyance sans réserve et d'une croyance utilitaire. Derrière le mythe et le dieu, on aperçoit le groupe social qui, non seulement rêve, mais désire et veut. Ce qu'il rêve, ce n'est pas simplement l'idée d'une personne ou d'un esprit, mais celle d'un pouvoir efficace, conditionné par la volonté de ses commettants et par les rites qu'ils exécutent. » Il y a là comme le rudiment d'une théorie générale que l'on voudrait voir plus amplement développée et appliquée, ne serait-ce qu'afin de la pouvoir mieux entendre et de la discuter plus facilement.

Alfred Loisy.

L. Duchesne. **Histoire ancienne de l'Église**. T. I. Paris, Fontemoing, 1906. In-8°, XII-577 pages.

Il n'y a pas à faire l'éloge de ce livre. Le lecteur sait d'avance qu'il y trouvera érudition abondante et sûre, exposition claire et bien ordonnée, de la véritable histoire, écrite dans le meilleur style. Et tous ces mérites se rencontrent en effet, à un degré éminent, dans ce volume, qui décrit les origines chrétiennes depuis la fondation de l'Église jusqu'à la fin du IIIe siècle. L'auteur lui-même nous prévient de ce qu'il n'y faut pas chercher : « Les gens experts et sensés, écrit-il dans sa préface, verront bien... pourquoi je ne me suis pas encombré de discussions et de bibliographie, pourquoi je ne me suis pas attardé aux toutes premières origines, pourquoi, sans négliger les théologiens et leur activité, je ne me suis pas absorbé dans la contemplation de leurs querelles. » Il est donc bien entendu que le livre est « d'exposition et de vulgarisation », haute et savante vulgarisation, et qu'il n'y faut pas chercher un examen trop approfondi et détaillé des croyances chrétiennes et de leur développement. On parle de ces choses dans la mesure où elles appartiennent, pour ainsi dire, à la vie commune et publique de l'Église.

Mgr Duchesne nous avertit qu'il ne s'est pas « attardé aux toutes premières origines ». En effet, il ne parle pas de Jésus ni de sa prédication. « Le mouvement qui devait aboutir à la fondation de l'Église » (noter cette façon de parler vraiment historique, mais peu théologique,

Digitized by Google

d'où il résulte que la fondation de l'Église est postérieure à la mort du Christ) a « comme point de départ un groupe de personnes qui vivaient à Jérusalem dans les dernières années de l'empereur Tibère (30-37). Ces premiers fidèles se réclamaient du nom et de la doctrine de Jésus de Nazareth, récemment supplicié par ordre du procurateur Pilate, à l'instigation des autorités juives. Bon nombre d'entre eux l'avaient connu vivant; tous savaient qu'il était mort crucifié; tous aussi croyaient qu'il était ressuscité... Ils le considéraient comme le Messie promis et attendu,... présentement assis à la droite de Dieu son Père, d'où il allait venir manifester sa gloire et fonder son royaume. » Ce qu'a été l'Évangile de Jésus, dans quelle mesure son activité personnelle a contribué à l'institution religieuse qu'a créée la foi de ses disciples, on ne nous le dit pas. « Les gens experts et sensés » n'auront peut-être pas trop de peine à découvrir les motifs d'une si grande réserve. Mais peut-être jugeront-ils aussi qu'il y a là une lacune; que certaines questions, si délicates qu'elles soient, ne sont pas à traiter par prétérition; que les « gens graves et sains d'esprit » attribuent à Jésus quelque part dans le mouvement chrétien, et que l'historien du christianisme ne peut légitimement se dispenser de dire en quoi son rôle a consisté. On pouvait le dire, je suppose, sans tomber dans le travers de ceux qui « savent prolonger, par des hypothèses séduisantes, les perspectives ouvertes sur témoignages bien vérifiés ».

Cette abstention, dont l'extrême sagesse se traduit comme ferait l'extrême scepticisme, paraît d'autant moins justifiée que le docte prélat ne s'est pas interdit d'exposer l'origine du Nouveau Testament et qu'il a un chapitre sur « les livres chrétiens ». Il est vrai que ce chapitre est aussi un peu maigre et sans conclusions précises. La discussion des écrits johanniques est absolument déconcertante. « Quant à ce qui est possible ou impossible en fait d'histoire évangélique, nous dit-on (p. 141) à propos du quatrième Évangile, il est bon de se rappeler que les Évangiles synoptiques ont aussi leurs divergences, qui ne sont pas toujours aisées à réduire... Il est sûr que, pour le public de ces premiers temps, la concordance des récits et l'exactitude du détail n'avaient pas la même importance que pour nous. » Sans doute, mais cela ne sauve pas l'authenticité de Jean; cela compromet seulement l'historicité des Synoptiques avec celle du quatrième Évangile. Pour finir, il semblerait qu'on incline à faire de Jean l'Ancien l'auteur de ce dernier livre (p. 142); mais plus loin (p. 264), c'est l'apôtre Jean qui est venu en Asie, et l'Évangile paraît sous son nom après sa mort, ainsi que la première Épître johannique. Pas un mot sur la différence de caractère qui se remarque entre le quatrième Évangile et les Synoptiques. De ces derniers on dit seulement qu'ils ont été « écrits avec un souci très relatif de l'exactitude dans le détail et de la précision chronologique. » Aucune indication nette sur leur origine et leur valeur historique; même vague en ce qui regarde l'origine des Épîtres pastorales et des Épîtres dites catholiques. C'est peut-être affirmer beaucoup, tout en restant encore

Digitized by Google

dans le nuage, que d'interpréter la croyance christologique de la première génération chrétienne de telle sorte que « Jésus-Christ et l'Esprit-Saint sont Dieu,... qu'ils participent à l'essence du Dieu unique, qu'ils lui sont respectivement identiques, sans cependant être dépourvus de certaines spécialités » (p. 43). Les spécialités sont bien plus accentuées que l'identité. Enfin, il y a équivoque à présenter la doctrine de saint Paul sur la valeur expiatrice de la mort du Christ comme équivalente à l'idée générale du salut que procure la foi à Jésus Messie (p. 44). Les bonnes âmes peuvent, il est vrai, se persuader que certaines « erreurs » très dangereuses de mes petits livres sont ainsi corrigées. Je doute qu'elles le soient efficacement. En tout cas, il me semble que Mgr Duchesne n'est vraiment lui-même que sur le terrain des documents et de l'histoire ecclésiastiques, non sur le terrain biblique. Son livre a reçu l'*imprimatur* à Rome.

Alfred Loisy.

Ernst Lucius. **Die Anfänge des Heiligenkults in der christlichen Kirche**, herausgg. von Gustav Anrich. Tübingen, 1904. In-8°, XII-526 pages.

L'idée que le culte des saints, dans la forme qu'il prit après l'époque de Constantin, est une manière de polythéisme et comme une revanche et une survivance déguisée du paganisme abattu a été plusieurs fois exprimée au IVe siècle. Les Manichéens s'indignaient de voir l'Église « tourner le culte des idoles en culte des martyrs » (*vertisse idola in martyres*); Vigilance traitait d'idolâtres sinon les dévots des martyrs, à coup sûr les adorateurs des reliques. La thèse a été souvent reprise depuis la Réforme; elle n'avait jamais été déduite avec autant de précision et fortifiée par une aussi grande abondance de preuves et d'exemples que dans le livre de M. Lucius : *les Origines du culte des saints*. M. Lucius, professeur à l'Université de Strasbourg, a consacré à cet ouvrage la plus grande partie de sa vie; il est mort en 1902 sans l'avoir achevé. M. Anrich, qui s'est chargé de la publication, nous apprend qu'à l'œuvre déjà longue devaient être ajoutés des développements nouveaux, et notamment une étude sur le culte des saints dans le Brahmanisme, le Bouddhisme et l'Islam.

Tel qu'il nous est donné, ce livre est un monument et demeurera longtemps le principal ouvrage à consulter sur la grande question qui y est traitée. M. Lucius a dépouillé avec soin une masse énorme de textes et il a une connaissance très étendue de la vaste littérature de son sujet[1]. Ceux mêmes qui répugneront à admettre les théories de

1. Je dois dire que, d'après M. Delehaye (*Analecta Bollandiana*, t. XXIV, 1905, p. 488-489), la bibliographie de Lucius, « pour la plupart des chapitres, paraît s'arrêter aux environs de 1890 ». Il y a là une forte exagération. Tous

Digitized by Google

l'auteur, ou qui ne consentiront à en retenir qu'un minimum, devront, s'ils sont curieux de connaître les origines du christianisme populaire du moyen âge, recourir à ce savant et probe travail.

L'auteur traite dans son livre I des antécédents du culte des saints. Il montre comment la conception chrétienne du monde, aux trois premiers siècles, s'est sans cesse rapprochée à la conception païenne. Chez les païens, partis du polythéisme, s'est répandue la croyance en une suprême divinité, être inconnu et inabordable, à laquelle fut subordonné le peuple des dieux et des démons. Inversement, quand le Dieu-Père de l'Évangile eut été à peu près assimilé au Dieu abstrait des philosophes, les chrétiens admirent qu'il communiquait avec la nature et les hommes par le ministère des anges. Les anges, qui ont beaucoup fait pour dissoudre le strict monothéisme des origines, tenaient une grande place dans la doctrine chrétienne au IIe siècle. Leur rôle eût grandi encore si les saints ne les avaient privés de toute une part de leurs attributs, le gouvernement des hommes, et ne les avaient relégués dans le service de la nature et du ciel.

Ainsi se prépare et déjà s'opère une transaction aisée de la philosophie religieuse des nations à la théologie chrétienne. Christianisme et paganisme se rapprochent d'autre part par une de leurs formes populaires, qui est le culte des morts. Comme chez les païens, on ne tarda pas à distinguer dans la foule des morts chrétiens une élite. Ceux qui avaient déposé la condition humaine, soit par le martyre, soit par l'ascétisme, furent promus à un degré supérieur de vie surnaturelle. Véritables *héros* chrétiens, les saints sont les soldats de la *Milice du Christ* et ils prennent part à l'incessante bataille que le Christ livre, dans les esprits invisibles, aux légions de Satan.

Toute cette première partie n'est à vrai dire qu'une introduction. Le livre II, *les Martyrs,* est divisé en deux sections : le martyr au temps de la persécution, le martyr au temps de la paix. La première comprend, après une analyse (où les distinctions sont un peu subtiles), des raisons qui expliquent la vénération et la gratitude des fidèles envers les martyrs, un historique des modifications subies par le culte des martyrs au IIIe siècle[1]. Mais la partie la plus importante et la plus achevée est celle qui est consacrée au martyr au temps de la paix. Au temps même des persécutions, la légende avait commencé de transfigurer la personne et l'histoire des martyrs; après la conversion du prince et de l'État, elle se trouva dégagée des entraves que lui avait longtemps imposées la mémoire trop récente des faits. On se représenta toute l'histoire antérieure à Constantin comme une persécution continue et le nombre des martyrs comme immense; quant aux souffrances de ces vainqueurs, étant

ceux qui auront lu le livre jugeront, je crois, que l'expéditif compte-rendu des *Analecta* n'est pas équitable. On trouvera dans l'intéressant chapitre VI des *Légendes hagiographiques* de M. Delehaye lui-même des indications qui serviraient à rajeunir la bibliographie de Lucius.

Digitized by Google

des tentations imaginées par le démon, elles avaient dû être atroces. On orna les récits de passions d'épisodes empruntés aux apocryphes juifs et chrétiens, parfois à des contes antiques, on les releva par des descriptions de supplices compliqués (le supplice de saint Georges dure neuf ans), par des traits d'héroïsme théâtral, par un merveilleux outré. Ce genre de compositions répondait si bien au goût public, qu'elles firent dédaigner les simples actes ou passions authentiques. Les martyrs dont il n'était resté que le nom eurent, en un sens, plus de chances de parvenir à la grande popularité qu'un Polycarpe ou que les martyrs de Lyon.

Le second quart du IVe siècle, qui a vu le nombre des fidèles doubler et peut-être quadrupler en quelques régions, a été pour le culte des martyrs une période de progrès maximum. Les conversions furent sans doute, le plus souvent, volontaires et désintéressées (?); elles furent aussi plus superficielles, car elles ne comportaient plus de sacrifice ni de véritable révolution intérieure. Plus qu'à aucune autre époque, la piété chrétienne subit l'influence des idées et des sentiments dont les religions anciennes avaient meublé les esprits. Cette piété, lourdement intéressée, se réduit à peu près à un besoin inquiet d'assistance surnaturelle contre la maladie, la mort prématurée ou les pertes d'argent, à un perpétuel recours ou miracle utile. Le secours que le païen demande à une infinité de dieux et de démons, très souvent à la magie, les martyrs, esprits familiers et accessibles, sont propres à le lui offrir. Sans renoncer toujours aux enchantements, aux amulettes[1] ou même au culte des dieux, il va prier au tombeau du martyr et toucher des reliques. Par l'afflux de ces demi-convertis s'achève l'assimilation commencée entre le martyr et le héros antique.

Chaque église particulière vénère avec prédilection ses martyrs propres, et c'est auprès de leur tombeau qu'elle célèbre leurs anniversaires. Or le nombre des tombeaux ainsi honorés était, à la fin des persécutions, fort peu élevé, et il est remarquable que les églises vénéraient presque uniquement des victimes des persécutions les plus récentes : à Rome, le calendrier de l'an 354 ne mentionne qu'une trentaine de martyrs romains; sauf les saints Pierre et Paul, aucun de ces martyrs ne remontait au premier ni au second siècle. Comme presque toutes les églises se savaient beaucoup plus riches que n'eût fait croire leur calendrier et que l'action bienfaisante d'un martyr ne commençait qu'à la découverte de sa sépulture et à l'institution de son culte, on se mit partout à la recherche des trésors enfouis dans le sol des cimetières publics ou privés. Le succès répondit pleinement au zèle des chercheurs. On peut se faire une idée du nombre des découvertes par l'exemple de Rome : le calendrier romain, aux environs de 420,

1. Chrysostome, *In Coloss. Hon.*, 8, 5, promet aux mères qui refuseraient d'attacher des amulettes au corps de leur enfant malade, qu'en cas de mort de l'enfant, leur fidélité leur serait comptée comme l'équivalent du martyre.

Digitized by Google

contenait six à huit fois plus de martyrs qu'en 354. Aux environs de l'an 600 ou peu après, le compilateur du Martyrologe hiéronymien, qui avait dressé une liste imposante de martyrs et de confesseurs, s'excusait d'en avoir oublié bien davantage et estimait que le total des noms à inscrire se fût monté à plus de huit cents par jour, en moyenne.

De bonne heure, les églises, de voisine à voisine, surtout dans l'intérieur des grands groupements disciplinaires, s'empruntèrent des noms de martyrs. Les échanges devinrent fréquents après 350, lorsque se fut établi l'usage des translations de reliques; et il y eut des martyrs vénérés dans de vastes régions. L'établissement du culte des images, véritables succédanés des reliques, élargit encore le cercle d'action des martyrs les plus réputés.

Il y a en effet des martyrs qui ont réussi et conquis par leurs miracles une notoriété étendue, tandis que leurs anciens compagnons de victoire, qui étaient leurs égaux en mérite, traînaient une existence chétive et locale, bientôt interrompue par l'oubli. Les choix que la faveur des fidèles a faits entre les bienheureux s'expliquent parfois par l'importance ou la situation géographique des églises où ils avaient souffert (parfois, aurait dû dire M. Lucius, par une réclame bien faite). Plusieurs des grands martyrs thaumaturges ont hérité de la célébrité toute faite et souvent aussi des attributs d'une divinité antique. En deux chapitres : *les Martyrs guerriers; les Grands Guérisseurs,* M. Lucius donne des exemples bien choisis, et qui lui ont fourni les pages les plus originales de son livre, de ce genre de substitutions. Je ne crois pas qu'il y ait de doutes dans le cas de sainte Thékla, de Séleucie d'Isaurie, héritière d'une illustre Athéna locale (certains rapprochements sont saisissants : le char de feu, les grues apportées en offrande au sanctuaire, surtout les épithètes de *philologos* et de *philomousos* données à la sainte), ni dans le cas du Démétrius de Thessalonique, héritier du Cabiros propre à la cité. La démonstration s'achève dans un chapitre sur les formes du culte des martyrs, abondant répertoire de faits.

Le livre III est une étude sur *les Saints ascètes et les saints évêques;* il est certain que l'intérêt y faiblit. La question qui a surtout préoccupé l'auteur est celle-ci : comment est-il advenu que le privilège de la semi-apothéose, longtemps réservé au martyr, ait été étendu à l'ascète et à nombre d'évêques? Il répond que les ascètes, dont toute la vie n'était qu'une longue victoire sur les puissances infernales, ont été pour cette raison assimilés aux martyrs, lesquels apparaissaient surtout comme des combattants et des victorieux. Quant aux évêques, avant de les honorer tous ou presque tous, on a distingué parmi eux ceux qui, de leur vivant, s'étaient sanctifiés par l'ascétisme. M. Lucius a peut-être ici pris le prétexte apologétique pour la cause véritable. Autre chose est la justification rationnelle donnée par les théologiens des honneurs accordés à des non-martyrs, autre chose la genèse réelle de la nouvelle variété de culte des saints qu'on voit naître au IVe siècle. Il aurait fallu penser à une croyance très primitive, indépendante du

Digitized by Google

culte des morts, qui semble avoir été surtout répandue dans les parties les moins hellénisées de l'Empire, et qu'on pourrait formuler : il y a des hommes qui sont plus qu'hommes. Dans la Gaule en particulier, l'apparition soudaine du culte populaire des évêques encore en vie, comme de saint Martin, de saint Victrice et de beaucoup d'autres que Grégoire de Tours nous fait connaître, doit avoir ses antécédents dans une sorte de culte, ou si l'on veut de vénération superstitieuse, de certains vivants. On voit dans Grégoire de Tours que tous les évêques, même les plus notoirement indignes, étaient de son temps regardés comme des espèces de marabouts.

Le livre IV, *Marie,* d'ailleurs fort instructif, n'entre qu'imparfaitement dans le plan du livre; soit parce que l'établissement du culte propre de la Vierge est postérieur au IVe siècle, qui est le centre de toutes les recherches de l'auteur; soit parce que, pour cette raison même, les analogies qu'on a voulu retrouver entre divers cultes païens et le culte de Marie sont faibles; soit parce que l'auteur s'attache ici plus encore à l'histoire des idées théologiques qu'à l'histoire du culte.

Une analyse, même un peu longue, ne peut guère donner l'idée de l'intérêt de ce livre, qui vaut surtout par l'abondance et l'heureux classement des faits et des textes. J'ajoute que l'érudition de M. Lucius, qui est très étendue, m'a paru, quoi qu'on en ait voulu dire, d'excellente qualité. Parmi les quelques textes qui m'étaient connus, je n'y ai relevé que des erreurs vénielles et qui n'infirmaient aucune thèse de l'auteur; la plus grave, qui est commise encore par beaucoup de savants, est d'avoir cité le *Décret Gélasien* comme de Gélase. Il serait beaucoup plus facile de compléter, çà et là, les exemples de M. Lucius, que de le prendre en faute ou de le réfuter.

E.-Ch. Babut.

W. Erben, L. Schmitz-Kallenberg et O. Redlich. **Urkundenlehre.** I Teil. München et Berlin, R. Oldenbourg, 1907. In-8°, x-369 pages. (*Handbuch der mittelalterlichen u. neueren Geschichte*, publ. p. G. v. Below et F. Meinecke, Abteil. IV.)

Le premier volume du nouveau manuel de diplomatique de MM. Erben, Schmitz-Kallenberg et Redlich comprend, outre une introduction de M. Redlich, consacrée à une brève histoire de la diplomatique, à quelques définitions et à l'exposé de quelques principes généraux, une étude, due à M. Erben, sur les diplômes des rois et des empereurs d'Allemagne, de France et d'Italie au moyen âge. Cette étude est elle-même divisée en cinq parties : histoire des chancelleries; caractères externes des diplômes depuis les Mérovingiens jusqu'aux derniers empereurs de la maison de Franconie; à l'époque des Hohenstaufen; après le grand interrègne; enfin, caractères internes des diplômes. Le tout est exposé avec simplicité et précision; des bibliographies très soignées ouvrent

Digitized by Google

chaque paragraphe. C'est une excellente mise au point de tous les résultats acquis en ces dernières années.

En outre, en écartant résolument de ce manuel tout ce qui n'est pas proprement l'étude des chartes en elles-mêmes et notamment la chronologie technique, M. Erben et ses collaborateurs se trouvent plus à l'aise pour traiter avec toute l'ampleur désirable les questions de diplomatique pure : aussi, même pour la France, leur ouvrage est-il dès maintenant plus complet sur plusieurs points que celui d'Arthur Giry. Toutefois on peut regretter que M. Erben ait cru devoir examiner en bloc les diplômes des souverains allemands, français et italiens : sans inconvénient pour le haut moyen âge, cette méthode n'est pas, pour les temps plus rapprochés, sans amener quelque confusion. Nous regrettons aussi l'absence de toute illustration : ce qui a trait en particulier aux monogrammes eût été plus clair et plus facile à suivre si l'auteur avait accompagné son texte de quelques dessins.

Au point de vue français, il y a quelques omissions : par exemple, pour les fac-similés, si M. Erben avait connu la *Liste des recueils de fac-simile de chartes* dressée par MM. René Poupardin et Maurice Prou[1], il aurait pu facilement allonger la bibliographie qu'il donne des diplômes des souverains français dont il existe des reproductions. Il est regrettable aussi qu'il ait ignoré les mémoires déjà publiés par M. Maurice Prou sur les diplômes de Philippe Ier[2]. Peut-être enfin M. Erben, qui, avec MM. Pirenne et Bresslau, rejette les conclusions de Julien Havet sur la formule *vir inluster* ou *viris inlustribus* des diplômes mérovingiens, eût-il pu indiquer que ce dernier érudit avait répondu aux objections qui lui étaient faites et rappeler les arguments qu'il avait fait valoir.

Mais, somme toute, ce sont là de très légers défauts. Bien conçu, clairement ordonné et solidement documenté, ce livre s'annonce comme un des meilleurs manuels de diplomatique que nous possédions jusqu'ici.

Louis Halphen.

1. Rapport présenté au Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux ; tir. à part, Bruxelles, 1905, in-8°, 41 p.

2. Surtout son *Examen de deux diplômes de Philippe Ier pour l'abbaye de Messines, en Flandre* (*Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. LXXI, 1902), qui contient, outre les fac-similés de deux diplômes de Philippe Ier, d'importants détails sur les sceaux de ce roi. — On sait que le *Recueil des actes de Philippe Ier*, publié par M. Prou, avec une longue introduction diplomatique, dans le recueil des *Chartes et diplômes* de l'Académie des inscriptions, doit paraître très prochainement. D'autres volumes, consacrés aux derniers Carolingiens, sont également sous presse et seront précédés d'introductions étendues, qui viendront préciser ou modifier les indications données par M. Erben. Le *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V (954-987)* paraîtra immédiatement après celui des actes de Philippe Ier.

Digitized by Google

L.-M. Hartmann. Geschichte Italiens im Mittelalter. II Bd., 2e Hälfte : **Die Loslösung Italiens vom Oriente.** Gotha, F.-A. Perthes, 1903. In-4°, IX-387 pages.

Bien que représentant un fascicule seulement de son histoire de l'Italie au moyen âge, le volume de M. Hartmann a par lui-même une unité. C'est en effet durant la période qui s'étend de l'établissement des Lombards dans la plaine du Pô jusqu'au couronnement de Charlemagne que la péninsule se sépare définitivement de l'Empire byzantin, et que se fonde en Italie même l'Empire d'Occident. La *Geschichte des italienischen Königreichs* fait partie de la collection Heeren et Uckert. C'est donc un ouvrage de vulgarisation scientifique plutôt qu'un livre d'érudition. Mais les travaux antérieurs de M. Hartmann le désignaient tout particulièrement pour donner sur cette période autre chose qu'une compilation des ouvrages de ses devanciers et le mettaient à même d'écrire son livre d'après les sources, en présentant sur les événements des vues personnelles.

L'auteur insiste avec raison sur le caractère particulier de l'établissement des Lombards, entrés en Italie en conquérants et non en alliés du peuple romain, comme les Barbares dans d'autres régions. Mais ce fait même suppose un excédent de population masculine, qui a de bonne heure eu pour conséquence nécessaire des unions avec des femmes romaines, et par suite contribué à la fusion des deux races. M. Hartmann donne de cette fusion des preuves empruntées aux lois des Lombards et au peu que nous pouvons connaître de leurs usages. Néanmoins, il semble bien que les Romains du duché de Rome aient conservé longtemps, jusqu'à la fin du VIIIe siècle, le sentiment très net de la différence qui existait entre eux et cette race étrangère, que l'on accusait de sentir mauvais et d'avoir la lèpre.

La première partie du volume est consacrée à un exposé très net des rapports de Rome avec Byzance, — marqués surtout par les luttes relatives au concile *in Trullo* et au culte des images, — et des progrès de la puissance lombarde. M. Hartmann a avec raison glissé rapidement sur les luttes, assez peu intéressantes au point de vue de l'histoire générale, entre les ducs de Frioul, de Spolète et de Bénévent, et insisté au contraire sur le mouvement de conquêtes et les progrès du pouvoir royal qui marquèrent le règne du roi Liutprand. Pour la seconde partie, c'est-à-dire pour l'histoire des relations de la papauté avec les premiers Carolingiens, M. Hartmann rencontrait sur son chemin des questions controversées depuis des siècles et dont la « littérature » est surabondante. A ce point de vue, les bibliographies sommaires qu'il donne des travaux les plus importants et les plus récents, avec indication des principales opinions en présence, rendront certainement des services. Le cadre de l'ouvrage ne permettait pas à l'auteur d'entrer dans de grandes discussions. Il a su cependant fournir les raisons en faveur de telle ou telle opinion adoptée par lui. Je citerai comme particuliè-

Digitized by Google

rement intéressantes en ce genre les pages consacrées au voyage d'Étienne II en France et au plaid de Quierzy, que M. Hartmann me paraît avoir avec raison distingué de l'entrevue de *Brenacum*.

René Poupardin.

Franz X. Barth. **Hildebert von Lavardin (1056-1133) und das kirchliche Stellenbesetzungsrecht.** Stuttgart, F. Enke, 1906. In-8°, xx-490 pages (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, publ. par U. Stutz, fasc. 34-36).

Le volumineux ouvrage que M. Barth vient de consacrer à Hildebert de Lavardin, évêque du Mans (1096-1125), puis archevêque de Tours (1125-1133), n'est ni une biographie ni une étude littéraire : sur la vie d'Hildebert, tout l'essentiel a déjà été dit[1]; quant à son œuvre littéraire, M. Barth compte en faire plus tard l'objet d'un travail spécial. C'est par une étude sur Hildebert canoniste qu'il a cru devoir commencer. Les belles recherches de M. Paul Fournier sur Ive de Chartres ont été pour beaucoup dans cette détermination : sans avoir été un canoniste aussi illustre qu'Ive, Hildebert a joui de son temps, lui aussi, à cet égard d'un certain renom. Par malheur, — et M. Barth l'établit lui-même, — il ne nous reste plus de lui aucun traité où l'on puisse trouver l'exposé de sa doctrine : on en est réduit à sa correspondance, et celle-ci ne contient, somme toute, sur ces matières, que quelques rares et vagues indications. Aussi le titre qu'a adopté M. Barth restreint-il prudemment les recherches à la position prise par Hildebert dans la question des nominations aux bénéfices ecclésiastiques.

L'ouvrage se divise en trois longs chapitres : un premier chapitre traite des empêchements canoniques entraînant la nullité d'une nomination à un bénéfice ecclésiastique; un deuxième, des nominations aux bénéfices d'ordre inférieur et aux charges capitulaires; un troisième, des nominations épiscopales. Chacune de ces questions est examinée en grand détail : tous les droits en jeu, droits des laïcs, droits du clergé, droits des évêques, droits du pape, y sont passés en revue. Mais, comme il fallait s'y attendre, les écrits d'Hildebert n'ont pu fournir sur tous ces points un corps de doctrine. Pour remplir, même très incomplètement, ces cadres, qui sont ceux d'une étude générale, l'auteur a dû non seulement ramasser tout ce qui pouvait toucher de près ou de loin à la vie d'Hildebert, mais puiser dans une quantité d'écrits et d'événements sans rapport aucun avec le sujet. C'est ainsi que, dans cet ouvrage consacré à Hildebert, il est presque autant question du diocèse de Chartres, pour lequel la correspondance d'Ive fournit un précieux appoint, que des diocèses du Mans et de Tours.

1. A. Dieudonné, *Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, archevêque de Tours (1056-1133); sa vie, ses lettres.* Paris-Mamers, 1898, in-8°, 303 pages.

Digitized by Google

Cette méthode a conduit l'auteur à juxtaposer un assez grand nombre de détails souvent intéressants, souvent aussi bien peu probants en eux-mêmes, à les répartir tant bien que mal sous diverses rubriques et souvent même alors, dans l'impossibilité où il se trouvait, avec des renseignements aussi fragmentaires, de se former une idée claire de la législation et des usages, à se référer aux théories générales pour tirer quelques conclusions.

Et, à vrai dire, avec le sujet qu'il avait choisi, il n'en pouvait guère être autrement : Hildebert n'a joué qu'un rôle assez effacé; il n'a été mêlé activement à aucun des grands débats canoniques qui se sont produits de son temps. Rien n'autorise donc à en faire le centre d'une étude sur les nominations aux bénéfices ecclésiastiques à la fin du XIe siècle et au début du XIIe.

Le livre de M. Barth conservera néanmoins un certain intérêt comme recueil de matériaux. En dépit d'une regrettable prolixité, il a su préciser certains points intéressants et rectifier, chemin faisant, plusieurs erreurs de détail. Il faut regretter cependant, puisqu'il désirait traiter d'événements purement français, qu'il ne se soit pas mis plus soigneusement en quête des éditions récentes parues dans notre pays : non seulement il déclare n'avoir pu utiliser l'édition des *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium* de MM. Busson et Ledru, mais il ignore presque tous les cartulaires publiés tant dans le Maine qu'en Anjou : c'est, par exemple, uniquement d'après la *Gallia christiana* et dom Piolin qu'il cite et commente des actes importants publiés, — avec d'autres qu'il aurait eu intérêt à consulter, — dans le *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers* de M. Bertrand de Broussillon ou dans le *Cartulaire du Ronceray d'Angers* de Marchegay[1]. On est en droit d'exiger qu'un auteur commence, avant de prendre la plume, par rechercher les documents tant publiés qu'inédits qui touchent à son sujet. D'autant plus qu'en ouvrant les dernières éditions des textes qu'il utilise, M. Barth aurait pu facilement éviter de citer sous leur forme latine, comme s'ils étaient rebelles à toute identification, des noms de localités aussi faciles à trouver sur une carte que ceux de La Flèche (*Fissa*), Arthezé (*Artesiacus*), Malicorne (*Malicornant*), Preuilly (*Prulliacus*), etc.

Souhaitons que, pour le volume qu'il prépare sur Hildebert écrivain, M. Barth se décide à pousser un peu plus loin ses investigations.

Louis Halphen.

1. Voir notamment Barth, p. 129 (acte publié dans le *Cartul. de Saint-Aubin d'Angers*, t. II, p. 325, n° 854), p. 135 (acte publié *ibid.*, t. I, p. 369, n° 325), p. 186-188 (acte publié dans le *Cartul. du Ronceray d'Angers*, p. 264, n° 429). Il eût été utile aussi, pour les actes d'Hildebert, de renvoyer d'une manière régulière au catalogue dressé par M. Dieudonné en tête de son livre, l'auteur ayant pris soin d'y discuter parfois les dates de ces actes et d'indiquer les principaux manuscrits et les principales éditions dans lesquelles on les trouve.

Digitized by Google

Rudolf Kötzschke. **Studien zur Verwaltungsgeschichte der Grossgrundherschaft Werden an der Ruhr.** Leipzig, Teubner, 1901. In-8°, VIII-160 pages.

Ce travail est une sorte de monographie assez propre à faire comprendre ce qu'était, dans la seconde moitié du moyen âge, l'organisation au point de vue administratif et économique d'un grand couvent de Bénédictins. Le couvent de Werden, sur la Ruhr, est une des rares fondations, à l'est du Rhin, qui remonte jusqu'à l'époque de Charlemagne. Elle est due à un Frison de naissance noble, Liudger, qui, après avoir cherché d'abord à convertir son pays, porta son effort, à la fin du VIIIe siècle, sans doute par ordre de l'Empereur, sur la partie occidentale de la Saxe, et fut, en 804, le premier évêque de Münster.

C'est au XIe siècle que le couvent de Werden devint une abbaye, c'est-à-dire un organisme important dans le mécanisme gouvernemental de l'Empire. Mais l'ancienne organisation du couvent ne fut pas changée pour cela; ses domaines continuèrent à former deux parts, l'une réservée à l'abbé pour qu'il pût s'occuper avec la liberté désirable des affaires de l'Empire; l'autre exploitée collectivement pour les besoins généraux de la communauté. Cette division correspondit à deux modes d'exploitation différente; les terres de l'abbaye furent administrées par le couvent lui-même; celles de l'abbé, qui était obligé de s'absenter fréquemment, furent confiées à des tiers. Le régime féodal ayant envahi toute l'organisation sociale, les administrateurs se transformèrent en vassaux, vis-à-vis desquels l'abbé joua le rôle de seigneur. Le principe d'hérédité s'appliqua également à eux et les quatre charges principales passèrent aux mains de quatre familles nobles des environs de Werden. Quant aux moines, ils se divisèrent en *personae emancipatae* (*majores*) et *personae claustrales* (*minores*).

La plus grande partie des biens dont ils conservèrent la jouissance ne tarda pas à être exploitée d'après les idées féodales et constitua un ensemble de prébendes à côté desquelles il y avait aussi des *caritates*, c'est-à-dire des biens réservés provenant de fondations pieuses, et des *servitia*, destinés à subvenir à l'entretien des frères. M. Kötzschke nous donne sur les prébendes quelques renseignements nouveaux, d'où il résulte que les prébendes travaillaient plutôt dans leur intérêt que dans celui de la communauté. Cependant, la décadence du couvent de Werden, au XIVe siècle, fut hâtée beaucoup moins par les vices de son organisation intérieure que par la transformation constitutionnelle de l'Empire, qui fit perdre à l'abbaye son caractère de rouage gouvernemental et l'exposa à toute une série d'envahissements. Elle fut aussi la conséquence de l'évolution économique de cette époque, du développement des villes, de la formation du capitalisme, de l'importance croissante du commerce; l'organisation archaïque du couvent ne tarda pas à être insuffisante; sa décadence s'accentua jusqu'en 1474. C'est à cette date

Digitized by Google

qu'eut lieu une grande réforme des couvents de l'ordre de Saint-Benoît qui améliora effectivement la situation; elle donna au couvent une constitution mieux en harmonie avec les nécessités nouvelles et avec un régime économique où l'argent jouait déjà un grand rôle. Une répartition nouvelle des biens en fut la conséquence; on organisa une caisse centrale et aux prestations en nature firent place de simples salaires.

M. Kötzschke est parvenu, en somme, a nous donner, sur la vie intérieure du couvent de Werden, beaucoup de renseignements précis. Pour la période qui se rapproche de sa fondation, les documents lui ont fait souvent défaut. Mais il serait peut-être parvenu à dissiper certaines obscurités et aurait surtout éclairé davantage son sujet, s'il avait multiplié les rapprochements et présenté un tableau plus net du régime agricole général de cette époque. Son travail, pour être lu avec profit, exige une connaissance assez complète de la vie économique du moyen âge. La géographie n'y tient pas non plus la place que l'auteur eût dû lui accorder; on souhaiterait par exemple d'être mieux renseigné sur la nature du sol, sur les cultures qui y étaient possibles, sur le climat, sur les conditions matérielles de toutes sortes qui, à Werden comme ailleurs, ont dû forcément réagir sur l'organisation même de tous les domaines dont il nous est parlé.

Georges BLONDEL.

E. KNOTH. Ubertino von Casale. Ein Beitrag zur Geschichte der Franziskaner an der Wende des 13. und 14. Jahrhunderts. Marbourg, Elwert, 1903. In-8°, VIII-162 pages.

L'excellente étude que M. Knoth a consacrée à Ubertino de Casale comprend, outre une courte esquisse biographique, deux parties essentielles. La première, la plus courte, traite des écrits d'Ubertino. De ces écrits, M. Knoth a dégagé la doctrine du moine italien sur la perfection, ses théories sur la grâce et les sacrements considérés comme moyens d'édification et de progrès pour l'âme chrétienne dans son essor vers Dieu. Il a cherché enfin à faire ressortir ce qu'il y avait d'original dans ces théories, et il a démontré qu'Ubertino a été surtout un disciple répétant comme un écho les enseignements reçus de côtés divers, et non pas un maître qui parle en son nom personnel pour nous livrer des aperçus jusque-là insoupçonnés. Le *Lignum vitae*, le *Breviloquium* de Bonaventure ont inspiré l'*Arbor vitae crucifixae*. Le livre *De septem statibus Ecclesiae* est en rapport étroit avec la *Postilla in Apocalipsim* de Pierre Olive. Sur ce point, les rapprochements opérés par M. Knoth ne sauraient laisser le plus faible doute.

La seconde partie du travail de M. Knoth, la plus étendue et la plus importante, a pour objet d'établir le rôle d'Ubertino de Casale comme polémiste dans le grand débat qui a partagé presque dès l'origine

Digitized by Google

l'ordre des Franciscains en deux camps irréconciliables, celui des Spirituels et celui des Conventuels.

Le débat dont il s'agit, c'est la fameuse question de la pauvreté, de l'*usus pauper*, auquel François d'Assise paraît bien indubitablement avoir voulu astreindre ses religieux. C'est ici qu'Ubertino de Casale, le contemplatif, le joachimite, se révèle avec un caractère nouveau, celui d'un polémiste infatigable et toujours prêt à la réplique. M. Knoth a étudié avec une précision pénétrante son rôle au temps du concile de Vienne. Il a fait l'exposé des consultations fournies par le moine italien au parti dont il est le champion, celui des Spirituels. Il y a joint l'exposé de ses idées, de ses jugements sur la situation que se sont faite à eux-mêmes les disciples de François d'Assise en méconnaissant les intentions manifestement énoncées par le créateur de leur ordre. A l'analyse des constitutions qu'édicte de son temps Clément V pour trancher la question, il a ajouté une appréciation des plaintes d'Ubertino et de la place qu'il faut lui attribuer parmi ses compagnons, ainsi que de ses rapports avec le souverain pontificat au cours de tant de péripéties diverses. C'est là une œuvre de critique excellente.

Le rôle d'Ubertino au temps de Jean XXII est obscur et difficile à comprendre. M. Knoth a réussi cependant à expliquer fort bien comment Ubertino s'était trouvé amené à entrer en lutte contre l'ennemi nouveau de ses convictions mystiques, contre le pape en personne. Pour cela, Ubertino a pardonné à son contradicteur acharné du concile de Vienne, Buonagrazia. Il s'est uni à lui, à des politiques tels qu'Occam et Marsile de Padoue. Avec eux, contre Jean XXII, qui l'a proscrit d'ailleurs ainsi qu'il les a proscrits eux-mêmes, il rédige l'appel du 22 mai 1324, ainsi que les deux condamnations du 18 avril et du 12 décembre 1328. A ces actes, comme à un autre appel que lance Michel de Césène, l'ancien général de l'ordre franciscain, un conventuel lui encore comme Buonagrazia, il prête ses pensées sous la forme qu'elles ont revêtue dans les livres où autrefois il les a consignées. Une préoccupation supérieure, celle de l'idéal dont il poursuit la revendication incessante, semble avoir dissipé chez lui toutes les rancunes, même les plus légitimes, tous les dédains, jusqu'à ceux qu'il a le plus hautement professés, dont il a fait la règle inflexible de son existence.

A quelle date disparaît ce lutteur sans défaillances, au cœur ardent, en qui la vie contemplative n'a fait qu'exciter l'énergie au lieu de l'éteindre? M. Knoth se l'est demandé au terme de son travail, sans arriver d'ailleurs à l'établir, faute des indications nécessaires. Sur Ubertino de Casale, on n'a plus de renseignements à partir de l'année 1328. Peut-être meurt-il environ dix ans plus tard. Cette conjecture a été exprimée, mais elle demeure jusqu'à présent une simple conjecture qu'aucun document n'est venu transformer en certitude.

Charles Molinier.

Digitized by Google

P.-J. Blok. Geschiedenis van het Nederlandsche Volk. T. VI. Groningue, J.-B. Wolters, 1904. In-8°, 595 pages avec 2 cartes.

La grande histoire du peuple néerlandais de M. Blok, dont j'ai successivement signalé les cinq premiers volumes dans cette Revue, approche rapidement de sa fin. Il est inutile d'en faire ressortir les mérites une fois de plus. Je me bornerai à dire que ce tome VI est égal en valeur à ceux qui l'ont précédé. Il imposait à l'auteur une tâche singulièrement difficile, car ses compatriotes ne se sont guère occupés du dernier siècle de la République, et l'on ne comprend que trop bien qu'ils aient négligé cette époque de décadence pour se porter de préférence vers les luttes héroïques du XVIe siècle ou l'efflorescence splendide du XVIIe. A part les beaux travaux de M. Colenbrander sur le *Patriottentijd*, on ne voit guère à mentionner en Hollande, dans ces derniers temps, d'ouvrages de quelque importance auxquels M. Blok ait pu recourir. Les documents imprimés sont, il est vrai, assez nombreux; ils ne le sont point assez cependant pour que l'auteur n'ait été obligé de recourir aux sources inédites[1]. Les archives de l'État à La Haye et surtout les archives de S. M. la Reine des Pays-Bas lui ont fourni une quantité de renseignements. Sans doute bien des lacunes subsistent encore dans les tableaux qu'il a retracés, et il l'avoue franchement, dès les premières lignes de sa préface. Mais ce n'est pas un mince mérite que d'avoir su raconter clairement la partie la plus obscure des annales de la République des Provinces-Unies et d'en avoir expliqué les péripéties.

L'ouvrage se divise en deux parties. La première, qui commence à la mort de Guillaume III (1702), expose l'histoire de la République sous les régents, c'est-à-dire à l'époque où l'oligarchie patricienne gouverne sans « stadhouder ». La seconde va du rétablissement du stadhoudérat, proclamé héréditaire en 1748, à l'invasion française de 1794. Si, au commencement de la première de ces deux périodes, les Provinces-Unies font encore illusion et continuent à jouer, au moins en apparence, le rôle de grande puissance, elles sont pourtant atteintes aux sources mêmes de leur vitalité. M. Blok décrit leur déclin avec la même impartialité et le même détachement qu'il avait apportés précédemment à exposer leur magnifique essor au XVIIe siècle. Les chapitres qu'il a consacrés à la situation économique et au mouvement intellectuel comptent parmi les plus instructifs de l'ouvrage et laissent une impression profonde, car ils présentent, si l'on peut ainsi dire, le spectacle d'une décadence classique, j'entends d'une décadence qui s'accomplit à la fois et avec une égale rapidité dans tous les domaines. En même temps, en effet, que l'administration du pays tombe aux mains d'une oligarchie vaniteuse et égoïste de régents patriciens, l'esprit d'entreprise s'en-

1. M. Blok, comme dans ses précédents volumes, a donné en appendice un très utile aperçu des sources documentaires imprimées et manuscrites.

Digitized by Google

gourdit, la routine se substitue à la brillante initiative de jadis, le commerce décline, le désordre s'empare de la flotte et de l'administration des colonies, tandis que les lettres, les sciences et les arts paraissent frappés de stérilité. Arrivée trop rapidement au comble de la fortune, la République ne parvient pas à s'y maintenir. Gorgée de capitaux, elle s'amollit dans son abondance. Incapable de résister à la concurrence victorieuse de l'Angleterre, elle consacre ce qui lui reste d'énergie à empêcher le relèvement d'Anvers et celui de la Belgique. Elle s'associe à l'Angleterre et à la France pour ruiner la compagnie d'Ostende et elle s'oppose obstinément, sous Joseph II, à la réouverture de l'Escaut. Au principe du *mare liberum,* dont elle avait été l'ardent protagoniste pendant son « âge d'or », elle substitue maintenant celui du *mare clausum.* Ainsi se ferme le cercle de sa décadence; elle a passé par toutes les phases qui du progrès l'ont amenée enfin à la réaction.

Exclue du pouvoir par l'oligarchie des régents avec lesquels les pauvres stadhouders Guillaume IV et Guillaume V furent contraints de s'entendre, la bourgeoisie était cependant en proie à un mécontentement très vif. Un parti de « patriotes » se forma dans son sein et lorsque d'Angleterre et surtout de France de nouvelles tendances politiques commencèrent à se répandre en Europe, elle trouvèrent aussitôt des adhérents enthousiastes dans les provinces. En 1787, le pays est à la veille d'une Révolution et le stadhouder, expulsé de La Haye, songe à se réfugier en Allemagne. Mais les patriotes n'ont point d'armée; le peuple se désintéresse de leur cause et, en quelques semaines, l'intervention du roi de Prusse les fait rentrer dans l'ordre. Les plus compromis d'entre eux se réfugient en France d'où ils reviennent sept ans plus tard avec les soldats de Pichegru[1]. La facile conquête de la Hollande par ce dernier met fin à l'histoire des Provinces-Unies. « C'en était fait de la République, car, après les événements qui venaient de se passer, il était impossible de croire qu'elle pourrait encore subsister dans les mêmes conditions d'existence où elle se traînait depuis longtemps. Elle avait prouvé qu'elle ne possédait plus de vitalité; elle n'avait pas su se défendre et la volonté même de résister manquait à sa population. Elle s'était effondrée, vermoulue et desséchée, incapable de se maintenir davantage. »

C'est par ce jugement sévère que se termine le volume dont la lecture laisse une impression de tristesse, mais qui est pourtant singulièrement instructif. Car l'histoire d'une décadence n'est-elle point un objet d'étude aussi important que celle de la naissance et de la croissance d'un État? D'ailleurs, c'est l'État néerlandais, ce n'est point le peuple néerlandais qui, à la fin du XVIIIe siècle, était condamné à disparaître. La nation demeurait vigoureuse et saine : il reste à son historien à nous

1. Je n'ai point vu que M. Blok ait utilisé, pour la participation des Provinces-Unies à la guerre de la coalition contre la France, le *Hondschoote* de M. Chuquet, où il eût trouvé un fort intéressant récit de la bataille de Menin.

Digitized by Google

décrire son relèvement durant l'époque contemporaine et il faut espérer que nous n'aurons point longtemps à attendre cette dernière partie de son beau travail.

H. PIRENNE.

Alfredo POGGIOLINI. **Ammiratori e giudici della Rivoluzione francese : Thiers, Michelet, Blanc, Sybel, Taine, Tocqueville, Sorel.** Firenze, Bernardo Seeber, 1901. In-8°, 215 pages.

Après avoir dit quelques mots de l'ouvrage de Thiers, « point de départ de tous les travaux subséquents », M. Poggiolini, parmi les nombreux historiens qui se sont occupés de la Révolution française, en choisit six, qu'il divise en trois groupes : Michelet et Louis Blanc représentent les apologistes de la Révolution; Sybel et Taine ses adversaires; Tocqueville et A. Sorel l'histoire impartiale et sereine. Il expose successivement les vues fondamentales de ces six historiens sur le grand mouvement qui s'est produit en France à la fin du XVIIIe siècle, et, dans un chapitre final, s'efforce de dégager de leurs ouvrages un certain nombre de résultats qu'il considère comme acquis.

Le choix d'historiens qu'il a fait est quelque peu arbitraire, et leur division en trois groupes trop systématique. Mignet n'est pas même mentionné. Sybel n'est pas seulement un « adversaire » de la Révolution (M. Poggiolini le reconnaît lui-même, p. 201), et son ouvrage est bien supérieur à tout ce qui avait paru avant lui. M. Aulard est expédié en quelques lignes dans la conclusion (p. 191 et p. 209), et c'est cependant avec lui que l'histoire politique de la Révolution est entrée dans une voie vraiment scientifique, par l'emploi de documents jusqu'alors inutilisés. Qu'on classe M. Aulard parmi les « apologistes », je le veux bien; mais c'est un apologiste dont les conclusions méritaient d'être examinées avec autant de soin que celles de Louis Blanc.

Pour la connaissance de la Révolution française, le travail de M. Poggiolini n'a pas grande utilité. On y trouve un exposé consciencieux et exact des idées générales d'historiens célèbres, mais il est dangereux d'étudier ces idées en elles-mêmes, sans examiner sur quoi elles sont fondées. Par contre, il est piquant de voir rapprochés les jugements si divers portés sur la même époque. Chaque résumé, pris isolément, est fort bien fait; on regrette seulement que le plan adopté par l'auteur l'ait empêché de suivre l'ordre chronologique dans l'examen des ouvrages qu'il étudie, ce qui aurait donné au lecteur une idée plus nette de l'évolution des idées et des progrès de la science historique. Chaque ouvrage est considéré en lui-même, sans qu'il soit rien dit de son auteur, sans que l'on trouve même l'indication précise de la date à laquelle il a paru. De la sorte, telle affirmation de Tocqueville, citée après un jugement de Taine, paraît presque un lieu commun, tandis qu'elle fit l'effet d'un paradoxe lorsqu'elle fut émise.

Digitized by Google

Après avoir exposé d'une façon objective les idées d'autrui, M. Poggiolini laisse voir les siennes dans son dernier chapitre. Esprit pondéré, il cherche visiblement à être équitable, mais, en somme, il incline plutôt à la sévérité. Il reconnaît que le grand mouvement de la fin du XVIIIe siècle a eu, pour la France et pour l'Europe, plusieurs conséquences heureuses; mais il insiste sur le fait qu'il en a eu d'autres, déplorables : il a encouragé les tendances subversives, anarchiques, et il a laissé l'Europe plus divisée qu'elle ne l'était auparavant, pliant sous le poids insupportable des armements militaires. M. Poggiolini trouve injuste de dire, comme Bonfadini, que la Révolution française « a été fatale à la cause de la liberté »; de l'appeler, comme Cesare Lombroso, « un grand délit politique qui permit de commettre une triste série de délits communs »; mais il termine son travail en citant, en guise de conclusion, ces lignes de Mazzini : « Le progrès consiste, pour les divers peuples de l'Europe, à s'émanciper de la France. Le progrès, en France, consiste à s'émanciper du XVIIIe siècle et de la vieille Révolution. » Si M. Poggiolini partage, comme il semble, cette opinion, on peut lui faire observer qu'aujourd'hui la France ne prétend exercer de tutelle sur aucun peuple de l'Europe; chacun d'eux est libre d'accepter ou de refuser l'influence de ces idées. Il est vrai que la France n'a pas toujours été si sage; la politique des hommes de la Révolution a fini par être conquérante et oppressive, mais cette politique n'était pas conforme à l'esprit de la Révolution.

Disons, en terminant, que le livre de M. Poggiolini se lit avec un vif intérêt. L'auteur possède un réel talent d'exposition; il sait faire suivre six fois le même chemin à son lecteur sans l'ennuyer un instant, et il a raison de dire que si ses conclusions peuvent être discutées, leur sincérité et leur franchise ne sauraient être mises en doute.

Ch. Seitz.

L. Tchernoff. **Le parti républicain sous la monarchie de Juillet. Formation et évolution de la doctrine républicaine**, avec une préface de M. Esmein. Paris, Pedone, 1901. In-8°, XXII-498 pages.

La préface de M. Esmein, plus nettement peut-être que l'avant-propos de M. Tchernoff lui-même, indique le dessein de l'auteur. M. Tchernoff, en traitant de la doctrine républicaine, s'est proposé d'analyser non les systèmes philosophiques abstraits, mais les idées qui vont se traduire immédiatement en motions populaires ou en lois. L'histoire des doctrines politiques est pour lui une introduction à l'histoire du droit constitutionnel.

De ce point de vue, M. Tchernoff a très bien montré le caractère original de la doctrine républicaine sous la monarchie de Juillet. Il a montré que la doctrine républicaine n'était pas une vaine répétition des formules révolutionnaires, mais qu'elle était une doctrine nouvelle,

Digitized by Google

lentement élaborée par les discussions populaires et les réflexions de penseurs, — sous l'influence de certains systèmes philosophiques, — pour répondre à des besoins nouveaux et impérieux. Il a nettement marqué le rôle de la société des Amis du Peuple et l'influence du saint-simonisme, — le caractère social de la doctrine républicaine dès la fin de 1832, — et il a bien dégagé la conception du suffrage universel propre aux hommes d'avril ou de février : le suffrage universel comme une représentation de tous les intérêts, et réalisant, à lui seul, une profonde réforme sociale. — Les courts portraits intellectuels que M. Tchernoff a tracés dans une manière précise et sobre, de Trélat (p. 247), de Raspail (p. 250), de Cabet (p. 329), de Huber (p. 369) et de Lamennais (p. 407), ne seront sans doute que peu modifiés par des études approfondies. Les indications sur Lamartine (p. 191) et sur Louis Blanc (p. 321) laissent une impression moins nette. Dans son ensemble, le livre est intelligent, la documentation bien choisie, les exposés de doctrines le plus souvent bien menés, le style agréable et précis.

Mais, dans cette tentative nouvelle, et, somme toute, heureuse, la méthode de M. Tchernoff n'a pas été et ne pouvait pas être tout à fait sûre. Laissons quelques erreurs de détail[1]; une bibliographie hâtive, sans méthode, sans précision, où l'on trouve « Travail » de Zola et dont la « Revue encyclopédique » est absente... Surtout, M. Tchernoff, juriste plus qu'historien, essentiellement préoccupé de l'analyse des doctrines, n'a apporté aux divers moments de cette histoire qu'une attention insuffisante. Son plan est mauvais; sous prétexte de mieux distinguer les expressions diverses des doctrines, il ne tient plus compte de l'ordre chronologique pour les mieux opposer, il rapproche en un même chapitre Carrel et Ledru-Rollin (chap. III) ; il étudie, on ne sait trop pourquoi, le *Dictionnaire politique* de Pagnerre (1842) avant la *Revue républicaine* de Dupont (1834). Alors qu'il faudrait suivre, presque mois par mois, les transformations des doctrines, on ne discerne même plus ainsi les grandes périodes du règne de Louis-Philippe : le nationalisme du début (1830-1832), les premières préoccupations sociales (1832-1834), l'action communiste des sociétés secrètes (1834-1839), l'organisation du travail, etc... On ne discerne plus les moments précis où commencent et finissent les influences; pour rapprocher Proudhon du saint-simonisme, M. Tchernoff l'étudie avant Fourier, qui, dès 1833, à Paris et Lyon, par Jules Lechevalier et par Berbrugger, pénétrait déjà le républicanisme de ses idées.

M. Tchernoff a bien compris l'importance des *formules* dans un travail comme le sien, mais il semble que sa méthode de critique et d'interprétation souvent encore échoue. Trop souvent, à notre avis, le désir de mieux marquer une influence l'induit à des rapprochements exté-

1. Je signale cependant à l'auteur que le terme *ilotisme* (p. 165) n'est pas nouveau en 1840 : il est couramment employé dans les brochures de 1833-1834.

Digitized by Google

rieurs et factices; et trop souvent aussi il ne marque pas suffisamment les modes de transmission et de diffusion des idées.

L'exemple précis de l'influence exercée par le saint-simonisme sur le parti républicain et sur Blanqui nous révèle ses fautes de méthode. L'influence est indéniable; dès 1833, les brochures républicaines sont parsemées de formules saint-simoniennes. Mais les rapprochements que M. Tchernoff établit entre Blanqui et Saint-Simon ne me paraissent point si sûrs : je ne sais pas jusqu'à quel point la critique du constitutionnalisme par Blanqui (p. 349) procède de la critique de Pierre Leroux, et non de la revendication populaire contre le régime censitaire, revendication spontanée peut-être, comme en 1791, en 1795, et générale en tous cas en 1832. Je ne sais pas jusqu'à quel point Blanqui a emprunté ses idées sur l'association au saint-simonisme (p. 350); les affirmations communistes par lesquelles débute l'article fameux intitulé : *Qui fait la soupe doit la manger* (cf. *Critique sociale*, t. II, p. 118) me semblent bien plutôt se rattacher à la tradition babouviste[1]. Je me demande jusqu'à quel point encore l'organisation du pouvoir révolutionnaire selon Blanqui (p. 358) est une réminiscence de la dictature saint-simonienne des savants, surtout si je me rappelle quelques passages de Buonarroti sur le lendemain de l'insurrection[2]. Et l'exégèse qui fait sortir la tactique révolutionnaire blanquiste d'un passage du « Catéchisme des Industriels » (p. 93) est au moins assez plaisante. Enfin, pour terminer sur ce chapitre, que M. Tchernoff semble considérer, non sans raison, comme un des plus importants de son étude, nous ferons remarquer que la courte mention de Leroux faite par Blanqui dans sa notice auto-biographique (p. 346)[3], et la présence signalée par de Corcelle de quelques saint-simoniens à la Société des Amis du peuple ne suffisent pas à marquer chez Blanqui une influence prédominante du saint-simonisme. Nous croyons que Blanqui n'a pas été pénétré de saint-simonisme plus que les autres hommes de son époque, et que s'il a, pour l'action, plus particulièrement étudié les théories babouvistes, il n'a fait en 1834 que formuler avec plus de précision que personne autre les revendications populaires générales. Les formules saint-simoniennes qu'il emploie sont familières à toute son époque.

En résumé, l'analyse des formules exige une très longue, très délicate et très prudente étude que, dans son livre un peu hâtif, M. Tchernoff n'a pu toujours faire. Son travail comme celui de M. G. Weill témoignent surtout de l'intérêt actuel de l'histoire des partis républicain et socialiste sous Louis-Philippe. Mais ces deux ouvrages ne sont encore que des dépouillements provisoires. Il faut qu'une société de travailleurs reprenne toute cette œuvre par le détail; il nous faut des monographies

1. Cf. Buonarroti, *Conspiration de Babœuf*, t. II, p. 130 et suiv.
2. *Ibid.*, t. I, p. 132 et suiv.
3. Dans les manuscrits de Blanqui, je n'ai rien trouvé de plus significatif.

Digitized by Google

individuelles, un Raspail, un Cabet, un Buonarroti, un Blanqui; il nous faut de précises monographies d'idées. Dans cette collaboration féconde, M. Tchernoff ne sera pas seulement un ouvrier de la première heure, mais un guide sûr.

Albert THOMAS.

I. **Unter Friedrich Wilhelm IV.** Denkwürdigkeiten des Ministerpräsidenten Otto VON MANTEUFFEL, herausgegeben von H. v. POSCHINGER. Berlin, E.-S. Mittler, 1901. 3 vol. in-8°.

II. **Preussens auswærtige Politik, 1850-1858.** Unveröffentlichte Dokumente aus dem Nachlasse des Ministerpräsidenten Otto v. MANTEUFFEL, herausgegeben von H. v. POSCHINGER. Berlin, E.-S. Mittler, 1902. 3 vol. in-8°.

Parmi les acteurs du grand drame historique qui s'est déroulé en Allemagne de 1848 à 1871, il en est peu qui aient joué un rôle aussi important que le baron Otto de Manteuffel; pendant dix ans il a tenu la première place dans les conseils de la Prusse, et si ces dix années ont commencé douloureusement pour son pays, elles ont été ensuite une époque de transition et de préparation. L'idée était donc excellente de réunir en une seule masse tout ce qui concerne cet homme d'État et de composer de ses papiers une biographie qu'on peut traiter de « Mémoires »; la féconde activité de M. H. de Poschinger nous donne une œuvre désormais indispensable à consulter; l'éminent historien a eu en mains, outre les écrits publiés du vivant de Manteuffel, les papiers conservés par sa famille et il a composé du tout trois volumes très nourris. Puis, dans une seconde publication, qui comporte également trois volumes, il reprend les documents inédits laissés par Manteuffel, relatifs à son ministère des affaires étrangères, et qui constituent une véritable histoire des relations extérieures de la Prusse de 1850 à 1858.

Otto de Manteuffel était né en 1805 et avait poursuivi, avant d'entrer dans la politique, une carrière administrative; à peu près tous les hommes d'État prussiens sont sortis de l'armée ou de l'administration, — Bismarck avait débuté comme *auscultator* avant de vivre en gentilhomme campagnard. — Conseiller de gouvernement, landrath dans différents postes, Manteuffel était directeur au ministère de l'Intérieur lorsqu'éclata la Révolution de 1848; après les journées de mars, les cabinets se succèdent; ils sont loin de répondre aux idées politiques du directeur, mais il conserve néanmoins sa place, « on peut penser avec quelle tristesse de cœur, à travers quelles tracasseries personnelles, malgré quelles indicibles difficultés ». Cependant les excès de l'Assemblée nationale de Prusse la conduisaient à sa perte; à la fin de l'été, le roi Frédéric-Guillaume IV, après mille tergiversations, se décidait à agir; il con-

Digitized by Google

fiait à son oncle, le comte de Brandenburg, le soin de rétablir l'ordre avec quelque vigueur; mais il fallait un ministre de l'Intérieur plutôt ferme. Manteuffel était l'homme de la situation et la formule lui est justement applicable : « Une main de fer sous un gant de velours. »

Pendant deux mois, la lutte est entre l'Assemblée nationale et le gouvernement; le premier ouvrage de M. de Poschinger donne d'intéressantes publications sur cette époque décisive; la chambre est prorogée, transférée à Brandebourg, enfin dissoute, et la couronne promulgue une constitution assez semblable à celle proposée par le comité de l'Assemblée. Les élections envoient des députés plus tranquilles. Le gouvernement a gagné la bataille.

Deux années se traînent sur les tentatives de Frédéric-Guillaume pour réorganiser l'Allemagne; la situation de Brandenburg et de Manteuffel était difficile; ils ne manquaient pas d'action, mais ils étaient en présence d'un prince hésitant, à scrupules et retours ondoyants; la plus grande partie du tome I des *Denkwürdigkeiten* est consacrée à cette époque de projets et d'hésitations; à Vienne, Schwarzenberg rétablissait, non sans brutalité, les destinées de l'Autriche; le monarque, par jeunesse et par caractère, lui laissait les mains libres. Le conflit devait éclater entre les deux grands états allemands; la différence des gouvernements devait lui donner solution en faveur de l'Autriche; à Berlin, le ministère est divisé; Radowitz veut la résistance, il est vaincu par le parti de la cour; la mort subite du comte de Brandenburg jette à Manteuffel toute la responsabilité du pouvoir; une guerre est sur le point d'éclater; dans la situation de la Prusse, c'eût été un désastre. Manteuffel court à Olmutz, — comme l'écrivait Abeken, ce fut un étrange voyage, — et il obtient les « concessions de l'Autriche ». Elles n'étaient guère étendues, mais les apparences étaient sauvées, ou à peu près; le ministre à main de fer de 1848 n'en avait gardé que le gant de velours.

Pendant les années qui suivent, la Prusse joue un rôle quelque peu effacé; la Diète de Francfort a repris son existence somnolente. M. de Poschinger en a déjà retracé l'histoire dans ses quatre volumes : *Preussen im Bundestage*[1]; il apporte, sur cette époque encore mal connue, beaucoup de renseignements et de documents nouveaux, notamment sur les rapports de la France et de la Prusse au moment de la proclamation du second Empire; il faut lire surtout le long entretien du Dr Quelh avec M. de Persigny (II, p. 343), les rapports du conseiller de légation Küpfer sur l'état de la France au printemps de 1853 (II, p. 352 et suiv.), et, dans le second ouvrage, les nombreux rapports de l'ambassadeur à Paris, M. de Hatzfeld, sur la politique extérieure et

1. Abrégé et traduit, sous la direction de M. Funck-Brentano, sous ce titre : *Correspondance diplomatique de M. de Bismarck, 1851-1859*. Paris, 1883, 2 vol.

Digitized by Google

intérieure de la Prusse. Ces six volumes constituent une véritable mine de documents.

Cependant, l'esprit, brillant mais troublé, du roi Frédéric-Guillaume donne des signes toujours plus certains de décadence. Son frère prend la régence; la situation d'ailleurs s'est modifiée et de façon heureuse pour la Prusse; le congrès de Paris l'a remise en égalité avec les autres puissances; elle va reprendre son rang dans le monde, et, par tempêtes et orages, occuper la première place. Mais à une situation nouvelle il faut des hommes nouveaux; après dix ans de gouvernement, Manteuffel quitte le pouvoir, comblé de titres et de décorations, et pouvant regarder avec quelque satisfaction le résultat de ses efforts.

Il vit dès lors, suivant l'expression de M. de Poschinger, « en état de repos »; retiré dans ses terres de Drahnsdorf et de Crossen, quelque temps député, puis éloigné de tout mandat public, il se consacre en sage à la lecture des classiques. Il meurt à Crossen en 1882.

A côté de la figure de haut relief du chancelier Bismarck, il importe de retracer l'image de ceux qui, venus avant lui ou vivant à ses côtés, ont été un peu effacés par son existence brillante. Le double ouvrage de M. de Poschinger vient tout ensemble exhumer le souvenir de Manteuffel et par des documents inédits éclairer bien des détails restés obscurs.

Paul MATTER.

Yetaro KINOSITA. **The past and present of Japanese commerce.** New York, 1902. In-8°, 164 pages. (*Studies in history,... of Columbia University*, XVI, 1.)

Le jour est arrivé où une *Revue historique* ne peut plus fermer sa porte à des études sur l'histoire moderne des peuples d'Extrême-Orient[1]. L'un au moins de ces peuples, le Japon, est entré si complètement dans ce qu'on appelle encore, par habitude, le « concert européen », que l'histoire dite universelle doit nécessairement lui faire une place. Heureusement que les historiens japonais n'ont pas encore pris l'habitude d'écrire en japonais, — ou même en espéranto.

M. Kinosita a-t-il, comme je le crois, écrit *le Passé et le présent du commerce japonais* pour les lecteurs « occidentaux »? En ce cas, il était au moins inutile d'ouvrir le livre par des considérations aussi superficielles que générales sur l'histoire du commerce, de consacrer tout un demi-chapitre (III, II) à la situation économique de l'Europe du XVIe au XVIIIe siècle et d'y exposer la théorie du mercantilisme. S'adressait-il, au contraire, à ses compatriotes? Il eût fallu alors éviter de leur donner des notions comme celles-ci : qu'il y avait, en 1609, un « roi de

1. Nous croyons devoir avertir le lecteur que ce compte-rendu a été écrit il y a quatre ans.

Digitized by Google

Hollande » (p. 66), ou que Rome s'est élevée sur les ruines de « Tyr » et de « Carthage » (p. 16)[1]. Mais ce que nous cherchons dans le livre de M. Kinosita, c'est ce qu'il contient d'essentiellement japonais.

Il commence par attirer notre attention sur la position exceptionnellement favorable occupée par l'empire du Soleil-Levant, position que le percement des isthmes rendra plus favorable encore, sur ses ressources en houille (déjà près de 7,000,000 de tonnes par an), sur la variété de ses climats (25° d'extension en latitude), sur les qualités de son peuple : « Pendant des siècles, il a vécu à part. Mais son exclusivisme est aujourd'hui du passé... L'histoire de ce qu'il a été, de ce qu'il est, de ce qu'il veut être est devenue aujourd'hui d'un intérêt général. »

Le passé japonais[2] est obscur. Cependant, dès le Ier siècle avant notre ère, apparaissent les premiers rapports avec la Corée. L'influence coréenne se manifeste surtout au VIe siècle par l'introduction du bouddhisme, doctrine peu favorable au développement économique. En somme, il faut attendre la fin du XVIe siècle et l'arrivée des Européens pour assister à l'éveil du commerce japonais. Ce phénomène se produit surtout sous le règne centralisateur de Iyeyasou, qui paraît avoir compris l'avantage qu'il avait à ouvrir ses ports aux navires hollandais et anglais et qui eut l'intuition (p. 72) du rôle futur de l'océan Pacifique. A cette date (vers le temps où mourait Henri IV), les vaisseaux japonais allaient au Mexique, fréquentaient Java, Manille, l'Annam, le Siam, Malacca, le sud de la Chine, la Corée, même l'Inde. Le Siam à lui tout seul contenait des colonies japonaises montant à 8,000 âmes. Les imprudences religieuses des Portugais et des Espagnols eurent pour résultat, sous le successeur d'Iyeyasou, des persécutions et une restriction du commerce extérieur. Seuls les Hollandais conservèrent le droit de débarquer dans une île voisine de Nagasaki. De 1641 à 1854, c'est par leurs mains et par celles des Chinois que passe tout le trafic de l'Archipel.

Avant la Restauration de 1868 fut de nouveau ouvert au monde l'empire du Mikado. Le traité de commerce de 1853-54 avec les États-Unis inaugure cette ère nouvelle. Il est suivi d'un traité avec l'Angleterre, puis avec la Russie, la Hollande, la France (1858), le Portugal, le Zollverein et toutes les autres puissances (le dernier avec le Mexique, 1888[3]). La Restauration, contrairement à ce que l'on pouvait prévoir,

1. Même page, la bataille de Plassey est orthographiée Plessy. Il semble que la Faculté de science politique de Columbia, éditrice de la collection, eût pu faire disparaître ces taches.

2. Est-il même probable (p. 23) que « la civilisation sémitique de l'an 2000 av. J.-C., non seulement atteignit l'Inde par les Phéniciens », mais, « mêlée avec la civilisation aryenne des races hamitiques, atteignit les Philippines et le Japon? » J'ai peur que là aussi l'étudiant japonais, ébloui par le premier contact avec les idées occidentales, n'ait un peu brouillé les choses.

3. L'auteur n'examine pas les récentes modifications apportées à ces traités. Elles sont pourtant d'une importance capitale.

Digitized by Google

acheva de faire pénétrer au Japon la civilisation occidentale. L'amélioration des voies de communication, la création des postes, des télégraphes, des chemins de fer (la première ligne Tokio-Yokohama, commencée en 1869, achevée en 1872; aujourd'hui plus de 3,000 kilomètres) ont donné aux relations commerciales intérieures et extérieures une activité toute nouvelle. La création d'une marine marchande de modèle européen (aujourd'hui près de 300,000 tonnes pour la flotte à vapeur, plus de 117,000 pour la flotte à voiles, tonnage net) permet au pavillon japonais de venir concurrencer les nôtres en Australie, en Inde, en Californie, en Colombie britannique, voire en Europe.

Le Japon est entré en même temps dans l'ère de la grande production industrielle. Mais la révolution industrielle ne s'y est pas produite par gradations comme en Europe. « Ce fut une transition rapide, soudaine, impétueuse, affectant tout l'ensemble de la consommation. »

Les relations commerciales du Japon ont aussi changé de caractère. Immédiatement après l'ouverture de l'Empire, l'Angleterre était le principal exportateur, les États-Unis le principal acheteur. Depuis dix ans, le commerce avec les États-Unis reste prospère, le commerce avec l'ensemble de l'Europe croît lentement, le commerce avec l'Asie croît par bonds énormes (en dix ans passe de 45 à 190 millions de yen). C'est surtout la Chine, l'Inde anglaise, la Corée qui jouent ce rôle de marchés pour les produits japonais et de vendeurs de matières premières ou même de denrées alimentaires pour l'industrie et la population ouvrière japonaises. En Chine, tandis que la part du commerce américain, entre 1885 et 1899, montait de 12 à 44 millions de taels, celle du Japon sautait de moins de 7 à plus de 53, dépassant de plus de 8 millions le total du commerce avec l'Europe continentale, balançant presque le chiffre du trafic direct avec la Grande-Bretagne. M. Kinosita, comme tous ses compatriotes, estime que l'immense empire est dans la zone d'influence économique de son pays; que, seul, le Japon est en état d'y introduire l'essentiel de la civilisation occidentale. « Une alliance industrielle et commerciale entre Japon et Chine (p. 158) est à peine plus avantageuse pour ces nations elles-mêmes que profitable au progrès et à la civilisation du monde ». Mais la Chine ne lui suffit pas. « Sur les marchés orientaux, le Japon peut soutenir avec succès la concurrence étrangère. » Car, ajoute l'auteur, la « Corée, le Siam, les Philippines ont des relations historiques avec le Japon et qu'il serait facile de développer ».

Avis aux nations européennes ou américaines domiciliées en Extrême-Orient. A côté des États-Unis, le Japon est candidat à la *thalassocratie* du Pacifique[1].

H. Hauser.

1. P. 140 : confusion puérile entre le « droit naturel » des stoïciens (*natural law*) et les « lois naturelles » de l'économie politique. La France et les pays de l'Union latine rangés à tort (p. 133) dans les pays à étalon d'or; au moins fallait-il distinguer entre le *legal standard* et le *real standard*.

Digitized by Google

Moritz Lazarus' Lebenserinnerungen, bearbeitet von Nahida Lazarus u. A. Leicht. Berlin, G. Reimer, 1906. In-8°, 630 pages

A. Leicht. **Lazarus der Begründer der Vœlkerpsychologie.** Leipzig, Dürr, 1904. Petit in-8°, 106 pages.

J. Wohlgemuth. **Moritz Lazarus**, ein Nachruf. Berlin, Itzkowski, 1903. In-8°, 22 pages (aus des *Jüdischen Presse*).

J'ai eu le privilège, lorsque j'ai séjourné à Berlin et à Gœttingen en 1867-1868, de suivre les leçons de Steinthal et de Lotze et d'être reçu dans leur intimité ainsi que dans celle de Lazarus, le beau-frère de Steinthal, qui fut avec lui le fondateur et le principal collaborateur de la *Zeitschrift für Völkerpsychologie und Sprachwissenschaft*. Bien que le but de mon séjour en Allemagne fût l'étude de l'histoire et des méthodes historiques et que j'aie consacré aux leçons de Kœpke et de Jaffé à Berlin, de Waitz à Gœttingen la plus grande partie de mon temps, je jugeais utile de me rendre compte de ce qu'était l'enseignement de la philosophie dans une université allemande, ou celui de la linguistique envisagée dans ses rapports avec la psychologie et l'histoire. L'auteur du *Mikrokosmos*, de même que Lazarus et Steinthal, était un disciple d'Herbart, et cherchait, comme son maître, dans une psychologie scientifique les fondements d'une conception générale de l'univers et du développement de l'humanité. Mais comme eux, il était un disciple très libre et très original. Plus encore que la philosophie de Lotze, dont j'admirais les détails ingénieux et profonds, mais dont je n'arrivais pas à saisir le système, m'intéressait la tentative de Lazarus et de Steinthal pour donner à la psychologie une base scientifique en l'étudiant, non dans l'âme individuelle, mais dans les manifestations de l'esprit collectif et de la vie collective des peuples et de l'humanité. Sans tomber dans les exagérations mystiques d'Éd. de Hartmann, qui croit ou semble croire à l'existence réelle d'une âme collective des peuples, Lazarus avait remarqué avec justesse et fortement établi que la psychologie collective des peuples et des hommes est autre chose encore que la psychologie particulière des individus qui composent les nations et l'humanité, que le langage, le droit, les mœurs, les institutions politiques, la religion, l'art sont des phénomènes qui ne peuvent se concevoir ni s'étudier si l'on ne les conçoit comme un résultat de la collectivité, comme des phénomènes sociologiques, comme le résultat de l'action de l'individu sur l'ensemble et de l'ensemble sur l'individu. — Et en cherchant ainsi une psychologie nouvelle dans l'étude du langage, du droit, des mœurs, etc., en un mot de toutes les manifestations de l'activité humaine, Lazarus et Steinthal posaient les fondements d'une éthique nouvelle. C'est Lazarus, comme l'a montré M. Leicht dans son excellent petit livre sur la *Völkerpsychologie*, qui a été le premier fondateur de cette science, ou plutôt de cette

Digitized by Google

méthode, dès 1851. Huit ans plus tard, il créait avec Steinthal la revue où ils publièrent par fragments presque tous leurs travaux, où Lazarus en particulier donna quelques-unes des études qui formèrent son beau livre *Das Leben der Seele,* une des œuvres les plus remarquables de la philosophie allemande dans la seconde moitié du XIXe siècle. Lazarus était un esprit encyclopédique : il avait reçu de son éducation juive, sur laquelle M. Wolgemuth nous donne les plus intéressants et les plus touchants détails dans l'article cité ci-dessus, une connaissance approfondie de l'hébreu; il était linguiste, théologien, philosophe, historien, juriste et versé en même temps dans les sciences naturelles, en particulier la médecine. Il était donc admirablement préparé à tenter la synthèse hardie de sa *Völkerpsychologie* qui est, à vrai dire, à la fois un essai de sociologie et un essai de philosophie de l'histoire; car il se propose d'étudier et les phénomènes sociaux qui sont communs à l'humanité en général et l'évolution des phénomènes psychologiques et moraux à travers les âges.

Un esprit aussi riche, aussi varié que celui de Lazarus, uni à un caractère du plus noble idéalisme et de la grâce la plus séduisante, fit de lui non un savant enfermé dans son cabinet, mais un homme d'action et un homme du monde au meilleur sens du mot; son influence à la tête du parti libéral et réformateur dans le judaïsme fut considérable; il ne cessa pas de se mêler aux affaires politiques de l'Allemagne; comme professeur à l'Université de Berne, à la Kriegsakademie et à l'Université de Berlin, comme conférencier écouté et applaudi dans les sociétés savantes et littéraires, dans les congrès, dans les salons même, il exerçait un irrésistible ascendant. Sa maison était un centre littéraire et artistique dont j'ai pu apprécier le charme et l'animation en 1867, au moment où Lazarus venait de rentrer à Berlin après ses années de Berne. Partout où Lazarus était en séjour, en Suisse, en France, en Autriche, il était un hôte recherché et aimé. Il était aussi goûté des artistes que des savants, et il inspirait la sympathie, l'estime et l'admiration aux hommes de tous les partis comme de toutes les religions.

On pourra se faire une très juste idée de ce que fut Lazarus comme homme, de l'élévation de son esprit et de la richesse de sa nature, dans les souvenirs autobiographiques que vient de publier sa seconde femme avec la collaboration du Dr Leicht. Lazarus, plusieurs années après avoir perdu sa première femme, qui était une personne d'une intelligence supérieure, eut le bonheur de trouver en Nahida Remy, femme de lettres de talent et d'un grand cœur, une compagne qui lui fit une vieillesse illuminée de poésie et de tendresse, et à laquelle il dut de pouvoir, sinon achever, du moins pousser très loin son *Éthique.* Mme Lazarus avait, pendant les années passées auprès du maître qui devint son époux, recueilli pieusement les souvenirs qui jaillissaient avec une inépuisable abondance de sa conversation. Elle les réunit aux notes autobiographiques, aux lettres laissées par Lazarus et elle en a formé un volume de souvenirs qui déconcerte un peu, par l'ab-

Digitized by Google

sence de chronologie précise, le lecteur mal familiarisé avec la biographie du philosophe, mais qui abonde en documents d'un très grand prix pour l'histoire littéraire et scientifique du XIXe siècle. Je signalerai avant tout les premiers chapitres sur Rückert, Gottfried Keller, B. Auerbach et Paul Heyse, le chapitre sur Paris, que Lazarus visita plusieurs fois et où il connut Taine, Renan, G. Paris, J. Darmesteter, Michel Bréal, et enfin les derniers chapitres qui, avec le chapitre XII, fournissent sur la vie littéraire, universitaire, politique et sociale de Berlin de précieux renseignements.

Comme le dit Auerbach cité par M. Leicht, « le souvenir des hommes qui ont manifesté d'une manière vivante ce qu'il y a de plus noble dans l'humanité est le meilleur héritage que nous transmettent le passé et l'histoire. »

Gabriel MONOD.

Tade SMICIKLAS. **Nacrt zivota i diela Biskupa J.-J. Strossmayera.** [**La vie et l'œuvre de l'évêque Strossmayer.**] Agram, 1906. 1 vol. in-8°, 450 pages (publication de l'Académie sud-slave).

L'auteur de ce livre, M. Smiciklas, professeur à l'Université d'Agram et membre de l'Académie de cette ville, est un historien distingué auquel on doit notamment une bonne histoire de la Croatie et de nombreuses recherches sur les annales des Slaves méridionaux. L'Académie, fondée en 1867 grâce aux libertés de Mgr Strossmayer, a tenu à lui payer une dette de reconnaissance en lui consacrant un ouvrage où sa biographie est racontée et où sont reproduits des extraits de quelques-unes de ses œuvres. L'évêque ne se piquait pas d'être un écrivain professionnel; mais il avait une des plus hautes qualités de l'homme d'action, une éloquence chaude et généreuse qui, soit dans sa langue maternelle, soit dans la langue de l'Église, le latin, lui assurait la maîtrise des âmes. Il avait le don d'exciter et d'éveiller au plus haut point la sympathie; des écrivains protestants comme M. Georges Perrot, comme M. de Laveleye, lui ont rendu à ce sujet de précieux témoignages. Son œuvre fut considérable : comme patriote, il s'efforça de maintenir l'autonomie du peuple croate, en lutte contre les Magyars. Il consacra la plus grande partie de sa fortune à des fondations scientifiques, non seulement chez les Croates ses compatriotes, mais chez leurs voisins les Slovènes, les Serbes, les Bulgares. Sa bienfaisance s'étendait à la fois sur les catholiques et sur les orthodoxes. Il rêvait d'une église universelle où toutes les confessions se rencontreraient. Il aimait passionnément la France et, en 1870, il intervint en notre faveur auprès de l'empereur de Russie. L'ouvrage où M. Smiciklas a mis en relief cette noble figure est d'un haut intérêt.

Louis LEGER.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques.** 1907, janvier. — P. Allard. Une grande fortune romaine au ve siècle (très intéressante analyse des renseignements que nous fournissent les documents réunis par le cardinal Rampolla dans son livre *Santa Melania juniore*, et, en particulier, la Vie de sainte Mélanie, sur l'immense fortune de Mélanie, qu'elle liquida pour subvenir à des œuvres pies. M. Allard évalue ses revenus à 116,640,000 fr. (?), et elle libéra des milliers d'esclaves dont chacun valait environ 2,000 fr. Ses palais, ses mobiliers représentaient des sommes immenses. Cette étude a un intérêt économique considérable). — Barante. Le siège d'Orléans et Jeanne d'Arc (fin; du 29 avril au 5 mai 1429). — Smolka. Hedwige d'Anjou, reine de Pologne (1371-1399; la fille de Louis Ier d'Anjou, roi de Hongrie et de Pologne, épousa Jagellon, grand-duc de Lithuanie, qu'elle convertit avec son peuple. Récit romanesque de ses fiançailles avec Guillaume d'Autriche qu'elle sacrifia pour épouser et convertir Jagellon. Elle avait quatorze ans et on se demande ce qu'il y a d'historique dans ce roman). — M. Dubruel. Innocent XI et l'extension de la régale (d'après la correspondance confidentielle du cardinal Pio avec Léopold Ier, 1673-1681. C'est le cardinal Favoriti qui décida le pape à résister jusqu'au bout). — M. de Fréville. Lally et Bussy aux Indes, avril 1758-mars 1761 (d'après de nombreux documents inédits. Récit de la série de fautes et d'échecs qui conduisirent à la ruine de notre empire des Indes depuis l'échec devant Madras jusqu'à la perte de Pondichéry. L'incapacité et la présomption de Lally, qui commença par rappeler Bussy du Dekkan où il avait fortement établi le protectorat français, furent cause de nos désastres). — J. Pietsch. Un prêtre français en exil. L'abbé Gabriel Auny, curé d'Iéna (1795-1815), et ses relations avec Napoléon Ier (l'abbé Auny rendit de grands services à ses ouailles après la bataille d'Iéna. Il fut dépossédé de sa cure en 1815 comme suspect de connivence avec les Français). — V. Ermoni. Les commencements du culte des saints dans l'Église chrétienne (critique du livre si remarquable d'E. Lucius, analysé ci-dessus, p. 139). — Pierling. Dmitri dit le Faux (à propos du livre de Waliszewski, *les Origines de la Russie moderne*. Le P. Pierling maintient la thèse d'après laquelle le Faux Démétrius serait bien Grichka Otrépievs). — Hyavoix de Landosle. Une lettre inédite de saint Vincent de Paul à Magdeleine de Lamoignon, 1652. — Pierre Rain. La France et les armées d'occupation, 1815-1818 (quelques renseignements curieux sur les excès commis par les alliés).

2. — **Revue de Synthèse historique.** 1906, février. — Xénopol.

Digitized by Google

La notion de « valeur » en histoire (la notion de la valeur est étrangère à la science historique). — H. Berr. Les progrès de la sociologie religieuse (analyse des travaux de MM. Durkheim, Hubert et Mauss sur la magie, le sacrifice, etc. M. Berr craint qu'on réduise trop aux éléments sociologiques collectifs ce qui ressort aussi de la psychologie individuelle). — L. Cahen. L'idée de lutte des classes au XVIIIe siècle (on la trouve chez Bolingbroke, d'Holbach, Quesnay, Turgot, pour être précisée chez A. Smith. L'idée est très répandue en 1789). — Jankélévitch. Des rapports entre le droit positif et la philosophie du droit (d'après Del Vecchio, *I presuppositi filosofici delle nozione del diritto ;* A. Levi, *Per un programma di filosofia del diritto;* J. Stern, *Rechtswissenschaft u. Rechtsphilosophie*). — Boissonnade. M. Guiraud et l'histoire économique de l'antiquité. — L. Febvre. La France à la veille de la Réforme d'après M. Imbart de la Tour (généralisations trop ambitieuses sur une documentation trop restreinte). = Avril. A. Wirth. De la race (article très confus où l'auteur proteste contre l'abus de l'idée de race et où il confond la race et la nation). — Sagnac. L'agriculture et les classes rurales en France au XVIIIe siècle (essai de synthèse provisoire. Le premier article étudie la répartition de la propriété et la division progressive du sol). — P. Hermant. Le sentiment amoureux dans la littérature médiévale. — Xénopol. Sociologie et histoire (soutient contre M. Rivera, et son *Determinismo sociologico,* qu'il peut y avoir une science de l'histoire). — H. Berr. Les rapports de la société et de l'individu (à propos du livre de M. Draghicesco, *Du rôle de l'individu dans le déterminisme social,* où, tout en cherchant à revendiquer pour l'individu sa part, il la subordonne encore trop à la société dont il sort). — A. Fortier. Les planteurs sucriers de l'ancien régime en Louisiane (raconte la création de cette culture par J. Étienne de Boré et les progrès dus à M. Valcour Aime). = Juin. L. Febvre. Histoire et dialectologie (s'appuie sur le livre de M. Jean Passy, *l'Origine des Ossalois,* sur l'*Atlas linguistique* de M. Gilliéron et sur le travail de MM. Gilliéron et Mongin sur le mot *scier,* pour montrer l'action des faits sociaux sur le langage. La *Géographie linguistique* sera un précieux auxiliaire de l'histoire). — A. Fribourg. La psychologie du témoignage en histoire (les recherches des juristes sur la valeur des témoignages, de M. Binet sur la suggestibilité, de M. Stern dans les *Beiträge zur Psychologie der Aussage* prouvent la part énorme d'erreur qui existe dans tout témoignage. Toutefois, l'erreur même est un témoignage qui a son intérêt). — P. Lacombe. L'appropriation privée du sol dans l'antiquité (I. Sparte; suite en août : Athènes. Soutient contre Guiraud et Schœmann que les *Ectemores,* paysans, ne versaient qu'un sixième de la récolte aux eupatrides). — Parisot. Sieyès et Spinoza (curieuse démonstration de l'influence des idées de Spinoza sur les théories constitutionnelles de Sieyès). — A. Levi. La légende de saint François d'Assise (M. Nino Tamassia, dans son livre sur saint François, démontre que toute la légende remonte à Thomas de Celano et que Thomas l'a fabriquée en

Digitized by Google

recourant aux hagiographes antérieurs pour mettre François d'accord avec Rome). — P. Hermant. La théorie de l'histoire dans les Universités hollandaises (à propos des cours de MM. Huizinga et Bussemaker. Ni l'un ni l'autre ne croient à la possibilité d'établir des généralisations historiques offrant un caractère de certitude scientifique). — H. Berr. M. Millard et sa loi historique (pure rêverie). = Compte-rendu : *H. Rickert*. Geschichtsphilosophie (article critique important de M. Xénopol; M. Rickert fait tout reposer sur la notion de « valeur » que M. X. croit inapplicable en histoire). = Août. G. Richard. Unité de l'histoire des sciences et de l'histoire économique. — G. Ascoli. Les idées féministes en France du XVIe siècle à la Révolution (étude très intéressante où, après avoir montré les progrès accomplis au XVIe siècle dans la situation des femmes, il rapporte au cartésianisme la naissance du féminisme rationnel. Au XVIIIe siècle, Marivaux est un féministe convaincu; très précieuse bibliographie du sujet). — Koszul. Le bill sur l'éducation, 1906. Sa place dans l'histoire religieuse et politique du peuple anglais. — Jankélévitch. Lamarckisme et Darwinisme (à propos de l'ouvrage de A. Pauly, qui essaie de substituer une théorie vitaliste au mécanisme darwinien). — Pagès. Pourquoi l'on enseigne l'histoire (pour apprendre à voir et juger les réalités humaines). = Compte-rendu : *E. Halévy*. Le radicalisme philosophique (art. important de P. Mantoux). = Octobre. Jullian. A. Thierry et le mouvement historique sous la Restauration (d'abord historien politique, puis historien littérateur et narrateur, Thierry a fini par comprendre les vraies conditions de la recherche historique. M. Jullian a tort de dire que les excès du romantisme historique éclatent au t. III de l'Histoire de France de Michelet. Ces excès se trouvent au t. II. Michelet, au t. III, s'est assagi). — A. Rey. Pascal et l'Expérience du Puy-de-Dôme (M. Rey défend les conclusions de M. Mathieu et pense que Pascal a cherché, en fabriquant après coup sa lettre à Périer du 15 novembre 1647, à s'attribuer le mérite d'une découverte qui appartient à Descartes, à Mersenne et à Auzout. Le génie scientifique de Pascal a été inventé par une coterie de famille et de parti et l'orgueil de Pascal s'est prêté à cette supercherie). — Petit-Dutaillis. L'histoire politique d'Angleterre publiée sous la direction de MM. W. Hunt et R. Poole. — G. Rodier. La philosophie ancienne (revue générale des travaux parus de 1880 à 1904). — P. Hermant. La théorie de l'histoire en Hollande. M. G. Heymans (à propos de ses trois ouvrages, *Esquisse d'une histoire critique de principe de causalité; les Lois et les Éléments de la pensée scientifique; Introduction à la métaphysique et fondement de l'Expérience*. M. Heymans doute si l'histoire pourra synthétiser en lois les phénomènes que jusqu'ici elle se contente d'expliquer en les ramenant à des causes psychiques).

3. — **Revue des Études anciennes**. T. VIII, 1906, oct.-déc. — Franz Cumont. Essai d'interprétation de la stèle d'Ouchak. — Condoléon. Inscription de Daulis. — Fontrier. Inscription de Cordélio. — G. Bloch. Observations sur le procès des Scipions (fin. Les décrets tri-

Digitized by Google

buniciens : la question des *cognomina;* la question des auspices et des tribuns, la question du butin; la question des précédents). — C. Jullian. Notes gallo-romaines. Les fleuves de la Gaule chez Polybe (*Illiberis* est bien le nom de la ville d'Elne, et non du fleuve du Tech sur lequel elle est située). — Lucien Villani. Quelques observations sur les chants chrétiens d'Ausone. — Chronique gallo-romaine. = T. IX, 1907, janv.-mars. G. Glotz. Têtes mises à prix dans les cités grecques (n'ont jamais été que celles d'ennemis publics). — G. Radet. L'histoire des Lagides (d'après le livre de Bouché-Leclercq). — C. Jullian. Notes gallo-romaines. Silius et la route d'Hannibal (la lecture de Silius Italicus apporte de nouveaux arguments en faveur de Tarascon et du Cenis). — Questions hannibaliques. 1 : J. Freixe. Les bois du Pertus. 2 : Armand. Le Rhône à Tarascon. 3 : J. Fournier. Le passage du Rhône entre Tarascon et Beaucaire au moyen âge et jusqu'en 1760 (s'effectuait seulement par barques, à la merci du courant). 4 : S. Chabert. La vue des Alpes, à propos de Tite-Live, XX (le texte est interpolé). 5 : De Manteyer. Le nom du Drac. 6 : H. Ferrand. L'hypothèse du Clapier. 7 : G. Fougères. Ὑπὸ τὴν ὡραίαν (= entre avril et août). — H. de La Ville de Mirmont. L'astrologie chez les Gallo-Romains (suite). = Compte-rendu : *E. Slijper*. De Formularum Andecavensium latinitate disputatio (utile).

4. — **Bibliothèque de l'École des chartes**. T. LXVII, 1906, sept.-déc. — L. Delisle. Mémoire sur la chronologie des chartes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie (jusqu'en 1173, le roi s'intitule *Henricus, rex Anglorum,* et, depuis lors, *Henricus, Dei gratia rex Anglorum*). — P. Guilhiermoz. Note sur les poids du moyen âge (fin de cette longue note de plus de 120 pages). — A. d'Herbomez. A propos des baillis d'Arras sous le règne de saint Louis (Tournai était de leur ressort). — E. Laurain. Renaud de Béronne, bailli de Senlis (1223-1234; s'appelait ainsi et non Renaud de Baron ou de Beron). — M. Jusselin. Lettres de Philippe le Bel relatives à la convocation de l'assemblée de 1302 (non publiées par G. Picot). — L. Levillain. Le baptême de Clovis (a eu lieu à Reims et non à Tours). — J. Viard. Henri Le Moine de Bâle à la bataille de Crécy (celui que Froissart appelle « Le Monne de Basele » était de la maison des Münch de Bâle et non de Bazeilles). = Comptes-rendus : *E. Guillemot*. Les forêts de Senlis. — *M. Prévost*. Étude sur la forêt de Roumare. — *P. Vidal* et *J. Calmette*. Bibliographie roussillonnaise (quelque indécision de méthode). — *J. Cuvelier*. Cartulaire du Val-Benoît (négligé).

5. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine**. T. VIII, n° 4, janvier 1907. — A. Mathiez. Taine historien (« malgré ses prétentions scientifiques, Taine n'est pas un historien digne de ce nom, mais seulement un littérateur et un philosophe égaré dans l'histoire »). = Comptes-rendus : *Driault*. Napoléon en Italie (quelque incertitude de plan; la thèse principale « que Napoléon fut un empereur romain » est

Digitized by Google

insuffisamment démontrée). — *Madelin*. La Rome de Napoléon (documentation insuffisante). — *Tchernoff*. Le parti républicain au coup d'État et sous le second Empire (« superficiel, terne et confus »). — *Fr. Masson*. Napoléon et sa famille; t. VII (P. Caron proteste contre la méthode de l'auteur). = Février. Ph. Sagnac. Les cahiers de 1789 et leur valeur (les cahiers ont été écrits avec sincérité et indépendance; règles générales pour la publication de ces textes). — Ph. Gonnard. Les impressions du comte de Las Cases sur l'Empire français en 1812 (d'après des notes conservées par la famille et prises lors d'une tournée d'inspection). = Comptes-rendus : *H. Sée*. Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution (excellent). — *E. D. Adams*. The influence of Grenville on Pitt's foreign policy, 1787-1798 (rectifie Sorel pour la politique anglaise). — *R. Viviani*. La Restauration (sans critique et plein d'erreurs). — *Vicomte de Reiset*. Marie-Caroline, duchesse de Berry, 1816-1830 (puéril). — Résumé de la soutenance de thèses de Ph. Gonnard (*les Origines de la légende napoléonienne; Lettres du comte et de la comtesse de Montholon*). — Réponse de S. Charléty aux critiques adressées à son recueil de *Documents relatifs à la vente des biens nationaux;* réplique de M. Marion. — Réponse de C. Maréchal aux critiques adressées à son *Lamennais et V. Hugo;* réplique de J. Marsan.

6. — **La Révolution française**. 1907, 14 février. — A. Mathiez. La France et Rome sous la Constituante, d'après la correspondance du cardinal Bernis. I. L'affaire des annates (recherche qui fut responsable de la rupture entre la Constituante et la Cour de Rome en grande partie à l'aide de documents mal examinés par M. Fr. Masson). — A. Liéby. La date de la composition du « Chant du départ » (entre le début de floréal et le début de messidor). — H. Poulet. L'administration centrale du département de la Meurthe, de l'établissement des départements à la création des préfectures (fin : février 1798-mai 1800). — E. Dupont. Les laïques dans l'Église; la tradition et les encycliques de Pie X. — H. Prentout. L'assistance publique dans l'Orne, 1789-1795. — Lettre inédite d'un volontaire de l'armée du Rhin et vignettes militaires. = 14 mars. A. Crémieux. Le particularisme municipal à Marseille en 1789. — E. Le Gallo. Saint-Michel-de-Maurienne en 1793 et 1794 d'après le registre des délibérations de la municipalité. — J. Guillaume. Un dernier mot à propos du « Chant du départ » (maintient qu'il a été composé au début de floréal). — H. Labroue. Le droit de cuissage en 1744 (publie un texte établissant l'existence de ce droit dans la généralité d'Amiens). — R. Bonnet. Le conventionnel J.-F. Delacroix (texte inédit). — Documents inédits : Les élections dans l'Hérault et à Montpellier en 1852. = Compte-rendu : *Bliard*. Le conventionnel Prieur de la Marne (L. Lévy-Schneider proteste contre ce livre, qu'il juge plein d'erreurs, de parti pris et mal documenté).

7. — **Nouvelle revue historique de droit français et étranger**. 1907, n° 1. — J.-B. Mispoulet. L'inscription d'Aïn el Djemala

Digitized by Google

(commentaire détaillé de l'inscription publiée par J. Carcopino dans les *Mélanges* de l'École de Rome, 1906). — F. Thibault. L'impôt direct et la propriété foncière dans les royaumes francs (les Francs ne furent pas soumis à l'impôt foncier; parmi les Romains, les clarissimes seuls continuèrent à en être exempts). — E. Champeaux. Le coutumier bourguignon de Montpellier (fin du texte et table). — Id. Un nouveau manuscrit des « Coutumes et styles du duché de Bourgogne ». — Ch. Appleton. L'obligation de transférer la propriété dans la vente romaine (addition à l'article du précédent fasc.). — J. Acher. Glanures (mss. juridiques). = Compte-rendu : *W. Otto*. Priester u. Tempel im hellenistischen Ægypten (important article critique de G. Platon).

8. — **Le Correspondant**. 1906, 10 décembre. — Duc d'Audiffret-Pasquier. Le duc de Richelieu (II. Les premières armes. En 1790, le duc de Fronsac prend part avec le prince de Ligne et le comte de Langeron, en amateur, à la campagne de Potemkin contre les Turcs et à la prise d'Ismaïl. Il sort de France, en 1791, avec un passeport régulier de l'Assemblée. Suite et fin le 25 déc. et le 10 janv. : Richelieu sert dans l'armée russe. Il fait une visite à Paris en janvier 1802 et rentre en juin au service de la Russie). — H. de Lacombe. Science et christianisme. — E. Rod. Le matérialisme historique et M. G. Ferrero (la meilleure étude parue jusqu'ici en France sur le matérialisme historique et sur ce qu'il y a à la fois de solide et de conjectural dans la méthode de Ferrero). = 25 déc. Vicomte de Meaux. L'Église de France au terme du XIXe siècle (à propos du livre de l'abbé Lecanuet sur *l'Église de France sous la troisième République*). — Lanzac de Laborie. Lyon en 1793 (à propos du livre de M. Bittard des Portes sur l'insurrection lyonnaise de 1793). = 1907, 10 février. J. Delafosse. M. Waldeck-Rousseau et son œuvre. — H. Bordeaux. La comtesse de Boigne (biographie de l'aimable femme dont les spirituels Mémoires sont en cours de publication). — Lanzac de Laborie. Épiscopat constitutionnel, 1791-1802. Épiscopat concordataire, 1802-1905 (étudie la transformation de l'épiscopat d'après les deux livres de l'abbé Pisani, *Répertoire biographique de l'Épiscopat constitutionnel* et *l'Épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation*). — Comtesse de Reinach-Foussemagne. Madame de Polastron (fin le 25 févr. Mme de R. a retrouvé dans les archives de sa famille une correspondance de la femme faible et charmante qui, mariée elle-même, fit oublier au comte d'Artois, non seulement ses devoirs conjugaux, mais aussi ses devoirs de prince, et qui, mourante, fit, comme il convient, jurer à son amant de se consacrer à Dieu *seul*). — E. Lamy. Le Journal d'un député à l'Assemblée nationale (fin le 25 mars. Analyse des importants *Souvenirs de Ch. de Lacombe*, document capital, parce qu'il émane d'un homme honnête et intelligent, sur l'incapacité politique du parti conservateur et catholique. Rien de plus curieux que les conversations du comte de Chambord. Il se croyait en 1815. Ces souvenirs ne grandissent pas Thiers; ils font ressortir le caractère mesquin et personnel de sa politique). = 10 mars. Les élections et l'esprit public

Digitized by Google

en Allemagne. — Marquis DE LA TOUR DU PIN. Au temps de la Révolution. Fragments d'un Mémoire de famille (ce récit, émanant du marquis de la Tour du Pin-Montauban, commence à l'Assemblée des notables et s'étend jusqu'à 1799 (curieux par quelques détails sur les intrigues du duc d'Orléans, sur les complots royalistes dans le Midi en 1791 et 1792 et sur la frivolité des émigrés. D'ailleurs, l'auteur de ces Mémoires présente lui-même un esprit peu équilibré). — Marius-Ary LEBLOND. Les Berbères. = 25 mars. Comte HÜBNER. Souvenirs du siège de Paris (très curieux). — O. HAVARD. Les premiers troubles de la Révolution dans nos ports de mer (I. Rochefort. Curieux documents inédits). — H. JOLY. Fénelon et Mme Guyon. Saint François de Sales et saint Chantal (d'après les livres de M. Masson et la correspondance de saint François de Sales, publ. p. les PP. Mackey et Navatel).

9. — **Revue des Deux-Mondes**. 1906, 1er nov. — Ch. BENOIST. César Borgia (I. La préparation du chef-d'œuvre. Suite le 15 déc. : II. L'original du Prince; le 15 février : les risques du métier de prince. Les conjurations, l'humanisme et l'imitation de l'antiquité. Ces études sur la renaissance italienne, inspirées de Burckhardt, sont vivantes et solides). — R. PICHON. Le monde des Écoles dans la Gaule romaine (indique très finement comment les hommes les plus cultivés, païens et chrétiens, se trouvèrent unis dans les écoles sur le terrain d'une philosophie spiritualiste). = 15 nov. BIARD-D'AUNET. La constitution australienne et son fonctionnement. — E. SEILLIÈRE. L'impérialisme germaniste dans l'œuvre de Renan. II. Après la guerre franco-allemande (si l'aristocratisme des Dialogues philosophiques se ressent encore des influences germaniques, tout le mouvement de la pensée de Renan, après 1875, a été une réaction contre ses idées antérieures. Il a en particulier abandonné la théorie de la race). — P. DE SÉGUR. Mme du Deffand et sa famille (d'après des lettres inédites du plus vif intérêt tirées des archives de la Drôme et de Roanne et des Archives nationales). — DOUMIC. Un nouvel historien de Rome (Ferrero). — WYZEWA. Le prince Clovis de Hohenlohe-Schillingsfürst (d'après ses Mémoires). = 1er déc. LAFENESTRE. La crise de la beauté à Florence au XVe siècle (note les rapports étroits des œuvres d'art avec les idées des lettrés sur la beauté. A la conception toute païenne du début du XVe siècle succède une conception beaucoup plus spiritualiste à partir du mouvement de Savonarole). — D. MEUNIER. La comtesse de Mirabeau (suite et fin le 15 déc. et le 15 févr. Tableau piquant de la vie de province à la fin du XVIIIe siècle d'après des documents inédits). — BRUNETIÈRE. Les philosophes et la société française (vigoureuse étude où M. B. attribue aux philosophes la portée universelle de la Révolution et la valeur durable des principes de 89). — A. BERTRAND. Michel Le Tellier et son administration militaire (d'après le livre de M. André). — 15 déc. G. BOISSIER. Comment les Romains ont connu *l'Humanité* (fin le 1er janv. Étude profonde sur la portée du mot *humanitas* et ce que son histoire révèle sur le progrès des idées dans le monde romain). — J. SIEGFRIED. L'al-

Digitized by Google

ternance des crises commerciales et des périodes de prospérité. = 1907, 1er janvier. Le cahier rouge de Benjamin Constant, 1781-1787 (amusantes notes autobiographiques). — Vicomte D'AVENEL. Les riches depuis 700 ans. Médecins et chirurgiens. — Marius-Ary LEBLOND. Madagascar (suite le 15 mars et le 1er avril). = 15 janvier. Lettres écrites pendant la guerre d'Italie et la campagne de Cochinchine (suite le 1er mars : la guerre de France de 1870, documents psychologiques d'un haut intérêt). — G. GOYAU. M. Godefroid Kurth (analyse très sympathique de la vie et de l'œuvre de l'éminent professeur de Liège). = 1er février. A. VANDAL. Les raisons du Concordat. Le régime de la séparation sous le Consulat et l'anarchie religieuse (Napoléon craignait dans le clergé libre une force d'opposition politique entre les mains du pape). — A. MÉZIÈRES. Un coin de la société parisienne sous le second Empire (les salons et la presse de l'opposition). — Vicomte D'AVENEL. Les riches depuis 700 ans. Honoraires des artistes peintres et sculpteurs. — E. DAUDET. Lettres inédites de Joseph de Maistre (I. Joseph de Maistre et Louis XVIII. Suite le 1er mars. Autour de la campagne de 1812. Fin le 1er avril. Les dernières années. Ces admirables lettres nous montrent en J. de Maistre un politique aux vues d'une merveilleuse lucidité). — R. PINON. Le conflit austro-serbe. = 1er mars. F. BRUNETIÈRE. Trois artisans de l'idéal classique au XVIe siècle, Henri Estienne, Jacques Amyot, Jean Bodin (jamais l'esprit du grand critique n'a eu autant de force et de sérénité que dans ces dernières pages). — A. TARDIEU. A Algésiras. La crise décisive (récit minutieux, fait d'après les documents diplomatiques originaux). = 15 mars. L. MADELIN. Un essai d'église séparée en France au XVe siècle. La Pragmatique Sanction (cet intéressant article, qui analyse très bien le caractère de la Pragmatique et les difficultés qu'elle rencontra dans son application, comment elle rendit nécessaire le Concordat de 1515, a un titre inexact. La Pragmatique créait une église séparée en partie de Rome, mais toujours unie à l'État en partie). — J. BÉDIER. La légende de Girard de Roussillon (I. Girard de Roussillon dans la poésie, dans l'histoire et l'hagiographie; suite le 1er avril : Girard de Roussillon et les abbayes de Pothière et de Vézelai. M. B. prouve, avec un ensemble de preuves précises, que le poème de Girard de Roussillon n'est pas sorti de sources populaires, mais du travail qui se fit à l'abbaye de Vézelai, fondée par Girard et Berthe, pour expliquer la provenance des reliques de sainte Marie-Madeleine acquises en 1040 par l'abbé Geoffroi, et à Pothière, fondée aussi par Girard et Berthe, et qui avait leurs tombeaux, pour attirer et charmer les pèlerins par des chansons épiques dont Girard fut le héros).

10. — La Revue de Paris. 1906, 1er octobre. — ART ROE. L'armée sous le Directoire (de l'esprit qui a présidé à l'organisation de plus en plus despotique et révolutionnaire de l'armée). = 15 octobre. Charles VELLAY. Saint-Just. Premières luttes politiques, 1790-1792 (ces luttes n'ont encore d'autre théâtre que le petit village de Blérancourt, patrie de Saint-Just). = 1er novembre. Philippe GONNARD. Trois diplomates à

Digitized by Google

Sainte-Hélène (le baron de Stürmer, commissaire d'Autriche, le marquis de Montchenu, commissaire de France, le comte de Balmain, commissaire russe, qui arrivèrent à Jamestown le 17 juin 1816, avec mission de renseigner leurs gouvernements sur les faits, gestes et paroles de Napoléon, et qui ne surent ou ne purent recueillir que des récits indirects et mesquins). = 15 nov. Abbé Baron. A la cour de Brunswick, 1789-1790 (notes manuscrites d'un voyage que l'abbé fit avec son élève Lézonnet de Châteaugiron, de mai 1789 à mars 1793. Amusant). — Gustave Simon. Victor Hugo, le duc et la duchesse d'Orléans, 1834-1853. = 15 décembre. Léon Gambetta. Lettres, 1873-1882 (fin le 1er janvier). — Frédéric Masson. L'affaire Maubreuil. I. Les vivres-viande (de l'action exercée dans les derniers jours de l'Empire, en 1814, par les fermiers chargés de l'administration des vivres de l'armée, Vanteaux, Geslin et consorts); suite le 1er janvier 1907 : Affaire des diamants de la couronne (Maubreuil n'y joua qu'un rôle de comparse avide et cynique). = 15 janvier. Commandant Ernest Picard. De Châlons vers Sedan (expose les raisons pour lesquelles, au lieu de ramener Mac-Mahon vers Paris, comme il avait été décidé le 17 août, on l'envoya au contraire, après des tergiversations sans fin, vers Sedan, le 22 août. « Il semble acquis que des influences se sont exercées au quartier impérial pour dissimuler à Mac-Mahon les nouvelles de Bazaine qui auraient pu le décider à rétrograder sur Paris »).

11. — Journal des Savants. 1907, février. — G. Bloch. L'Aventin dans l'antiquité (d'après A. Merlin). — J. Guiffrey. Actes notariés parisiens du xvie s. (d'après les publications d'E. Coyecque, E. Campardon et A. Tuetey dans la coll. de l'*Hist. générale de Paris*). — Ch. de La Roncière. Les premières explorations françaises aux pôles (xvie s.). = Mars. C. Jullian. La bataille d'Aix (d'après M. Clerc). — H. Dehérain. Épigraphie hollandaise du xviie s. à Malacca (d'après Bland, *Historical tombstones of Malacca;* inscriptions funéraires des Hollandais morts à Malacca, 1641-1795; précieux pour l'histoire de la colonisation).

12. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1907, 28 janvier. — *Kraner* et *Hoffmann*. C. Julii Caesaris Commentarii de bello civili, 11e édit. revue par *H. Meusel* (excellent). — *H. Peter*. Historicorum romanorum reliquiae; vol. II (œuvre très méritoire, mais mal écrite et privée d'index). — *Detlefsen*. Ursprung, Einrichtung und Bedeutung der Erdkarte Agippas (clair, précis et neuf). — *Alf. Klotz*. Quaestiones Plinianae geographicae (beaucoup de textes, d'observations utiles présentées en latin détestable). = 4 février. *R. Cagnat*. Les bibliothèques municipales dans l'empire romain (bon). — *P. Boyé*. Les abeilles, la cire et le miel en Lorraine jusqu'à la fin du xviiie siècle (bon). — *Paul Déroulède*. 1870. Feuilles de route. Des bois de Verrières à la forteresse de Breslau (intéressants souvenirs). = 11 février. *G. Bourgin*. Les archives pontificales et l'histoire moderne de la France (travail très méritoire et des plus utiles). — *Id.* Inventaire analytique et extraits

Digitized by Google

des manuscrits du *Fondo Gesuitico* de la *Bibl. nazionale Vittorio Emmanuele* de Rome, concernant l'histoire de France, XVIe-XIXe siècles. = 18 février. P. Cornelii Taciti opera quae supersunt; rec. *Joh. Müller*. Vol. II : Historias et opera minora continens (bon; c'est l'édition classique en Allemagne). — *H. Rudorff*. Zur Erklærung des Wormser Konkordats (consciencieux et bien déduit). — *E. Bernheim*. Lehrbuch der historischen Methode und der Geschichtsphilosophie (bon; Seignobos explique qu'entre Bernheim et lui le désaccord ne porte guère que sur des malentendus; ils sont au fond de même avis). — *Agnes Hunt*. The provincial committees of safety of the american revolution (bon). — *R. Bittard des Portes*. Contre la Terreur. L'insurrection de Lyon en 1793, le siège, l'expédition du Forez (remarquable; documentation très abondante, mais non tout à fait complète). — *A. Biovès*. Un grand aventurier du XIXe siècle : Gordon Pacha (c'est la meilleure biographie qu'il y ait de Gordon). — *G. P. Gooch*. Annals of politics and culture, 1492-1899 (bon). = 25 février. *A. Michaelis*. Die archæologischen Entdeckungen des XIXten Jahrh. (excellent). = 4 mars. *Jean Guiraud*. Les registres d'Urbain IV, 1261-1264. Les registres de Grégoire X, 1272-1276 (à noter en particulier les appendices où sont publiées beaucoup de bulles inédites qui n'ont pas été transcrites sur les registres du Vatican). — *H. de Tourville*. Histoire de la formation particulariste. L'origine des grands peuples actuels (ouvrage d'une candide ignorance). = 11 mars. *O. Nachod*. Geschichte von Japan, I, 1 : die Urzeit (bon). — *H. d'Arbois de Jubainville*. Les Druides et les dieux celtiques à forme d'animaux (intéressant; les textes les plus instructifs sont cités en note; mais pas d'index). — *V. Tourneur*. Esquisse d'une histoire des études celtiques (ouvrage incomplet, mais tout de même très utile). — *Louis Jacob*. Le royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens, 1038-1125 (beaucoup de négligences de détail, mais bon travail de déblaiement). — *A. Coulon*. Lettres secrètes et curiales du pape Jean XXII; 4e fasc. — *G. Mollat*. Jean XXII. Lettres communes; 6e et 7e fasc. — *Cl. Diehl*. Figures byzantines (agréable et instructif). — *Ch. H. Lincoln*. The revolutionary movement in Pennsylvania, 1760-1776 (bon). — *Ed. Mackinley*. The suffrage franchise in the 13 english colonies in America (excellent). = 18 mars. *H. Hirt*. Die Indogermanen; ihre Verbreitung, ihre Urheimat und ihre Kultur; t. II (remarquable). — *R. Poupardin*. Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert (excellent). — *Lecacheux*. Lettres secrètes et curiales du pape Urbain V, 1362-1370; fasc. 1 et 2. — *Mgr Douais*. L'inquisition, ses origines, sa procédure (exposé consciencieux des faits, mais que de sophismes dans les arguments!). — *A. Ch. Lea*. A history of the Inquisition of Spain; t. II (très remarquable). — *L. Stouff*. Le lieutenant général Delort, d'après ses archives et les archives du ministère de la Guerre, 1792-1815 (intéressant; fait à l'aide de nombreux documents inédits). = 25 mars. *Ch. Dejob*. La foi religieuse en Italie au XIVe siècle (beaucoup de faits bien mis en lumière; il est vrai que la foi religieuse

Digitized by Google

était encore vive en Italie au XIVe siècle, mais il est certain aussi qu'il y a de notables exceptions. Le scepticisme, le paganisme du XVe siècle ont déjà leurs racines au siècle précédent). — *Lardé*. La capitation dans les pays de taille personnelle (bon). — *A. Wahl*. Vorgeschichte der französischen Revolution; I (remarquable). — The Cambridge modern history; vol. IX : Napoléon. — *E. Wauer*. Entstehung und Ausbreitung des Klarissenordens, besonders in den deutschen Minoritenprovinzen (bon). = 1er avril. *L. Nardin*. Jacques Foillet, imprimeur, libraire et papetier, 1554-1619 (intéressant). — *Sir Frederick Maurice*. History of the war in South Africa, 1899-1902 (récit officiel, qui suit d'ailleurs servilement le récit publié par le *Times*, sans y ajouter beaucoup).

13. — Bulletin critique. 1906, 5 nov. — *H. Delehaye*. Versions grecques des actes des martyrs persans sous Sapor II. — *F. Nau*. Histoires d'Ahoudemmeh et de Marouta. — *L. Delisle*. Notice sur les manuscrits du « Liber floridus » de Lambert, chanoine de Saint-Omer. = 15 nov.-5 déc. *Brochet*. Saint Jérôme et ses ennemis. = 1907, 10-25 janv. *M. Thibault*. La jeunesse de Louis XI. — *E. Rakosi*. Le compromis entre la Hongrie et l'Autriche. — *A. Lafontaine*. Jehan Gerson (bonne vulgarisation). = 10 févr. *Turmel*. Histoire de la théologie positive du concile de Trente au concile du Vatican. — *P. Delarue*. Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution; district de Dol. — *B. Lasserre*. Les Cent Jours en Vendée. Le général Lamarque et l'insurrection royaliste.

14. — Polybiblion. 1906, décembre. — *Chandon de Briailles* et *H. Bertal*. Sources de l'histoire d'Épernay; I : Archives municipales, XVIe s. — Correspondance entre Mlle de Lespinasse et le comte de Guibert, publ. p. *Villeneuve-Guibert*. = 1907, janvier. *Durand-Auzias*. L'époque de la Terreur à Roquemaure (Gard). — *Hæjer*. Études sur l'histoire du cloître de Vadstena et de l'ordre des brigittines jusqu'au milieu du XVe s. = Févr. Livres relatifs à l'histoire coloniale; à l'histoire militaire. = Mars. Publications récentes sur l'Écriture sainte et la littérature orientale. — *A. Brou*. Les Jésuites de la légende; I : les origines jusqu'à Pascal. — *M. Rioufol*. La révolution de 1789 dans le Velay. — *R. de Boysson*. Le clergé périgourdin pendant la persécution révolutionnaire. — *Bunyitay, Rapaics* et *Karácsonyi*. Souvenirs de l'histoire de l'Église à l'époque de la Réforme en Hongrie; t. II et III (en tchèque; nombreux documents en latin). — *A. Czuberka*. Armes de l'époque des Kourouez (en tchèque). — Lettres de Turquie de C. Mikes, de Zágon (en magyar; excellente édition).

15. — Annales du Midi. T. XIX, 1907, janvier. — J. Bédier. Recherches sur les légendes du cycle de Guillaume d'Orange; I : saint Guillaume de Gellone (les légendes sur Guillaume d'Orange ont été accueillies par les moines de Gellone parce que c'était un moyen d'attirer chez eux les pèlerins qui se rendaient à Compostelle). — S. Stronski.

Digitized by Google

Recherches historiques sur quelques protecteurs des troubadours; les douze preux nommés dans le « Cavalier Soisseubut » d'Élias de Barjols (suite). — J. Calmette. Les lettres de Charles VII et de Louis XI aux arch. mun. de Barcelone. — G. Millardet. Un contrat de mariage gascon du xve siècle.

16. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. T. XXIV, 1906. — E. Richemond. Un diplôme inédit de Philippe Auguste; acte de partage des biens du chambellan Gautier, fondateur de Nemours (avec fac-similé et long commentaire). — M. Lecomte. Note sur l'imprimerie et le colportage à Étampes au xviiie s. — E. Thoison. Documents inédits pour servir à l'histoire des paroisses du Gâtinais (suite : 1590-1785). — A. de Maricourt. Essai sur l'histoire du duché de Nemours de 1404 à 1660 (fin : pièces justif.). — P. Hildenfinger. Une enquête sur la léproserie Saint-Lazare d'Étampes (1617). — A. Dupont. Note sur Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne (1636-1698); sa mort à l'abbaye de Saint-Séverin de Château-Landon. — E. Thoison. La recette des tailles dans l'élection de Nemours en 1634 (fragments provenant de reliures). — H. Stein. Olivier le Dain était-il marié? (publie son contrat de mariage). — A. Charron. Essai historique sur Treilles (Loiret; depuis le xiiie siècle).

17. — Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. T. XXXIII, 1906, 2e livr. — L. Lazard. Invent. alphab. des documents relatifs aux artistes parisiens conservés aux Archives de la Seine. = 3^e livr. H. Omont. Une relation nouvelle des obsèques de François Ier à Paris et à Saint-Denys en 1547 (relation très circonstanciée qui diffère en plusieurs points de la relation officielle publiée, au lendemain des funérailles, par Robert Estienne). — Visites princières à la manufacture des Gobelins en 1773 et en 1790 (par la Dauphine, 28 sept. 1773, par le roi et la reine, 21 avril 1790, par le pape, 22 nivôse an XIII ou 12 janvier 1805). = 5^e et 6e livr. F.-L. Bruel. La conversion d'André Pizon de Bétoulat, sieur de La Petitière; contribution à l'histoire de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs. — H. Stein. Deux épaves des archives de Sainte-Opportune (signale un inventaire des titres du chapitre de « Madame Sainte-Opportune à Paris », 1538, conservé à la bibliothèque municipale d'Ajaccio, et un Cartulaire du xive s., actuellement au Collège des PP. Jésuites à Vienne). — B. de Mandrot. Une affaire de chasse sous Louis XI (en 1477, on y voit figurer Olivier le Dain et ses gens). — H. Stein. Le collège de Tonnerre à Paris (fondé le 17 juin 1407 par Richard Poupin, abbé de Saint-Jean). — L. Lazard. Les affiches des jurés-crieurs de Paris. — H. Omont. Liste des suppôts de l'Université de Paris à la fin du xvie siècle.

18. — Revue de l'Anjou. T. LIV, 1907, janv.-févr. — Ch. Urseau. La chapelle du château de la Sorinière (peintures du xvie s. de l'école flamande). — X. de Pétigny. Un bataillon de volontaires; 3e bataillon de Maine-et-Loire, 1792-1796 (1re partie en déc. 1906; d'après les

Digitized by Google

archives départementales et des archives privées). — P. Cornu. Jean Bodin de Montguichet (distinct de Jean Bodin, le publiciste).

19. — Revue bourguignonne. T. XVI, 1906, n° 3. — J. Calmette. Les éléments communs et les éléments spéciaux dans l'architecture romane de Bourgogne. — P. Parisot. Liste alphabétique des procureurs au Parlement de Bourgogne. = Comptes-rendus : *Hugueney*. Les clubs dijonnais pendant la Révolution. — *E. Colette*. Les foires et marchés (à Dijon). — *Marlio*. Le commerce du bois de Bourgogne (d'une généralisation un peu hâtive). — *Guigon*. La succession des bâtards dans l'ancienne Bourgogne. — *Gally*. Essai sur le bail à cens en Bourgogne (utile). — *P. Parisot*. Essai sur les procureurs au Parlement de Bourgogne (très vivant et très documenté).

20. — Revue de Gascogne. 1906, septembre-octobre. — A. Laurens. Coutumes d'Artigue (en Comminges; texte en février 1907). — C. Cézérac. Lettres de Daignan (suite : avril-mai 1664). — A. Degert. L'ancien diocèse d'Aire (suite dans ce fasc. et dans les suivants : xvi°-xviii° s.). = Novembre. E. Labadie. Les débuts d'un imprimeur en Béarn; Abraham Rouyer, libraire bordelais, imprimeur à Orthez en 1610 (fin). — S. Daugé. Deux nouvelles « proclamations » de Wellington (mars-avril 1814). — J. Annat. Les « visa » d'Esprit Dumarché (visa nécessaire à la prise de possession d'un bénéfice ecclésiastique, xvi° s.). = Décembre. A. Clergeac. Les abbayes de Gascogne du xii° siècle au Grand Schisme d'Occident (fin au fasc. suivant). — J. Bénac. Le séminaire d'Auch (fondé au début du xvii° s.; suite dans tous les fasc. suiv.). = 1907, février. C. Tournier. L'élargissement des sœurs de Charité d'Auch après la Terreur. = Mars. L. Rigaud. Le clergé des Hautes-Pyrénées de 1789 à 1906; cinq régimes financiers (suite en avril). — Gabarra. La première proclamation de Wellington.

21. — Revue savoisienne. 1906, n° 1. — M. Bruchet. Notes sur l'emploi du français dans les actes publics en Savoie. — Rassat. Épisodes de la Révolution à Alby (1792-93). = N° 2. Ch. Marteaux. Note sur la vie du prieur Enguizo, 1130-1160; un cas de télépathie au moyen âge. = N° 3. D. Muratore. Aimon III, comte de Genevois; sa participation à l'expédition du Comte Vert en Orient; son testament, sa mort (fin au n° 4). — Gonthier. Un procès pour dîme en 1543. = N° 4. Ch. Buttin. Les flèches d'épreuve et les armures de botte cassée (sur la fabrication des armes au moyen âge). — F. Miquet. Monet et De Monet (l'un diplomate, l'autre général au xviii° s.; actes inédits). — M. Bruchet. Le contrat d'albergement (d'après F. Richard, *Essai sur le contrat d'albergement, particulièrement dans la province du Dauphiné*).

---

22. — Historisches Jahrbuch. T. XXVIII, 1907, fasc. 1. — N. Paulus. Les indulgences accordées aux visiteurs des églises romaines avant Innocent III (la plupart sont fausses). — G. Schnürer. Nouvelles études sur les sources de l'histoire de saint François d'As-

Digitized by Google

sise. — A. Nägle. L'empereur Maximilien Ier a-t-il, en 1507, voulu devenir pape? (oui; a retrouvé et publie l'original des instructions du 10 juin 1507). — B. Duhr. Contribution à l'histoire de l'ordre des Jésuites; documents des archives de Munich et Dresde (suite; xviie-xviiie s.). — J. v. Pflugk-Hartung. Napoléon pendant la bataille de Belle-Alliance (d'après les relations connues et une autre, inédite, retrouvée par l'auteur à Berlin). — H. Koch. Tertullien était-il prêtre? (non). — F. Lauchert. Qui était le « Cremonese », auteur de la « Revocatio Martini Lutheri ad sanctam sedem » (1519)? (le dominicain Isodoro Isolani). — K. Lübeck. L'introduction de la fête de Noël à Constantinople. = Compte-rendu : *Wallmenich*. Der Oberländer-Aufstand 1705 u. die Sendlinger Schlacht.

23. — Historische Vierteljahrschrift. T. IX, 1906, fasc. 4. — K. Kretschmer. Observations sur la nature et l'objet de la géographie historique (réponse à l'article publié par Beschorner au fasc. 1). — R. Scholz. Boniface VIII : sa moralité et sa religion (à propos du livre de Finke et des articles de Wenck; on juge trop Boniface VIII d'après les dires de ses accusateurs; n'ayant su se faire aucun ami, Boniface n'eut pas de défenseurs. En appendice, indication des documents des archives du Vatican relatifs au procès de Boniface VIII). — H. Krabbo. La province ecclésiastique de Brême d'après les listes d'évêchés dressées à Rome au xiie et au xiiie s. (Albinus, Cencius, etc.). = Comptes-rendus : *R. Knopf*. Das nachapostolische Zeitalter (de 70 à 140). — *F. Boden*. Die isländische Regierungsgewalt in der freistaatlichen Zeit (superficiel; critiques nombreuses par K. v. Amira). — *K. Heldmann*. Rolandsspielfiguren, Richterbilder oder Königsbilder (important article de Rietschel). — *H. Wopfner*. Das Almendregal des Tiroler Landesfürsten. — *J. Reu*. Quellen z. Geschichte des kirchlichen Unterrichts in der evangelischen Kirche Deutschlands zwischen 1530 u. 1600 (important). = G. Seeliger. Bénéfice, seigneurie et immunité (réponse à l'article publié par S. Rietschel dans les *Mitteil. des Inst. f. österr. Geschichtsforschung*, XXVII, 3). = *A. Feyler*. Die Beziehungen des Hauses Württemberg zur schweizerischen Eidgenossenschaft in der ersten Hälfte des xvi Jahrh. = T. X, 1907, fasc. 1. B. Hilliger. Le denier de la loi salique (de considérations très minutieuses tirées de la numismatique, l'auteur conclut que ni le système monétaire ni le système d'amendes de la loi salique n'appartiennent à l'époque de Clovis). — F. Meusel. Les rapports des trois rédactions de l' « Histoire de mon temps » de Frédéric le Grand (repousse les conclusions de l'article publié par Dove dans l'*Hist. Zeitschr.*). = Comptes-rendus : *Helssig*. Katalog der Handschriften der Universitätsbibliothek zu Leipzig; VI, 3 : Die juristischen Hss. (nombreuses corrections). — *S. Waszyński*. Die Bodenpacht. Agrargeschichtliche Papyrusstudien; I : Die Privatpacht (excellent). — *E. Schwalbe*. Vorlesungen über Gesch. der Medizin. — *Th. Sommerlad*. Die wirtschaftliche Tätigkeit der Kirche in Deutschland; II (W. Ohr critique très vivement cet ouvrage, « manqué

Digitized by Google

comme synthèse et plein d'erreurs de détail »). — *Kretzschmar*. Die Entstehung von Stadt u. Stadtrecht in den Gebieten zwischen der mittleren Saale u. der Lausitzer Neisse (excellent). — *W. Goetz*. Die Quellen z. Geschichte des h. Franz v. Assisi. — *H. Felder*. Gesch. der wissenschaftlichen Studien im Franziskanerorden bis z. Mitte des 13 Jahrh. (la 1re partie est manquée). — *G. v. Schulthess-Rechberg*. Heinrich Bullinger, der Nachfolger Zwinglis. — *F. Wintterlin*. Gesch. der Behördenorganisation in Württemberg. — Réponse de S. Rietschel à l'article de G. Seeliger paru au fasc. précédent et réplique de Seeliger.

24. — Historische Zeitschrift. T. XCVIII, fasc. 2. — L. Erhardt. Les débuts et les conditions essentielles de l'histoire (limites de l'histoire et de la préhistoire). — B. Niese. L'organisation des armées et le service militaire en Grèce (à l'origine, très peu de citoyens prenaient les armes; dans les cas graves, on avait recours à des mercenaires; puis, peu à peu, à Sparte, à Athènes et ailleurs, le service militaire s'établit à l'intérieur de la cité). — J. Müller. Ambassade envoyée par Nürnberg en Espagne à l'empereur Charles-Quint, en 1519; épisode de la lutte de Nürnberg avec les margraves de Brandebourg pour le maintien des franchises des villes impériales. — Fr.-C. Wittichen. Trois lettres de Gentz à Ranke (1828-30). = Comptes-rendus : *Brunner, Freudenthal*, etc. Zum ältesten Strafrecht der Kulturvölker. — *E. Lindl*. Entstehung u. Blüte der orientalischen Kulturwelt; Cyrus (excellent guide dans l'ancienne histoire d'Orient). — *H. Raase*. Die Schlacht bei Salamis; *Wright*. The campaign of Plataea (important art. de Kromayer). — *F. Schaub*. Der Kampf gegen den Zinswucher, ungerechten Preis u. unlautern Handel im Mittelalter von Karl dem Grossen bis Papst Alexander III. — *Königer*. Burchard I von Worms u. die deutsche Kirche seiner Zeit, 1000-1025 (d'après le Décret). — *E. Höhne*. Kaiser Heinrich IV. — Akten u. Briefe zur Kirchenpolitik Herzog Georgs von Sachsen, publ. p. *F. Gess*. — *A. Götze*. Die hochdeutschen Drucker der Reformationszeit. — *W. van Gulik*. Johannes Gropper, 1503-1559 (critiques de détail par Hasenclever). — Traktat über dem Reichstag im 16 Jahrh, publ. p. *K. Rauch*. — *Roth*. Reformationsgesch. von Augsburg. — Deutsche Hofordnungen des 16 u. 17 Jahrh., publ. p. *A. Kern* (édition incorrecte et insuffisante). — *Kortzschfleisch*. Der oberelsässische Winterfeldzug, 1674-75. — *A. Rosenlehner*. Kurfürst Philipp von der Pfalz u. die jülische Frage, 1725-1729 (utile). — Aus dem Leben Theodor v. Bernhardis; IX : In Spanien u. Portugal, 1869-1871. — *W. Gundlach*. Gesch. der Stadt Charlottenburg. — *O. Richter*. Gesch. der Stadt Dresden in den Jahren 1871-1902. — *M. Wehrmann*. Gesch. von Pommern; t. II. — Réponse de H. Bresslau aux critiques de D. Schäfer au sujet de la bataille de Lechfeld.

25. — Byzantinische Zeitschrift. T. XV, 1905, fasc. 1-2. — P. Maas. La chronologie des hymnes de Romanos (ces hymnes sont d'un contemporain de Justinien, de naissance juive, qui dut occuper un poste

Digitized by Google

important à la cour impériale). — Vári. Le texte des traités de tactique du moyen âge hellénique. — Büttner-Wobst. La disposition de l'encyclopédie historique de Constantin Porphyrogénète. — Papadopoulos-Kerameus. A propos de Constantin Psellos (poésie ïambique inédite sur la mort de Sclérène). — Asmus. L'« éthopée » de Nicéphore Chrysobergès sur l'édit de Julien contre les études classiques. — Dräseke. Les éléments néoplatoniciens dans la doctrine de Grégoire de Nazianze sur la Trinité. — Bréhier. L'origine des titres impériaux à Byzance. Βασιλεὺς et δεσπότης. — Jorga. Latins et Grecs d'Orient et l'établissement des Turcs en Europe, 1342-1362 (insiste sur la responsabilité de Cantacuzène dont la politique favorisa les progrès des Turcs). — Gardthausen. Écritures nationales et provinciales (il n'existe pas d'écoles provinciales d'écriture grecque qui correspondent à celles de l'Occident, mais il s'est formé dans les provinces orientales de l'empire des écritures nationale, copte, arménienne, etc..., entièrement différentes de l'écriture hellénique). — Dobschütz. Une compilation manuscrite du xvie s. (Dresde, A 187. Textes théologiques et hagiographiques, extraits historiques, etc...). — Clermont-Ganneau. Observations sur les inscriptions de Syrie (cf. *Byz. Zeit.*, XIV, 18-68). = Comptes-rendus : *Von Scala*. L'hellénisme depuis Alexandre (tableau succinct, mais très bien étudié de la civilisation byzantine). — *Sauerbrei*. Le roi Jazdegerd, tuteur de Théodose II. — *Ginetti*. L'Italie gothique d'après Procope. — *Gerland*. Les archives du duché vénitien de Candie. — *Bobriuskij*. La Chersonèse taurique. — *Schwartz*. Contribution à l'histoire de saint Athanase. — *Papadopoulos-Kerameus*. L'époque de la maturité de Romanos (donne de nouveaux arguments pour le vi^e siècle). = Fasc. 3-4. Bury. Le traité « de Administrando Imperio » (les titres actuels des chapitres ne sont que des notes marginales mises au hasard; l'ouvrage a été composé en plusieurs fois entre 948 et 952; le caractère un peu flottant du plan et des omissions importantes semblent montrer que ce traité n'est qu'une esquisse dont la rédaction définitive n'a jamais été composée; les passages qui ont le plus de valeur, consacrés aux Russes, aux Hongrois, aux Petchénègues, aux Dalmates, dérivent presque entièrement des sources orales). — Brooks. Les sources de Théophanes et les chroniqueurs syriens (Théophanes et Michel le Syrien se sont inspirés à l'aide d'intermédiaires différents d'une chronique syriaque écrite vers 746). — Kurtz. Michel Psellos (étude de texte). — Id. Le synode tenu en 1157 à Constantinople contre Soterichos. — Id. Georges Bardanes, métropolite de Corcyre (les onze lettres de ce personnage datent du xiiie et non du xiie siècle; il ne s'agit pas de Frédéric Barberousse ou de Manuel Comnène, mais de Frédéric II et de Manuel, despote d'Épire). — Schmidt. La question du nombre des Vandales (voy. Haury, *Byz. Zeit.*, XIV, 527). = Comptes-rendus : *Gidulianov*. Les métropolites dans les trois premiers siècles du christianisme. — *Lietzmann*. Apollinaire de Laodicée et de son école. — *Kugener*. Vie de Sévère. — *Kurtz*. Poésies de Christophoros de Mytilène (a renouvelé le texte). —

Digitized by Google

Platon. Observations sur le droit de ΠΡΟΤΙΜΗΣΙΣ en droit byzantin (droit de préemption de certains fonds de terre établi en 922).

26. — Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. T. XXXII, 1907, fasc. 2. — H. Jaekel. Sur le texte de la « Lex Frisionum » dans l'édition Herold (à défaut de manuscrit, cette édition de 1557 sert de base à la critique de la loi). — A. Hessel et H. Wibel. Un falsificateur de chartes à Turin au xie siècle (étude critique de quatre diplômes faux des empereurs Conrad II et Henri III, 1038, 1041, 1047; ces actes, dont un seul intéresse l'église de Turin, ont cependant tous été fabriqués dans cette ville par un même faussaire). — W. Levison. Manuscrits de bibliothèques d'Angleterre (lettres de saint Boniface; chronique de Levold de Northof; formulaire de Nürnberg, xive siècle). — R.-G. Salomon. Une publication russe sur la diplomatique pontificale (xive-xvie siècles, par N. Lichatschev; facsimilés). — Fedor Schneider. Une lettre interpolée du pape Nicolas Ier et le primat de Bourges (le texte de 864 qu'on invoque d'ordinaire comme le premier témoignage de la primatie de Bourges est un texte interpolé sans doute à la fin du xie siècle). — G. Beckmann. L'avènement du pape Boniface VIII et le roi Adolphe de Nassau (le pape, quoi qu'on en ait dit, a annoncé au roi son avènement). — G. Kentenich. Les « camerarii » de Trèves. — W. Kisky. Additions à la liste des chanoines de Cologne.

27. — Preussische Jahrbücher. T. CXXIV, 1906, fasc. 1. — H. v. Schubert. Hypatia d'Alexandrie dans l'histoire et la légende (son assassinat par la populace chrétienne et le roman de Kingsley). — M. Grünbaum. Trois testaments d'Hohenzollern (l' « exhortation paternelle » du grand Électeur, 1667; l' « instruction de Frédéric-Guillaume Ier à ses successeurs », 1772; le « testament politique de Frédéric le Grand », 1752). — E. Daniels. Porfirio Diaz, président du Mexique, et son œuvre (d'après A. Tweedie, *Porfirio Diaz*, London, 1906). = Fasc. 2. P. Goldschmidt. La constitution prussienne (du 5 déc. 1848, d'après les derniers mémoires parus). — P.-G. Hoffmann. Le développement agricole et les droits sur les céréales en France (la France est devenue au xixe siècle un état avant tout agricole). — E. Simons. Les communautés sous la croix (rivalité entre les communautés calvinistes et le catholicisme dans l'ancien duché de Juliers-Clèves-Berg et l'électorat de Cologne jusqu'à aujourd'hui). = T. CXXV, 1906, fasc. 1. — F. Frensdorff. Un écrit de Frédéric le Grand sur la littérature allemande et sur l'histoire et le droit allemands. — E. Daniels. Souvenirs militaires d'un Hongrois-Allemand (les mémoires de Mollinary).

28. — Zeitschrift für katholische Theologie. T. XXX, 1906, fasc. 4. — Jos. Kern. Sur la controverse des théologiens catholiques et grecs-orthodoxes au sujet de la sainte onction. — Joh. Ernst. La valeur dogmatique des décisions du deuxième concile d'Orange (529). — E. Dorsch. La vérité de l'histoire biblique dans les idées de l'an-

Digitized by Google

cienne Église chrétienne (suite dans ce fasc. et au suivant). — F. Maier. L'authenticité de l'épître de saint Jude et de la seconde épître de saint Pierre (réfute les théories en cours et spécialement celle de Holtzmann). = T. XXXI, 1907, fasc. 1. H. Grisar. Denis l'Aréopagite dans l'ancienne chapelle du palais pontifical et les falsifications de Regensburg au xie siècle (il s'agit des falsifications relatives aux reliques de saint Denis l'Aréopagite et d'une authentique de reliques de ce saint retrouvée dans le trésor du *Sancta Sanctorum* du Latran. Le P. Grisar ignore ou feint d'ignorer les articles publiés par M. Lauer sur ce trésor et notamment celui du *Moyen âge* de juillet 1906). — F. Lauchert. La polémique d'Ambrosius Catharinus contre Bernardino Ochino (rectifie et complète les indications très inexactes données jusqu'à présent sur cette matière, notamment celles de Quétif et Échard). — C.-U. Kneller. La convocation des conciles (fin; le droit de convocation appartint au pape seul, du ive siècle à la fin du viiie, et non à l'empereur). — E. Michael. Éclaircissement au sujet de mon Histoire du peuple allemand (répond aux critiques qui ont été adressées aux t. III et IV de son ouvrage par M. Schönbach). = Comptes-rendus : *Kassowitz*. Die Reformvorschläge Kaiser Ferdinand I auf dem Konzil von Trient (a trop exclusivement suivi les documents impérialistes). — *Ph. Hergenröther*. Lehrbuch des katholischen Kirchenrechts; 2e éd., par *J. Hollweck* (édition complètement refondue). — *Schuster* et *Holzammer*. Handbuch zur Biblischen Geschichte; 6e éd., par *Selbst* et *Schäfer*. (excellent). = Analectes : Baier. Trois lettres d'indulgences du couvent de Dominicains de Würzburg aux premiers temps de la Réforme (1502-1518; fin au fasc. 2).

29. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. T. XXVII, 1906, fasc. 3. — Schlossmann. Tertullien à la lumière de la jurisprudence (Tertullien le théologien est différent de Tertullien le juriste cité par Justinien; il n'était pas juriste lui-même; fin au fasc. 4). — J. v. Pflugk-Harttung. Les élections pontificales et l'Empire de 1046 à 1328 (1re partie : jusqu'à Léon IX inclusivement). — J. Dietterle. Les *Summae confessorum* depuis leurs débuts jusqu'à Silvester Prierias; III : les *Summae confessorum* de la seconde moitié du xve s. et du xvie s. jusqu'à Sylvestrina (suite au fasc. 4). — P. Kalkoff. Luther devant le chapitre général d'Heidelberg. — Id. La correspondance échangée entre le prince électeur Frédéric et Gaétan. — Th. Brieger. Les nouvelles études sur la confession d'Augsbourg (à propos de la publication de Kolde, *Die älteste Redaktion des Augsburger Konfession*). — P. Lehmann. Deux lettres inédites adressées à Melanchton (par Joachimus Camerarius en 1522; en grec). — Th. Brieger. Observations sur la conférence de Troeltsch : « Le rôle du protestantisme dans la formation du monde moderne. » = Comptes-rendus : *Stosch*. Der innere Gang der Missionsgeschichte. — *Barge*. Andreas Bodenstein v. Karlstadt; 2 Teil (important). — *Hunzinger*. Lutherstudien; Heft 1. — *J. Friedrich*. Die Entstehung der Reformatio ecclesiarum Hassiae von 1526. — *H. Nebel-*

Digitized by Google

sieck. Reformationsgeschichte der Stadt Mühlhausen in Thüringen (importante contribution à l'histoire de la Réforme en Allemagne). — *J. Spillmann*. Geschichte der Katholikenverfolgung in England, 1535-1681; 3 u. 4 Teile. — *Lang*. John Knox and the Reformation. — *J. Blötzer*. Die Katholikenemanzipation in Grossbritannien u. Irland (de 1788 à 1829). — *Goetz*. Kirchenrechtliche u. kulturgeschichtliche Denkmäler Altrusslands nebst Gesch. des russichen Kirchenrechts. — *Reichel*. August Gottlieb Spangenberg, Bischof der Brüderkirche (intéressant). — *Kolde*. Die Anfänge der katholischen Gemeinde in Erlangen. — *R. Brandes*. Die Verfassung der Konföderation reformierter Kirchen in Niedersachsen. = Fasc. 4. G. Ficker. Une collection de formules d'abjuration (dans un ms. grec de l'Escurial). — Fink. Un catalogue de reliques de la cathédrale d'Osnabrück en l'an 1343. — R. Doebner. Deux chartes concernant le rétablissement de la discipline dans le cloître de Buxtehude (1475-76). — P. Wernle. Pour la correspondance de Calvin (liste de lettres qui se doublent).

30. — Zeitschrift des Vereins für thüringische Geschichte und Altertumskunde. T. XVI, fasc. 2, 1906. — C. Elle. L'ancienne seigneurie, plus tard comté de Berka sur l'Ilm (suite dans ce fasc. et au suivant; 1272-1608). — P. Honigsheim. Les « limes Sorabicus » (n'est pas, comme le croit Meitzen, une ligne de fortifications dans le genre du « limes Romanus », établie sous les Carolingiens contre les Slaves; après avoir vaincu les Slaves et les Avares, Charlemagne s'est contenté de confier à quelques chefs éprouvés la surveillance de certains points de la frontière). — R. Jordan. Pappenheim à Mülhausen, en Thuringe, 16-19 oct. 1632 (d'après les archives de Mülhausen). = T. XVII, fasc. 1, 1906. P. Höfer. La légende saxonne sur la guerre entre Francs et Thuringiens en 531 ap. J.-C. (les détails donnés par Rudolf de Fulda, Widukind et les autres textes saxons au sujet de la part prise par les Saxons à la victoire remportée sur les Thuringiens sont légendaires). — Berbig. Vingt-neuf lettres de l'Électeur Jean-Frédéric le Généreux (futur Électeur de Saxe) écrites de sa prison, 1547-1552 (presque toutes datées de Bruxelles et adressées à son fils aîné, Jean-Frédéric; plus huit lettres de son secrétaire, Hans Rudolf). — E. Devrient. Les contributions militaires de la ville d'Iéna en 1806 et 1807. — Jordan. L'envoi du président de Chambre von Dohm et d'une députation des États au quartier général de l'empereur à Warschau en janvier-février 1807 (pour demander une diminution de la contribution de guerre exigée par Napoléon).

---

31. — Revue d'Alsace. 1906, juillet-août. — Mgr Chèvre. Les suffragants de Bâle au xviiie siècle (fin; Gobel, évêque de Lydda, 1772-1791). — Ch. Hoffmann. Les élections aux États généraux. Colmar-Belfort (fin). — J. Schwartz. Correspondance de Malouet (suite; fin au fasc. suivant). — Dom de Dartein. L'évangéliaire d'Erkanbold (suite; fin au fasc. suivant). — A. d'Ochsenfeld. L'Alsace au xviiie siècle (à

Digitized by Google

propos de Hoffmann, *l'Alsace au XVIIIe siècle*). = Sept.-oct. Henri Bardy. Marc-Antoine Lavie, député de Belfort-Huningue aux États généraux, 1737-1793. = Novembre-décembre. A. Hanauer. Les faïenciers de Haguenau (depuis 1695, d'après les archives locales; fin en janvier et mars). — Rod. Reuss. Un voyage d'affaires en Espagne en 1718. Extrait des mémoires inédits du Strasbourgeois Jean-Everard Zetzner (commis-négociant de Strasbourg). — H. Lehr. Soldats alsaciens (extrait d'un volume sous presse sur *les Protestants d'autrefois*). — A. Gasser. Les maisons religieuses de Soultz : la chapelle du Lieu-Croissant et des Trois-Rois. — R. Guyot. Les cahiers du Tiers-État de la Haute-Alsace en 1789 (on ne sait ce qu'ils sont devenus pour la plupart). = 1907, janv.-févr. Ch. Hoffmann. Les troubles de 1789 dans la Haute-Alsace (suite en mars). — E. W. Souvenirs d'un médecin strasbourgeois du XVIIIe siècle (1717-1789). — Ingold. A propos des lettres de Schœpflin (quelques lettres non comprises dans le recueil de Fester). = Mars-avril. C. Oberreiner. Les combats de Cernay pendant la guerre de Trente ans. — Correspondance entre le duc d'Aiguillon et le prince-coadjuteur Louis de Rohan, analysée par L. Ehrhard.

---

32. — Jahreshefte des österreichischen archæologischen Institutes in Wien. T. IX, 1906, fasc. 1. — H. Schenkel. Pour l' « edictum Diocletiani » (fragment de Messénie). — O. Cuntz. Le « collegium fabrum » à Aquilée (nouvelle lecture de Pais, *Corp. inscr. lat., Suppl. ital.*, 181). — Edgar. Ptolémée Philopator ou Hermès? (sur un moule conservé au Caire : représente Hermès). — A. Schulten. Deux décrets de l'empereur Valens sur la province d'Asie (1° de 370 ou 371, adressé à Eutrope, intéressant pour l'état des iles Ioniennes; 2° de 372, sur les jeux provinciaux; éclaircit le rôle de l''Ασιάρχης). — W. Kubitschek. Le roi Eritusirus (sur une monnaie celtique; peut-être identique au roi celte Κριτάσιρος de Strabon). — Fr. Hauser. Tettix (sur une ancienne manière de se coiffer). — E. Maass. Les Grecs dans la Gaule méridionale (les Crétois y ont précédé les Phocéens; les Doriens semblent y être venus). = Supplément : A. Brückner. Sur l'Athenaios d'un Psephisma de Notion (en Ionie; il s'agit du frère d'Euménès II de Pergame). = Fasc. 2. R. Heberdeg. Sur le décret de l'empereur Valens adressé à Eutrope (complément à l'article de Schulten au fasc. 1). — P. Wolters. 'Αρχιατροί (dans les inscriptions médicales d'Éphèse publiées au t. VIII). — E. Bormanns. Inscriptions sur bronze de Lauriacum (droit municipal sous Caracalla). = Supplément : R. Egger. La carrière publique de M. Nonius Macrinus (proconsul d'Asie en 170-171). — Petersen. L'ancienne coiffure attique « Tettix ».

33. — Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung. T. XXVII, 1906, fasc. 4. — Oswald Redlich. Problèmes historico-géographiques. — V. Samanek. La situation constitutionnelle à Gênes de 1311 à 1313 (fin). — A.-H. Loebl. Contribution à l'histoire de l'administration centrale de l'Empire au déclin du

Digitized by Google

XVIe s. (le conseil aulique, le conseil privé, la chancellerie, les chambres des finances, le personnel administratif). — W. Ebstein. La dernière maladie de l'empereur Sigismond (Sigismond mourut d'une gangrène sénile, conséquence d'une artériosclérose). — F.-C. Wittichen. Additions à la bibliographie de Gentz (donnée par Kircheisen au fasc. 1 du même vol.). = Comptes-rendus : *Scholz*. Die Publizistik zur Zeit Philipps des Schönen u. Bonifaz' VIII. — « Programmes » des écoles moyennes autrichiennes pour 1905. — Publications faites en Haute et Basse-Autriche de 1902 à 1904. — Lettre de M. Lenz en réponse aux critiques faites à son « Napoléon » par M. Schlitter, qui réplique. = T. XXVIII, 1907, fasc. 1. Ph. Heck. Le « Hantgemal » d'après le manuscrit de Falkenstein et d'autres documents (l'interprétation de Homeyer repose sur une faute de lecture; le mot « Hantgemal » correspond au mot allemand moderne « Heimat »). — R. Eisler. La légende de saint Domitien, duc de Carinthie (d'après un ms. du XVe s.; étude critique de la légende qui a commencé à prendre corps à la fin du XIIe s.). — A. Schulte et L. Wenger. Une donation de l'empereur Frédéric Ier à l'hospice de Septimerpass (1186; étude juridique). — V. Samanek. Les fragments d'actes génois de la collection de Bernard de Mercato, notaire caméral de l'empereur Henri VII. — G. Sommerfeldt. Sur l'écrit du roi Frédéric II relatif à l'organisation militaire en Prusse. = Comptes-rendus : *C. Georg*. Beiträge zur älteren deutschen Wirtschafts- u. Verfassungsgeschichte (important). — *J. Schatz*. Die Gedichte Oswalds v. Wolkenstein. — *Starzer*. Die Konstituirung der Ortsgemeinden Niederösterreichs. — Analyse des périodiques de Bohême, Moravie et Austro-Silésie, 1902-1904. = E. Mayer. Les chartes Dragoni (réponse à L.-M. Hartmann : voir t. XXVII, fasc. 2; maintient l'authenticité de ces documents).

34. — Századok (*les Siècles*). 1906, juin. — A. Erdélyi. Le prince Akos Barcsay (prince de Transylvanie, 1657-1661; retrace, d'après les « Monumenta comitialia regni Transylvaniae », la lutte de Barcsay contre Georges II Rákoczy, son arrivée au trône avec l'appui des Turcs, la sédition de Kemény et le meurtre de Barcsay. C'était un prince patriote qui combattit plutôt avec les armes de l'esprit qu'avec l'épée. Protecteur des lettres et des arts, il tomba victime d'une politique qui voulait sauver l'indépendance de la Transylvanie contre la Turquie et contre l'Autriche. On pourrait le comparer à Martinuzzi). — L. Kropf. Contributions à l'histoire de l'ancienne musique hongroise (rectifie sur plusieurs points une étude de Jean Csiky sur le même sujet). = Comptes-rendus : *J. Könyöki*. Les châteaux forts du moyen âge. — *A. Eiermann*. Lazarus von Schwendi (a guerroyé en Hongrie de 1564 à 1567; l'auteur ne connait pas bien ces campagnes). — Nécrologie : Joseph Thury, 1861-1906 (a étudié surtout les relations entre les Turcs et les Hongrois; philologue et historien distingué, il venait d'être désigné comme successeur de M. Vámbéry à l'Université de Budapest, lorsque la mort est venue le frapper). — Répertoire historique slave. =

Digitized by Google

Septembre. I. Szentpétery. Critique de l'objectivité dans les sciences historiques. — D. Szabó. Deux chartes de l'époque arpadienne (texte et commentaire de ces deux chartes qui contiennent des donations. La première, datée de 1232, a été mal éditée par Fejér, *Codex diplomaticus*, III, 2, 402; la seconde, de l'année 1269, était inédite). = Comptes-rendus : *H. Marczali*. Enchiridion fontium historiae Hungarorum (nombreuses critiques de détail). = Octobre. D. Csánki. La ferme du juge Kuncz à Bude (étude topographique des environs de Bude d'après des documents inédits. Kuncz est le premier juge de Bude que l'histoire mentionne en 1300). — L. Thallóczy et T. Györy. La maladie d'Emeric Thököly (le chef des Mécontents a souffert de la goutte; les différentes phases de la maladie d'après ses journaux. L'étude est due à la collaboration d'un historien et d'un médecin). = Comptes-rendus : *S. Beissel*. Die Aachenfahrt (important pour l'histoire des pèlerinages hongrois; critiques de détail). — *M. Lendvai*. Les familles nobles du comitat de Temes; t. III (travail sérieux). — *A. Czuberka*. Les armes à l'époque des Kouroucz (rien de nouveau). — *D. Scarpetto*. Giovanna I di Napoli (faible; pas au courant). — Varia. T. Györy. L'origine d'Ignace Semmelweis, 1818-1865 (donne l'arbre généalogique du célèbre médecin hongrois qui a été le précurseur de la méthode antiseptique. On vient de lui élever un monument à Budapest). = Novembre. M. Sufflay. Le statut de Raguse (d'après la publication de Bogisič et Jirecek, *Liber statutorum civitatis Ragusii compositus anno 1272;* édition princeps et excellente sous tous rapports). = Comptes-rendus : *Morawski-Rongier*. Histoire de l'Université de Cracovie. Moyen âge et renaissance; t. I-III (bon; relève les passages concernant les étudiants hongrois fort nombreux au xve siècle à l'Université polonaise). — Monographie du comitat Alsófehér (ce grand ouvrage, dû à la collaboration de plusieurs savants, fera bien connaître l'histoire et l'ethnographie de ce comitat habité par des Hongrois, des Saxons et des Roumains; il faudra consulter surtout la partie qui traite de la Révolution de 1848-1849). — *E. Jurkovich*. Le passé de Beszterczebánya (intéressant). — *I. Balló*. La catastrophe de Madéfalu (7 janvier 1764; rien de nouveau). — Varia. B. Baranyai. L'ouvrage de Mathias Bél, « De re rustica Hungariae » (deux manuscrits de cet ouvrage que l'on croyait perdu se trouvent à la bibliothèque du Musée national de Budapest). = Décembre. M. Réthei-Prikkel. Le Dieu des Hongrois; la foudre de Dieu (ces deux locutions, qu'on faisait remonter à la plus ancienne époque païenne des Magyars, sont de date plus récente. Elles doivent leur origine aux chroniqueurs qui, en qualité de prêtres, les ont forgées d'après la Bible. Elles n'ont rien à voir avec la mythologie magyare). — A. Gárdonyi. Paul Gyulay de Abafája (trois nouveaux documents sur le conseiller de Sigismond Báthory, prince de Transylvanie, datant de 1590 et de 1592). — B. Kempelen. Contribution à l'histoire des colonies allemandes dans le sud de la Hongrie (publie quelques documents inédits sur le rôle joué par Far-

Digitized by Google

kas Kempelen, 1734-1804, dans cette colonisation). — A. Pór. Contribution à la vie de Paul Jegerndorf (supplément à l'article du même auteur, publié en 1905, d'après les *Monumenta Vaticana* édités en Hongrie et en Bohême). = Comptes-rendus : *Apponyi* et *Kammerer*. Chartes de la famille des comtes Apponyi ; t. I : 1241-1526 (important; surtout pour l'ancienne topographie magyare). — *N. Jorga*. Geschichte des rumänischen Volkes (n'est pas digne de la collection de l'*Allgemeine Staatengeschichte ;* c'est la haine et la suffisance qui ont guidé l'auteur). — *S. Weber*. Nouvelles contributions à l'histoire du comitat de Szepes (études intéressantes sur l'art et la civilisation). — *J. Besskó*. Les chevaux des anciens Magyars (étude intéressante de craniométrie).

35. — Budapesti Szemle. 1906, juin. — P. Vay. Manila (fragment d'un Journal de voyage qui vient de paraître en allemand et en hongrois). = Comptes-rendus : *S. Gergely*. Correspondance de Michel Teleki (important). — *Paulsen*. Zur Ethik und Politik (analyse détaillée). — *Comte de Hübner*. Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris sous le second Empire, 1851-1859; t. II (analyse). = Juillet. H. Marczali. La première œuvre de Széchenyi (c'est un supplément inédit à son Journal, datant de 1819 ; il est ici traduit en hongrois. Contient des renseignements précieux sur l'éducation du grand homme d'État; ses rapports avec ses parents; sa carrière militaire et ses idées touchant l'amour). — J. Váczy. Les lettres de Transylvanie de Kazinczy (ces lettres datent de 1817, mais elles n'ont paru qu'après la mort de Kazinczy ; histoire de la composition et valeur de l'œuvre). = Compte-rendu : *E. Horn*. François Rákoczy II, prince de Transylvanie (pour le grand public). = Septembre. M. Kármán. L'organisation de l'enseignement primaire en Hongrie et les lois récentes (suite en oct., nov. et déc. Étude de toutes les questions se rattachant à l'enseignement primaire depuis la première loi organique de 1868 jusqu'au projet présenté en 1904 par Berzeviczy). = Comptes-rendus : *L. Szádeczky*. Le Journal et les œuvres d'Étienne Halmágyi (intéressant pour l'histoire de la Transylvanie sous le règne de Marie-Thérèse et de Joseph II). — *J. Szekfü*. Contributions à la critique des ouvrages de l'historien É. Szamosközy (utile). = Novembre. J. Kautz. Nouveaux courants dans le droit constitutionnel de l'Europe (analyse et critique des travaux de Seignobos, Jellinek, Feeman, Dicey et du savant hongrois Concha). — J. Fekete. La dépopulation (suite en décembre. D'après les statistiques hongroises des dix dernières années ; détails intéressants sur l'émigration en Amérique). = Compte-rendu : *R. Brózik*. Grand atlas hongrois (ne répond pas à toutes les exigences). = Décembre. P. Gyulai. Les études du baron Sigismond Kemény (préface d'une nouvelle édition augmentée de ces études parues en 1870). — H. Marczalí. Comment on falsifie l'histoire (contre l'assertion saugrenue du bourgmestre de Vienne qui, au congrès des historiens, a prétendu que la Hongrie n'a jamais servi de rempart à l'Occident contre l'invasion des Turcs. Toute l'histoire de la Hongrie des xve, xvie et xviie siècles, les témoignages

Digitized by Google

contemporains de l'Europe sont là pour prouver que le fameux bourgmestre n'est qu'un calomniateur).

---

36. — The Athenæum. 1906, 20 oct. — *Sir C. S. King.* The autobiography and correspondence of William King, archbishop of Dublin (intéressant pour l'histoire de l'Église anglicane en Irlande, de Jacques II à Georges II). — *Herbert M. Vaughan.* The last of the Stuarts (biographie superficielle du cardinal duc d'York, Henry IX). — *Abbé Gasquet.* Lord Acton and his circle (intéressant recueil de lettres). = 27 oct. *Trowbridge.* Court beauties of Old Whitehall (intéressant). = 3 nov. *Stuart J. Reid.* Life and letters of the first earl of Durham (l'éditeur a fait bon usage de précieux documents; mais il est singulièrement prolixe). = 10 nov. *Filson Young.* Christopher Columbus, and the New World of his discoveries (bon récit, qui s'adresse non aux érudits, mais au grand public). = 17 nov. *Fr. Paulsen.* The german universities and university study, trad. p. *F. Thilly* et *W. Elwang* (très instructif). — *Constance, countess De La Warr.* A twice crowned queen : Anne of Brittany (consciencieux). — *W. M. Ramsay.* Studies in the history and art of the eastern provinces of the roman empire (excellent; beaucoup de faits nouveaux et d'idées). = 24 nov. Le quatrième centenaire de George Buchanan à Glasgow (nov. 1906). = 8 déc. The Cambridge modern history. Vol. IV : the Thirty years war (fort intéressant; il y a d'assez grandes disproportions entre les différentes parties de cette œuvre collective). — A queen of indiscretions : the tragedy of Caroline of Brunswick, translated by *Frederic Chapman* from the italian of *Graziano Paolo Clerici* (ouvrage intéressant, neuf pour certaines parties, contestable sur beaucoup de points qui méritent d'ailleurs une critique approfondie; le traducteur ajoute une introduction où il refait la vie excentrique et encore assez mystérieuse de la reine Caroline). = 15 déc. *W. Page.* Victoria county histories : Somerset, Devon, Cornwall (beaux et bons volumes). = 22 déc. *Ch. G. Harper.* The old inns of Old England (intéressant). — *F. C. Burkitt.* The Gospel history and its transmission (étude critique, ferme, compétente et respectueuse). = 29 déc. *Oliver Elton.* Frederick York Powell; a life and a selection from his letters and occasional writings (très intéressant). — *Robert P. Skinner.* Abyssinia of to day; an account of the first mission sent by the american Government to the court of the King of Kings, 1903-1904 (en somme, peu de nouveau). — *I. H. Jeayes.* Descriptive catalogue of Derbyshire charters (utile, mais incomplet). = 1907, 5 janv. Corolla numismatica; numismatic essays in honour of Barclay V. Head (très intéressant volume de Mélanges composé en l'honneur de B. V. Head, au moment où il prit sa retraite du département des médailles au Brit. Mus.). = 12 janv. *Herbert Paul.* Queen Anne (bonne biographie pour la grande collection Goupil). — *A. Lang.* Homer and his age (fort intéressant). = 19 janv. *Ch. Oman.* The history of England, 1377-1485 (récit très attachant; mais l'auteur s'est renfermé trop étroitement dans

Digitized by Google

le cadre d'une histoire « politique »; beaucoup d'erreurs de détail). — *J. E. C. de Montmorency*. Thomas à Kempis; his age and book (excellent). — *H. N. Williams*. Queen Margot, wife of Henry of Navarre (intéressant; suit de trop près Merki; trop d'erreurs de détail). = 26 janv. *L. H. Berens*. The Digger movement in the days of the Commonwealth (étude très intéressante sur le mouvement communiste inauguré, au printemps de 1649, par Gerrard Winstanley et ses partisans. Réprimé par les soldats de Fairfax, le mouvement avorta; mais il est fort curieux à étudier). — *S.* et *B. Webb*. English local government from the Revolution to the municipal corporations act : the parish and the county (remarquable). — *Edw. Hutton*. Sigismondo Pandolfo Malatesta, Lord of Rimini (roman historique, ingénieux et savant, mais d'un caractère incertain et plutôt fâcheux). = 9 févr. *Sir Walter Besant*. Mediæval London. Vol. II. Ecclesiastical (c'est l'œuvre d'un amateur intelligent et habile, mais qui ne connaissait pas les sources). — *H. Butler Clarke*. Modern Spain, 1815-1898 (bon). = 16 févr. Letters and journals of Samuel Gridley Howe during the greek Revolution. Edited by his daughter, *Laura E. Richards* (intéressant). — *J. Mac Crabe*. Talleyrand (agréable à lire, mais superficiel). = 23 févr. *E. H. Moorhouse*. Nelson's Lady Hamilton (très bonne étude, qui diminue avec raison l'influence exercée, selon la légende, par la belle Emma sur l'amiral). — *F. A. Gasquet*. Parish life in mediæval England (intéressant et fait directement sur les sources originales; c'est d'ailleurs surtout la vie religieuse qu'on nous décrit). — *Sir Clements R. Markham*. Richard III (plaidoyer ingénieux, intéressant, mais inconsistant, en faveur de ce roi). = 2 mars. *Sir Owen T. Burne*. Memories (l'auteur a été pendant de longues années le véritable chef du ministère de l'Inde; ses mémoires, bien que fort discrets, nous apprennent beaucoup sur l'Inde de 1857 à 1880 environ). — *J. Donaldson*. Woman; her position and influence in Ancient Greece and Rome, and among the early christians (bon). — Victoria county histories : Lincoln, t. II; Norfolk, t. II; Northampton, t. II. — *N. W. Thomas*. Kinship organisations and group marriage in Australia (excellent). = 16 mars. *Sir Th. Smith*. De Republica Anglorum, éd. *Alston* (très bonne édition). — *H. G. D. Liveing*. Records of Romsey abbey (très bonne histoire d'une abbaye bénédictine de femmes qui fut fondée en 907 et sécularisée en 1539). = 23 mars. *Hanotaux*. Histoire de la France contemporaine; vol. III (la présidence du maréchal de Mac-Mahon est racontée d'une manière intéressante, à l'aide de documents parfois nouveaux; la partie la plus faible est celle qui concerne les affaires extérieures. De nombreuses négligences qui sentent par trop le journalisme).

37. — The english historical Review. 1906, oct. — F. M. Powicke. L'administration de la Normandie par les princes angevins; 1er art. — Maurice Wilkinson. Les guerres de religion dans le Périgord (utilise des pièces tirées des archives municipales de Bergerac, la

Digitized by Google

correspondance de la famille Vivans, de Gageac, qui va de 1578 à 1592, date de la mort de Geoffroi de Vivans, tué devant Villandraut. Les Vivans étaient protestants). — E. J. Carlyle. Comités du Conseil privé sous les premiers Stuarts (tandis que, sous Élisabeth, l'administration générale était concentrée entre les mains du Conseil privé composé de douze membres au plus, il fallut, sous les premiers Stuarts, établir des sections ou comités. Ceux-ci cessèrent d'exister en 1640). — C. Brinkmann. Charles II et l'évêque de Munster dans la guerre anglo-hollandaise de 1665-1666. — A. Ballard. Les bourgeois du Domesday. — Mary Bateson. Les bourgeois du Domesday et les remparts de Malmesbury. — J. H. Wylie. La ville d'Orwell (il s'agit d'une ville disparue dans le comté de Suffolk). — A. M. Allen. La date des statuts donnés à Vérone par Albertino (maintient que ces statuts ont été promulgués de 1260 à 1270; le ms. qui nous les a conservés a été copié en 1276 ou 1277; plus tard, on remplaça certains feuillets brûlés par d'autres, où se glissèrent des interpolations). — James F. Villard. Négociations d'Édouard Ier pour obtenir de l'argent en 1337 (publie un texte où sont énumérées les taxes consenties par certaines villes du comté de Stafford). — Cora L. Scofield. Les mouvements du comte de Warwick dans l'été de 1464 (d'après un compte de l'Échiquier publié à la suite). — William Miller. Le duc fou de Naxos (Francesco III Crispo n'a pas, comme le dit Hopf, gouverné paisiblement son île jusqu'en 1518; les *Diarii* de Sanuto prouvent qu'il fut un fou homicide, qu'il tua sa femme en 1510 et mourut l'année suivante). — J. A. J. Housden. La poste des marchands étrangers au xvie siècle (il y eut dispute en 1568 pour la nomination de maître général des postes entre Van den Putte, Belge protestant, et Godfrey Marshall, Anglais catholique; le protestant finit par l'emporter, après une active intervention de la part de Thomas Randolph, maître des postes de la reine). — C. H. Firth. Les instructions de Cromwell au colonel Lockart en 1656 (lorsque le colonel fut envoyé en France pour négocier une alliance. Ces instructions, inédites et sans date, doivent être du mois d'avril). = Comptes-rendus : *G. Salvioli*. Le capitalisme dans le monde antique; étude sur l'économie romaine, trad. p. *A. Bonnet* (trois chapitres fort intéressants sur la production des biens, la production agricole et le capitalisme; mais l'auteur ne connaît pas toujours exactement ses sources). — *Hodgkin*. The history of England from the earliest times to the Norman Conquest (bon). — *F. Haverfield*. The romanisation of roman Britain (excellent). — *W. Stubbs*. Lectures on early english history (recueil intéressant, mais mal publié par M. Hassall, qui n'a pas toujours bien lu les manuscrits et qui ne donne aucune indication sur l'époque où chacune de ces leçons a été faite). — *Vinogradoff*. The growth of the manor (livre admirable de science et de pénétration). — *M. J. Bonn*. Die englische Kolonisation in Ireland (intéressant et important; mais l'idée de colonisation, prise surtout dans le sens moderne, prédomine trop dans ce livre. Notables observa-

Digitized by Google

tions de détail par R. Dunlop). — *Parow*. Compotus vicecomitis (excellente dissertation). — *Gasquet*. Henry III and the church (ouvrage consciencieux, trop terre à terre, et où les menues erreurs de fait sont nombreuses). — *T. E. Tout* et *Hilda Johnstone*. State trials of the reign of Edward I, 1289-1293 (F. W. Maitland suggère plusieurs corrections à ce texte difficile et par ailleurs bien publié). — *C. Pijnacker Hordijk*. Willelmi, capellani in Brederode, postea monachi et procuratoris Egmondensis, chronicon (bonne édition; la chronique de Guillaume d'Egmont comprend deux parties : la première, de 1206 à 1321, a été composée en 1322; elle est faite en partie de seconde main, surtout à l'aide de Martin de Troppau; la seconde partie, 1322-1332, est une source capitale pour l'histoire de la Flandre). — *Edward, second duke of York*. The master of game, publ. p. *F. Baillie-Grohman* (livre sur la chasse par le second duc d'York, qui fut maître des chasses royales sous Henri IV, 1406; il a été compilé entre 1406 et 1413, mais n'est guère en somme qu'une traduction du *Livre de chasse* de Gaston Phœbus. L'éditeur a fait de ce texte le centre d'une histoire complète de la vénerie en Angleterre au moyen âge). — *G. Unwin*. Industrial organisation in the XVI u. XVII centuries (fort intéressant). — *Martin A. S. Hume*. Calendar of letters, despatches and state papers relating to the negociations between England and Spain. Vol. VIII, 1545-1546 (il faut se défier de l'annotation, souvent défectueuse). — *William Foster*. The journal of John Jourdain, 1608-1617, describing his experiences in Arabia, India, and the Malay archipelago. — *W. L. Mathieson*. Scotland and the Union, 1695-1747 (intéressant). — Calendar of pàtent rolls of Edward III, 1348-1350. — Calendar of close rolls of Edward III, 1346-1354. — Calendar of patent rolls of Richard II, 1391-1396. = 1907, janv. E. J. Webb. La prétendue circumnavigation de l'Afrique par les Phéniciens, considérée par rapport à la théorie de l'Ophir sud-africain (le récit d'Hérodote, IV, 42, est inadmissible; si on le tenait pour vrai, ce serait un argument contre l'hypothèse d'après laquelle Salomon et les anciens princes sémites tiraient l'or de l'Afrique méridionale). — F. M. Powicke. La Normandie gouvernée par les princes angevins (suite et fin; important). — W. Moir Bryce. Le voyage de Marie Stuart en France en 1548 (fait pour la première fois le récit exact et circonstancié de ce voyage à l'aide des lettres adressées à la reine, mère de Marie Stuart, par M. de Brézé, que Henri II avait chargé d'accompagner la jeune reine. Ces lettres étaient inédites; elles sont à la bibliothèque des avocats à Édimbourg). — Miss Louise F. Brown. Les facteurs religieux dans le Parlement qui rappela Charles II (prouve que les presbytériens n'eurent jamais une majorité bien évidente dans ce « Parlement-Convention »). — R. L. Poole. Mary Bateson (article nécrologique). — F. H. Baring. La « Malfosse » à la bataille de Hastings. — W. H. Stevenson. Description du « Domesday book » par un contemporain (elle se trouve dans une dissertation sur la théorie chronologique de Marianus Scotus par Robert Losinga, évêque de Here-

Digitized by Google

ford. L'auteur atteste que le D. B. a bien été composé en 1086. Ce petit traité de Robert a été connu de Guillaume de Malmesbury, qui, par cet intermédiaire, apprit à connaître la chronique de Marianus Scotus. Publie des notes annalistiques tirées de l'un des deux manuscrits de Robert de Losinga). — H. W. C. Davis. Une vie inédite d'Edmond Rich (collationne la vie d'E. Rich par le moine de Pontigny avec une autre rédaction que contient un ms. de Balliol College, à Oxford; publie les passages qui se trouvent seulement dans celle-ci. Du rapport des deux rédactions entre elles). — E. C. Lodge. La baronnie de Castelnau en Médoc pendant le moyen âge (d'après deux anciens inventaires des titres de cette baronnie; étude sur la condition des terres et des personnes dans cette baronnie, surtout au xve et au xvie siècle). — R. C. Fowler. De la valeur des déclarations faites en justice sur l'âge d'un plaideur (ces déclarations ne peuvent pas être considérées comme véridiques; on voit dans des enquêtes relatives à des personnes très différentes des témoins rappelant des faits identiques pour attester la sincérité de leur témoignage; il y avait des formules courantes que l'on utilisait pour ce genre de déclarations). — C. L. Falkiner. William Farner et ses Chroniques d'Irlande de 1594 à 1613 (de ces chroniques, on ne connaissait encore que des fragments pour les années 1612-1615. L'auteur était un ami, un confident de Sir Arthur Chichester, « lord député » d'Irlande en 1613-1614). — G. F. Warner. Une brochure politique inédite de Daniel De Foe (d'après un manuscrit non signé, mais qui est de la propre main de De Foe; il est adressé à Robert Harley peu après que celui-ci eut été nommé secrétaire d'État, 18 mai 1704; De Foe y expose les maximes de gouvernement qui devaient servir à guider le nouveau ministre). = Comptes-rendus : *M. Croiset.* Aristophane et les partis à Athènes (très intéressant). — *Fr. Smith.* Die römische Timokratie (peu convaincant). — *J. Brochet.* Saint Jérôme et ses ennemis (important; l'auteur prend généralement avec conviction le parti de saint Jérôme). — *F. G. Davenport.* The economic development of a Norfolk manor, 1086-1565 (très bonne monographie). — *J. Mills.* Calendar of the justiciary rolls of proceedings in the Court of the Justiciar of Ireland, 23-31 years of Edward I. — *Ch. Oman.* The great revolt of 1381 (les chiffres sur lesquels l'auteur raisonne ne sont pas sûrs et laissent douter de l'exactitude de sa méthode. Article important de J. Tait). — Briefe an Desiderius Erasmus von Rotterdam, herausgegeben von *L. K. Enthoven* (publie une centaine de lettres retrouvées à la bibliothèque municipale de Breslau). — *B. K. Gray.* A history of english philanthropy (bon). — *Ch. S. Terry.* The scottish parliament; its constitution and procedure, 1603-1707 (clair et intéressant résumé). — *J. H. Overton* et *Fred. Relton.* The english church from the accession of George I to the end of the xviiith century (excellent). — *E. Schaumkell.* Geschichte der deutschen Geschichtschreibung von der Mitte des xviii Jahrh. bis zur Romantik (bon chapitre de l'histoire de l' « Aufklærung »).

Digitized by Google

38. — The Nineteenth century. 1906, sept. — Yves Guyot. Le pangermanisme. La Hollande et la Belgique. — Rév. C. V. Durell. Un renouveau religieux au temps de la Renaissance (quelques pages sur Savonarole). = Octobre. A. Vambéry. Le panislamisme. — Mrs. Charles Roundell. Extraits d'un journal tenu au château de Dublin pendant le procès de Phœnix Park (notes prises par Mrs. Roundell et par son mari qui, en janvier et en février 1883, furent les hôtes de M. et Mme Trevelyan au château de Dublin. Récit très minutieux de l'assassinat de M. Th. Burke et de Lord Frederick Cavendish par un groupe de conjurés affiliés à la société secrète dite *les Invincibles*, le 6 mai 1882). — L. A. Atherley Jones. L'histoire du « Parti du travail ». = Novembre. W. Frewen Lord. Des institutions qui, au Canada, confèrent des grades universitaires. I, les provinces maritimes. — Slade Butler. Les mystères grecs et les évangiles (l'influence de ces mystères sur les écrits les plus anciens du christianisme a été plus grande et plus profonde qu'on ne l'admet d'ordinaire. = Déc. Mrs. Tribe. La fuite de la duchesse d'Angoulême pendant les Cent jours (extraits d'un journal tenu par le père de Mrs. Tribe, pendant un séjour qu'il fit à Bordeaux en avril 1815; l'auteur raconte comment il s'y prit pour que la princesse pût quitter Bordeaux et s'embarquer à Pauillac sur un bateau anglais et comment il l'accompagna ensuite jusqu'en Espagne). — Ethelred Taunton. Henri VIII et le procès intenté à la mémoire de Thomas Becket (ce procès n'a jamais eu lieu. Une proclamation déclara Becket traître, plusieurs de ses reliques furent brûlées, mais il n'y eut pas d'instance judiciaire ouverte, comme Lingard et Lord Campbell l'ont cru). = 1907, janv. George Mac Crae. L'évolution de l'Income-tax. = Févr. M. Maltman Barrie. La Chambre des lords défendue par un démocrate. = Mars. Marcelle Azra Hincks. La danse et les arts plastiques en Grèce dans l'antiquité.

39. — The Scottish historical Review. 1906, octobre. — Histoire du roi d'Irlande et de ses deux fils (légende populaire, en langue gaélique, recueillie, puis traduite en anglais par feu le Rév. J. Gregorson Campbell, de Tiree). — E. Maxtone Graham. Margaret Nairne; un paquet de lettres jacobites (publie quelques lettres allant de 1716 à 1746). — Sir Herbert Maxwell. La *Scalacronica* de Sir Thomas Gray; suite de cette traduction. — R. Menzies Fergusson. Les sorcières d'Alloa (résume le procès qui leur fut intenté en mai 1658, à la requête du Rév. Mathias Symson, ardent dénicheur de sorcières). — Wm. Law Mathieson. Le Parlement d'Écosse, 1560-1707 (montre les forces politiques et ecclésiastiques qui ont contribué à modeler ce Parlement, de la Réforme à l'Union). — Edward Pinnington. Coups d'œil sur l'ancienne vie de paroisse en Écosse. — A. H. Millar. Le registre des baptêmes de l'évêque Norie à Dundee, 1722-1726. = Comptes-rendus : *Sir James Balfour Paul*. Accounts of the Lord High Treasurer of Scotland; vol. VI, 1531-1538. — *P. Hume Brown*. The register of the Privy Council of Scotland; vol. VI, 1635-1637. — Illustrated Catalogue of a

Digitized by Google

loan collection of portraits of english historical personnages who died between 1714 and 1837, exhibited at the Examination schools, Oxford, april-may 1906. — *James Mackinnon*. A history of modern liberty; vol. II (excellent). — *Sir Robert Anderson*. Sidelights on the Home-rule movement (intéressant). = Vol. IV, n° 14, janvier 1907. Hume Brown. L'union des parlements d'Angleterre et d'Écosse en 1707 (des conditions inéluctables qui poussèrent à l'union; des bienfaits de cette union, surtout pour l'Écosse). — L. Dimier. Les portraits de la reine Marie Stuart (article auquel A. Lang a mis quelques notes. La question de l'authenticité et de l'âge véritable des portraits de cette reine a peut-être fait des progrès; mais que peut-on en conclure de certain sur sa ressemblance? Il importerait aussi de savoir quelle était la physionomie de la reine et si on y pourrait trouver des indications sur son caractère). — A. Francis Stuart. L'Écosse et la Papauté durant le grand schisme. — J. H. Stevenson. Un contrat de mutuelle amitié en 1745 (lettre de réconciliation entre deux seigneurs loyalistes, le comte de Sutherland et lord Reay). — Sir Herbert Maxwell. Le règne d'Édouard III raconté dans la *Scalacronica* de sir Thomas Gray. = Comptes-rendus : *Al. Bugge*. Vikingerne. Billeder fra vore forfædres liv; vol. I-II (important recueil de faits et de documents). — *Herbert M. Vaughan*. The last of the royal Stuarts : Henry Stuart, cardinal duke of York (consciencieux, mais peu intéressant; c'est d'ailleurs plus la faute du cardinal que du biographe). — *Ch. S. King*. A great archbishop of Dublin, William King, 1650-1729 (bon).

40. — Transactions of the royal historical Society. Vol. XX, 1906. — H. F. Pelham. Un chapitre de l'histoire des frontières de l'empire romain (de l'occupation militaire de la rive gauche du Rhin par les Romains pendant les trois premiers siècles de notre ère. Avec une carte montrant le « Limes romanus » dans ses divers déplacements et les voies romaines). — Sir Harry Poland. La « dépêche rimée » de Canning à Sir Charles Bagot (donne le texte authentique de la dépêche que Canning, pour intriguer son ami Sir Charles, alors ambassadeur à La Haye, rédigea en vers et expédia sous un chiffre dont Bagot n'avait pas la clé. Canning y annonçait que le gouvernement anglais, après avoir essayé vainement de conclure avec les Pays-Bas un traité de commerce aux mêmes conditions qu'avec la France, augmentait de 20 pour 100 les droits sur les marchandises et les navires hollandais, 31 janvier 1826). — J. Holland Rose. Canning et l'avis secret du traité de Tilsitt (en somme, on ignore toujours par quelle voie les Anglais apprirent si vite les conditions secrètes du traité de Tilsitt. Canning en était arrivé à croire que les Français voulaient mettre la main sur la flotte danoise pour renforcer le blocus continental et, à la première nouvelle d'une entente entre les deux empereurs, il voulut prévenir un coup de main peut-être imaginaire, mais possible, par un coup de main certain. Point n'est besoin, pour expliquer sa résolution, de supposer qu'il eut des informations mystérieuses). — J. F. Chance. La politique

Digitized by Google

scandinave de George Ier jusqu'en 1718. — Miss Violet SHILLINGTON. Les origines de l'alliance anglo-portugaise (du XIIe siècle à la fin du XVe). — Percy ATHLEY. L'étude de l'histoire du XIXe siècle (regrette l'indifférence du public anglais à l'égard de cette histoire; indique les sources auxquelles il faut puiser et les précautions avec lesquelles il convient de les aborder). — John WILLCOCK. Sharp et la politique de la Restauration en Écosse; étude sur les rapports de l'Église et de l'État (expose les influences qui amenèrent Charles II à décréter le rétablissement de l'épiscopat en Écosse dès le début même de la Restauration). — Miss R. R. REID. La révolte des comtes en 1569 (étudie d'après les documents du P. Record Office ce soulèvement, au point de vue de l'histoire locale).

41. — Review of historical publications relating to Canada. 1905. — I. Histoire générale : *Biggar*. The voyages of the Cabots (accorde aux documents plus d'autorité qu'ils n'en méritent). — *Bourne*. Spain in America. — *Bennett Munro*. Canada and British North America (étudie bien le régime seigneurial au Canada, d'après les sources). — *Reuben Thwaites*. France in America (insuffisant, étant données la réputation et la valeur de l'auteur; néglige trop les questions d'administration coloniale pour s'attacher aux aventures des coureurs des bois; erreurs nombreuses). — *Dawson*. The Saint-Lawrence Basin (inégal, mais a fait justice de nombreuses erreurs). — *Browne*. The Saint-Lawrence River (vulgarisation). — *Dionne*. Champlain (mal composé). — *Abbé Gosselin*. Jean Nicolet et le Canada de son temps, 1618-1642. — *Thwaites*. New voyages to North America, by La Hontan (excellente réédition du texte anglais, préférable dans une certaine mesure au texte français). — Société historique de Montréal. Campagne de 1755 (papiers et correspondance de Dieskau; utiles, mais publiés sans notes ni introduction). — *Casgrain*. Wolfe et Montcalm (ouvrage posthume, très arriéré, de l'aveu même des éditeurs). — *Dionne*. Les ecclésiastiques et les royalistes français réfugiés au Canada, 1791-1802; *Miss Textor*. A Colony of emigrés in Canada, 1798-1816 (ces deux ouvrages qui se complètent donnent l'histoire détaillée de l'émigration française au Canada). — *Nina* et *Francis Tiffany*. Harm Jan Huidekoper (papiers et correspondance d'un Hollandais, émigré aux États-Unis en 1796, mort en 1854. Curieux pour les mœurs et la politique du temps). — *Capt. Mahan*. Sea Power in its Relation to the war of 1812 (excellent; appuyé sur les documents inédits; remarquablement impartial). — *Hannay*. History of the war of 1812 (réédition. Beaucoup de passion et d'inexactitudes). — *Lady Edgar*. General Brock (relatif à la guerre de 1812). — *Dunlop*. Recollections of the American War, 1812-1814 (réimpression de souvenirs devenus très rares, presque inconnus; détails sur les milices franco-canadiennes). — *Lyman*. Commodore Perry (très insuffisant). — *Col. Young*. The Battle of the Thames (exagère le rôle des Kentuckiens dans la guerre de 1812). — *Orrin Tiffany*. The Relations of the United States to the Canadian Rebellion. — *Lyall*. The Life of

Digitized by Google

the marquis of Dufferin (attache trop d'importance au rôle du gouvernement anglais dans les affaires canadiennes). — *David*. Laurier et son temps (systématiquement élogieux). — Bulletin des recherches historiques. = II. Histoire locale et provinciale : *Grenfell*. The Deep-Sea Fishermen; The Harvest of the Sea. — *Mc Greath, Lumsden, Prowse*. Travaux divers (sur Terre-Neuve et le Labrador. Terre-Neuve a été visitée et occupée par les Anglais beaucoup plus tôt qu'on ne croit généralement, mais ils cachaient leurs entreprises pour esquiver les impôts dont on les eût accablés dans la métropole). — *Dagnaud*. Le P. Sigogne. — *Raymond*. History of the River Saint-John (bon). — *Douglas*. Québec in the Seventeenth Century (vulgarisation). — *Casgrain*. La maison de Borgia, le monument de Wolfe, le moulin de Dumont, la maison du chien d'or. — *Wurtele*. Blockade of Quebec in 1775-1776 (documents). — *Roy*. Histoire de la seigneurie de Lauzon (t. IV et V; utile, mais trop volumineux). — *Sulte*. Le haut Canada avant 1615. — *Biggar*. Sir Oliver Mowat (biographie d'un premier ministre de l'Ontario, écrite par son gendre). — *Bryce*. Mackenzie, Selkirk, Simpson (terne). — *Dugas*. Histoire véridique des faits qui ont préparé le mouvement des Métis à la Rivière-Rouge en 1869 (très utile; d'un témoin oculaire). — *Dom Benoît*. Vie de Mgr Taché. = Rapport sur les archives du Canada, 1904. — *Dionne*. Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux publiés depuis l'etablissement de l'imprimerie au Canada.

---

42. — The american historical Review. 1906, octobre. — James F. Baldwin. Le Conseil privé au temps de Richard II (article bien informé). — W. B. Munro. Les pouvoirs de l'intendant dans la Nouvelle-France; étude sur la politique coloniale des Français (intéressant, précis, bien informé). — J. Holland Rose. Canning et les patriotes espagnols en 1808 (les desseins de Canning ne furent pas inspirés par des sentiments égoïstes; il favorisa les juntes provinciales parce qu'en elles se concentra d'abord la résistance contre l'envahisseur, mais il s'efforça d'en former une assemblée nationale). — Frederic L. Paxon. Le territoire de Colorado (constitué le 28 février 1861). — Walter F. Maccaleb. L'organisation du service postal dans les États confédérés. = Documents : Lettres de Jefferson à Marbois, 1781, 1783. — Journal de John Mair, 1791. — Un projet de confédération latino-américaine en 1856 (documents provenant des Archives nationales de Cuba, où ils ont été découverts par M. Luis M. Pérez). — Lettre du général Grant à son père, sur la prise de Vicksburg (6 juillet 1863). = Comptes-rendus : *Fr. A. Woods*. Mental and moral heredity in royalty; a statistical study in history and psychology (intéressant). — *Jean Guiraud*. Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne (titre trompeur : il est peu question d'archéologie; quant à l'histoire, l'auteur paraît s'être proposé un but d'édification plutôt que de critique). — *Goldwin Smith*. Irish history and the irish question (brillant résumé). — *Hudson* et *Tingey*. The records of the city of Norwich; vol. I (remarquable). — Magellan's

Digitized by Google

voyage around the world, by *Antonio Pigafetta;* original text with translation, notes and bibliography, by *J. A. Robertson* (le texte reproduit pour la première fois le ms. original conservé à Milan, avec toutes ses particularités de graphie, d'abréviations, de ponctuations, etc. Les notes sont utiles et pleines d'intérêt). — *L. T. Hobhouse* et *J. L. Hammond.* Lord Hobhouse (bonne étude sur un libéral de la vieille école). — *Emma H. Blair* et *J. A. Robertson.* The Philippine Islands; vol. XXVIII-XXXVIII (très importante compilation). — *Clyde A. Duniway.* The development of freedom of the Press in Massachusetts (excellent). — The present state of the european settlements on the Mississipi, by Captain *Philip Pittman,* wich introduction, notes and index by *Fr. H. Hodder* (utile description de ces postes par un ingénieur qui les visita entre 1763 et 1770). — *Elias Pym Fordham.* Personal narrative of travels in Virginia, Maryland, Pennsylvania, Ohio, Indiana, Kentucky, and of a residence in the Illinois territory, 1817-1818; edited by *Fr. A. Ogg.* — Audubon's Western Journal, 1849-1850; with biographical memoir by his daughter *Maria A. Audubon,* introduction, notes and index by *Fr. H. Hodder.* — *De Alva Stanwood Alexander.* A political history of the State of New York (ouvrage pour le grand public, d'ailleurs intéressant et instructif). — *J. H. Dougherty.* The electoral system of the United States (l'auteur se propose de montrer les imperfections de ce système, surtout en ce qui concerne l'élection du président et du vice-président. Remarquable). — *A. B. Hart.* The american nation; a history; vol. II : The federalist system, 1789-1801, by *J. Spencer Bassett* (bon; rien de bien nouveau). — *Id.* Vol. XII : The Jeffersonian system, 1801-1811, by *Edward Channing* (excellent). — *Id.* Vol. XIII : The rise of american nationality, 1811-1819, by *K. Ch. Babcock* (remarquable). — *Id.* Vol. XIV : Rise of the New West, 1819-1829, by *Fred. J. Turner* (bon). — *Id.* Jacksonian democracy, 1829-1837, by *William Mac Donald* (c'est le meilleur résumé que l'on ait de l'administration de Jackson). — *Alonzo Rothschild.* Lincoln, master of men (intéressant). — Colección de libros y documentos referentes a la historia de América; vol. V-VI : Relación de los naufragios y comentarios de Alvar Nuñez Cabeza de Vaca, edited by *M. Serrano y Sanz* (textes intéressants, avec un certain nombre de documents nouveaux). — *Susan M. Kingsbury.* An introduction to the records of the Virginia Company of London, 1619-1624 (fait avec beaucoup de soin). — Ecclesiastical records of the State of New-York; vol. V-VI (se rapportent aux années 1701-1810). — Archives of the State of New Jersey; vol. XXV. — *W. Ch. Ford.* Journals of the Continental Congress, 1774-1789. — *D. Rowland.* The Mississipi territorial archives; vol. I, 1898-1803. — Vol. XII, n° 2, janvier 1907. — S. E. Baldwin. La religion reste quand même la clé de l'histoire (conférence). — P. Mantoux. Les débats du Parlement britannique résumés par des Français au XVIIIe s. (cet article est un remaniement, par l'auteur, de ses *Notes sur les Comptes-rendus des séances du Parlement anglais au XVIIIe siècle*). —

Digitized by Google

Henry VIGNAUD. Preuve que Colomb naquit en 1451; un document nouveau (découvert dans les archives notariales de Gênes et publié par M. Assereto en 1904; il est du 25 août 1479 et atteste qu'à cette date Colomb « est aetatis annorum viginti septem vel circa ». Rapproché d'un autre acte du 31 oct. 1470 où il est dit « major annis decem novem », cet acte prouve que Colomb naquit en septembre ou en octobre 1451. Du premier de ces actes enfin, il ressort manifestement que Colomb était à Lisbonne en juillet 1478). — Henry L. JANES. L'affaire du *Black Warrior* (histoire d'un incident diplomatique qui se produisit à la Havane en 1854). — De quelques ouvrages relatifs à la guerre du Sud-Afrique, 1899-1902 (essai de bibliographie critique). = Documents : 1° Lettres de Thomas Newe, de la Caroline du Sud, 1682; 2° Récit d'un voyage en Maryland, 1705-1706 (anonyme); 3° Lettres interceptées de Tories virginiens, 1775; 4° Lettre de John Marshall à James Wilkinson, 1787; 5° Un procès en New Hampshire, 1791 (où l'on voit l'ingérence du pouvoir législatif de l'État dans une affaire judiciaire). = Comptes-rendus : *W. T. Arnold.* Studies of roman imperialism (intéressant). — *J. Fr. Bœhmer.* Urkundenbuch der Reichsstadt Frankfurt. Nouv. édit. par *Fried. Lau;* tomes I-II, 794-1340. — *Colonel G. J. Hay.* An epitomized history of the Militia (utile analyse des statuts promulgués en Angleterre pour lever et organiser la « Force constitutionnelle », de 1122 à 1902). — *Al. Cartellieri.* Philip II August, König von Frankreich; II, 1187-1191 (excellent). — *H. Ch. Lea.* A history of the Inquisition of Spain; vol. II. — *F. Pijper.* Primitiae pontificiae. Theologorum Neerlandicorum disputationes contra Lutherum inde ab anno 1519 usque ad a. 1526 promulgatae. — *H. C. Wedder.* Balthazar Hübmaier, the leader of the Anabaptists (très consciencieuse étude). — *W. Walker.* John Calvin, the organiser of Reformed protestantism, 1509-1564 (bonne compilation). — *W. Ireland.* The life of Sir Henry Vane the Younger (insuffisant; l'auteur a négligé de trop nombreuses sources d'information). — *A. von Ruville.* William Pitt, Graf von Chatham; 3 vol. (excellent). — *Fred. Nielsen.* The history of papacy in the XIXth Century, trad. p. *A. J. Mason* (exposé judicieux, mais borné). — *J. Foreman.* The Philippine Islands (écrit par un homme qui connaît fort bien le pays, mais qui en connaît mal l'histoire). — *G. Friederici.* Skalpieren und æhnliche Kriegsgebræuche in Amerika (excellent, avec une très bonne bibliographie). — *Ch. Z. Lincoln.* The constitutional history of New York to the year 1905 (bon). — *Fred. S. Oliver.* Alexander Hamilton; an essay on american Union (insuffisant; l'auteur n'a su ni écrire une biographie ni approfondir un moment de l'histoire constitutionnelle). — *G. H. Haynes.* The election of senators (excellent). — *Fr. G. Franklin.* The legislative history of naturalization in the United States from the revolutionary war to 1861 (utile, mais incomplet). — *H. Br. Fuller.* The purchase of Florida; its history and diplomacy (insuffisant). — *P. L. Haworth.* The Hayes-Tilden disputed presidential election of 1876 (l'auteur a puisé à toutes

Digitized by Google

les sources d'information possibles; il sait résumer les documents avec clarté; mais il est trop homme de parti : pour lui les républicains ont toujours raison et les démocrates toujours tort). — The voyages and explorations of Samuel de Champlain, 1604-1616, narrated by himself, trad. en anglais par *Annie N. Bourne*. — The records of the Virginia company of London. The court book, publ. p. *S. Myra Kingsbury*. — Journals of the House of Burgesses of Virginia, 1770-1772, publ. p. *J. P. Kennedy*.

43. — The Nation. 1906, 20 sept. — *Coulton*. From Saint Francis to Dante (excellent; l'auteur a traduit en anglais les passages de la Chronique de Salimbene relatifs à saint François et, en général, à la vie religieuse et morale de son temps; il a illustré ces extraits en les rapprochant d'autres documents contemporains). = 27 sept. *Davenport*. The economic development of a Norfolk manor, 1086-1565 (très bonne monographie). — The Wilderness campaign, may-june 1864. Papers of the military historical Society of Massachusetts; vol. IX. = 4 oct. Letters and recollections of George Washington, being letters to Tobias Lear and others, between 1790 and 1799 (Lear fut pendant seize ans secrétaire de Washington. Avec ses lettres est publié aussi son Journal sur les dernières années de Washington). — Letters of George Washington to George and James Clinton (intéressant, en particulier pour la campagne de 1779). = 12 oct. *Lucas*. The Canadian war of 1812 (remarquable). = 25 oct. *Th. M. Lindsay*. A history of the Reformation; vol. I : The Reformation in Germany (excellent). — *De Alva Stanwood Alexander*. A political history of the State of New-York (récit intéressant, pas toujours assez critique). = 15 nov. *Ch. E. Thwing*. A history of higher education in America (plein de faits intéressants). = 22 nov. Le 102e anniversaire de la Société d'histoire de New-York. — Les archives de l'histoire du Canada (analyse le rapport sur les archives canadiennes pour l'année 1905 que vient de publier le nouvel archiviste, M. Doughty; ce rapport ne comprend pas moins de 3 volumes avec des fac-similés). — *W. H. Schofield*. English literature from the Norman Conquest to Chaucer (excellent). = 6 déc. *Mac Master*. A history of the people of the United States; vol. VI, 1830-1842 (des défauts, mais on n'a encore rien écrit de mieux sur l'histoire de ces douze années). = 20 déc. *H. Bruce Fuller*. The purchase of Florida, its history and diplomacy, 1776-1819 (excellent, bien écrit et impartial; la base d'informations est trop étroite et l'auteur ne se meut pas toujours avec aisance dans les fils embrouillés de la diplomatie européenne). — *E. Staley*. The guilds of Florence (plein d'erreurs et d'omissions). = 27 déc. *J. A. Breasted*. A history of Egypt from the earliest times to the Persian conquest. Ancient records of Egypt (travail considérable; c'est la meilleure histoire de l'ancienne Égypte qui ait été écrite en anglais). — *Edw. Hutton*. Sigismondo Pandolfo Malatessa, lord of Rimini (excellent). — *W. F. Johnson*. Four centuries of the Panama canal (très intéressant). = 1907, 3 janv. *F. W. Maitland*. The life and letters of Leslie Ste-

Digitized by Google

phen. — *J. F. Rhodes*. History of the United States; vol. VI-VII (fin de cette histoire des États-Unis pendant le quart de siècle où elle fut dominée par la question de l'esclavage et de sa suppression, 1850-1877). — *H. Th. Peck*. Twenty years of the Republic, 1885-1905 (intéressant). — *W. Walker*. John Calvin, the organizer of reformed protestantism (bonne compilation). = 24 janv. *G. P. Garrison*. Westward extension, 1841-1850 (bon; l'auteur montre qu'il y a d'autres questions intéressantes que celle de l'esclavage). — *S. M. Kingsbury*. The Records of the Virginia Company of London; vol. I, 1619-1622 (document vénérable, intéressant, bien publié, avec une fort utile bibliographie). = 14 févr. *Th. C. Smith*. Parties and slavery, 1850-1859 (bon). = 21 févr. *E. Sanderson*. Great Britain in Modern Africa (bon). — *W. J. Leyds*. The first annexation of the Transvaal (intéressant, mais l'auteur voit trop en noir la politique anglaise à l'égard des Boers). = 7 mars. *M. Moffat*. Queen Louisa of Prussia (bon). = 14 mars. *G. S. Kimball*. Correspondence of William Pitt, when secretary of state, with colonial governors in America (correspondance très intéressante; la préface est maigre et les notes trop souvent insignifiantes). — Original narratives of early american history (début d'un recueil qui comprendra 20 volumes; excellent).

---

44. — Νέος Ἑλληνομνήμων (publié par *Spyr. P. Lambros*). T. II, 1905, nos 1-2. — Extraits d'Hérodote dans un manuscrit du monastère de Saint-Denis du mont Athos (ms. du XIIIe siècle qui paraît être la reproduction d'une collection d'extraits composée par ordre de Constantin Porphyrogénète). — Notes sur les inscriptions grecques antiques dans les manuscrits du moyen âge et les collections manuscrites des savants occidentaux (cf. t. I, nos 3-4). — Contributions à l'histoire du monastère des Météores en Thessalie (publie la paraphrase en grec moderne, composée en 1700, de la Vie, aujourd'hui perdue, de saint Athanase, fondateur de ce monastère au XIVe siècle; on y trouve des extraits du Typicon des Météores écrit par saint Athanase, voy. p. 77; documents divers du XVIe siècle sur le monastère). — Description byzantine de statues (Vatic., Reg. Suec. 184, XVIe siècle. Neuf descriptions de statues antiques). — Les poèmes de Christophoros de Mytilène et l'édition d'Ed. Kurtz (extraits du cod. Phil. Gr. 216 de Vienne, volontairement négligé par Kurtz; défend l'attribution à Christophoros de la pièce sur Georges Maniakès). — La coutume du machialisme chez les Maïnotes du moyen âge (barbarie dans laquelle étaient tombés les Maïnotes au début du XVe siècle; on voit reparaître chez eux les usages anciens de la vendetta et du machialisme qui consiste à boire une coupe de vin dans laquelle on a plongé les doigts d'un ennemi tué récemment). — Chrysobulle inédit d'Alexis III Comnène, empereur de Trébizonde (1371; détails intéressants sur l'histoire de Trébizonde et de son aristocratie très remuante). — Contrat de fondation d'une imprimerie grecque à Florence en 1551. — Additions à la bibliographie néo-hellé-

Digitized by Google

nique. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la Chambre à Athènes (suite dans tous les fasc. suivants). = N° 3. Les fouilles au Stade Panathénaïque et la stèle d'un orthographe (représente le scribe Timocrate tenant à la main un *codex* de parchemin analogue à nos livres actuels). — Deux inscriptions latines de la vallée de Tempé (l'une en l'honneur d'un empereur Jubianus = Jovien). — Les noms de famille d'après la mère. — La Panagia de Vella près Voulgareli (église d'Épire, fondée en 1281). — La prise de Trébizonde et Venise (lettre d'oct. 1461 au secrétaire vénitien de Hongrie. Le sénat y annonce que des démarches sont tentées par lui auprès du pape et du roi de France pour l'organisation d'une croisade contre les Turcs). — Les tachygraphes de Bessarion (d'après deux de ses lettres inédites). — Les accusations de Césarios Dapontes et de Pachome Rhoussanos contre les imprimeurs de Venise (dans les vers de Dapontes se trouve un récit curieux où sont rassemblées les traditions populaires relatives à l'incendie de la bibliothèque de Constantinople par ordre de Léon l'Isaurien en 726). — Un codex purpureus de liturgies du monastère des Taxiarques près d'Ægion (Arcadie, écrit en 1635; seul manuscrit connu de papier teint en pourpre). = N° 4. Hymnes des dômes en l'honneur de l'empereur Jean Comnène (témoignage précieux sur les idées politiques des Byzantins du XIIe siècle). — L'émigration des Maïnotes en Toscane au XVIIe siècle (d'après les archives de Florence et de Venise). — Les fortifications de l'isthme de Corinthe au moyen âge (étude intéressante sur l'histoire de l'Hexamilion des Paléologues d'après des sources inédites et notamment la correspondance de Manuel avec Venise). = Mélanges : Le chrysobulle d'Isaac Comnène au sujet des élections ecclésiastiques. = T. III, 1906, n° 1. Mémoire du cardinal Bessarion adressé à Constantin Paléologue (écrit vers 1443, s'est inspiré de mémoires de Gémiste Pléthon adressés au despote Théodore et à l'empereur Manuel, 1388-1407, et qui renferment le même programme politique et économique). — Prière à Dieu de Georges Amiroutzis de Trébizonde. — Acte d'excommunication du patriarche Pachome II contre Arsène Apostolis (créé évêque de Monembasia par Léon X). — Meletios, archevêque d'Athènes, archéologue et épigraphiste. — Traditions populaires de Djoumerca. = N° 2. La Vie de saint Nicon le Métanoïte (intéressante pour l'histoire du Péloponèse au xe siècle; connue seulement jusqu'ici par une traduction latine publiée dans Martène et Durand, *Ampliss. Coll.*, VI). — Les images de Constantin (XII) Paléologue (aux bulles d'or déjà connues, Lambros ajoute une miniature d'un manuscrit de Modène qui paraît être un portrait et deux dessins curieux de la fin du XVIe siècle, dus au Crétois Klontzas). = Mélanges : Description inédite de Constantinople (écrite peu avant 1453).

---

45. — Vizantijski Vremennik (Byzantina Chronica). T. XI, 1904, nos 1-2. — M. Krassennikof. Sur les manuscrits des « Extraits

Digitized by Google

des Ambassades » de Constantin Porphyrogénète. — G. Ilinski. A propos de l'histoire de l'alphabet slave. — Koulakowski. Recherches sur le nom et l'histoire du thème d'Opsikion (doit son origine au cantonnement en Asie Mineure d'une partie des troupes de la garde, *domestici* et *protectores* qui formaient la suite impériale, *obsequium*. Cette affectation d'une partie de l'Asie Mineure aux gardes du corps est probable dès la fin du IVe siècle, certaine depuis Justinien. L'origine du thème explique aussi le titre spécial de *comte* que porte son chef). — Véis. Inscriptions byzantines de Gortyne. — Papademetriou. Le mariage de la princesse russe Dovrodea, fille de Mstbislav, avec le prince impérial Alexis Comnène (fils de Jean Comnène). — Sacharov. Recherches sur le texte de Spanéas. = Comptes-rendus : *Heisenberg*. Analecta (manuscrits italiens de chronographes byzantins). — *Jireček*. Les Romains dans les villes de Dalmatie au moyen âge. — *Kalužniacki*. Œuvres du patriarche bulgare Euthymius (1375-1393). — *Cluguet*. Bibliothèque hagiographique orientale. — *Staerck*. Le rite baptismal dans l'église gréco-russe. = Mélanges : Palmieri. L'abbaye de Grottaferrata et son neuvième centenaire. = Supplément : Louis Petit. Typicon de Grégoire Pacourianos pour le monastère de Pétritzos (Bačkovo) en Bulgarie (publication d'une copie du texte original d'après un manuscrit du séminaire de l'État roumain à Bucarest. Introduction historique sur Grégoire Pacourianos, prince géorgien devenu domestique des scholes d'Occident sous Alexis Comnène). = Nos 3 et 4. L. Petit. Documents inédits sur le concile de 1166 et ses derniers adversaires (épisode curieux des luttes théologiques en Orient au XIIe siècle). — M. Krassennikof. Sur les manuscrits des « Extraits des ambassades » de Constantin Porphyrogénète (suite). — Redin. La croix du Golgotha dans les manuscrits illustrés de Cosmas Indicopleustes. — Vasileiev. Agapios, historien arabe du Xe siècle. = Comptes-rendus : *Pantchenko*. La propriété foncière dans l'empire byzantin (enlève le νόμος γεωργικός aux empereurs iconoclastes pour le faire remonter au VIIe siècle). — *Krumbacher*. Romanos et Kyriakos. — *Kurtz*. Les poésies de Christophores de Mitylène. — *Heisenberg*. Études sur Georges Akropolités. = Mélanges : Staerk. La χειροθεσία comme matière de l'onction dans l'ancienne église orientale. = Supplément : Benesevitz. Notices sur les manuscrits canoniques trouvés à Vatopédi dans la laure de saint Athanase l'Athonite. = T. XII, 1905, nos 1-4. Marr. Arkaoun, nom mongol des chrétiens, contribution à l'histoire des Arméniens chalcédonites. — Kurtz. Deux œuvres inédites de Constantin Manassès (un morceau sur la chasse et un discours à Manuel Comnène). — Id. Trois écrits synodaux de Nicolas Mesaritis, métropolitain d'Éphèse. — Redin. Le portrait de Cosmas Indicopleustes dans les manuscrits russes. — Papadopoulos-Kerameus. Contribution à l'histoire de Trébizonde (Théodore Gabras, duc de Trébizonde, à la fin du XIe siècle, et martyre; synaxaire d'Athanase, archevêque de Trébizonde au XIIe siècle; Basile, métropolite de Trébizonde sous Constantin VII; catalogue des métropolites de Trébi-

Digitized by Google

zonde). — VASILEIEV. L'origine de l'empereur Basile le Macédonien (descendait d'une famille arménienne établie en Macédoine). — LOPAREV. Discours de Dorothée, métropolite de Mitylène (sur l'attaque des Turcs contre Constantinople en juin 1451). — CHAVARIA. Mélanges sur l'île de Syme (forteresse des chevaliers de Rhodes). = Comptes-rendus : *Zaozerski* et *Chachanov*. Nomocanon de Jean le Jeûneur. — *Gerland*. Nouvelles sources pour l'histoire de l'archevêché latin de Patras. — *Sokolov*. L'église de Constantinople au XIXe siècle. — *Bauer* et *Strzygowski*. Une chronique universelle d'Alexandrie avec miniatures sur papyrus. = Mélanges : CHABIARAS. La mort de Digénis (chant populaire de Syme). — PALMIERI. La Société archéologique d'Athènes. — BENETSEVITCH. Décrets du patriarche Alexis, 1027, et du patriarche Michel Cérulaire. — VAILHÉ. Chronique byzantine de Palestine. — PALMIERI. Le centenaire et l'exposition de Grottaferrata. = Supplément : PETIT et REGEL. Actes de l'Athos. III. Actes d'Esphigménou.

---

46. — Rivista storica italiana. 3e série, t. V, fasc. 3, 1906, juill.-sept. — *A. D'Ancona*. La poesia popolare italiana; studi; 2a ed. — *L. Capeletti*. Principesse e grandi dame (brillants « essais »). — *E. Calvi*. Bibliografia generale di Roma; I : Bibliografia di Roma medievale (détestable). — *L. Fischetti*. Pompei prima dell' eruzione e dopo gli scavi (guide). — *Fr. Schaub*. Der Kampf gegen den Zinswucher, ungerechten Preis u. unlautern Handel im Mittelalter von Karl dem Grossen bis Papst Alexander III (exposé très clair). — *E. Gütschow*. Innocenz und England (consciencieux, mais un peu monotone). — *G. Fornarese*. Statuta vetera civitatis Aquis; ediz. critica (excellent). — *G.-B. Picotti*. I Caminesi e la loro signoria in Treviso dal 1283 al 1312 (excellent). — *G. Piranesi*. Le case degli Alighieri (la maison où naquit Dante n'est pas celle sur laquelle lord Vernon fit apposer une plaque). — *N.-A. Rillo*. Francesco Petrarca alla corte angioina (rien de neuf et pas même au courant). — *G. Degli Azzi*. Il tumulto del 1488 in Perugia e la politica di Lorenzo il Magnifico (explique les causes du tumulte). — *H. Vignaud*. Étude critique sur la vie de Colomb avant ses découvertes (très approfondi, mais plein de parti pris contre Christophe Colomb et d'idées préconçues). — *A. Segre*. La questione Sabauda e gli avvenimenti politici e militari che prepararono la tregua di Vaucelles. — *E. Brambilla*. Ludovico Gonzaga di Nevers (d'après les archives de Mantoue). — *A. Giussani*. Il forte di Fuentes (important pour l'histoire de la Valteline aux XVIe-XVIIe s.). — *G. Imbert*. La vita florentina nel seicento secondo memorie sincrone, 1644-1670. — *G. Salvemini*. La rivoluzione francese, 1788-1792 (discutable, mais fortement pensé). — *E. Masi*. Nell' Ottocento. Idee e figure del secolo XIX (série d'essais à propos d'ouvrages récents). — *N. Trovanelli*. La battaglia del Monte, 20 gennaio 1832. — *C. Pariset*. L'entrata dell' esercito piemontese in Ancona (d'après les mémoires inédits de Fabio).

Digitized by Google

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Paul Guiraud[1] est mort à Paris le 25 février dernier. De tous les élèves de Fustel de Coulanges, aucun ne s'est plus que lui rapproché du maître[2]. Dans le choix des sujets d'étude, dans la manière de les traiter, jusque dans le style, tout rappelait chez Guiraud les leçons et l'exemple de Fustel. — C'est à des travaux d'histoire ancienne qu'il a surtout consacré sa vie, et, comme l'auteur de *la Cité antique*, il n'a point voulu séparer la connaissance de Rome de celle de la Grèce; et, comme lui, ce qu'il préférait du passé, c'étaient les recherches sur les institutions, sur le droit, la religion, la propriété et le gouvernement. — Deux pensées surtout le préoccupaient, et ce furent, il y a trente ans, les pensées souveraines des œuvres de Fustel de Coulanges : l'une, que les lois ou les usages politiques sont intimement mêlés à la vie religieuse des peuples anciens, qu'elle les détermine ou les encadre : et cela n'est nulle part plus visible, chez Guiraud, que dans son livre sur les assemblées provinciales de l'empire romain[3]; l'autre, que l'organisation sociale des nations dépend du régime de la propriété : et cela apparaît surtout dans son histoire de la propriété en Grèce[4], le plus gros de ses ouvrages et, à tout prendre, son chef-d'œuvre[5]. — Sa manière de travailler était très simple et très droite : il lisait les textes, les classait, cherchait à les comprendre, les rapprochait et écrivait là-dessus. Il concluait clairement et fermement, n'ajoutait rien aux prémisses que lui fournissaient les auteurs. Avant tout, il fut un philologue, d'esprit critique, d'humeur patiente et sage. — Le style rappelle sa façon de chercher : un grand souci de la composition, point d'épithètes inutiles, nulle redondance, jamais d'intervention personnelle, des phrases courtes, des tours très simples, une netteté surprenante, mais aucune monotonie. Et, dès sa thèse de doctorat[6], il avait

1. Il était né le 15 janvier 1850.

2. Il a écrit sur *Fustel de Coulanges* un beau livre, simple, complet et ému, Paris, in-12, 1897; sa dernière conférence publique (à l'École des Hautes-Études sociales, en décembre 1906) a été sur Fustel.

3. *Les Assemblées provinciales dans l'empire romain*. Paris, 1887, in-8°.

4. *La Propriété foncière en Grèce jusqu'à la conquête romaine*. Paris, 1900, in-8°; à compléter par *la Main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce*. Paris, 1900, in-8°.

5. On revoit cette préoccupation dans le dernier volume qui ait paru de son vivant, *Études économiques sur l'antiquité*. Paris, 1905, in-12; cf. *Rev. hist.*, mars 1907, p. 325.

6. *Le Différend entre César et le Sénat*. Paris, 1879, in-8°.

Digitized by Google

déjà acquis cette maîtrise d'esprit et de langue qui se rattachait à un tempérament de volonté ferme et d'équilibre réfléchi. Tout cela fit de tous ses volumes des modèles d'exposition objective, calme, mesurée, limpide et sagace. Et je ne crois pas que, depuis *la Cité antique* et *la Gaule romaine,* nul ne soit allé plus loin que Guiraud dans l'intelligence du monde classique.

Dans les dernières années de sa trop courte vie, une évolution se marquait en lui, où se complétait sa noble intelligence. Les découvertes et les collections archéologiques l'intéressaient chaque jour davantage, et il se rendait compte qu'un bas-relief, par exemple, peut valoir autant qu'un texte. Il s'occupait de plus en plus des faits eux-mêmes, guerres et révolutions, et on en verra la preuve dans la dernière édition de son excellent manuel d'*Histoire romaine*[1]. Enfin, il suivait avec passion (et ses conversations de chaque jour le montraient à ses amis) les études de sociologie comparée, il rendait hommage aux résultats nouveaux qu'elles apportent, et quelques-uns des derniers comptes-rendus qu'il donna à la *Revue critique* attestent l'éveil continu de sa curiosité vers les questions de race, de sol, de milieu, d'organisme social, de tempérament national. Et l'on eût retrouvé l'indice de ses mille recherches dans le livre qu'il préparait sur l'histoire de la propriété romaine[2]. — Il est mort bien avant d'avoir achevé ce livre. Cette mort a été pour la science une perte infiniment plus grande que la presse ordinaire ne l'a senti. Guiraud disparu, c'est une glorieuse page de l'érudition française qui se ferme, et c'est une force de notre Université qui s'en va. Car il était bien une force pour le haut enseignement du pays, non pas seulement par les leçons que recevaient ses élèves et l'exemple qu'il leur donnait, mais encore par la probité de son travail, la franchise de sa pensée et de sa parole, ses colères contre tout ce qui était flatterie, réclame, bassesse et complaisance. Camille JULLIAN.

— Mme la marquise ARCONATI VISCONTI a donné à l'Université de Paris, en mémoire de son père, Alphonse Peyrat, une rente annuelle de 1,000 francs pour la fondation d'un prix triennal en faveur du meilleur ouvrage en français qui aura été publié dans les trois dernières années sur l'histoire de la France moderne et contemporaine. Ce prix sera décerné par un jury composé de quatre professeurs de l'Université de Paris, d'un délégué de l'École des hautes études et de délégués des Sociétés d'histoire moderne, de l'Histoire de la Révolution et de l'Histoire de la Révolution de 48. Il sera décerné pour la première fois en janvier 1908.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a attribué la plus grosse part du prix Bordin (études grecques et latines) à M. Paul MON-

1. Paris, Alcan, 1903, in-12 (édition complètement remaniée).
2. Un très court chapitre en a paru dans la *Revue des Études anciennes*, 1904, p. 221 et suiv. (*la Propriété primitive à Rome*).

Digitized by Google

CEAUX pour son ouvrage *l'Afrique romaine*. Elle a partagé le prix Saintour entre MM. HOMO, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien;* MERLIN, *l'Aventin dans l'antiquité;* AUDOLLENT, *Defixionum tabellae*, et BOURGUET, *l'Administration financière du sanctuaire pythique au IVe s. av. J.-C.* — Elle a attribué le prix Estrade-Delcros à M. Joseph HALÉVY pour l'ensemble de ses travaux.

— Le 45e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est tenu à Montpellier du mardi 2 au vendredi 5 avril. On trouvera dans le *Journal officiel* des 5, 6 et 7 avril un résumé des communications qui y ont été présentées. Les plus importantes, parmi celles qui intéressent les études historiques, sont les suivantes : *Section d'histoire :* MOREL. Les calendriers perpétuels en usage dans les diocèses de Beauvais, Noyon, Senlis aux XIIIe-XVIe s. — REQUIN. L'emprisonnement de Laugier-Sapor, évêque de Gap, d'après des pièces de procédure inédites (1426). — H. HAUSER. La *Cronique du roy François Ier*, 1515-1542 (œuvre d'un habitant de Sens, qui écrivait après 1535; sans intérêt pour l'histoire générale). — SABARTHÈS. Les origines de l'abbaye de Saint-Chinian (Hérault). — ARNAUD D'AGNEL. Étude sur les possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille dans le bas Languedoc. — LABANDE. Chartes de fondation du prieuré de l'abbaye de Montmajour à Estoublon (utiles pour l'histoire de Montmajour). — L. ANDRÉ. Les mss. de la reine Christine à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier (papiers et lettres de Christine). — CHAILLAN. Le commerce des draps en Languedoc. — R. FAGE. H. de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne (bibliophile, père de Turenne). — Ph. QUEYRON. La gavacherie de Monségur. — E. CLOUZOT. Utilité des recherches de météréologie rétrospective; méthode à suivre. — L. GUIRAUD. Le procès de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier. — COQUELLE. Relation inédite de la sédition de Montpellier (29 juin-3 juillet 1645) par l'intendant de Languedoc. — P. GACHON. Note sur les modes de représentation et de députation aux États de Languedoc du XVIe s. à la fin du XVIIe s. (origine féodale et coutumière du droit de représentation). — P. COQUELLE. La mission d'Alquier en Suède (1810-1811; rupture de Napoléon avec la Suède). — J.-B. LAVIALLE. L'épuration de l'armée sous la Restauration, d'après une correspondance inédite. — L. THOMAS. Note sur la population du bas Languedoc à la fin du XIIIe s. et au commencement du XIVe (d'après les enquêtes et estimations faites en vue d' « asseoir » sur les terres du domaine royal les rentes concédées par le roi). — BAZEILLE. Les billets de confiance dans le département de l'Orne (1791-93). — J. BÉRANGER. La société patriotique de Rouen (1791-93) et les billets de confiance. — GRANIER. La société populaire de Marsillargues. — G. FLEURY. Les administrations municipales de canton dans l'ancien district de Mamers (jusqu'au 18 brumaire). — VIALLES. Cambacérès (biographie complète). — P. D'ARBOIS DE JURAINVILLE. Les registres des bureaux de contrôle de l'ancien régime, aux Archives de la Meuse. — A. VAST. Le voyage de Louis XVI à

Digitized by Google

Varennes (dépenses occasionnées par ce voyage). — De l'Estoile et E. Dessat. Les origines des armées révolutionnaires et impériales dans l'Ariège. — *Section de géographie historique et descriptive* : A. Pawlowski. Les transformations du littoral français : le Talmondais vendéen et la Tranche aux Sables-d'Olonne. — J. Fournier. Les différends entre le Languedoc et la Provence au sujet de la propriété du cours du Rhône (documents des XIIe-XVIIIe s. importants pour la géographie historique). — H. Cordier. Le consulat de France à Canton au XVIIIe s. — Malavialle. L'île Otinchia de la carte d'Andrea Bianco et la prétendue découverte de l'Amérique par les Portugais avant Christophe Colomb (l'île *Otinchia* est une île fantastique). — Malavialle. Sources de la mappemonde hydrographique de Waldseemüller (1516) en ce qui concerne l'Afrique. — A. Chauvigné. Géographie historique et descriptive de la Sologne. — *Section des sciences économiques et sociales* : Bligny-Bonduraud. Les cahiers de la sénéchaussée de Nîmes en 1789. — P. Moulin. La vente des biens nationaux à Aubagne [Bouches-du-Rhône] (ces biens n'ont guère été morcelés). — J. Benzacar. Enquête sur la Banque royale de Law dans l'élection de Bordeaux. — P. Boyé. Les eaux et forêts en Lorraine au XVIIIe siècle. — E. Deville. La crise monétaire au XVIIIe s. (projets soumis à l'Assemblée nationale en 1789-1792 pour remédier à l'insuffisance de la monnaie de billon). — J. Chavanon. Une grève d'avocats sous Henri IV (1602). — J. Adher. Histoire de l'école centrale de Toulouse de 1796 à l'an XII. — F. Frandon. Le collège d'Uzès (1566-1903). — L. Blazy. Notes sur les collèges de l'ancien archidiocèse d'Arles à la veille de la Révolution.

— Par arrêté en date du 14 février, M. A. Aulard a été nommé président de la Commission supérieure des Archives nationales, communales et hospitalières, en remplacement de M. Albert Sorel, décédé.

— Sur l'initiative de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, une commission vient d'être instituée pour préparer la publication d'un recueil de documents diplomatiques relatifs à la guerre de 1870. Cette commission, présidée par M. Deluns-Montaud, chef de la division des archives du ministère des Affaires étrangères, est composée de MM. Joseph Reinach, A. Aulard, Émile Bourgeois, L. Farges et G. Mandel.

— Au cours de l'année dernière, il a été institué au ministère de la Guerre un Comité technique des archives, présidé par M. le général Zimmer, sous-chef de l'État-major général de l'armée, qui comprend, outre les représentants des services intéressés, le chef de la section historique, M. le commandant Desbrière, et un délégué du ministre de l'Instruction publique, M. Camille Bloch, inspecteur général des archives. Ce comité vient de proposer au ministre de la Guerre, qui les a approuvées, d'excellentes mesures qui favoriseront le travail des historiens. En voici le résumé d'après *la France militaire* du 26 février 1907 : « Saisi des desiderata de la Commission extraparlementaire des

Digitized by Google

archives instituée au ministère de l'Instruction publique, le ministre de la Guerre vient de compléter par de nouvelles dispositions les règles concernant la communication aux chercheurs et aux historiens des documents antérieurs à 1848 intéressant l'histoire et déposés dans les diverses archives militaires, soit à Paris, soit en province. A l'administration centrale, un grand nombre de documents du plus haut intérêt, qui étaient jusqu'alors dispersés dans les divers services, vont être versés à la section historique de l'État-major de l'armée, où ils pourront être consultés dans les formes ordinaires. De plus, il a été établi un inventaire des archives des sections techniques de l'artillerie et du génie; les personnes désireuses d'en prendre connaissance et de consulter les archives dont il s'agit y seront admises en faisant passer leur demande d'autorisation par l'intermédiaire du général sous-chef d'État-major de l'armée. La section historique de l'État-major de l'armée mettra également à la disposition des mêmes personnes les inventaires des archives des corps d'armée et gouvernements militaires qui contiennent de nombreux documents de la plus haute valeur. Copie de ces inventaires sera d'ailleurs déposée aux archives départementales, et la communication des pièces sera autorisée par les généraux commandant les corps d'armée. On pourra enfin consulter à la section historique de l'État-major de l'armée les catalogues des affaires de la justice militaire terminées, antérieures à 1814. Certaines de ces affaires présentent un réel intérêt historique, et les généraux commandant les corps d'armée pourront en autoriser la communication, sous réserve des précautions nécessaires pour sauvegarder les intérêts des familles. »

— La Direction des Archives a entrepris un *État sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les archives départementales.* D'après le cadre de classement de 1874, ces papiers sont distribués dans la série L (administrations du département, des districts et des cantons) et dans la série Q (domaines nationaux). C'est de la série L seulement que s'occupe le présent *État*. On y trouvera deux choses : d'abord les registres dans lesquels ont été consignés les procès-verbaux des diverses assemblées administratives qui se succédèrent à la tête des départements, des districts et des cantons de la France; ensuite, une masse plus ou moins considérable de dossiers contenant, par exemple, les arrêtés des représentants du peuple en mission, les papiers relatifs aux élections, aux émigrés, aux subsistances, aux levées de troupes, à l'exercice du culte, etc.; d'un côté ce qu'on a dit, de l'autre ce qu'on a fait. Ce ne fut pas un mince travail que de coordonner les informations fournies par l'archiviste de chacun de nos quatre-vingt-six départements; si résumé qu'il soit, cet *État* sera un précieux guide pour les historiens de la Révolution en province. Il sera complet en deux volumes. Le tome I contient l'état des départements de *Ain* à *Loire-Inférieure;* une table générale se trouvera à la fin du tome II.

Digitized by Google

— M. Henri Omont a fait tirer à part son article sur les *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits* [à la Bibliothèque nationale], *pendant les années 1905-1906* (Leroux, 1907, 80 pages); cet inventaire sommaire est extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1907, p. 5-74; mais l'auteur y a joint une liste des catalogues du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.

— M. Charles Seignobos, qui a pris une part des plus actives à la réforme récente des programmes historiques de notre enseignement secondaire, expose ses idées à cet égard dans une très intéressante brochure intitulée : *l'Histoire dans l'enseignement secondaire*, qui sert d'introduction à son *Cours d'histoire* (Paris, A. Colin, 1906, in-16, 55 p., non mis dans le commerce). Il insiste avec raison sur l'utilité de l'histoire pour la formation intellectuelle de l'enfant : l'histoire peut et doit devenir un des meilleurs moyens de développer chez l'enfant les facultés d'analyse et de comparaison, en même temps qu'elle éveillera en lui les idées d'enchaînement et d'évolution. M. S. donne d'excellentes indications sur le choix des devoirs d'histoire. L. H.

— L'édition que M. Ph. Lauer a donnée des *Annales de Flodoard* dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* (fasc. 39. Paris, A. Picard et fils, 1906, in-8°, LXVIII-307 p.) mérite mieux que la simple mention qui en a été faite dans le dernier bulletin des publications relatives au moyen âge français (t. XCIII, p. 94). On ne possédait jusqu'ici de ce texte essentiel que des éditions vieillies et pour lesquelles une partie seulement des manuscrits avait été utilisée : la dernière en date, celle de Pertz, était depuis longtemps reconnue insuffisante. Celle de M. Lauer, qui repose sur un classement judicieux des sept manuscrits connus, accompagnée de notes historiques abondantes et d'un index très développé, comble donc une lacune importante. Elle est précédée d'une introduction où la biographie de Flodoard est retracée avec précision. On y trouvera, en outre, d'intéressantes considérations sur les manuscrits des *Annales*, transportés successivement de Reims à Dijon, puis en Normandie. M. Lauer, qui a repris, il y a quelques années, à son compte l'hypothèse suivant laquelle les *Annales* nous seraient parvenues incomplètes du début et auraient primitivement débuté en 893, maintient ici sa théorie, tout en reconnaissant par ailleurs, non sans se contredire quelque peu, que la numérotation grecque, qui était le seul argument nouveau qu'il eût versé au débat, ne pouvait rien prouver. Nous craignons aussi qu'il n'ait mal saisi (p. LIX) la portée d'une note de notre *Recueil d'annales angevines et vendômoises* où nous disions que les *Annales dites de Renaud* et les *Annales de Vendôme*, qui indiquent sous l'année 917, d'après une source commune perdue, le début de l'œuvre de Flodoard, ne pouvaient être invoquées à l'appui d'une théorie qui suppose des *Annales* débutant en 893. Les courtes annales rédigées dans les églises et les monastères de l'Anjou et du Vendômois étant d'ordinaire datées seulement au moyen

Digitized by Google

de signes de renvoi qui les rattachent à des années notées d'avance sur les calendriers en marge desquels elles sont écrites, une erreur de deux ans n'a rien de surprenant; une erreur de vingt-six ans est inexplicable. L'archidiacre Renaud, auteur présumé des annales perdues de Saint-Maurice d'Angers, avait donc, croyons-nous, sous les yeux un manuscrit (mutilé ou non) de Flodoard débutant, comme les manuscrits actuels, à l'an 919. Mais ce sont là des points secondaires qui montrent seulement combien sont délicates et complexes toutes les questions qui se rattachent à la critique des sources. L. H.

— Vous ne saviez sans doute pas, même après les études de M. Lefranc, pourquoi Rabelais, moine défroqué, avait « goûté à l'Évangile » et s'était ensuite dégoûté du calvinisme? M. le Dr Binet-Sanglé, qui ne lit point la *Revue des Études rabelaisiennes*, mais qui a « établi l'observation physio-psychologique » de maître Alcofribas, vous l'apprendra doctoralement, et vous révélera les horrifiques mystères de la suggestion religieuse (*les Lois psychophysiologiques du développement des religions. L'évolution religieuse chez Rabelais, Pascal et Racine.* 1 vol. de la *Bibliothèque de l'École de psychologie.* Maloine, 1907, in-18, 400 p.). Vous verrez chez lui (et c'est un plaisir que je craindrais de déflorer en l'analysant) ce que sont les triangles, doubles triangles, trapèzes et rectangles de suggestion religieuse (il y a des figures), sans parler des « hiérosyncrotèmes ». Il ne vous laissera pas ignorer qu'en 1620 « l'Église catholique était... beaucoup plus puissante qu'elle ne l'est aujourd'hui », que Pascal était lié avec « un nommé Auzoult », — dont il me semble qu'il est assez question dans les articles de M. Mathieu, — ni que Pascal eut des hallucinations. Vous regretterez que « les idées religieuses, semées » chez Pascal, « véritables agents morbides », l'aient empêché de « déployer l'incomparable talent d'écrivain que révèlent... les *Provinciales* ». Et, si d'aventure vous avez la faiblesse de croire que les « néfastes » idées religieuses ne furent pas étrangères à la composition des *Provinciales,* c'est que vous n'entendez rien à la psycho-physiologie. Si l'ancien élève de Port-Royal est, après *Phèdre,* devenu dévot, sachez que c'est là « un bel exemple de l'action à longue échéance des suggestions religieuses ». Apitoyez-vous avec M. Binet sur le sort infortuné de Mme Racine : « Comme beaucoup de dégénérés, elle mourut subitement, le 15 novembre 1732 » ..., à quatre-vingts ans! Me direz-vous que vous accepteriez, à ce prix, la dégénérescence? C'est que vous ne savez pas, comme M. Binet-Sanglé, parler savamment de Christoforo Colombo, de Plinius, de Galenus, de Benedictus de Nursia, de Gérard Praet fils, que les Barbares nomment Érasme, et de Ieschou bèn-Iossef, que les bonnes femmes appellent Jésus. Car, apprenez-le, hommes de peu de foi, « la traduction des noms propres est irrationnelle. Elle a l'inconvénient de jeter le doute sur la nationalité des hommes et la situation des lieux ». Et voilà pourquoi M. Binet-Sanglé, dans l'espoir que « son exemple sera suivi », nous emmène à « Venezia » et même, ce qui est original, à

Digitized by Google

« Turino ». Irez-vous encore, après avoir appris que la suggestion religieuse a pour causes la surémotivité, la suramativité, la surcraintivité et autres surperlicoquentieuses fariboles, irez-vous indiscrètement demander pourquoi ces dégénérés furent parfois de grands hommes? Voici comme l'on vous répondra : « Si Blaise Pascal, mathématicien et physicien de premier ordre, si Arnauld l'avocat et Jean Domat, juristes avertis, si Pierre Nicole, érudit éminent, si Étienne Pascal, administrateur habile, si Jean Racine et Louis Racine, poètes de valeur (*sic* pour Jean Racine!), purent être des dévots, c'est qu'ils demeurèrent fermés aux phénomènes psychologiques et sociologiques qui fournissent l'explication rationnelle de la genèse et du développement des religions. » Les pauvres! ils n'ont pas connu les trapèzes et les doubles triangles!

— M. Fortunat Strowski ne les connaît pas davantage. Il se contente (*Histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle. Pascal et son temps.* 1re partie : *De Montaigne à Pascal.* Plon, 1907, in-18, 286 p.) d'analyser avec finesse le réveil du stoïcisme chez Montaigne et les premiers traducteurs d'Épictète, chez du Vair et Juste Lipse. En face du courant stoïcien, il voit couler le courant libertin, si véhémentement dénoncé par le P. Garasse, et il nous conte les aventures peu édifiantes de ce pauvre diable, — mauvais diable, — de Vanini. Il montre comment du libertinage de mœurs sort le libertinage d'esprit, c'est-à-dire ces idées hardies, laïques et libératrices, qui trouveront dans la *Sagesse* de Charron quelques-unes de leurs plus parfaites expressions. Contre ces « débordements » philosophiques se dessinent les multiples réactions religieuses, celle de Vincent de Paul, celle des Jésuites, celle de Port-Royal. De cette crise capitale dans l'histoire de la conscience française, le témoin essentiel sera Pascal, en qui nous retrouverons du Descartes (M. Mathieu dirait : trop de Descartes) et du Gassendi, de l'Épictète et du Montaigne. H. HR.

— Avec la meilleure volonté du monde, il est impossible de prendre pour un livre d'histoire un ouvrage revêtu du *Nihil obstat,* de l' « imprimatur » et d'une « protestation » dans laquelle l'auteur accepte d'avance « le jugement de l'Église à l'autorité de laquelle il est pleinement soumis ». *Le Vénérable Père Eudes (1601-1680),* de M. Henri Joly (coll. *les Saints.* V. Lecoffre, 1907, in-206 p.), est une hagiographie qui échappe à la critique. Contentons-nous de dire que « les spoliations et l'exil des protestants » y sont considérés comme une conséquence de « la dissolution de la Compagnie du Saint-Sacrement »; sans doute que les pieux confrères se seraient opposés à la révocation. — M. Joly dit que, parmi les œuvres de la Compagnie, M. Allier aurait dû citer « les syndicats jaunes »; mais c'est ce que M. Allier n'a pas manqué de faire. H. HR.

— M. R. Reuss a publié de nouveaux extraits des Mémoires inédits du Strasbourgeois Jean Éverard Zetzner. Les deux précédentes bro-

Digitized by Google

chures extraites du même manuscrit étaient intitulées : *Idylle norvégienne d'un jeune négociant strasbourgeois* et *Londres et l'Angleterre en 1700*. Celle-ci nous conduit à Lyon et en Espagne et est intitulée : *Un voyage d'affaires en Espagne en 1718* (Strasbourg, Noiriel, 67 p.). Elle offre un intérêt pittoresque, peut-être supérieur aux précédentes, tant par les renseignements fournis par Zetzner sur la vie privée, les mœurs et l'Inquisition espagnoles que par le très curieux récit des difficultés et des périls avec lesquels il fut aux prises sur la Méditerranée, infestée par les pirates barbaresques. Mais, ce qui est peut-être plus intéressant encore, c'est le détail des affaires commerciales qui amenèrent Zetzner à Lyon et en Espagne pour tâcher de rentrer dans une partie des créances qu'il avait sur un banquier banqueroutier : le Lyonnais Rotmund. Un économiste qui dépouillerait complètement les Mémoires de Zetzner y trouverait certainement de précieux renseignements sur la banque, les affaires de change et en général sur le commerce. Il y constaterait qu'au XVIIIe siècle la contrebande n'avait aux yeux des hommes les plus scrupuleux que le caractère d'une opération commerciale comportant de plus grands risques que les autres. Ces Mémoires montrent au vif l'état d'effroyable insécurité du commerce et des routes de terre et de mer. En France même, on ne voyageait pas sans la quasi-certitude d'attaques de brigands. G. M.

— M. Amédée DE CAIX DE SAINT-AYMOUR vient de publier sur *Julien Girard de Rialle* (1906, in-8°, non mis dans le commerce) une notice qui est un modèle de simplicité élégante et de précision émue. On sait tous les services que Girard de Rialle a rendus à l'histoire et aux historiens comme chef de la division des archives du ministère des Affaires étrangères; ce qu'on savait moins bien, et ce que M. de Caix nous rappelle, c'est la part très importante prise par Girard de Rialle aux études d'histoire religieuse, de linguistique et de littérature populaire. Si l'administration ne l'avait enlevé trop tôt à la science, — à laquelle, du reste, elle l'a ramené ensuite, — Girard de Rialle aurait marqué sa place au tout premier rang dans ce genre de travaux. Cela valait les pages charmantes et bien informées que lui a consacrées M. de Caix. Ceux qui ont connu, — c'est-à-dire apprécié et aimé Girard de Rialle, — ne seront pas moins heureux d'y retrouver l'homme à côté du savant, car chez lui la bienveillance et la délicatesse égalaient l'intelligence et le savoir. L. FARGES.

PUBLICATIONS NOUVELLES. — INVENTAIRES. — *Dehaisnes* et *Finot*. Inventaire sommaire des arch. dép. du Nord; série B : Chambre des comptes de Lille, t. I, 2e partie. Lille, impr. Danel, in-4°, v-567 p. — *Guigue*. Invent. somm. des arch. départ. Rhône; série E, supplément, t. II. Lyon, Georg, in-4°, 412 p.

DOCUMENTS. — Archives historiques du départ. de la Gironde, t. XLI. Paris, Picard, in-4°, XXXI-409 p. — *J. de Boislisle*. Mémoriaux du Conseil de 1661, t. II. Paris, Laurens, in-8°, 401 p. (Soc. hist. de France). — *E. Cazalas*. Mémoires du général Bennigsen (1806-1807). Paris, Lavauzelle, 2 vol. in-8°, LXXXVII-333 et X-368 p. — *P. Champion*. Cronique Martiniane; édition critique

Digitized by Google

d'une interpolation originale pour le règne de Charles VII restituée à Jean Le Clerc. Paris, Champion, in-8°, LXXIX-133 p. — *L. de Contenson*. Mémoires du comte de Souvigny, t. I (1613-1638). Paris, Renouard, in-8°, 373 p. (Soc. hist. de France). — *H. Courteault*. Le Livre des syndics des États de Béarn; 2e partie. Paris, Champion, in-8°, VIII-234 p. (Arch. hist. de la Gascogne). — *E.* et *J. Halphen*. Journal inédit d'Arnauld d'Andilly (1627). Paris, Champion, in-8°, 96 p. — *G. Laurent*. Cahiers de doléances pour les États généraux de 1789; t. I : Bailliage de Châlons-sur-Marne. Épernay, impr. Villers, in-8°, XXXII-872 p. (Doc. sur l'hist. écon. de la Révol.). — *L. Pingaud*. Correspondance de Lecoz et de Grégoire (1801-1815). Besançon, impr. Dodivers, in-8°, 125 p.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *J. Boulenger*. Sous Louis-Philippe; les Dandys. Paris, Ollendorf, in-8°, IX-436 p. — *A. Bourguet*. Études sur la politique étrangère du duc de Choiseul. Paris, Plon, in-8°, IV-242 p. — *E. Daudet*. Histoire de l'Émigration pendant la Révolution française, t. III. Paris, Poussielgue, in-8°, 543 p. — *Ph. Gonnard*. Les origines de la légende napoléonienne. Paris, Calmann-Lévy, in-8°. — *G. Hanotaux*. Histoire de la France contemporaine (1871-1900); t. III : la présidence de Mac-Mahon; la constitution de 1875. Paris, Soc. d'éd. contemp., in-8°, 737 p. — *J. Hansen*. Ambassade à Paris du baron de Mohrenheim (1884-1898). Paris, Flammarion, in-16, XII-203 p. — *M. Herbette*. Une ambassade persane sous Louis XIV. Paris, Perrin, in-8°, 404 p. — *G. Marfond*. Politique extérieure et coloniale de la France de Louis XIV à Napoléon et ses conséquences jusqu'à nos jours. Levallois-Perret, l'auteur, in-16, XXII-258 p. — *A. Regnault*. La France sous le second Empire. Paris, Messein, in-18, 358 p. — *J. d'Ussel*. Études sur l'année 1813; la défection de la Prusse. Paris, Plon, in-8°, X-444 p. — HISTOIRE ÉCONOMIQUE. *H. Falk*. Les privilèges de librairie sous l'ancien régime. Paris, Rousseau, in-8°, III-191 p. — *A. Picard*. Le bilan d'un siècle (1801-1900), t. V. Paris, Le Soudier, in-8°, 474 p. — HISTOIRE RELIGIEUSE. *Du Bourg*. Monseigneur Du Bourg, évêque de Limoges (1751-1822). Paris, Perrin, in-8°, 475 p. — L'Église de France pendant la Révolution de 1793. Limoges, impr. Rippe, in-8°, 296 p. — L'Épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation (1802-1905). Paris, libr. des Saints-Pères, in-4°, XVI-720 p. — *E. Mangenot*. Dictionnaire de théologie catholique, fasc. 21. Paris, Letouzey, in-8°, col. 961 à 1280. — HISTOIRE MILITAIRE. *E. Bonnal*. Les royalistes contre l'armée (1815-1820). Paris, Chapelot, 2 vol. in-8°, X-406 et XII-397 p. — *H. Coutanceau* et *C. de La Jonquière*. La campagne de 1794 à l'armée du nord; 2e partie : opérations, t. I. Paris, Chapelot, in-8°, XIII-819 p. — *Coutrot*, *Marion* et *Marlier*. Souvenirs de la campagne de 1870-1871. Châlons-sur-Marne, impr. de l' « Union républicaine », in-8°, 117 p. — La guerre de 1870-1871; l'armée de Châlons, II : Nouart-Beaumont. Paris, Chapelot, 2 vol. in-8°, 253 et 349 p. — *A. Mony*. Notes d'ambulance (août 1870-février 1871). Paris, Plon, in-16, II-495 p. — *E. Picard*. 1870; la perte de l'Alsace. Paris, Plon, in-16, IV-380 p. — *Id*. La campagne de 1800 en Allemagne, t. I. Paris, Chapelot, in-8°, XV-513 p. — *Id*. et *L. Jouan*. L'artillerie française au XVIIIe siècle. Paris, Berger-Levrault, in-8°, 155 p. — BIOGRAPHIES. *R. Bazin*. Le duc de Nemours. Paris, Émile-Paul, in-8°. — *G. Lenôtre*. Les fils de Philippe-Égalité pendant la Terreur. Paris, Perrin, in-16, 300 p.

HISTOIRE PROVINCIALE ET LOCALE. — *P. Baer*. Les institutions municipales de Moulins sous l'ancien régime. Paris, Larose, in-8°, 511 p. — *H. de Boissieu*. Les origines de l'Aumône générale de Lyon; l'Aumône temporaire de 1531 et l'institution de l'Aumône permanente. Trévoux, impr. Jeannin, in-8°, 40 p. — *Deniau*. Histoire de la guerre de Vendée, t. II. Angers, Siraudeau, in-8°,

Digitized by Google

779 p. — *C. Dublanchy*. Monographie historique du village de Génicourt-sur-Meuse. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre, in-8°, 176 p. — *J. Falk*. Notes chronologiques sur les délibérations municipales (1789-1906) de la ville de Vienne (Isère). Vienne, Ogeret, in-8°, 77 p. — *P. de Fontaine de Resbecq*. Cussac (Haute-Vienne). Une page d'histoire. Rochechouart, impr. Dupanier, in-8°, 102 p. — *O. François*. Étude historique et archéologique sur le Mont-Aimé. Châlons-sur-Marne, impr. de l' « Union républicaine », in-8°, IV-219 p. — *H. George*. Histoire du village de Davayé en Mâconnais. Paris, Dumoulin, in-8°, VI-325 p. — *C. Hoffmann*. L'Alsace au XVIIIe siècle, t. III. In-8°, 544 p. (Bibl. de la Revue de l'Alsace, XI.) — *E. Hurault*. La cathédrale de Châlons et son clergé à la fin du XIIIe siècle. Châlons-sur-Marne, impr. Martin, in-8°, VIII-106 p. — *E. Lemarchand*. Le château royal de Vincennes de son origine à nos jours. Paris, Daragon, in-8°, 350 p. — *A. Leroux*. Le sac de la cité de Limoges et son relèvement (1370-1464). Limoges, Ducourtieux, in-8°, 83 p. — *E. Maugis*. Essai sur le recrutement et les attributions des principaux offices du siège du bailliage d'Amiens de 1300 à 1600. Paris, Picard, in-8°, III-90 p. — *Méresse*. Histoire du Cateau. Cambrai, Deligne, in-8°, XVI-269 p. — *J. Moret*. Histoire de Saint-Menoux. Moulins, Crépin-Leblond, in-8°, X-534 p. — *Chr. Pfister*. Tableau de Nancy et de la Lorraine pendant le règne de Léopold (1697-1729). Saint-Dié, impr. Cuny, in-8°, 110 p. — *A. de Truchis de Varennes*. Généalogie de la maison de Truchis. Dijon, impr. Jobard, in-4°, XIV-536 p.

Allemagne. — M. Franz-Xaver von Funk, professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté catholique de Tübingen, est mort en cette ville, le 24 février dernier, à l'âge de soixante-sept ans. Ses travaux sur l'histoire ancienne du christianisme et notamment sur les premières collections canoniques en langue grecque, son *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, dont la 4e édition parut en 1901, ses *Kirchengeschichtlichen Abhandlungen und Untersuchungen* (2 vol., 1897-1899), ses articles du *Theologische Quartalschrift* dénotent une science et une indépendance d'esprit que l'école protestante elle-même se plaisait à reconnaître.

— Jusqu'à présent, les catholiques allemands n'ont guère paru que dans l'opposition au mouvement d'études et d'idées qui se rattache en France à la question biblique. M. T. Engert, dans sa dernière publication, sur les temps primitifs d'après la Bible (*Die Urzeit der Bibel*; I. *Die Weltschöpfung*. München, Lentner, 1907, gr. in-8°, 53 p.), prend une attitude résolument scientifique. On ne peut que louer ses considérations générales sur le caractère de l'ancienne littérature biblique, et l'impossibilité de constituer une exégèse sérieuse en partant du concept traditionnel de l'inspiration scripturaire. Son commentaire du premier chapitre de la Genèse, avec comparaison des mythes babyloniens, est très érudit et judicieux. Alfred Loisy.

— Les publications du Séminaire d'histoire ecclésiastique dirigé par le professeur Knöpfler, à l'Université de Munich, méritent aussi d'attirer l'attention. Nous en avons reçu trois fascicules : *Die Dauer der öffentlichen Wirksamkeit Jesu*, par M. L. Fendt; *Die Beicht nach Cäsarius von Heisterbach*, par M. A.-M. Kœniger; *Mensa und Confessio*, I. *Der Altar der vorkonstantinischen Kirche*, par M. F. Wieland (Mün-

Digitized by Google

chen, Lentner, 1906, in-8°, VIII-148, X-107, XVI-167 p.). Bien qu'il maintienne l'historicité du quatrième Évangile, M. Fendt en écarte le témoignage en supposant, fort gratuitement, que l'ordre des récits n'est point chronologique; et, comme il a commencé par montrer combien les données des Synoptiques et celles de la tradition sont incertaines, on ne voit pas trop pourquoi il affirme, pour conclure, que le ministère de Jésus a duré un peu plus d'un an. Sa dissertation est très érudite, mais elle manque de pénétration et de clarté. Celle de M. Kœniger est beaucoup mieux conduite : importante contribution à l'histoire du sacrement ecclésiastique de la pénitence, par l'analyse des écrits d'un moine cistercien qui a vécu dans la première moitié du XIIIe siècle. Le travail de M. Wieland présente aussi un véritable intérêt pour l'histoire de l'ancienne liturgie chrétienne et fait désirer la continuation annoncée. La conclusion de cette première partie est négative : pas d'autel dans les basiliques chrétiennes avant la paix de l'Église; mais l'auteur montre fort bien comment, par l'évolution de la croyance et du rite, la table qui servait à la cène eucharistique tendait à devenir l'autel qu'elle fut bientôt. A. L.

— M. A. Dorner, professeur à l'Université de Königsberg, a voulu représenter en une puissante synthèse l'évolution des croyances chrétiennes depuis les origines jusqu'à nos jours (*Die Entstehung der christlichen Glaubenslehren*. Munchen, Lehmann, 1906, gr. in-8°, VI-315 p.). Il s'agit moins de l'histoire des croyances que de la philosophie générale de cette histoire. Partant de son idée générale de la religion, la vie de Dieu dans l'humanité, l'auteur montre comment le christianisme, sous ses diverses transformations, a été la réalisation, de plus en plus parfaite et consciente, de ce principe, que le dogme grec de la christologie a essayé de définir par rapport à l'intelligence croyante; que le dogme occidental de la grâce a voulu préciser à l'égard de la volonté; que la réforme protestante a mis en sa vraie place dans la conscience individuelle. Les recherches actuelles sur l'essence du christianisme marquent le dernier point de l'évolution, et l'on ne nous dit pas qu'il y ait rien à prévoir au delà. Système trop absolu peut-être pour encadrer naturellement toute l'histoire du christianisme et en même temps trop étroit dans son application. L'Évangile de Jésus ne proclame pas l'incarnation de Dieu dans l'humanité; et, d'autre part, l'on pourrait entrevoir comme dernière conséquence logique de l'idée fondamentale reconnue par M. Dorner une conception religieuse que le christianisme aura contribué à produire, mais qui n'aura plus rien de spécifiquement chrétien. A. L.

— La septième édition de Dahlmann-Waitz, *Quellenkunde der deutschen Geschichte,* publiée il y a quelques mois par M. Erich Brandenburg, avec la collaboration de MM. Herre, Hilliger, Meyer et Scholz (Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung, 1906, in-8°, XVI-1020 p.), marque un progrès considérable sur les éditions antérieures. La biblio-

Digitized by Google

graphie a été soigneusement revue et complétée et quelques améliorations de détail ont été apportées dans la division de l'ouvrage. Le seul regret qu'on serait tenté d'exprimer, c'est que, par suite des longs délais qu'a exigé l'impression, la bibliographie s'arrête, pour une grande partie du volume, au début de l'année 1904. Mais ce regret même serait vain, les auteurs promettant dans leur préface un supplément qui doit paraître incessamment. Si consciencieux cependant qu'ils aient été, ils ont laissé échapper un certain nombre de publications qu'on s'attendrait à voir citées dans l'ouvrage : parmi les omissions les plus regrettables, en ce qui touche le moyen âge, nous relèverons (livre II, chap. IV) celle de l'*Essai sur l'origine de la noblesse en France* de M. Guilhiermoz (1900), qui ne semble pas suffisamment connu de la plupart des érudits allemands, celle du volume consacré à la correspondance de Gerbert (n° 3544) par M. Jules Lair, dans ses *Études critiques sur divers textes des Ie et IIe siècles* (1899), celle enfin des *Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Ie siècle* de M. Ferdinand Lot (1903), qu'il eût fallu rapprocher de ses *Derniers Carolingiens* (n° 3551) et qu'il eût fallu également indiquer (en raison de l'Appendice IX), ainsi que plusieurs travaux sur les Fausses Décrétales, — notamment ceux d'Hinschius et de M. Simson, — à propos des Capitulaires de Benoît le Lévite (n° 3219). On s'étonne aussi, dans le chapitre consacré aux instruments bibliographiques, de ne pas trouver mention pour la France, à côté de la *Bibliographie de l'histoire de France* de M. Monod (n° 947), du *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine* publié annuellement par MM. Brière et Caron depuis 1898. Enfin, dans l'énumération des revues d'histoire générale (nos 1019-1046), il nous paraît étrange de ne faire figurer que des revues allemandes, puisque, dans les autres subdivisions de l'ouvrage, on indique les principaux livres ou recueils étrangers, intéressant même indirectement l'histoire de l'Allemagne. L. H.

— Dans une brochure intitulée *Der fränkische Vicecomitat* (s. l., 1907, in-4°, 87 p., hors commerce), M. W. Sickel, professeur à la Faculté de droit de Strasbourg, a tenté de dégager les caractères généraux de l'institution des vicomtes à l'époque franque. Son travail, qui repose sur des dépouillements considérables, pour lesquels un grand nombre de publications, même locales, ont été mises à profit, constitue une importante contribution à l'histoire de l'administration carolingienne. Dans une première partie, l'auteur cherche à déterminer l'époque et les régions où l'on rencontre des vicomtes en France et donne la liste des noms qu'il a relevés. Il étudie ensuite le mode de nomination de ces fonctionnaires, qui sont, en principe, choisis uniquement par les comtes, dont ils sont les substituts. Dans une troisième partie, il étudie leur compétence, fort variable, suivant que le vicomte se borne à assister le comte ou à le représenter dans un district déterminé ou encore à le remplacer en permanence dans un comté, si le comte réside ailleurs. Dans une quatrième partie, M. Sickel

Digitized by Google

étudie plus spécialement le ressort du vicomte. Enfin, il termine son travail par un chapitre sur les vicomtes d'Italie. L. H.

— La seconde partie du t. II des *Inventare des Grossherzoglich Badischen General-Landesarchivs* (Karlsruhe, Müller'schen Hofbuchhandlung, 1907, in-8°, p. I-VIII et 195-394) vient de paraître. Elle est consacrée aux Baden-Durlach et se termine par un index général.

— Le t. XV du *Meyers grosses Konversations-Lexikon* vient de paraître (Leipzig-Wien, Bibliographisches Institut, 1906). Il va de *Öhmichen* à *Plakatschriften*. Signalons-y l'article *Österreich*, qui est accompagné de cartes historiques, les articles *Palästina, Persien*, etc.

Autriche-Hongrie. — Le premier fascicule des *Studien zum älteren österreichischen Urkundenwesen*, que publie M. Oskar v. MITIS (Wien, Verlag des Vereines für Landeskunde von Niederösterreich, in-8°, 77 p.), contient un résumé très clair de l'histoire de l'acte privé et plus spécialement de la charte-notice en Basse-Autriche dans les premiers temps du moyen âge. Pour l'analyse des caractères intrinsèques de ces actes, l'auteur s'inspire beaucoup des travaux de M. Oswald Redlich; mais il y ajoute des considérations intéressantes sur l'abandon progressif de la charte-notice, que tendent de plus en plus à remplacer, à partir du XIIe siècle, des actes en forme, authentiqués par des sceaux. Ce n'est là toutefois, semble-t-il, qu'une introduction à un travail plus étendu que M. O. von Mitis ne saurait tarder à nous donner. Nous nous réservons d'y revenir avec plus de détails quand l'ouvrage sera complet. L. H.

Belgique. — Les Archives générales du royaume ont acquis récemment à Rome des correspondances très intéressantes pour l'histoire du XVIIIe siècle belge; nous citerons comme particulièrement importantes les lettres du prince de Méan, évêque de Liège, et du cardinal de Frankenberg au nonce Brancadoro.

— L'administration des Archives générales du royaume de Belgique, à Bruxelles, vient de faire paraître le t. I de ses Inventaires sommaires. Il est consacré aux *Inventaires sommaires des archives des anciens gouvernements des Pays-Bas* (Bruxelles, impr. E. Guyot, 1906, in-8°). Il se compose de la réunion de 11 fascicules paginés à part et d'étendue fort inégale. En tête de chacun d'eux, une introduction, courte d'ordinaire, mais substantielle, donne quelques renseignements sur l'origine et la constitution du fonds inventorié. On remarquera spécialement celle que M. A. GAILLARD a mise en tête de l'inventaire des archives de la secrétairerie d'État et de la Guerre : c'est, en 35 pages, un excellent historique de cette institution. L. H.

— Le t. VI du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, par le P. VAN DEN GHEYN, se rapporte à l'histoire des ordres religieux et des églises particulières (Bruxelles, Lamertin, 1906, XI-778 p.).

Digitized by Google

— Le volume contenant les *Actes du Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux*, tenu à Liège en août 1905, a paru à Bruxelles (Misch et Thron, 1906, in-8°, XXVIII-338 p.). Voici la liste des rapports qui y ont été insérés : X. Da Cunha. La législation portugaise sur la reproduction des manuscrits. — A. Gaillard. Les procédés de reproduction des sceaux. — C. Sury. Organisation d'un bureau international d'échange des reproductions. — M. Lhoest. Étude des différents papiers à employer comme support des photocollographies, photogravures et phototypogravures. — P. Bergmans. Les tentatives antérieures d'entente internationale pour la reproduction des manuscrits. — M. Prou. L'état actuel des publications de fac-simile de chartes et autres documents d'archives. — L. Stainier. Étude sur les procédés techniques les meilleurs et les plus économiques à recommander pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux. — D. van de Casteele. L'utilité des reproductions photographiques au point de vue des expéditions officielles de documents d'archives. — F. Alvin. Les procédés de reproduction des médailles et des monnaies. — P. Francotte. Description d'une méthode photographique permettant de reproduire des manuscrits et autres documents dans le but d'obtenir des positifs par projections lumineuses et des agrandissements destinés à l'enseignement. — P. van den Ven. L'organisation de systèmes pratiques de reproduction des manuscrits dans les grandes bibliothèques publiques. — A. Bayot. L'état actuel des publications de fac-simile de manuscrits.

— M. D.-D. Brouwers a publié le t. II des *Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Louvignies, 1465-1477* (Liège, Cormaux, 1907, 267 p.).

— MM. Ch. De Lannoy et H. Van der Linden ont fait paraître le t. I de leur *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens* (Bruxelles, Lamertin, 451 p.), qui a obtenu le prix de 25,000 francs fondé par le roi des Belges. Le premier volume est consacré au Portugal (Ch. De Lannoy) et à l'Espagne (H. Van der Linden) ; on y étudie les grandes phases de l'expansion, l'administration des colonies, le régime économique, la civilisation portugaise et espagnole dans les colonies, les résultats de la colonisation pour la mère patrie.

— Les amis et les admirateurs de Léon Van der Kindere ont entrepris de réunir en volumes les petits travaux du maître dispersés dans les revues et les recueils académiques.

— Les collègues et amis de M. G. Kurth, professeur émérite à l'Université de Liège et directeur de l'Institut historique belge à Rome, ont décidé de lui offrir un volume de *Mélanges*.

Grande-Bretagne. — Feu le prof. F. Y. Powell, mort le 8 mai 1904 à l'âge de cinquante-quatre ans, a laissé de fidèles amis. L'un d'eux, Olivier Elton, s'est proposé d'en raconter la vie à l'aide de ses souvenirs personnels et surtout de nombreuses lettres écrites par Powell ou le con-

Digitized by Google

cernant. La Vie et la Correspondance remplissent tout un volume; un second est formé d'articles historiques et d'œuvres littéraires que Powell avait semés un peu partout (*Frederick York Powell. A life and a selection from his letters and occasional writings*. Oxford, at the Clarendon Press, 2 vol., XVI-462 et XVI-464 p., 1906). La partie biographique, traitée avec beaucoup de tact, est d'un grand charme; elle nous fait connaitre et aimer l'homme lui-même, avec son intelligence si souple, sa culture si étendue, son cœur si chaud et toujours resté si jeune. Chemin faisant, on y rencontre des noms connus, dont plusieurs illustres : Freeman, Green, Creighton, pour ne parler que des morts; mais aucune de ces figures disparues n'apparaît dans ce livre avec un relief aussi vivant et une grâce aussi touchante que l'ami le plus intime, le principal inspirateur de Powell : Gudbrand Vigfusson, l'auteur célèbre des *Origines islandicae*. Curieuse collaboration que celle de ces deux hommes si différents : le Scandinave un peu fruste, comme si son commerce littéraire avec les plus anciennes sagas islandaises avait fait revivre en lui l'âme de ses plus lointains ancêtres; l'Anglais si raffiné, d'une culture littéraire si moderne, séduit par tout ce qui était vie, mouvement, lumière. Powell a consacré le meilleur temps de sa vie à traduire l'œuvre de son ami, mais de si originale façon que les deux noms ne sauraient plus être séparés. Traducteur, Powell l'était d'ailleurs avec délices : il s'est diverti plus d'une fois à faire passer dans sa langue les œuvres de poètes français tels que Verlaine, Mallarmé, auxquels il avait voué une admiration enthousiaste. Le tome II présente un moindre intérêt; il se compose surtout d'écrits de circonstance qui perdent une part notable de leur valeur quand on les relit après un long intervalle; peut-être cependant ceux qui se rapportent aux légendes de la Germanie païenne garderont-ils plus longtemps leur fraîcheur et comme leur nouveauté. Ch. B.

— La librairie Giard et Brière a mis en vente le tome I de l'*Histoire constitutionnelle de l'Angleterre* par William Stubbs, traduite par M. G. Lefebvre, avec une introduction et des notes par M. Ch. Petit-Dutaillis (Bibliothèque internationale de droit public, 1907, XII-920 p. Prix : 16 fr.). Cette traduction met un livre encore excellent, bien qu'il commence à vieillir, à la portée de nos étudiants d'histoire, trop souvent ignorants de la langue anglaise. M. Petit-Dutaillis a d'ailleurs mis l'ouvrage au courant de la science, soit en renvoyant, dans les notes mises au bas des pages, aux éditions plus récentes ou plus autorisées des documents allégués par Stubbs, soit en traitant lui-même de certaines questions qui, dans ces dernières années, ont été l'objet de vives controverses. Les notes additionnelles, qui remplissent les 130 dernières pages du volume, sont consacrées aux sujets suivants : 1° l'évolution des classes rurales en Angleterre et les origines du « manoir »; 2° le Folkland. Existait-il une « terre publique » chez les Anglo-Saxons? 3° « Twelfhyndman » et « Twyhynd-man »; une théorie nouvelle (celle de F. Seebohm) sur la solidarité familiale chez les Anglo-Saxons;

Digitized by Google

le « burh-geat setl »; 5° l'adoubement du chevalier; les influences réciproques de la civilisation anglo-saxonne et de la civilisation franque (d'après l'hypothèse de Guilhiermoz); 6° les origines de l'Échiquier; 7° la société anglaise à l'époque féodale. Le système des tenures et les origines de la tenure en service militaire; 8° l'origine des villes en Angleterre; 9° Londres XII° siècle; 10° les deux procès de Jean sans Terre (fragilité des conclusions présentées par M. Guilhiermoz et Mlle Norgate); 11° une « charte inconnue des libertés »; 12° la Grande charte. — Les gens de métier auront profit à lire ces notes qui témoignent d'un sens aiguisé des institutions anglaises. Ch. B.

— Le *Gaspard de Coligny, Admiral of France*, de M. A. W. WHITEHEAD (Londres, Methuen, 1904, in-8°, 387 p., 27 fig. Index) est remarquable à plus d'un titre. D'abord, à la différence des érudits français, l'auteur ne s'est pas contenté d'utiliser les analyses incomplètes et souvent fautives et les traductions parfois erronées des *Calendars;* il s'est reporté aux originaux. Cela lui a permis de jeter quelque lumière sur l'histoire si controversée du traité de Hamptoncourt. De la discussion très serrée et, en partie au moins, convaincante à laquelle il se livre, il ressort bien que Condé et Coligny avaient donné au vidame de Chartres un blanc-seing : ils étaient donc fondés à dire que celui-ci avait dépassé leurs instructions, ce qui semble d'ailleurs conforme à la vérité, et même à prétendre qu'ils avaient ratifié le traité sans en connaître exactement le contenu. Ils seraient surtout coupables d'imprudence. — D'autre part, M. Whitehead a étendu ses recherches d'archives non seulement à la France, mais à l'Italie : il nous présente un Coligny inconnu, le Coligny des jeunes années, à propos de son voyage en Italie (1546-47) et de son amitié avec Strozzi. On peut dire de toute la première partie (avant 1559) qu'elle est très neuve. — M. Whitehead expose des vues intéressantes sur l'histoire de la réforme française. — Au sujet des entrevues des premiers jours d'août 1472, il aurait dû utiliser les textes du fonds Simancas que j'ai signalés dans mon *François de la Noue*. — Puisqu'il nous donnait une agréable étude sur le château de Châtillon-sur-Loing, je regrette qu'il n'ait pas touché à la question du château de Tanlay, lequel passe pour avoir appartenu à Coligny : il y a là, notamment, une fresque italienne représentant des personnages de la cour en divinités de l'Olympe, peinture dont la liberté et la crudité toutes païennes trancheraient vivement sur l'austérité huguenote. Mais est-elle antérieure à 1572, et Coligny a-t-il quelque chose à y voir? — M. Whitehead fait état, avec raison, du *Voyage de l'Admiral devers l'Empereur,* fragment des souvenirs sur la cour de Henri II publiés en 1834 dans la *Revue rétrospective* et ensuite dans les *Archives curieuses,* 1re partie, t. III, cette fois sous le nom de Claude de l'Aubespine. M. Whitehead dit simplement : « written by de l'Aubespine. » Il aurait dû ajouter que l'attribution à Claude est radicalement impossible. J'avais songé d'abord à Sébastien de l'Aubespine, quoique celui-ci se soit trouvé en 1554 non pas, comme l'auteur de la relation, à Coire, mais à Soleure;

Digitized by Google

de plus, l'auteur est favorable à Coligny, ce qui semble exclure tous les l'Aubespine. Après avoir consulté M. Rott, si au courant des moindres déplacements de nos agents auprès des ligues, je crois pouvoir affirmer qu'il s'agit de Jean des Monstiers, sieur du Fraisse. J'ajoute que ces souvenirs sont en réalité des notes écrites par du Fraisse pour rectifier et compléter une histoire imprimée de Henri II. H. HR.

— Le *Michel de l'Hospital and his policy* de M. A. E. Shaw (Londres, H. Frowde, 1905, in-8°, 154 p.), est un bon travail d'étudiant, où sont utilisées les recherches de M. Dupré-Lasalle.

— Pour faire suite à l'inventaire des *Reports de la Royal Commission on historical manuscripts* donné dans la *Revue historique*, t. LXXV, p. 251 et suiv. — *Report on mss. in the welsh language*, t. II, 1re partie (1902). — *Calendar of the mss. of the most hon. the marquis of Salisbury, preserved at Hatfield House*, t. IX, X et XI (1902, 1904, 1906). Ces volumes se rapportent aux années 1599, 1600 et 1601; ils intéressent au plus haut point l'histoire des relations extérieures de l'Angleterre; les affaires du comte d'Essex y occupent aussi une grande place. — *Report on the mss. of Mrs. Frankland-Russel-Astley, of Chequers Court, Bucks* (1900); ces papiers forment trois groupes : 1° correspondance des familles Russell et Frankland, la première étroitement apparentée à celle des Cromwell (1657-1697); 2° papiers des familles Cutts et Revett (1687-1708), la plupart relatives aux opérations militaires dans les Pays-Bas; 3° lettres du colonel Charles Russell (1742-1754); plusieurs se rapportent à la guerre de la succession d'Autriche. Noter, en outre, le « Note-book » de Sir John Croke, « speaker » de la Chambre des communes; on y trouvera la substance de plusieurs discours que ses fonctions l'appellèrent à prononcer devant la reine Élisabeth et devant Jacques Ier, 1595-1607. — *Report on mss. in various collections*, t. I (1901) : mss. de la Corporation de Berwick-upon-Tweed (depuis le XVIe siècle) : mss. de la ci-devant Corporation de Barford, au comté d'Oxford (cette corporation a été dissoute en 1861; les archives sont devenues la propriété d'un M. Cheatle, fils du dernier alderman); archives judiciaires du comté de Wilts (quater sessions, 1577-1665); archives épiscopales et capitulaires de Chichester; archives capitulaires de Cantorbéry (suite aux rapports V, VIII et IX de la R. Commission); archives du comté de Worcester (XVIIe siècle); archives de la Corporation municipale de Lostwithiel (presque toutes modernes); archives capitulaires de Salisbury, t. II (1903) : mss. de Sir George Wombwell (papiers de la famille Belasyse, vicomtes Fauconberg, alliée aux Fairfax; quelques chartes provenant des abbayes de Byland et de Rievaulx. Lettres des vicomtes et comtes Fauconberg, XVIIe-XVIIIe siècles, parmi lesquelles plusieurs de Laurence Sterne; description de l'Angleterre en 1657); mss. de Miss Buxton, à Shadwell Court, Norfolk (intéressant pour l'histoire des Arundel-Norfolk au XVIe et au XVIIe siècle); mss. de Lord Edmond Talbot (outre plusieurs chartes anciennes, on y trouve

Digitized by Google

les papiers personnels et officiels de Sir Gilbert Talbot, qui fut gouverneur de Calais sous Henri VII et Henri VIII); mss. du duc de Norfolk (XIIe-XVIIe siècles); mss. de Mrs. Harford, de Holme Hall, au comté d'York (XVIIe siècle); mss. de Mrs. Wentworth, de Woolley Park, au comté d'York (XVIIe-XVIIIe siècles). T. III (1904) : mss. de T. B. Clarke-Thornhill (intéressants pour l'histoire de Sir Thomas Tresham et du parti catholique sous Élisabeth); mss. additionnels de Sir Thomas Barrett-Lennard (suite au Rapport XI, app. 4.; documents relatifs au procès de Loftus en Irlande); mss. de Pelham R. Papillon (lettres de Charles Ier, de Cromwell, du prince d'Orange; M. Papillon compte parmi ses ancêtres Sir Henry et Sir Walter Vane); mss. de W. Cleverly Alexander (lettre de John Noies à sa femme, pour lui raconter les cérémonies et réjouissances qui eurent lieu lors de la création du prince Henri comme prince de Galles, juin 1610). — *Report on the mss. of Colonel David Milne Home of Wedderburn Castle* (1902) (concerne surtout l'histoire de la famille écossaise des Home de Wedderburn, qui remonte au temps des rois Guillaume de Lion; quelques documents concernent le prieuré de Coldingham). — *Calendar of the mss. of the marquess of Ormonde, preserved at Kilkenny Castle.* Nouvelle série, t. I-II (1902-1906). Collection fort importante pour l'histoire de l'Irlande sous les Stuarts au XVIIe siècle. — *Calendar of the Stuart papers belonging to His Majesty the king, preserved at Windsor Castle,* t. I et II (1902-1904). Ces papiers, provenant du roi Jacques III, dit le Vieux-Prétendant, de son fils Charles-Édouard et de Henri, cardinal d'York, ont été achetés par le prince Régent en 1804 et en 1819. — *Calendar of the mss. of the marquis of Bath, preserved at Longleat, Wiltshire,* t. I (1904). Collection d'un intérêt très varié pour l'histoire intérieure de l'Angleterre au XVIIe et au XVIIIe siècle. — *Report on the mss. of Mrs. Stopford-Sackville of Drayton House, Northamptonshire,* t. I (1904). Ce sont des lettres, rapports et autres documents officiels provenant de Lord George Sackville, 1755-1784. — *Report on the mss. of the earl of Mar and Kellie, preserved at Alloa House* (1904). Les archives de cette puissante famille écossaise commencent vers le milieu du XIVe siècle; mais elles ne prennent une importance générale qu'à partir de John, cinquième lord Erskine, premier comte de Mar, qui fut régent d'Écosse. Les doçuments analysés ou publiés forment trois groupes principaux relatifs, l'un à Jacques VI (Ier d'Angleterre) et à Charles Ier, l'autre à Jacques II, le dernier à la reine Anne et à l'Union des deux royaumes d'Écosse et d'Angleterre. — *Report on american mss. in the Royal Institution of Great Britain,* t. I et II (1904-1906). Ces papiers proviennent du quartier général des généraux anglais qui ont commandé en chef pendant la guerre de l'Indépendance; ils forment actuellement une collection de 62 volumes. — *Report on the mss. of J. B. Fortescue, preserved at Dropmore,* t. IV (1905) et V (1906). Très important recueil de pièces relatives aux négociations secrètes qui aboutirent à la formation de la 3e coalition, à la campagne de 1799 et aussi

Digitized by Google

à la guerre civile en Irlande de 1798. — *The mss. of the duke of Rutland, preserved at Belvoir Castle,* t. IV (1905). Ce volume comprend trois sections : 1° Chartes anciennes et cartulaires, avec des notes, par J. H. Round (celles du XIIe siècle publiées à peu près in-extenso); 2° correspondance relative à l'expédition des Anglais contre l'Écosse en 1549; 3° livres de comptes de la maison des comtes de Rutland; ces derniers appartiennent au XVIe et au XVIIe siècle. — *The mss. of the House of Lords,* t. III (1905), relatif aux années 1697-1699. — *Report on mss. in the welsh language,* t. I, 3e partie (1905), Peniarth; t. II, 3e partie (1905), Panton, Cwrtmawr. — *Report on the mss. of the earl of Verulam, preserved at Gorhambury* (1906). Il n'y a presque rien dans ces archives qui se rapporte à la famille du fameux chancelier de Jacques Ier; ce sont surtout des papiers de la famille Grimston, dont un, Sir Edward, était, au moment de la prise de Calais par les Français, contrôleur de la ville et de ses dépendances. La plupart se rapportent aux affaires intérieures du XVIIe et du XVIIIe siècle. — *Report on the mss. of the marquess of Lothian, preserved at Blickling Hall, Norfolk* (1905). Outre quelques documents anciens des XIIe-XVe siècles (entre autres le rôle de l'aide levée dans le comité de Norfolk pour la chevalerie du Prince Noir), on trouve dans cette collection les papiers de la famille Hobart, en particulier ceux de John Hobart, second comte de Buckarghamshire. Ces derniers, qui présentent un intérêt général, se rapportent à l'ambassade du comte à Saint-Pétersbourg, 1762-1765 (publ. en partie déjà pour la Camden Soc., 1900, 1902), aux colonies américaines et aux affaires d'Irlande, 1771-1792. — *Report on the mss. of Lady Du Cane* (cf. *Rev. hist.,* LXXXVIII, 449). — *Report on the mss. of the earl of Egmont,* vol. I, 1re et 2e parties (1905). Correspondance de la famille Perceval sous les deux premiers Stuarts et jusqu'à la Restauration. — *Report on franciscan mss. preserved at the Convent, Merchant's Quay, Dublin* (1906). Documents appartenant au collège irlandais de Saint-Isidore, fondé à Rome en 1625 et transféré à Dublin en 1872. Le premier gardien du collège fut Luc Wadding, le célèbre historien des Frères Mineurs. On trouvera ici une bonne partie de sa correspondance, fort intéressante pour l'histoire religieuse pendant le second quart du XVIIe siècle. — *Calendar of the mss. of the dean and chapter of Wells,* vol. I (1907). Cet inventaire, où a été en partie refondu celui de J. A. Bennett (1885), porte seulement sur trois registres, où sont transcrits des documents du XIIIe et du XIVe siècle. — Le 16e rapport de la Commission (1904) donne une sorte de résumé de toute la collection *up to date.*

Russie. — La science russe a fait une perte considérable en la personne de M. Vasili Ivanovitch Modestov. Il était né en 1839 dans le gouvernement de Novgorod. Il est mort à Rome dans le courant du mois de février. Il acheva ses études à l'Université de Saint-Pétersbourg et se consacra surtout à la littérature latine et à l'histoire romaine. En 1865, il présenta pour le grade de *magister* (licencié) une

Digitized by Google

dissertation sur *la Vie et l'œuvre de Tacite,* et, en 1869, il obtint le titre de docteur avec un travail sur *l'Écriture à Rome à l'époque des rois,* travail qui a été traduit en allemand. Il enseigna tour à tour la littérature romaine aux Universités de Kazan, Kiev, Odessa, Saint-Pétersbourg. Tout ensemble philologue érudit et publiciste ingénieux, il collabora à un certain nombre de journaux, notamment au *Golos* (*la Voix*) et à la Gazette russe de Saint-Pétersbourg et publia un grand nombre d'articles dans la *Revue de l'Instruction publique* de Saint-Pétersbourg. Plusieurs séries d'essais ont été réunis en volumes : *l'Allemagne* (1888), *la France* (1889), *l'Italie contemporaine* (1893). Depuis une dizaine d'années, il avait pris sa retraite, il s'était établi à Rome. Il étudiait particulièrement la question des origines italiotes. Il a résumé ses recherches dans un grand ouvrage qui a été traduit en français : *Introduction à l'Histoire romaine* (traduction Michel Delines, in-4°, libr. Alcan) et qui est précédé d'une préface de M. Salomon Reinach. Tout en faisant quelques réserves sur les idées de l'auteur, notre savant confrère se plaît à louer « l'immense utilité du travail de M. Modestov dont la place est, dit-il, marquée désormais et pour longtemps dans toutes les bibliothèques historiques et ethnographiques. La science sans épithète et la science italienne en particulier lui doivent une vive reconnaissance, l'une pour l'avoir enfin dotée d'un instrument de travail commode et digne de confiance, l'autre pour avoir mis en œuvre et en pleine lumière ses belles découvertes, pour l'avoir tirée de la demi-obscurité où elle semblait condamnée à se mouvoir ». Au moment même où M. Modestov était subitement frappé, M. Cagnat lui donnait dans le *Journal des Savants* (cahier de février 1907) un témoignage de sympathie auquel il eût certainement été très sensible. Il avait toujours rêvé d'entrer en rapport avec les savants français et de s'imposer à leur estime. Il meurt en vue de la terre promise. L. Leger.

Erratum.

P. 80, n. 4, supprimer les mots : « Balan, au reste, indique la date exacte. »

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

ERNEST LAVISSE.

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A LA RÉVOLUTION

Publiée avec la collaboration de MM. :

BAYET, BLOCH, CARRÉ, COVILLE, KLEINCLAUSZ, LANGLOIS, LEMONNIER, LUCHAIRE, MARIÉJOL, PETIT-DUTAILLIS, PFISTER, RÉBELLIAU, SAGNAC, VIDAL DE LA BLACHE.

Conditions et mode de la publication : L'**Histoire de France** comprendra 18 volumes de 400 pages gr. in-8° brochés à 6 fr.; reliés, 10 fr. (13 vol. parus).

L'**Histoire de France** sera complète en 72 fasc. d'environ 96 p. à 1 fr. 50 le fascicule (52 parus).

VOLUMES PARUS :

TOME I

I. **Tableau de la géographie de la France,** par M. P. VIDAL DE LA BLACHE . . . . . 1 vol.

II. **Les Origines, la Gaule indépendante et la Gaule romaine,** par M. G. BLOCH . . . . 1 vol.

TOME II

I. **Le Christianisme, les Barbares. — Mérovingiens et Carolingiens,** par MM. C. BAYET, C. PFISTER et A. KLEINCLAUSZ . . 1 vol.

II. **Les premiers Capétiens (987-1137),** par M. A. LUCHAIRE. 1 vol.

TOME III

I. **Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII (1137-1226),** par M. A. LUCHAIRE . . . . 1 vol.

II. **Saint Louis, Philippe le Bel, les derniers Capétiens directs (1226-1328),** par M. Ch.-V. LANGLOIS . . . . . 1 vol.

TOME IV

I. **Les premiers Valois et la guerre de Cent ans (1328-1422),** par M. A. COVILLE . . . . . 1 vol.

II. **Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII (1422-1492),** par M. Ch. PETIT-DUTAILLIS . . . . 1 vol.

TOME V

I. **Les guerres d'Italie. — La France sous Charles VIII, Louis XII et François Ier (1492-1547),** par M. H. LEMONNIER. 1 vol.

II. **La lutte contre la maison d'Autriche. — La France sous Henri II (1547-1559),** par M. H. LEMONNIER . . . . . 1 vol.

TOME VI

I. **La Réforme et la Ligue. — L'Édit de Nantes (1559-1598),** par M. MARIÉJOL . . . . 1 vol.

II. **Henri IV et Louis XIII (1598-1643),** par M. MARIÉJOL . 1 vol.

TOME VII

I. **Louis XIV. La Fronde. Le Roi. Colbert (1643-1685)** (1re partie), par M. E. LAVISSE. . . . 1 vol.

Le TOME VII, 2e partie, par M. E. LAVISSE, est en cours de publication.

Le troisième fascicule est en vente. Ce fascicule, rédigé par M. LAVISSE, comprend le chapitre de l'*Érudition et des sciences,* qui termine le livre intitulé : *le Gouvernement de l'Intelligence.*

Il comprend en outre le début du livre consacré à *la Politique et la Guerre,* un *État de l'Europe en 1661* et la *Création de la force militaire* (*Armée et Marine*).

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

VIENNENT DE PARAITRE :

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

Une autobiographie, par **Herbert SPENCER.** Traduit et adapté de l'anglais par HENRY DE VARIGNY. 1 vol. in-8° . . . . . 10 fr.

Psychologie du socialisme, par **Gustave LE BON.** 5e *édition,* revue et corrigée. 1 vol. in-8°. 7 fr. 50

La philosophie de M. Sully Prudhomme, par **C. HÉMON,** agrégé de philosophie, professeur au lycée et à l'École supérieure des lettres de Nantes. Préface de M. SULLY PRUDHOMME. 1 vol. in-8°. . . . . 7 fr. 50

L'évolution créatrice, par **H. BERGSON,** de l'Institut, professeur au Collège de France. 1 vol. in-8° . 7 fr. 50

Qu'est-ce que la sociologie? par **C. BOUGLÉ,** professeur à l'Université de Toulouse. 1 v. in-16. 2 fr. 50

L'individu, l'association & l'État, par **E. FOURNIÈRE.** 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque générale des sciences sociales,* cart. à l'angl. . . . . 6 fr.

L'ouvrière en France. **Sa condition présente. Les réformes nécessaires,** par **Caroline MILHAUD.** 1 vol. in-16 . . . . . 2 fr. 50

Digitized by Google

La contrat de travail. Les salaires. La participation aux béné-

Capital : 150 millions de francs entièrement versés

Siège social : 14, Rue BERGÈRE — Succursale : 2, place de l'Opéra, Paris.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR : Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements. Escompte de chèques. Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit. Ordres de Bourse. Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Étranger. Souscriptions, Garde de Titres, Prêts hypothécaires maritimes, Garantie contre les Risques de remboursement au pair. Paiement de Coupons, etc.

AGENCES. 30 Bureaux de quartier dans Paris. — 44 Bureaux de banlieue. — 144 Agences en Province. — 10 Agences dans les colonies et pays de Protectorat. — 14 Agences à l'Étranger.

LOCATION DE COFFRES-FORTS. Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, *14, rue Bergère ; 2, place de l'Opéra ; 147, boulevard Saint-Germain ; 49, avenue des Champs-Élysées* et dans les principales Agences. — Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE. Intérêts payés sur les sommes déposées : De 6 mois à 11 mois, 2 0/0 ; de 1 an à 3 ans, 3 0/0. — Les Bons, délivrés par le Comptoir National aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du déposant.

Garantie et Sécurité absolues

Compartiments depuis 5 fr. par mois

VILLES D'EAUX. STATIONS ESTIVALES ET HIVERNALES. Le Comptoir National a des agences dans les principales *Villes d'Eaux* : Bagnères-de-Luchon, Bayonne, Biarritz, La Bourboule, Calais, Cannes, Châtel-Guyon, Cherbourg, Dax, Dieppe, Dunkerque, Enghien, Fontainebleau, Le Havre, Le Mont-Dore, Monte Carlo, Nice, Ostende, Pau, Royat, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Sébastien, Trouville-Deauville, Tunis, Vichy, etc. ; ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Étrangers, les Touristes, les Baigneurs, peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT pour voyages. Le Comptoir National d'Escompte délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants ; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, en même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accredites, Branch Office, 2, place de l'Opéra.

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

VIENNENT DE PARAITRE :

La conférence d'Algésiras. **Histoire diplomatique de la crise marocaine (janvier-avril 1906),** par **André TARDIEU,** premier secrétaire d'ambassade honoraire. 1 vol. in-8° . . . . . 10 fr.

Cambon & la Révolution française, par **F. BORNAREL,** docteur ès lettres. 1 vol. in-8° . . . . . 7 fr.

Les missions & leur protectorat, par **J.-L. DE LANESSAN.** 1 vol. in-16 . . . 3 fr. 50

Histoire du mouvement syndical en France (1789-1906), par **Paul LOUIS.** 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

Études & leçons sur la Révolution française, par **Alphonse AULARD,** professeur à la Sorbonne. *5e série.* 1 vol. in-16 . . . . . 3 fr. 50

Précédemment parues : *1re, 2e, 3e et 4e séries.* 4 vol. in-16, chacun . 3 fr. 50

Le club jacobin de Toulon, par **H. LABROUE,** professeur agrégé d'histoire au lycée de Toulon. In-8° . . . . . 2 fr.

ÉCOLE JEANNE-CLBRET

63, *Avenue de la Grande-Armée, Paris,* 16e

Directrice : **Mlle Gabrielle MONOD**

Cours d'Études classiques pour les jeunes filles. — Étude surveillée.

Langues vivantes. — Dessin. — Couture. — Coupe.

Les petits garçons sont reçus dans les classes élémentaires.

Mlle Monod reçoit les mardis et vendredis de 4 heures 1/2 à 6 heures.

Digitized by Google

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois

SOUS LA DIRECTION DE

GABRIEL MONOD ET CHARLES BÉMONT.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

32e ANNÉE. — TOME XCIV.

II. — Juillet-Août 1907.

SOMMAIRE.

Charles Molinier. L'église et la société cathares; *1er article.*

R. Guyot et **F. Thénard.** Le conventionnel Goujon; *fin.*

Jacques Flach. Le code de Hammourabi et la constitution originaire de la propriété dans l'ancienne Chaldée; *1er article.*

Ferdinand Lot. La question des Fausses Décrétales.

Georges Bourgin. Documents italiens sur Cagliostro et la franc-maçonnerie.

Bulletin historique : France. Congrès historiques; prix Peyrat, par G. MONOD. Époque contemporaine, par A. LICHTENBERGER. Publications diverses, par G. MONOD. — Angleterre. Histoire par époques, par Ch. BÉMONT.

Comptes-rendus critiques. (*Pour le détail, voir au verso.*)

Publications périodiques et sociétés savantes.

Chronique et bibliographie (HONGRIE, par **I. Kont**).

FÉLIX ALCAN, Éditeur

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

PARIS, 6e

188

Digitized by Google

au bureau de la Revue en même temps que les épreuves.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS
DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

Julius Kaerst. Geschichte des hellenistichen Zeitalters **(Georges Radet).**
René Poupardin. Le Royaume de Bourgogne (888-1038). Étude sur les origines du royaume d'Arles **(Ch. Pfister).**
Godchard-Jos. Ebers. Das Devolutionsrecht, vornehmlich nach katholischem Kirchenrecht **(Louis Halphen).**
Karl Wenck. Philipp der Schöne von Frankreich, seine Persönlichkeit und das Urteil der Zeitgenossen **(Frantz Funck-Brentano).**
Joseph Schnitzer. Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas **(Jean Guiraud).**
H. Nagaoka. Histoire des relations du Japon avec l'Europe aux xvie et xviie siècles **(Henri Hauser).**
Khevenhüller Metsch und Dr Hanns Schlitter. Aus der Zeit Maria Theresias. Tagebuch des Fürsten Johann Josef Khevenhüller Metsch, Obersthofmeisters der Kaiserin (1742-1776) **(Eugène Hubert).**
René Dollot. Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière (1609-1830) **(Albert Waddington).**

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

Fr. Barbey. Les mémoires de Fauche Borel.
Louis Batiffol. Le coup d'État du 24 avril 1617.
Joseph Bédier. La légende de Raoul de Cambrai.
L. Bréhier. La conception du pouvoir impérial en Orient pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne.
G. Constant. Simancas.
G. Canton. Napoléon Ier et l'abbé Hanon, supérieur des Missions étrangères et des sœurs de Saint-Vincent de Paule.
G. Caudrillier. Le complot de l'an XII.
R. Dareste. Hotman; années 1561-1563.
Guillaume Depping. Les Alliés à Paris en 1815.
Eugène Déprez. Les origines jacobines de Bonaparte.
Id. Notes et documents sur la guerre de Cent ans.
Jean Guiraud. La politique italienne du pape Martin V.
N. Japikse. Louis XIV et la guerre anglo-hollandaise, 1665-1667.
Ch.-V. Langlois. Les doléances des communautés du Toulousain contre Pierre de Latilli et Raoul de Breuilli, 1297-1298.
Achille Luchaire. Le concile de Latran de 1215.
Charles Molinier. L'Église et la société cathares.
G. Pagès. Hugues de Lionne et la politique de Louis XIV.
H. Prentout. Littus Saxonicum. Saxones Bajocassini. Otlinga Saxonica.
Jacques Rambaud. Le général Reynier à Naples.
François Ricci. Note sur les tarifs de la Loi salique.
Alexandre Schurr. Un moine français en Pologne au xiie siècle : le chroniqueur Gallus Anonymus.
H. Sée. Les idées politiques de Voltaire.

N.-B. — *La Direction de la Revue Historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*

REVUE HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS PAR FASCICULES DE 15 A 16 FEUILLES ET FORMANT TROIS VOLUMES DE 500 PAGES ENVIRON PAR AN.

Abonnements et Administration : librairie Félix Alcan, Paris, 6e.

Bureau de la Rédaction : 108, boulevard Saint-Germain (librairie Félix Alcan), le mercredi, de 2 1/2 à 5 heures.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Un numéro . . . . . 6 fr.

Un an pour Paris, 30 fr. — Départements et étranger, 33 fr.

Les années écoulées se vendent séparément 30 francs, et par fascicules de 6 francs. Les fascicules de la première année se vendent 9 francs.

La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE HISTORIQUE sont interdites.

Il sera rendu compte de tous les ouvrages et publications périodiques dont il sera envoyé un exemplaire au bureau de la REVUE.

Digitized by Google

JUIL 22 1907

L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ CATHARES

Si l'on met de côté les dogmes qui lui sont propres et qui, par leur complexité en même temps que leur nature étrange, offrent la matière d'un examen du plus haut intérêt, le catharisme peut être étudié avant tout, il semble, à deux points de vue spéciaux. C'est comme association religieuse et aussi comme église. Son aspect, au premier de ces points de vue, est celui d'un ensemble de caractère multiple et varié. Il présente, au second, l'image de l'unité la plus absolue; on pourrait dire la plus rigide et la plus étroite.

Comme société religieuse, en effet, le catharisme comprend la totalité des individus ayant adhéré à ses principes et à son culte. Mais il y a là, de toute évidence, un groupement plein de diversité. L'adhésion dont il s'agit peut avoir été plus ou moins profonde, et cela non seulement en raison de la ferveur inégale qu'y ont apportée ceux qui s'y sont résolus, mais encore par suite des obligations et des sacrifices d'étendue différente qu'elle entraîne pour ceux qui l'ont donnée. En fait, on le sait, parmi les sectateurs des doctrines cathares, deux catégories au moins doivent être distinguées. Il y a tout d'abord ceux de ces sectateurs qui, tout en admettant les croyances du dualisme et ses pratiques particulières, sont demeurés dans le monde et y continuent une vie assez éloignée de l'idéal de pureté, de renoncement aux biens terrestres qu'il prescrit comme la condition obligatoire du salut. Viennent ensuite ceux qui, pour atteindre à cette fin suprême, ont accepté sans réserves le même idéal, ont modelé leur existence sur les règles qu'il comporte et par là se sont assuré la béatitude éternelle.

Un nom est attribué, dans tous les documents du XIIe et du XIIIe siècle, à la première de ces deux sortes d'adhérents aux enseignements dualistes. C'est celui de *croyants*, de *credentes*. L'appellation est bien choisie. Pour ces représentants spéciaux de l'association cathare, en effet, leur caractère distinct et essen-

Digitized by Google

tiel, unique en même temps par rapport au catharisme, ce qui les y rattache, ce qui les en fait membres certains, quoique à un degré inférieur, c'est la foi, sans les œuvres il est vrai, ou du moins toutes les œuvres qu'il commande pour parvenir au salut définitif. Liés ainsi au monde religieux où ils sont décidés à entrer, ils le sont du reste encore généralement d'une autre façon, par un engagement particulier et péremptoire. Il s'agit de la promesse d'embrasser, ne fût-ce que pour un instant, fût-ce seulement à l'heure de la mort, la vie religieuse et morale supérieure, dont les ont écartés les nécessités de la vie de chaque jour et la dissipation qu'elle entraîne. Un terme à part désigne ce pacte, cette convention. C'est le terme provençal de *convenenza*[1].

Mais, au-dessus de ces *croyants*, la communauté cathare renferme une autre classe de fidèles. Ce sont ceux qui ne se sont pas arrêtés à mi-chemin, en quelque sorte, comme les premiers. Ce sont ceux qui, avec la foi, dont se sont contentées, en y joignant quelques-unes des œuvres les moins gênantes que prescrit le catharisme, les âmes tièdes des *croyants*, sont allés jusqu'au bout de ses enseignements ascétiques. Ce sont ceux enfin qui ont fait l'immolation de leurs appétits terrestres au renoncement radical qu'il enseigne, qui n'ont pas cru, dans leur désir d'arriver plus sûrement au bonheur éternel, devoir différer l'acceptation de l'existence qui leur était proposée comme le seul moyen d'y atteindre. Ceux-là, à cause de l'idéal de perfection qu'ils ont adopté et qu'ils s'efforcent de réaliser dans la pratique quotidienne, ont reçu le nom significatif de *parfaits*.

Ainsi donc, au sein du catharisme, si on le considère dans le sens le plus large, en tant qu'association religieuse opposée à l'association de même nature que forme le catholicisme, nous devons reconnaître deux catégories distinctes d'adhérents : les *croyants*, qu'on a essayé de définir d'abord, les *parfaits*, dont il vient d'être question. Mais si, après cela, on envisage ce même catharisme comme une église proprement dite, en entendant au moins cette appellation comme il l'entend lui-même, il n'y a qu'une espèce d'individus qui paraisse réellement apte à la constituer. Ce sont les *parfaits*. Seule, en effet, leur réunion offre

1. « Item fecit eis pactum quod vocant *la convenensa* quod reciperetur ab eis in fine, secundum pessimam consuetudinem eorumdem. » Limborch, *Liber sententiarum Inquisitionis tholosanae*, fol. 10 b.

Digitized by Google

les caractères essentiels et nécessaires auxquels se reconnaît la société élue de Dieu, c'est-à-dire l'absence de tout membre impur ou à demi purifié, la réalisation d'un idéal de détachement sans réserves. Qu'au surplus cette église demeure aussi largement ouverte qu'on peut l'imaginer, qu'elle ne demande pas mieux que de se rattacher le plus grand nombre possible d'adhérents futurs ou immédiats, à peine est-il besoin d'en faire la remarque. Mais elle s'est délimitée spontanément avec une précision et une rigueur telles qu'en vain chercherait-on rien de semblable chez toute autre société religieuse. Qu'est-elle d'ailleurs au juste, d'après les dualistes eux-mêmes? Sur quels principes a-t-elle été fondée? Quelle idée faut-il avoir d'elle, par rapport aux autres communautés qui l'entourent, et spécialement par rapport à sa rivale, à sa persécutrice, l'église catholique? Quels sont enfin sa raison d'être, son rôle dans le monde chrétien? Après les indications préliminaires qui viennent d'être présentées, c'est ce que nous allons essayer d'exposer maintenant, et ce sera le premier point de cette étude.

I.

L'ÉGLISE CATHARE.

Pas plus qu'à l'église romaine, qui se dit universelle, qui se proclame la seule traditionnelle et la seule véritable, la seule qui ouvre aux hommes la voie du salut, on ne peut reprocher à l'église cathare de ne pas avoir eu d'elle-même la plus haute idée et d'avoir péché par excès de modestie. Aux prétentions de l'église officielle, qui lui semble abominable, elle oppose des prétentions toutes pareilles, à ses anathèmes des anathèmes non moins explicites. C'est elle, et non l'église de Rome, qui est la seule authentique, la seule en qui se soit perpétuée la tradition du Christ et de ses apôtres, la seule qui soit en possession de la vérité et conduise infailliblement au salut.

Aussi, dans leur conviction de la légitimité exclusive de leur église, est-ce avec une véhémence extraordinaire que les Cathares repoussent l'accusation d'hérésie qu'on lance contre eux. Les hérétiques, ce sont leurs accusateurs et non eux-mêmes. En tout cas, une imputation de ce genre ne peut venir que des méchants, résolus à méconnaître leur caractère manifeste de vrais chrétiens,

Digitized by Google

de vrais fils du Sauveur, d'héritiers incontestables et directs de sa parole et de ses exemples. « Ce qu'ils disent avant tout et couramment d'eux-mêmes, rapporte Bernard Gui, c'est qu'ils sont de bons chrétiens, qui ne jurent, ni ne mentent, ni ne médisent de personne, qui ne tuent ni homme ni bête ni aucun être vivant. Ce qu'ils disent encore, c'est qu'ils observent la foi de Jésus-Christ et son Évangile, tels qu'ils les a enseignés lui-même et les ont enseignés ses apôtres, dont ils tiennent la place. Voilà pourquoi les membres de l'église romaine, c'est-à-dire les prélats, les clercs, les religieux et surtout les inquisiteurs, de même que les Pharisiens persécutaient le Christ et ses apôtres, leur infligent des persécutions et les qualifient d'hérétiques, bien qu'ils soient d'honnêtes gens et de bons chrétiens[1]. »

Plus important peut-être que la revendication par les hérétiques de leur honnêteté ou de leur caractère de vrais représentants du christianisme, il y a dans le texte qui vient d'être cité un point qu'il faut retenir comme essentiel. C'est l'affirmation par eux du lien intime qui les rattache au Christ et à ses disciples immédiats, de l'apostolicité de leur église. Et cette apostolicité, à leur avis, on doit l'entendre dans le sens le plus étendu, avec toutes les conséquences, tous les privilèges qu'elle comporte. Parmi ces privilèges, quelques-uns d'entre eux sont allés même jusqu'à compter le don des miracles, suivant la promesse faite par le Rédempteur à ceux qui croiraient en lui et qu'il ne pouvait manquer de tenir. Toutefois, fidèles à leur dédain fondamental de la matière, c'est dans un sens purement spirituel et allégorique que la plupart ont interprété les paroles du Christ. Celui-ci même, pensent-ils, n'a pas accompli réellement sur terre ces prodiges matériels où l'on a prétendu voir les signes les plus décisifs de sa mission. C'est au point de vue spirituel qu'il faut les

1. « In primis communiter dicunt de se ipsis quod ipsi sunt boni christiani qui non jurant, nec menciuntur, nec maledicunt alicui; nec occidunt nec hominem nec animal, nec aliquid quod habeat vitam respirantem, et quod ipsi tenent fidem Domini Jhesu Christi et Evangelium ejus, sicut docuit Christus et apostoli ejus; et quod ipsi tenent locum apostolorum, et quod propter predicta illi de Ecclesia Romana, videlicet prelati, clerici et religiosi, persecuntur eos, et precipue inquisitores hereticorum, et vocant eos hereticos, cum tamen ipsi sint boni homines et boni christiani, sicut pharisei persequebantur Christum et apostolos ejus. » *Practica inquisitionis heretice pravitatis*, Va pars, éd. Douais, p. 241. Voy. également une protestation du même genre reproduite par Schmidt, *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, t. II, p. 104, n. 2.

Digitized by Google

envisager et les comprendre[1]. Comment, après cela, les Cathares, vrais chrétiens, oseraient-ils briguer l'honneur d'accomplir des actes auxquels s'est refusé Jésus lui-même? Leurs miracles à eux, Schmidt l'a dit avec raison, « étaient la conversion des âmes à Dieu, leur délivrance de la servitude du démon, leur union nouvelle avec le Saint-Esprit »[2].

Quoi qu'il en soit de cet aperçu particulier, ce sont donc, ainsi qu'ils le proclament hautement eux-mêmes, les Cathares seuls qui représentent la vraie église, avec tous les caractères d'authenticité, les traditions, les maximes qui doivent la faire reconnaître. Mais cette église, auprès de laquelle toutes les autres ne sont qu'imposture, comment la définir à leur gré? « Suivant leur doctrine, dit encore Schmidt, l'Église consiste dans la réunion de ceux qui, en croyant à la révélation du Dieu bon par Jésus-Christ et en accomplissant parfaitement ses préceptes, se sont affranchis des liens de la matière et de la puissance du démon; en un mot, l'Église est la réunion des parfaits de la secte; ceux-ci sont seuls les bons chrétiens, les brebis du Seigneur, les successeurs des apôtres, le peuple de Dieu sur la terre[3]. » Une telle définition était à prévoir. Les dualistes n'en pouvaient donner d'autre. Elle concorde absolument avec tous leurs principes dogmatiques et moraux. Tout aussi naturelles sont les conséquences qu'ils en déduisent sur-le-champ, et qui se résument dans une double nécessité pour l'Église ainsi entendue : nécessité d'être pure et sainte dans ses mœurs, nécessité d'avoir l'intelligence exacte du christianisme, de sa vraie nature et de son but.

L'Église, affirment les sectateurs du catharisme, doit être pure et sainte. C'est là, dans leur bouche, une parole qu'il faut prendre à la lettre, et l'exagération, qui leur est familière, s'y montre

1. A cet égard, on a le témoignage de Monéta, qui veut prouver contre le dire des sectaires la réalité des miracles du Christ, de ceux de ses apôtres et des saints de l'église catholique. « ... Dicunt, quod Christus et ejus Ecclesia nunquam fecit materialia signa... Spiritualiter ergo, dicunt ipsi, debemus intelligere signa Christi. » *Monetae adversus Catharos et Valdenses libri quinque*, lib. II, cap. x, éd. Ricchini, p. 222.

2. *Op. cit.*, t. II, p. 105. Voy. *Ibid.*, même page, n. 2, un texte du XIIIe siècle, cité par l'auteur, et qui confirme ses paroles à lui-même. Ce texte est emprunté à la *Disputatio inter Catholicum et Paterinum hereticum* du dominicain Grégoire de Florence, évêque de Fano. Voy. *Thesaurus anecdotorum novus*, t. V, c. 1750.

3. *Op. cit.*, t. II, p. 104.

Digitized by Google

une fois de plus. Non seulement les membres de l'église cathare, qui est la seule véritable, sont tenus de tendre à la pureté, mais il faut qu'ils y aient atteint. Non seulement les impies, les incrédules, les pervers de toute sorte en sont exclus, mais cette église exemplaire et immaculée ne peut se composer que d'adhérents arrivés à la perfection. Là-dessus, la pensée des hérétiques n'admet pas de moyen terme. « Dans l'Église de Dieu, dit un texte du XIIIe siècle, il n'y a pas tout ensemble des bons et des méchants[1]. » Et ce jugement est celui de toutes les sectes dualistes sans distinction.

Ainsi qu'on doit s'y attendre, ce principe de la perfection nécessaire de la véritable église, les Cathares en font l'application rigoureuse à cette ennemie qu'ils ne perdent pas un instant de vue, l'église romaine. Comment, s'écrient-ils, cette église pourrait-elle soutenir qu'elle est l'héritière authentique du Christ et de ses apôtres? Comment lui serait-il seulement permis de prétendre à la pureté et à la sainteté? En vertu de l'inamissibilité du caractère sacerdotal, elle garde dans son sein, malgré tous leurs crimes, des représentants imparfaits. Elle a chez elle des hommes adonnés à tous les vices, des hommes contre lesquels elle-même est obligée parfois de sévir. Surtout, elle méconnaît les saints, les fils légitimes de Dieu; elle ne craint pas de les persécuter[2].

Mais ce ne sont pas là les seuls reproches que les sectaires se jugent en droit d'adresser à cette église de Rome, selon eux si condamnable. « Dans l'église romaine, disent-ils, il y a nombre de misérables qui meurent presque de faim, de soif et de froid. Et les riches de cette église demeurent sans pitié pour eux; ils les laissent se lamenter en vain et succomber sous le poids de leurs souffrances. Comment pourrait-on soutenir qu'en eux réside la charité divine[3]? » Ce n'est pas tout encore. « On ne voit point,

1. « In Ecclesia Dei non sunt boni et mali. » Bibl. nat., ms. lat. 13151, fol. 348 D, et Muratori, *Antiquitates italicae medii aevi*, t. V, c. 95, sous le nom de l'écrivain ferrarais du XVe siècle, Pellegrino Prisciani. Ce texte a été allégué également par Schmidt, *op. cit.*, t. II, p. 105, n. 3.

2. « Item, ut plurimum locuntur laycis de mala vita clericorum et prelatorum Ecclesie Romane, et specificant, et exponunt de superbia, de cupiditate, de avaritia et de immundicia vite et quecumque mala alia sciunt; et ad hoc adducunt auctoritates, secundum suam expositionem et suum intellectum, Evangelii et Epistolarum contra statum prelatorum et clericorum et religiosorum, quos vocant phariseos et falsos prophetas qui dicunt et non faciunt. » *Practica*, Va pars, p. 241.

3. « ... In Ecclesia Romana multi sunt egentes, qui fame, siti et frigore

Digitized by Google

poursuivent-ils, que ni le Christ ni ses disciples aient jamais infligé de persécutions à qui que ce soit, mais plutôt qu'ils en ont enduré. On les chassait, ils ne chassaient personne; on les flagellait, ils ne flagellaient qui que ce fût. On les incarcérait, ils ne mettaient personne en prison. C'est de façon toute opposée que se conduit l'église de Rome : elle expulse les malheureux; ce n'est pas elle qui subit l'expulsion[1]. » Cette église coupable ne montre donc, en fin de compte, que dureté et insensibilité. Elle a fait l'abandon absolu de la mansuétude qu'avait prêchée le Christ.

Ainsi voilà les chefs de la société catholique accusés, convaincus auprès du peuple chrétien des pires défauts, l'avarice, la dureté, l'oppression sanguinaire. C'est aux fruits, concluent les auteurs de ce réquisitoire, qu'il faut juger l'arbre. L'arbre est donc mauvais. Avec ses vices, avec ses tares, l'église romaine ne saurait prétendre à être cette association irrépréhensible que tout fidèle peut légitimement concevoir. On se tromperait, du reste, si l'on supposait qu'à ces seules indications s'arrête réellement la pensée des sectaires sur un point qui paraît leur tenir si fort au cœur. Suivant eux, deux églises, en réalité, se partagent ou plutôt se disputent le monde : l'une, bonne, vraie, sainte, c'est la leur, l'église légitime, authentique du Christ; l'autre, mauvaise, et c'est l'église romaine elle-même. Cette église funeste et exécrable, c'est, dans leur croyance, « la mère de fornication, la grande Babylone, la courtisane, la basilique du diable et la synagogue de Satan ». Ses partisans ne sont que des hérétiques. Le salut est impossible dans son sein[2]. On ne saurait trop prendre en considération l'importance qu'offre pour les Cathares la dualité qui vient d'être établie. Cette dualité, comme un lieu com-

quasi moriuntur, quibus divites Ecclesiae Romanae non compatiuntur, sed afflere, sed affligi praedictis passionibus sinunt; quomodo ergo Charitas Dei manet in eis? » Monéta, lib. V, cap. I, p. 394.

1. « ... Nec Christus nec ejus discipuli inveniuntur fecisse persecutionem, sed potius sustinuisse; fugabantur, non fugabant; flagellabantur, non flagellabant; incarcerabantur, non incarcerabant; e contrario autem Ecclesia Romana... se habet, quia expellit, et non expellitur... » *Ibid., ut supra*, lib. V, cap. XIII, p. 508.

2. « Item, duas confingunt esse ecclesias, unam benignam quam dicunt esse sectam suam, eamque esse asserunt ecclesiam Jhesu Christi; aliam vero ecclesiam vocant malignam, quam dicunt esse Romanam Ecclesiam, eamque impudenter appellant matrem fornicationis, Babilonem magnam, meretricem et basilicam dyaboli et Sathane synagogam; omnesque gradus et ordines ac ordinationes ejus et statuta despiciunt et depravant, et omnes qui fidem ejus tenent

Digitized by Google

mun cher à la secte, apparaît dans tous les documents du XIIIe et du XIVe siècle. A peine est-il besoin de remarquer d'ailleurs qu'elle cadre absolument avec les conceptions dithéistes, faites de l'opposition perpétuelle du bien et du mal, dans la divinité, dans la création, dans la nature humaine et jusque dans l'Écriture sainte.

Cependant, non moins importante et, sans aucun doute, de conséquence supérieure est la réprobation définitive de l'église romaine, dont les dualistes appuient l'exposé de théories particulières. L'écho doit en retentir à travers tout le moyen âge chez toutes les sectes insurgées contre l'unité catholique. Dans les mêmes termes, elle se répétera du catharisme à la Réforme, depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIe, proclamée successivement par les Vaudois, par les disciples fanatiques de Gérard Segarelli et de Dolcino, par leurs contemporains, les dissidents de l'ordre de saint François d'Assise.

« Le pape, diront les premiers, et, avec le pape, les évêques, les prélats, les clercs, parce qu'ils détiennent les richesses de ce monde et se refusent à imiter la sainteté des apôtres, ne sont pas les pasteurs et les chefs véritables de l'Église de Dieu. Ce sont des loups rapaces et dévorants. Le Christ ne peut vouloir confier à de tels hommes l'Église, son épouse. Il ne faut pas leur obéir[1]. » Viendront ensuite les hérétiques, que les inquisiteurs ont qualifiés de Faux-Apôtres. « Toute l'autorité, diront-ils à leur tour, que Jésus-Christ avait conférée jadis à l'église romaine s'est trouvée annihilée et a pris fin par suite de la méchanceté de ses chefs. Cette église, qu'ont entre leurs mains le pape, les cardinaux, les prélats, les clercs, les religieux, n'est pas l'Église de Dieu. C'est une église condamnée et stérile[2]. » Enfin, parleront les mystiques, Spirituels et Béguins, nourris des rêves apocalyptiques de Joa-

appellant hereticos et errantes; nec aliquem posse salvari in fide Romane Ecclesie dogmatizant. » *Practica*, Va pars, p. 237-238. Voy. également *Lib. sentent. Inquis. tholos.*, fol. 40a (sentence de Pierre Autier, d'Ax, condamné au bûcher, à Toulouse, le jeudi 9 avril 1311).

1. « ... Papa et episcopi, et prelati, et clerici, qui habent divitias hujus mundi et sanctitatem apostolorum non imitantur, non sunt Ecclesie Dei veri pastores et gubernatores, set lupi rapaces et devoratores, nec talibus Christus dignatur committere Ecclesiam sponsam suam, et ideo eis non est obediendum. » *Practica*, Va pars, p. 251.

2. « ... Tota auctoritas a Domino Jhesu Christo collata dudum Ecclesie Romane est omnino evacuata et jam cessavit propter maliciam prelatorum... Ecclesia Romana, quam tenent papa et cardinales et prelati et clerici et reli-

Digitized by Google

chim de Flore, de Jean de Parme et de Pierre Olive. « L'Église, déclareront ces derniers, a soûlé du vin de sa fornication tous les souverains de la terre, c'est-à-dire les rois et les princes de la chrétienté, et avec eux les hauts prélats qui se sont attachés aux pompes de ce monde. Le pape n'est que le sanglier de la forêt, le sanglier sauvage qui renverse et détruit les murs de l'Église de Dieu, l'enceinte qui la protège, afin que puissent y pénétrer les chiens et les porcs, c'est-à-dire les hommes qui blasphèment et foulent aux pieds la perfection évangélique[1]. » Ainsi, d'un siècle à l'autre se propagera cette malédiction effrayante. Elle s'implantera dans l'oreille et dans le cœur des peuples. Justifiée par l'entêtement des pontifes à ne pas s'amender, à ne rien sacrifier de leurs visées et de leurs ambitions mondaines, elle préparera le déchirement final, dont Luther, Zwingle et Calvin seront les promoteurs triomphants.

Cette déchéance de l'église officielle, à cause de ses vices et de ceux de ses ministres, à cause de son infidélité au mandat dont elle avait été investie primitivement, elle ne date pas d'ailleurs d'hier. Les débuts en remontent jusqu'aux jours lointains où cette église, contrairement à la loi du Christ, à ses exemples ainsi qu'à ceux de ses apôtres, a voulu entrer en partage avec les puissances d'ici-bas de tout ce que le monde renferme de richesses, de jouissances matérielles. Il y a plus : selon les Cathares, un moment précis peut être assigné, dans l'histoire du christianisme, à cette chute honteuse. C'est celui où le pape Sylvestre reçut des mains de Constantin la donation de biens et de territoires considérables. De ce fait est sortie la perversion morale de la papauté et de l'Église représentée par elle. Le Saint-Siège, prétendent les sectaires, s'est souillé par l'acceptation d'un pouvoir essentiellement temporel et terrestre. Le pontife qui n'eut pas le courage de repousser ce pouvoir n'est que l'Antechrist.

Et cette explication donnée par les dualistes de la décadence,

giosi, non est Ecclesia Dei, set reprobata ecclesia sine fructu. » *Ibid.*, *ut supra*, p. 258.

1. « ... Ipsa Ecclesia de vino fornicationis sue potavit omnes reges terre, id est reges et principes christianitatis et magnos prelatos qui pompam mundi secuntur... Item ipsum [papam] dicunt esse aprum de silva et singularem ferum exterminantem et destruentem maceriam seu clausuram Ecclesie Dei, ita ut eam possint ingredi canes et porci, id est homines qui perfectionem vite evangelice dilacerant et conculcant. » *Practica*, Va pars, p. 274, 276.

Digitized by Google

évidente suivant eux, de l'église romaine obtient, auprès des autres hétérodoxes, leurs contemporains ou leurs successeurs, la même faveur qu'a trouvée la réprobation sortie de leur bouche sous une forme si terrible. Ici encore, il faut voir en eux les précurseurs d'une opposition irréconciliable, dont ils ne se contentent pas de donner le signal, mais à laquelle ils fournissent aussi des arguments qui seront reproduits à satiété. L'empereur Constantin, racontent en effet les Vaudois, a été atteint de la lèpre. Sur la foi d'un songe, il appelle Sylvestre, se fait baptiser par lui et guérit du mal qui le tourmente. Dans sa reconnaissance, il confère au pape la dignité et la couronne impériales et lui abandonne la ville de Rome, tandis que lui-même se retire à Byzance. Mais, à partir de ce jour où un pontife hérétique s'est élevé aux honneurs de ce monde, les maux se multiplient sur la surface de la terre[1]. C'est à cette pensée que se sont arrêtés également les sectateurs de Segarelli et de Dolcino. « Tous les prélats de l'église romaine, affirment-ils, les plus grands comme les moindres, depuis les temps du pape Sylvestre et depuis qu'ils eurent renoncé à l'existence qu'avaient menée les saints des premiers jours, sont des prévaricateurs et des ministres de séduction. Un seul doit être excepté : c'est frère Pierre de Morrone, qui occupa le Saint-Siège sous le nom de Célestin[2]. »

Comme cela devait être, la décadence, la corruption, dénoncées par les sectaires, sont allées augmentant sans cesse à partir du jour où elles ont commencé. L'Église, de déformations en déformations, a fini par devenir exactement l'opposé de ce qu'elle fut d'abord, de ce que l'avait faite son fondateur. Ce n'est plus qu'une maison où se débitent des mensonges et des impostures. Tout en elle est trompeur, les miracles dont elle se vante comme les ministres qui prétendent les accomplir. Ces derniers ne sont que les faux prophètes prédits par le Christ et par ses apôtres. Ses sacrements n'ont été institués que pour jeter les hommes dans l'erreur et les livrer à la domination de Satan. Ses coutumes sont mauvaises et aussi étrangères aux préceptes de l'Évangile qu'aux

1. Voy. Ign. von Döllinger, *Beiträge zur Sektengeschichte des Mittelalters*, zweiter Theil : *Dokumente vornehmlich zur Geschichte der Valdesier und Katharer*, p. 352. Voy. également p. 356.

2. « ... Omnes prelati Romane Ecclesie, tam majores quam minores, a tempore sancti Silvestri, postquam declinaverunt a modo vivendi priorum sanctorum, sunt prevaricatores et seductores, excepto fratre Petro de Morrone, qui fuit papa Celestinus appellatus. » *Practica*, Va pars, p. 259.

Digitized by Google

maximes de la première société chrétienne. De connivence avec l'esprit du mal, elle travaille à égarer les âmes, à ruiner l'œuvre que Dieu avait voulue et dont il avait décidé l'exécution par l'intermédiaire du Rédempteur.

C'est là-dessus que concluent les Cathares, ou plutôt qu'ils reviennent aux prémisses posées tout d'abord par eux. Que l'on compare leurs principes, leur vie, leurs actes, à ceux de cette église qu'ils répudient. La qualification d'hérétiques qu'on leur inflige, à qui s'applique-t-elle légitimement? N'est-ce pas à ceux-là mêmes qui tentent de les en flétrir? Les hérétiques, ce ne sont pas eux, fidèles aux enseignements du Christ et surtout à son mépris du monde et des joies de ce monde. Ce sont les chefs et les membres d'une association religieuse qui a rompu avec ses traditions originelles comme avec les lois de la charité et de la justice. Ce sont ses adhérents obstinés, ceux qui s'attachent opiniâtrément à elle quand tout se réunit pour leur ouvrir les yeux, pour leur faire reconnaître dans cette société détestable l'église du dieu mauvais, la synagogue du démon, celle que l'apôtre a désignée et maudite dans son Apocalypse.

Mais si, après cela, un chrétien sincère doit désespérer de trouver le salut dans cette église déchue par ses crimes de son mandat primitif, où pourra-t-il le chercher et le découvrir? Ici se place pour le catharisme un nouveau triomphe. Ses fidèles, l'église qu'ils constituent représentent seuls la véritable église. Seule, cette église particulière possède le secret du bonheur éternel. Pour l'obtenir ce bien suprême, objet des aspirations de toute âme croyante, le moyen est bien simple. Il suffit de sortir de l'église catholique et d'entrer dans l'église cathare. Que l'homme adopte la secte. Qu'il se régénère par le baptême de l'Esprit et renonce à la terre pour mener l'existence des *parfaits*. Devenu membre de l'église qui est la seule authentique, il obtiendra le pardon de ses fautes. Il aura rempli toutes les conditions nécessaires pour sauver son âme. Il aura reçu le dieu consolateur et, avec la plénitude de ses dons, l'assurance de la vie éternelle.

II.

LA SOCIÉTÉ CATHARE.

Nous avons essayé de définir l'église cathare, d'en marquer les caractères essentiels. Il nous faut passer maintenant à l'étude

Digitized by Google

de la société qui se groupe autour d'elle et dont elle incarne l'idéal religieux. Cette société, comme il a été dit, comprend deux espèces distinctes et bien différentes d'individus, les *parfaits*, seuls membres en réalité d'une église étonnamment fermée et exclusive, les *croyants*, gens du siècle, Cathares de cœur et par la foi, mais forcément éloignés, par suite de leurs occupations quotidiennes, d'un ascétisme dont la secte fait à ses élus une obligation péremptoire. De ces deux catégories d'adhérents, c'est la première dont nous nous occuperons tout d'abord.

1. *Les parfaits.* — A propos des *parfaits*, une question doit être examinée avant toute autre. C'est celle que soulève la diversité des appellations dont usent pour les désigner les écrivains catholiques du XIIe et du XIIIe siècle. De toutes ces appellations, la plus ordinairement employée sans doute, en même temps que la plus exacte, est celle dont nous nous sommes servi nous-même jusqu'ici. Mais il en est un certain nombre d'autres au sujet desquelles il est indispensable de présenter quelques observations.

Le nom de *parfaits* mis à part, l'un des plus anciennement usités pour désigner les sectaires dualistes c'est celui de *Katharistae*. On le rencontre, au XIIe siècle, chez le bénédictin allemand Eckbert[1], au XIIIe, chez le dominicain et inquisiteur français Étienne de Bourbon[2]. Mais l'emploi du terme indiqué par ces deux écrivains constitue en réalité un abus inacceptable. C'est une des conséquences de la confusion commune, surtout au XIIe siècle, à nombre de controversistes orthodoxes, et en vertu de laquelle les Cathares ont été absolument identifiés aux Manichéens antiques décrits par leur adversaire saint Augustin, en même temps que tout ce qu'avait dit ce dernier des dualistes de son époque était appliqué sans réserves à ceux du moyen âge. Si la dénomination de *Katharistae* a pu convenir à des hérétiques du IVe siècle, la seule forme de cette dénomination spéciale dont on doive légitimement se servir, quand il s'agit, sept ou huit cents ans plus tard, des *parfaits*, c'est celle de *Cathari*. Suivant Étienne de Bourbon, elle aurait été usitée en particulier par les

1. Le traité d'Eckbert figure dans la *Bibliotheca maxima Patrum*, t. XXXIII, p. 600-631.

2. « Item electi eorum Kathariste dicuntur, id est purgatores, quia dum comedunt aut bibunt, bonam illam naturam Dei admixtam cibo se purgare dicunt, ut sursum redeat, et mala natura per secessum emittatur. » A. Lecoy de la Marche, *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon* (Soc. de l'Hist. de France), p. 301.

Digitized by Google

Allemands[1]. Mais elle figure aussi dans des textes d'origine italienne et contemporains de son ouvrage à lui-même, dans les traités de Monéta, de Rainier Sacchoni, et, à une date probablement antérieure, dans l'œuvre à peu près inédite d'un auteur quelque peu énigmatique, G. de Bergame[2]. On peut ajouter qu'elle a donné naissance à la forme de *Gazari*[3], d'où est venu le mot allemand *ketzer* (hérétique).

Pour indiquer les dualistes modernes, d'autres appellations sont d'ailleurs aussi courantes et aussi authentiques, plus anciennes même, il semble, que celle de Cathares. Ce sont les termes de *boni homines*[4], de *boni christiani*[5]. Pour ceux-ci, la raison s'en découvre sans difficulté dans tout ce qui a été dit de la conception qu'ont les sectaires d'eux-mêmes et de l'église chrétienne et dans la pensée qu'ils sont seuls à représenter légitimement cette dernière. D'autres dénominations paraissent moins ordinaires, celles, par exemple, de *consolés* et, s'il faut en croire quelques historiens, de *consolateurs*. Ce n'est pas qu'elles ne s'expliquent assez aisément comme les précédentes. La première viendrait de ce que la grâce qui tire les hérétiques de la foule des *croyants*, qui les élève au rang des *parfaits*, leur est transmise par le plus considérable de tous les sacrements que possède le catharisme, c'est-à-dire le *consolamentum*. La seconde dériverait de ce fait, qu'investis d'un véritable caractère sacerdotal, ils ont effectivement le pouvoir de communiquer la grâce qu'ils ont reçue, en accomplissant le même rite qui la leur a donnée[6].

1. Voy. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, p. 300.

2. Cette œuvre figure à la Bibliothèque Ambrosienne, dans un recueil factice, marqué de la cote Q 32, sup. Elle a été signalée à deux reprises différentes par Muratori, une fois dans ses *Rerum italicarum scriptores*, t. XI, p. 445, une autre fois dans ses *Antiquitates italicae medii aevi*. L'érudit italien en a même donné, dans ce dernier ouvrage, le début et quelques courts extraits. Voy. t. V, c. 149-150.

3. Au dire d'Étienne de Bourbon, *Gazari* serait une appellation italienne, ou, plus exactement, lombarde. « Dicuntur etiam a Lumbardis Gazari vel Pathari. » Lecoy de la Marche, *op. cit.*, p. 300.

4. Concile de Lombers de 1165; Pierre de Vaux-de-Cernay, *Historia Albigensium*, ch. II; *Lib. sentent. Inquis. tholos.*, fol. 10b et *passim*.

5. Voy. *Practica*, Va pars, p. 241.

6. Alain, qui est peut-être le même qu'Alain de Lille, a prétendu distinguer les *consolés* des *parfaits*. Schmidt juge cette distinction mal fondée (voy. *op. cit.*, t. II, p. 92, n. 4). A notre avis, il a raison. Ni l'esprit des croyances cathares, auxquelles il se réfère, ni les textes ne confirment la pensée exprimée par l'auteur du XIIe siècle.

Digitized by Google

Enfin, comme, pour l'église orthodoxe, le catharisme représente à un certain moment l'hérésie suprême, en tout cas celle qu'elle juge la plus redoutable, non seulement les simples fidèles, mais les controversistes catholiques et avec eux les inquisiteurs, tous donnent aux sectaires le nom général d'*hérétiques* et à leurs croyances celui d'*hérésie*. C'est sous cette appellation que, dès la fin du XIIe siècle et surtout au XIIIe, les doctrines dualistes se trouvent perpétuellement accouplées à d'autres que les souverains pontifes poursuivent avec un égal acharnement, sinon avec un même succès, celles qu'a prêchées Pierre Valdez. Alain écrit son traité « contre les hérétiques et les Vaudois ». Guillem de Tudèle, l'auteur de la première partie de la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, parle des *eretges e sabatatz*. Les interrogatoires d'Inquisition relatent les réponses des prévenus *super crimine* ou *super facto heresis et valdesie*, « sur l'accusation » ou « sur le fait d'hérésie et de vaudoisie[1] ».

Quoi qu'il en soit de ces noms divers donnés aux représentants en titre de l'église cathare, aux *parfaits*, c'est par l'imposition des mains, par le *consolamentum*, sacrement principal de la secte, le baptême spirituel qu'elle oppose au baptême matériel de l'eau, qu'ils atteignent à cette condition souveraine. Ils font partie dès lors d'une classe d'élus, en qui se retrouvent tous les caractères supérieurs, tous les privilèges, qu'attribuent aux croyants d'une telle catégorie les textes du Nouveau Testament. Ils deviennent les fils légitimes du Christ, les successeurs authentiques de ses apôtres.

C'est tout autre chose, du reste, qu'un vain orgueil qu'il faut voir dans cette prétention des *parfaits* de se réclamer du Sauveur et de ses disciples immédiats, de se donner comme leurs continuateurs. Dans leur pensée, la sainteté, dont ils croient avoir repris possession par le retour en eux de l'Esprit-Saint, ne les autorise pas au repos. Elle leur impose au contraire une vie de labeurs pareille à celle des premières générations qui fondèrent la foi chrétienne[2]. Le monde, en réalité, n'existe plus pour eux. Ils

1. Voy., pour ces dernières indications, Schmidt, *op. cit.*, t. II, p. 92, n. 7. En ce qui a trait à certaines appellations propres aux fractions orientales de la secte cathare, celle, par exemple, de θεοτόκοι, pères de Dieu, dont les Bogomiles, suivant l'historien grec Euthyme Zigabène, auraient désigné ceux de leurs coreligionnaires comparables aux *parfaits*, voy. également le même auteur, *op. cit.*, t. II, p. 92 et n. 5 de la même page.

2. Voy. chez Schmidt, *op. cit.*, t. II, p. 94, le témoignage curieux de ce

Digitized by Google

cessent d'y appartenir, au moins dans le sens spirituel donné par l'Évangile à ce renoncement suprême. Du monde, ils abdiquent les passions, les désirs. Ils ne s'appartiennent même plus à eux-mêmes. Ils font à l'église qui les a accueillis, à la propagation de ses principes, à sa défense, non seulement le sacrifice de leur vie et de leur sang, — cela va si bien de soi, que d'un sacrifice de ce genre on ne parle même point, — mais ils lui immolent encore sans délai tout ce qui fait le charme de l'existence humaine, ce qui la constitue réellement, les affections, les richesses, jusqu'à la satisfaction des besoins les mieux justifiés.

Pour le cathare, en effet, du jour où le *consolamentum* lui a été accordé, il n'y a plus ni liens ni joies de famille. S'il est marié, il se sépare de sa femme et de ses enfants; il se condamne à une vie rigoureusement solitaire et chaste. Il fait en même temps vœu de pauvreté absolue. Ses biens, s'il en a, il les abandonne à l'église où il est entré. Il les verse au trésor commun, qui, formé d'apports de toutes sortes, donations ou legs, sert à défrayer les besoins de l'association et de ses ministres. Sa vie quotidienne prend le caractère le plus humble, pour ne pas dire le plus grossier. Les privations de tout genre en deviennent la règle. Il se contente pour ses vêtements d'étoffes aussi simples que possible, de couleur sombre, ordinairement noire. En fait de nourriture, il se restreint au strict nécessaire, à ce qu'il lui faut exactement pour soutenir son corps qu'il méprise. Conformément aux croyances de la secte, il répudie tout aliment charnel. Encore, les aliments auxquels il se réduit en est-il redevable le plus souvent à la charité de ses coreligionnaires. « Les hérétiques, dit un texte des débuts du XIVe siècle, quand ils ne se livrent qu'à un travail modéré, doivent observer le jeûne, et en particulier jeûner durant trois carêmes, le premier de la fête de saint Martin à la fête de Noël, le second à l'époque qui est celle du carême ordinaire et le troisième de la Pentecôte environ à la fête de saint Jean. Durant ces carêmes et à d'autres moments aussi, ils doivent en outre, s'ils peuvent le supporter, n'absorber pendant trois

renoncement à la quiétude et à tous les biens de ce monde que se rendent à eux-mêmes les *parfaits*, et que nous a transmis un écrivain catholique du XIIe siècle, le prémontré Éverwin, prévôt de Steinfeld. Dans les paroles rapportées par lui, il y a comme le programme de la vie à laquelle se sont résolus les Cathares élevés à une dignité supérieure par le plus puissant des rites de leur secte.

Digitized by Google

jours que du pain et de l'eau, en y ajoutant une noix au plus. Les autres jours, il leur est permis de se nourrir de pain, de mets cuits, de vin et de poisson; mais il faut que le vin soit si fortement mélangé d'eau qu'à peine il en reste quelque peu dans la boisson ainsi préparée. Cette prescription a pour but de les aider à dompter leur chair[1]. »

A côté des *parfaits* existe tout un groupe de femmes, désignées du même nom qu'eux. Comme les hommes, ces femmes se distinguent par un vêtement spécial, également de teinte sombre. Au reste, leur vie de chaque jour n'offre aucune différence avec celle dont les *parfaits* eux-mêmes ont accepté les lois rigoureuses. C'est une existence toute semblable à celle de ces derniers, de renoncement et de privations. Ainsi qu'eux, les *parfaites* ont quitté leur maison, abandonné le foyer conjugal, délaissé leurs enfants, renoncé à leurs biens pour se soumettre au régime le plus austère et le plus frugal. La seule concession qui leur soit faite, c'est de ne pas voyager sans cesse, alors que les hommes y sont obligés. C'est aux hommes, en effet, et non à elles qu'a été dévolu essentiellement le rôle particulier d'apôtres de la bonne nouvelle, de propagateurs des doctrines du salut. Elles habitent seules, dans des cabanes isolées au fond des bois, dans des lieux retirés. Parfois encore, réunies dans des maisons communes, elles s'occupent ensemble de travaux manuels, de tissage, de couture, ou bien font l'éducation de jeunes filles qu'elles instruisent dans la foi qui leur a imposé tous ces sacrifices. Elles ne sortent de ces asiles que pour soigner les indigents et les malades. Leur vie, sous cette dernière forme, fait songer à celle que mènent comme elles d'autres femmes dans les béguinages flamands du XIIIe et du XIVe siècle, toujours si suspects à l'église officielle[2].

1. Döllinger, *Dokumente*, p. 246. Voy. également *Ibid.*, p. 19, 22. Voy. encore, *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, t. XIII, p. 288, 289, un texte publié par nous et emprunté à un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican, fonds du Vatican, n° 4030, fol. 59 C. Le texte en question dépeint la vie de l'hérétique Guillem Autier et la présente comme le type de l'existence des *parfaits* cathares.

2. Voy. sur ces points Schmidt, *op. cit.*, t. I, p. 200 et 289, et t. II, p. 95. — A travers l'obscurité et la malveillance intentionnelles des termes, peut-être faut-il voir l'indication d'un de ces refuges de femmes *parfaites* dans le *Débat d'Izarn et de Sicart de Figueiras*, publié par M. Paul Meyer. Voy. vers 57-64. Voici, en tout cas, un texte qui confirme de la façon la plus explicite une par-

Digitized by Google

Mais ce n'est pas toujours dans des limites aussi étroites que s'enferme le rôle de ces adhérentes du catharisme. Il s'agrandit, en certaines circonstances, et s'élève à la hauteur de celui qui revient forcément aux hommes, leurs coreligionnaires. Afin de maintenir entre les membres de la secte les rapports qui doivent assurer la ferveur de leur foi, elles aussi entreprennent ces courses, où, comme les *parfaits*, elles doivent s'attendre à toutes les fatigues et à tous les périls. Les *croyants* ne mettent pas d'ailleurs un moindre empressement à soulager leurs peines, ni ne montrent moins de sollicitude pour garantir leur sécurité qu'ils le font plus couramment pour les *parfaits* eux-mêmes en pareilles conjonctures[1]. Ce n'est pas tout encore. Les fonctions sacerdotales, qu'on pourrait croire réservées uniquement à ceux-ci, ces femmes arrivent à les exercer également, au moins dans une certaine mesure. Schmidt voudrait qu'on leur eût accordé jusqu'au pouvoir d'administrer le *consolamentum* en des cas extrêmes[2]. Nous ne le pensons pas; même pour les cas dont il s'agit, nous n'en avons pas, quant à nous, rencontré l'indication. Mais, là où le même écrivain se trouve certainement dans l'erreur, c'est lorsqu'il ajoute : « Il n'y a pas un seul exemple qu'elles aient aussi eu le droit de prêcher au peuple; les

tie des renseignements donnés par Schmidt et que nous-même avons reproduits. Il est emprunté à un manuscrit des Archives de la Haute-Garonne (fonds des Dominicains). « Item dixit se vidisse Isibardam et sociam ejus hereticam in quadam cabana in memore de Treboncio. » Interrogatoire de Guillem Carrère, 8 juin 1254. — « Post hoc venerunt ibi dicti Raimundus de Covizano et Raimundus Michael heretici et eduxerunt inde ipsam testem et Arsendim et Guillelmam Recordam, socias ipsius testis hereticas, et duxerunt eas in nemora de Alione prope Pradas. Et fuerunt ibi in quadam cabana per quatuor menses. » Même manuscrit, fragment de l'interrogatoire d'une femme dont le nom n'est pas indiqué.

1. « Dixit etiam quod cum ipsa testis et socie ejus heretice stetissent ibi, sicut dictum est superius, Raimundus Bernardi et Galharda, uxor ejus, eduxerunt ipsam testem et socias ejus hereticas inde, et duxerunt eas extra villam de Brom. » Manuscrit des Archives de la Haute-Garonne cité plus haut, fragment de l'interrogatoire d'une certaine Rigaude Saurine. — « Item dixit quod quando ipsa testis et socia ejus heretica exiverunt a domo Raimundi Bernardi, sicut dictum est superius, Bernardus Rossi de Brom cum aliis duobus superius nominatis associaverunt ipsam testem et socias ejus hereticas. » Même manuscrit, même déposition. — « Et cum stetissent ibi per dictum tempus, Raimundus Guilaberti hereticus et Bernardus Garini macellarius eduxerunt ipsam testem et sociam ejus hereticas inde, et intromiserunt eas in domum Guillelmi de Valle. » *Ibid.*, *ut supra*.

2. Voy. *op. cit.*, t. II, p. 95.

Digitized by Google

Cathares, différents sous ce rapport des anciens Vaudois, laissaient bien plus les femmes dans leur sphère naturelle[1]. » Des textes, en assez grand nombre, nous représentent des *parfaites* se livrant à la prédication, c'est-à-dire exhortant les fidèles de la secte et exerçant auprès d'eux le ministère de la parole, en même temps qu'elles accomplissent, il semble, certains rites du culte cathare, les moins solennels, ceux qui reviennent le plus fréquemment, au moins la bénédiction du pain et des mets qui figurent aux repas dont elles prennent leur part. Elles reçoivent aussi des *croyants*, dans les mêmes circonstances où cela s'exécute pour les *parfaits* et avec la même régularité, le témoignage obligatoire de respect, que les inquisiteurs désignent dans leurs registres par le terme abusif d'*adoration*[2].

Des rapports d'affection profonde rattachent les *parfaits* aux *parfaites*. D'après un renseignement qui nous vient de la justice inquisitoriale, ils se donnent entre eux les noms de frères et de sœurs[3]. Toutefois, quelle valeur faut-il attribuer à l'assertion d'un écrivain catholique du milieu du XIIe siècle, le moine de l'ordre des Prémontrés, Éverwin d'Helfenstein, prévôt de Stein-

1. Voy. *op. cit.*, t. II, *Ibid.*, *ut supra*.

2. Nous citerons quelques-uns de ces textes décisifs. Nous les empruntons à ce même manuscrit des Archives de la Haute-Garonne dont nous nous sommes déjà servi à plusieurs reprises. « Adjecit etiam ipsa testis quod venerunt Arsendis Borella et Fabressa et Ermengarda de Vestiaco heretice que stabant ibi. Et ibi ipsa testis et predicta Maencia steterunt continue cum predictis hereticabus, comedentes ibi cum predictis hereticabus continue ad eamdem mensam et de comestionibus earum ; et in quolibet genere cibi et potus noviter sumpto dicebant ipsa testis et predicta Maencia : Benedicite, et ipse heretice respondebant : Deus vos benedicat. Et vidit ibi ipsa testis pluries cum predictis hereticis et hereticabus predictos Petrum de la Cauna, dominum domus, et Guillelmum et Brunam, uxorem predicti Petri de la Cauna; qui omnes, ipsa teste vidente, et ipsa testis et predicta Maencia, adoraverunt pluries predictas hereticas, et pluries audierunt predicationem et monitiones dictorum hereticorum et hereticarum. » — « Qui omnes adoraverunt pluries ipsam testem et sociam ejus hereticas... et pluries audierunt verba et monitiones earum. Dixit etiam quod venerunt ibi semel ad audiendum ipsam testem et sociam ejus hereticas non simul... Petrus Raimundus de Ravato, filius predicte Ave major, et Raimundus de Lordenaco; qui ambo sicut venerunt adoraverunt ipsam testem et sociam ejus hereticas, et audierunt verba et monitiones earum. » — « Item dixit quod venit ibi semel ad videndum ipsam testem et sociam ejus hereticas quedam filia conjugata predicte... cujus nomen ipsa testis ignorat; que adoravit ibi ipsam testem et sociam ejus hereticas, et audivit verba et monitiones earum. » Fragment de l'interrogatoire d'une femme dont le nom n'est pas mentionné.

3. Voy. Schmidt, *op. cit.*, t. II, p. 96, et n. 2 de la même page.

Digitized by Google

feld, en vertu de laquelle les *parfaits* auraient eu l'habitude de se faire accompagner dans leurs courses par des *parfaites*, et cela à l'imitation des apôtres, qui parfois emmenaient avec eux des femmes dans leurs voyages? Schmidt a cité ce document curieux, mais n'a pas cru devoir considérer comme exacte l'indication qui y est contenue. « Nous n'avons pas trouvé un seul fait, dit-il, qui confirmât l'assertion d'un auteur, que les *parfaits* avaient la coutume de voyager avec des *parfaites;* celles-ci n'avaient même pas le droit de manger à une même table avec les hommes, et les *parfaits* évitaient, suivant le témoignage même des adversaires, comme un des péchés les plus graves, de toucher à une femme[1]. »

L'historien a raison en principe, et nous sommes de son avis. Les faits allégués par lui sont hors de doute. En ce qui concerne surtout l'éloignement des Cathares pour la société des femmes, par crainte d'une chute qui aurait été pour eux la plus funeste, les renseignements sont multipliés et formels. Guillem Autier ne touche jamais une femme, et, avec d'autres prohibitions auxquelles il s'est astreint, c'est une des raisons de la sainteté de sa vie[2]. Il y a là un sentiment de réserve et de pudeur extrêmes, que les *croyants* connaissent de reste, et auquel ils conforment soigneusement leur conduite, par peur d'y porter atteinte. Dans les sentences publiées par Limborch, une condamnée a évité de toucher un disciple de Pierre Autier, un certain Pierre Sans, parce qu'elle avait découvert en lui un de ces hérétiques qui font profession de ne pas toucher les femmes et ne se laissent pas toucher par elles[3].

1. Voy. Schmidt, *op. cit.*, t. II, p. 96, et n. 3, 4, 5 de la même page.

2. « ... Ipse non comedit carnes, sagimen, ova, caseum, lac, et in anno facit tres quadragesimas, et qualibet septimana jejunat tribus diebus in pane et aqua, et est honeste vite quia non tangit mulierem, nec mentitur, nec aliquid vivens interficit... » Bibl. du Vatican, fonds du Vatican, ms. 4030, fol. 59 C. Le texte d'où ces lignes sont extraites a été déjà indiqué plus haut.

3. « Interrogata, si tunc sciebat dictum Petrum Sancii esse hereticum, respondit et in judicio confessa fuit quod et predicta Guillelma dixit sibi illa vice qua vidit Petrum Sancii quod non tangeret ipsum, et dedit sibi intelligere, et ipsa que loquitur intellexit quod erat de secta Petri Auterii et aliorum hereticorum, de quibus ipsa alias sciverat et audierat quando veniebant ad domum suam et viri sui, quod dicunt quod non tangunt mulierem nec permittunt se tangi a muliere, et ideo ipsa non tetigit tunc dictum Petrum Sancii quia reputabat ipsum esse hereticum et de secta hereticorum. » *Lib. sentent. Inquis. tholos.*, fol. 68 b, 69 a.

Digitized by Google

Il ne faut rien exagérer cependant, ni voir en tout cela une pratique qui ne souffrît pas d'exception. Sans doute, on ne saurait faire de cette réunion d'un *parfait* et d'une *parfaite* voyageant ensemble une habitude en quelque sorte constante, comme le voudrait Éverwin, et le résultat d'une règle presque obligatoire. C'est plutôt séparément que, dans leur existence quotidienne, vivent les hérétiques des deux sexes. Nous le savons fort bien, ils ont leurs demeures à part. Lorsque, pour se mettre en sûreté, ils jugeaient devoir se retirer dans quelque solitude, les hommes élevaient une cabane pour eux et les femmes s'établissaient à l'écart dans une autre[1]. *Parfaits* et *parfaites* ne s'en réunissaient pas moins dans certaines circonstances. C'était quand il s'agissait de déjouer à tout prix les soupçons d'ennemis acharnés à leur perte. Rien ne pouvait mieux les servir en pareil cas que l'association de leur existence, puisque leur aversion bien connue pour un rapprochement de ce genre était, ainsi qu'on vient de le voir, dans la pensée de leurs contemporains un des signes auxquels on les reconnaissait le plus sûrement. Des textes d'Inquisition nous ont transmis le témoignage de semblables expédients imposés à ces proscrits par la nécessité. Ils nous donnent également le détail des précautions pleines d'ingéniosité et de délicatesse, par lesquelles ils essayaient d'en établir la vraisemblance, ou d'y atténuer tout ce qu'ils pouvaient y redouter de péril pour l'observation de leurs engagements les plus chers[2].

1. « Et venerunt (*sic*) ibi quadam die Bernardus Rossel de Pradis; non tamen adoravit eas, sed credit quod adoraverat hereticos, scilicet Ademarium de Bessaco et quosdam alios socios ejus hereticos, qui morabantur ibidem in alia cabana prope cabanam ipsius testis et sociarum ipsius testis predictarum. » Manuscrit des Archives de la Haute-Garonne, fragment de l'interrogatoire d'une femme dont le nom est inconnu.

2. Voy. Döllinger, *Dokumente*, p. 148, 149. — Le passage, très curieux, est emprunté à ce manuscrit de la Bibliothèque du Vatican, d'où nous avons déjà tiré plusieurs indications, et à la déposition d'un certain Arnaud Cicre, d'Ax (fol. 119 C–133 A). Nous en transcrivons ici les dernières lignes, comme plus particulièrement intéressantes : « Dixit etiam ei, quod, quando in aliquo loco dictus haereticus trahit moram, in duobus lectis jacent et separatim multum dictus haereticus et dicta mulier; sed quando erant in itinere, dicebant de se invicem quod erant conjuges, et ponebant se in uno lecto, tamen induti, ita quod unus alium in nuda carne non tangebat. » Quelle sincérité y avait-il au fond de ces expédients, et quelles suites pouvaient-ils entraîner pour la continence des *parfaits* cathares qui s'y décidaient en vue de garantir leur sécurité? Voy à ce propos un article de M. J.-M. Vidal, *Revue des Questions historiques*, livr. du 1er janv. 1906, p. 95. A vrai dire, l'auteur se montre plus que

Digitized by Google

Voilà donc, avec ses traits généraux, et, pensons-nous aussi, les plus significatifs, cette vie des *parfaits* cathares, vie pure, toute de renoncement au monde et à ses joies, conforme à un ascétisme qui dépasse dans son âpreté les préceptes les plus rigoureux du Christ, et qui rappelle celui des solitaires de la première époque chrétienne. Et cependant, aux sectaires qui mènent une pareille existence, les accusations infamantes n'ont pas manqué : accusation surtout d'avarice, malgré leur pauvreté et leur frugalité certaines, accusation aussi d'impureté, en dépit de leur continence, sur laquelle personne n'éleva jamais de doutes sérieux. Ce n'est pas, du reste, que, sur ces points divers, leurs ennemis se soient souciés de se mettre d'accord et de nous livrer autre chose que des indications contradictoires. Réfuter les imputations dont il s'agit, ce n'est donc pas une œuvre irréalisable ni même peut-être bien difficile. Il n'en faut pas moins l'essayer, avant de passer à l'étude des rapports qu'entretiennent les hérétiques avec les *croyants* de la secte, soit pour les instruire dans leurs doctrines, soit pour leur distribuer les sacrements particuliers du catharisme. Au surplus, ces imputations, qu'a values par-dessus tout aux sectaires leur existence nécessairement mystérieuse et cachée, si problématique qu'en soit la solidité, ne sauraient demeurer sans réponse. La gravité en est assez considérable pour que, même à l'état de simple soupçon, elles altèrent notablement les caractères que nous avons pris la peine d'établir à propos des *parfaits*, et ne donnent à voir que vanterie et imposture dans cette prétention à la sainteté qu'on a pu croire légitime sur les raisons qui en étaient fournies. Ce n'est pas tout encore. Reprises de nos jours et soutenues de nouveau par des historiens d'une certaine école, il semble qu'on ait voulu les faire

sceptique, au moins en ce qui concerne le cas du *parfait*, un certain Guillem Belibasta, au sujet duquel sont rapportées justement les indications qui viennent d'être reproduites. Selon lui, les précautions prises publiquement par ce personnage n'auraient été qu'un déguisement grossier de son libertinage et de son inconduite. Mais peut-être est-ce prétendre à beaucoup de perspicacité que de vouloir décider à pareille distance d'un cas d'ordre aussi intime. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'exaltation extraordinaire de la foi chez les hérétiques devait en général les préserver des chutes ou même des tentations que comportait le rapprochement auquel les forçait l'acharnement de leurs persécuteurs. Au reste, que dirait le même auteur si, appliquant son scepticisme aux ministres du culte romain, liés, eux aussi, par le vœu de chasteté, on ne voyait, dans la présence auprès d'eux de femmes chargées du soin matériel de leur existence, qu'un concubinage, dans tous les cas, avéré et indubitable ?

Digitized by Google

figurer au nombre des arguments destinés à entraîner la condamnation du catharisme et de ses dogmes[1].

En ce qui concerne la première des deux accusations lancées contre les sectaires dualistes, celle de l'amour des richesses et de l'avarice, deux défauts qui s'accorderaient mal avec leur mépris hautement affiché pour les biens de ce monde comme avec les reproches qu'ils adressent à cet égard aux membres de l'église romaine, le fondement en est aisé à découvrir. Il se trouve dans ce fait indéniable que les hérétiques reçoivent des donations de toutes sortes, tant en nature qu'en argent, qu'on les voit porter avec eux dans leurs courses des sommes assez grosses, qu'ils s'occupent enfin à l'occasion de faire rentrer dans le trésor commun de la secte des legs non acquittés encore ou des prêts faits à des *croyants* sur ce trésor. Ils ont même des livres de compte (*memoralia*), où se trouvent inscrits tous les renseignements qui peuvent intéresser leur association à ce point de vue spécial.

« Ledit Raimond, lisons-nous dans un document d'Inquisition de la fin du XIIIe siècle, tira de sa bourse une certaine somme d'argent, — le prévenu ne sait pas laquelle, — et la donna de sa main à l'hérétique Raimond Didier. Le prévenu apprit plus tard de ce dernier que l'argent reçu par lui avait été remis jadis en dépôt au père dudit Raimond Duval[2]. » — « Alors ledit hérétique, rapporte encore le même texte, ajouta que la mère dudit Arnaud et sa sœur, mère de maître Garnier *de Talapio,* avaient reçu d'eux en dépôt une certaine somme d'argent, quinze livres, comme cela se trouvait marqué sur son livre de comptes. Et ledit hérétique pria un jeune palefrenier qui était là d'aller trouver Arnaud et de lui demander de restituer l'argent que sa mère avait reçu autrefois en dépôt des mains de certaines personnes qu'il connaissait bien[3]. » Le même document aussi nous fait con-

1. Voy., par exemple, à ce propos le livre du Dr Balthasar Kaltner, *Konrad von Marburg und die Inquisition in Deutschland* (1882), et, dans ce livre, en particulier les chapitres II, § 3, et III, § 12.

2. « Dictus Raymundus abstraxit de bursa sua aliquam summam pecunie, nescit tamen quantam, et ministravit eam et tradidit de manu sua R. Desiderii heretico predicto. A quo Raymundo Desiderii heretico audivit postea ipse testis quod illa pecunia fuerat in commenda tradita patri dicti R. de la Val. » Bibl. nat., ms. lat. 11847, fol. 2 B, interrogatoire de Guillem *de Mauriano*, de Réalmont, décembre 1299.

3. « Tunc dictus hereticus subjunxit quod mater dicti Arnaudi et soror ejus, mater magistri Garnerii de Talapio, habuerant pecuniam in commenda ab eis,

Digitized by Google

naître les regrets exprimés par un hérétique au sujet d'une somme qui n'est pas revenue à la secte par suite de la mort inopinée d'un *croyant*. « Le prévenu ayant répondu que ledit B. de Gaillac était mort, l'un desdits hérétiques observa que, par suite de ce décès, ils avaient perdu une bonne somme d'argent. Mais l'autre hérétique répondit qu'il n'y avait pas à craindre que la somme en question fût définitivement perdue, parce qu'elle était passée entre les mains de Durand de Gaillac, frère du défunt, et de Sicard Viguier, son beau-frère[1]. »

C'est sur des indications du genre de celles qui viennent d'être reproduites qu'a été fondée, il semble, l'accusation d'avarice et d'amour du gain mise en avant contre les *parfaits*. Ils ont fait abnégation des biens de ce monde, disent leurs ennemis. Véritables communistes comme les apôtres, sur la conduite desquels se règle leur conduite à eux-mêmes, ils prétendent ne rien posséder en propre. Et cependant ils portent de l'argent avec eux. Bien plus : ils en prêtent, en mettent en dépôt, reçoivent des legs, font rentrer des sommes engagées, s'inquiètent d'un testament plus ou moins profitable à eux ou à leur secte. Mais au fond toutes ces remarques n'ont pas grande portée. Rien n'indique d'abord que les ressources, dont les *parfaits* apparaissent munis dans leurs voyages, ne soient pas tirées du trésor commun de l'association et leur appartiennent réellement. Leur situation, dans ces circonstances, est identique sans doute à celle des religieux des ordres mendiants, quand ils sortent de leurs maisons conventuelles. Puis, comme l'observation en a été faite, au cours des déplacements dont il s'agit, il faut en nombre de cas qu'ils pourvoient eux-mêmes à leurs besoins. Ils ne rencontrent pas toujours des *croyants* qui leur offrent une hospitalité gratuite.

En somme, l'imputation d'avarice et de cupidité adressée à

videlicet xv libras, sicut inveniebatur in libris seu memorialibus suis, et dixit ipse hereticus ipsi juveni jumentario quod iret ad eum et diceret ei quod redderet eis pecuniam quam habuerat mater sua in commenda a quibusdam personis quas ipse sciebat. » *Ibid.*, *ut supra*, fol. 3 B, 4 A, même interrogatoire.

1. « Et dum ipse testis respondisset quod dictus B. erat mortuus, adjecit unus dictorum hereticorum quod bonam pecuniam amiserant in morte dicti B. Tunc alter hereticus respondit quod non opportebat timere quod esset amissa dicta pecunia, quia Durantus de Galliaco, frater dicti B., et Sicardus Viguerii, sororius dicti B., habuerant dictam pecuniam. » *Ibid.*, *ut supra*, fol. 5 A, même interrogatoire.

Digitized by Google

leurs ennemis par les catholiques demeure assez vaine, pour ne pas dire presque puérile. Ce n'est pas là d'ailleurs le seul défaut qu'on doive vraisemblablement y trouver. La bonne foi pourrait bien aussi n'en être pas entière. On accuse les hérétiques de posséder malgré tout des ressources personnelles, quand ils se vantent d'avoir renoncé à toute propriété et de ne vivre que sur le fonds commun de la secte, dans lequel ils ont versé tous leurs biens, le jour où ils ont abandonné le monde. Après cela, prenant prétexte de ce trésor, qui n'appartient à aucun des sectaires en particulier, et sur lequel tous ont pourtant des droits, on les accuse de fouler aux pieds le principe de la propriété, d'être dans ces temps lointains des socialistes, des communistes anticipés[1]. Il faudrait bien pourtant choisir à la fin entre des imputations quelque peu contradictoires. On ne saurait guère douter d'ailleurs de l'inanité absolue que présente la seconde, celle qui tendrait à faire des Cathares des adversaires de la propriété. Aucun texte n'existe qui indique qu'ils l'aient jamais attaquée ni interdite à leurs *croyants*. A ce point de vue, il y aurait erreur à croire qu'ils eussent rompu, si peu que ce soit, avec les conceptions générales de leur temps. Leurs idées, sur ce sujet délicat, se réduisaient à celles qu'ils pouvaient tirer de l'Évangile. Elles n'étaient pas plus antisociales que toutes les données que fournirait ce livre pour régler une pareille question. Elles pouvaient légitimement s'autoriser de la parole du Christ comme de l'exemple et de la pratique de ses disciples immédiats.

Charles MOLINIER.

(*Sera continué.*)

1. Voy. à ce propos, dans le livre de Kaltner, p. 13, les paroles de Döllinger extraites de son livre *Kirche und Kirchen*.

Digitized by Google

LE CONVENTIONNEL GOUJON

(Suite[1].)

CHAPITRE XIII.

LE PROCÈS. — LA MORT.

Formation de la Commission militaire. Ses premiers actes. Procédure expéditive. La Commission et les Comités. — Le procès des représentants. Les juges. Capitain. L'accusation. — Interrogatoires. Les réponses de Goujon, Soubrany et Vernier. — Les témoins à charge : Martainville, Jourdan, Eck, Fitte, Lecourt-Villierre. — Témoins à décharge. La citation et les défaillants. — Dernière entrevue de Goujon et des siens. « L'arme libératrice ». Les adieux. — Nicole Goujon et Lanjuinais. — Les confrontations. Goujon, Duquesnoy et les mensonges du « Moniteur ». — La délibération. Les dossiers de Rouhière. — Dernier effort de Sophie et de Lise. — Le jugement. — Mort des six. La fin de Bourbotte.

Les trois comités chargés par le décret du 4 prairial d'organiser la Commission militaire se réunirent, sous la présidence de Cambacérès, aussitôt après le vote, pendant la séance même de la Convention. Douze membres étaient présents : Fréron, Guyomar, Merlin (de Douai), Rovère, Doulcet, Monmayou, Pémartin, Treilhard, Aubry, Gillet, Calès et Perrin (des Vosges). Il leur parut que les Conseils de guerre ne pouvaient pas servir de modèle pour le nouveau tribunal à créer. On venait en effet de les réorganiser et d'en faire des tribunaux criminels ordinaires,

1. Voir *Revue historique*, t. LXXXVIII, p. 1; t. XCI, p. 21, 253; t. XCII, p. 42, 254; t. XCIII, p. 240.

Digitized by Google

dirigés par des magistrats civils, les jurés devant seuls appartenir à l'armée[1]. Une juridiction de cette espèce n'assurerait pas à la répression le caractère expéditif et redoutable qu'on voulait lui donner. On décida de prendre exemple sur les commissions militaires qui fonctionnaient près des armées pour le jugement des espions et des émigrés pris les armes à la main[2]. Elles étaient composées de cinq officiers, qui jugeaient seuls et n'entendaient ni plaidoiries, ni rapport, ni réquisitoire. La Commission du 4 prairial fut constituée de même[3]; toutefois, par un souvenir de l'ancienne législation sur les cours martiales[4], on y fit entrer un homme de troupe, à côté de quatre officiers. C'est Rovère qui dressa la liste : un général de brigade, un adjudant général chef de brigade, un chef d'escadrons, un capitaine et un soldat[5]. Les cinq juges reçurent l'ordre de se réunir et de commencer leurs fonctions le soir même. On les installa tout de suite, sous la main du gouvernement, dans les bureaux mêmes du Comité de Salut Public[6]. Après quelques jours, les audiences se tinrent au Comité militaire, hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré. Plus tard seulement, on s'aperçut de l'inconvenance de ce rapprochement et des soupçons qu'il pouvait faire naître; le siège du tribunal fut alors transféré rue des Capucines, à l'ancienne mairie qui était, avant 1790, le petit hôtel du lieutenant de police[7]. Aux cinq juges

1. Loi du 18 pluviôse an II, titre VII, art. 4.

2. Lois du 9 oct. 1792 (art. 1 et 4) et du 25 brumaire an III, titre V, section I, art. 7.

3. Non sans hésitation. La première liste établie comprenait huit noms de juges; trois furent rayés ensuite (Arch. nat., W 548).

4. Loi du 22 septembre 1790, art. 13 et suiv.

5. Romanet, général de brigade; Capitain (Rovère a écrit *Capiton*), chef de brigade de dragons; Talmet, chef d'escadrons de hussards; Gaudest (Rovère écrit *Gandet*), capitaine d'artillerie; Leclercq, volontaire de la garde nationale de Paris (arrêté des trois Comités de Salut Public, de Sûreté générale et militaire, 4 prairial. Arch. nat., W 548, de la main de Rovère). M. Claretie (*les Derniers Montagnards*, p. 213 et suiv.) a mal lu cet arrêté. Il fait de Romanet un volontaire, donne à Capitain le grade, alors supprimé, de colonel, et il appelle *Gauder* le capitaine Gaudest. Plusieurs arrêtés successifs modifièrent la composition primitive de la Commission : le général de brigade Chaumont, qui ne siégea pas, l'adjudant général Verger et le chasseur Canivet, qui négligea de venir. Le 9 prairial, on nomma encore le chef de bataillon Roques et, le 13, le capitaine Beaugrand (arrêtés des trois Comités, aux dates. Arch. nat., W 548).

6. Arch. nat., F[7] 4411[a]. Lettre du 4 prairial à la Commission militaire, « séante à l'une des salles du Comité de Salut Public, pavillon de Flore ».

7. Arrêté du Comité de Salut Public, 11 prairial (Arch. nat., AF[II] 50, pla-

Digitized by Google

désignés, on adjoignit un secrétaire général, le commissaire ordonnateur Rouhière, qui ne fut nommé régulièrement que six jours plus tard[1]. Romanet, Capitain, Talmet, Gaudest, Leclercq, membres de la Commission, et Rouhière, secrétaire, s'assemblèrent donc au pavillon de Flore le 4 prairial au soir. Tout de suite, ils donnèrent la mesure de leurs scrupules. Avant d'avoir jugé personne, ni même commencé d'examiner aucune affaire, ils fixèrent le lieu d'exécution de leur jugement à venir place de la Révolution et firent avertir Sanson de se tenir prêt[2]. A une heure du matin, le 5, ils prononçaient la peine de mort contre Guillaume Delorme, capitaine des canonniers de la section Popincourt, qui fut guillotiné à huit heures[3]. En peu de temps, la Commission fournit des marques incontestables de ce zèle empressé dont elle avait promis de faire preuve[4]. Elle siégeait quinze heures par jour et l'échafaud ne chômait pas. Dans la seule journée du 6 prairial, il y eut dix-neuf exécutions. On voulait aller vite en besogne et, pour simplifier les formalités, le Comité de Sûreté générale ne prit même pas d'arrêtés de renvoi individuels pour les accusés. « Cela exigerait, disait-il, une instruction préliminaire qui, nécessairement répétée, formerait des délais incompatibles avec le caractère redoutable et juste que doit présenter une Commission militaire en temps de révolte[5]. » Si l'on manquait de preuves contre certains prévenus, la Commission devait surseoir et les renvoyer en prison, à la Conciergerie. « Le choix de cette maison, ajoutait la lettre du Comité, n'est déterminé que parce que les autres sont remplies. » Aucune règle de procédure n'avait été prescrite pour les jugements de la Commission. Il ne fut pas un moment question de donner des défenseurs aux accusés, ni même de leur communiquer avant les débats les pièces produites à leur charge. On les amenait dans l'ordre où ils avaient été

quette 384). Le 11 thermidor, la Commission devait encore être déplacée et transférée à la maison de Montdragon, rue d'Antin (Arch. nat., W 548).

1. Arrêté du Comité de Salut Public du 10 prairial (AF^{11} 57, plaquette 416). Voy. aux appendices les états de service de Rouhière. M. Claretie (*op. cit.*, p. 213) le qualifie de « commissaire ordonnateur des guerres ».

2. Arch. nat., W 548. Registre des arrêtés de la Commission militaire, 4 prairial.

3. *Ibid.*, registre des jugements, 5 prairial.

4. Lettre de la Commission militaire à la Convention nationale, 5 prairial (*Moniteur*, réimpr., t. XXIII, p. 540).

5. Le Comité de Sûreté générale à la Commission militaire, 4 prairial. Arch. nat., W 548 (original de la main de Mathieu).

Digitized by Google

arrêtés, et le Comité de Sûreté générale transmettait en même temps le dossier et la liste des témoignages. L'instruction se confondait avec le débat public, et le jugement suivait sans transition. Quelquefois, on amenait à la Commission des accusés contre lesquels aucun grief n'était formulé, et il fallait attendre que le Comité de Sûreté générale envoyât le dossier, quand il y en avait un[1]. Le 16 messidor, un mois et demi après leur installation, les juges ignoraient encore le texte même des décrets qui avaient fixé leur compétence, et ils durent en réclamer communication[2]. Au début, ils croyaient aussi ne pouvoir prononcer que l'acquittement ou la peine de mort, et la Convention dut rendre un décret spécial pour les autoriser à condamner à la déportation, aux fers « et même à l'emprisonnement »[3].

Chaque jour, les membres de la Commission venaient prendre les instructions des Comités. Quand le siège du tribunal fut transféré rue des Capucines, hors des bâtiments de la Convention, ils se firent délivrer des cartes spéciales, car les sentinelles les empêchaient de passer, « entravant ainsi les opérations et communications continuelles de la Commission avec les Comités »[4]. Le 21 prairial, ils furent avisés que les députés incarcérés au château du Taureau venaient d'arriver à Paris et que les Comités désiraient voir commencer leur procès le plus tôt possible. Ils répondirent en demandant communication immédiate des pièces à conviction et en priant le Comité de Sûreté générale d'y joindre

1. Le 12 prairial, la Commission écrit au Comité de Sûreté générale qu'elle n'a en sa possession contre le nommé Fonteny, tablettier, « que son portefeuille, contenant 61 liv. 11 sols, sa carte de sûreté, un couteau et trois clefs, dont une cassée ». Elle demande les pièces à charge. Le Comité ne répondant pas, nouvelle lettre le 16 prairial. « La Commission, sur le point d'instruire l'affaire du nommé Fonteny, n'a aucune pièce qui puisse donner lieu à accusation contre lui. » Pas de réponse encore. Après une troisième demande, restée sans effet, Fonteny est relaxé le 19 prairial. Il en sera de même pour l'adjudant Girault, de la 31e division de gendarmerie, et pour un charretier nommé Lécutte, accusé d'avoir voulu tuer Boissy, et qu'aucun témoin ne reconnaissait (Arch. nat., W 548, reg. de correspondance).

2. Le 16 messidor, la Commission arrête que « le citoyen Talmet, l'un de ses membres, se retirera près le Comité de Salut Public pour lui demander des renseignements sur la loi qui a été rendue contre ceux qui provoqueraient à l'anéantissement du gouvernement actuel et à l'établissement de la royauté, et le prier de vouloir bien faire remettre au citoyen Talmet la loi rendue à cet effet si elle existe » (Arch. nat., F7 4429, de la main de Talmet).

3. Loi du 6 prairial an III.

4. La Commission au Comité des inspecteurs, 16 prairial (Arch. nat., W 548, reg. de correspondance).

Digitized by Google

« ses instructions particulières »[1]. On leur transmit pour tout dossier la copie du décret d'accusation, une liste de témoins à charge et les numéros du *Moniteur* qui rendaient compte de la séance du 1er prairial. Le 23 au soir, ils ordonnèrent pour le lendemain, à trois heures du matin, le transfert des députés prisonniers de la maison d'arrêt au local de la Commission. Des précautions militaires spéciales avaient été prises. Cent hommes de cavalerie formaient l'escorte. Le poste de la Commission, qui était de dix-huit gendarmes, fut augmenté d'une demi-compagnie de grenadiers : quinze pour la garde des députés et cinquante pour le service extérieur[2]. Tous les accès furent barrés, et des patrouilles de garde nationale durent circuler jour et nuit dans les rues voisines pendant toute la durée du procès[3].

Dès le matin, une foule très nombreuse s'était portée rue des Capucines[4]. Malgré les bruits d'insurrection qui avaient couru depuis quelques jours, et que la police exagérait volontiers, il n'y eut de cris ni d'incidents d'aucune sorte. Le peuple était silencieux et morne. On s'entretenait seulement de la mort du « petit Capet », qui devait être enterré le même soir, et de la disette toujours croissante qui « forçait l'indigent à chercher sa nourriture dans les tas d'ordures, au coin des bornes[5] ».

A neuf heures, on ouvrit la séance et, après une première affaire, expédiée en quelques minutes, les députés furent introduits. La Commission était présidée par le chef de brigade Capitain, vice-président. Il avait les cheveux tout blancs, quoique n'atteignant pas encore la cinquantaine, une voix douce et ferme à la fois, un certain air de patience et de bonté qui prévenait en sa faveur[6]. S'il était républicain, c'était de fraîche date, et à la surface. Fils d'un fonctionnaire de l'ancien régime, il avait été pendant six ans gendarme de la garde de Louis XVI, et sa fille

1. La Commission au Comité de Sûreté générale, 22 prairial (Arch. nat., W 548, reg. de correspondance).

2. Procès-verbal des séances de la Commission militaire. Ordres de réquisition au commandant en chef de la force armée, 23 prairial (Arch. nat., W 548).

3. Le commandant temporaire de la Seine, Raffet, au président de la Commission, 24 prairial (Arch. nat., *ibid.*).

4. Le Comité de Sûreté générale au Comité militaire, 24 prairial (Arch. nat., F7 4411B).

5. Rapports de police, 24 et 25 prairial (Aulard, *Paris sous la réaction*, etc., t. II, p. 7 et 9).

6. Lettre du citoyen Gilbert au président de la Commission militaire, 25 prairial (Arch. nat., W 547, n° 66. Voy. cette lettre aux appendices).

Digitized by Google

cadette avait pour parrain et marraine le comte de Provence et Mme Adélaïde. Il commandait le 3e régiment de dragons et en portait l'uniforme, habit vert et culotte de peau jaune. Autour de lui siégeait les quatre autres juges : l'adjudant général Verger, chef de bataillon de grenadiers, vêtu de l'habit bleu à parements écarlate, le chef d'escadrons Talmet et le capitaine Fabré, des chasseurs à cheval, en dolman vert à tresses blanches, enfin le soldat Deville[1], portant l'habit et le pantalon bleu foncé des gardes nationales. A la table du greffier trônait le secrétaire général Rouhière, dans son costume éclatant de commissaire ordonnateur, habit rouge à brandebourgs d'or, veste et culotte blanches, bottes à l'écuyère, chapeau à panache blanc. Un garde national de Paris, Follebarbe, lui servait d'adjoint[2].

L'attitude des membres de la Commission était parfaitement correcte. Dans les premiers jours, un des juges suppléants, le chef de bataillon Roques, arrivait aux séances complètement ivre et ne cessait d'injurier les accusés. Ses collègues l'avaient obligé à donner sa démission[3]. Par contre, le public n'observait pas toujours la même réserve. Des murmures violents et des cris de mort saluèrent l'entrée des députés dans la salle d'audience, et des scènes de ce genre se reproduisirent plusieurs fois dans le cours des débats, sans que les juges aient, semble-t-il, rien tenté pour y mettre obstacle[4].

Le président fit lecture aux députés de leur acte d'accusation, rédigé par le Comité de Sûreté générale et présenté en son nom à la Convention, dans la séance de la veille, par le représentant Sevestre. Cet acte d'accusation reproduisait le rapport de Clauzel, qui avait motivé le décret d'accusation du 8 prairial contre les députés déjà prisonniers. Ce rapport, Clauzel l'avait composé d'après le récit du *Moniteur*. Et c'est le texte donné du même rapport par le même *Moniteur*, dans son numéro du 12 prairial, que Sevestre avait repris, amplifié et présenté à l'Assemblée comme « un extrait du procès-verbal de la Convention nationale,

1. Il avait remplacé Leclercq à une date que nous n'avons pu préciser.

2. Ordonnance du 31 mai 1776. Lois des 20 et 29 septembre 1791, 8 mai 1792. Procès-verbal de la Commission, 24 prairial (Arch. nat., W 548). Voy. aux appendices les états de service des juges et du secrétaire général.

3. La Commission militaire au citoyen Roques, 20 prairial (Arch. nat., W 548, reg. de correspondance).

4. Lettre citée du citoyen Gilbert au président de la Commission (Arch. nat., W 647, n° 66).

Digitized by Google

du 8e jour de prairial »[1]. Toutes les imputations inexactes ou non de Jourdan et de Martainville à la charge des Montagnards y étaient intégralement reproduites. Romme était accusé d'avoir réclamé le silence, demandé la parole comme représentant, réclamé la liberté des patriotes, une seule espèce de pain pour tous et la permanence des sections. Duquesnoy se voyait attribuer, comme dans le *Moniteur*, la proposition qu'il n'avait pas faite[2], de renouveler le Comité de Sûreté générale et d'arrêter ses membres en cas de résistance. On lui reprochait en outre d'avoir accepté sa nomination à la Commission des quatre et d'avoir exhorté ses trois collègues à sortir avec lui pour s'emparer aussitôt du gouvernement. Du Roy, selon Clauzel, avait rédigé les propositions de Romme, puis réclamé l'appel nominal pour l'élection de la Commission extraordinaire, avait accepté d'en faire partie, et s'était enfin, à minuit, mis en marche avec les trois autres au devant de la colonne conduite par Legendre. Le même chef d'accusation était relevé contre Bourbotte, inculpé en outre, ainsi que Peyssard, d'avoir crié *victoire!* au moment où les troupes du gouvernement cédaient devant le retour offensif des insurgés. Le fait était relevé aussi contre Prieur (de la Marne), à qui Clauzel, sur la foi du *Moniteur*, attribuait l'appel : « A moi, sans-culottes! » A Forestier, on n'avait pu reprocher qu'une phrase : il avait demandé le maintien des comités de gouvernement, en ajoutant « qu'ils ne pouvaient être contraires aux décrets qu'on venait de rendre ». Goujon, enfin, était accusé d'avoir dit « qu'il ne fallait pas que le réveil du peuple fût inutile », et après les premiers décrets rendus en présence du peuple, « que c'étaient là de bonnes mesures ». Il avait ensuite réclamé le rappel des représentants en mission dans l'intérieur, une proclamation aux patriotes, la suspension des Comités et, en dernier lieu, la formation d'une commission exécutive extraordinaire. Pour tous ces motifs, le décret concluait que les huit accusés étaient « les auteurs, fauteurs et complices de l'insurrection du 1er prairial et

1. Comparer le texte du *Moniteur* (réimpr., t. XXIV, p. 561) avec le texte manuscrit de l'acte d'accusation (Arch. nat., W 547, n° 2). C'est de ce soi-disant procès-verbal, établi après coup d'après les journaux, que le secrétaire Saint-Martin se servira encore pour établir le procès-verbal du 1er prairial, rédigé en style de pamphlet, et que la Convention adoptera seulement le 6 messidor (Projet imprimé, annoté et contresigné par Saint-Martin, avec la date du 6 messidor. Arch. nat., W 548).

2. Voy. ci-dessus, ch. XI.

Digitized by Google

des jours suivants ». Des relations qu'ils auraient eues précédemment avec les chefs des insurgés, du rôle qu'ils auraient joué dans la préparation et la conduite de l'émeute, des raisons pour lesquelles les révoltés du faubourg Saint-Antoine, un moment en posture de faire leurs conditions, n'avaient pas réclamé ceux que l'on disait être leurs chefs, — de tout cela, qui était l'essentiel, pas un mot n'était prononcé.

Les députés écoutèrent cette lecture en silence. Il leur parut qu'on mettait dans leur jugement un peu plus de formes qu'ils ne l'avaient cru; quelques-uns se reprirent peut-être à espérer. D'autres ne virent là qu'une hypocrisie. Duquesnoy semblait assuré du résultat et pressé d'en finir. Quand le président en vint au passage de l'acte d'accusation qui le concernait, il l'arrêta du geste : « Je vous épargne cette peine », dit-il. Capitain répondit avec calme et acheva sa lecture[1]. Les interrogatoires commencèrent ensuite. Le président fit retirer tous les accusés, excepté Romme, qui fut interrogé le premier. Du Roy, Duquesnoy, puis Bourbotte lui succédèrent. On les faisait asseoir, à tour de rôle, sur une chaise en face du tribunal, entre deux grenadiers le sabre au clair[2]. L'interrogatoire dura très longtemps. La Commission, qui pourtant jusque-là n'avait pas raffiné sur les formes, tenait à suivre la procédure ordinaire d'instruction. Le greffier écrivait les demandes et les réponses, il fallait ensuite relire, corriger, parapher à chaque page. Cela ne pouvait aller vite. En outre, les accusés, sachant qu'on ne leur donnerait pas d'avocats, craignant même de ne pouvoir, après l'audition des témoins, présenter eux-mêmes leur défense, profitèrent tous de l'interrogatoire pour parler longuement et dire tout ce qu'ils croyaient utile à leur cause. A dix heures et demie du soir, Goujon, Soubrany, Forestier et Peyssard n'avaient pas encore été interrogés. On renvoya l'audience au lendemain quintidi, à huit heures. Il était tard, la foule restait nombreuse dans les rues mal éclairées; la Commission décida de ne pas faire reconduire les accusés aux Quatre-Nations et de les garder dans le bâtiment même, au rez-de-chaussée, sous la salle d'audience. On fit venir du garde-meuble huit lits de sangle, avec fourniture complète, et les pri-

1. Sa réponse fut « noble et touchante » au témoignage d'un assistant très favorable aux accusés (lettre citée du citoyen Gilbert au président de la Commission. Cf. aux appendices).

2. Récit de Jourdan, *Moniteur* du 4 messidor (réimpr., t. XXV, p. 26).

Digitized by Google

sonniers durent s'installer ainsi, tant bien que mal, dans de grandes pièces vides[1]. Par crainte du poison qu'on pourrait jeter dans leurs aliments, les repas furent apportés de chez un traiteur du Palais-Royal, Méot, qui était connu de la police[2].

La séance permanente reprit le 25 prairial à neuf heures, après quelques affaires de moindre importance, rapidement expédiées dans la première heure. Goujon fut interrogé tout d'abord. Comme aux autres, on lui demanda son nom, son âge et son lieu de naissance, puis s'il était venu à la Convention le 1er prairial, et, successivement, à chaque chef d'accusation, s'il le reconnaissait pour être exact. Il répondit en faisant le récit complet de la séance, depuis le moment où Vernier avait pris le fauteuil, jusqu'à l'instant de l'entrée des troupes. Il rappela que tous ses collègues, en prenant la parole en présence du peuple, le président en recueillant les voix, et lui-même en faisant les motions qu'on lui reprochait comme « incendiaires », n'avaient songé qu'à gagner du temps, qu'à obtenir la retraite des insurgés, quitte à rapporter un moment plus tard les mesures qu'on aurait prises pour les calmer. Il en donna pour preuve les propos échangés par lui avec Lanjuinais, puis avec Sallengros, son silence même à la fin de la séance. Quant aux motions qu'il avait faites, il en indiqua le sens, sans vouloir garantir le texte même qu'il en donnait, puisqu'il n'avait pas pris le temps de les écrire. « Je défie à qui que ce soit qui ait une âme, s'écria-t-il, d'avoir un souvenir aussi exact au milieu d'une pareille scène. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que les récits donnés par les journaux sont infidèles, c'est que le procès-verbal même de la Convention contient un faux certain, car il impute à Duquesnoy une proposition que tout le monde sait avoir été faite par Soubrany, celle de nommer une commission de quatre membres[3]... » Enfin, il rappela que les opinions étaient libres dans l'assemblée et qu'il n'était pas interdit de parler en présence de l'insurrection au moment où il l'avait

1. Deux lettres de la Commission militaire et du Comité de Sûreté générale à la Commission des revenus nationaux (elle siégeait dans le même hôtel que le tribunal), 24 prairial (Arch. nat., W 548 et F7 4411B).

2. La Commission militaire à la Commission de police, 3 messidor (Arch. nat., W 548, reg. de correspondance).

3. Interrogatoire de Goujon (Arch. nat., W 547, n° 53). Nous avons cru, vu le caractère d'exactitude naturel à ces procès-verbaux, revus et paraphés par l'accusé, pouvoir rétablir la première personne et le style direct, qui du reste se trouve par endroits dans le document lui-même.

Digitized by Google

fait, puisque la Convention avait cru devoir, depuis lors, voter une loi pour le défendre. « Au reste, ajoutait-il, bien d'autres ont parlé, ont pris part à la délibération, ont fait les fonctions de secrétaires. Le président ordinaire a présidé, a mis aux voix, a prononcé des décrets, et ils sont libres, et ils m'accusent! Si j'eusse été faux, adroit, dissimulé, je me serais tu aussi et j'accuserais les autres aujourd'hui! Au surplus, ces observations sont pour mes juges : je suis dans une position où l'on ne m'a pas même laissé la loi à réclamer; j'aime mieux être la victime d'un pareil excès que d'en avoir été l'auteur. »

Du Roy, Romme, Duquesnoy, Bourbotte avaient à peu près parlé de même, en relevant tous les propos imaginaires, toutes les propositions inexactes que leur prêtait l'acte d'accusation. Duquesnoy, sans dénoncer personne, se défendit énergiquement d'avoir parlé le premier de nommer une commission exécutive. Soubrany déclara tout de suite que c'était lui qui l'avait proposé. Il en avait le droit comme tout autre, ajouta-t-il, même en présence des insurgés, puisqu'une délibération régulière avait lieu et qu'aucune loi ne l'interdisait. Et pour achever sa réponse, il retrouva toute son ironie hautaine de ci-devant : « Je dois observer aussi, conclut-il, sans prétendre inculper en rien mon collègue Vernier, aux intentions duquel je me plais à rendre justice, que si, dès la première motion qui fut faite, il eût refusé de la mettre aux voix, s'il eût averti quelques-uns de ses collègues qu'il ne pouvait laisser délibérer l'assemblée, j'aurais attendu dans le silence l'issue d'une journée dont je n'ai jamais redouté les suites que pour la République[1]. »

Peyssard et Forestier furent interrogés les derniers. L'un et l'autre nièrent énergiquement avoir poussé le cri de *victoire*[2]! Peyssard, non sans surprise, s'entendit lire un nouveau chef d'accusation qui venait d'être établi contre lui par la Convention, sur la motion d'un député obscur, Desvars, et cela le matin même, alors que le procès était déjà commencé. On l'accusait, maintenant, d'avoir proposé le renouvellement des autorités constituées réorganisées depuis le 9 thermidor. Il nia le fait, mais ne protesta pas contre cette nouvelle violation des formes légales. On n'en était plus à compter les irrégularités de procédure[3].

1. Interrogatoire de Soubrany (Arch. nat., W 547, n° 105).
2. Arch. nat., W 547, n°s 113 et 123.
3. *Ibid.*, n° 115 (interrogatoire de Peyssard).

Digitized by Google

L'après-midi fut employée à l'audition des premiers témoins à charge. Ils avaient été cités d'après la liste du Comité de Sûreté générale et comparurent isolément devant la Commission militaire, *hors de la présence des accusés*. Aucune question ne leur fut posée. On se contenta de leur lire l'acte d'accusation et de leur demander ce qu'ils savaient. L'un d'eux n'avait même pas paru à la Convention le 1er prairial[1]. Un autre n'était pas entré dans la salle, mais il avait entendu les motions du salon de la Liberté où il se trouvait et prétendait avoir reconnu les orateurs au son de leur voix[2]. Le chef de brigade Thüring, le général Doraizon, le représentant Perrin (des Vosges), cités également, n'avaient rien vu ni rien entendu[3]. Un spectateur des tribunes, Barthélemy Gallois, trente-six ans et demi, liquidateur de rentes, rue Chabanais, n° 6, avait assisté à toute la séance. Il ne connaissait aucun député. Parmi ceux qui parlaient, il en remarqua deux comme « plus animés que les autres » : l'un qui était chauve et gros, l'autre, d'une taille assez grande et mince, les cheveux plats et assez longs, et qui avait l'air jeune. C'étaient Romme et Goujon[4].

Les deux meilleurs soutiens de l'accusation étaient les deux rédacteurs du *Moniteur*, Martainville et Jourdan. Martainville (journaliste, âgé de dix-neuf ans, demeurant à Paris, Galerie neuve du théâtre de la République, n° 36) fit une déposition très étendue[5]. Il raconta minutieusement tous les détails de la séance, tels qu'ils étaient rapportés dans son journal, et déclara « qu'il certifiait tous les faits mentionnés au procès-verbal du 8 prairial »[6]. Jourdan (Aimé-Joseph-Gabriel, vingt-quatre ans, 16, avenue de Neuilly, section des Champs-Élysées) se contenta de remettre sur le bureau les exemplaires du *Moniteur* et déclara « qu'ils faisaient partie de sa déposition et qu'il en

1. Déposition de Pierre Saint-Julien, vingt-neuf ans, employé, 20, rue Saint-Marc (Arch. nat., W 549, n° 12).

2. Déposition de Xavier Fitte, vingt-deux ans, fusilier de la section Lepelletier, boulevard des Italiens, 473 (*ibid.*, n° 3).

3. *Ibid.*, nos 18, 19 et 20.

4. *Ibid.*, n° 7.

5. Arch. nat., W 547, n° 10.

6. M. Claretie rappelle, avec raison, que c'est le même Martainville qui, en 1820, lors de l'assassinat du duc de Berry par Louvel, désignera le duc Decazes comme complice du meurtrier et prétendra les avoir vus causer ensemble (*les Derniers Montagnards*, p. 315).

Digitized by Google

garantissait l'exactitude »[1]. Puis vinrent les témoins maladroits et sincères, qui dirent ce qu'on ne leur demandait pas : Ignace Eck, le messager d'Auguis et de Legendre, qui raconta la mission d'espionnage dont il avait été chargé dans la Convention[2]; Lecourt-Villierre, le commandant du bataillon Lepelletier, qui s'étonnait naïvement qu'on ne l'eût pas fait intervenir plus tôt, et dépeignit la colère de ses grenadiers devant la consigne d'inaction qu'ils avaient reçue[3]; Raffet, enfin, ignorant et borné, mais honnête, qui déclara ne rien savoir des faits énoncés dans l'acte d'accusation, sauf en ce qui concernait Prieur (de la Marne), inculpé d'avoir crié : *A moi, sans-culottes!* « disant que le propos qu'on lui impute avoir tenu, à lui déposant, est faux »[4].

Ces dépositions se prolongèrent pendant toute l'après-midi du 25 et la matinée du 26. Restaient les témoins à décharge. Dès le second jour du procès, les accusés furent invités à donner la liste de ceux qu'ils désiraient faire entendre. Romme en nomma trois, Duquesnoy neuf, Bourbotte trois, Soubrany et Forestier deux, Du Roy huit, Goujon, enfin, deux seulement : Sallengros et Lanjuinais. La liste ne comprenait que des noms de représentants du peuple. Le chef de brigade Capitain la fit passer à la Convention pour être notifiée aux intéressés[5], et le président en donna lecture à la tribune. Génissieux proposa alors et fit voter que la Commission serait autorisée à convoquer personnellement chacun des députés dont le témoignage était requis. Cela parut inquiéter quelques membres de l'assemblée. Vernier, Charles Delacroix, Florent Guiot étaient cités et comptaient bien ne pas comparaître pour éviter des confrontations embarrassantes. Le vote qu'on venait de rendre semblait donner aux citations force de loi. Desvars, l'accusateur tardif de Peyssard, obtint le rapport du décret, motivé sur ce que la Commission militaire avait le droit de citer directement, sans autorisation spéciale. Chacun demeurait dès lors libre de ne pas répondre à l'appel du tribunal, et les thermidoriens usèrent largement de cette faculté. Ni Vernier, ni Delacroix, ni

1. Arch. nat., W 547, n° 15.
2. *Ibid.*, n° 6.
3. *Ibid.*, n° 17. C'est sans doute ce Lecourt-Villierre qui avait été secrétaire de Grimm et devint, sous l'Empire, colonel et aide de camp du maréchal Kellermann.
4. Arch. nat., W 547, n° 16.
5. *Moniteur*, réimpr., t. XXIV, p. 692 et 704.

Digitized by Google

Florent Guiot ne se présentèrent. Rovère, Bourdon (de l'Oise), Merlin (de Douai), Garran-Coulon, Dubreuil, Enlard, Charpentier, Bonguyot, Monnet, Bellegarde firent de même[1]. Beaucoup vinrent à la Commission pour déclarer qu'ils n'avaient rien à dire. On avait cependant tout fait pour les rassurer. La Commission les autorisa à envoyer leurs dépositions par écrit[2]. Ceux qui se présentèrent en personne furent entendus en l'absence des accusés et déclarèrent ce qui leur convenait sans qu'une seule question leur fût posée. Sallengros seul, sur sa demande, fut confronté avec Goujon, qui avait réclamé son témoignage, et tous deux tombèrent d'accord sur le sens des paroles qu'ils avaient échangées dans la séance du 1er prairial[3]. Ces dépositions occupèrent la journée du 26, et, pendant tout le temps que dura l'audience, les députés demeurèrent en prison. Le matin, de bonne heure, ils avaient été avertis qu'ils pourraient recevoir une dernière fois leurs parents jusqu'à midi. Goujon transmit en hâte cet avis à sa mère. Elle vint au siège de la Commission, accompagnée de ses deux plus jeunes enfants, Alexandre et Antoine. Ce furent les adieux suprêmes. Tissot, n'espérant plus, avait pris soin de s'acquitter des dernières recommandations de son ami et de tenir la promesse que dès longtemps ils s'étaient faite : le petit Antoine, qui n'avait pas onze ans, et que les gendarmes ne pensèrent pas à fouiller, portait sur lui « l'arme libératrice », un long couteau à manche noir, à lame aiguë et soigneusement affilée. Lui-même le remit à Goujon, qui le cacha sous ses vêtements[4]. Les deux enfants ne pleuraient pas. Alexandre, l'aîné, dit même qu'il espérait avoir bientôt la force de venger son frère s'il devait mourir. « Non, enfant, répondit Goujon ; je ne veux point de votre vengeance. Demeure innocent, bon et juste ; plus tard, ta vertu fera ma gloire et tu défendras mon souvenir[5]. » Il avait passé la nuit précédente à écrire une lettre d'adieux adressée à sa mère. En la

1. Bordereau des dépositions (Arch. nat., W 547).

2. Lettre au président de la Convention nationale, 27 prairial (*Moniteur*, réimpr., t. XXIV, p. 704).

3. Arch. nat., W 547, nos 13 et 56.

4. Ces détails nous ont été transmis par la fille d'Antoine Goujon, qui les tenait de son père.

5. Tissot, *Souvenirs de prairial*, p. 161, note. Le texte de ces paroles est approximatif; Tissot en donne une version rimée qu'il avait insérée dans le chant funèbre composé plus tard par lui en mémoire de Goujon.

Digitized by Google

quittant, il déposa entre ses mains ces quelques pages, suprême protestation d'innocence et dernier témoignage de tendresse[1] :

J'ai vécu pour la liberté. J'ai toujours fait ce que j'ai cru bon, juste et utile à ma patrie. Ce que j'ai fait et dit a toujours été dicté par l'élan de la probité. Je ne m'en repens donc point. Je ne m'en repentirai point, dût la mort être le prix de mon intégrité. Si je me trouvais encore dans les mêmes circonstances, je ferais et dirais encore les mêmes choses, car j'ai toujours pensé que pour agir il ne faut pas consulter ce qui peut nous être avantageux, mais seulement ce que le devoir nous commande. Ma vie est entre les mains des hommes, elle est le jouet de leurs passions. Ma mémoire ne leur appartient pas, elle est à la postérité. Elle est le patrimoine des hommes justes de tous les temps, des cœurs sensibles et généreux, des amis ardents et vrais de la patrie, de la liberté et de l'égalité.

Ma mémoire demeure environnée de mes mœurs pures et sans tache, de ma pauvreté toujours la même, après tant et de si importantes fonctions que j'ai remplies, sans qu'il soit survenu contre moi une seule dénonciation. L'amitié à laquelle je fus toujours fidèle, et dont je ne fus jamais indigne, une famille à laquelle je donnais l'exemple constant du bien, tant de malheureux que j'ai secourus, soutenus, défendus, aidés veillent autour de moi; ils ne déserteront point ma cause et transmettront mon souvenir à la postérité, environné de l'estime et de la gloire dont je ne fus jamais indigne, et surtout ils fixeront sur moi les regards du malheureux, de l'opprimé, des hommes sensibles, justes, amis de l'égalité. J'aurai leurs larmes, c'est la seule ambition qui ait jamais fait palpiter mon cœur.

Je ne porte dans mon âme, approchant du terme, aucun des sentiments haineux qui appartiennent à la violence des passions, et si je fais un vœu ardent et sincère, c'est que ceux qui brûlent de m'assassiner ne justifient pas devant la postérité, par une longue suite de crimes, qu'ils ne furent si ardents à me frapper que parce qu'ils m'avaient reconnu que pour un homme de bien, ami du peuple, et qu'il ne dépendait pas d'eux de corrompre. Puisse la patrie être heureuse après moi et ne pas demeurer affaissée sous la tyrannie dont j'aurai été l'innocente victime! Mais je crains que ce jour d'injustice ne soit suivi de beaucoup d'autres qui lui ressemblent! Que je crains que le sang innocent n'obtienne une trop longue vengeance! O Patrie, seras-tu donc baignée dans le sang et dans les larmes? Cette pensée compose ma plus grande peine. Fasse le ciel qu'elle soit

1. Tissot, *op. cit.*, p. 149.

Digitized by Google

dénuée de fondement! Que le peuple français conserve la constitution de l'égalité qu'il a acceptée dans ses assemblées primaires. J'avais juré de la défendre et de périr pour elle. Je meurs content de n'avoir point trahi mon serment. Je mourrais plus content si j'étais certain qu'après moi elle ne sera pas détruite et remplacée par une autre constitution où l'égalité sera méconnue, les droits de l'homme violés et par laquelle la masse du peuple se verra totalement asservie à une caste plus riche, seule maîtresse du gouvernement et de l'État. Je suis plus heureux que ceux qui baisseront sous ce joug infâme leur front humilié. Je mourrai sans avoir manqué à mon devoir, assassiné illégalement, arrêté, accusé et presque condamné sans avoir été aucunement entendu, jugé sans jurés, sans formes, sans lois. C'est à mes juges de gémir, non pas à moi, à moi fidèle ami de la liberté, qui ne fis aucun acte contraire à la justice. Les hommes m'ont instruit par leurs actes à ne point regretter la vie. Les gens puissants sont trop injustes, trop cruellement méchants. Pour aimer la vie, il faudrait pouvoir la passer loin d'eux, au milieu des forêts et dans l'asile inconnu de la médiocrité.

Ce que je laisse de cher à mon cœur, c'est toute une famille de gens de bien : ma mère, et quelle mère! une femme, un enfant, tous deux bien chers, une sœur, un frère, un ami, et ces deux jeunes frères, et ces bonnes, au milieu desquels je vivais dans la simplicité de la justice. Mère, veille sur tous! Femme, ne m'oublie pas et ramène mon souvenir dans la mémoire de notre enfant! Enfants, soyez bons et compatissants! Ami, je n'ai rien à te dire. Tu me remplaces : Adieu. Nous nous retrouverons; nous nous reverrons toujours; la vie ne peut finir ainsi, et la justice éternelle a encore quelque chose à accomplir alors qu'elle me laisse sous le coup de l'ignominie. Le triomphe insolent des méchants ne peut être la fin d'un si bel ouvrage. La nature, si belle, si bien ordonnée, ne peut manquer en ce seul point. Le bonheur n'est point la vile proie du méchant, du traître et de l'imposteur, de l'assassin. Non, non, mes amis, nous nous reverrons heureux et satisfaits comme nous méritons d'être.

Je serai bien aise que vous ne vous quittiez point. Vivez en paix dans l'obscurité, ne gémissez point sur moi; il vaut mieux que je meure que d'avoir trahi la patrie. Tant d'hommes justes sont dans les larmes! Ne vous plaignez point si j'ai partagé leur sort. Pour l'éviter, il aurait fallu que je ne leur eusse pas ressemblé; il aurait fallu que j'eusse été injuste. Il vaut mieux mourir. Adieu.

Femme, j'ai écrit à ton père.

Digitized by Google

En quittant la prison, Nicole Goujon voulait espérer encore. Tous les témoins n'avaient pas été entendus. Lanjuinais n'avait pas répondu à la lettre touchante que Tissot lui avait fait remettre de la part du prisonnier, il n'avait pas encore déposé devant le tribunal. Elle courut chez lui, lui rappela les propos que Goujon lui avait tenus pendant l'insurrection avant de monter à la tribune et qui prouvaient clairement son innocence. « Oui, répondit Lanjuinais, ce sont bien là les paroles qui m'ont été dites; j'ignorais quel était celui qui les avait proférées, mais je n'ai communiqué cette circonstance à personne : vous le savez; il est donc certain que c'est votre fils qui m'a parlé et qui m'a engagé à user de sagesse et de modération[1]. »

Lanjuinais jouissait alors de la plus grande autorité dans l'opinion publique. Il était président de la Convention. S'il était venu répéter à la Commission militaire les paroles que Goujon lui avait dites le 1er prairial, il pouvait ébranler l'esprit des juges, y jeter tout au moins le doute et sauver la tête de son collègue, à défaut de sa liberté. Il promit à Nicole Goujon d'aller à l'audience. Le lendemain 27, il s'y rendit. Mais il ne demanda pas à être mis en présence des accusés, et craignant sans doute, s'il déposait verbalement, de se laisser entraîner peut-être à des paroles décisives, il rédigea lui-même sa déposition. Elle vaut d'être reproduite en ses termes exacts qui peignent l'homme[2] :

Paris, 27 prairial an III.

Est comparu Jean-Denys Lanjuinais, représentant du peuple, président de la Convention nationale, lequel a déclaré qu'il ne se rappelle aucun fait à la décharge de Du Roy accusé, si ce n'est que cet accusé pourrait être un des représentants qui, le 1er prairial, pendant la scène scandaleuse qui se passait dans la Convention, lui parurent par diverses paroles déplorer les malheureux événements du jour. Le déposant affirme ni ne conteste que ce soit Du Roy qui ait proféré ces paroles; il ne s'en ressouvient pas suffisamment pour désigner par leur nom ceux qui les ont prononcées.

2° Qu'il n'a connu l'accusé Goujon qu'au moment où celui-ci a pris la parole à la tribune de la Convention assez avant dans la nuit;

1. Tissot, *Réponse à Lanjuinais*, dans le *Journal des hommes libres* du 22 nivôse an IV.
2. Arch. nat., W 547, n° 22.

Digitized by Google

qu'il se pourrait que Goujon fût le collègue par lequel lui, déposant, fut invité à ne pas exprimer tout haut les sentiments d'horreur qu'il éprouvait, de peur de s'attirer quelque violence personnelle; qu'il est d'autant plus porté à le croire ainsi, que Goujon a cité cet avis, dont l'auteur est probablement le seul qui ait eu connaissance.

C'est tout ce qu'il a dit savoir, n'y vouloir rien ajouter ni diminuer.

LANJUINAIS.

La Commission n'avait pas tenu à confronter les témoins à décharge avec les accusés. Mais elle eut soin, après avoir entendu leurs dépositions, de faire revenir les principaux accusateurs. Xavier Fitte, Ignace Eck, Gallois, Jourdan et Martainville furent rappelés et mis cette fois en présence des accusés, à qui l'on donna lecture de leurs déclarations antérieures. Ce fut le seul moment où il y eut quelque apparence de justice dans les débats. Goujon écarta d'un mot les dires des témoins apostés d'avance par le Comité de Sûreté générale. « Je laisse aux juges, dit-il, le soin d'apprécier ce que valent des dépositions de ce genre. Il est si fort contraire à mes idées qu'elles puissent motiver une accusation contre un représentant du peuple que je ne crois pas nécessaire d'y répondre. Elles formeront aux yeux de la postérité la preuve complète de mon innocence et de la pénurie où l'on se trouve pour établir l'accusation. Il s'élève d'autres preuves contre un conspirateur! Puisse la patrie n'avoir pas de plus grands crimes à punir[1]! »

Jourdan et Martainville parurent ensuite. Du Roy, puis Goujon prirent très vivement à partie les deux journalistes, qu'ils savaient acharnés à les perdre et à réclamer leur supplice comme une réparation que l'on devait à la presse outragée[2]. Ils n'eurent pas de peine à montrer les inexactitudes et les fausses attributions dont fourmillait le compte-rendu du *Moniteur*, alors que Jour-

1. Arch. nat., W 547, n° 59. Confrontation de Goujon avec Fitte.

2. Trouvé, dans un article du *Moniteur* le 6 prairial, regrettait qu'on n'eût pas exterminé le soir même de l'insurrection « les traîtres pris en révolte ouverte ». Il ajoutait : « La mort aux rebelles! Donnez aux habitants de cette cité qui vous ont fait un rempart de leur corps et aux soldats qui sont accourus à votre défense cette preuve d'énergie... Elle sera la récompense de leur courage et de leur fidélité... Vous serez justes sans doute en accordant aux écrivains qui se dévouent à la vérité, aux principes de l'humanité, de la justice, de la liberté, les égards que mérite la magistrature utile et honorable qu'ils exercent sur l'opinion publique. Plus de ménagements avec le crime! » (réimpr., t. XXIV, p. 520).

Digitized by Google

dan n'hésitait pas à en affirmer de nouveau, sur son honneur, l'exactitude littérale. Duquesnoy, à qui le journal avait attribué les propositions de Soubrany, somma les rédacteurs de s'expliquer sur cette méprise : « Je n'étais pas dans ma loge à ce moment, répondit Jourdan, j'étais à la porte d'entrée de la salle de la Convention, à droite du président. J'ai vu un député, placé vers la troisième banquette inférieure, à gauche, faire la motion qui est rapportée dans le journal. La faiblesse de ma vue ne m'a pas permis de reconnaître les traits de Duquesnoy, mais j'avais cru reconnaître sa voix, et aussi sa personne, à la taille et à la grosseur de l'homme que je voyais[1]. » Jourdan dut reconnaître aussi qu'il n'avait pas vu Duquesnoy sortir de la salle avec la Commission des Quatre, comme il l'avait écrit dans le *Moniteur* : « Je n'ai pas vu, dit-il, sortir le citoyen Duquesnoy, mais *j'ai entendu dire* dans le vestibule que la tête de la colonne dans laquelle j'étais mêlé venait de rencontrer à la porte de la salle et d'y faire rentrer les quatre membres de la Commission. » Duquesnoy n'insista pas, mais Goujon releva ces erreurs singulières : « C'est une chose constamment reconnue, s'écria-t-il, que les journalistes sont dans l'usage de faire des extraits abrégés de ce qu'ils entendent. Personne n'ignore que ces extraits se ressentent toujours de l'opinion de celui qui les rédige. Il est impossible à qui que ce soit d'avoir retenu précisément, au milieu du tumulte de la séance, ce qui s'y est fait, ce qui s'y est dit. Le *Moniteur* de ce jour-là, d'après lequel paraît avoir été rédigé, à peu près mot pour mot, le procès-verbal de la Convention, contient un faux matériel, reconnu... Le récit de mes opinions, à moi, même, n'est pas plus exact que le reste, et par la similitude qui se rencontre entre le procès-verbal et le *Moniteur*, j'ai maintenant ce journal pour accusateur et pour témoin ! J'en fais l'observation à mes juges[2]. »

Le 28 prairial, à trois heures de l'après-midi, les confrontations étaient terminées. On suspendit l'audience jusqu'au lendemain[3]. Les juges se retirèrent en chambre du Conseil et la délibération commença. Elle dura jusqu'au milieu de la nuit. L'ordonnateur Rouhière y assistait et l'influença de son mieux.

1. Confrontation de Jourdan avec Duquesnoy (Arch. nat., W 547, n° 73).
2. Confrontation de Jourdan avec Goujon (Arch. nat., W 547, n° 59).
3. Procès-verbal de la Commission militaire (Arch. nat., W 548). Récit de Jourdan, dans le *Moniteur* du 4 messidor (réimpr., t. XXV, p. 26).

Digitized by Google

C'était un protégé des Girondins, créature de Dumouriez, qui l'avait connu garde-magasin à Cherbourg et en fit son secrétaire général au ministère des Affaires étrangères. Une fois là, il était devenu, en trois mois, commissaire des guerres, puis commissaire ordonnateur. Le thermidorien Blad l'avait emmené ensuite comme secrétaire à l'armée de l'ouest : c'est lui qui le fit mettre en activité comme ordonnateur et nommer secrétaire général de la Commission militaire. Le général Pille, commissaire au mouvement et à l'organisation de l'armée, s'y était d'abord refusé. Il trouvait l'avancement de Rouhière scandaleux et voulait l'envoyer à l'armée d'Italie comme simple commissaire des guerres[1]. Mais sa présence rendait trop de services au Comité de Sûreté générale. Par deux arrêtés successifs, Blad le fit maintenir dans son grade et dans ses fonctions[2]. En qualité de secrétaire, Rouhière fut chargé de classer les pièces pour la délibération[3]. Il mit à part les « dépositions générales » et fit pour chaque accusé un dossier spécial contenant quelques témoignages et le procès-verbal des confrontations. Parmi les dépositions générales, qui devaient être évidemment consultées de moins près par les juges, il classa tous les témoignages favorables aux accusés, ceux par exemple de Raffet, de Sallengros, même de Lanjuinais. Il fit mieux : sur les marges ou en tête des procès-verbaux, il inscrivit de sa propre main, ou fit inscrire par le soldat qui lui servait d'adjoint, des *résumés* la plupart du temps mensongers. Ainsi, sur la déposition de Raffet qui, en un point très important, contredisait formellement l'accusation : « Déposition qui ne dit rien, ni pour ni contre. » Sur celle du représentant Massieu, complètement en faveur de Romme : « Ne contient aucun fait. » Sur celle enfin de Lanjuinais : « N'est point à la décharge de Du Roy et encore moins de Goujon, qu'elle tendrait à inculper d'une manière très directe. » C'est d'après ces commentaires singuliers que les convictions s'établirent et que le vote eut lieu. A deux heures du matin, le 29 prairial, la Commission envoyait l'ordre à l'exécuteur de monter la guillotine et de se tenir prêt pour onze heures et demie, avec une charrette pouvant contenir six personnes. Le jugement devait être prononcé à midi[4].

1. Arch. administratives de la Guerre. Voy. les états de service de Rouhière à l'appendice.
2. Arch. nat., AF^{11} 57, plaquette 416, 10 prairial; F^{7} 4429, 2 messidor.
3. Voy. le bordereau placé en tête du dossier du procès (Arch. nat., W 547).
4. Arch. nat., W 548, 29 prairial (reg. de correspondance).

Digitized by Google

Le bruit se répandit en un moment que six accusés allaient être condamnés à mort. Les parents de Goujon l'apprirent très vite. Sa mère courut aussitôt à la Commission, voulant essayer d'embrasser son fils une fois encore. Elle fit passer au président ce court billet, d'une écriture toute tremblée[1] :

Citoyens juges,

Pleine de confiance dans votre justice et convaincue comme je le suis de l'innocence de mon fils, j'ose cependant vous supplier de m'accorder la permission de le voir ce matin un instant avant l'audience, voulant éviter la foule qui se trouve à ces heures-là et aussi la trop vive émotion que pourrait me causer votre prononcé, quel qu'il soit, ainsi que toute mon espérance dans votre justice.

Salut et fraternité.

RICARD, veuve GOUJON.

J'attends votre réponse.

Le capitaine de service rapporta le billet quelques moments plus tard avec cette note : *Vous ne pouvez entrer dans ce moment-cy.*

Pendant ce temps, Lise et Sophie s'étaient rendues à la Convention. Elles voulaient se présenter à la barre et réclamer justice. Elles pensaient émouvoir la majorité, obtenir un décret de sursis à l'exécution ; elles étaient dans cet état d'émotion suprême où l'on est près d'attendre et de réclamer un miracle. Les sentinelles leur refusèrent l'entrée de la salle. Elles allèrent au Comité des Onze et demandèrent à voir Lanjuinais. Il sortit de son bureau et les conduisit à la salle des pétitionnaires. En chemin, Sophie parla de l'innocence de son frère, supplia Lanjuinais de faire effort pour le sauver, de prendre un moment la présidence pour que du moins elles pussent être introduites et faire entendre leur prière. Lanjuinais refusa : « Je n'ai pas présidé une fois pendant cette quinzaine, dit-il ; je ne veux pas avoir l'air de présider exprès pour cette affaire... Je veux bien croire que votre frère est innocent, je ne dis pas qu'il ne le soit pas, mais en le sauvant il faudrait sauver les autres, et que diraient de nous les puissances étrangères ! » Et sur ces mots il s'éloigna[2]. En vain Sophie et Lise firent demander par l'huissier la permission de paraître à la

1. Arch. nat., W 547, n° 72.

2. Tissot, *Réponse à Lanjuinais*, dans le *Journal des hommes libres* du 19 nivôse an IV.

Digitized by Google

barre. Au seul nom de Goujon, la Convention leur refusa l'entrée, et les renvoya, pour la forme, au Comité de Sûreté générale[1]. Elles s'en furent à la maison, désespérées.

Les huit accusés passèrent la matinée à écrire. Goujon acheva de rédiger sa défense, dont il avait fait remettre un abrégé au tribunal, et qu'il voulait laisser complète après lui[2]. Duquesnoy rédigea la sienne, en y joignant une lettre pour sa femme[3]. A midi, la garde vint les prendre, et ils parurent pour la dernière fois devant leurs juges. Ils se tenaient debout en face du tribunal, entourés par douze grenadiers[4]. Goujon les dépassait tous de la tête[5]; ses cheveux blonds flottaient sur ses épaules, et il avait soigné sa toilette pour aller à la mort. Sous son habit de représentant du peuple, en drap bleu à boutons jaunes d'uniforme, il portait un gilet de basin blanc moucheté, et, sur la tête, un chapeau à trois cornes, à la mode de l'ancien régime[6].

Rouhière, imposant dans son habit rouge, se leva et donna lecture, au milieu d'un profond silence, du jugement de la Commission[7]. Romme, Duquesnoy, Du Roy, Bourbotte, Soubrany et Goujon, « attendu qu'ils se sont montrés les auteurs, fauteurs et complices des désastreux événements qui ont eu lieu dans la journée du 1er prairial, qu'ils ont conspiré contre la République, provoqué la dissolution de la Convention nationale et l'assassinat de ses membres, entrepris, par tous les moyens, d'organiser la révolte et la guerre civile et ressusciter tous les excès, toutes les horreurs de la tyrannie qui ont (*sic*) précédé le 9 thermidor », étaient condamnés à la peine de mort; Peyssard à la déportation, « attendu qu'il n'a pas déployé le même caractère de rébellion ». Forestier, faute de preuves positives « qu'il eût pris une part active aux événements du 1er prairial », n'était pas condamné, mais resterait néanmoins en prison, à la disposition du Comité de Sûreté générale, « comme prévenu de faits antérieurs au 12 germinal et au 1er prairial ». Il n'y eut ni applaudissements ni murmures. Goujon s'approcha du bureau, y déposa son portefeuille,

1. *Moniteur*, réimpr., t. XXV, p. 11.
2. Voy. aux appendices la fin de cette *Défense*.
3. Voy. cette lettre aux appendices. de quoi ?
4. Jourdan, relation insérée au *Moniteur*, réimpr., t. XXV, p. 26.
5. Il était de très haute taille, six pieds un pouce (Tissot, *Hist. de la Révolution*, t. V, p. 507).
6. Procès-verbal du commissaire de police de la section de la place Vendôme, 29 prairial (Arch. nat., W 547, n° 139).
7. Voy. le texte dans la réimpr. du *Moniteur*, t. XXV, p. 27.

Digitized by Google

le portrait de Lise et le manuscrit de sa *Défense*. « Pour ma femme », dit-il simplement. Il déposa encore une petite montre en argent que Bourbotte venait de lui faire passer. Puis il regagna sa place au milieu des soldats. Soubrany déposa son portefeuille et 1,013 livres en assignats pour son domestique[1]. Duquesnoy remit une enveloppe au président et dit : « Je vous charge de cette lettre. Elle contient mes adieux à ma femme et à mes amis. Je désire que mon sang soit le dernier sang innocent qui coule. Puisse-t-il consolider la République! Vive la République[2]! » Sur un ordre du tribunal, les condamnés sortirent de la salle. Ils descendaient l'escalier qui conduit au rez-de-chaussée, lorsqu'on entendit la voix de Bourbotte : « Vous allez voir comme un homme de cœur sait mourir! » A l'instant même, Goujon, sortant le couteau qu'il tenait caché, s'en frappait au cœur et tombait, la bouche crispée, sans une plainte. Romme, arrachant l'arme de la plaie, s'en frappait à son tour de plusieurs coups à la poitrine, s'en labourait le cou et le visage; il tombait aussi, couvert de sang, méconnaissable. Duquesnoy n'avait qu'une lame de ciseaux[3]; il se l'enfonça tout entière dans le cœur. Bourbotte cachait un autre couteau; il s'en porta un coup, puis le tendit à Soubrany, qui fit de même. Du Roy n'eut pas le temps de se frapper à mort; il n'était que blessé quand on lui arracha l'arme, qu'il avait prise des mains de Soubrany. On les emporta dans la salle basse. Un officier de gendarmerie, affolé, courut avertir le président : il tenait à la main le couteau de Bourbotte. Un autre entra l'instant d'après, portant le second couteau, celui de Goujon, et les ciseaux dont s'était frappé Duquesnoy[4]. Capitain donna sur-le-champ l'ordre d'arrêter le commandant du corps de garde, qui avait négligé de fouiller les condamnés; ensuite, il fit chercher un officier de santé. On n'en découvrit un qu'à grand'peine. Il s'appelait Marmouget et demeurait rue neuve du Luxembourg. En arrivant, il trouva Romme, Goujon et Duquesnoy déjà

1. La Commission militaire au Comité de Sûreté générale, 1er messidor (Arch. nat, W 548, reg. de correspondance). Les détails donnés sur cette scène par les journaux ne paraissent pas tous exacts. Nous ne donnons que ceux sur lesquels les journaux s'accordent entre eux et avec les pièces originales.

2. *Moniteur*, récit de Jourdan, déjà cité. *Journal de Paris*, n° 279 du 30 prairial.

3. Les fossoyeurs retrouvèrent l'autre cachée dans la semelle de son soulier. Procès-verbal du commissaire de police de la section de la place Vendôme, 30 prairial (Arch. nat., W 547, n° 140).

4. *Journal de Paris* et *Moniteur*, *loc. cit.*

Digitized by Google

morts, étendus sur le carreau et baignant dans leur sang. Du Roy était très vivant. Bourbotte respirait encore. Soubrany agonisait presque, en disant : « Laissez-moi mourir. » Comme leurs blessures ne saignaient plus, on ne prit pas la peine de les panser[1], et l'aide de l'exécuteur leur fit la dernière toilette. Pendant qu'on lui liait les mains, Du Roy s'emporta violemment, injuriant les curieux et les journalistes qui l'entouraient : « Les assassins contemplent leur ouvrage! criait-il. Ah! pourquoi me suis-je manqué? Ces mains-là étaient-elles donc faites pour être liées par le bourreau? Jouissez, messieurs les aristocrates[2]! » On les chargea tous trois sur la charrette. Du Roy faisait bonne contenance, Soubrany ne bougeait plus, Bourbotte parut revenir à la vie. Il s'assit au fond de la voiture et regarda tranquillement autour de lui. A trois heures, escortés par un escadron de cavalerie, ils arrivèrent sur le lieu du supplice. La place de la Révolution était presque vide. On porta Soubrany sur l'échafaud; il était mort déjà, et Sanson n'exécuta qu'un cadavre. Du Roy mourut ensuite avec fermeté et sans rien dire. Bourbotte cependant parlait au peuple et aux soldats : « Je meurs innocent, criait-il, vive à jamais la République[3]! » On emporta les cadavres au cimetière de Monceaux. Les trois autres corps y furent aussi portés le soir. Les valets du bourreau les dépouillèrent, suivant l'usage, et vendirent au fripier leurs pauvres hardes.

R. Guyot et F. Thénard.

1. Procès-verbal de l'officier de santé (Arch. nat., W 547, n° 138).
2. *Moniteur* et *Journal de Paris*, *loc. cit.*
3. Jourdan, qui voulut assister au supplice, ajoute un détail atroce : « A l'instant où Bourbotte était baissé pour recevoir le coup fatal, on s'aperçut que le couteau n'avait pas été remonté. On le redressa pour relever l'instrument. Il employa ce temps à parler encore à ceux qui l'entouraient » (*Moniteur*, 1er messidor, réimpr., t. XXV, p. 28).

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE CODE DE HAMMOURABI

ET LA CONSTITUTION ORIGINAIRE DE LA PROPRIÉTÉ DANS L'ANCIENNE CHALDÉE.

Fustel de Coulanges s'est voué à l'histoire des institutions avec une connaissance très imparfaite du droit : la critique lui en a fait grief et elle a pu le faire sans trop d'injustice. Jules Oppert regrettait une lacune analogue chez les assyriologues, ses confrères : « Pour l'intelligence des textes juridiques, disait-il, des études de droit sont d'une nécessité inéluctable; sans elles, toutes les interprétations sont boiteuses. Ces études ne permettent pas seulement de reconnaître les particularités de certaines lois, elles façonnent l'esprit à discerner ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, ce qui est adéquat et ce qui est un non-sens[1]. »

La découverte du Code de Hammourabi a mis en claire évidence la justesse de ces paroles. Malgré la science linguistique des interprètes, ni la traduction princeps de Scheil ni les traductions nombreuses, en toutes langues, qui l'ont suivie n'ont échappé au double écueil qu'Oppert signalait. La collaboration même d'un jurisconsulte et d'un assyriologue de profession n'a pas suffi pour en préserver. Voyez le résultat de l'association de MM. Peiser et Kohler[2], voyez le biais auquel ils ont dû se résigner : une traduction mot à mot, — souvent inintelligible, *impossible*, aurait dit Oppert, — et en regard une paraphrase où le sens devient plausible, mais où la version littérale est sacrifiée sans merci.

C'est que toute traduction d'un document de cette nature exige un corps à corps, un contact intime avec le texte. Faute de quoi, on pourra bien s'en approcher, le contourner, on ne l'enlacera pas.

1. *Zeitschrift für Assyriologie*, t. XIII, p. 248.
2. *Hammurabi's Gesetz*. Leipzig, 1904.

Digitized by Google

L'historien du droit, s'il ne veut pas bâtir sur une base fragile et chancelante, n'a donc d'autre ressource que de maîtriser lui-même la langue des documents. Et comment hésiterait-il devant des découvertes qui reculent de milliers d'années les bornes de l'histoire juridique de l'humanité? Pour ma part, je n'ai pas craint de tenter l'effort, et la traduction de Hammourabi, que je publierai très prochainement, permettra de juger de son fruit.

Mais le Code de Hammourabi n'est pas un monument qui puisse se suffire à lui-même. Il veut être étudié dans ses sources, son milieu et ses prolongements. Il a derrière lui toute une antiquité juridique dont il est l'aboutissant. Nous en avons la preuve directe dans l'existence de fragments de lois beaucoup plus anciennes et qui paraissent même visées par ce Code, les fameuses lois dites sumériennes, dont sept articles nous ont été conservés dans des exercices de grammaire. Nous en avons d'autres preuves dans les contrats antérieurs à Hammourabi, qui se réfèrent très visiblement à des lois écrites et, sans doute, à une sorte de code ou de compilation dont ils reproduisent des formules, puis dans la circonstance que Hammourabi lui-même se sert de formules identiques, identiques donc non seulement à d'anciens contrats, mais à des lois plus anciennes encore.

Qu'était cette législation antécédente? A quelle date pouvait-elle remonter? Comment était-elle née? Si à toutes ces questions nous n'avons pas encore de réponse satisfaisante, nous pouvons du moins entrevoir des lignes directrices et tenter des travaux d'approche.

Tout d'abord, la religion et la magie chaldéennes ne laissent aucun doute sur la grande part qui revient dans la formation des coutumes ou des lois, d'une part aux rituels, d'autre part aux oracles; les premiers donnant naissance à des prescriptions à la fois religieuses et civiles, les seconds constituant des jugements qui avaient force de loi pour l'avenir. Mais nous voudrions davantage, nous voudrions savoir pour quels hommes, dans quelles cités ces lois embryonnaires virent le jour. Est-ce au nord, au centre ou au sud de la Chaldée que se place leur lieu d'origine?

I.

Jusqu'il y a trente ans, tous les regards se dirigeaient vers Babylone ou vers Ninive. On espérait trouver autour de ces deux grandes métropoles, autour de la première surtout, la clef de l'antiquité chaldéenne. On se trompait. On se trompait en principe en cherchant dans le nord et dans l'intérieur des terres les débuts d'une civilisation qui devait être née beaucoup plus au midi et

Digitized by Google

à proximité de la mer, de la mer qui, indépendamment du trafic qu'elle sollicite, fournit un aliment indispensable à l'homme, le sel. On se trompait encore, parce que les terribles dévastations dont les capitales chaldéennes avaient été la proie et la durée relativement récente de leur existence étaient autant de causes d'échec, autant de sources de déception. Ce qu'il fallait trouver, c'était une cité importante remontant à la plus haute antiquité et enfouie, disparue depuis une époque extrêmement reculée, quelque chose comme une Pompéi chaldéenne. Et c'est là ce que trouva notre admirable explorateur, mort à la peine après onze campagnes de magnifiques fouilles (1877 à 1900), M. de Sarzec.

La cité de Lagaš, dont M. de Sarzec a exploré les ruines à Tello, a été, avant l'époque où le nom de Babylone apparait pour la première fois dans l'histoire, dès le ve millénaire avant J.-C., tantôt dominatrice, tantôt dominée par les rois d'autres cités chaldéennes, si bien que temples, inscriptions, monuments de toute nature dus à des conquérants étrangers nous renseignent sur eux, leurs villes, leurs mœurs ou leurs lois, et, par une réciprocité heureuse, les monuments des rois indigènes de Lagaš ne concernent pas seulement la cité elle-même, mais les autres cités qu'ils dominèrent. De plus, par une rare fortune, les dévastations ont été ici moins profondes : dès le temps de Hammourabi, par son avènement même, l'hégémonie passa définitivement au nord de la Chaldée, Lagaš rentra dans l'ombre, des alluvions, en guise de lave, recouvrirent ses ruines.

Après Lagaš, Suse a livré ses trésors aux pionniers de la science française. Capitale de l'Élam qui, par la civilisation et les armes, rivalisa avec la Chaldée, ses alternatives incessantes de victoire et de défaite l'ont transformée en musée triomphal de la Chaldée vaincue et ont amoncelé en couches profondes sur son sol les témoins de son propre passé.

Il est aisé de voir comment les origines du Code de Hammourabi s'éclairent par les découvertes de Lagaš et de Suse, pour ne parler que de celles-là. Grâce aux premières, nous pouvons étudier les éléments nombreux et divers qui sont entrés dans la composition des coutumes antécédentes : mœurs, actes royaux, rites magiques, etc. Nous pouvons nous représenter leur naissance, comme celle des nôtres, en des lieux distants, leur contingence, le droit commun qui s'élabora en elles par le passage de l'hégémonie d'une cité à une autre. C'est ce fonds commun, tout ensemble local et généralisé, traditionnel et pratique, qui a été compilé, coordonné, codifié, placé sous la protection des dieux, comme de ses inspirateurs, par le puissant conquérant, le Napoléon chaldéen qui porte nom Hammourabi. Et

Digitized by Google

c'est à Suse que fut découverte son œuvre, comme si un exemplaire officiel de notre Code civil, perdu pour la postérité, devait être exhumé après quatre mille ans à Berlin ou à Saint-Pétersbourg, où les envahisseurs de 1814 l'eussent emporté.

La période coutumière, dont je viens de parler, s'éclaire par les contrats, mais elle s'éclaire surtout aussi par les inscriptions antiques, dont les plus précieuses ont été publiées ou interprétées par deux assyriologues de premier ordre, MM. Scheil et Thureau-Dangin[1]. C'est de ces inscriptions que je veux m'occuper d'abord, en tenant compte de l'aspect extérieur des monuments qui les portent et en leur demandant plus spécialement ce qu'elles peuvent nous apprendre sur la constitution originaire de la propriété en Chaldée.

II.

L'étude approfondie et prolongée à laquelle je me suis livré au Collège de France sur les institutions primitives m'a convaincu que, chez tous les peuples, la naissance de la propriété est en étroite connexité avec les croyances animistes, avec le tabou qui en est une manifestation essentielle. L'objet taboué devient intangible, et il est taboué parce qu'il est le siège d'un esprit, bon ou mauvais, le bon devenant mauvais si on le mécontente, le dérange ou le trouble; le mauvais défendant plus énergiquement encore que le bon l'objet qu'il occupe ou qu'il garde. Qu'un arbre soit taboué, il n'est plus permis, sans s'exposer aux pires conséquences, d'en cueillir les fruits. Une hutte ou une récolte sera protégée contre toute atteinte si, pour y pénétrer, il faut rompre un fil dans lequel un esprit réside.

L'action de l'esprit invisible ne se limite pas plus à l'objet dont il a fait son siège que l'action de l'homme ne se réduit à ce qui touche directement son corps. Il y a pour l'un et pour l'autre une sphère d'énergie ou d'influence qui s'étend aux entours. Être sous le regard d'un homme, à portée de sa main ou de son arme peut être aussi dangereux que d'entrer en contact matériel avec lui. De même des esprits. Ils rayonnent autour du siège qu'ils occupent. Quand ils sont placés à l'entrée d'une demeure, ils la défendent mieux qu'une sentinelle ou une garde; quand ils sont placés à l'entrée d'un champ, ils en interdisent l'accès à l'intrus ou à l'envahisseur. C'est toute une fonction qu'ils exercent, c'est un office dont ils sont investis.

Cet office, chez les anciens Chaldéens, est dévolu à deux grandes

1. M. Scheil, dans les *Mémoires de la Délégation de Perse;* M. Thureau-Dangin, dans son beau livre : *les Inscriptions de Sumer et Akkad* (Paris, 1905).

Digitized by Google

catégories d'êtres surnaturels : les esprits protecteurs, anges gardiens individuels ou familiaux, et les grands dieux, dont la présence *réelle* profite au grand nombre.

L'homme, dès les premiers âges, éprouvait le besoin de s'assurer un protecteur spécial, personnel. Si le protecteur était le même pour tous, quelle sécurité suffisante pouvait-il offrir à chacun dans ses rapports avec ses semblables? Et, en effet, dans l'ancienne Chaldée, nous voyons que chaque individu a sa déesse ou son dieu particulier, son bon démon, son démon familier, *šêdu* ou *lamassu*, comme on voit l'Indien ou l'Océanien avoir son totem.

L'esprit protecteur, pour veiller sur la personne, veille sur la maison. Les rituels magiques l'appellent, l'invoquent dans ce but. Il menace de sa colère tous ceux qui franchiront ou violeront, démons ou hommes, la borne, la barrière qu'il défend, l'enceinte que sa présence rend sacrée et inviolable. Cette présence est manifestée par les statues de taureaux ailés qui se dressent à la porte des palais, et, dans les demeures plus humbles, par les statuettes qu'on suspend aux linteaux. Elle est assurée d'une façon mystérieuse et durable par les figurines enfouies dans les fondements des maisons et des temples et par les rites magiques et religieux dont la fondation était entourée.

Nous ne savons pas, il est vrai, si les Chaldéens ont jamais eu la coutume, observée chez maints peuples primitifs, d'enterrer sous la demeure une victime humaine, pour la tabouer, pour satisfaire et retenir la divinité protectrice, mais deux dispositions du Code de Hammourabi pourraient bien être la survivance d'une telle coutume. L'homme qui a perforé le mur d'une maison est mis à mort et enterré à l'endroit même où il a pratiqué la brèche (§ 21) et une peine analogue frappe celui qui a fait imprimer une fausse marque[1] à l'esclave d'autrui : il est enterré, semble-t-il, près de la porte de la maison[2] au maître de laquelle il a voulu nuire (§ 227). Ne serait-ce pas pour livrer le coupable en proie aux démons familiers et peut-être même pour augmenter la sécurité de la demeure?

Les *lamassu* peuvent du reste être multiples, comme le furent les

1. Non pas d'esclave *inaliénable*, comme tout le monde a traduit, mais d'esclave *marron*, comme je le prouverai.

2. M. Scheil a traduit : « On l'enterrera *dans sa maison* », ce qui ne me paraît pas rigoureusement exact. Il y a dans le texte : *ina bâbi*, près de la porte (bâbu) et non pas : *ina bîti*, et le pronom suffixe *šu* a ici un sens très indéterminé, puisqu'il est question dans l'article de trois personnes : l'instigateur, le marqueur, l'esclave marqué. L'analogie du § 21 rend donc vraisemblable qu'il s'agit de la maison de l'esclave marqué.

Digitized by Google

dieux lares des Romains (comme le sont ceux des Japonais), et de grands dieux leur sont souvent adjoints. La variété même des objets retrouvés dans les fondations l'atteste. Ils vont depuis le clou magique destiné à éloigner les mauvais esprits jusqu'à la statuette du dieu ou de la déesse, dont la tiare ou les cornes prouvent la divinité. Et, à mesure que l'art se perfectionne, la signification juridique se précise. Comme l'a remarqué M. Heuzey, une figurine de fondation du temps d'Ur-Bau, représentant un dieu agenouillé qui enfonce dans le sol un gros pieu taillé en pointe[1], a toutes les apparences d'un *dieu-terme*.

Il est vrai que les figurines les plus nombreuses se sont rencontrées dans les substructions des temples, et l'on peut se demander si leur office n'y perdait point toute raison d'être puisque la divinité puissante à qui le temple était voué y résidait en personne. En réalité, les abondantes trouvailles faites dans les temples sont des manifestations très distinctes de la foi ou de la superstition chaldéenne. L'objet des unes était de témoigner au dieu d'une dévotion, d'une soumission absolue, afin de se concilier sa bienveillance et s'assurer sa présence. L'objet des autres était d'offrir au dieu des serviteurs, des auxiliaires dont, si grand qu'il fût, il pouvait avoir besoin contre les rivaux, les démons, les hommes eux-mêmes.

C'est dans la première catégorie que rentrent les images du roi, de ses fils, de sa famille, de ses serviteurs ou sujets portant sur la tête le *dupšikku*, la couffe, la corbeille de travail, pour témoigner au dieu un dévouement de corvéable et d'esclave[2]. Ce rite, qui s'est conservé jusqu'à l'époque ninivite, a, de même que les autres rites de fondation (libations d'huile, d'aromates, de lait ou de miel sur les premières briques, etc.), un grand intérêt pour l'historien des institutions, car la présence du dieu qu'ils visent à réaliser devient pour le peuple tout entier une protection de sa personne et de son bien, une sauvegarde des faibles contre les usurpations et les abus de pouvoir des forts, d'un mot, la source même du droit[3].

1. *Découvertes en Chaldée*, pl. VIII *bis*, fig. 1.

2. Le terme *dupšikku* a pris le sens de corvée.

3. Les grandes inscriptions des rois de Lagaš, Urukagina et Gudéa, mériteraient, à ce point de vue, une étude spéciale. Je m'en tiendrai ici à quelques traits. — Urukagina doit son pouvoir au dieu Ningirsu; il est le restaurateur de la *liberté* et de l'ordre (Thureau-Dangin, *Inscr.*, p. 77, 87), le destructeur de la *servitude* (p. 81), parce qu'il « a rétabli les décrets et fait demeurer dans le pays la *parole* que son roi, Ningirsu, avait prononcée » (p. 81), c'est-à-dire la parole de justice. En conséquence, les abus cessent : extorsions des fonctionnaires et des prêtres (p. 85, 89), parmi lesquelles je relève les droits qu'ils prélevaient en cas de répudiation (p. 89) et un *droit de prise* sur les animaux

Digitized by Google

III.

Ce qui se pratiquait pour les maisons pouvait, à certains égards au moins, se pratiquer pour les champs. On y pouvait enterrer en certains points choisis des amulettes, des fétiches protecteurs, usage antique qui nous est attesté ailleurs, par exemple dans l'Inde, où de tels objets servirent plus tard de témoins, comme nos pierres-bornes. On les pouvait suspendre aussi à un arbre, à un rocher, à une clôture. Mais rien ne valait, comme efficacité durable, la pierre, la pierre qui, à l'égal de l'arbre, était *animée*, habitée par un démon ou un dieu, protégée par lui[1] et qu'on pouvait instituer à demeure en tout lieu choisi.

C'est dans le culte des pierres que je vois l'origine première des *kudurru*, des stèles-limites, dont je parlerai plus loin. Aussi peu que l'universalité de ce culte est douteuse[2], aussi certain est-il qu'une de ses manifestations principales était la *pierre levée*, représentant un *phallus*[3]. Cette forme paraît se survivre jusque dans les koudourrous de l'époque kassite et elle se décèle, quoique tronquée, dans l'ancêtre lointain de ces monuments, l'obélisque de Maništu-su, roi de Kiš, aux environs de l'an 4000 av. J.-C.

La filiation remonte certainement bien plus haut, et nous avons la possibilité, je crois, d'entrevoir les rites primitifs qui accompagnaient

(p. 85); coutumes vicieuses, telles que la polyandrie, puisqu'il est dit : « Les femmes d'auparavant par deux hommes étaient possédées, les femmes d'à présent (dans ce cas) au (*lacune*) sont jetées » (p. 89). — Pour décider le dieu Ningirsu à venir habiter le superbe temple qu'il lui a construit, Gudéa procède à une double purification : il purifie la ville de ses souillures, il purifie le peuple des injustices (p. 151-153. Cf. p. 107). Il réalise, en d'autres termes, un tabou à la fois matériel et social ou juridique. Après quoi, et une fois que le dieu aura fixé son siège dans le temple, y sera présent en personne, ce sera à lui-même et à ses serviteurs fidèles à veiller au maintien de l'ordre public et au règne du droit. Lui et son épouse, Bau, *fixent les sorts*, jugent la ville, leur temple est le lieu des jugements, leur sceptre le *sceptre d'équité*, leur parole la *parole d'équité* (p. 121 et suiv.).

1. Cf. Maspero, *Histoire ancienne de l'Orient*, t. I, p. 642, et Sayce, *The Religion of the ancient Babylonians*, cité par lui.

2. Le culte est bien connu chez les Phéniciens et les Israélites; chez les Arabes, il a été récemment signalé à nouveau par Curtiss, *Ursemitische Religion* (Leipzig, 1903), p. 92 et suiv.

3. Beiser admet que l'idéogramme de *kudurru* correspond à *aufgestellter* (*Babylon. Kudurru Inschriften, Beiträge für Assyriologie*, t. II, p. 111) et Jeremias croit que la forme typique était le *phallus*, forme qu'il retrouve dans le bloc de diorite de Hammourabi (*Das alte Testament im Lichte des Orients*, Leipzig, 1904, p. 262).

Digitized by Google

la pose de la pierre sacrée et la protection magique dont elle était le siège.

Nous le pouvons grâce au vieux roi de Lagaš, Eannatum, à qui nous devons la célèbre stèle des vautours, un des joyaux de notre musée chaldéen du Louvre.

Eannatum nous apprend[1] que le roi de Kiš, Mesilim (un des plus anciens prédécesseurs de Maništu-su), avait, comme souverain de Lagaš, fait une délimitation[2], érigé une stèle-limite. Cette stèle, les voisins de Lagaš, les hommes de Giš-ḫu la renversèrent pour s'emparer des champs qu'elle abornait. Eannatum la rétablit[3] après une éclatante victoire sur les usurpateurs. Une des faces de la stèle des vautours figure le combat et l'extermination des vaincus, l'autre représente l'intervention magique de la divinité. Nous y voyons apparaître un personnage mythique, un dieu qui frappe de sa masse d'armes des hommes enlacés dans un vaste filet. Et qu'est cela? L'inscription nous le prouve, la mise en action des forces vengeresses que recélait en elle la stèle renversée, et qui, par de nouveaux rites, sont incorporées à la stèle rétablie. Ces rites, le texte les décrit en un langage hiératique plein d'une sauvage énergie[4].

Le roi de Lagaš commence par prêter un serment, plus exactement par faire une conjuration. Il appelle son dieu, il le *nomme*. Le dieu se présente, et à ce moment les hommes de Giš-ḫu le *nomment* à leur tour. Ils l'invoquent, ils se lient à lui par un serment. Un fossé est creusé, qui a peut-être une signification rituelle[5], en même temps qu'il sert de limite, une stèle est dressée. Et c'est alors qu'une deuxième invocation est adressée au dieu. Des paroles sacramentelles, magiques, sont prononcées, des victimes sont sacrifiées, des

1. Galet E, col. I (Thureau-Dangin, *Inscriptions de Sumer et d'Akkad*, p. 44-45).

2. Sur un cône d'Entemena, il est dit expressément que cette délimitation a été faite par la *parole* d'Enlil, de Ningirsu et d'un autre dieu (Thureau-Dangin, *Inscriptions de Sumer et d'Akkad*, p. 62-63). L'inscription d'Eannatum parlait aussi d'un oracle, mais elle est interrompue par une lacune.

3. Nous pouvons suppléer sur ce point les lacunes (p. 28-29) de la stèle des vautours grâce à l'inscription d'Entemena, qui porte : « Eannatum... remit en place la stèle de Mesilim » (p. 65).

4. Thureau-Dangin, *loc. cit.*, p. 29 et suiv.

5. Dans les usages primitifs de beaucoup de peuples, la terre est ouverte pour boire le sang des victimes ou celui même des cojureurs. Voyez, par exemple, la *Saga* scandinave que j'ai citée dans mes *Origines de l'ancienne France*, t. II, p. 439, et les vieux rites des Romains pour l'abornement des champs : « Cum enim terminos disponerent ipsos quidem lapides in solidam terram collocabant, proximè ea loca quibus fossis factis defixuri eos erant, unguento velaminibusque et coronis eos coronabant : *in fossis* autem... *sacrificio facto*, etc. » (Siculus Flaccus, *De condit. agror.*).

Digitized by Google

imprécations sont lancées, dont l'effet sera fatal, inéluctable, par lesquelles le dieu lui-même sera lié. Son grand filet, son arme de jet s'abattra magiquement sur les violateurs ou les parjures, comme l'épervier sur le poisson[1].

Ces rites sont renouvelés à plusieurs reprises à l'adresse de toute une série de dieux, groupés, associés pour la protection des limites, comme on les figurera plus tard sur les koudourrous, mais, au lieu d'armes très diverses, nous n'en trouvons ici qu'une seule : c'est toujours le grand filet vengeur[2].

Dans une inscription un peu postérieure, celle du cône d'Entemena, l'effet suit la menace. Les gens de Giš-ḫu ont violé la parole, encouru l'anathème, ils ont renversé la stèle consacrée, franchi la limite des champs, et aussitôt s'abat sur eux le grand filet et les anéantit[3], puis les rites sont accomplis à nouveau et de nouvelles malédictions proférées[4].

Ainsi s'est associée étroitement dans l'imagination chaldéenne la vertu magique de la parole avec l'idée d'un filet que manie celui qui la prononce et où se prend celui qui la viole[5]. L'image frappa les esprits et, par une terreur salutaire, inculqua le respect du serment, protecteur de la borne[6], protecteur des champs. Elle s'implanta tant

1. « Sur les hommes de Giš-ḫu, moi Eannatum, le grand filet d'Enlil, j'ai jeté; j'ai prononcé un serment; les hommes de Giš-ḫu à Eannatum ont prononcé un serment; au nom d'Enlil, du roi du ciel et de la terre, dans le champ de Ningirsu... et un fossé jusqu'aux eaux souterraines fut creusé (*lacune*). Qui parmi les hommes de Giš-ḫu reviendra sur cette parole et dans un jour à venir contestera, si un jour cette parole ils altèrent, que *le grand filet d'Enlil par qui ils ont prononcé un serment* Giš-ḫu abatte! » (Thureau-Dangin, *Inscr.*, p. 29-31).

2. Thureau-Dangin, *Inscr.*, p. 35 et suiv.

3. « A la parole droite de Ningirsu, guerrier d'Enlil, le grand filet (divin) abattit; des tells (funéraires) dans la plaine furent établis » (p. 65).

4. « Qu'Enlil les anéantisse, que de Ningirsu le *grand filet* les abatte » (p. 69).

5. L'image est extrêmement fréquente. On en trouvera un exemple dans un fragment d'hymne à Marduk, cité par Maspero au t. I de sa belle *Histoire ancienne de l'Orient* (p. 644) : « Quand ta puissance se manifeste qui s'y soustrait. — Ta parole est un filet souverain que tu déploies au ciel et sur la terre; — il s'abat sur la mer et la mer se retire; — il s'abat sur la plaine et les champs mènent grand deuil. » — Ce qui me frappe le plus, c'est que, dans les plus antiques mythes de Babylone, dont les fameuses tablettes de la création nous ont conservé une rédaction qui paraît contemporaine de Hammourabi, l'arme principale avec laquelle Marduk triomphe de Tiamat n'est autre que le filet (*saparu* = *šêtu*). (Voyez Tabl. IV, 41, 95, 112, etc.; Winckler, *Keilinschriftl. Textuch*, Leipzig, 1903, p. 119-120.)

6. La borne même est appelée « filet » (*saparu*), « filet dont on ne sort pas,

Digitized by Google

et si bien que nous la retrouvons chez les Juifs[1] et peut-être même chez les Grecs.

Chacun sait que le dieu qui, chez eux, présidait au serment était Horcos, fils d'Éris, fils de la discorde, qui, à certains jours, mettait les furies en mouvement contre les parjures. Son nom a servi, dès lors, à désigner le serment. Mais s'est-on enquis suffisamment de sa véritable origine? Les Grecs la rapportaient à la racine ἕρκ, enfermer, d'où ἕρκος, barrière, clôture, enceinte, et l'épithète d'ἕρκειος, donnée à Zeus, protecteur de l'enclos domestique. Et récemment M. Glotz en concluait que le serment (ὅρκος) était, dans son sens originaire, une « barrière » morale opposée à la liberté des paroles et des actions humaines[2]. Est-ce bien sûr? Ἕρκ a dû signifier enfermer, envelopper avant de signifier enclore[3], et ἕρκος veut précisément dire *filet*, filet pour prendre les bêtes fauves ou les oiseaux, filet pour prendre les poissons. Ὅρκος ne serait-il donc pas à l'origine le *filet magique* où le dieu enlaçait le parjure; arme de jet primitive, propre à saisir simultanément tous ceux qui étaient liés par le serment collectif ou la solidarité familiale. M. Glotz lui-même a parfaitement montré dans sa remarquable étude que le serment constituait une opération magique accomplie sur des pierres sacrées[4], et il n'est pas douteux que le *filet* tient une place extrêmement importante dans la mythologie grecque. Comme chez les Chaldéens, il est en connexité avec la protection religieuse de la propriété, avec le caractère sacré des pierres, avec la religion du serment[5].

Les Chaldéens, quand la terreur religieuse du serment et la vénération de la pierre et de l'écriture sacrées se furent affaiblies, y suppléèrent par des représentations figurées et des imprécations magiques propres à animer ces figures et à mettre en branle les armes dont

dressé contre le mal », dans les textes magiques (texte dans Fossey, *la Magie assyrienne*, p. 278-279).

1. Habacuc, chap. I, vers. 13-17.

2. *Études sociales et juridiques sur l'antiquité grecque*. Paris, 1906, p. 100.

3. Nous trouvons de même en assyrien *supûru*, enceinte de ville, à côté de *saparu* (ou *sapâru*), filet.

4. *Études* citées, p. 108 et suiv.

5. N'est-ce pas un fait singulièrement frappant que l'objet sacro-saint de Delphes, le siège même de l'oracle était une pierre fruste de forme ovoïde, recouverte d'un *filet?* (cf. *Dict. des antiquités*, v° *Omphalos*, p. 198). — Voyez aussi, pour les pierres sur lesquelles se prononçaient les serments les plus redoutables, l'article de Fr. Lenormant (v° *Baetylia*), et, pour la vertu magique du filet dans la mythologie grecque, la belle monographie de M. Glotz sur l'*Ordalie* (Paris, 1904), p. 51 et suiv. « Par son emploi juridique, dit-il, le filet a été sacré instrument de miracle. »

Digitized by Google

elles étaient munies[1]. Mais l'époque de Maništu-su n'en était pas encore là, et l'on peut logiquement admettre que son obélisque fut dressé et consacré par des rites analogues à ceux de la stèle des vautours.

A quel moment les imprécations ont-elles été inscrites et la présence des dieux manifestée sur la pierre même? Nous l'ignorons. En tout cas, de ce que nous n'avons pas de *kudurru* contemporain de Hammourabi, ni placé entre lui et les inscriptions de Lagaš, il est clair qu'on ne saurait conclure à une solution de continuité. Le développement naturel devait conduire, au contraire, de la stèle de Mesilim, attestant la délimitation faite par les dieux en personne, aux *kudurru* kassites, de même que ceux-ci, à leur tour, donnèrent naissance au simple *duppu* (contrat) et à la pierre-borne ordinaire. La protection divine ou magique n'est-elle pas partout visible ou sous-entendue? Pas plus que ses prédécesseurs, l'État du temps de Hammourabi n'a songé à s'en passer, et du prologue à l'épilogue, à travers le Code entier, elle se laisse suivre à la trace. La conception du droit est restée toute religieuse. C'est du dieu que toute justice émane, c'est devant le dieu, *maḫar ilim*, que toute action judiciaire doit être portée.

IV.

Les *kudurru*, dont je voudrais maintenant mettre en relief le caractère sacré, apparaissent donc comme le point d'arrivée d'une longue évolution où la protection religieuse de la propriété domine, en même temps que cette propriété, — ce sera un second point à étudier, — est familiale ou tribale.

Dans aucun de ces monuments, le rôle protecteur des bornes sacrées n'est, à mon sens, mis avec plus de force et de précision en lumière que dans le koudourrou du roi Melišiḫu (1144-1129)[2]; nulle part non plus ne se fait jour plus clairement l'analogie singulière entre la propriété ainsi protégée et sauvegardée et la *sauveté* de notre moyen âge[3].

1. Voyez sur ces figures les deux études de M. de Morgan dans *Mémoires de la Délégation en Perse*, t. I (1900), p. 165 et suiv.; t. VII (1905), p. 137 et suiv. — Je parlerai, dans une seconde étude, des réserves que j'ai à faire sur l'article qu'a publié récemment M. Cuq, sous le titre : *la Propriété foncière en Chaldée d'après les koudourrous du musée du Louvre* (*Nouv. rev. hist. de droit*, nov.-déc. 1906).

2. Publié par M. Scheil, *Mémoires de la Délégation en Perse*, t. II, p. 99 et suiv.

3. Voyez, sur la sauveté, mes *Origines de l'ancienne France*, t. II, p. 171 et suiv.

Digitized by Google

La sauveté chez nous emportait immunité; de même emporte immunité, chez les Chaldéens, la propriété garantie par leurs dieux. La concordance des termes mêmes est frappante. L'expression *zakûtu, zakû* correspond exactement à la *libertas* de nos chartes de franchise et d'immunité.

L'usurpation[1] contre laquelle le dieu doit protéger n'est pas seulement la prise de possession totale ou partielle du sol par déplacement de bornes (*ika*, fossés, *miṣra*, limites, *kudurra*, bornes). On prévoit surtout aussi l'intrusion soit des officiers royaux, soit des fonctionnaires du clan ou de la tribu, dont le domaine jusque-là dépendait. Contre les uns et les autres, le territoire doit être immune. Il leur est interdit d'y pénétrer (*erêbu*) pour y exerçer leur autorité (*pikittu*[2]), d'y prélever des redevances ou lever des contributions (*niširta*, *kiṣṣata*[3]), d'exiger des hommes qui l'habitent prestations, corvées, services d'aucune sorte[4].

Nos *sauvetés* du moyen âge devaient défendre la liberté des terres contre l'établissement de coutumes injustes, de *malae consuetudines*. Les koudourrous défendent de même de convertir les terres franches en terres tributaires[5], d'établir des services coutumiers nouveaux ou d'en faire revivre qui fussent tombés en désuétude[6].

Les hommes du domaine ne peuvent être contraints de sortir du territoire ni en vertu d'un ordre royal, ni par ordre du clan ou de la

1. Elle est désignée par le verbe *tapâlu*, *tabâlu*, qui veut dire saisir, enlever.

2. Voyez l'appendice (III R. 45, n° 2) au *kudurru* de Marduk-nâdin-aḫê, publié par Belser (*Beiträge*, t. II, p. 125).

3. La formule habituelle est *niširta*, *kiṣṣata ina ekli kânu*. Belser l'a traduite, avec l'approbation de Delitzsch, « faire des amoindrissements ou des morcellements dans le champ », ce qui ne veut pas dire grand'chose. M. Scheil me paraît bien plus près de la vérité en traduisant : « imposer une dîme, un prélèvement sur le champ » (Kudurru de Nazimaruttaš, *Mémoires*, t. II, p. 89; de Melišiḫu, *Ibid.*, p. 101). *Kiṣṣatu* venant de *gaṣâṣu*, couper, et *niširtu* de *našâru*, qui a un sens analogue, nous avons presque l'équivalent de notre mot *taille* du moyen âge.

4. Les expressions générales sont *dullu* et *dupšikku*, dont la première me paraît désigner surtout le service des hommes libres ou semi-libres, et l'autre, précédée d'ordinaire d'*allu* (chaîne?, corbeille?), le travail des esclaves. Dans le détail, nous trouvons : la garde (*uzûkku*), — probablement la défense des villes fortifiées, en vue de laquelle des contingents (*dikutu*) étaient levés, — le charroi, la construction ou réfection des ponts et des chemins, les travaux d'irrigation et d'endiguement, etc.

5. La formule est : *Zakûtu iškunu ana ilki erêbu* (Kud. de Melišiḫu, p. 104-105), littéralement « faire rentrer dans les tributs les franchises octroyées » (*ilku*).

6. Kud. de Melišiḫu, p. 103.

Digitized by Google

tribu[1], et cela quelle que soit leur qualité, simple cultivateur ou ouvrier (*ḳâttinu*), *ancien* (*aśib*) ou conseiller du village[2].

L'immunité englobait donc la juridiction, donnait naissance à une justice privée, puisque les fonctionnaires étrangers ne pouvaient pénétrer sur le domaine, et qu'en fait, comme je le prouverai ailleurs, c'était dans les temples, par les prêtres du dieu local et avec le concours des *anciens* de la localité, que la justice était rendue.

Comme dans nos chartes d'immunité, le souverain qui établit la franchise la garantit contre lui-même et contre ses successeurs, contre ses propres agents ou officiers aussi bien que contre les fonctionnaires seigneuriaux, la seigneurie ici étant représentée par le clan ou la tribu.

Nos sauvetés du moyen âge étaient gardées par des croix ou par des bornes qui portaient le nom du saint ou son image, son monogramme ou son emblème (crosse, etc.). Les sauvetés chaldéennes le sont par les koudourrous, où sont inscrits les noms, sculptés les emblèmes et les armes des dieux protecteurs, parfois aussi la figure sous laquelle on se représentait la divinité elle-même. Et dans les croyances populaires il n'est pas douteux que la similitude allât plus loin. Chez nous, c'est la statue du saint qui opère directement des miracles, c'est elle que le solliciteur prend à partie, jusqu'à l'accabler d'injures et la rouer de coups quand son vœu n'est pas exaucé[3]. Chez les Chaldéens, où la magie et la religion sont inséparables, il en est ainsi à plus forte raison[4].

La présence de toutes les divinités qu'on redoute le plus est attestée, *réalisée* par leurs images sculptées. Il suffira alors de les conjurer une fois pour toutes par les formules imprécatoires inscrites sur la pierre même, — faisant corps avec elle, bien plus, faisant corps

1. Kud. de Melišihu, p. 102.

2. M. Scheil traduit *ḳâttinu* par hôte, *hospes*, par contraste avec *aśib*, où il voit l'habitant fixé à demeure. Mais *aśib* peut très bien être une forme de *śibu* (voyez Delitzsch, H. W., p. 652) et désigner l'*ancien* du village, que nous trouvons mentionné fréquemment dans les textes, et déjà dans l'obélisque de Maniśtu-su. Pour le *ḳâttinu*, on songe tout naturellement à *ḳâtu* (main). — Les conseillers (*ameluti śa ṭemi śu*) paraissent une espèce de *judices privati*, car la même qualification sert à désigner ailleurs les fonctionnaires du clan ou ceux du roi.

3. Voyez l'exemple que j'ai cité dans les *Origines de l'ancienne France*, t. I, p. 442.

4. Imprécations terribles et répétées contre celui qui fait « enlever la pierre, la fait jeter à l'eau ou au feu, cacher en terre, maçonner dans les briques, emprisonner dans un mur, mutiler, endommager, ruiner, anéantir », et emploie à cette besogne, pour se soustraire à la vindicte divine, un inconscient ou un fou.

Digitized by Google

avec l'image des dieux, — pour que tout violateur de la propriété, consacrée par cette présence, porte la peine instantanée de son forfait, pour que toutes les calamités s'abattent fatalement sur lui, en vertu de la conjuration magique qui les énumère et qui *lie* les dieux. De là ces expressions si énergiques, si *réalistes* par lesquelles les koudourrous menacent des regards irrités des dieux[1], de l'emploi des armes dont la pierre porte la figure[2], des malédictions irrémissibles[3] qu'elle énumère et qui ne manquent jamais le coupable[4].

La *présence réelle* des dieux est aussi évidente dans les koudourrous que dans leurs temples ou dans les statues animées de l'Égypte. C'est en présence de Šamaš, de Marduk, d'Anunit que Melišiḫu écrit ses volontés sur la stèle et la dresse sur le champ qu'elles concernent[5]. C'est dans des termes dont le sens littéral, trop affaibli par les traducteurs, ne laisse aucun doute sur leur réalisme que les dieux sont conjurés : « Que tous les grands dieux qui existent dans cette pierre[6], dont les armes s'y révèlent[7], dont la demeure y est visible ou fixée[8], dont les figures y sont incrustées[9], frappent de calamités inéluctables, etc. »

1. Littéralement : « leurs faces irritées », *bâni izzuti*.

2. Elles figurent parfois dans les imprécations en même temps que la sculpture les représente. Cf. Kud. de Nazimar., *Mémoires*, t. II, p. 90-91.

3. *Arrat la napšûri* (Kud., publié par Belser, *Beiträge*, t. II, p. 126; Kud. de Melišiḫu, p. 109, etc.).

4. *Mémoires de la Délégation en Perse*, t. II, p. 110-111.

5. *Ibid.*, p. 104, 106, 107.

6. La formule est : « Dont les noms sont nommés (*šum-šunu zâkru*) dans cette pierre (*ina eli narie anni*) » (*Mémoires*, t. II, p. 89, 110; *Beiträge*, t. II, p. 120, etc.). Or, le sens rigoureux de *šuma zakâru* est *exister* (Delitzsch, H. W., p. 255). On existe quand on est nommé. La formule revient donc à dire que les dieux sont présents dans la pierre parce qu'ils sont nommés. Le même phénomène se produit par l'invocation ou la conjuration, car *šuma nabû* (appeler le nom) = exister (Delitzsch, H. W., p. 441). *Narû* est la stèle de pierre, par opposition à *tem(m)en(n)u*, la brique. Je note comme voisins les termes *narâru*, protéger, *nararu*, protecteur.

7. *Kullumu* signifie « faire voir, exhiber, faire montre de, faire apparaître ».

8. M. Scheil a traduit « dont les sièges sont représentés ». En réalité, *šubtu* veut dire « demeure, domicile » (par exemple dans le Code de Hammourabi, demeure, domicile du mari, § 171); d'autre part, si *uddâ* est, comme l'a admis très justement M. Scheil, une forme courante du verbe *idû*, voir, faire voir, nous avons une expression parfaitement synonyme de celle qui est employée pour les armes. Je me demande seulement si l'on ne pourrait pas donner ici la préférence au verbe *adû*, qui signifie « fixer, établir légalement » (Delitzsch, H. W., p. 232).

9. Littéralement : « formées » (*uṣṣuru*). — Est-ce par rencontre fortuite que l'homonyme d'*uṣurtu*, image (Delitzsch, H. W., p. 309), signifie *ban, lien fatal*, et soit désigné par le même idéogramme? (Delitzsch, H. W., p. 122.)

Digitized by Google

Et la pierre elle-même est appelée à l'existence, devient une personne animée, puisqu'elle reçoit un *nom*, signe de vie que ni les constructeurs de temple, ni les consécrateurs de statues ne manquent jamais d'imprimer à leur œuvre.

Un de ces noms surtout est remarquable, c'est celui du koudourrou de Nazimaruttaš : « Cette pierre est nommée : Nabû, garde (*naṣir*), la borne (*kudurru*) des champs[1]. »

Nabû est, en effet, soit sous son nom ordinaire, soit sous celui de Ninib, le protecteur par excellence des koudourrous, le seigneur des limites et des bornes, *bel miṣri u kudurri*, titre que les rois de Babylone lui ont emprunté en s'appelant Nebukadnezar (Nabuchodonosor[2]). Et pourquoi l'est-il? Parce qu'il est à la fois le messager des dieux et le dieu des scribes, le dieu de l'écriture, celui qu'Assurbanipal regardera comme l'auteur de toute la production livresque qu'il fera recopier (*Sagesse de Nebo*), parce qu'il est aussi l'auteur de tout lien *rikis kalama*[3], ce qui peut se rapporter à la fois au lien magique, base du contrat, et au lien familial (*kimu*), base de la propriété collective. Sa vindicte, dès lors, pour protéger les koudourrous, dont la garde lui est confiée, s'attaque aux bornes et aux limites personnelles de l'usurpateur : « Qu'il les renverse, qu'il les détruise, qu'il les foule aux pieds[4]. »

V.

Le rapprochement avec les institutions du moyen âge n'est pas le seul qu'éveillent dans l'esprit les koudourrous chaldéens. Il en est un autre qui, à la différence du précédent, pourrait impliquer même une certaine filiation, je veux dire le rôle juridique des pierres sacrées, leur emploi comme bornes chez les Grecs.

L'animisme appliqué aux pierres apparaît partout dans la Grèce primitive. Ici c'est Zeus, là Apollon, ici Eros, là Arthemis, fréquemment Hermès, qui sont non seulement représentés par la pierre, mais identifiés avec elle. La pierre fruste est ointe d'huile, enveloppée de bandelettes, ceinte de couronnes ou de guirlandes, adorée comme si elle était le corps de la divinité elle-même. Les Grecs ont conservé dans leur langue un mot dont ils avaient oublié l'origine et qui exprime l'idée chaldéenne du koudourrou, siège de la divinité.

1. *Mémoires de la Délégation en Perse*, t. II, p. 91.
2. Nebukadnezar = *Nabû kudurru uṣur* (*naṣur*), Nabu qui maintient ou protège les *kudurru*, dès lors les frontières et les pays.
3. Delitzsch, H. W., v° *riksu*, 621.
4. Kud., publié par Belser, p. 126 et note, 142.

Digitized by Google

C'est le mot βαίτυλος, simple transcription du mot sémitique Beith-El (*Bît-ili*, demeure de Dieu, nom habituel du temple chaldéen), qu'illustre si parfaitement l'histoire du songe de Jacob[1].

Voici maintenant Hermès. Les interprétations les plus contradictoires sont nées à son sujet. Pour les uns, il est la personnification des révolutions du ciel, pour d'autres, le dieu de la génération, pour une école plus récente, le dieu du vent, etc. La clef de son origine ne se trouverait-elle pas tout simplement dans sa ressemblance avec Nabû? Celui-ci est le fils de Bel-Marduk, du grand dieu du ciel, comme Hermès le fils de Zeus. Il est personnifié par la planète la plus rapprochée du soleil, précisément Hermès-Mercure, celle dont la révolution est la plus rapide. Nabû est le dieu qui appelle, qui nomme (*nabû*), le maître de la parole; Hermès l'est aussi, c'est lui qui donne à la première femme Pandore et son nom et sa voix[2]. Nabû est le messager des dieux, porteur de leurs ordres, des tablettes où sont inscrits les destins et où il les inscrit lui-même. Il est dès lors le maître de l'écriture, le patron des scribes. Hermès est le héraut, le porte-parole κήρυξ des dieux[3], il est le Λόγιος, il incarne la parole magique à laquelle nul n'échappe.

Nabû est le dieu de la germination, de la végétation. Hermès a eu pour emblème le *phallus* et la gerbe d'épis. Nabû rend des oracles, comme porteur de la parole divine. Hermès préside à la divination (ὀμφή) par les *cailloux* (θριαι), parce qu'Apollon lui a soumis les trois vierges, maîtresses des sorts rustiques (Μοῖραι[4]). Et le ravisseur des troupeaux en devient ainsi le protecteur. Il est le gardien nocturne[5], il veille aux portes[6]. Comme Nabû est le seigneur des koudourrous, Hermès est le seigneur des ἀργοι λίθοι et des ἑρμαῖ. Il est le dieu des champs, ἀγροτήρ[7], le dieu des termes, ἐπιτερμιος[8]. Il est par excellence l'αργεϊφαντης, le dieu qui se manifeste par l'*argos*[9]. N'est-ce pas

1. « Et, lorsque Jacob se réveilla de son sommeil, il dit : Certes, l'Éternel est en ce lieu-ci, sans que je l'aie su! ... Il prit la pierre dont il s'était servi comme de chevet, et l'érigea en monument, et versa de l'huile dessus, et appela ce lieu Bêth-El... Et cette pierre que j'ai érigée en monument sera une demeure de Dieu » (*Genèse*, t. XXVIII, p. 11-22; trad. Reuss, t. I, p. 389).

2. Hesiode, *Œuvres et jours*, v. 79-80.

3. Hesiode, *Ibid.*

4. Hymne homérique à Hermès, v. 549 et suiv.

5. Νυκτὸς ὀπωπητῆρα (d'ὄψομαι, une des formes d'ὁράω) (*Ibid.*, v. 15).

6. Πυληδόκον (δέχομαι, se charger de) (*Ibid.*).

7. Euripide Électre, v. 461.

8. Voyez textes cités, *Dictionnaire des antiquités*, v° *Hermai*, p. 131.

9. L'épithète αργεϊφαντης, fréquente dans Homère, a été traduite à tort par « meurtrier d'Argus ». Elle me paraît, de même que le mythe d'Argus, en étroit rapport avec l'*argos lithos*. Dans le principe, Argus n'a pas mille yeux,

Digitized by Google

lui que personnifie l'*argos lithos* quand il affecte la forme conique ou ovoïde du *phallus?* De nombreux témoignages nous le montrent sous cette forme[1]. Pausanias l'a vu de son temps encore adoré ainsi à Cyllène en Elide[2] et représenté par une pierre grossière dans son propre temple d'Hyette en Béotie[3].

A leur forme, leur couleur (d'ordinaire noire), leur provenance (souvent des aérolithes), ces *argoi* empruntaient leur caractère sacré. Ils étaient des demeures du dieu, des béthyles. Et j'estime que l'ὅρος primitif ne fut pas autre chose. C'est à peine s'il diffère par le nom d'un *argos panoptès*[4].

Dans le combat des dieux que décrit Homère au XXIe chant de l'*Iliade*, Minerve lance à la tête de Mars un ὅρος (οὖρος) qui le renverse tout du long sur le sol. Et voici ce qu'est cette arme de jet improvisée : « Une pierre noire, fruste, énorme, que les premiers hommes avaient placée pour borne (οὖρος) d'un champ[5]. »

Au chant XXII, le mot οὖρος reparaît dans le verbe ἀπουράω, et, fait notable, non pas seulement avec l'acception d'*aborner*, mais au sens même d'acquérir la propriété[6].

Exactement comme les koudourrous, pierres sculptées et ornementées (*asûmêtu*), avaient succédé chez les Chaldéens aux simples obélisques ou aux pierres phalliques, de même chez les Grecs les Hermai succédèrent aux *argoi* et aux *oroi* primitifs. C'est certainement à cette substitution que fait allusion Pausanias quand il remarque que les *argoi lithoi* étaient pour les Grecs des premiers temps l'objet de la même vénération dont jouirent plus tard les monuments figurés (ἀγαλμάτα[7]). Et rien prouve-t-il mieux que la multiplication infinie, la

mais trois ou quatre, et, s'il a été tué par Hermès au moyen d'une pierre, c'est que l'*hermès* s'est substitué à l'*argos*.

1. Cf. *Dictionnaire des antiquités*, v° *Mercurius*, p. 1803, note 21.

2. Pausanias, VI, 26,5.

3. Pausanias, IX, 24,3.

4. Ὅρος dérive, selon moi, d'ὁράω, d'où ὅρομαι, veiller, et sous la forme ionienne οὖρος, qui, dans Homère, est employé tour à tour au sens de pierre-borne et de gardien ou protecteur.

5. *Iliade*, XXI, v. 403 et suiv. — On serait même tenté de croire que, si le formidable Mars (son corps recouvrait sept arpents) fut jeté à bas si prestement par la main d'une déesse, c'est que la pierre elle-même était douée d'une vertu vengeresse. Pallas ne triomphe-t-elle pas en s'exclamant : « Insensé, les Erinnies ont réalisé contre toi les imprécations que ta mère a proférées quand tu as trahi ta foi. »

6. *Iliade*, XXII, v. 489.

7. Pausanias, VII, 22,4 : « Τὰ δὲ ἔτι παλαιότερα καὶ τοῖς πᾶσιν Ἕλλησι τιμας θεῶν ἀντὶ ἀγαλμάτων εἶχον ἀργοὶ λίθοι » (*Dictionnaire des antiquités*, v° *Argoi lithoi*, p. 413, note 4).

Digitized by Google

vogue immense des Hermai, la profondeur et l'étendue des racines qu'avait poussées dans l'antique Hellade le culte du dieu protecteur des bornes, dont j'ai cru entrevoir le prototype dans le Nabû chaldéen ?

Les développements qui précèdent et les conclusions qu'on en peut tirer ne sauraient infirmer en rien, tout au contraire, la thèse exposée avec tant d'éclat par Fustel de Coulanges, que « trois choses ont eu entre elles, à l'origine, un rapport manifeste et paraissent avoir été inséparables : la religion domestique, la famille, le droit de propriété »[1]. Cette proposition, sauf la réserve que je vais faire, je la crois la vérité même. Elle se vérifie et pour la protection de la demeure par des divinités domestiques, et pour les champs eux-mêmes où certains koudourrous conjurent, à côté des grands dieux, le *lamassu* du propriétaire. Seulement, le caractère sacré de la propriété familiale n'est qu'une manifestation du culte plus général de l'animisme magique. Ce culte a pu servir aussi bien, et il a servi, en réalité, à constituer la propriété individuelle aux dépens de la propriété familiale. C'est la fin principale qu'ont en vue les *kudurru* kassites et que devait viser déjà l'érection rituelle de l'obélisque de Maništu-su. Elle fut longue à atteindre, car il ressort de ces monuments, séparés par un si long intervalle, qu'au ve millénaire av. J.-C. la propriété du sol était, avant tout, familiale et tribale en Chaldée et qu'elle l'était encore deux à trois mille ans plus tard. Tel est le point d'histoire que je voudrais considérer de plus près dans l'étude qui fera suite à celle-ci.

Jacques Flach.

1. *La Cité antique*, livre II, chap. vi, p. 69 (éd. 1866).

Digitized by Google

LA QUESTION DES FAUSSES DÉCRÉTALES.

A vingt ans de distance, M. Paul Fournier[1] a éprouvé le besoin de mettre au point le mémoire sur les Fausses Décrétales qu'il avait publié dans la *Nouvelle Revue historique de droit*. Aussi bien la polémique au sujet de la provenance et de la date de composition n'avait point cessé d'être active depuis 1887, et il était bon qu'un travail d'ensemble épargnât au public la lecture de trop nombreux articles en lui exposant clairement les arguments en présence. Il est superflu d'ajouter que l'auteur s'est on ne peut mieux acquitté de cette tâche.

En ce qui concerne la patrie des Fausses Décrétales, voici quelles sont ses conclusions (p. 83) : « 1° Les Fausses Décrétales conviennent à la situation de la province de Tours, entre 846 et 852, mieux qu'à la situation d'aucune autre province; 2° à l'époque de la rédaction des Fausses Décrétales, Isidore ou un de ses associés rédige dans la région mancelle des apocryphes destinés à servir les intérêts de l'église du Mans; ces apocryphes portent la marque de l'atelier isidorien. — Donc, c'est dans la province de Tours, au Mans ou aux environs du Mans, qu'il faut placer l'auteur ou les auteurs des Fausses Décrétales, puisque c'est là seulement qu'à la même époque nous retrouvons des traces de leur activité. »

Je persiste à croire que la thèse mancelle est erronée. Je considère comme particulièrement insoutenable l'opinion d'après laquelle l'auteur des Fausses Décrétales aurait entrepris son œuvre pour remédier aux maux que le schisme de Nominoé causait à l'église franque en général et spécialement à la province de Tours (p. 72). Un faux, surtout un ensemble de faux comme le recueil du pseudo-Isidore, ne se fabrique pas sans but. Il y a quelqu'un qu'on veut convaincre. En l'espèce, qui visait-on? Nominoé avait brutalement dépossédé en 848-849 les évêques de Dol, Vannes, Quimper, Léon, après un simulacre de jugement. Il prétextait qu'ils étaient coupables de simonie, mais le prétexte ne trompa personne : les prélats condamnés, puis expulsés, n'étaient pas, en réalité, assez dociles et ne se prêtaient pas aux visées du duc des Bretons qui voulait se séparer de la Gaule aussi bien religieusement que politiquement, briser les

1. Paul Fournier, *Étude sur les Fausses Décrétales*. Louvain, 1907, in-8°, 121 p. (Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VII et VIII.)

Digitized by Google

liens qui attachaient à Tours les diocèses armoricains et faire de Dol la métropole de son État. Était-il besoin de fabriquer une masse de fausses décrétales pour démontrer que les procédés de Nominoé étaient intolérables? Persuader qui? Le roi des Francs? Son clergé? La papauté? Mais tous étaient profondément indignés de l'audace du Breton. Tous la condamnèrent solennellement, et, pour ce faire, nul besoin d'avoir recours à des textes apocryphes. Reste l'usurpateur lui-même. C'est vraiment à lui seul qu'il fallait s'adresser si l'on voulait réussir. Mais croit-on que le recueil du pseudo-Isidore, fût-il dix fois plus gros encore, eût pu toucher l'homme intraitable qu'était Nominoé? Il agissait illégalement, et il le savait, ou plutôt il créait le droit par la force, ce qui faillit réussir, puisque Tours n'eut gain de cause que trois siècles et demi plus tard, en 1199. En vérité, parmi les hypothèses que l'imagination des érudits peut enfanter, celle-ci est des plus invraisemblables[1].

Très supérieure est l'attaque dirigée (p. 42-59) contre l'hypothèse rémoise, dont je suis partisan. M. Fournier s'efforce de démontrer que les Fausses Décrétales ont été utilisées à une époque d'accalmie, pendant laquelle Hincmar tolérait de fait les clercs ordonnés par Ebbon. Ceux-ci n'auraient eu intérêt à les composer qu'après 853; or, les Fausses Décrétales sont connues dès 852. Hincmar les cite en effet ou les invoque : 1° dans les statuts donnés au clergé de Reims le 1er novembre 852; 2° dans des *capitula* adressés aux doyens chargés de l'observation de ces mêmes statuts. M. Fournier montre très bien (p. 34-35), ainsi que M. l'abbé Lesne[2], que ce dernier texte suppose le recours constant à la seconde décrétale du pseudo-Calixte. Il reconnaît d'ailleurs (p. 36) « qu'il n'est pas péremptoirement prouvé que les instructions données aux doyens datent de 852. Elles semblent le complément des statuts diocésains promulgués à la date du 1er novembre 852; mais elles ne portent pas explicitement cette date, à laquelle on ne les rattache que par une hypothèse; je dois dire que cette hypothèse est, à mon avis, extrêmement vraisemblable. » M. l'abbé Lesne (p. 300-301) donne un argument intéressant à l'appui : il fait remarquer que tous les *capitula* d'Hincmar adressés aux archidiacres, doyens, prêtres sont datés. Seules les instructions aux doyens ne le seraient pas, sans qu'on voie la raison de cette anomalie. Elle cesse d'exister si ces instructions ne sont qu'un com-

1. Elle a été émise en premier lieu par Langen, dans *Historische Zeitschrift*, t. XII, 1882, p. 473-493; cf. déjà Hinschius, *Décret.*, p. CCIX, CCXIII. Il est à remarquer que ces savants sont des juristes et non des historiens.

2. *La hiérarchie épiscopale en Gaule et Germanie* (742-882). Paris-Lille, 1905, p. 300.

Digitized by Google

plément des statuts diocésains du 1er novembre 852. Or, dans ceux-ci, on trouve, au § XI, un renvoi au pseudo-Étienne : « Idem Stephanus sanctus papa et martyr ad sanctum Hilarium in suis decretalibus docuit. » J'ai supposé[1] que cette phrase pouvait être une addition ; M. l'abbé Lesne objecte justement (p. 303-304) que c'est l'ensemble du § XI qui sent le pseudo-Isidore[2]. Resterait à savoir si la date du 1er novembre 852, qui ne nous est connue que par l'édition de Sirmond[3], est exacte. Peut-être les deux derniers jambages de la date étaient-ils formés par un V oncial (écrit U) et ont-ils été lus D CCC LII, au lieu de D CCC LV, comme il arrive fréquemment. En tous cas, le texte est antérieur au 10 juin 856[4], puisque, à cette date, Hincmar complète ses *capitula* par de nouvelles instructions.

Quoi qu'il en soit, il apparaît que ma tentative d'abaisser, — je ne veux pas dire la composition[5], mais la mise en circulation des Fausses Décrétales, — jusque vers 858[6] et même 859 était hasardeuse. Postérieure à 847 (tout le monde est, je crois, d'accord sur ce point), sa publication peut se placer vers 854-855, si ma correction hypothétique proposée plus haut se justifiait, ou encore vers 852, selon l'opinion reçue aujourd'hui.

Laissons de côté, du moins provisoirement, la province de Reims. — M. Fournier revient (p. 24-33) sur les coïncidences de vocabulaire, signalées en premier lieu par Weiszäcker et Simson, entre pseudo-Isidore et un certain nombre de textes manceaux. Il est certain que l'auteur des *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, lequel a écrit entre 850 et mars 857[7], a connu pseudo-Isidore. Les critiques adressées par celui-ci à l'institution des chorévêques l'ont touché au vif,

1. *Études sur le règne de Hugues Capet* (Paris, 1903, in-8°), p. 373.

2. L'objection de M. Fournier (p. 36) est moins forte : vers 900, Réginon connaît ce chapitre avec son renvoi à pseudo-Étienne; donc, « jusqu'à preuve du contraire, le texte tel qu'il se présente à nous jouit de la possession ». C'est l'argument *juridique* dans toute son horreur.

3. Appendice au tome III de ses *Concilia Galliae*. Dans son édition des *Opera Hincmari*, il se borne à reproduire l'édition précédente.

4. Et non 857, comme le dit M. Lesne (p. 301) ; la douzième année de l'épiscopat d'Hincmar, sacré le 3 mai 845, commence en effet le 3 mai 856 pour se terminer le 2 mai 857. Ces *Capitula* étant du 10 juin sont de 856.

5. P. 373, l. 22 des *Études sur le règne de Hugues Capet*, remplacer *rédaction* par *publication*, comme l'exige la phrase qui suit.

6. La lettre 130 de Loup de Ferrières adressée au pape contient un renvoi à pseudo-Melchiade. Sa date se place en 858, entre le 24 avril et le mois de juillet. Elle est rédigée au *conventus apud Baternam*. Voy. Levillain, *Loup de Ferrières*, p. 176-177.

7. Avant la mort d'Aldric, laquelle doit se placer non le 7 janvier, mais le 24 mars 857. Voy. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 339.

Digitized by Google

et lui, qui ailleurs subit docilement l'influence des Fausses Décrétales, plaide ici les circonstances atténuantes. Il s'efforce de montrer que, du moins dans le diocèse du Mans, les chorévêques ont toujours répondu à une nécessité réelle. Il est visible que l'auteur plaide *pro domo*, et l'attribution des *Actus* au dernier chorévêque du Mans David, proposée par Julien Havet[1], me semble toujours séduisante. Même si l'on rejette cette attribution, il est clair que l'auteur des *Actus*, quel qu'ait été son nom, croit à l'authenticité des Fausses Décrétales. Il n'est donc pas pseudo-Isidore[2].

Non moins intéressants sont la fausse bulle de Grégoire IV, datée du 8 janvier 833, et le *Memoriale* inséré dans la seconde partie des *Gesta Aldrici*. Dans le premier de ces textes, « le pape est censé déclarer que si un adversaire d'Aldric, évêque du Mans, s'avise de former une accusation contre ce prélat, Aldric aura toujours le droit de porter sa cause devant le Saint-Siège, par voie d'appel ou directement ». Le second est le récit du procès à la suite duquel Aldric aurait soi-disant obtenu en 838 la restitution de l'abbaye de Saint-Calais. Postérieurs à la mort de Louis le Pieux (840), ces deux textes sont certainement antérieurs à la mort d'Aldric (857)[3]. Ce qui fait leur grand intérêt, c'est qu'ils sont faits d'une « mosaïque de fragments tirés des décrétales et des canons *authentiques* qui ont précisément fourni des matériaux au faux Isidore. Il y a plus : on a pu constater que bon nombre des fragments employés par l'auteur de la bulle ont été insérés dans le tissu des apocryphes pseudo-isidoriens; les tableaux dressés par MM. Hinschius et Simson en fournissent la démonstration

1. *Bibl. de l'École des chartes*, t. LIV, p. 668.

2. On ne comprend vraiment pas que B. Simson ait pu avoir l'idée de l'identifier avec lui.

3. M. Fournier veut préciser et propose (p. 80-81) de placer la fabrication de la fausse bulle en 850, époque à laquelle Nominoé occupa le Mans. « On comprend l'angoisse où se trouva l'évêque, partisan dévoué du roi franc, membre considérable de l'église franque et suffragant important du métropolitain de Tours. Il dut s'imaginer que le conquérant se proposait de le traiter comme les évêques de Bretagne qui lui avaient déplu, c'est-à-dire de l'accuser et de le déposer. Or, on savait alors au Mans, par l'œuvre connue sous le nom de *Gesta Aldrici*, qu'Aldric avait été fort apprécié du pape Grégoire IV. L'idée se présenta sans doute naturellement à un partisan d'Aldric d'imaginer la fausse bulle et de la placer sous le nom de Grégoire IV. » Ici encore, j'ai le regret de constater que l'auteur se montre plus juriste qu'historien. Rien de plus invraisemblable que de supposer que Nominoé, qui brûlait sans pitié églises et monastères, se serait laissé arrêter par un morceau de parchemin. Les préoccupations prêtées à Aldric n'ont, d'ailleurs, aucune probabilité. Nominoé fit une razzia dans le Maine, rien de plus. Lui-même savait fort bien qu'il ne pourrait étendre si loin ses conquêtes et garder le Mans.

Digitized by Google

péremptoire » (p. 72). M. Fournier conclut judicieusement (p. 74-75 et p. 77) que l'auteur de la fausse bulle (et aussi celui du *Memoriale*) « travaillait dans l'atelier où se préparait la grande falsification d'Isidore; il s'est servi pour sa construction des pierres qu'on y taillait aussi bien que des procédés qui y étaient usités ». Je serai même plus catégorique et je dirai sans hésitation que la fausse bulle et le *Memoriale* sont à coup sûr de pseudo-Isidore. Ils révèlent un premier stade de son entreprise : il ne fabrique pas encore de Fausses Décrétales[1], mais il se fait la main. C'est peut-être même le succès de ces textes qui lui a donné l'audace de forger de toutes pièces des décrétales au lieu de se borner à composer des centons.

Ces faux n'émanent pas d'Aldric lui-même. Son style, que nous connaissons par son autobiographie, *Gesta Aldrici*[2], diffère profondément de celui de pseudo-Isidore. Ils n'émanent pas davantage de son entourage. Comment admettre qu'un clerc manceau, écrivant du vivant de l'évêque, puisse composer une bulle où l'on reconnaît que tous les torts n'étaient pas du côté des adversaires d'Aldric[3]. Comment l'auteur des *Actus*, partisan du prélat et son contemporain, pourrait-il insérer cet acte dans son œuvre si elle avait été composée au Mans? Comment pourrait-il surtout utiliser le *pseudo-Isidore en croyant à son authenticité* s'il s'agit d'une composition forgée au Mans? Impossible qu'il ne fût pas au courant s'il y avait eu dans la ville ou près de la ville un atelier de faux de cette importance. Cela est d'autant moins admissible que l'auteur des *Actus* a utilisé, et sans doute composé lui-même, quantité de diplômes faux des rois francs en faveur de l'église du Mans. Il y aurait eu nécessairement deux ateliers de faussaires au Mans, et l'un d'eux, celui des faux diplômes, aurait ignoré l'autre, celui des Fausses Décrétales. Se peut-il rien concevoir de plus invraisemblable!

Ce n'est pas tout. Le but principal de pseudo-Isidore c'est d'établir ou de restaurer l'autorité de l'évêque. Au milieu du IXe siècle, l'évêque a deux ennemis : le laïque, roi ou comte, qui s'ingère dans les élections, s'empare des biens de l'Église et prétend déposer le prélat à tort et à travers; le métropolitain qui, depuis les réformes de Charlemagne, a pris une importance considérable et veut faire de ses suffragants de simples subordonnés. M. Fournier passe rapidement (p. 18) sur ce dernier adversaire. Tout le monde a été frappé cepen-

1. On en trouve une cependant dans le *Memoriale*.

2. J'étends une remarque que Waitz (*Mon. Germ. Script.*, t. XV, p. 304) et Julien Havet (*Bibl. de l'École des chartes*, t. LIV, p. 603) ont faite au sujet des rapports des *Actus* et des *Gesta Aldrici*.

3. Cf. P. Fournier, *loc. cit.*, p. 81.

Digitized by Google

dant, en dernier lieu M. l'abbé Lesne, du fait que la pointe de l'arme forgée par pseudo-Isidore est dirigée contre les métropolitains. Pseudo-Isidore n'exalte la suprématie de Rome que parce que la papauté est le seul pouvoir capable de mettre fin à la tyrannie de cet ennemi détesté, l'archevêque[1].

Le malheur de l'hypothèse mancelle, c'est que rien absolument ne dénote la moindre hostilité au IXe siècle entre le Mans et la métropole de Tours. Les rapports des deux églises sont excellents. Le but de pseudo-Isidore, s'il est manceau, échappe totalement.

Mais est-il manceau? Cette conséquence n'est nullement nécessaire. Pseudo-Isidore a fourni des pièces à Aldric, évêque du Mans[2]. Il s'est arrangé pour que sa collection fût connue de bonne heure par le clergé de cette ville, mais rien ne force à admettre qu'il habitât ce diocèse. On vient même de montrer à quelle invraisemblance se heurterait l'existence d'un atelier pseudo-isidorien. En réalité, pseudo-Isidore est un ami d'Aldric, mais il ne demeure pas près de lui et il n'agit pas que pour lui[3]. Son dessein dépasse les étroites limites d'un diocèse. Son œuvre a une portée bien plus étendue. Elle ne vise

1. Pseudo-Isidore a pensé aussi que la restauration de l'autorité des antiques *primats* pourrait être utile à son dessein. Mais il n'avait à leur sujet, comme l'a établi, entre autres, Lurz (*Ueber die Heimat Pseudo-Isidors*, München, 1898, p. 14-17), que des idées vagues.

2. Aldric écrivait trop mal (cf. plus haut) pour oser forger lui-même des pièces dont l'incorrection l'eût trahi. Quant à dire avec J. Havet (p. 657) qu'il était trop honnête homme pour faire des faux ou permettre même qu'on en fît autour de lui, c'est s'illusionner complètement. La défense entreprise par Havet du jugement du 7 septembre 838 donnant Saint-Calais à Aldric, jugement qui est dans les *Gesta Aldrici*, a été jugée vaine par Mühlbacher (Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, 2e éd., n° 982) et avec raison. Aldric était un faussaire. Havet a magistralement démontré que la confection de fausses légendes sur les premiers évêques du Mans, de chartes apocryphes, d'un catalogue épiscopal fantaisiste, remontaient, au moins en partie, jusqu'à 836, c'est-à-dire jusqu'au début de l'épiscopat d'Aldric (nommé en 832). Comme sa maladie ne commença qu'en 853, impossible d'admettre qu'il n'ait pas connu ce long travail de falsification. La vérité, c'est qu'il l'encouragea, le provoqua et demanda au besoin l'aide de ses amis.

3. L'auteur des *Actus*, en insérant la fausse bulle de Grégoire IV, fait observer lui-même que cette pièce pourra servir également à protéger d'autres évêques : « Quae etiam in exemplum aliis episcopis prodesse poterit. » M. Fournier, sous prétexte que le but principal que se proposait l'auteur était de défendre Aldric, se refuse (p. 77) à admettre qu'on puisse lui attribuer une autre patrie que le Mans. Je ne saurais accepter cette opinion. J. Havet (*loc. cit.*, p. 654) a remarqué que le style de cette bulle est bien éloigné de celui des *Actus* et des pièces fausses fabriquées par leur auteur. Or, celui-ci, la chose est sûre, était manceau. L'auteur de la bulle ne l'était pas, toujours pour la raison indiquée plus haut.

Digitized by Google

à rien moins que la réforme totale de l'Église de son temps. Tout ce qui peut affaiblir la dignité, disons mieux, l'omnipotence de l'évêque, — le laïque, le chorévêque[1], — il le condamne. Pseudo-Isidore est peu préoccupé de théologie; c'est un réformateur de la discipline ecclésiastique et de la société laïque de son temps[2]. Il n'est point indispensable *a priori* qu'il soit de tel diocèse plutôt que de tel autre. Néanmoins, il est reconnu par tout le monde qu'il a vécu en Gaule, dans la région comprise entre la Loire, le Rhin et le Rhône. Dans cette région, une province avait été profondément troublée, celle de Reims. La déposition de l'archevêque Ebbon avait semblé à beaucoup illégale : les biens de l'Église avaient été mis au pillage, enfin et surtout c'était, de toutes, celle où le métropolitain, Hincmar, faisait sentir le plus durement le poids de son autorité sur les simples évêques chers à pseudo-Isidore. Ne doit-on pas en conclure que celui-ci, s'il n'appartient pas de toute nécessité à cette province, a été du moins atteint dans ses convictions, ses rêves, peut-être aussi ses intérêts, par le spectacle de ce qui s'y était passé, de ce qui s'y passait encore? Le violent amour qu'il porte aux évêques donnerait tout lieu de croire qu'il était lui-même un évêque[3]. Pseudo-Isidore n'est pas nécessairement de Reims même ou de la province. Soit, mais il ne doit pas en être fort éloigné. S'il n'est pas évêque, au moins a-t-il des raisons

1. M. Fournier (p. 69 et suiv.) remarque à ce propos que la Bretagne est peut-être à cette époque la région de la Gaule où il était le plus utile de rappeler le principe que, pour la consécration épiscopale, il faut trois évêques, ce qui entraînait la condamnation des chorévêques et des évêques celtes. Mais en Bretagne justement, il n'y a pas de ces chorévêques exécrés de pseudo-Isidore. Les abbés-évêques sont tout différents et ne sont nullement condamnés en termes exprès par celui-ci. Ils diffèrent également des évêques de *vici*. Enfin les évêques errants qui inquiètent le clergé franc sous Charlemagne sont des *Scotti;* ils n'ont aucun rapport avec les prélats armoricains.

2. M. Fournier a bien saisi, il me semble (p. 5-21), le but de l'auteur, et il a raison (p. 59) de dire qu'entre l'affaire des clercs ordonnés par Ebbon, condamnés par Hincmar, et les grands desseins des Fausses Décrétales il y a disproportion.

3. Le nom de Rothadus de Soissons, mal vu d'Hincmar, puis persécuté par lui, se présente aussitôt à l'esprit, d'autant que l'évêque de Soissons est le premier de la province après l'archevêque, d'autant que c'est par lui que Nicolas Ier (lequel fait le plus grand éloge du personnage) a appris l'existence des Fausses Décrétales. Mais la négligence de l'administration de Rothadus qui engageait des objets du trésor de son église à des aubergistes et des juifs (il est vrai que l'accusateur est Hincmar) va directement à l'encontre des préceptes chers à pseudo-Isidore. En outre, persécuté par Hincmar, eût-il attendu jusqu'en 864 pour présenter au pape les décrétales apocryphes qui lui furent si utiles? Enfin, Rothadus, qui a pris part à la déposition d'Ebbon en 835, à l'installation d'Hincmar en 845, n'est pas un chaud partisan du premier, à coup sûr. Or,

Digitized by Google

d'espérer le devenir un jour. Un clerc instruit de la cour de Charles le Chauve, qui séjournait habituellement dans la province de Reims, où étaient presque tous ses *palatia*, pourrait être parfaitement l'auteur des Fausses Décrétales.

Sans attacher à une simple hypothèse plus d'importance qu'elle ne vaut, je persiste à croire que Vulfadus, le plus éminent des clercs déposés par Hincmar, chanoine de l'église de Reims, *ministerialis* du roi, qui l'apprécie extrêmement, précepteur de ses enfants, clerc très savant et très habile, fort redouté d'Hincmar[1], mérite mieux que tout autre l'*honneur* d'être désigné comme auteur des Fausses Décrétales. M. Fournier (p. 59) reconnait que « l'opinion qui fait de Vulfadus et de ses partisans les auteurs des Fausses Décrétales est la seule opinion compatible avec l'hypothèse qui place à Reims le berceau de cette compilation ». Elle est compatible également avec l'hypothèse que pseudo-Isidore était un clerc du *palais*. En tout cas, je crois plus fermement que jamais qu'il n'a jamais vécu dans le diocèse du Mans. Je dirai mieux : la seule chose sûre, c'est qu'il n'était pas du Mans. Je persiste également à trouver intéressant que l'archevêque de Reims ait eu des premiers ou le premier connaissance des Fausses Décrétales. M. Fournier (p. 59, n. 1) objecte que Hincmar éprouve des doutes sur l'authenticité de certains textes pseudo-isidoriens : « Si le faux Isidore lui avait été présenté par ses adversaires[2], de tels doutes seraient devenus une certitude; il se serait insurgé contre toute la collection. Il demeura sur la réserve parce qu'il ne se sentait point visé, et si parfois il combattit les doctrines pseudo-isidoriennes, parfois aussi il essaya d'en tirer parti. » Cette objection perd de sa force précisément parce que les Fausses Décrétales ont une portée générale. Et comme sur certains points, telle la condamnation des usurpations laïques[3], elles se rencontrent avec les idées et les intérêts d'Hincmar, celui-ci ne peut les condamner en bloc et cherche même à les utiliser. Il ne peut non plus, pour cette

pseudo-Isidore, en admettant même qu'il ne fût pas foncièrement un partisan d'Ebbon, ne pouvait se dissimuler qu'il fournissait des armes aux amis de ce dernier. Rothadus me paraît donc à écarter, quoique Schrörs (*Hinkmar*, p. 236) penche en sa faveur, si l'on peut s'exprimer ainsi. En dehors de Rothadus (et d'Hincmar de Laon, qui est hors de cause), aucun autre évêque de la province de Reims n'a osé tenir tête à Hincmar.

1. Sur Vulfadus, cf. *Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 366-367, et aussi Schrörs, *Hinkmar, Erzbischof von Reims*, p. 273-275.

2. Des adversaires bien maladroits. Vulfadus était tout le contraire d'un maladroit.

3. Les prescriptions disciplinaires de pseudo-Isidore énumérées par M. Fournier (p. 51, n. 2) sont conformes également aux préceptes d'Hincmar.

Digitized by Google

même raison, se sentir uniquement visé. Néanmoins, il est bien certain qu'il l'était implicitement comme métropolitain. Aussi le voyons-nous se débattre contre le filet tressé par plus habile que lui. On peut même se demander s'il n'a pas soupçonné d'où venait le coup. Le procès inopiné intenté par lui en 853 après des années d'accalmie à Vulfadus et aux clercs ordonnés par Ebbon, leur condamnation, l'animosité si peu explicable de l'archevêque à l'égard de Rothadus suivent de bien près la mise en circulation des Fausses Décrétales, si l'on accepte la date de 852 proposée pour les *Capitula presbyteris data*, où des textes pseudo-isidoriens sont signalés pour la première fois. Je crois que sa haine contre Vulfadus et Rothadus ne l'a point égaré. N'est-il pas curieux aussi que la période de réconciliation d'Hincmar avec Vulfadus et sa bande[1], période que M. Fournier (p. 47-50) a montré s'étendre de 847 à 852, corresponde exactement à l'intervalle de temps qu'on assigne à la confection des Fausses Décrétales? On sait en effet que, antérieures à 858, et même (selon M. Fournier et l'ensemble des érudits qui se sont occupés de la question) à 852, les décrétales apocryphes ont été écrites après les Faux Capitulaires du soi-disant Benoît le Lévite. Or, ceux-ci n'ont pas été publiés avant 847.

A ce propos, je veux encore rompre une lance en faveur de l'origine mayençaise de ce dernier texte. La provenance mayençaise du pseudo-Benoît « ne saurait être admise », dit M. Fournier (p. 40). C'est possible, mais il faudrait, pour démolir cette thèse, d'autres objections que les siennes. J'avais invoqué[2] plusieurs arguments : 1° le faussaire attribue l'idée première de son recueil à Autcarius II, archevêque de Mayence (mort en 847), et prétend en avoir puisé les éléments dans les archives mayençaises constituées par les archevêques Riculf et Autcarius Ier. M. Fournier objecte que les titres et les préfaces des faussaires méritent peu de créance. Cela va de soi, mais là n'est pas la question. Un faussaire qui essaye de mettre son recueil en quelque sorte sous le patronage des archevêques de Mayence veut influencer un public pour qui ces prélats sont en vénération. J'ai dit[3] et je maintiens que cette tactique du pseudo-Benoît montre qu'il n'écrivait pas entre la Meuse et la Seine, à plus forte raison en Neustrie, où l'on se souciait fort peu des métropolitains de Germanie. 2° Dans sa préface en vers, pseudo-Benoît, rappelant les partages qui ont fait suite au traité de Verdun, nomme en premier

1. Hincmar appelle les clercs consacrés par Ebbon *collegium Vulfadi*.
2. *Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 367-370.
3. *Ibid.*, p. 368.

Digitized by Google

lieu Louis le Germanique. Or, on sait que Mayence fut détachée de la portion réservée à Lothaire et attribuée à Louis le Germanique. N'est-il pas évident que Louis est le souverain du pseudo-Benoît? M. Fournier ne voit là qu'un accident : Louis est nommé en tête « parce que (cela a frappé l'auteur) il portait le même nom que son père ». L'explication me paraît tant soit peu insuffisante[1]. 3° Entre autres sources, pseudo-Benoît utilise des lettres de saint Boniface, archevêque de Mayence, et la loi des Bavarois, deux textes peu intéressants pour les gens de la France occidentale. — Mais la plupart des textes attribués à saint Boniface par pseudo-Benoît ne sont pas de lui[2]; en outre, celui-ci utilise non seulement des lois germaniques, mais aussi des textes du royaume occidental, tels la *Lex romana Wisigothorum*, les *Capitula* de Teodulf d'Orléans. Cette dernière observation est juste; mais il n'importe à l'affaire que les textes attribués à saint Boniface soient ou ne soient pas à lui. Il suffit que pseudo-Benoît ait cru ou feint de croire que ces textes étaient d'un saint dont la mémoire était en vénération à Mayence. Croit-on que, au Mans, à Tours, à Reims même, Boniface fut une si grande autorité morale?

Le dernier chapitre, le plus neuf et le plus étendu de l'ouvrage, est consacré (p. 84-121) à déterminer la place qu'ont tenue les Fausses Décrétales dans les préoccupations des papes depuis l'année 864, qui vit Rothadus apporter à Nicolas Ier soit le recueil, soit des extraits de ces textes (M. Fournier penche pour cette dernière alternative, p. 111), jusqu'à la fin du xe siècle. Le parti auquel se range M. Fournier est intermédiaire entre la thèse d'A.-V. Müller et celle de Schrörs, un peu plus proche de cette dernière. Tandis que le premier soutient que la connaissance de l'œuvre du pseudo-Isidore a modifié les conceptions canoniques de Nicolas Ier, Schrörs pense que le pape n'a guère connu des Fausses Décrétales que leur existence et qu'elles n'ont exercé aucune influence sérieuse sur lui. Enfin, les dernières pages établissent que la diffusion des Fausses Décrétales, si rapide en France, fut lente en Italie. Les successeurs de Nicolas Ier se tinrent sur la réserve et ce ne fut que sous Grégoire VII que l'œuvre du pseudo-Isidore rencontra à Rome un plein succès.

Ferdinand Lot.

1. Il eût mieux vaiu remarquer que, dans le manuscrit de Beauvais, c'est Lothaire qui est nommé en tête. Mais ici encore Charles ne vient qu'en troisième lieu.

2. Voy. Seckel, *Studien zu Benediktus Levita*, dans *Neues Archiv*, t. XXIX, 1904, p. 294-324.

Digitized by Google

DOCUMENTS ITALIENS SUR CAGLIOSTRO ET LA FRANC-MAÇONNERIE.

Toute une école historique attribue aux sociétés secrètes du XVIIIe siècle et en particulier à la maçonnerie un rôle éminent de préparation et d'action à propos de la période révolutionnaire. Depuis le célèbre abbé Barruel[1] jusqu'au chanoine Touzery[2], beaucoup de prêtres ont étudié cette période avec l'idée préconçue qu'il y a un lien direct entre ces sociétés et les principaux événements révolutionnaires et, condamnant ces sociétés que réprouvait la papauté, ils condamnent par là même la Révolution. L'histoire objective ne se soucie que médiocrement de verdicts de cette espèce et doit rechercher dans quelle mesure est vraie l'affirmation d'un rapport quelconque entre les sociétés du XVIIIe siècle et la Révolution[3]. Or, non seule-

1. Voir plus bas, n. 2. — La thèse en question est soutenue dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, Hambourg, 1798; Lyon, 1803, 5 vol. in-8°. Avant Barruel, l'abbé F. Lefranc avait, en 1791 et 1792, exprimé une opinion semblable.

2. Dans ce sens, cf. le P. I. Rinieri, *Della rovina d'una monarchia* (Turin, 1902, in-8°), qui voit dans le développement de la maçonnerie dans le royaume de Naples la cause principale de la décadence. De même, entre autres, abbé F. Page, *Meximieux. Une commune pendant la Révolution*, Belley, 1903, in-8° (voir le compte-rendu d'A. Mathiez, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1904, t. V, p. 278); abbé Th. Latil, *Hist. civile et religieuse de Grasse*, Grasse, 1905, in-8°, et Mgr A. Giobbio (professeur à l'Académie des nobles ecclésiastiques), *La Chiesa e lo stato in Francia durante la Rivoluzione 1789-1799*, Rome, 1905, in-8°; parmi les laïques qui ont récemment écrit sur la question : M. Talmeyr, *la Franc-maçonnerie et la Révolution française*, Paris, 1904, in-18; A. Cochin et Ch. Charpentier, *la Campagne électorale de 1789 en Bourgogne*, Paris, 1905, in-18; G. Bord, *la Conspiration maçonnique de 1789*, dans le *Correspondant*, 10 et 25 mai 1906; un article anonyme enfin de l'*Edinburg Review*, janv.-avril 1906, p. 203.

3. Mounier (*l'Influence attribuée aux philosophes, francs-maçons et illuminés*, Paris, 1801, in-8°) la nie absolument. H. d'Alméras (*Cagliostro*, Paris, 1904, in-18) pense que la maçonnerie catholique et royaliste ne prépara pas, mais bien au contraire subit la Révolution. Les sociétés secrètes du XVIIIe siècle sortent en partie du snobisme et de l'ennui profond qui sont deux des caractères du « monde » à cette époque, où trop de nouveautés attendues et inattendues amènent un bouleversement général de la mentalité (cf. dans ce sens M. de Vogüé, *l'Histoire à Versailles*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1901, t. VI, p. 673; Pontet, dans l'*Acacia*, janv. 1905, p. 26).

Digitized by Google

ment cette besogne n'est pas faite[1], mais avant de pouvoir enregistrer un certain nombre de faits établis, l'historien a à rejeter toute une masse d'on dit, de documents apocryphes qui, provenant d'initiés rebutés ou chassés ou de profanes imaginatifs, ont créé autour des sociétés secrètes un voile épais et imposant de fausses légendes. A mesure que les sociétés secrètes, que la maçonnerie s'éloignaient de leur lieu d'origine, l'Angleterre[2], que, dans leurs réunions, les initiés s'entouraient d'un certain nombre de précautions, inventaient une certaine quantité de rites qui leur donnaient une auréole de mystère et d'étrangeté, à mesure enfin qu'elles pénétraient dans des pays comme l'Espagne ou l'Italie[3], davantage hostiles ou moins préparés aux idées, en bloc égalitaires et laïques, qu'elles professaient, les légendes se firent plus multiples, plus énormes, et ceux-là mêmes qui les créaient, dans l'inconscience de la peur ou dans les nécessités de la lutte, y trouvèrent autant d'armes souples et meurtrières. Dans l'entourage mal informé des papes du XVIIIe siècle, on crut plus ou moins à ces légendes, et c'est d'elles que sortirent finalement ces excommunications qui, sur la base fragile d'accusations souvent imaginaires, allaient atteindre, à partir de 1738, les sociétés secrètes et la maçonnerie[4] : la papauté y crut voir, en effet, non seulement des foyers d'incrédulité où les tenants du diabolisme[5] pouvaient jeter de nouveaux aliments, mais encore des groupements contraires aux principes théocratico-monarchiques de l'ancien régime. La politique de la papauté à l'égard du royaume de Naples au XVIIIe siècle peut

1. A la vérité, il n'y a pas de livre scientifique à citer. Voir le rudiment de bibliographie établi par H. d'Alméras, *op. cit.*, p. 12. Cf. également la *Bibliographie de la franc-maçonnerie et des sociétés secrètes*, de P. Fesch et R. Lay, Paris, 1906, in-8°. *L'Essai sur les illuminés*, du marquis de Luchet, qui clôt le XVIIIe siècle (Paris, 1789, in-8°), est plein d'erreurs. On trouvera dans *la Grande Encyclopédie*, t. XVII, p. 1180 et suiv., une revue, en partie critique, des ouvrages « historiques » consacrés à la question.

2. C'est à la fondation de la Grande Loge de Londres, le 24 juin 1717, qu'on doit rattacher les débuts de la maçonnerie moderne.

3. En 1733, le duc de Middlesex fonde la loge de Florence. C'est le début de la maçonnerie en Italie. Elle se développera surtout dans les États de François de Lorraine et dans le royaume de Naples. Dans les États du Saint-Siège, le Saint-Office fit une enquête qui aboutit à la bulle de Clément XII de 1738.

4. On trouvera une traduction de la bulle de Clément XII qui condamnait la maçonnerie à l'Appendice III du *Cagliostro* d'H. d'Alméras, p. 365-368.

5. Les questions de diabolisme intéressent toute une partie du monde intellectuel italien au XVIIIe siècle. Cf. Dino Provenzal, *Una polemica diabolica nel secolo XVIII*, Rocca San Casciano, 1901, in-16. Comme manifestation de la persistance des théories diabolistes au XIXe siècle, cf. la brochure de Lea, *Léo Taxil et Diana Vaughan*, Paris, 1901, in-8°.

Digitized by Google

se résumer en un long effort pour le prévenir contre le danger insoupçonné de la maçonnerie ténébreuse[1].

Je voudrais, en publiant quelques textes, montrer par l'exemple de quelle façon, en partant de documents apocryphes, ont pu se constituer ces légendes dont les effets pratiques ne peuvent être niés[2]. Ces textes sont tirés du *Fondo Gesuitico* de la *Biblioteca nazionale Vittorio-Emanuele* de Rome. Qu'ils soient apocryphes, cela ne fait aucun doute[3]. La terminologie même des sociétés secrètes, constituée dès le XVIIIe siècle et connue aujourd'hui même par les profanes[4], n'y est point employée, sauf pour deux, et cette absence ne souligne-t-elle pas la grossièreté du faux, qui aurait pu recevoir de son emploi une couleur de vraisemblance, un air d'authenticité? Quant au

1. Voir le livre déjà cité du P. I. Rinieri et la monographie sur l'abbé A.-J. de Pargalia, par G. Capasso, dans ses *Ricerche biografiche*, Parma, 1887, in-8°.

2. Le P. Rinieri, *op. cit.*, a publié quelques-uns de ces textes. En voici un autre, publié dans la *Gazetta ecclesiastica* de Florence, n° 16, du 8 avril 1776, p. 114; c'est la traduction italienne d'une lettre trouvée dans les papiers d'un certain M. de la Floride, mort inopinément à Genève en 1774 :

« Carissimo amico. Il nostro piano si avanza ogni di più. Già ci è riuscito di mettere in continui contrasti le due podestà dell' impero e del sacerdozio. É stato per noi un colpo maestro la rovina de' Gesuiti sempre troppo attaccati per loro consuetudine a sostenere i diritti de l'una, e dell' altra podestà, e premurosi perció di contenerle ne' propri limiti, e sempre troppo contrarj alle nostre idee. Non abbiamo più di che temere, anzi pensiamo tirar vantaggi per il nostro sistema dalla stessa loro rovina; perchè essendo eglino per una parte stati tanto mal trattati da queste due podestà, non avranno certamente per l'avvenire impegno alcuno per difenderle, ed essendo tuttavia per l'altra parte tanto compatiti del popolo per le sofferte disgrazie, non potrà il popolo fare a meno di non approvare il nostro sistema, di remettere ognuno nello stato d'una *perfetta libertà e indipendenza*. Proseguiamo pure a fare che sieno sempre più *perseguitati gli altri religioni e i preti ancora*. In questo modo si empirà sempre più il mondo di *malcontenti*, e noi saremo in maggiore speranza di stabilire il *nostro sistema*. Con questa occasione vi fo sapere, che presto si cambieranno alcuni segni per quelli della nostra classe, perche siamo in pericolo di restar scoperti ai segni antichi. Voi fra tanto travagliate ad accrescere il numero di quelle persone, che a suo tempo ci potranno giovare. E sono di cuore vostro amico.

« 3 Febbr. 1774. M. G. »

La copie de ce document se trouve dans la *Rivoluzione religionaria e civile de' Francesi incominciata l'anno 1789*, opera del sig. Vaudero Pahour..., ouvrage imprimé à Foligno en 1795, et dont j'ai trouvé un exemplaire manuscrit à la bibliothèque Victor-Emmanuel de Rome (*Fondo Gesuitico*, n° 381) pour le tome II, qui contient les pièces justificatives du tome I.

3. Je n'ai eu affaire qu'à des copies, qui n'ont aucune prétention à simuler les extérieurs de l'authenticité.

4. Goyau, *la Franc-maçonnerie en France*, Paris, 1899, in-18; Prache, *la Pétition contre la franc-maçonnerie*, Paris, 1902, in-18.

Digitized by Google

fond lui-même, on peut dire qu'il sue le mensonge, car, parmi les membres de ces sociétés secrètes où, à première vue, le premier et peut-être le seul défaut qui saute aux yeux, c'est comme une sorte de « cabotinage de la sensibilité »[1], doit-on croire qu'il ait pu y en avoir de si audacieusement cynique pour oser parler de soi-même comme ils le font, pour se dire, même entre soi, capables de toutes les bassesses et de tous les crimes? C'est si peu présumable qu'on a de la peine, par ailleurs, à admettre que des faussaires aient été ou assez sots ou assez criminels pour fabriquer des monuments de cette taille, et qu'on ne le pourrait certainement pas, si l'on ignorait le caractère du clergé italien au XVIIIe siècle, sa bassesse et son ignorance, et si l'on oubliait que c'est de ces accusations forgées que sont sorties les condamnations officielles. Quant à dire quels sont les auteurs du faux, c'est impossible. Le fait même que les copies d'après lesquelles je publie ces documents ont fait partie de la bibliothèque des Jésuites[2] ne permet pas, absolument parlant, de croire que c'est de leur compagnie que sont sortis ces faux, où leurs ennemis, considérés comme naturels par le populaire, étaient confondus, et l'on ne peut même bien discerner si nous avons affaire à des faux conscients ou à l'enregistrement presque involontaire d'une simple tradition courante.

Les deux premiers documents, un serment de la « secte » et son commentaire par un adversaire, sont de la même inspiration : c'est la philosophie de la régénération humaine qui sert de couvert à la société pour la réalisation de ses desseins égoïstes; le moyen de réaliser ces desseins, c'est l'obéissance absolue aux supérieurs, seuls capables de voir clairement le but; — ironie de ces faussaires qui montraient la vilenie d'une systématisation imaginaire de la passivité et pouvaient considérer autour d'eux les effets certains d'une passivité réelle!

a[3].

GIURAMENTO DE' LIBERI MURATORI.

Io. N. N. confesso qui presente a Voi degnissimo Plenipotenziario del Chiarissimo ordine, nel quale desidero di esser ricevuto, che sono conscio a me stesso della mia naturale debolezza et importanza (1), che

1. H. d'Alméras, *op. cit.*, p. 97.
2. Actuellement *Fondo Gesuitico* de la Biblioteca Vittorio-Emanuele de Rome, dont j'ai examiné un à un les manuscrits concernant l'histoire de France (*Revue des Bibliothèques*, janv.-févr. 1906).
3. *Fondo Gesuitico*, ms. 1186 (3315), n° 3, 1 feuillet.

Digitized by Google

per quanti titoli, onori e dignità che io possa pretendere nella società civile, nel fondo altro non sono che uomo (II); che tutto il rimanente, siccome io l'hò acquistato per mezzo di altri uomini, così mi possa similmente esser ritolto da essi (III); che conoscendo quivi che le approvazioni e la stima degli altri uomini mi sia assolutamente necessaria, procurerò in ogni maniera, per quanto mi sarà mai possibile, di conservarla (IV). Non farò servir giammai il mio potere, la mia autorità presente nè futura in pregiudizio del comun vantaggio, e che all' incontro mi opporrò con tutto il mio potere a' nemici del genere umano e della società civile (V).

(VI.) Confesso, e prometto inoltre di voler profittare di tutte le occasioni ove potrò servire all' umana società, e migliorare la mia volontà e le mie cognizioni, e comunicare le mie utili scoperte per il comun vantaggio, per quanto lo richiederà da mè il buon essere, ed i statuti della società presente.

(VII.) Mi obbligo ad osservare un silenzio perpetuo, ed a prestare una fedeltà ed ubbidienza inalterabile a tutti i superiori, ed agli statuti dell' ordine. Rinunzio ancora fedelmente ad ogni mia opinione o parere particolare, alla mia copartia, all' uso limitato delle mie forze e capacità.

(VIII.) Mi obbligo di riguardare il benessere dell' ordine, come il mio proprio, essendo pronto di servirlo in tutto il tempo, che io sarò membro di esso, co' miei beni, col mio onore, e col mio sangue.

(IX.) Se accadesse mai, che io per inconsiderazione, per passione, o per malizia ancora attentassi qualche cosa contro i statuti, o il benessere dell' illustre Società, mi sottometto a tutte le riprensioni, e a tutte le pene, che mi saranno aggiudicate da' superiori.

Prometto inoltre di assistere all' ordine, e co' miei consigli, e co' fatti in tutte le sue emergenze, come meglio saprò, e secondo la mia coscienza, sagrificando perciò i miei pregiudizi privati, e che riguarderò per amici o per nemici tutti quelli che lo sono della società, nè mi posterò verso di questi in altra maniera, che a norma delle istruzioni, che riceverò della medesima società.

Nella medesima maniera sono disposto e pronto di attendere con tutti i mezzi leciti all' ingrandimento e dilatazione della società, e di adoperare a questo fine tutte le mie forze per quanto mi sarà possibile. E tutto ciò io lo prometto, e mi obbligo, senz' alcuna restrizione mentale, intieramente secondo l'intenzione della società, la quale esige da me questa promessa da uomo onesto, qual mi protesto di essere ora e di voler esser per sempre.

b.

I[1].

Ha fatto un gran passo per perfezionare se stesso chiunque ha acquistato la cognizione della sua naturale debolezza... Ma chi è che non la conosca,

1. *Fondo Gesuitico*, ms. 1354, 4 feuillets.

Digitized by Google

o che non debba conoscerla... Questa cognizione è mai un dovere particolare dell' ordine, o non è ella piuttosto un dovere di tutta l'umanità? Ma notate bene, che quivi non si esige già questa cognizione, perchè ognuno dalla propria debolezza ed impotenza impari a compatire quelle del suo prossimo, e perchè stia sempre in guardia di se stesso per non cadere, ma unicamente perchè l'iniziato fratello dalla cognizione della propria debolezza ed impotenza prenda argomento de ubbidire alla cieca ad ogni volontà ai superiori dell' ordine, ed acconsentire senz' altro esame a tutte le interpretazioni fatte, e da farsi, ed affinchè si sottoponga con una pazienza da bue ad giogo di tutto il sistema dell' ordine.

II-III.

Si potrà dunque acquistare e perdere ogni cosa per mezzo degli uomini... ancora la virtù... ancora l'essere... conscio a se stesso di aver operato bene...?

Un uomo il quale sostiene, che possa ottenere e perdere tutto per mezzo degli uomini, certo è, che comunemente non confida nelle proprie forze, ma si fonda unicamente sopra le attinenze, che ha sopra l'impegno, che ha contrattato, e sopra la speranza, che i suoi fratelli lo pubblicaranno da per tutto, e basta che sappia l'arte di accomodarsi a tutti, di dar gusto a molti, e rendersegli obbligati, evoche (?) la sua fortuna è fatta... E quanto è facile questo a' tempi nostri, ne' quali tutti si pascono di chimere, e dove per aver informazione di qualche soggetto non si chiede mai : Ha egli la capacità necessaria per questo impiego? Sa egli ciò, che deve sapere? E' egli galantuomo, uom probo, fedele, uomo di parola?... Ma soltanto : E' egli uomo ben fatto?... Come va vestito?... Sa ballare, cavallare? Sa di scherma, come suona il cembalo? S'intende egli del disegno? Come si diletta egli di far all' amore, quante femine? Ha avuto mai niun' malo di galanteria? Con chi tratta, e dove va alla conversazione?

Ma cosa potrà aspettarsi da un uomo, dirò meglio, da una intera società di uomini, tra quali non v' è alcuno, chi consulti la ragione e gli doveri della virtù, ma tutti si appoggino unicamente sopra gli uomini, e sopra le relazioni, che hanno con questi?... Chi s' incoglierà dell' acquisto della scienza? Chi si curerà di acquistarsi de' meriti perenni a forza di sudori, e di stenti, sapendo che potrà ottenere tutto per mezzo degli uomini a molto miglior prezzo?... E che consolazione potrà avere un di costoro, che può essere spogliato di tutto dagli uomini, allorchè gli succeda in fatti di trovarsi spogliato da tutto ciò, che nella sua opinione lo potrebbe render' felice? Bisognerebbe che costui rinvenisse in se stesso di che consolarsi; ma, avendo egli trascurato l'acquisto delle virtù, non hà forze proprie, e ciò per la sua supposta debolezza ed impotenza; ecco ch' egli rimane nudo, e spogliato di interno conforto, e non sapendo ove voltarsi, s' appiglia finalmente a quell'

Digitized by Google

unico remedio tanto decantato da' suoi fratelli, il soicidio per liberarsi una volta per sempre da tutti i suoi malori.

La conseguenze per tanto di questo principio, cioè che si possa acquistare, e perdere tutto per mezzo degli uomini sono. 1. che i fratelli nulla si curano di acquistarsi de' meriti reali, e proprî, e che s' industriano di avanzarsi unicamente col deprimere i meriti altrui a forza di calunnie, di detrazioni, e di maldicenze. 2. il soicidio semprechè non veggono altra via da scappare.

IV.

Ogni uom da bene desidera di acquitarsi la stima e l'approvazione degli uomini, ma questa non gli è necessaria, di modo che non possa passarsela senza di lei assolutamente. Egli ritrova in se stesso una certa dignità, una certa convinzione della rettitudine delle sue azioni, la fede dell' immortalità, e la speranza di una vita felice, che tocca al virtuoso dopo la morte... Vedendosi adunque abbandonato, sconosciuto, e negletto da tutti, egli si rintana nella sua virtù, la quale resiste invulnerabilmente a tutti i dardi della malizia e dell' invidia. Egli adunque fà di meno della stima, e dell' approvazione degli uomini, e non gli è necessaria assolutamente benchè gli sarebbe stata vantaggiosa assai, e però anche desiderabile... Ma qualora questa sia assolutamente necessaria, come accade agli fratelli dell' ordine, quali sono i mezzi che hanno da servire per conservarsela : quante volte non saranno essi costretti di dover annegare se stessi : quante volte non dovranno dare la loro approvazione alle cose ingiuste : e per quante altre vie non avranno da passare, e tutte sono ignote ad un uomo da bene.

Aggiungasi, che come si disse poc' anzi, ottenendo e perdendo i fratelli tutte le cose per mezzo degli uomini, sarà dunque a loro precisamente necessario la stima e l'approvazione di quelli, dai quali o sperano di ottenere, o temono di perdere, non curandosi degli altri, da' quali non hanno nulla da temere o da sperare; non avranno neppur motivo di rendersegli grati con[1]... Il risultato di questo principio si è *primo* Ipocrisia e simulazione astuta con tutti quelli da' quali hanno da temere e da sperare, *secondo* arroganza e dispregio con tutti quelli che loro sono indifferenti, 3° calunniare quelli, che attraversano la strada.

V.

Chi siano questi nemici lo hanno da desidare solo i superiori misteriosi dell' ordine per chè tanto il sistema dell' ordine, quanto l'obbligazione formale e contratta richiedono che tutto si abbia da fare, e da intendere secondo l'intenzione dell' ordine, rinunziando ad ogni sentimento privato.

1. Changement de main. Lacune. — Tous les points (...) précédents ou suivants se trouvent dans le manuscrit.

Digitized by Google

Ma se venisse in capo a' superiori di dichiarare i padri della Patria, ovvero altri uomini probi, bisognerebbe dunque resistere anche a questi... E chi sarebbe salvo da questo nostro serpeggiante? Così è; succederebbe nè più nè meno quello che di fatti succede.

VI.

Il buon essere della società viene dunque preferito al buon essere dell' umanità, ed alla propria perfezione, e semprechè non piacerà agli superiori non sarà lecito ad un fratello di servire l'umanità, di comunicare le sue scoperte vantaggiose, nè di proseguire l'opera di sua perfezione... E posto il caso, che il buon essere, ed i statuti dell' ordine richiedano l'opposto, il fratello dell' ordine sarà adunque obbligato ancora di servire contro l'umanità, di sopprimere le sue scoperte vantaggiose, e di sagrificare la sua propria perfezione, e di starsi a guisa di un corpo morto in una totale inazione; in somma per esser soggetto utile per il fine della società, conviene che si faccia guidare ad occhi chiusi come una bestia irragionevole da suoi condottieri.

Un' aperta sollevazione sarebbe assai meno perniciosa quanto lo è questo stato nello stato, e questo veleno invisibile. Quella si può pacificare con dei canoni, e con alcuni reggimenti di milizia, questo veleno invisibile è figlia della peste, e se voi voleste circondar la città col fuoco, come si fa in tempo di peste, neppur vi riuscirebbe di consumarlo.

Se voi, qualunque siate, avendo avuto l'infelice sorte di contrariare il buon essere, ovvero i statuti dell' ordine, ritrovate inviluppato in qualche lite, vi toccherà di aver per giudici de' fratelli dell' ordine: cos' altra avete da sperare, se non che vi si avventeranno contro, come tante vipere istigate, e che non ne potrebbe sortire con la pelle sana...? Per tanto fate così prima di uscir' di casa, date uno sguardo alle vestre case, e giardini, abbracciate i vostri figli, e date loro l'ultimo addio.

VII.

Cosa orrenda! quai al sovrano, quai alla patria! Per voi non rimane altro. L'ordine possiede ed hà al suo servizio tutto l'uomo.

Per chè mai si obbligano i fratelli ad un perpetuo silenzio? S'è buona l'intenzione, se il fine è convenevole e per la sua perfezione propria, e per quella ancor dello Stato,... perchè un perpetuo silenzio? Quanti Istituti non vi sono, i quali hanno prestati alla patria più servizi che non potrebbero renderle loggie di Framassoni: eppure non vi si trattò mai di silenzio perpetuo: essi palesavano francamente e sinceramente a tutti lo scopo e le regole dell' Istituto, nè mai s'intese lagnanza alcuna. Perchè dunque perpetuo silenzio? Chiunque opera con buona fede avanti a Dio, ed agl' uomini, non teme la luce; e chi si nasconde, non può avere a male, se il pubblico domanda: perchè vi nascondete?

Digitized by Google

Il far voto a' suoi superiori di ubbidienza cieca, di rinuncia a tutte le sue cognizioni particolari, ed a tutti i suoi talenti, questo supera di gran lunga l'obbligo annesso al voto, che fanno i monaci nelle mani de' loro superiori. Eppure questi signori non cessan mai di gridare contro il monachismo, e pare, che essi non capiscano, che si potrebbe ritorcer contro di loro con miglior equità il medesimo argomento, col quale essi combattono i monaci, e che essi per poter fare ogni male si abusono di que' stessi mezzi, di cui si servono i monaci.

VIII.

Lo stato, o qualsivoglia senato, che si occupa nel bene della patria non potrebbe pretendere da' suoi candidati una obbligazione più stretta e maggiore di questa, quando dà l'incolato ad un nuoval cittadino..., a chi offerisce i suoi beni, e il suo sangue, non resta altro da dare : non mi posso però far capace come uno possa impegnare ancora il suo onore, la cosa più sagrosanta che l'uomo possieda, e da prezzare assai più che i tesori di Salomone[1].

Io servo col mio onore vuol dire : io sacrificherò il mio onore ogni qualvolta lo richiederà il bene della società.

Il framassone, volendosi diffare di qualche persona, adoperà il veleno, ed ha il segreto, questa società abbia il segreto di fare che uno si dia la morte da se medesimo.

Les deux documents suivants ont une certaine prétention à l'authenticité. Ce sont des pastiches de lettres d'Illuminés. Les auteurs supposés de ces lettres connaissent le tablier, l'étoile, ils emploient la clé toponymique des initiés de Weishaupt[2], ils rattachent la composition de leurs écrits à une occasion réelle, l'expulsion de Bavière de Weishaupt et de ses disciples en 1784[3]; enfin la pensée est plus sérieuse, les moyens proposés pour réaliser les intentions de la secte plus ingénieux et moins bas, puisqu'ils semblent se réduire à l'entrée en masse des Illuminés dans les universités. Néanmoins, le faux est certain :

1. A la suite, au recto du dernier feuillet.

2. Weishaupt, professeur de droit canonique à l'Université d'Ingolstadt, organisa, avec ses élèves, en 1776, la secte des Illuminés. Pour correspondre entre eux, les Illuminés avaient organisé tout un vocabulaire de noms propres anciens, dont ils désignaient les mois, les villes d'Europe, et qu'ils employaient même pour se désigner individuellement. Cf. L. Engel, *Gesch. des Illuminaten-Ordens... nach authent. Dokum.*, Berlin, 1906, in-8°.

3. A la suite de son bannissement de Bavière en 1784, dont il a raconté l'histoire, Weishaupt se réfugia auprès du duc de Gotha, qui avait adopté ses idées. Sur la politique religieuse de l'électeur de Bavière, voy. Scheglmann, *Gesch. der Säkularisation im rechtsrhein-Bayern*, t. I, Ratisbonne, 1903, in-8°.

Digitized by Google

l'abus des éloges le souligne assez, et, dans la seconde lettre, les menaces trop crues de vengeances trop dures. Voici ces lettres :

a[1].

LETTERA PRIMA DI UN LIBERO MURATORE.

Amico!

« Obstupui, steteruntque comę, et vox faucibus hęsit. »

Non potrei esprimervi meglio, che con questo verso il senso, che ha destato in me l'avvenimento del 22 giugno il quale quanto inaspettato altrettanto terribile per il Santo ed *innocente ordine de' Liberi Muratori*.

Come mai ha potuto svanire in un punto di tutti i nostri fratelli il coraggio tutto, e tutte le sublimi idee a segno tale, che in una Loggia così numerosa ed illustre non abbiasi potuto rinvenire tanto di virtù per declinare questo colpo fatale? Come manderemo noi a effetto i nostri bellissimi progetti per felicitare tutto l'uman genere, se non ci basta l'animo di conservare noi stessi? Amico! i colpi del fanatismo fino a tanto che è sono stati tirati palesamente, ed alla balorda hanno fatto poco danno al nostro ordine, ma orchè la persecuzione si nasconde, e si ricuopre col manto di una fina politica, ci sarà difficile a ripararci.

Non posso capire, come mai i Confratelli primari della nostra Loggia con la loro assidua vigilanza per tutto ciò che spetta a noi, ovvero allo stato, non abbiano potuto prevenire questo Editto. Forse non ne avranno penetrato cos' alcuna? ah che non è possibile! Noi abbiamo de' Fratelli in tutte le adunanze ancora le più segrete, i quali finora hanno adempito fedelmente i loro doveri, somministrandoci tutte le notizie, che potevano essere di qualche vantaggio alla nostra Loggia. Tutte le sale de' consigli non sono forse piene di soggetti del nostro ordine? Non era quindi la nostra Loggia per cotal mezzo il più alto e il più attivo gabinetto dello stato? Non ha ella forse per la fedele unanimità de' suoi membri, animati tutti da un medesimo spirito e da un medesimo principio, occupato le cariche le più riguardevoli, terminati i processi i più importanti, e provveduto a tutto ancor che potesse avvenire? Onde mai potè derivare tutto insieme, una sincope di questa sorte in tempo ch' eravamo ormai giunti a poter mareggiare, e governare a nostra possanza, e facilmente ogni cosa, e che la nostra autorità era sostenuta dagli amici i più poderosi? Ah! certamente, qualche maligno spirito s'è qui agguatato; e Dio sa fin da quando ad ordire e bramar la nostra rovina : una cabala si è stata questa la più fina del mondo, che ha indovinata la via di diffare i fatti nostri; una cabala assai più segreta, e diritta, che non abbiamo avuto noi. Come mai è stato possibile che tra tanti e tanto fini politici e statisti non se nè sia ritrovato neppure uno che avesse tanto di naso da subodorar questa frode! Ma se badate

1. *Fondo Gesuitico*, ms. 1186, 2 feuillets. Même main que le premier texte.

Digitized by Google

bene, alla fine si scuoprirà, che noi stessi avremo aperto la sorgente della nostra rovina, o almeno troppo incautamente. L'avremo dispregiata tenendola per cosa di poco momento. Chiunque vuol riuscire in affari di gran conseguenza bisogna che adoperi nascoste, ed a quel, che non può occultare, dia un colore di poca, o niuna importanza, e così proceda come acqua cheta, che sia profondissima, e non lo mostri. Or appunto contro questa massima fondamentale nella politica noi abbiamo sconciamente operato.

Si sono ritrovati tra noi de' fratelli, i quali quando avevano trangugiate tre o quattro bottiglie giuravano morte e rovina ad ogni profano, che loro era sospetto. Voi sapete che io da gran tempo ho profetizato delle conseguenze funeste per queste minaccie indiscrete, e per l'ariosa baldanza d'alcune nostre teste bizzarre, e non m'è riuscito mai di potermi quietare con la sicurezza, che voi mi davate, cioè, che in tutta la Baviera non v' era mai più uno, che fosse riputato buon pensatore, e non fosse in tutto nostro, e da potersene però fidare, e come suol dirsi, dormire tanto noi con gli occhj suoi, quanto egli co' nostri. Ho osservato di più, che molti de' nostri allievi non avevano ancora penetrato bene, e quanto bastava, lo spirito della nostra Loggia, al cingersi il grembiale, al ricevere la stella, al vedersi ascrivere fra gli altri, e al sentirsi dare il titolo di fratello, nè mostravano particolar piacere e diletto; ma quando si trattava di rivelare in servizio della Loggia alcuna notizia interessante, venivan assaliti, e combattuti da loro pregiudizi antichi, tremavano essi di dover destramente cavar di bocca al Padre un segreto, o di far copia di qualche scrittura gelosa, per darla alla Loggia; e chi lo avea fatto, poco dopo se nè pentiva, e si palesava da sè con timor fanciullesco. Il zelo, che costoro ci mostrano, spesso ci ha recato più danno, che utile.

Io sono stato sempre contrario ad arruolare quei giovani, che crescono più nel corpo, che nel senno e nel giudizio, onde non possono avere ancora il discorso saldo. L'ammettere costoro è un passo molto inconsiderato, essendo essi troppo manchevoli di quella riflessione, che seria e lunga vuol essere per bene iniziarsi a nostri misterj. Prima di giungere a potere e spiccare il volo d'uno spirito forte, e prima di aver l'ale bene impennate con le massime ben possedute della vera sapienza, fuor della quale non vi è salute, bisogna pure estirpare que' tenacissimi, per così dirgli originali peccati del patriottissimo, dell' ossequio, e amore al Sovrano, ed altri sifatti pregiudizi, che fermamente la buona gente tiene per dovere; e per far ciò, quanto mai s' ha da stentare? Quanto tempo, e quanta riflessione vi vuole! Un giovine che si senta proporre le massime di un Cireneo, o di un Teodoro non inorridira? e non darà subito indietro? e voi crederete di faglierle in brevo tempo apprendere, e con entusiasmo abbracciare?

A me è piacuto sempre, e lo preferirei ancora ad ogn' altro, il mio progetto antico, d'Istituire una classe preparatoria, nella quale i giovani s'instruissero bene di un presto pirronismo per rendergli per così dire atti e disposti a' nostri disegni. Questa dottrina in quanto non eccede

Digitized by Google

la capacità di un giovine ci avrebbe somministrati di soggetti abili per qualsivoglia forma. Mi opponevate voi allora, che la filosofia che s'insegna nelle scuole è assai più giovevole per questo intento, poichè non fa alcune impressioni nella mente, e riempie la testa di meri termini, a quali nel passar dal generale al particolare, e dalla speculazione alla pratica si potra poi dare quel significato, che più piacesse. Mi dicevate ancora, che *chi governa lo stato, si era presa la cura d'istituire questa classe preparatoria col mezzo delle università e studi generali* di ciascuna scienza, i quali per divenire altrettante classi preparatorie in conformità di ciò che io progettavo, bastava che per noi si procurasse di farne conferire le cattedre a que' dottori, che sono del nostro ordine. Ma la più forte opposizione fù sempre quello del denaro a ciò rechiesto, e voi avevate buon fondamento di credere che da governi non v' era da sperar altro che la paga semplice dello stallo, alla quale obiezione non avendo che replicare, mi convenne ammutire; essendo pur troppo vero, che non caminano le ruote, non girano le carrucole, non pongonsi le mani all' opera, nè ve la duran gran fatto, se a volta a volta non si ungono, ed all' incontro a forza di danaro ogni forza si vince, e tutto si ottiene. Mettosi adunque da banda il mio progetto come impossibile a praticarsi, non pare a voi, che si sarebbe dovuto avere almeno questa avvertenza di non dare a questi signorini, tosto che erano ammessi, l'accesso a' nostri misterj, ma appoco appoco, e a' più capaci, dando frattanto ad essi da trastullarsi con le fascie dell' ordine, ciòe nostri Simboli ed altre simili coserelle.

So bene essersi ciò praticato sempre in riguardo al nostro regolamento politico non partecipandolo, salvo che con gran riserva a un numero assai ristretto di giovani scelti, servandosi intanto degli altri come di meri istrumenti, che senza saperne il perchè operassero. Ma io dico anche in quel, che si appartiene a' nostri principi scientifichi s'avea d'aver la medesima cautela. Si riducono sempre ad uno scarso numero quelle teste, che sono capaci di penetrare la nostra dottrina. Questa esige una lunghissima preparazione, e che uno sappia pensare da se, per rendersi agevole nelle massime, che a prima fronte ci riescono assai difficili, per esser troppo al di lungi delle communi benchè infatti poi sieno qualche sivoglia evidente verità rimotissime dall' errore.

Taluni de' nostri signorotti s'accigliavano in sentirsi dire delle proposizioni che il loro intelletto sofistico ed ombroso non si sarebbe arrischiato neppure ad immaginarsele: altri all' incontro non potevano nascondere il loro giubilo, trovando, che il loro modo di vivere già da gran tempo da essi tenuto, lasciandosi portare dalla inclinazione naturale, e secondando il lor particolare temperamento, veniva ora approvato da una filosofia sistematica. Or vedete, che tal servizio nè abbiam ritratto da costoro: quelli vennero pensierosi, e malinconici; il padre osservando la mutazione del figlio, la moglie nel suo marito, e vedendo, che l'epoca di tal cangiamento erà stato l'esservi aggregati a noi, ci maledirano. Gli altri divenuti più licenziosi che mai, non contenti di praticare le nostre massime, le predicavano eziandio alle lor fanti in cucina; e

Digitized by Google

volendo pur fare i misteriosi, tradivan i nostri misteri, scoprendoli bastevolmente; e con questi lor modi venivano essi pure a tirare sopra di noi le maledizioni delle loro famiglie.

V' erano ancora degli altri i quali dovunque si ritrovassero, con entusiasmo aguzzavano le loro orecchie per ca(r)pire ogni parolina, e senza nessun garto, nè gragra *(sic)*, nè disinvoltura, ma con si impronta insistenza, e con maniera si aperta investigavano i segreti altrui, e con tal cera, che tosto ognun si accorgeva ch' erano spie. Frà questi puo darsi il vanto d'essere il primo quel tal signore, il quale non sò a chi fare ci sia venuto, da Alagonza o da Ratisbona : ed ha un muso appunto di bracco, da farsi il segno di croce chi se lo vedesse comparir avanti di notte, credendolo un fantasma, se mai per qualche servizio di nostra Loggia potesse credere di aver bisogno di lui; vi consiglierei a tenervelo sempre appresso con un buon guinzaglio, altrimenti io vi prometto, che (come per lo più hà fatto finora col suo bel modo di fare) anzichè scuoprirvi, e fermarsi le starne, ve le farà fuggire.

Ma *quo diversus abis?* parmi che mi ripigliate, ed avete ragione : scusatemi però, perchè con questo ordine sovrano sotto degli occhi non finirei mai di scrivere.

Io ci penso, e ripenso, e ritrovo, che veramente questo editto non ci darebbe gran pena, se non fosse per rispetto della sua causa, ed alle sue conseguenze. I timidi i quali per la sola speranza di essere promossi, erano attaccati a noi, retrocederanno; l'entusiasmo degli altri si smorserà per mancanza di nutrimento; i legami sono disciolti, le risse, le contenzioni interne ci debiliteranno, e così disuniti soccomberemo al primo assalto dè nostri persecutori. Oh se ci fosse lecito il predicare, e sentire le confessioni, allora si che si potrebbe avanzare con sicurezza. *Portę inferni non prevalebunt;* ma non abbiamo moglie, e figli, e faccende, e speranze, e contratti, ed altri doveri, che ci costringono di fare le parti di marito, di padre, di cittadino, di ministro, e di altri uffici?

Laddovè si ha ordinato questo disturbo della nostra Loggia, ivi si terranno gli occhj aperti per ispiare la nostra condotta, e per osservare il tempo da avventarci il colpo fatale. « Se è vero che alcuni de' nostri disegni e progetti sieno caduti in mano de' profani, e se questo fù l'occasione dell' editto, io vi trovo troppa moderazione per potercene fidare, e per assicurarci che non sia per avvenirci di peggio. » Finora non si è fatto altro, che alzare sopra di noi il braccio; ci vuole dell' accortezza per iscansare il colpo, che è per colare a ferirci. Il mio consiglio sarebbe d'interdire preventivamente tutte le adunanze, e che si pensasse ad un altro mezzo per conservare i vincoli dell' unione trai fratelli fino a tempo più felice. Bramerei ancora, che ci disfacessimo con buona maniera della nostra cosa in Atene[1]; questa dà troppo sull' occhio, e il denaro ci gioverebbe più.

Procurate d'impedire per quanto potete l'incaute contriccole, e il parlar si all' orecchio de' fratelli ne' luoghi pubblici, con le (?) quali cose

1. « Monaco » (note du manuscrit), c'est-à-dire Munich.

Digitized by Google

troppo si danno a conoscere a' profani, e destano l'attenzione del pubblico. V' erano taluni, i quali sapevano indicare il giorno preciso, nel quale questi o quegli ebbe l'ingresso nel nostro ordine, perchè avevano osservato, che quel tale tutto insieme aveva ricevuto quantità di baci di fratellanza da quei stessi, che il giorno innanzi non s' eran degnati neppur mirarlo in faccia.

Il parlare ardimentoso, e tumultuante contro il Decreto poco potrà giovare alla nostra causa. *Mala cuncta ministrat impetus :* sarebbe stato meglio assai, che i nostri giovani entusiasti avessero taciuto. Mi si dice che le loro declamazioni sono stato riferite *ad verbum* al sovrano. Deh! perchè non darsi anzi un aria d'indifferenza quasi chè questa proibizione non appartenesse a noi per niun verso?

Io confido tutto nella vostra perspicacia : le vestre confederazioni estese coi liberi Muratori dello stato vi somministreranno mille maniere per riordinare la nostra macchina, sconcertata dal sofferto scuotimento.

In attenzione di una risposta che mi consoli, sono, ecc.

Efeso[1], il r° Chirmech[2].

b.

LETTERA II.

Rex est, qui nichil metuit. Mi sono strappato a forza dalle mie faccende per dirvi due parole da liberarvi dal vostro affanno. Quando non è perduto il tutto, non è perduto nulla. Saressimo privi di molte utili scoperte, se non fosse successo quel chè sapete. Ora conosco i nostri nemici. Guai a chi hà fatto festa in questa occasione; egli si hà tratto col riso la sua rovina sul capo.

Io hò fatto buon uso de' giorni della nostra desolazione, facendo un giornale alle nostre vendette. Più di 5o. nomi si sono registrati a loro esterminio : *e se si sventa una mina, darò fuoco ad un altra.* Noi abbiamo degli amici grandi, chi per inclinazione, chi per timore, perchè tengo chiusa la loro infamia nel mio scrittojo. Questo stimolo ha più forza assai di quello dell' amore. Dovranno essi combattere con noi e per noi, conculcare i nostri avversarj, e dar la morte ancora quando io voglia. Sarà conculcato ed oppresso chiunque s' oppone a nostri avanzamenti, e se dovessero ancora cadere mille vittime della buona causa, ne resteranno più migliaja e millioni a goderne di poi il frutto. Io ve lo giuro, non sarà mai, che il mio proprio interesse giunga a premermi tanto, quanto la rovina de' nostri nemici : *amen* così ha da essere; *nihil interest quo modo.* Il vincolo non è ancora disfatto quanto voi v' imaginate, noi godiamo ancora della società caritatevole chi ardirà assalirci dietro a questo santo scudo? Ciò che è seguito non hà fatto altro che purgarci dal gioglio; il nostro sistema non hà sofferto il minimo danno.

Ciò che in qualchè maniera mi potrebbe dare del fastidio, si è il timore,

1. « Ingolstadt » (note du manuscrit).
2. « Luglio » (note du manuscrit).

Digitized by Google

che abbiano a mancare le collette. Si va consumando la nostra provisione del denaro; e con chè daremo lo stipendio al nostro Diomede? Voi sapete già quanto egli ci sia stato utile, e lo sia ancora. Ecco a che cosa dobbiamo ora pensare molto di proposito.

Se voi intanto aveste scoperto un qualche profano sospetto, arricchite pure il mio registro nero col suo nome. Del resto seguitate ad operare francamente, *concordia res parvæ crescunt*; conservate la concordia de' Fratelli di Efeso, ed arruolate pure chiunque troverete atto ad esser ricevuto. Sopratutto non vi dimenticate mai *quod Rex est qui nihil metuit*.

Atene, agli 8 Chirmech.

Le troisième groupe de textes provient[1] de l'abbé Barruel[2]. Ce dernier prétend nous renseigner sur les conditions exactes où il lui fut donné de prendre connaissance de la profession de foi des francs-maçons vénitiens du XVIIIe siècle. Mais, quoiqu'il soit possible d'utiliser, en général, les publications de Barruel, il ne faut pas, je crois, sur ce point particulier, se faire illusion sur des précisions externes qui peuvent être tout à fait indépendantes de la réalité foncière de la profession de foi. Le nombre des intermédiaires par lesquels est passée cette profession de foi permettrait d'élever à son sujet des doutes que l'examen interne du fonds ne fera qu'augmenter; car, en somme, il n'y a rien de proprement maçonnique dans ses douze articles, et on n'y trouve que ce que la croyance populaire attribuait comme doctrine aux maçons : nécessité de la régénération humaine, vices du régime absolutiste et théocratique, athéisme et indifférence religieuse, mystère et silence.

1° Note sur ce symbole des francs-maçons[3].

Vers l'année 1781, le feu ayant pris à l'arsenal de Venise, le Sénat ordonna des recherches pour découvrir, s'il étoit possible, les auteurs de cet incendie. Les hommes occupés de cet objet ayant apperçu, au milieu de la nuit, un grand nombre de gondoles réunies auprès d'une maison que l'on ne savoit pas consacrée aux travaux maçonniques, en firent leur rapport. Sur l'ordre du Conseil, la maison fut investie. Tout ce qui se trouva dans les Loges des différens grades, tout absolument fut saisi. Peu de tems après, par l'ordre du Sénat, tout fut exposé pen-

1. Nous n'avons toujours affaire qu'à une copie.

2. L'abbé Barruel, né le 2 octobre 1741, mort le 5 octobre 1820, a laissé de nombreuses œuvres qui intéressent l'histoire religieuse de la Révolution, où il a joué un rôle obscur, mais certain. Ces œuvres et ce rôle mériteraient d'être étudiés d'une façon critique.

3. *Fondo Gesuitico*, ms. 1356, *busta* 6, n° 18, 2 feuillets. J'ai renversé l'ordre de la copie pour mieux faire comprendre les deux textes.

Digitized by Google

dant six heures sur la place Saint-Marc, à l'exception des papiers les plus secrets. La liste même des frères maçons fut comprise dans cette exposition publique; au bout de six heures, et après la lecture d'un décret du Sénat proscrivant les Sociétés secrètes, tout fut livré aux flammes par la main du bourreau. Le tems des élections arrivé, on observa que ceux dont les noms s'étoient trouvés sur la liste, ou n'étoient plus nommés aux charges de la République, ou n'étoient plus continués dans celles qu'ils avoient auparavant. On observa aussi les murmures de bien des frères qui laissoient échapper ces paroles : *Verrà il giorno della vendetta.* Voilà ce que le public put savoir de cet *atto da fe.* Mais ce qu'il ignora, et ce que je n'ai pu savoir que lors de la Révolution françoise, c'est que le Sénat, concevant toute l'importance des papiers qu'il avoit découverts, envoya aux ambassadeurs de diverses puissances une copie du Symbole maçonnique trouvé dans les Loges. M. Fernand Nunnes, ambassadeur d'Espagne à Paris au commencement de la Révolution, en comparant la doctrine de ce Symbole avec ce qui se passoit, ouvrit son porte-feuille et, devant plusieurs personnes qui se trouvoient alors chez lui, il se mit à faire le rapprochement des opinions et des événemens du jour avec ce Symbole. Il permit même à plusieurs personnes d'en tirer des copies. Celle qu'on vient de lire est une d'après celle-même qui avoit été envoyée à Son Excellence et que je suis venu à bout de me procurer.

L'abbé Barruel.

Paris, ce 30 juillet 1811.

2° Articoli professati dai Franchi muratori.

1. Dio avendo creato gli uomini in una pienissima natural libertà, comune ed eguale a tutti, quindi non potersi da alcuno coartare questa libertà, o limitare, o ristringere senza una somma intollerabile ingiuria di Dio non meno, che di noi stessi, cui per gran privilegio fù data.

2. Per questa pienissima libertà a noi compartita, il signor Iddio in ommagio a se dovuto, essere contenti dei soli atti interni dell' uomo, ed essere perciò indifferente, e quasi non curante di qualunque atto esterno, in cui possa estrinsecarsi mai l'uomo, per rendere il suo ommagio a Dio in tutto il tempo della sua vita.

3. Gelosissimo però essere lo stesso Dio nel tempo medesimo del suo assoluto Dominio su questa terra, in cui ha collocato l'uomo con una creazione tanto privilegiata, e riconoscere per ciò come suoi emoli e contrari a se tutti coloro, i quali a parte di un tal Dominio con esso entrar presumino, e in onta di esso suo Dominio volessero esercitare qualunque particolar giurisdizione, sopra degli altri con gravissima offesa e della sua suprema maestà come Creatore, e della natural libertà della Creatura.

4. Coll' andar degli anni non pertanto, questa suprema potestà del Creatore, e questa natural libertà della Creatura essere rimaste per gran

Digitized by Google

maniera lese e quasi distrutte, dalla malvagità specialmente di certi ambiziosi assiri, che furono i primi ad inventare li belli nomi di principato e sacerdozio.

5. E non solo detti ambiziosi assiri devono riconoscersi come fonte ed origine dell' ingiusta violenza di pochi usurpatori, ma anche la vituperevole ignoranza della maggior parte degli uomini, che hanno permesso simili usurpazioni a tanto loro danno, e ad ingiuria e disprezzo di quel Dio, a cui tanto devono.

6. Ecco dunque la grande impresa grata a Dio e degna degli uomini, che hanno cuore in petto e onore in fronte, a rifabricare, cioè, questo tempio da tanto distrutto, intieramente abbattuto, e quasi sepolto, con uscire finalmente dalle dense tenebre d'ignoranza, in cui i nostri maggiori sono vissuti per tanti secoli, ad armarsi ed insorgere contra gli indegni usurpatori, sino a doverli accidere, se sia d'uopo, come veri Tiranni in terra per l'uso di una potestà, che tutta è dovuta a Dio solamente, e per l'abuso della potestà, che è eguale e comune a ciaschedun uomo.

7. Ad impresa si nobile si fa a tutti l'invito, come per tutti corre l'interesse, e a cui può benissime aver luogo il Pagano, l'Ebreo, il Turco, il Protestante ed il Cattolico, ed anche il Deista e l'Ateista, mentre altro non sono le tante e diverse religioni introdotte nel mondo, che invenzioni superstisioze di coloro, che hanno voluto toglier la libertà all' uomo, e a Dio il Dominio. E quindi averrà, che se negli andati tempi la diversità delle religioni ha partoriti tanti disturbi per noi Liberi muratori stringerà nodo, e farà pace e lega perfetta.

8. Anzi l'esperienza ha dimostrato, che chi si aggrega a questa Società tanto è lungi dal recare o ricevere disturbo alcuno, per ragione della sua fede e credenza diversa, che anzi alla nostra di Liberi Muratori insensibilmente si affeziona e si attacca di tal maniera, che dell' antica sua naturale a poco a poco non cura, e in poco tempo affatto se ne dimentica e l'abbandona. Per mera sciochezza adunque è avvenuto, che questa nuova società venga chiamata una magia del Demonio, mentre non è che un effetto naturale, ossia il peso del retto corso delle cose, le quali si fermano e riposano quiete nello stato loro naturale, quando escono della violenza.

9. L'impresa più difficile, che mai vi sia stata, o possa esservi, è questa : si tratta di nulla meno, che di dover contrastare col Principato e Sacerdozio, che sono ora in pieno pacifico possesso con aperta tirannia sopra la libertà dell' uomo, e con prescritta usurpazione sopra il Dominio di Dio in terra. Quindi esiggersi nella Società la scelta di genti non communali, lo spirito bensì degli uomini il più forte ed erudito, e sopra tutto la protezione di personaggi in tutti gli stati più respettabili e poderosi.

10. Ma sopra tutto un grande, sacro e inviolabile segreto deve essere il fondamento di questa difficile impresa. Le altre stesse si sono fondate

Digitized by Google

con scioglier dottamente la lingua; questa de' franchi muratori deve fondarsi, crescere e propagarsi con rigorosamente frenarla. Quindì per ottenere questo, sino dal primo ingresso si propone la rinnovazione di più giuramenti, la minaccia di più castighi, la facoltà ad ognuno di prendere vendetta, anche del ferro, dei mancatori.

11. Segreto si inviolabile, che neppure possa avervi diritto su di esso qualunque autorità sia di principato o di sacerdozio, quali avendo tutto il merito di essere distrutti ed annichilati, in conseguenza non possono avere alcuna ragione, che li suffraghi li difenda. A miglior cautela però di si sodo e sano consiglio sarà bene il marciar sempre col *nihil contra legem, nihil contra Religionem, nihil contra bonos mores.*

12. E perchè questo gran segreto è di somma rilevanza, risieda perciò nella quinta Loggia, che è de' soli architetti destinati a dirigere la fabrica, ossia il diroccato tempio di Salomone, a tutti gli altri si faccia sapere soltanto, que in (?) questa Compagnia or è scambievole particolare carità, ed con vicendevole soccorso per qualunque bisogno possa avvenire in qualunque ceto. E questo sarà da principio il solo unico fine di chiunque volesse aggregarsi a questa nuova, insigne, e non mai abbastanza ammirabile e commendabile Società.

Les allégations contenues dans les textes précédents, et dont, vraisemblablement, il serait possible de multiplier les spécimens, servirent à former le jugement d'adversaires dont l'hostilité préconçue se contentait de semblants de preuves. Cette incapacité critique des membres du clergé apparaît éclatante à propos d'un homme qui pénétra dans les sociétés secrètes du XVIIIe siècle, en fonda d'autres, introduisant dans toutes les inventions hétéroclites d'un esprit ingénieux et indélicat, j'ai nommé Joseph Balsamo, comte de Cagliostro, sur qui les livres récents de MM. F. Funck-Brentano[1] et H. d'Alméras[2] ont rappelé l'attention. Si la vie même de Cagliostro offre encore beaucoup d'obscurité, qu'on ne parviendra jamais, sans doute, à dissiper, les dernières années sont encore plus mal connues, en particulier à partir du procès que lui intenta l'Inquisition romaine pendant son dernier séjour dans la Ville Éternelle.

Dans la loge du rite égyptien[3] que Cagliostro fonda dans la Villa Malta, à la Porta Pinciana, il se livrait, devant un public choisi où l'on voyait le cardinal de Bernis, les princesses Rezzonico et Santacroce, la comtesse Soderini, à des prestidigitations dans lesquelles il

1. *L'Affaire du Collier,* Paris, 1901, in-18.

2. *Cagliostro,* Paris, 1904, in-18. Joindre A. Christian, *Débuts de l'imprimerie en France, l'Imprimerie nationale,* Paris, 1905, gr. in-8°, p. 205 et suiv. et App., IV et V.

3. On trouvera dans d'Alméras, *op. cit.*, particulièrement p. 130 et suiv., des renseignements suffisants sur ce rite « maçonnique », dont la fantasmagorie ne pouvait guère attirer que des niais.

Digitized by Google

est difficile de voir des pratiques sataniques ou révolutionnaires[1]. Néanmoins, ce fut assez aux yeux prévenus de la papauté pour lui intenter un procès, d'où, une nouvelle fois, sortirait la condamnation de la maçonnerie. C'est si vrai que, postérieurement à l'arrestation de Cagliostro (27 décembre 1789)[2], la Chambre apostolique fit paraître une Vie de Joseph Balsamo (1791)[3], qui était surtout, grâce à une interprétation forcée de la vie de l'intrigant, l'acte d'accusation des Illuminés. L'affaire prit si bien l'allure d'un duel entre la maçonnerie et la papauté que les loges lombardes se sentirent visées par la publication pontificale et publièrent, le 17 août 1791, une réponse qui eut quatre éditions et se répandit, malgré les efforts du gouvernement romain, dans toute l'Italie[4]. Le procès de Cagliostro commença le 12 avril 1790 et dura jusqu'au 21 mars 1791; les lettres de Lorenzo Prospero Boltini, chargé d'affaires de Lucques auprès du pape, nous renseignent sur les phases d'un procès qui intéressait de très près Pie VI[5]. Le 7 avril, la condamnation fut prononcée : Cagliostro devait être conduit :

« All' ultimo supplizio come reo di più gravi delitti e in specie di capo settario dei Liberi Muratori e degli Illuminati, con aver fatto uso di superstizione e sortilegi, non solo a disprezzo della santa Religione, ma a danno ancora della società[6]. »

Est-ce par crainte de représailles possibles ou par conscience de l'inanité des preuves admises, que Pie VI commua la peine de mort prononcée contre Cagliostro en prison perpétuelle? Il est difficile de le dire[7]. Cagliostro fut emprisonné dans la forteresse de San Leo, où, d'après la correspondance du gouverneur Semproni et de son lieutenant Gandini, conservée aux archives de Pesaro, il fut traité avec beaucoup d'humanité[8].

1. Cf. la description d'une séance par l'abbé Benedetti, dans une lettre du 15 septembre 1789, publiée par Silvagni, *La Corte e la Società romana nei secoli XVIII e XIX*, Firenze, 1881, in-16, t. I, p. 311-315.

2. D'Alméras, *op. cit.*, p. 325.

3. *Compendio della vita e delle gesti di Giuseppe Balsamo che si è estratto dal processo contro di lui formato in Roma l'anno 1790 e che si può servire di scorta per conoscere l'indole della setta dei liberi muratori*, Roma, 1791, in-8°. — Traduction française : *Vie de Joseph Balsamo..., enrichie de notes curieuses*, Paris-Strasbourg, 1791, in-8°.

4. D'Alméras, *op. cit.*, p. 332, n. 1.

5. Le *carteggio* de ce personnage a été utilisé par G. Sforza, *la Fine di Cagliostro studiata nei documenti lucchesi*, dans l'*Archivio storico italiano*, série V, 1891, t. VII, p. 144-151.

6. G. Sforza, *loc. cit.*, p. 148.

7. D'Alméras, *op. cit.*, p. 343-344.

8. G. Sommi, *Ricordi di Cagliostro a San Leo*, dans *Rivista di Scienze storiche*, juin 1905.

Digitized by Google

En tout cas, l'affaire Cagliostro ne cessa pas de préoccuper le gouvernement pontifical, qui avait prévu dans l'acte de jugement la publication d'un décret contre les partisans du rite égyptien et contre les Illuminés[1]; le secrétaire d'État eut l'œil ouvert sur les agissements de Joseph Balsamo : les treize lettres[2] que je publie, d'après les registres de la correspondance du secrétaire d'État aux évêques et prélats (série *Vescovi*), conservés aux archives du Vatican, et que j'ai dépouillés pour les années 1787-1799, montrent dans quelle mesure on s'intéressait encore, dans l'entourage de Pie VI, aux faits et gestes de Joseph Balsamo. Elles complètent les documents publiés par G. Sommi sur ce personnage pendant les années 1791-1795.

1. G. Sommi, *Ricordi di Cagliostro a San Leo*, dans *Rivista di Scienze storiche*, juin 1905, p. 345.

2. J'y joins les deux suivantes, de la même provenance, et qui se rapportent au procès même de Cagliostro :

« A Mgr Vescovo di Vicenza.

« 20 Febrō 1790.

« Frà le carte rinvenute presso Giuseppe Balsamo denominato Comte Cagliostro ristretto in questa Fortezza si C. S. A. si è trovato il biglietto del pegno di una gioja fatto in cod^o monte di Vicenza di qualche valore. La mancanza della persona, che abbia interesse alla ricupera del medīmo, potrebbe talvolta produrre, che scorso un dato tempo venisse a devolversi al Monte sud^o e fosse in conseguenza distratto non senza pregiudizio del legittimo padrone. Per tal motivo dunque d'ordine espresso di Nostro Sig^re mi rivolgo a V. S. Illīma, affinchè con quella circospezione, che le è naturale, si conpiaccia di prender le convenienti misure, onde resti sospesa qualunque innovazione del diviasto pegno, del di cui biglietto le accludo a tal effetto una copia. Se per avventura dovesse su di ciò usarsi una qualche diligenza, alla quale Ella non potesse corrispondere, la prego a fornirmene li limi necessari... » (*Vescovi*, t. 368, fol. 98-99.)

« Au même.

« 8 mag^o 1790.

« Ringraziar debbo particolam^te V. S. Illīma come eseguisco con questo foglio della prontezza colla quale si è compiaciuta di far riscuotere da cot^o monte di Pietà il consaputo gioello, nella ricupera del quale sono state impiegate lire 7273.17, come vedesi nella nota, ch' Ella ha compiegata alla sua gentilissma lettera de' 29 dello scorso aprile. Non soddisfatta abbastanza la sua cortesia, ha V. S. Illīma voluto render compito il favore, portandosi Ella medīma a Padova per consegnar personalem^te al P. ab^te Mirelli la gioja, e le residuali lire 726.3. affini de render più sicuro il ricapito dell' una, e delle altro. L'incomodo, che perciò Ella ha avuto obbliga a maggior riconoscenza; ed ulterior motivo di esserle grato, è anche il riscontro, che V. S. Illīma mi porge del pregio, in cui dee essere tenuta la gioja stessa, e per le pietre che ne formano l'insieme, e per l'eleganza della legatura. Al ricever la ripetuta gioja dal P. ab^te Mirelli, ne recherò a V. S. Illīma l'avviso... » (*Vescovi*, t. 368, fol. 129 v°-130.)

Digitized by Google

I[1].

A Mgr Vescovo di Monte Feltro.

20 aprile 1791.

Deve essere a quest' ora giunto nella fortezza di S. Leo Giuseppe Balsamo denominato il Conte Cagliostro per esservi ritenuto sua vita naturale durante sotto stretta custodia, e senza speranza di grazia. Essendo già stati avanzati gli ordini opportuni a quel Castellano, perchè in tali termini abbia effetto la ritenzione di questo rilegato, ragion vuole, che non si ommetta di apprestargli tutti gli ajuti spirituali in beneficio dell' anima sua, specialmente nella combinazione, che avendo richiesta quì la sagramentale confessione non l'hà potuta terminare prima del suo trasporto alla fortezza suddetta. Mi ha comandato pertanto la Santità sua di commettere alla di Lei vigilanza la scelta di un probo e prudente Ecclesiastico, il quale adempia collo stesso rilegato a questa parte spirituale, autorizzandola per tal effetto a communicargli tutte le facoltà necessarie ed opportune della sagra Penitenzieria per l'assoluzione dei casi riservati coll' intelligenza, che ne' casi più speciali gl' ingiunga l'obbligo di ricorrere nel termine di tre mesi alla stessa S. Penitenzieria, e di obbedire a ciò che gli verrà dalla med^a ingiunto. Il Castellano della detta Fortezza ne resta prevenuto, affinchè permetta l'accesso della persona ecclesiastica, che da Lei sarà destinata...

II[2].

Au même.

11 gug^o 1791.

Di somma consolazione mi è stata la pregiatissima sua di 28 dello spirato per il ragguaglio, che mi hà recato de' segni di ravvedimento, e di compunzione dati da Giuseppe Balsamo, detenuto nella Fortezza di S. Leo. Se, com' Ella mi significa, appariscono questi sinceri per quanto può all' esterno conoscersi, è anche sperabile nella misericordia di Dio, che vogliano esser perseverante, a questo effetto è necessario di proseguire ad apprestar gli con assiduità tutti li possibili ajuti spirituali. Su di ciò interamente mi affido alla vigilanza, alla pietà, ed allo zelo di V. S...

III[3].

Au même.

20 lug^o 1791.

Essendo stato interpellato il Castellano della Fortezza di S. Leo a

1. *Vescovi*, t. 369, fol. 91 v°-92.
2. *Vescovi*, t. 369, fol. 312 et v^o.
3. *Vescovi*, t. 369, fol. 120 v°-121.

Digitized by Google

giustificarsi nella libertà data ad alcune persone di avere accesso, e confabulare col detenuto Giuseppe Balsamo, ha egli risposto che ciò è accaduto relativamente soltanto a V. S. ed a mons^re arcivv^o d'Urbino, per cui Ella stessa lo assicurò, che la persona di questi gli era opportuna per discorrere col Balsamo di affari di coscienza. Potendosi opinare, che questo sia un ritrovato di detto Castellano per ricuoprire la propria mancanza, desidero, ch' Ella colla conosciuta sua ingenuità me ne dia gli opportuni schiarimenti...

IV[1].

AU MÊME.

19 ott^re 1791.

Approvo ciò, che da V. S. si è operato per rimuovere il Rilegato Balsamo dall' ostinazione di quel digiuno che sembra sià da Lui diretto al pravo fine o di una simulazione, o di un suicidio. Riposo nella di Lei vigilanza e saviezza, che non lascerà intentato ogni altro mezzo a tale oggetto, come pur feci già sentire al Castellano di S. Leo per organo del sig^re Card^e Legato d'Urbino, che mi ragguagliò restando sempre le cautele necessarie per l'esatta e rigorosa custodia del Detenuto. Attenderò dalla bontà di V. S. ulteriori riscontri sù questo proposito...

V[2].

AU MÊME.

9 nov^re 1791.

È veramente deplorabile la protervia del Rilegato Balsamo, e quanto Ella mi ha partecipato colla sua di 31 dello scorso ottobre inviandomi unitamen^te la Lettera del P. Lettor Bussi dimostrò a fondo la depravazione del suo cuore. Per la nostra parte non si deve cessare dall' apprestargli tutti quegli ajuti spirituali per ottenerne se sia possibile un sincero ravvedim^to. A V. S. pertanto è riserbata questa cura nella maniera, che il suo zelo, e la sua prudenza crederà più conveniente. Nulla però dovrà alterarsi di quanto si è disposto per la di Lui esatta, e rigorosa custodia; anzi non sarà inopportuno, ch' Ella gli faccia intendere, che continuando ne' suoi abominevoli trasporti o di parole, o di fatti, anderà incontro alli più seri corporali gastighi e passo...

VI[3].

A MONS^re VESCOVO DI MONTEFELTRO.

Acqualagna, per Carpegna, 22 feb^o 1792.

Ho veduto la lettera dell' Arciprete di S. Leo, che V. S. si è compia-

1. *Vescovi*, t. 369, fol. 162 v°.
2. *Vescovi*, t. 369, fol. 335 v°-336.
3. *Vescovi*, t. 370, fol. 52 v°-53.

Digitized by Google

ciuta d'inviarmi compiegata nella sua del 9 dello scaduto. Voglio sperare, che la divina grazia tocchi il cuore del Rilegato Balsamo, e che gli faccia provare un vero pentimento della vita passata; ma per ottener questo, altro Egli non dee fare, che raccomandarsi a Dio, ed implorare coll' orazione il suo ajuto, e deponga affatto il pensiere di scrivere opere morali, e di fare ritrattazioni, giacchè il più sicuro saggio, ch' egli potrà dare della sua conversione, sarà quello di tenere un contegno docile, e sommesso, e di vivere rassegnato alla pena che soffre. Sieno dunque quali si vogliano le di Lui proteste, io non intendo, che gli si diano nè Libri, nè comodo da scrivere; onde si compiacerà Ella di significare questo istesso al mentovato arciprete, affinchè si astenga dal secondare in ciò le richieste del Rilegato. Gradirò di sentire qual effetto abbia prodotto la gita del suo canonico penitenziere in S. Leo, quantevolte la stagione gli abbia permesso di postarsi cola...

VII[1].

Au même.

21 mzo 1792.

Ricevo colla sua del 22 dello spirato il riscontro dell' esito, che ha avuto l'accesso di codo Penitenziere alla Fortezza di S. Leo per conferire col Rilegato Balsamo. Non posso che lodare in questa parte le di Lei paterne cure, quali son sicuro, che proseguirà colla stessa efficacia. Faccia Iddio, che abbiano il bramato effetto del sincero ravvedimento di costui.

Scrivo contemporaneamente all' Emo Legato di Urbino, che la faccia rimborsare di scudi due e ss. 14, per le spese occorse all' occasione dell' indicato accesso. Se altre ve ne sono state, o ve ne saranno, me ne dia un cenno per farne seguire prontamente il rimborso.

Neppure io trovo per ora necessario di moltiplicare persone per avere altri spirituali abboccamenti col detto Rilegato, ed in caso che l'arciprete di S. Leo non possa supplire al bisogno, potrà Ella delegare chi colla sua prudenza riputerà idoneo a tal' uopo...

VIII[2].

Au même.

12 mago 1792.

Non posso darle una congrua risposta sulla interpellazione che mi fà del nuovo accesso, qual Ella crederebbe opportuno di codo Canco Penitenziere alla Fortezza di S. Leo per abboccarsi col Rilegato Balsamo.

1. *Vescovi*, t. 370, fol. 89 vo-90.
2. *Vescovi*, t. 370, fol. 135.

Digitized by Google

Ella sù tal oggetto si riferisce ad una Lettera, che mi acclude scritta allo stesso Penitenziere dal Tenente Gandini, ma questa, come vedrà col ritorno, che Le ne faccio, tratta di altra matiera. Attenderò dunque li correlativi schiarimenti per poterle comunicare le convenienti determinazioni...

IX[1].

Au même.

30 mag° 1792.

Dalla lettera da V. S. inviatami del Tenente Gandini di S. Leo scritta a cod° Can^co Penitenziere, due cose rilevo. La prima ch' il Rilegato Balsamo sia rimasto privo da qualche tempo di ajuti spirituali, giacchè quell' Arciprete non l'aveva più risultato sin da primi giorni della settimana santa. La seconda, che esso Tenente troverebbe opportuna qualche ulteriore conferenza dello stesso can^co Penitenziere col detto Balsamo. Credo dunque necessario primieramente, che V. S. si compiaccia di far sentire all' Arciprete di S. Leo di esser in avvenire più assiduo, per quanto le sue cure pastorali lo permetteranno, nel visitare ed abboccarsi col Rilegato per li di Lui spirituali vantaggj. Nel rimanente lascio al di Lei pieno arbitrio di disporre circa li nuovi accessi colà del can^co Penitenziere, come meglio stimerà, mentre per la spesa a tel effetto occorrente basterà un di Lei accenno per farla immediatamen^te rimborsare...

X[2].

Au même.

23 giugno 1792.

Sono consolanti le notizie da V. S. datemi degli attuali sentimenti del Rilegato Balsamo. Faccia Iddio, che li segni, quali ha dimostrati di ravvedimento, sieno veraci e permanenti. Con questo medm̄o corso di posta commetto al sig^re Card° Leg^to di Urbino di reintegrarla della spesa occorsa per il nuovo accesso di cod° Can^co Penitenziere a S. Leo, ed in altre consimili occasioni di rimborso potrà V. S. dirigersi immediatam^te a Lui, come contemporaneamente lo prevengo.

XI[3].

Au même.

15 agosto 1792.

Consolanti sono le notizie, che mi reca l'ultima sua del 6 del corrente

1. *Vescovi*, t. 370, fol. 167 et v°.
2. *Vescovi*, t. 370, fol. 205 v°.
3. *Vescovi*, t. 370, fol. 275 v°-276.

Digitized by Google

sullo stato attuale del Rilegato Balsamo. Conviene pregare e sperare nella Divina Misericordia, che sia sincero e stabile il ravvedimento, che dimostra. Riposo nella di Lei vigilanza nella continuazione di quelli ajuti spirituali che gli possono essere necessarj. Per l'erogazione del denaro, che sopravanza al di Lui mantenimento, lascio al prudente arbitrio di V. S. il disporne come meglio crederà...

XII[1].

AU MÊME.

1 settre 1792.

Ricevo riscontro da S. Leo, che il detenuto Balsamo è nelle smanie, perchè gli si assegni un Padre spirituale, che assiduamte abbia cura della di Lui anima, specialmente perchè il Canco Penitenziere della Penna da Lei già destinatogli per tal effetto trovasi ora cagionevole di salute. Non dubito che la vigilanza, e lo zelo di V. S. abbia già dato su di ciò l'opportuno provvedimto. Tutta volta a scanzo di ogni equivoco ho creduto conveniente di farlene questo accenno, affinchè per la nostra parte nulla manchi di ciò, che possa contribuire alla salute spirituale di quello sciaurato...

XIII[2].

AU MÊME.

15 settre 1792.

La cura della salute spirituale del Rilegato Balsamo resta a V. S. interamente affidata, onde al suo zelo, ed alla sua vigilanza rimane di prendere sù di ciò tutte quelle provvidenze, che crederà opportune su tale oggetto. Va benissimo, quanto Ella dispose sull' erogazione del di Lui danaro nel solennizare la Festività di Maria Vergine, e nella distribuzione di elemosine, anzi espressamente Le inculco di far in guisa, che anche per l'avvenire resti nella prima parte esclusa qualunque pubblicità, ed ostentazione, e che quanto alla seconda il danaro si distribuisca interamente ad arbitrio di V. S., la quale ben comprenderà quanto poco convenga, che si eroghi a benefizio di quelli, che sono addetti al servizio della Fortezza ed alla Custodia del Rilegato...

Ces dépêches s'arrêtent malheureusement trop tôt, car la fin même de Cagliostro est obscurcie de traditions d'allure un peu étrange où il est assez difficile de démêler la vérité. Il mourut le 23, le 26 ou le

1. *Vescovi*, t. 370, fol. 293 v°.
2. *Vescovi*, t. 370, fol. 307.

Digitized by Google

28 août 1795[1], et, malgré les bonnes dispositions dont il semble avoir fait preuve d'après les précédentes lettres, il finit dans l'impénitence finale[2], sans doute fou[3], et fut inhumé hors de la terre chrétienne. Ses ossements même ne jouirent pas de la paix définitive du tombeau et participèrent, on peut le dire, à l'étrangeté romanesque de la vie entière de l'audacieux intrigant. Si l'on en croit les souvenirs de Gandini, fils du châtelain du château de Saint-Léon, dont il est plus haut question[4] :

« Quando le truppe del Primo Console presero per fame il castello di San Leo, dopo due anni di assedio, non privo di gloria per le armi italiane, molti officiali francesi, affigliati alla Massoneria, dissepellerino gli avanzi del conte Cagliostro e li onorarono con riti massonici. Un vecchio di novant'anni si ricordava, dieci anni or sono, di quei tempi e di quegli avvenimenti, e fra l'altro, d'un' agape fraterna, durante laquale gli ufficiali massoni bevvero, dopo varie cerimonie, uno dopo l'altro, nel teschio del famoso maestro[5]. »

Dans Rome même, quinze ans plus tard, la maçonnerie installée, reniant en partie les idées égalitaires des sociétés secrètes du XVIIIe siècle, allait servir d'auxiliaire au gouvernement napoléonien et donner un semblant de raison aux prédictions sinistres des excommunications pontificales[6]. L'apothéose maçonnique de Cagliostro était le signe frappant de l'inutilité des faux imaginés; à la légende des sociétés secrètes s'opposait la légende de Cagliostro : la maçonnerie subversive devenait un procédé d'autorité.

Georges Bourgin.

1. Sur la première date, voir G. Sommi, *loc. cit.;* sur la seconde, une lettre de Luigi Angiolini, ministre de Toscane à Rome, du 4 septembre 1795 (publ. par G. Sforza, *La fine...*, p. 149); sur la seconde, Silvagni, *op. cit.*, t. I, p. 319, qui utilise le *Libro parrochiale dei morti della città di S. Leo.*

2. G. Sommi, *loc. cit.*

3. Silvagni, *loc. cit.*, t. I, p. 320.

4. N° IX.

5. G. Sforza, *La fine di Cagliostro*, 2e article, *Arch. stor. ital.*, série V, 1891, t. VII, p. 151 (publie une lettre de M. G. de Luca, du 10 avril 1883, où les souvenirs du fils de Gandini sont enregistrés).

6. Je me permets de renvoyer ici à l'article que j'ai publié dans la *Révolution française* sur l'action de la maçonnerie à Rome en 1810. Cf. P. I. Rinieri, *Una tenuta di Massonici*, Rome, 1901.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Les Congrès historiques. — Le premier Congrès international d'histoire a été tenu à Paris en 1900. Tenu au milieu du brouhaha de l'Exposition universelle, ce Congrès n'avait pas répondu aux espérances de ses promoteurs, bien que des communications et des discussions très intéressantes eussent eu lieu dans les sections d'histoire diplomatique, d'histoire des lettres et des sciences et surtout dans celle d'histoire des arts et de la musique. Le Congrès de Rome d'avril 1903 fut admirablement organisé par un comité que présidait l'illustre et vénérable historien P. Villari, qui avait pour secrétaire général M. Gorrini et pour membres MM. Ascoli, Comparetti, D'Ancona, Balzani, Berchet, Boselli, Cocchia, Mazzoni, Novati, Salvioli et Tommasini, dont les trois premiers étaient les délégués du ministre de l'Instruction publique et les autres ceux des Académies des Lincei, de Venise, de Turin, de Naples, de Florence, de Milan, de Palerme et de l'Institut historique de Rome. Nous avons rendu compte dans la *Revue* (t. LXXXII, p. 357 et suiv.) de ce Congrès où tout ce que l'Italie compte d'historiens et de philologues était présent et où toutes les nations étaient représentées avec éclat, où la France en particulier avait quarante-quatre délégués. Chose extraordinaire, les vœux formulés par le Congrès n'ont pas été purement platoniques. Ils ont même eu une telle efficacité qu'on peut se demander si, au lieu de se livrer à la lecture d'une foule de dissertations savantes sans aucun lien organique entre elles, les futurs congrès historiques ne devraient pas se borner, d'une part à centraliser des renseignements sur le développement des études et de l'enseignement historiques dans les divers pays, d'autre part à discuter les vœux qui leur seraient envoyés par les comités nationaux ou les savants isolés, en y ajoutant peut-être la discussion de quelques questions particulièrement intéressantes et controversables qui auraient été mises à l'ordre du jour du congrès par le congrès précédent. Le vœu de la section d'histoire ancienne pour la création dans les Universités de cours d'épigraphie a été spontanément réalisé par plusieurs profes-

Digitized by Google

seurs italiens. Les vœux de la section de philologie classique ont déjà provoqué diverses publications importantes. L'Institut supérieur de Florence a commencé pour la Toscane le *Corpus inscriptionum latinarum medii aevi* demandé par un vœu du professeur Novati. Le *Corpus chartarum Italiae*, demandé par la section d'histoire médiévale et moderne, est déjà en voie d'exécution par suite d'un accord entre l'Institut historique italien et l'Institut historique prussien. La France devrait s'associer à cette entreprise pour la Savoie, le Piémont et la Ligurie. Le vœu relatif à la communication aux travailleurs des documents diplomatiques jusqu'à 1847 a été réalisé à Vienne et à Budapest. En Italie, on a maintenu la limite de 1815, mais en admettant des exceptions toutes les fois qu'elles seraient justifiées par la qualité des travailleurs; en France, malgré nos efforts, on a jusqu'ici décidé de s'en tenir à 1830. La Bavière a étendu les communications jusqu'à 1825. Le Musée archéologique de Reggio Calabria, réclamé par le Congrès, a été inauguré le 15 août 1906, et les fonds pour les fouilles ont été accrus de 6,000 francs. Sur la demande de la section de numismatique, la Société numismatique italienne a élu une commission pour le classement des collections numismatiques médiévales et modernes. Des cours nombreux d'histoire de l'art ont été créés en Italie à la suite des vœux exprimés par le Congrès. Le gouvernement a également déféré au vœu du Congrès en créant une commission pour la publication des manuscrits de Vinci. Les vœux relatifs à l'histoire du droit ont aussi été écoutés par le gouvernement italien. La Société géographique italienne a commencé le *Glossario di nomi territoriali italiani* demandé par le Congrès. C'est également à la suite des vœux du Congrès que le professeur Vailati a été chargé par l'Académie des Lincei d'examiner en vue d'une édition les papiers de Torricelli, que le ministère de l'Instruction publique a décidé de publier des index et catalogues des manuscrits scientifiques, que l'Istituto dei Lincei et l'Istituto Lombardo ont entrepris la publication des œuvres de Volta et qu'enfin six chaires d'histoire des sciences ont été créées à Rome (2), Naples (2), Padoue et Turin. Comme on le voit, il n'est plus permis de dire que les Congrès ne servent qu'à fournir des billets de chemin de fer à prix réduits et à permettre aux savants de divers pays de faire connaissance *inter pocula*. A ces avantages, qui d'ailleurs ne sont pas négligeables, le Congrès de Rome a prouvé, grâce à la manière vraiment remarquable dont il a été conduit, qu'on pouvait joindre des résultats scientifiques appréciables. La publication des *Atti del Congresso internazionale di scienze storiche*, qui est aujourd'hui complète en douze volumes et qui est en vente à la librairie Loescher, à Rome, au

Digitized by Google

prix vraiment minime de 123 fr. fait le plus grand honneur à M. Gorrini, qui l'a dirigée avec un zèle et un soin vraiment admirables. Cette formidable collection de travaux sur les sujets les plus variés mérite par la valeur de ces travaux de figurer dans toutes les bibliothèques et donne l'idée la plus intéressante de l'activité qui est déployée aujourd'hui par le monde civilisé dans toutes les branches de la science historique. Le compte-rendu financier des trésoriers du Congrès n'est pas la partie la moins remarquable des *Atti*. Après une réunion qui a duré neuf jours et où les hôtes de Rome ont reçu une hospitalité magnifique, après la publication de ces douze beaux volumes, la Commission a un excédent de 3,221 fr. qui doivent être employés à des entreprises scientifiques internationales. Les Italiens ont donné là un modèle d'ordre, d'économie et de savoir-faire qui mérite d'être loué et imité.

Le Congrès de Rome avait fixé au mois de septembre 1906 à Berlin la réunion du prochain Congrès, bien que divers membres pensassent, peut-être avec raison, qu'il vaudrait mieux choisir pour lieu de réunion de petits pays de situation plus centrale et d'un caractère quasi international, comme la Suisse ou la Belgique. La date de 1906 s'est trouvée trop rapprochée. Le Comité d'organisation allemand vient de lancer les invitations pour le mois d'août 1908, du 6 au 12. On peut dès aujourd'hui envoyer son adhésion à un des membres du bureau du Comité : MM. R. Koser, directeur des Archives de Prusse, Édouard Meyer et Ulrich von Wilamowitz-Mœllendorff, professeurs à l'Université de Berlin, César Caspar, privat-docent à Berlin, et L. Koppel, Geheimer Kommerzienrath. Les huit sections sont distribuées un peu différemment de celles de Rome : 1. Histoire de l'Orient. — 2. Histoire de la Grèce et de Rome. — 3. Histoire politique, médiévale et moderne. — 4. Histoire de la civilisation médiévale et moderne — 5. Histoire du droit et Histoire économique. — 6. Histoire religieuse. — 7. Histoire de l'art. — 8. Sciences auxiliaires de l'Histoire. — Les communications pourront être faites en allemand, anglais, français, italien ou latin. Chaque membre du Congrès doit verser un droit d'inscription de 20 francs. Un programme détaillé sera distribué en janvier 1908. Nous espérons que la France prendra au Congrès de Berlin une part aussi active qu'au Congrès de Rome.

Prix Alphonse Peyrat. — Nous avons annoncé la généreuse donation par laquelle Mme la marquise Arconati Visconti, née Alphonse Peyrat, a fondé en mémoire de son père un prix triennal de 3,000 fr. qui devra être décerné au meilleur ouvrage en français publié sur l'histoire de France de 1774 à nos jours. Ce prix devra être décerné

Digitized by Google

par le conseil de l'Université de Paris, sur le jugement d'un jury composé de quatre professeurs d'histoire de l'Université de Paris et de quatre délégués désignés par l'École des Hautes-Études, la Société d'histoire moderne, la Société d'histoire de la Révolution et la Société d'histoire de la Révolution de 48. Bien qu'un avis publié dans les journaux ait invité les concurrents à déposer huit exemplaires des ouvrages qu'ils voudraient présenter au jugement du jury, cet impôt vraiment excessif n'est nullement obligatoire, car le jury choisira l'ouvrage qu'il considérera comme le meilleur, sans se préoccuper si son auteur l'a présenté ou non pour ce concours. Le prix sera décerné pour la première fois en janvier 1908. Naturellement, les ouvrages déjà récompensés dans des concours similaires ne pourront être admis à concourir.

Gabriel Monod.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

Ainsi que les Américains, les socialistes se sentent le besoin d'ancêtres. C'est très légitimement que, remontant bien au delà de Marx et du collectivisme allemand, ils rattachent au XVIIIe siècle nombre des doctrines qui constituent leur programme. Babeuf leur paraît avec raison un des leurs : « C'est, déclare M. Albert Thomas[1], par la tentative babouviste que le socialisme est entré dans notre histoire; c'est aux Égaux que, par Buonarrotti et Blanqui, les socialistes d'aujourd'hui peuvent faire remonter leurs origines. » Les ouvrages relatifs à Babeuf sont difficiles à trouver et les biographies dont il a été l'objet sont volumineuses. On comprend donc que les directeurs de la « Bibliothèque socialiste » aient jugé utile de réunir en un petit volume la somme de sa doctrine. Les lecteurs pourront désormais en prendre facilement une connaissance très suffisante.

Les études d'histoire économique sur la Révolution se multiplient grâce aux comités d'histoire économique de la Révolution créés depuis 1903 dans chaque département. Le volume consacré par M. Vermale[2] à la répartition des biens ecclésiastiques nationalisés dans le département du Rhône tiendra dans cet ordre de travaux une place honorable. M. Loutchitzky, ayant entrepris d'explorer les archives départementales pour y étudier les documents relatifs à la vente des

1. Babeuf, *la Doctrine des Égaux* (extraits des *Œuvres complètes* publiées par Albert Thomas). Paris, Cornély, 1906, 1 vol. in-16, 95 p.

2. François Vermale, *Essai sur la répartition sociale des biens ecclésiastiques nationalisés (département du Rhône)*. Paris, Alcan, 1906, 1 vol. in-8°, 146 p.

Digitized by Google

biens nationaux, exprimait en 1895, dans cette revue même[1], son regret de n'avoir pu consulter utilement les actes de vente du département du Rhône parce qu'ils n'avaient pas encore été classés. Depuis, cette besogne a été accomplie par M. Guigue, archiviste départemental, de la manière la plus satisfaisante. Elle a permis à M. Vermale de nous donner une enquête documentaire complète et intéressante. Ses conclusions sont des plus nettes. Les biens ecclésiastiques nationalisés furent vendus rapidement à un prix élevé et ce furent les gens du pays qui les acquirent. A Lyon et dans le Lyonnais, les acquéreurs furent surtout des gens de classe moyenne; dans le Beaujolais, ce furent surtout les paysans, et la classe des petits propriétaires ruraux vivant indépendants sur leur terre paraît dans cette région dater exclusivement de la Révolution.

La collection des *Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix* a été agréablement inaugurée par une étude de M. Paul Gaffarel[2] sur *la Première Restauration à Marseille*. Rédigée en grande partie d'après les journaux, rapports officiels, collections d'affiches et autres documents conservés aux archives de Marseille, elle donne un tableau pittoresque de l'enthousiasme avec lequel la ville se tourna du côté des Bourbons avant qu'elle s'en dégoûtât avec une rapidité presque égale. Un grand nombre d'anecdotes ne manquent pas de saveur. Le zèle des francs-maçons portant en triomphe le buste de Louis XVIII pour l'inaugurer dans leur loge n'eut d'égal que celui du grand rabbin Mardochée Roquemartine offrant de décrocher « le grand lustre du temple » pour les illuminations préparées en l'honneur du comte d'Artois. Un buste de Louis XVIII en savon fut érigé par un négociant d'esprit ingénieux avec cette inscription : *Il efface les taches*. Et le maire de Saint-Rémy donnait à ses administrés ces instructions admirables : « Parlez peu et ne discutez jamais sur les actes du gouvernement. Si vous en parlez, que ce soit pour y applaudir, pour en assurer l'exécution, et jamais dans un esprit de critique et moins encore de contradiction. » Comment Monseigneur le comte d'Artois, devant qui la cuisine à l'huile même abdiquait ses droits de crainte de contrister son estomac, eût-il pu résister à promettre à une telle cité la « franchise » de port qu'elle réclamait et qu'il distinguait insuffisamment de la vertu morale désignée par le même substantif? La déception fut grande quand on vit les droits maintenus. La façon draconienne dont fut appliquée la loi sur le repos hebdomadaire ou

1. *Revue historique*, t. LIX, p. 80, note 1.

2. Paul Gaffarel, *la Première Restauration à Marseille* (1er fascicule des *Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix*). Paris, Fontemoing; Marseille, Barlatier, 1905, 1 vol. in-8°, 81 p.

Digitized by Google

plutôt dominical du comte Beugnot accrut le mécontentement. Il était général quand Napoléon débarqua de l'île d'Elbe.

On doit déjà à M. le vicomte DE REISET[1], outre les agréables souvenirs du lieutenant général de Reiset, son aïeul, une étude recueillie et érudite sur les enfants naturels du duc de Berry. C'est aujourd'hui de la duchesse légitime qu'il entreprend de nous tracer l'histoire ou plus exactement une sorte de portrait historique attendri et pieux, minutieux quelquefois jusqu'à la puérilité, mais d'une documentation si complète, si sincère et si intime, qu'il s'en dégage une impression intense de vie et de vérité. M. de Reiset a eu communication d'une foule de papiers de famille, entre autres du journal inédit où tous les jours la jeune Marie-Caroline traçait quelques lignes. Il a consulté les rares survivants qui l'ont approché, vécu dans les lieux où s'écoula sa vie, manié les objets qui lui appartinrent ou qui se rattachent à son souvenir. Il s'est fait l'âme dévote et déférente d'un de ces vieux serviteurs de la monarchie d'autrefois, desquels la sincérité du sentiment et de la foi traditionnelle écarte tout soupçon de courtisanerie ou de ridicule. Et nous lui devons le plus joli récit, le plus complet et le plus attachant qui ait été écrit sur la jeune duchesse de Berry depuis ses fiançailles jusqu'à la chute de la Restauration. Mais ce récit constitue d'ailleurs plus qu'une biographie princière. Sur l'existence intime et familiale des Bourbons, sur la vie de cour, sur Louis XVIII et Charles X eux-mêmes, il fourmille en détails inédits et typiques. C'est à toute l'histoire de la Restauration que M. de Reiset apporte une contribution précieuse qui lui vaudra la reconnaissance et le respect des historiens.

Avec les volumes consacrés par M. VIVIANI[2] à *la Restauration* et par M. FOURNIÈRE[3] au *Règne de Louis-Philippe*, l'*Histoire socialiste*, dirigée par M. Jean Jaurès, entame la période contemporaine.

On a déjà signalé la valeur réelle de cette entreprise. Les noms seuls de ses collaborateurs attiraient d'avance l'attention sur elle. Les volumes déjà parus sont dus à MM. Jaurès, Deville, Brousse et Turot; ceux à paraître auront pour auteurs MM. Millerand, Georges Renard, Andler, Herr, Jaurès, Dubreuilh, Labusquière, Gérault-Richard. On peut dire, au point où en est cette publication, qu'elle répond en somme au but poursuivi par ses promoteurs tout en encourant un certain nombre de critiques, auxquelles d'avance il lui était difficile d'échapper.

1. Vicomte de Reiset, *Marie-Caroline, duchesse de Berry, 1816-1830*. Paris, Calmann-Lévy, 1 vol. in-8°, 435 p.

2. Viviani, *la Restauration (1814-1830)*. Paris, Rouff, 1 vol. in-4°, 268 p.

3. Fournière, *le Règne de Louis-Philippe, 1830-1848*. Paris, Rouff, 1 vol. in-4°, 583 p.

Digitized by Google

L'*Histoire socialiste*, — et en écrivant ceci c'est surtout aux deux derniers volumes, les seuls qui relèvent ici de notre critique, que nous songeons, — l'*Histoire socialiste* répond bien en somme à ce qu'elle veut être tout d'abord : une histoire de France populaire, mais en même temps rédigée avec un sérieux souci scientifique; d'autre part, une histoire qui envisage d'une manière particulièrement détaillée le développement des questions ouvrières, sociales et démocratiques et les envisage dans le sens socialiste.

Elle n'échappe pas par ailleurs à certains inconvénients. La diversité des auteurs est cause que de volume à volume on relève de grandes différences de plan, voire de conception, et qu'il y a dans le récit des disproportions qui sont choquantes : le travail de M. Viviani, par exemple, eût dû être considérablement développé pour se présenter sur le même pied que la plupart des autres. D'autre part, l'absence totale de références n'est pas sans contrarier le lecteur, d'autant plus vivement que, dans une série de volumes où souvent la discussion et la critique tiennent autant de place que le récit des faits, il éprouve le besoin d'avoir sous les yeux les pièces du procès. D'autre part, par définition même, l'histoire socialiste est tendancieuse; elle prétend non seulement raconter, mais édifier et tirer une certaine morale des faits. Sans doute a-t-elle sur beaucoup d'œuvres pseudo-historiques la franchise de ne pas dissimuler cette volonté, et il n'est que juste de rendre hommage à cette loyauté. Encore est-il nécessaire pour le lecteur de ne pas perdre de vue cette situation et d'apporter souvent certaines restrictions ou certains tempéraments à maints jugements. Enfin, pour terminer le chapitre des critiques générales, s'il convient de féliciter vivement les éditeurs sur le choix tout à fait intéressant des gravures qu'ils ont annexées à leur récit, il faut regretter que, souvent, ils ne les aient pas accompagnées de notices explicatives; les légendes qui aident à comprendre les originaux sont en général illisibles dans les reproductions (nous ne pouvons en faire un grave reproche dans une édition qui veut être à bon marché), et ainsi le dessin devient malaisément intelligible, ce qui est regrettable, surtout pour un ouvrage d'instruction populaire.

Ces réserves générales faites, il convient de rendre encore une fois hommage à la valeur générale de la collection et à celle que présentent en particulier les deux volumes que nous signalons aujourd'hui.

Celui de M. Viviani se présente sous l'aspect d'une histoire politique, beaucoup plus que sociale et économique, de la Restauration. Le lecteur serait même tenté d'être surpris dans une histoire « socialiste » et dans une période qui offre un caractère si particulier et si

Digitized by Google

déterminé de ne trouver aucune tentative pour préciser quelle était la condition matérielle et morale des populations laborieuses du royaume. M. Viviani s'est comporté à son égard avec autant d'incuriosité qu'eût pu faire M. Thiers ou tel autre historien le plus bourgeois : il y a exactement douze pages (les douze dernières du volume) pour tout ce qui concerne (je reproduis le sommaire) : « Saint-Simon et ses disciples. L'enseignement de la Révolution. L'état de l'industrie. La classe ouvrière. Saint-Simon. Ses œuvres. Ses disciples. » A vrai dire, le travail de M. Viviani, rapide, brillant, rédigé dans une forme volontiers recherchée, constitue un récit populaire fort distingué, d'allure tantôt critique, tantôt oratoire, animé, agréable et parfois dramatique, plutôt qu'une œuvre qui ajoute quelque chose à la connaissance que nous avions de la Restauration.

Plus copieux, celui de M. Fournière formera une excellente contrepartie et un contrepoids précieux à l'*Histoire de la monarchie de Juillet* de M. Thureau-Dangin. Dans ses critiques sévères sur l'immoralité et l'égoïsme des procédés du gouvernement de Louis-Philippe, l'historien reconnaîtra souvent l'expression de la vérité. S'il ne souscrira pas à tous ses jugements, sur Guizot et Thiers notamment, il doit rendre hommage à un très louable et très haut effort d'impartialité chez l'écrivain. Les parties les plus intéressantes de l'ouvrage sont celles qui se rapportent à l'histoire des classes populaires et à celles des doctrines socialistes de 1830 à 1848. M. Fournière a tiré un excellent parti des documents qu'il pouvait rassembler, et son livre contient une masse énorme de renseignements précis et qui, auparavant, étaient dispersés. Quel dommage que l'insuffisance des références en rende difficile l'utilisation !

En 1835, afin de donner à l'armée d'Afrique, aux colons et aux indigènes un témoignage notable de la sollicitude du gouvernement, il fut décidé que le duc d'Orléans se joindrait aux troupes envoyées au maréchal Clausel pour venger l'échec de la Macta. Il s'embarqua à Toulon le 31 octobre avec un nombreux état-major et débarqua à Alger le 10 novembre. M. Paul Azan[1], déjà connu par ses travaux antérieurs d'histoire militaire africaine, a publié dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord* une intéressante étude documentaire, ensuite tirée à part. Les pièces inédites qu'il donne se répartissent en deux catégories. Il y a d'abord les pièces officielles assez ternes consistant principalement dans les rapports envoyés quotidiennement par le maréchal Clausel au ministre

1. Paul Azan, *le Duc d'Orléans à Alger et à Oran en 1835. Impressions du duc d'Elchingen*. Alger, impr. typo-lithographique S. Léon, 1906, 1 vol. in-8°, 60 p.

Digitized by Google

de la Guerre. Il y a ensuite les lettres du duc d'Elchingen à sa femme. Le duc d'Elchingen était le deuxième fils du maréchal Ney. Officier d'ordonnance du duc d'Orléans, il apportait en Afrique une curiosité ardente et une nature passionnée et enthousiaste d'artiste autant que de militaire. Sa correspondance, parfois un peu chaotique, est aussi vibrante et colorée que sont froides et compassées les missives officielles. Elles constituent une documentation toujours amusante et parfois instructive.

Les monographies de *Militaires, fils d'acteurs*, qu'a groupées M. le baron DE CONTENSON[1] intéresseront les curieux plus encore que les historiens proprement dits : le colonel de Brancas, fils de Sophie Arnould; le général Dumouriez, petit-fils du laquais de Molière, acteur dans sa troupe, le capitaine de vaisseau et le commandant Talma, le capitaine Pigault-Lebrun, l'amiral Fleury, le commandant Gardel, le colonel et le général Anselme, plusieurs autres font l'objet de notices étudiées où sont mises au jour pour la première fois bon nombre de pièces inédites. M. le baron de Contenson y a inséré d'assez nombreux aperçus politiques, philosophiques et sociaux que plus d'un lecteur sera surpris de rencontrer là et n'accueillera pas sans réserves.

Né en 1831, M. Ch. CORBIN[2] fut nommé colonel en 1878, après une brillante carrière militaire. Des infirmités prématurées l'obligèrent à prendre sa retraite. Pendant vingt-six ans, jusqu'en 1904, année de sa mort, il suppléa par une grande activité intellectuelle à l'inaction où il se trouvait réduit. Ses amis, sous le titre de *Notes et souvenirs*, ont réuni quelques morceaux sortis de sa plume à différentes époques : des impressions de jeunesse et d'études, des souvenirs de la guerre de Crimée, une curieuse dissertation relative à Sedan. Si ces pièces n'apportent pas grand'chose de nouveau à notre connaissance historique (l'érudit n'y relèvera qu'un petit nombre d'anecdotes et d'impressions personnelles), leur recueil sera parcouru avec plaisir. Le colonel Corbin, qui dessinait fort joliment (quelques reproductions dont le volume est illustré en font foi), maniait la plume avec autant d'aisance que le crayon. Ses récits, vifs, colorés, où se marient l'enthousiasme, l'humour et l'observation impartiale, témoignent largement de cette ardeur à l'action, de cet entrain à vivre qui constituèrent incontestablement une des caractéristiques de la génération militaire qui s'épanouit dans la belle période du second Empire.

1. Baron de Contenson, *Militaires fils d'acteurs*. Paris, Plon, 1903, 1 vol. in-8°, XI-122 p.

2. Colonel Ch. Corbin, *Notes et souvenirs d'un officier d'état-major, 1831-1904*. Paris, Hachette, 1906, 1 vol. in-16, XI-301 p.

Digitized by Google

Le nombre de savants russes qu'attire l'étude de notre histoire sociale et politique depuis la fin du XVIIIe siècle va croissant. Sans doute des préoccupations d'ordre pratique s'ajoutent chez eux à la curiosité scientifique pour fixer ainsi leur attention sur une certaine catégorie de questions. Le souci de la politique intérieure, de la réforme nécessaire et laborieuse, hante tous les cerveaux russes; d'où chez les meilleurs le souci passionné de trouver dans l'histoire des autres pays des enseignements et des sujets de féconde méditation. C'est ainsi que se sont multipliés les travaux auxquels je faisais allusion. Nous ne saurions nous en plaindre, tout au contraire. Quelques-uns d'entre eux, à commencer par ceux de M. Kareiev, sont parmi les plus suggestifs ou les meilleurs qui aient été publiés sur les sujets envisagés. Celui que nous devons à M. TCHERNOFF[1] mérite d'occuper dans cette littérature une place distinguée. M. Tchernoff, qui a déjà publié des études sur *le Parti républicain sous la monarchie de Juillet* et sur *les Associations et les sociétés secrètes sous la deuxième République*, a essayé d'écrire l'histoire du parti républicain sous le second Empire. L'entreprise était considérable. Il faut savoir gré à M. Tchernoff de n'avoir pas reculé devant elle et d'avoir donné sur ce sujet non pas un livre définitif, encore impossible à faire, mais un travail méthodique et documenté, beaucoup plus riche en renseignements exacts que ceux qui l'ont précédé et qui marque une étape appréciable dans le progrès de nos connaissances sur l'histoire politique du XIXe siècle. M. Tchernoff a consulté de nombreux documents aux Archives nationales et au ministère de la Justice, des correspondances et des mémoires inédits, et a interrogé assidûment et avec fruit un grand nombre de survivants du régime impérial. C'est généralement avec critique et précision qu'il a opéré le classement et l'enchaînement de ces matériaux. Son livre est très intéressant et agréable à lire. Est-il toujours parfaitement objectif? Quand l'histoire touche de si près à la politique la plus brûlante, il est délicat de se prononcer d'une manière absolue. Constatons que, très sympathique au parti républicain, M. Tchernoff s'abstient de toute violence de langage à l'égard du régime impérial, tout en le rendant responsable d'un grand nombre de pratiques politiques blâmables dont d'autres régimes se sont également servis. Il met en lumière que le coup d'État fut loin d'être accueilli dans tous les milieux ouvriers avec une indifférence bienveillante, comme nombre de publicistes l'ont soutenu, mais qu'au contraire ils restèrent en grande partie sincèrement républicains.

1. I. Tchernoff, *le Parti républicain au coup d'État et sous le second Empire*, d'après des documents et des souvenirs inédits. Paris, Pedone, 1906, 1 vol. in-8°, x-676 p.

Digitized by Google

Le petit travail où M. Dupont[1] a étudié *la Part des communes dans les frais du culte paroissial pendant l'application du Concordat* est une contribution appréciable à l'histoire de notre droit municipal et à celle des rapports de l'Église et de l'État en France au xxe siècle. Une première partie étudie le système des articles organiques; la deuxième est consacrée au décret de 1809; la dernière à la loi de 1884 et à celle du 9 décembre 1905. L'auteur, envisageant dans sa conclusion la vivacité des discussions et des querelles locales nées de la participation des communes aux frais du culte, se demande « si toutes les faveurs budgétaires obtenues par le clergé, soit dans le Concordat, soit à la suite du Concordat, n'ont pas plutôt nui aux véritables intérêts de l'Église qu'elles ne les ont servis. » Quelques dépouillements d'archives lui ont permis de joindre un petit nombre de documents inédits à la bibliographie consciencieuse qui figure en tête de l'ouvrage.

L'ouvrage où M. A. Debidour[2] entreprend de raconter l'histoire de *l'Église catholique et l'État sous la troisième République* est la continuation naturelle de celui qu'il a publié en 1898 sous le titre d'*Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870*. L'auteur l'a conçu comme une œuvre d'intérêt à la fois historique et politique. Considérant que « la séparation s'imposait tout d'abord comme une conséquence de l'ancien régime, qui, inconsciemment, l'avait préparée pendant plusieurs siècles par ses efforts persistants et partiellement heureux pour s'affranchir de la théocratie romaine », et qu'elle s'imposait « bien plus encore comme une conséquence de la Révolution qui a proclamé les principes de la liberté des cultes, de la laïcité de l'État et de la souveraineté nationale », il s'est attaché à démontrer que c'est avant tout la méconnaissance par le parti catholique de toutes les tendances et de toutes les revendications de la démocratie qui a contribué à préparer la dénonciation du Concordat que la France avait eu le tort d'accepter pendant un siècle et dont, malgré la logique des faits et des idées, elle aurait peut-être continué à s'accommoder sans les fautes de la papauté et du clergé français. Le premier volume de l'ouvrage, qui en comprendra deux, se divise en deux livres : *l'Ordre moral* (1870-1879) et *les Lois scélérates* (1879-1887); le dernier chapitre de celui-ci est consacré au rôle de l'Église catholique dans le boulangisme et comprend l'année 1889. Des bibliographies utiles, quoique

1. E. Dupont, *la Part des communes dans les frais du culte paroissial pendant l'application du Concordat*. Paris, Rousseau, 1906, 1 vol. in-8°, viii-183 p.

2. A. Debidour, *l'Église catholique et l'État sous la troisième République (1870-1906)*. T. I : 1870-1889. Paris, Alcan, 1906, 1 vol. in-8°, xi-468 p.

Digitized by Google

forcément elles comportent quelque chose d'arbitraire et d'incomplet, sont placées en tête de chaque chapitre. L'ouvrage de M. Debidour constitue l'exposé documenté, précis et systématique de la thèse historique soutenue par la majorité parlementaire qui a voté la séparation de l'Église et de l'État.

La légitime autorité qui s'attache au nom de M. Léouzon-Leduc[1] confère une valeur documentaire qui n'est pas négligeable au petit volume où il a examiné *Ce que l'État doit à l'Église*. Selon la thèse qui y est développée et qui s'appuie sur un certain nombre de considérations juridiques, historiques et politiques, l'État, en se séparant de l'Église, use d'un droit incontestable, mais il faut qu'il assure au culte des moyens d'existence suffisants pour son entretien. Bien qu'actuellement les faits aient tranché la question et aient enlevé au travail de M. Léouzon-Leduc, si récent soit-il, son intérêt pratique, il demeure une pièce à consulter dans l'immense dossier de la séparation des Églises et de l'État.

M. de Gontaut-Biron[2], sollicité par M. Thiers, accepta la douloureuse mission d'être à Berlin notre premier ambassadeur après le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et l'Allemagne. Dans les dernières années de sa vie, il entreprit d'écrire ses mémoires « d'après les documents de toute nature, notes personnelles, lettres particulières, dépêches officielles, qu'il avait conservés de son ambassade à Berlin ». Son intention était de donner le récit des événements accomplis durant toute sa mission, c'est-à-dire du mois de janvier 1872 au mois de décembre 1877. La mort l'interrompit. Le seul volume qu'il ait rédigé et que ses éditeurs ont dû compléter par quelques retouches s'arrête à la fin de 1873. Il va sans dire qu'il ne peut ajouter beaucoup de détails neufs et inédits à ce qui a déjà été publié sur nos relations avec l'Allemagne. Encore contribuera-t-il sur quelques points à fixer les exactes responsabilités de M. Thiers et de plusieurs de ses collaborateurs. La question si délicate de l'avancement de la date d'évacuation du territoire national en raison de l'avancement de la date des paiements de l'indemnité de guerre à l'Allemagne fut une de celles qui retinrent toute l'activité de M. de Gontaut-Biron. Le lecteur rendra justice sur ce point au dévouement dont il fit preuve et à sa grande modestie. Il constatera par ailleurs avec intérêt les répercussions de notre politique intérieure sur notre situation vis-à-vis de l'Europe. Si la

1. C. Léouzon-Leduc, *Ce que l'État doit à l'Église*. Paris, Plon et Nourrit, 1905, 1 vol. in-8°, 117 p.

2. Vicomte de Gontaut-Biron, *Mon ambassade en Allemagne (1872-1873)*. Paris, Plon et Nourrit, 1 vol. in-8°, XI-444 p.

Digitized by Google

manière dont les puissances européennes témoignaient à nos ambassadeurs les sentiments avec lesquels elles suivaient les étapes de notre évolution ne lui sera pas une révélation, il notera néanmoins avec un soin particulier la déposition de notre ambassadeur sur ce point.

En entreprenant d'étudier *la France moderne et le problème colonial,* ce n'est pas une nouvelle histoire plus complète et plus méthodique de nos colonies que M. Christian Schefer[1] se propose d'ajouter à toutes celles qui existent déjà. Son plan est plus original. C'est, à vrai dire, l'histoire de notre esprit colonial qu'il veut nous raconter, montrant les transformations successives que le développement de notre empire colonial d'une part et, d'autre part, notre évolution politique intérieure amenèrent dans les vieilles théories qui avaient été le programme initial de la monarchie française au moment où tout le summum de l'art colonial lui apparaissait être la meilleure exploitation des îles à épices et à sucre. « Fréquemment incitée à développer ses domaines lointains, obligée en outre, pour des causes très diverses, à discuter les conditions de leur vie, la France dut, tout au long du XIXe siècle, étudier presque sans relâche le problème colonial. Ce problème a des aspects multiples et pose une série de questions successives. Après s'être demandé s'il convient d'acquérir des établissements lointains, il faut, l'affirmative à peine adoptée, déterminer les conditions de la mise en valeur, régler les rapports économiques avec la métropole, trouver la formule du gouvernement. Depuis cent ans, chacun de ces points fut périodiquement examiné chez nous. Dans quelles circonstances et dans quel esprit? Quelles solutions, d'autre part, prévalurent et pour quelles causes? C'est ce que je voudrais essayer de montrer... » Au sens le plus large du mot, c'est l'histoire de notre politique coloniale qu'entreprend de faire M. Christian Schefer. Le premier volume de son travail fait excellemment augurer de l'ensemble. Une information étendue et sûre, une méthode de références précise et complète, une facilité élégante à s'élever quand il le faut au-dessus des documents et à en extraire la substance donnent au récit de M. Christian Schefer des qualités de premier ordre. Le premier volume, seul paru, embrasse la période qui va de 1815 à 1830. Après un retour nécessaire sur les théories coloniales de l'ancien régime et de la Révolution, il nous décrit avec agrément les diverses politiques qui se succédèrent sous la Restauration et le point exact où la révolution de Juillet trouva les choses.

1. Christian Schefer, *la France moderne et le problème colonial, 1815-1830.* Paris, Alcan, 1907, 1 vol. in-8°, VIII-460 p.

Digitized by Google

Le volume que M. Gaisman[1] a consacré à l'*Œuvre de la France au Tonkin*, et que présente une préface de M. de Lanessan, sera lu avec profit par ceux qu'intéressent les études historiques et avec plus encore par ceux que préoccupent les questions coloniales et en particulier l'avenir de nos possessions d'Indo-Chine. « Mêlé à l'une des plus grosses affaires industrielles et commerciales du Tonkin », M. Gaisman a vu de près les choses dont il parle et il a pris le loisir ensuite d'y réfléchir et de nous donner le résultat de ses réflexions. On trouvera dans son livre un clair résumé de la conquête du Tonkin. On y trouvera surtout de bonnes indications sur notre colonisation, et il faut le recommander à l'attention de nos dirigeants. Sur le caractère de l'Annamite, le développement nécessaire de l'enseignement professionnel en Annam, les difficultés que rencontre l'exploitation agricole, il y a des pages excellentes qui doivent être méditées. M. Gaisman ne fait preuve ni d'un optimisme béat, — assez rare chez ceux qui ont fait de la colonisation ailleurs qu'en chambre, — ni du pessimisme auxquels s'abandonnent trop volontiers ceux qui se sont lancés à la légère dans des entreprises de cet ordre. Son livre, sagement pensé et méthodiquement écrit, est de ceux qui donnent à espérer que notre avenir colonial n'est pas négligeable et qu'en Indo-Chine, en particulier, il y a encore une tâche belle et profitable à remplir pour la France.

Le troisième volume de l'*Histoire du commerce du monde* de M. Octave Noël[2] est consacré à la période qui s'étend depuis la Révolution française jusqu'à la guerre franco-allemande de 1870 à 1871. On connaît le caractère de cette publication considérable, présentée avec un certain luxe de librairie et ornée de gravures. L'auteur a visé moins à donner une histoire critique ou chronologique des transformations des relations commerciales des peuples qu'une série de tableaux largement tracés des conditions dans lesquelles elles se sont présentées successivement, des phénomènes qui les ont caractérisées et de la manière dont elles ont évolué. Ce n'est pas à un ouvrage d'érudition proprement dit que nous avons affaire, muni de l'appareil bibliographique qu'il comporte, c'est à une œuvre de large vulgarisation scientifique dans le sens le plus élevé du mot. Le travail de M. Noël, ainsi défini, répond bien à son but. Il se divise en quatre livres, qui s'intitulent : l' « Ère des restrictions économiques », l' « Ère des dégrèvements de tarifs et des conventions

1. Albert Gaisman, *l'Œuvre de la France au Tonkin*. Paris, Alcan, 1906, 1 vol. in 16, xiv-240 p.

2. Octave Noël, *Histoire du commerce du monde depuis les temps les plus reculés*. Paris, Plon et Nourrit, 1906, 1 vol. in-4°, 684 p.

Digitized by Google

internationales », le « Continent américain », « Institutions économiques, maritimes et commerciales ». Partisan déterminé des idées d'Adam Smith et de Cobden, M. Octave Noël ne dissimule pas son admiration pour le formidable accroissement de richesses dont le monde fut le théâtre pendant la période qu'il a envisagée et dont l'avènement d'un esprit plus conciliant dans les relations internationales politiques et commerciales a été la condition nécessaire. La guerre franco-germanique lui paraît avoir marqué la reprise d'un esprit international différent dont naturellement les conditions commerciales ont subi le contre-coup.

La tâche que s'est proposée M. Charles Benoist[1] en entreprenant d'étudier l'*Organisation du travail dans l'État moderne* est considérable. L'État moderne, selon lui, est issu d'une double révolution : une révolution politique d'une part, une révolution économique et sociale de l'autre. Toutes deux ont eu des points de contact et des phases bruyantes. Elles se poursuivent depuis plus de cent ans à la fois distinctes et simultanées. Nous sommes les fils de cette double révolution. La révolution économique a transformé psychologiquement l'ouvrier; la révolution politique a transformé juridiquement l'État et l'a mis dans les mains du suffrage universel. Dans une introduction générale intitulée : *le Travail, le nombre et l'État*, M. Charles Benoist s'efforce d'esquisser les caractéristiques des étapes de ces grands phénomènes. Elle constitue la préface de l'enquête énorme entreprise par lui. Ayant tenté de marquer « la position nouvelle de la question sociale, question politique, et des problèmes du travail dans l'État construit ou à construire sur le nombre », il se propose d'examiner ce qu'il est possible de faire pour donner satisfaction aux desiderata et aux besoins divers de la démocratie. C'est « dans le dessein de tirer des réalités positives les principes et les formules de la politique sociale nécessaire » qu'il entreprend son enquête, « la plus large, la plus directe et la plus impartiale qui soit permise à notre bonne volonté sur le travail considéré simultanément ou successivement dans les quatre domaines, *Travail en soi*, *Circonstances du travail*, *Maladies du travail*, *Thérapeutique du travail*, qu'il embrasse et qu'il unit en une sorte de règne à la fois naturel et social ». Sans doute y aurait-il matière à discussion et sur les conceptions de M. Charles Benoist et sur cette dernière division. Mais, quel que soit l'avis personnel du lecteur, il n'enlève rien à l'intérêt qui s'attache à cette œuvre. Le premier

1. Charles Benoist, *la Crise de l'État moderne. L'organisation du travail.* T. I : *le Travail, le nombre et l'État. Enquête sur le travail dans la grande industrie.* Paris, 1905, 1 vol. in-8°, 496 p.

Digitized by Google

volume est consacré à l'étude du travail dans la grande industrie. L'auteur y traite successivement des mines de houille, de la métallurgie, de la construction mécanique, de la verrerie et de l'industrie textile. En toutes ces matières, M. Charles Benoist ne s'est pas contenté de recourir aux statistiques et aux documents divers qui auraient pu le renseigner. Il a partout tenu à faire bénéficier son étude de l'autorité particulière et du sentiment de la réalité qui sert le propre de l'observation personnelle.

Nous ne pouvons ici que signaler sans nous y arrêter comme il le mériterait à tant d'égards l'important travail de M. E. D'EICHTHAL sur *la Formation des richesses*[1]. Ce n'est pas en effet la science historique, mais bien plutôt les sciences économiques et sociales qui peuvent revendiquer comme leur cette analyse attentive, exempte de parti pris et souvent profonde, des conditions dans lesquelles se forme et se distribue la richesse. Elle constitue un effort intéressant pour tenter de concilier une partie des principes fournis par l'ancienne économie politique orthodoxe avec les données que fournit l'observation et l'expérience contemporaine.

L'histoire de l'*Internationale* est encore à écrire. L'ouvrage dont M. James GUILLAUME[2] a entrepris la publication sera une contribution précieuse pour celui qui abordera cette tâche. M. James Guillaume, jeune professeur à l'école industrielle du Locle, puis imprimeur, fut un des initiateurs du mouvement socialiste dans la Suisse romande et publia de nombreux articles dans le *Progrès* du Locle, l'*Égalité* de Genève, la *Solidarité* de Neufchâtel et le *Bulletin de la Fédération jurassique*. Bakounine, malgré la différence des âges, lui écrivait, dès les premiers temps de leurs relations, vouloir « devenir son intime tant par la pensée que par l'action ». Leurs relations devinrent effectivement de la plus grande intimité. M. James Guillaume, dans le but de faire connaître à la jeune génération socialiste l'œuvre exacte accomplie par ses prédécesseurs dans la Suisse romande, ne s'était proposé primitivement que de réimprimer une partie des articles publiés dans les journaux auxquels il collabora. Sur le conseil de ses amis, il a élargi son plan et entrepris « d'écrire une narration suivie, déposition d'un témoin sur les hommes et les choses de cette époque ». Aux articles de journaux, il a ajouté une foule de pièces de diverse nature : lettres inédites (les plus intéressantes sont

1. Eugène d'Eichthal, *la Formation des richesses et ses conditions sociales actuelles*. Paris, Alcan et Guillaumin, 1906, 1 vol. in-8°, XXVIII-456 p.

2. James Guillaume, *l'Internationale. Documents et souvenirs (1864-1878)*. T. I. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, 1 vol. in-8°, VI-302 p.

Digitized by Google

de Bakounine), statuts, résolutions des congrès, circulaires, etc. Il a offert ainsi au public à la fois un recueil de documents et une collection de souvenirs qui constituent une contribution tout à fait importante à l'histoire de l'Internationale. L'ouvrage comprendra trois volumes. Le premier va de 1864 à mars 1870.

Les livres sur le socialisme ne manquent pas. Celui que M. Mermeix lui a consacré a une physionomie particulière[1]. Journaliste et homme politique plutôt que sociologue ou historien de profession, il a voulu offrir au public qui ne s'est pas spécialisé dans l'étude des questions sociales un bilan exact, complet et animé du mouvement socialiste. Son livre, écrit avec agrément et vivacité, présente avec netteté et impartialité, sinon toujours sans malice, les questions et les individus et joint à ses qualités d'expression des qualités sérieuses de documentation. La première partie est consacrée à l'exposé objectif de la doctrine socialiste. La deuxième en décrit historiquement le développement en France. La troisième indique les objections que les économistes et les publicistes conservateurs opposent aux critiques du socialisme et formule quelques conjectures sur l'organisation du futur régime socialiste.

Le petit travail où M. Jules Tessier[2] raconte l'*Élection du roi des Belges* en 1831 est inspiré par le désir de mettre en lumière les effets bienfaisants de l'entente franco-anglaise sous Louis-Philippe. Tandis que le duc de Broglie avait semblé reporter à la monarchie de Juillet et à ses agents tout l'honneur de l'ensemble de négociations qui aboutirent à la reconnaissance de l'indépendance et de la neutralité de la Belgique, M. Tessier s'est appliqué à souligner le concours précieux et avoué par Talleyrand lui-même que les vues françaises rencontrèrent de la part de lord Palmerston, qui au moins en cette occasion ne mérita pas sa renommée d'incurable gallophobie.

Entre les partis conservateurs ou réactionnaires d'une part, les partis démocratiques à tendances plus ou moins socialistes de l'autre, les libéraux ou modérés, de quelque nom qu'on les appelle, ont une situation de plus en plus difficile et subissent à l'heure actuelle une crise un peu partout. Elle donne à leurs hommes politiques le goût et le loisir d'étudier l'histoire, particulièrement celle de la période récente qui vit l'épanouissement plus ou moins complet de leur programme. Ces études sont sans doute capables de leur procurer un

1. Mermeix, *le Socialisme. Définitions. Explications. Objections. Exposé du pour et du contre.* Paris, Société d'éditions littéraires et artistiques, 1906, 1 vol. in-12, VII-363 p.

2. Jules Tessier, *l'Élection du roi des Belges (novembre 1830-juillet 1831).* Caen, Delesques, 1905, 1 vol. in-8°, 77 p.

Digitized by Google

réconfort, mêlé pourtant de quelque amertume. Elles intéressent dans tous les cas la science historique. Et le nombre de travaux estimables est considérable que l'on doit à ces retraités momentanés ou définitifs de l'action, où ils retracèrent avec plus de sens de la réalité et quelquefois plus de passion que le pur érudit les carrières de leurs prédécesseurs. La Belgique a une histoire politique courte. Elle a déjà de nombreux historiens. Le parti libéral, pour ne nous en tenir qu'à lui, voit successivement consacrer des monographies à ses principaux représentants. Rogier a été l'objet naguère de l'étude la plus volumineuse. C'est aujourd'hui au tour de Frère-Orban, son cadet, mais son ami politique, l'un de ses collaborateurs au pouvoir, tempérament plus combattif et parfois plus imprudent, assurément l'un des grands orateurs et des meilleurs cerveaux de son parti, qui trouve son biographe distingué en la personne de M. Hymans[1]. Haï des catholiques et peu goûté à gauche (ne flétrissait-il pas en 1850 « les doctrines immondes du socialisme moderne »?), il participa énergiquement à l'action des gouvernements modérés au milieu du siècle dernier. Parfaitement au courant de tout ce qui concerne son héros, partageant ses idées, pourvu d'une connaissance étendue des questions auxquelles il fut mêlé, M. Hymans a accompli un travail considérable dont seul le premier volume est paru et qui, important pour l'histoire de la Belgique, est également une contribution appréciable à l'histoire des partis libéraux en Europe.

Les *Pamphlets du dernier jour*, de Carlyle[2], dont M. E. Barthélemy donne une bonne traduction, ne sont pas une nouveauté. C'est cependant un sentiment d'actualité qui en a dicté la publication. Les différents morceaux qui constituent ce recueil (le Temps présent. — Prisons modèles. — Le gouvernement moderne. — D'un gouvernement nouveau. — Éloquence politicienne. — Parlement. — Statuomanie. — Jésuitisme) furent publiés par Carlyle de février à août 1850. Ils furent inspirés par la vue du mouvement démocratique dont l'Angleterre était alors le théâtre et en constituent une critique violente et passionnée. Ceux même qui professent dans l'avenir de notre démocratie une confiance plus optimiste que Carlyle ne pourront manquer de rendre parfois hommage à la vigueur de pensée de l'écrivain. D'autres retrouveront chez lui avec satisfaction un grand nombre des critiques qu'elle continue de soulever. Les *Pamphlets*

1. Paul Hymans, *Frère-Orban*. T. I : *1812-1857*. Bruxelles, Lebègue, 1 vol. in-8°, xv-570 p.

2. Thomas Carlyle, *Pamphlets du dernier jour*. Traduit de l'anglais, avec une introduction et des notes, par Edmond Barthélemy. Paris, Société du Mercure de France, 1906, 1 vol. in-12, 441 p.

Digitized by Google

du dernier jour constituent de toute manière un document d'histoire politique important qu'il faut remercier M. Barthélemy de nous avoir rendu aisément accessible.

Le troisième volume de l'histoire de la *Renaissance catholique en Angleterre* de M. Thureau-Dangin[1] se compose de deux parties si distinctes qu'elles pourraient sans inconvénient être séparées. En effet, les deux courants issus du « mouvement d'Oxford », d'une part le courant proprement catholique, de l'autre le courant anglo-catholique, tendant à catholiciser plus ou moins l'anglicanisme, ont divorcé de plus en plus à mesure qu'ils se sont éloignés de leur commune origine. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les cinq chapitres qui sont consacrés à l'histoire du catholicisme en Angleterre depuis 1865 forment un tout qui n'est relié que d'une manière indirecte aux quatre derniers consacrés avant tout à la querelle du ritualisme. L'intérêt de ces deux parties est fort inégal. La deuxième ne comporte guère que le récit des interminables disputes dont fut l'origine l'introduction dans l'église anglicane d'un certain nombre de pratiques empruntées à l'église romaine. A vrai dire, la querelle avait au fond beaucoup plus d'importance qu'il ne semble à parcourir ces ennuyeux débats sur le port de la chasuble ou la position du prêtre à l'autel. Il s'agissait de savoir si oui ou non l'anglicanisme évoluerait vers le catholicisme. Le récit de M. Thureau-Dangin permet de suivre facilement les péripéties de la lutte. Mais les lecteurs s'attacheront de préférence à la première partie de son travail, où il a mis en relief, avec beaucoup de soin et un grand nombre de citations bien choisies, les deux physionomies si intéressantes et si attractives à des titres divers de Newman et de Manning. Bien que son livre ne contienne comme sources que des documents connus et des ouvrages de seconde main, il sera à ce titre consulté avec profit, non sans que, bien entendu, le lecteur, dont les convictions diffèrent de celles de M. Thureau-Dangin, ait souvent à y apporter quelques retouches d'appréciation.

La question agraire en Irlande a fait l'objet de nombreuses publications. Les maux nés des abus de la grande propriété en Écosse sont beaucoup moins connus. D'une part, la question ne se double pas d'un conflit politique comme dans l'île voisine; d'autre part, elle n'intéresse guère qu'une population d'environ 350,000 habitants, treize fois inférieure à celle de l'Irlande. La situation des « crofters » d'Écosse n'en est pas moins très digne d'examen au point de vue

1. Paul Thureau-Dangin, *la Renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle.* 3e partie : *De la mort de Wiseman à la mort de Manning, 1865-1892.* Paris, Plon et Nourrit, 1906, 1 vol. in-8°, III-543 p.

Digitized by Google

humanitaire, et on saura gré à M. Lecarpentier[1] de l'avoir exposée avec clarté et précision. L'introduction de la paix anglaise dans les Highlands et dans les îles après la défaite de la révolte jacobite de 1745 amena la substitution du système féodal de la propriété foncière (suivant le droit anglo-normand) au système de la propriété communautaire des Celtes, métamorphosa les belliqueux hommes de clans en misérables tenanciers (« crofters ») dont le développement du landlordisme rendit bientôt la situation très difficile. Tout le XIXe siècle les vit en proie à une misère à laquelle les grands propriétaires et le gouvernement anglais ne conçurent longtemps qu'un remède : l'émigration. Ce n'est que depuis l'année 1880 qu'une série de mesures législatives, dont le point de départ fut l'enquête de la *Crofters commission* de 1883, s'appliquèrent à porter une amélioration à leur condition. Elles paraissent devoir aboutir à créer une classe de petits propriétaires exploitant leurs terres dans des conditions de vie tolérables. Mais la quantité de terre distribuable étant beaucoup trop faible pour subvenir aux besoins de la population, il ne paraît pas qu'en l'absence d'une émigration considérable ou d'un changement de mœurs difficile à prévenir une amélioration sérieuse et solide puisse être réalisée.

Bien que le fait qu'il ait paru antérieurement à la réunion de la première douma ait enlevé au volume où M. Kovalewsky a étudié la *Crise russe*[2] l'attrait de l'actualité, il n'en mérite pas moins l'attention de ceux qui suivent les agitations multiples et incohérentes dont la Russie est le théâtre et cherchent à entrevoir le terme où elles aboutiront. Le livre de M. Kovalewsky, professeur d'économie politique et acteur politique du drame, est à la fois une étude historique et la déposition d'un témoin. Il éclaircira pour le lecteur occidental un grand nombre d'obscurités qui environnent certains phénomènes, l'aidera à se rendre compte de faits qui paraissent difficiles à comprendre à qui est mal instruit de l'état des mœurs ou des connaissances du peuple russe. Rien de plus curieux et qui jette un jour plus instructif sur les difficultés où se débat la Russie que le passage où M. Kovalewsky explique la manière dont, dans les milieux bien pensants, on expliquait le mot « liberté de conscience » qui figurait dans tous les programmes libéraux. C'était, disait-on, « la faculté d'agir sans se préoccuper autrement des devoirs que nous dicte notre conscience ». Sincèrement démocrate et libéral, M. Kovalewsky ne

1. Georges Lecarpentier, *la Question agraire d'Écosse et les crofters*. Paris, Rousseau, 1906, 1 vol. in-8°, 84 p.

2. Maxime Kovalewsky, *la Crise russe. Notes et impressions d'un témoin*. Paris, Giard et Brière, 1906, 1 vol. in-12, 304 p.

Digitized by Google

méconnaît pas d'autre part les difficultés qu'il y a à investir du droit de suffrage une foule d'illettrés d'une ignorance aussi totale et à précipiter trop vite le mouvement réformateur. Si peut-être les résultats de la première douma n'ont pas justifié les espérances assez optimistes qu'il énonce dans les dernières pages de son livre, nul ne saura lui en faire grief, et bien des lecteurs souhaiteront le voir poursuivre pour notre instruction ce commentaire des premiers pas et des premiers balbutiements de la Russie dans la voie parlementaire et démocratique. Il faut le souhaiter historien de la deuxième douma, qui sans doute sera assez différente de la première.

Le comte de Gobineau continue d'être à la mode et devient de plus en plus une autorité. En matière philosophique, la légitimité de cette autorité est discutable. En matière historique, elle ne l'est pas : elle est nulle, sauf sur l'histoire moderne de la Perse. Le comte de Gobineau a eu sur une foule de sujets des vues très intéressantes. Il a été dépourvu des connaissances précises et des habitudes de méthode qui constituent le fond indispensable de tout historien. Ses livres ne pourront donc être utilisés qu'à titre d'essais curieux, souvent suggestifs, non autrement. C'est dans ses limites seulement que devront être consultés les deux opuscules datant l'un du début, l'autre de la fin de sa carrière, consacrés tous deux à la question hellénique, dont une nouvelle édition vient d'être publiée[1]. Jusqu'à quel point les Grecs ont le droit de tirer orgueil des doctrines du prophète de l'aryanisme pourrait être discuté. Laissant de côté les questions ethniques, reconnaissons que les philhellènes sont fondés à revendiquer le comte de Gobineau pour un des leurs et à mettre à même le public de lire facilement ses œuvres, qui méritent d'être lues.

Dans un volume dédié à M. Vallé, ancien ministre de la Justice, MM. César Benattar, El Hadi Sebaï, Abdelaziz Ettéalbi se sont efforcés de démontrer l'*Esprit libéral du Coran*[2]. Du texte même du livre sacré et des Hadiths (commentaires du Coran faits par Mahomet et propos tenus par lui pendant son existence), seules sources de la religion musulmane, ils se sont appliqués à extraire un certain nombre de propositions identiques à celles qui inspirent la civilisation française démocratique moderne ou conciliables avec elle. Leur but a été de faciliter ainsi pour le plus grand bien de leurs concitoyens le rapprochement entre les Français et les Musulmans soumis à leur empire. Leur interprétation est-elle toujours rigoureuse-

1. Comte de Gobineau, *Deux études sur la Grèce moderne : Capodistrias. Le royaume des Hellènes*. Paris, Plon et Nourrit, 1905, 1 vol. in-12, IV-325 p.

2. César Benattar, El Hadi Sebaï, Abdelaziz Ettéalbi, *l'Esprit libéral du Coran*. Paris, Leroux, 1905, 1 vol. in-8°, 100 p.

Digitized by Google

ment conforme à l'esprit du Coran? L'intention conciliatrice qui les a inspirés trouvera-t-elle des échos et des concours dans le monde musulman? Il ne convient pas de répondre à ces deux questions avec un optimisme trop assuré. Dans tous les cas, le petit volume que nous signalons mérite d'être recommandé à l'attention particulière de ceux qui ont à veiller dans nos colonies aux rapports des colons et des indigènes. Ils y trouveront des indications dont à l'occasion ils leur sera peut-être possible de tirer parti.

Il y a longtemps que la Chine est vulgairement cataloguée comme la nation la plus routinière et la plus aveulie de l'univers. C'est donc éviter les sentiers battus que de nous y révéler une race « novatrice et guerrière »[1]. M. le capitaine D'OLLONE, récemment envoyé en Orient par le ministère de l'Instruction publique, s'y est appliqué. Puisant dans les volumineuses Annales où est racontée l'histoire de la Chine, il a pu sans peine montrer combien de révolutions politiques, sociales et religieuses ont bouleversé ce pays que l'on représente trop souvent comme figé dans une immobilité séculaire, combien de guerres atroces ont ravagé ces territoires réputés ceux d'une nation formaliste et pacifique. Commentant ensuite les événements récents dont la Chine a été le théâtre ou qui y ont eu leur répercussion, il entreprend de nous convaincre que les Chinois n'ont rien perdu de la valeur guerrière et de la capacité de renouvellement que leur histoire, envisagée sans idée préconçue, nous impose le devoir de leur reconnaître. Le livre de M. d'Ollone sera lu par le public cultivé avec profit. Si peut-être, prise à la lettre, la thèse de l'écrivain ne lui paraîtra pas exempte de quelque exagération, il en reconnaîtra néanmoins pour une large part le bien fondé. La manie de généraliser des observations de détail a accrédité en autre matière que sur l'histoire de Chine bien des idées fausses. Comme le remarque justement M. d'Ollone, la Chine ne représente pas un pays nettement limité et habité par une nation au tempérament déterminé comme l'Italie ou la Grande-Bretagne. « La Chine » est une expression analogue à « l'Europe ». Elle comprend une foule de nationalités à des stades de développement différent et qui se sont amalgamés et séparés de manières très diverses. Elle peut nous réserver bien des surprises. Et les Européens agirent conformément à la prudence aussi bien que conformément à une bonne méthode scientifique en l'étudiant d'une manière précise et objective. Il est à remarquer qu'un grand nombre des hommes les plus clairvoyants qui ont vécu

1. Capitaine d'Ollone, *la Chine novatrice et guerrière*. Paris, Colin, 1 vol. in-18, VI-319 p.

Digitized by Google

en Extrême-Orient et ont pu puiser dans leur expérience personnelle une connaissance autre que livresque du caractère chinois se rencontrent assez exactement dans leurs appréciations avec celles que M. le capitaine d'Ollone formule en s'appuyant principalement sur l'histoire.

Sur le *Siam et les Siamois*, M. le commandant E. Lunet de Lajonquière[1] a donné un volume qui est plus qu'un simple récit de voyage. Auteur de l'*Inventaire descriptif des monuments du Cambodge* et parfaitement instruit des langues, des mœurs et de l'histoire des régions indo-chinoises, il fit, depuis Bangkok, dans l'intérieur du royaume de Siam, vers la fin de 1904, une excursion d'environ 1,800 kilomètres. La relation qu'il a rédigée de cette randonnée a été pour lui l'occasion d'intercaler dans son récit souvent pittoresque une série d'aperçus intéressants sur les mœurs et l'histoire du royaume de Siam. Ceux qui, dans son volume, chercheront plus que du divertissement regretteront peut-être qu'il n'ait pas donné à ce genre de considérations une forme plus systématique et n'ait pas élagué de son travail, comme il eût été aisé de le faire, quelques répétitions ou négligences. Mais ils le suivront avec grand profit et confiance dans sa narration pleine de vie qui donne toujours le sentiment de l'exactitude et de la réalité.

M. le Dr Bœck[2] a fait dans l'Inde quatre voyages : en 1890, 1893, 1895 et 1898. Dans son dernier séjour, il eut la bonne fortune de pouvoir visiter, pendant quatre semaines, une région que la nature et ses mœurs rendent assez difficilement accessible à l'étranger : à savoir le Népâl, situé au pied de l'Himalaya. M. le Dr Bœck, au cours de ces voyages, a pris de nombreuses notes et de nombreuses photographies. Le volume que publie la maison Hachette en reproduit une grande partie et sans doute la meilleure. M. le Dr Bœck ne s'est proposé ni de donner une étude d'ensemble sur l'Inde ni, à proprement parler, le récit de ces quatre voyages. Il s'est borné, nous disent ses éditeurs, à conduire le lecteur à travers l'Inde, de Ceylan au Népâl, en « lui présentant, au cours d'une route habilement tracée, le spectacle des merveilles choisies, la synthèse des mœurs et des curiosités ». Le lecteur suivra avec plaisir le voyageur dans son exposé qui, s'il manque assez sensiblement de plan et de méthode et laisse entrevoir des lacunes, des suppressions et des raccords qui ne sont

1. Lunet de Lajonquière, *le Siam et les Siamois*. Paris, Colin, 1 vol. in-18, 358 p.

2. Dr K. Boeck, *Aux Indes et au Népâl*. Paris, Hachette, 1 vol. in-8°, VII-252 p.

Digitized by Google

pas toujours des plus heureux, contient néanmoins un assez grand nombre d'anecdotes amusantes et quelques notations qui valent d'être relevées. C'est naturellement la partie qui concerne le Népâl qui nous apporte le plus de faits et de documents relativement nouveaux.

Signalons, en terminant, le volume que M. André Tardieu vient de publier sur *la Conférence d'Algésiras*[1]. Rédacteur au *Temps*, M. Tardieu a, durant le conflit marocain, défendu dans ses bulletins à peu près quotidiens une thèse que beaucoup d'hommes, en France et ailleurs, — parmi eux le signataire de ce bulletin, — ont estimé être à la fois la thèse française, celle du droit et celle de la bonne foi. Ceux même dont le point de vue a différé du sien ont constaté la documentation, la force d'argumentation, le talent et le retentissement européen de cette campagne de presse. Ayant été polémiste, M. Tardieu veut être aujourd'hui historien : dans son nouveau volume, d'un caractère purement documentaire, il a entendu mettre à même le public de juger lui-même les faits, en réduisant au minimum les appréciations personnelles. Trois séries de renseignements parallèles, souvent inédits : discussions publiques à la conférence, pourparlers confidentiels entre plénipotentiaires, négociations entre chancelleries, ont constitué ses sources essentielles. Dans une première partie, il a montré « les thèses, les droits et les intérêts en présence; le milieu politique et local; la rencontre des délégués; leurs travaux économiques ». La deuxième analyse « les tractations secrètes des plénipotentiaires français et allemands en vue d'un accord direct; l'intervention des puissances dans ces tractations inutiles; la faillite de ces entretiens à huis clos ». La troisième partie raconte la crise de la conférence, les débats publics sur les questions capitales de la banque et de la police, le premier vote, ses effets heureux, puis le recul provoqué par la chute du ministère Rouvier. La quatrième retrace « les efforts de M. Léon Bourgeois pour rétablir la situation européenne; l'acheminement laborieux vers l'entente; les dernières discussions sur l'inspection et la répartition des ports ». Il faut souhaiter des lecteurs nombreux et attentifs au volume de M. Tardieu. Ils méditeront utilement la crise peut-être la plus grave et la plus suggestive que la France ait traversée depuis 1875.

André Lichtenberger.

1. *La Conférence d'Algésiras. Histoire diplomatique de la crise marocaine.* Paris, F. Alcan, 1907, in-8°, III-554 p.

Digitized by Google

Publications diverses. — M. Ph. Lauer a publié dans le premier et le deuxième fascicule du t. XV des *Monuments et Mémoires* de la Fondation Eugène Piot un mémoire du plus haut intérêt sur *le Trésor du Sancta Sanctorum* du palais de Latran, accompagné de dix-huit planches d'une exécution excellente qui reproduisent les pièces les plus importantes conservées dans l'Arche de cyprès du pape Léon III (795-816) encastrée dans l'autel de la chapelle du Sancta Sanctorum. Cette chapelle du XIIIe siècle, qui a subi malheureusement de nombreuses restaurations, est la seule partie subsistante de l'ancien palais du Latran. Les peintures dont M. Lauer nous donne une description détaillée et une reproduction complète en héliogravure remontent vraisemblablement à la fin du XIIIe siècle et, malgré les retouches, sont des documents précieux pour la peinture de l'école de Cavallini. La chapelle contient aussi une admirable icône byzantine antérieure au XIIIe siècle dite *Image achiropoète du Christ*. M. Lauer, qui avait réussi, pendant son séjour à Rome, à force de patience et de diplomatie, à compléter par des fouilles pratiquées sous la Scala Santa les études historiques et archéologiques qu'il avait entreprises sur le palais du Latran (cf. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XX), avait en vain essayé d'obtenir la permission de voir et d'examiner les reliquaires contenus dans l'Arche de cyprès, reliquaires dont on savait l'importance et la haute antiquité, qui avaient été constamment exposés aux fidèles au moyen âge, mais qui, depuis le pontificat de Léon X, restaient invisibles derrière les portes de bronze et la grille de l'autel. Par bonheur, le Père jésuite Florian Jubaru obtint en 1903 d'examiner, dans une intention purement religieuse, le chef de sainte Agnès contenu dans l'Arche, et M. Lauer fut admis, après le P. Grisar, S. J., à voir et à étudier cette précieuse collection de reliquaires. Il nous en donne aujourd'hui une description complète[1]. Les inventaires anciens des objets contenus dans l'Arche, que M. Lauer a tous reproduits, nous assurent que cet incomparable trésor nous a été conservé tout entier. Les plus récents parmi ces objets sont du XIIe ou du XIIIe siècle; les plus anciens remontent au IVe ou au Ve. Indépendamment d'une série d'authentiques du VIe au XIIIe siècle, d'un feuillet de Tite-Live en onciales du Ve-VIe siècle, de fragments manuscrits, de monnaies, sceaux, croix, plaques, tissus orientaux et menus objets, parmi les-

1. Le P. Grisar a, de son côté, consacré une étude à cette même collection dans les t. II, III et IV de la *Civiltà cattolica* de 1906. M. Lauer a aussi, en 1906, donné un aperçu de ses recherches dans le t. XX de la *Revue d'art ancien et moderne* et dans le t. X du *Moyen âge*.

Digitized by Google

quels les sandales du Christ, le cilice de Jean-Baptiste et un bout de roseau qui est évidemment un morceau des roseaux dont on a frappé le Christ, le trésor se compose de deux croix d'or, douze coffrets de métal, dont sept en argent, huit objets d'ivoire, douze boites en bois et un flacon de cristal de roche. Tous ces objets ont un intérêt archéologique de premier ordre. Les plus précieux sont : 1° une croix d'or ornée d'émaux cloisonnés représentant des scènes de la vie du Christ en partie inspirées des apocryphes, croix qui paraît être celle du pape Symmaque (498-514) retrouvée au Vatican par Serge Ier (687-701). 2° Une croix d'or gemmée contenant un des prépuces et l'ombilic du Christ, très probablement celle qui fut donnée à Hadrien Ier par Charlemagne. Bien que sainte Brigitte ait garanti l'authenticité de ce prépuce, nous préférons nous en tenir à la sage déclaration d'Innocent III : « Melius est Deo totum committere quam aliud temere definire. » 3° Le coffret cruciforme d'argent doré contenant la susdite croix, dont le couvercle et les faces latérales sont ornées de scènes de la vie du Christ en repoussé et ciselées d'une exécution remarquable. Une inscription nous apprend que ce coffret a été exécuté par l'ordre du pape Pascal, Pascal Ier (817-824) d'après M. Lauer. 4° Un coffret d'argent byzantin à deux couvercles, dont l'un était orné d'un grand émail rectangulaire et de douze médaillons d'émail (il n'en subsiste que trois) et avec quatre saints en repoussé et ciselés. L'anneau du pêcheur de Nicolas III (1277-1280), le plus ancien connu, est attaché à ce coffret, qui est d'une date postérieure aux émaux, ceux-ci étant peut-être du xe siècle, le coffret du xie. 5° Une pyxide d'ivoire chrétienne, mais à sujets païens du ive ou ve siècle. 6° Un beau bas-relief d'ivoire du ve-vie siècle représentant la guérison de l'aveugle de Jéricho. Mais tous les objets décrits par M. Lauer ont leur intérêt ; les historiens et les archéologues lui seront reconnaissants d'avoir ramené à la lumière ce précieux trésor archéologique et de l'avoir si bien fait connaître. Espérons que son travail et celui du P. Grisar décideront le Saint-Siège à transporter ces objets dans un lieu où le public pourra les admirer, les étudier et les vénérer à son aise.

Nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui la belle publication de M. Jean Guiraud, les deux premiers volumes du *Cartulaire de Notre-Dame de Prouille*[1] (Picard et fils). Nous laissons à notre collabora-

1. Nos lecteurs n'ont pas oublié l'excellent article publié en 1897 par M. Guiraud sur *Saint Dominique et la fondation du monastère de Prouille*, où il a montré l'importance de cette fondation pour saint Dominique, qui y résida constamment, et pour la lutte contre l'hérésie.

Digitized by Google

teur M. Ch. Molinier le soin d'analyser et de juger cet ouvrage qui a coûté à son auteur douze années de labeur et qui nous paraît un travail d'érudition de tout premier ordre. Un troisième volume qui paraîtra prochainement contiendra le texte de la visite canonique (*Visitatio Pruliani*) faite en 1340 par Pierre Guy, prieur provincial de Toulouse, à Prouille et dans les dépendances, avec une préface sur l'administration des domaines ecclésiastiques, les index généraux et la bibliographie. Les deux volumes que nous recevons aujourd'hui, pourvus aussi de tables et index du cartulaire, se composent d'une introduction de 351 pages sur *l'Albigéisme en Languedoc aux XIIe et XIIIe siècles* et du cartulaire de Prouille ou plutôt du recueil de tous les actes que M. Guiraud a pu recueillir sur Prouille et ses dépendances : actes de fondation (1206); bulles pontificales (1215-1323); privilèges seigneuriaux et royaux (1211-1342); actes dominicains (1258-1344); actes de profession et donation (1207-1331) et actes divers (1211-1427). Ces 534 pièces sont loin de représenter l'ensemble des documents que nous devrions posséder sur le monastère de Prouille. On trouvera dans l'avant-propos de M. Guiraud le récit lamentable des déprédations et des dispersions dont les archives de Prouille ont été victimes depuis la destruction du couvent à l'époque révolutionnaire. Recueillis ou égarés chez des particuliers, puis redispersés par des ventes, une grande partie de ces documents ont fini par arriver dans les archives départementales de l'Aude ou les archives communales de Limoux, mais pour y être, dans ce pays béni de la fraude et des fraudeurs, soumis à de nouvelles dilapidations. Le P. Combefort en 1659 avait écrit, d'après les archives du couvent, une *Histoire de Prouille* que les religieuses possèdent, mais dont elles refusent la communication. Un travail analogue fait en 1726 par le P. Labadie est aussi sous clef; mais M. Guiraud a pu heureusement le connaître par une copie fort incorrecte de 1780 qui est à la Bibliothèque nationale. L'*Histoire du monastère de Prouille* publiée en 1898 par une religieuse ne pouvait être d'aucun secours à M. Guiraud, et les *Annales du prieuré de Notre-Dame de Prouille* par M. de Taule sont trop dépourvues de tout appareil critique pour être vraiment utiles. Il n'en est pas de même du *Cartulaire ou Histoire diplomatique de saint Dominique* des PP. Balme et Lelaidier qui éclairent vivement les origines du monastère. C'est le P. Balme qui, mis en rapport avec M. Guiraud quand celui-ci était à l'École de Rome, lui communiqua le texte de la *Visitatio Pruliani* et lui inspira l'idée de publier un recueil des documents relatifs au monastère, pour lequel il lui fournit toutes les notes qu'il avait recueillies. Bien que puissamment aidé par ce travail préparatoire, le travail de recherches

Digitized by Google

et de critique qui restait à faire était immense et le temps qu'y a consacré M. Guiraud peut paraître court si l'on songe qu'il était professeur d'histoire à l'Université de Besançon et publiait en même temps sa thèse de doctorat et les trois volumes du Registre d'Urbain IV. L'introduction sur l'albigéisme est à elle seule un ouvrage considérable qui, à deux points de vue, mérite l'attention reconnaissante des historiens. Le chapitre VI du livre I sur les églises cathares, l'épiscopat et le diaconat cathares et tout le livre II sur la diffusion du catharisme, sur la part qu'y prenait la noblesse languedocienne et le peuple, sur les vices de l'église catholique en Languedoc et sur la manière dont s'organisa, d'abord avec les Cisterciens, puis avec saint Dominique, la lutte contre l'hérésie, sont presque entièrement nouveaux et traités avec une précision remarquable. M. Guiraud a réussi à faire une sorte de tableau géographique de la diffusion du catharisme. A un autre point de vue, le travail de M. Guiraud est vraiment neuf, mais il rencontrera peut-être plus de contradicteurs que sur les points que je viens d'indiquer. Il a poussé l'étude des doctrines théologiques, métaphysiques, morales et sociales et des rites cathares beaucoup plus loin qu'on n'avait fait avant lui, ainsi que la comparaison précise du catharisme avec le catholicisme. Cette étude est faite, autant que je puis en juger, avec une très grande objectivité, et l'auteur n'a pas dissimulé ce qu'il y aura toujours de hasardeux à juger des hommes et une doctrine uniquement d'après les témoignages de leurs adversaires, de leurs persécuteurs et de leurs juges. Néanmoins, il croit et nous croyons avec lui que les nombreux interrogatoires que nous possédons permettent d'arriver sur le catharisme à des idées à peu près exactes. On lira avec un très grand intérêt les chapitres VII et VIII du livre I sur le *Consolamentum*, le *Melioramentum*, la confession, les pénitences cathares et les formes rituelles, dans lesquelles le catharisme a non seulement contrefait, comme le dit M. Guiraud par une expression un peu inexacte, les rites catholiques, mais retenu sur quelques points certains vestiges du christianisme primitif. M. Guiraud a fait un examen très approfondi des rapports du manichéisme cathare avec les doctrines orientales, mazdéennes et bouddhiques, égyptiennes et alexandrines qui se retrouvent dans le gnosticisme et il reconnaît dans le catharisme beaucoup du syncritisme gnostique. Je n'ai pas en ces matières une compétence personnelle qui me permette d'exprimer un avis sans beaucoup de réserve; toutefois, tout en admettant la filiation que nous démontre M. Guiraud, je ne saurais admettre sa conclusion où il met en opposition le christianisme et le catharisme, prétendant que les points de ressemblance avec le christianisme ne sont que des accidents et

Digitized by Google

que le fond du catharisme est païen. M. Guiraud nous paraît oublier que le christianisme comme le catharisme est un mélange du judaïsme avec des éléments orientaux et grecs, que la gnose elle-même n'a pas été sans influence sur la théologie chrétienne, que la Trinité, l'Incarnation, la doctrine du Verbe, le millénium sont des conceptions toutes pénétrées d'idées orientales et alexandrines, d'idées païennes, puisque M. Guiraud emploie ce mot d'une manière qui nous semble abusive. Le christianisme aussi bien que le catharisme considère le monde comme le théâtre d'une lutte entre le Diable et Dieu; il est lui aussi dualiste. Seulement la lucidité de l'esprit grec et la sagesse juridique et pratique de Rome ont préservé le christianisme des excès où est tombé le catharisme. Le catharisme n'a eu ni docteurs, ni théologiens, ni écoles savantes, ni gouvernement; il est tombé dans toutes les extravagances des hérésies et des superstitions populaires, et dans sa lutte contre le catholicisme il a été poussé tantôt à le contredire, tantôt à l'exagérer.

Plus je le considère, plus il me semble proche du catholicisme. Ses doctrines d'ascétisme fou allant jusqu'à la condamnation du mariage et au suicide ne sont que l'exagération de l'ascétisme chrétien. Les 4,000 parfaits qui vivent dans la continence absolue, qu'est-ce? sinon un clergé de prêtres et de moines, à côté desquels les croyants comme les laïques catholiques se permettent toutes les licences, pourvu qu'ils se soumettent à la confession et à la pénitence et reçoivent *in extremis* le *consolamentum* comme les catholiques reçoivent l'extrême-onction ou même souvent renoncent à la vie du siècle pour entrer dans les ordres. Les diacres cathares ressemblent aux archidiacres et aux archiprêtres catholiques. Enfin les cathares rejettent une partie des sacrements et des rites comme ont fait tous les hérétiques qui ont rejeté la hiérarchie romaine, comme les Vaudois entr'autres. Je n'emploierai pas le mot contrefaçon, parce que ce mot implique une imitation volontaire *a posteriori* et une disparité d'esprit. Le catharisme me paraît une secte chrétienne pénétrée, comme le pense M. Guiraud, de manichéisme oriental et de gnosticisme alexandrin, mais pénétrée aussi de traditions chrétiennes primitives et qui s'est maintenue et développée en opposition avec l'organisation ecclésiastique romaine. On a tort de prendre texte de certains excès des cathares pour représenter leur doctrine comme antisociale. Les fakirs ne sont pas l'expression de toute la religion de l'Inde, et les excès de jeûne et de macération des Carmélites sont une forme de suicide analogue à l'*Endura* cathare.

M. Rodolphe Reuss a entrepris depuis plus de vingt-cinq ans l'étude approfondie de la période révolutionnaire en Alsace. En attendant qu'il puisse réunir les résultats de cette étude dans un travail d'en-

Digitized by Google

semble qui prendra place à côté de son admirable ouvrage en deux volumes sur l'Alsace au XVIIe siècle, il n'a pas cessé de publier des documents et des essais qui sont les pierres d'attente de son œuvre définitive. Parmi ces essais, un des plus importants est celui qu'il a consacré aux *Églises protestantes d'Alsace pendant la Révolution*, 1789-1802 (Fischbacher, 1906), qui doit prendre place à côté du volume sur la *Cathédrale de Strasbourg pendant la Révolution*, paru en 1880, des *Notes pour servir à l'histoire de l'Église française de Strasbourg*, du livre sur *Louis XIV et l'Église protestante de Strasbourg* et des recueils de documents sur la *Situation légale des protestants d'Alsace au XVIIIe siècle* et sur l'*Église luthérienne de Strasbourg au XVIIIe siècle*. On lira avec intérêt le récit détaillé, impartial et animé des vicissitudes par lesquelles passèrent les églises protestantes d'Alsace avant d'arriver à l'organisation qui leur fut imposée par le gouvernement consulaire le 8 avril 1802 et qui devait, avec quelques modifications, les régir jusqu'à nos jours. Louis XIV et Louis XV avaient théoriquement respecté les clauses du traité de Westphalie qui assuraient aux églises protestantes d'Alsace leurs biens et la liberté du culte; mais les protestants avaient été soumis à un régime de compression et de vexations continuelles qui avait considérablement réduit leur nombre, leur influence et leurs moyens d'action. Le clergé catholique n'avait pas cessé de provoquer contre eux les rigueurs de l'administration royale et des cours de justice, en particulier du Conseil souverain, et il poussa l'aberration jusqu'à demander dans ses cahiers de 89 des restrictions à la liberté religieuse et à essayer de prendre texte de la déclaration des droits de l'homme et des décrets du 4 août pour attaquer les privilèges des églises protestantes, montrant ainsi le fond incorrigible d'intolérance qui est l'âme même du catholicisme. Les protestants d'Alsace adhérèrent en masse au mouvement révolutionnaire, et ils obtinrent le 17 août 1790 un décret de l'Assemblée constituante, décret qui ne fut jamais abrogé même par la Convention et qui laissait à leurs églises la possession de leurs biens. Toutefois les églises n'arrivèrent ni à obtenir des assemblées ni à établir elles-mêmes une organisation légale qui assurât leur fonctionnement, et, comme les protestants restèrent fidèles aux idées de la Constituante et furent en grande majorité hostiles au terrorisme jacobin, ils subirent autant que les catholiques les effets de la fureur de déchristianisation qui sévit en France dans les premiers mois de 1794. On vit des pasteurs comme Oberlin obligés de transformer leur église en club pour continuer à y célébrer une sorte de culte. D'ailleurs, les pasteurs étaient persécutés et emprisonnés comme les prêtres catholiques et, le 22 juillet 1794, les conventionnels en mission Heintz et Goujon ordonnaient leur

Digitized by Google

arrestation en masse et leur emprisonnement comme suspects. Quand la Terreur eut pris fin, le culte public protestant fut rétabli en Alsace dans des églises libres par les efforts surtout de Jean-Laurent Blessig et d'Isaac Haffner. Jusqu'en 1799, les églises protestantes se virent en butte à des tentatives pour leur enlever leurs biens. Enfin la loi du 8 avril 1802 les leur garantit définitivement, mais en même temps elle enleva tout caractère légal aux paroisses réelles pour ne laisser subsister au regard de l'État que des paroisses consistoriales de 6,000 âmes, qui dépendaient d'un consistoire supérieur dont le Directoire, seul pouvoir vraiment actif, servait d'intermédiaire entre les Églises et le gouvernement. En fait, les paroisses continuèrent à être le noyau solide de l'organisation ecclésiastique, et ce n'est qu'à la longue que le président du Directoire finit par prendre l'autorité réelle et parfois excessive que le gouvernement consulaire avait voulu lui donner.

La librairie Firmin-Didot vient de faire paraître la dernière œuvre d'un ecclésiastique sociologue de l'école de Le Play, l'abbé Henri de Tourville, qui a excité dans ces derniers temps, dans certains milieux catholiques libéraux, une admiration que nous avons quelque peine à comprendre. Le gros volume intitulé : *Histoire de la formation particulariste. L'origine des grands peuples actuels*, témoigne assurément d'un grand effort de travail et de pensée, car assurément ce n'est pas une tâche médiocre que d'étudier simultanément le développement politique et social de toutes les nations européennes et des États-Unis depuis les plus lointaines origines scandinaves jusqu'à nos jours et de discerner le principe unique de leur grandeur ou de leur décadence. Nous pouvons presque dire que c'est une tâche au-dessus des forces humaines et qu'en tous cas les connaissances historiques de M. de Tourville étaient trop superficielles, trop dépourvues de critique précise pour qu'il pût édifier des théories d'une réelle valeur. Il est même très difficile de suivre sa pensée dans cette course à travers les peuples et les siècles, et il serait très facile d'y relever de nombreuses erreurs de fait. Autant que nous avons pu en juger, M. de Tourville considère que le progrès de la civilisation consiste à faire sortir les hommes de l'état communautaire et patriarcal pour les organiser en un régime particulariste où leur activité a pour base de petits et surtout de moyens domaines, l'industrie venant se superposer à un régime agraire qui sert d'assise à la société. L'Angleterre et les États-Unis sont les peuples les plus puissants et les plus heureux parce qu'ils ont conservé le plus parfaitement cet état social. La France y tendait à l'époque franque, mais, pendant le cours de notre histoire, les éléments communautaires ont pris un empire qui a entravé constamment notre développement normal ; et ils continuent à nous nuire,

Digitized by Google

comme ils nuisent aussi à l'Allemagne, où l'administration, l'armée, la fiscalité et la grande propriété tiennent une place beaucoup trop grande. Cette conception (si toutefois j'ai bien compris M. de Tourville) est-elle très juste et jette-t-elle une grande lumière sur l'histoire des peuples civilisés? J'hésite à l'affirmer.

Si la France est malade (et il est difficile de la trouver en bonne santé), ce ne sont pas les médecins qui lui font défaut. Les médecins sociaux ne prêtent pas moins à rire que les médecins de Molière. Les moins plaisants ne sont pas les traditionnalistes, qui ont pour Fort Chabrol intellectuel la Revue et l'Institut de l'*Action française* et la nouvelle librairie nationale, et dont le traditionnalisme consiste à exhorter la France à renier toutes ses traditions rationalistes et démocratiques pour créer, à la suite de Bonald et de J. de Maistre, une monarchie théocratique qui serait la négation de l'histoire de France tout entière. Car enfin, avant d'être révolutionnaire, la France était une monarchie parlementaire, bourgeoise et antiultramontaine, et de tout temps la France a été un pays de raison et de libre discussion. Quand M. Dimier écrit dans son livre sur les *Maîtres de la contre-Révolution*, où l'on trouve dans un compagnonnage hétéroclite Maistre, Bonald, Rivarol, Balzac, Courier, Sainte-Beuve, Taine, Renan, Fustel, Le Play, Proudhon, les Goncourt et Veuillot, et où manque encore, hélas! Auguste Comte, cher aux jésuites et à M. Brunetière : « Le *Syllabus*, monument admirable d'une sagesse qui domine les siècles, monument de bon sens, charte des sociétés raisonnables », on peut mesurer tout ce qu'il y a d'antifrançais dans la croisade entreprise par l'*Action française*. L'ouvrage de M. Dimier qui, après les beaux travaux de M. Faguet, ne peut guère nous apprendre rien de nouveau, mérite d'être signalé comme symbole de tendances qui, dit-on, rencontrent quelques adeptes, moins dans les milieux catholiques, aujourd'hui mieux orientés, que dans les milieux paradoxaux qui se vantent d'être formés d'athées cléricaux. On verra aussi dans *la France et la Prusse avant la guerre* de M. Richard Cosse, dans *Bismarck et la France* de M. Jacques Bainville que ce sont les principes de 89, ces funestes principes qui sont pourtant en train de faire le tour du monde, qui sont la cause de tous nos malheurs. Tous ces jeunes apôtres sont aussi violemment antibonapartistes qu'antirépublicains, et les Bonaparte, ces métèques, sont rendus responsables de la ruine de la France autant que la Révolution. — M. Augustin Regnault, dans sa *France sous le second Empire* (Messein), dresse avec une non moindre sévérité le bilan des fautes du second Empire, mais au point de vue républicain. Au point de vue strictement historique, je crains que ces partis pris politiques n'enlèvent beaucoup de leur valeur à ces essais où l'on trouve cependant à glaner quelques

Digitized by Google

observations intéressantes. On en trouvera aussi dans le livre d'un pessimisme féroce de M. André Barre sur la *Menace allemande*, où il fait un tableau effrayant du pangermanisme fondé sur le servage foncier, économique, moral et politique de l'Allemagne, et où il nous invite, en guise de conclusion, à planter le drapeau républicain sur le palais de Berlin et à mourir en Français!

Qu'aurait dit Taine, ce philosophe logicien qui croyait être le docile serviteur des textes et des faits, même lorsqu'il obéissait le plus aux déductions de son esprit systématique, s'il avait vu l'usage que font de ses écrits les partisans d'idées plus chimériques encore que rétrogrades? Heureusement pour lui qu'il n'a pas assisté à l'anarchie intellectuelle, politique et sociale où nous nous débattons aujourd'hui, bien qu'il l'ait prévue et prédite. On lira avec un intérêt passionné le quatrième volume de sa *Correspondance* (Hachette), qui roule presque en entier sur la préparation et la composition de ses *Origines de la France contemporaine*. Quelques réserves et quelques critiques qu'on doive faire sur cette œuvre, qui a certainement été conçue et composée pour démontrer une idée formée à priori par la comparaison de la France avec l'Angleterre, on ne peut pas ne pas être pénétré d'admiration pour tout ce qu'il y avait de sincérité, de candeur même dans ce grand esprit et du puissant effort intellectuel dont témoigne cette grande construction historique, hâtive, systématique, partiale, mais qui a néanmoins mis en lumière des côtés très importants de notre Révolution et de toute l'évolution politique dont elle a été le centre[1].

Annonçons en terminant le huitième volume des *Études critiques sur l'histoire de la littérature française* de F. Brunetière (Hachette), où l'on trouvera deux belles études, importantes pour l'histoire, sur l'*Orient dans la littérature française* et sur *Joseph de Maistre et son livre du Pape*, et la précieuse petite notice sur *F. Brunetière* (Bloud et Barral) de M. V. Giraud, suivie d'un fragment inédit sur « les Difficultés de croire », où cet impitoyable logicien se montre ce qu'il était souvent, un brise-raison d'une fantaisie extraordinaire.

Annonçons enfin qu'une main pieuse nous a donné une édition française de l'admirable *Esquisse historique de la littérature française au moyen âge* (Colin), par Gaston Paris, où l'on trouve l'érudition la plus précise associée à une intelligence profonde des relations de notre littérature avec notre histoire nationale.

Gabriel Monod.

1. M. Mathiez a publié dans la *Revue d'histoire moderne* un très remarquable article sur la méthode historique de Taine. Voir aussi les importants articles de M. Aulard dans la *Révolution française*.

Digitized by Google

ANGLETERRE.

(Suite[1].)

Histoire par époques. — Quels sont les éléments ethniques dont s'est formé le peuple anglais? Quelle influence durable chacun d'eux a-t-il exercée? Jusqu'à quel point les Bretons ont-ils été romanisés? Quand la conquête anglo-saxonne eut été achevée, quels appoints nouveaux apportèrent les Scandinaves, puis les Francs? M. Otto Jesperson, professeur à l'Université de Copenhague, s'est posé ces questions et d'autres encore[2]; une étude approfondie de la formation de la langue anglaise lui a permis d'apporter des réponses, peu certaines, parce que la base de ses recherches est étroite et fragile, mais séduisantes et instructives. L'auteur est avant tout un linguiste, et son ouvrage ne peut être apprécié justement que par des linguistes de profession; mais l'historien devra se garder de l'ignorer. Il négligerait une source d'information précieuse, unique même pour certaines périodes reculées, qui n'ont laissé de traces visibles que dans le langage.

C'est un sujet de même nature, mais beaucoup moins étendu, qu'aborde M. H. Munro Chadwick dans son ouvrage sur les Origines de la nation anglaise[3]. Le plan en est étrange et ne saurait se justifier. Il étudie d'abord l'Angleterre au vi^e siècle, c'est-à-dire vers l'an 597, où la conversion du pays au christianisme, en le faisant entrer dans la communauté européenne, va dissiper les incertitudes qui jusqu'à ce moment enveloppent l'histoire des invasions anglo-saxonnes. Il s'efforce de marquer les traits essentiels des institutions politiques et sociales communes aux envahisseurs à ce moment précis de leur développement. Puis, remontant dans le passé, il étudie les Angles, les Saxons et les Jutes sur le continent, d'abord à l'époque des grandes invasions, puis enfin à l'époque romaine. M. Chadwick a pris justement le contraire du chemin qu'il fallait suivre. Il ne saurait prétendre, comme l'ont fait Seebohm, Maitland, Vinogradoff, que cette méthode a l'avantage de faire passer et conclure du connu à l'inconnu : M. Chadwick sait à merveille combien faibles sont les

1. Voir *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 379; t. XCIV, p. 117.

2. *Growth and structure of the english language.* Leipzig, Teubner, 1905, 260 p.

3. *The origin of the english nation.* Cambridge, at the University press, 1907, vi-351 p.

Digitized by Google

données fournies soit par les anciens chroniqueurs, soit par les linguistes et les archéologues modernes, qu'il s'agisse du VIe siècle, ou du IVe, ou de l'époque de la Germanie décrite par Tacite. Cette erreur a produit un livre sans unité, qu'on parcourt avec un intérêt décroissant et qu'on ferme avec un sentiment de déception. Une idée générale s'en dégage cependant : c'est que chez ces peuples germaniques, auxquels l'ancienne école attribuait l'honneur d'avoir préparé la liberté politique par le régime parlementaire, il n'y a, dès le début et pendant de longs siècles, aucune trace d'assemblée nationale; le roi gouverne avec sa cour, que composent les grands chargés par lui des services publics et le petit groupe de guerriers attachés à sa personne. Dans la société, il n'y a qu'une force agissante, la relation d'homme à homme. Le problème est intéressant, discuté avec science et pénétration. On remarquera encore l'heureux parti que M. Chadwick tire de la littérature anglo-saxonne antérieure aux lois et aux chroniques, les utiles rapprochements qu'il fait avec les institutions scandinaves, l'importance qu'il attribue à l'élément celtique et les points de ressemblance, plus nombreux qu'on ne l'admet d'ordinaire, entre la situation des communautés gauloises décrites par César et celle des tribus germaniques telles que nous pouvons les connaître au temps des grandes invasions.

L'histoire légendaire de l'introduction du christianisme en Angleterre commence par la conversion de Lucius, roi des Bretons, sous Marc-Aurèle, et par le martyre d'Albanus sous Dioclétien. Une *Passio s. Albani* a été insérée par Bède au début de son *Historia eccles. gentis Anglorum* (livre I, c. 7) ; le dernier éditeur de cette chronique, Charles Plummer, avoue ne pas connaître la source à laquelle Bède a puisé. Cette source, M. Wilhelm Meyer, de Spire, l'a retrouvée, d'abord dans deux manuscrits, l'un de Paris, l'autre de Turin, et qui ont entre eux d'étroits rapports, puis dans une rédaction abrégée qui est représentée par quatre mss., dont le meilleur est à Autun[1]. M. Meyer a établi que le ms. de Turin représente, sous une forme souvent fautive, la rédaction primitive; cette rédaction anonyme a été exécutée en Gaule dans la première moitié du Ve siècle, sans doute après le retour de l'évêque Germanus, qui avait été prier sur la tombe du « protomartyr » et en avait rapporté des reliques. La substance historique qu'elle contient est mince et banale; elle appartient à ce genre de littérature édifiante dont l'origine et le

1. *Die Legende des h. Albanus, des Protomartyr Angliæ, in Texten vor Beda.* Berlin, Weidmann, 1904. Prix : 5 m. 50. (Extrait des *Abhandlungen der k. Gesellschaft d. Wissenschaften zu Gœttingen*, t. VIII.)

Digitized by Google

développement sont heureusement caractérisés par M. Meyer dans sa préface. L'auteur publie le texte parallèle des trois rédactions; il montre en outre que le récit du martyre de saint Alban a beaucoup de traits communs avec ceux du martyre des disciples de Polycarpe : Bénigne d'un côté, Andoche et ses compagnons, Thyrse et Félix, d'autre part; enfin, il reproduit les passages semblables. Il donne ainsi un bon exemple du procédé employé par les hagiographes, dont le moindre souci, évidemment, était de fournir des renseignements véridiques aux historiens de l'avenir.

De saint Alban, nous ne savons rien en fait, sinon qu'à un certain moment il subit le martyre. C'est un nom, à peine un personnage réel. Il en va tout autrement pour l'apôtre de l'Irlande, pour saint Patrice. C'est une bonne fortune pour la science que l'étude des éléments certains concernant sa biographie ait été entreprise par un érudit aussi avisé que M. J. B. Bury[1]. Sur l'existence même du saint, M. Bury ne pense pas qu'on puisse émettre aucun doute sérieux. Reste à déterminer, dans les documents originaux, la part des faits qu'on peut retenir et de ceux qu'il faut rejeter; dans quelles parties de l'Irlande son activité s'est employée; si elle a été restreinte à un district très limité du Leinster; si elle s'est étendue, sinon à toute l'Irlande, ce qu'aucun érudit bien informé ne saurait plus soutenir maintenant, du moins à de notables portions de cette île, comme M. Bury s'efforce de l'établir; enfin, quel rôle l'on peut ou l'on doit lui assigner dans l'histoire de l'Europe occidentale. Pour justifier les solutions qu'il propose, M. Bury a soumis les sources à une critique attentive et pénétrante, qui remplit dans son livre plus de soixante pages (p. 225-287), et qui, au lieu d'être comme reléguée en appendice, aurait dû prendre place en tête du volume[2]. Il tient pour authentiques la confession de saint Patrice, sa lettre contre Coroticus, roi de la Bretagne septentrionale; deux sur trois de ses « Dicta », la plupart de ses « Acta », ou règles canoniques qu'il a données à l'Église chrétienne d'Irlande, un hymne en irlandais intitulé *Lorica* ou *Faeth Fiada*. Il estime qu'on peut utiliser, mais en usant d'une circonspection de plus en plus grande à mesure qu'on s'éloigne du ve siècle, les documents suivants : la Vie de saint Germain par Constantius, les récits de Tirechán et de Muirchu (viie s.), qui, à côté de renseignements oraux déjà sans doute déformés par la légende, ont pu con-

1. *The life of St. Patrick and his place in history*. Macmillan, 1905, xv-404 p. Prix : 12 sh.

2. M. Bury a pu mettre à profit l'édition, non encore publiée, du *Codex Armachanus*, par le prof. Gwynn, dont il parle à plusieurs reprises dans les termes les plus favorables.

Digitized by Google

sulter des documents écrits très anciens et dignes de foi; un hymne en irlandais (l'hymne de Fiacc ou *Genair Patraicc*), dont on nous donne une traduction nouvelle, purgée des interpolations postérieures (p. 264-265); la *Vita tripartita* et les Annales irlandaises, malgré leur rédaction relativement récente; même l'*Historia Britonum* de Nennius, au sujet de laquelle M. Bury écarte résolument plusieurs des hypothèses élaborées par Zimmer[1]. Sa critique, pénétrante et fortement documentée, est aussi très conservatrice; elle ne rejette pas un document tout entier, parce que certaines parties contiennent des allégations légendaires ou fausses; elle est nuancée sans cesser d'être précise, dégagée, à ce qu'il semble, de tout préjugé de race et de religion et manifestement impartiale. Il constate lui-même, comme s'il en éprouvait quelque surprise, que ses conclusions « tendent à montrer que la conception catholique romaine de l'œuvre accomplie par saint Patrice est en général plus voisine des faits constatés historiquement que des opinions présentées par certains théologiens hostiles à la papauté » (p. VII-VIII). C'est qu'il se place au point de vue de l'histoire générale. La vie de saint Patrice est pour lui comme un chapitre du *Decline and Fall* de Gibbon, dont il a donné une édition revue et annotée. Ce n'est pas que la personne même du saint soit sacrifiée et se perde dans la grandeur du tableau. Elle apparaît au contraire au premier plan avec autant de netteté que le permettent les documents, si incomplets, si souvent imprécis et peu sûrs. C'est même avec une certaine coquetterie que M. Bury a traité la partie narrative de son sujet; piqué au vif par les reproches faits aux érudits de n'écrire que pour les gens du métier, il a voulu prouver que l'histoire peut être à la fois une science et un art; sa biographie de saint Patrice est en effet d'une lecture aisée et attrayante. Il a même poussé le souci de plaire au point de renvoyer à l'appendice les notes qui auraient dû prendre place au bas des pages. Certaines de ces notes sont d'ailleurs de véritables dissertations : sur le lieu et la date de la naissance de saint Patrice (né vers 389 à « Bonnaventa », qu'il faut chercher quelque part dans la région de la Basse-Severn); sur le pays où il fut esclave; sur la date de son séjour en Gaule (409-416); sur ses rapports avec le roi Loigaire, qu'il convertit au christianisme et qui fit rédiger le *Sen-*

1. Dans l'*Historia Britonum*, M. Bury distingue trois éléments essentiels : 1° une vie de saint Germain d'Auxerre, composée vers 679, où figurent Vortigern et Arthur; 2° une recension du VIII° s., représentée par le ms. de Chartres, dont Mommsen et Mgr Duchesne ont tiré un si bon parti; 3° le remaniement que Nennius composa vers 800 et auquel il ajoute une Vie de saint Patrice.

Digitized by Google

chus Mor, sans doute à l'imitation du code théodosien[1]; sur l'organisation épiscopale dont il dota l'Irlande, sa patrie adoptive; sur la date et les circonstances de sa mort (461 et non 459), etc. L'érudition reprend ici tous ses droits; elle a son charme aussi dans la main d'un tel ouvrier.

L'étude que M. C. J. B. Gaskoin a consacrée à Alcuin[2], et qui a été couronnée par l'Université de Cambridge (*Hulsean prize for 1899*), est un travail soigné; l'auteur a étudié de près la correspondance d'Alcuin et ses œuvres; il connaît les travaux d'érudition publiés en Angleterre, en Allemagne[3] et en France. L'expression est claire et intéressante. La nature même du travail ne comportait pas une critique minutieuse des points obscurs et controversés qui abondent dans un tel sujet; on n'y trouvera donc en somme rien de bien nouveau.

M. Friedrich Hardegen a cru trouver le secret de la politique de Henri II à l'égard de l'empire d'Allemagne dans la haine que les Anglais ont souvent professée et professent encore aujourd'hui, nous assure-t-on, contre les Allemands[4]. Il s'est laissé aveugler par des préoccupations qui n'ont rien de scientifique; il a fait de la politique respective, non pas de l'histoire. Même s'il était prouvé que Henri le Lion, en trahissant l'empereur avant la bataille de Legnano, n'a fait qu'exécuter un dessein concerté avec le roi d'Angleterre, on ne serait point fondé à conclure que ce dessein n'avait d'autre mobile que la haine. Heureusement, ce paradoxe ne dure pas même pendant cinquante pages. Suit une dissertation sur l'importance du titre impérial au moyen âge, qui ne rentre guère dans le sujet annoncé sur la couverture. L'auteur connaît d'ailleurs assez bien les sources et cite ses textes, ce qui a fait que son travail ne sera pas tout à fait inutile.

J'apporterai moins de réserve à louer la biographie du fils aîné de Henri II, le « jeune roi anglais », par M. C. E. Hodgson[5]. Les sources sont indiquées avec tout le soin désirable. On pourra joindre

1. Saint Patrice est-il allé à Rome? M. Bury le croit. Voir en sens contraire les arguments présentés par M. F. E. Warren dans *English histor. Review*, avril 1906, p. 348 et suiv.

2. *Alcuin, his life and his work*. Londres, Cambridge University press Warehouse, 1904, in-12, xxii-275 p.

3. M. Gaskoin ne paraît pas avoir connu les calculs de Mommsen pour déterminer la date de la mort de Bède le Vénérable.

4. *Imperialpolitik König Heinrichs II von England* (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte). Heidelberg, Winter, 1905, 72 p.

5. *Jung Heinrich, König von England, Sohn König Heinrichs II, 1155-1183*. Iéna, Kæmpfe, 1906, 83 p.

Digitized by Google

de nouveaux faits à ceux que l'auteur a réunis[1], mais le recueil qu'il a constitué est déjà digne d'estime.

Je doute qu'il fût très utile d'écrire tout un livre pour établir des faits aussi généralement admis que ceux-ci : l'acte par lequel Jean sans Terre se reconnut le vassal du Saint-Siège donna au pape une situation éminente en Angleterre ; que le pape exerça d'une manière effective ses droits de suzeraineté, en dépit de l'opposition que sa constante intervention rencontra, non seulement de la part des laïques, mais encore et surtout de la part du clergé anglais ; que les adversaires de la papauté n'attaquèrent jamais sa suprématie spirituelle, qu'ils la reconnurent formellement, au contraire, comme ayant été établie par le Christ lui-même. Telle est cependant la thèse que l'abbé Gasquet nous présente, comme si elle avait vraiment besoin d'être démontrée[2]. Il n'y a point trace de schisme ni d'hérésie dans l'Angleterre au XIIIe siècle ; les doléances que le clergé et la noblesse d'Angleterre portèrent contre les abus de la cour de Rome devant le concile de Lyon en 1245 sont de même nature que les doléances présentées au pape deux ans plus tard par le très pieux roi de France, et il y a longtemps qu'on a renoncé à voir dans l'évêque de Lincoln, Robert Grossetête, un précurseur du protestantisme. Que, d'autre part, la protection du Saint-Siège ait été bienfaisante pour Henri III, surtout pendant sa minorité, qui en doute ? Mais accordera-t-on aussi aisément à l'abbé Gasquet que la suzeraineté pontificale ait toujours été un bienfait pour l'Angleterre, comme pour les autres royaumes qui subirent le même vasselage ? Est-il vrai que l'indépendance des états vassaux dans ce « système papal » ait toujours été respectée ? L'exemple du royaume de Sicile au temps de Henri III, précisément, ne parle-t-il pas très haut, et ne serait-il pas possible de montrer que la soumission de la couronne d'Angleterre au Saint-Siège a, dès le XIIIe siècle même, produit des mécontentements et des protestations ?

1. Sur la volonté du jeune roi d'être enseveli dans la cathédrale de Rouen, M. Hodgson aurait dû mentionner les chartes analysées par J. H. Round dans son *Calend. of documents in France*, p. 9 et 10. — Il ne paraît pas avoir connu le curieux passage du commentaire sur la Divine Comédie par Benvenuti de Rambaldis, d'Imola, signalé par M. Whitwell dans son étude sur les Banquiers italiens (*Transactions R. histor. Soc.*, 1903, p. 187) ; il y est parlé de sommes considérables empruntées par le jeune roi à des marchands florentins, de l'amour que Bertrand de Born conçut pour lui, etc. Les faits recueillis par le commentateur sont sans doute en grande partie légendaires ; ils ne devaient pas être omis dans une biographie de ce genre, dont le premier mérite serait d'être tout à fait complète.

2. *Henry the third, a study of his ecclesiastical policy and of the relations between England and Rome.* Londres, George Bell et fils, 1905, XVI-446 p.

Digitized by Google

Ces vues générales, l'abbé Gasquet les expose avec quelque emphase dans sa préface. Le livre lui-même est d'allure plus modeste; c'est un exposé des rapports entre l'Église et l'État pendant un demi-siècle, où rien n'est bien nouveau, ni les documents[1], ni les idées, mais où les textes sont analysés avec soin et les faits exposés d'une manière intéressante. On n'avait pas encore mis en aussi bonne lumière le rôle des légats et des nonces pontificaux pendant une aussi longue suite d'années. D'autre part, on regrette que l'abbé Gasquet n'ait pas serré certaines questions d'assez près, que, par exemple, celle des élections ecclésiastiques n'ait pas été l'objet d'une discussion approfondie. Rien n'est plus instructif, à l'ordinaire, qu'un bon ouvrier parlant du métier qu'il connaît bien. L'abbé Gasquet est théologien et canoniste; l'ouvrage qu'il a composé pourrait être signé par le moins canoniste des historiens.

On n'avait pas encore jusqu'ici tenté d'écrire une biographie détaillée de Jean de Gand, duc d'Aquitaine et de Lancastre, roi de Castille et de Léon. Sans doute la gloire militaire de son frère aîné, le Prince Noir, et l'éclat du règne de son père Édouard III lui ont nui. Il était d'ailleurs homme de second rang, et l'attention des historiens s'est naturellement portée de préférence vers les héroïques figures du premier. Il faut remercier M. Sydney Armitage Smith d'avoir entrepris de combler cette lacune et le féliciter d'avoir exécuté son travail avec autant de distinction[2]. Son information est très étendue : outre les textes imprimés, il a consulté les archives du duché de Lancastre et il y a puisé des renseignements nouveaux. Des recherches poussées plus loin au P. Record Office lui auraient sans doute permis de grossir utilement le chapitre consacré à Jean de Gand comme duc d'Aquitaine; sur ce point, il se contente des documents publiés (Rymer, les Archives de la ville de Bordeaux, le recueil de Delpit), comme aussi pour ce qui concerne l'expédition de Jean de Gand en Castille et, en général, ses rapports avec les souverains espagnols et portugais. La partie vraiment neuve de son livre est celle où il expose la situation de Jean de Gand comme grand seigneur foncier. Il explique fort bien la différence qui existait entre le duché de Lancastre et le comté, puis le palatinat de Lancastre, ce qu'il faut entendre par les « franchises » possédées par le duc, l'organisation adminis-

1. L'abbé Gasquet donne pour épigraphe à son livre le vers bien connu de Lucrèce : « Juvatque integros accedere fontes »; la citation, qui n'est pas tout à fait exacte, n'est-elle pas appliquée à contresens?

2. *John of Gaunt, king of Castille and Leon, duke of Aquitaine and Lancaster, earl of Derby, Lincoln and Leicester, seneschal of England.* Westminster, Archibald Constable, 1904, xxvii-490 p.

Digitized by Google

trative du palatinat, le mode d'exploitation des manoirs, si nombreux dans l'intérieur du comté et au dehors[1] et dont le corps principal formait véritablement un état dans l'état, la constitution de la « maison ducale » (household), etc. Jean de Gand possédait en outre en France d'importantes seigneuries, qu'il perdit d'ailleurs après la reprise des hostilités en 1369 : Beaufort[2] et Nogent-l'Artaud en Champagne, Bergerac en Guyenne et La Roche-sur-Yon[3] en Poitou. Une fortune territoriale aussi considérable pouvait éveiller les plus pernicieuses ambitions; elle rendit facile l'usurpation de Henri IV. Jean de Gand n'eut pas de si hautes visées, peut-être parce que les circonstances le favorisèrent moins que son fils, peut-être aussi parce que la poursuite de la couronne de Castille détourna vers un tout autre but son activité et ses ressources. Ce n'est pas que son rôle politique en Angleterre ait été insignifiant; on sait l'attitude qu'il prit en face du « Bon Parlement » de 1376, la réaction qu'il dirigea l'année suivante, la protection dont il couvrit Wycliffe, la haine du peuple amassée contre lui, la destruction de son palais par la populace de Londres lors de l'insurrection dite des Travailleurs. Les dix années qui s'étendent depuis la réunion du « Bon Parlement » jusqu'au départ de Jean de Gand pour son expédition en Castille (1376-1385) sont les mieux connues de sa vie parce qu'elles touchent le plus directement à l'histoire générale de l'Angleterre. Le livre de M. Armitage Smith a rajeuni cet épisode par une étude minutieuse des sources. Il faudra, par exemple, tenir grand compte du jugement qu'il porte sur le *Chronicon Anglie*, cette chronique anonyme rédigée à Saint-Alban par un adversaire fougueux du duc de Lancastre, dont le témoignage paraît avoir été faussé par un parti pris constant de dénigrement ou de calomnie[4]. A noter aussi la manière dont il raconte et apprécie les rapports du duc avec Wycliffe, pourquoi et comment il défendit l'hérésiarque, sans partager ses principes, et tout en favorisant les ordres mendiants (au moins les Carmes) que Wycliffe vilipendait[5]. Ajoutons que le livre se lit avec agrément,

1. Voir l'excellente carte des terres possédées par la maison de Lancastre face à la p. 218, et, à l'appendice IV, le résumé des comptes dressés par le receveur général du duc pour l'exercice 1394-1395.

2. Beaufort, aujourd'hui Montmorency, canton de Chavanges (Aube). Jean de Gand donna ce nom aux enfants qu'il eut de sa maîtresse, Catherine de Swinford.

3. L'auteur appelle quelquefois à tort cette localité Roche-sur-Yon, ou Roche tout court. Le vicomte de Dort, mentionné à la page 313, ne serait-il pas le vicomte d'Orte?

4. Voir en particulier les pages 135-143.

5. On sait que Jean de Gand était sénéchal d'Angleterre; à ce titre, il figura

Digitized by Google

qu'il est orné de bonnes photographies reproduisant des scènes bien choisies de la vie de Jean de Gand, muni de cartes dressées avec soin et d'utiles appendices[1]. C'est une bonne contribution à l'histoire du XIVe siècle.

Les conflits actuels entre le capital et le travail ne sont sans doute pas étrangers à l'empressement avec lequel les érudits ont, dans ces dernières années, étudié le soulèvement des Travailleurs en Angleterre en 1381[2]. André Réville, M. M. Powell et George Trevelyan ont apporté sur le sujet une masse de précieux documents. Une des causes du conflit a été, comme on le sait, l'établissement d'un impôt de capitation voté par le Parlement et destiné à frapper toutes les classes de la nation, le *Poll tax*. En étudiant au P. Record Office les documents relatifs à cet impôt, M. Charles Oman a constaté combien il était inique : il était de trois « gros » (1 shelling) par tête et devait être acquitté par tout laïque d'au moins quinze ans; les mendiants seuls étaient exceptés. L'impôt était réparti de telle façon que, dans chaque village (township), les riches prendraient à leur charge une partie de la contribution des pauvres, d'après une échelle déterminée. Dans les villages où il n'y avait ni propriétaire de haut rang ni riche fermier, chacun devait payer la taxe pleine, si bien que le fardeau de celle-ci pesait le plus lourdement sur les plus pauvres. Aussi vit-on les paysans, sans doute avec la connivence des collecteurs eux-mêmes[3], dissimuler autant que possible le nombre de têtes soumises à l'impôt. S'il fallait en croire les déclarations de 1381, comparées à celles de 1377 et de 1379, qui avaient servi de base à une taxe semblable, mais beaucoup moins onéreuse, beaucoup de vil-

en tête des seigneurs laïques lors du couronnement de Richard II. Ai-je mal cherché? Je n'ai pas rencontré la moindre allusion au fameux « Modus tenenti parliamentum in Anglia », qui a été écrit en partie pour défendre les droits du sénéchal et du maréchal d'Angleterre, et où l'on retrouve si fortement la trace des passions démocratiques et révolutionnaires du temps de Wycliffe et du soulèvement des travailleurs.

1. Appendice I, testament de Jean de Gand avec son codicille; appendice II, liste des hommes d'armes qui servirent sous ses ordres dans la campagne d'Écosse en 1385; appendice III, liste des chevaliers et écuyers qui composaient sa maison de 1372 à 1382; appendice VI, monnaies du duc de Lancastre; appendice VII, ses armes et ses sceaux; appendice VIII, notes sur ses bâtards et sur Catherine Swinford.

2. *The great Revolt of 1381*. Oxford, at the Clarendon press, 1906, VIII-219 p. et 2 cartes.

3. C'est ce que dit M. Oman. L'auteur du compte-rendu sur son livre, qui a paru dans *Athenæum*, 4 août 1906, p. 124, montre que le blâme des fausses déclarations doit retomber sur les « taxatores » et « collectores » eux-mêmes. Ce n'est pas d'ailleurs la seule remarque utile qu'on doit à cet auteur.

Digitized by Google

lages auraient, après cinq ans de tranquillité, sans guerre, ni peste, ni disette, perdu le tiers ou la moitié de leurs habitants. Aussi la première levée de l'impôt ne produisit-elle presque rien. Le gouvernement crut devoir prendre des mesures rigoureuses pour empêcher et punir les fausses déclarations. Un bref (*writ*) qui menaçait les contribuables à la fois dans leur liberté et dans leurs biens (16 mars 1381) a été retrouvé et publié par M. Oman, qui le considère, non sans raison, comme ayant déterminé le mouvement. Depuis au moins un demi-siècle grandissaient peu à peu des causes multiples de conflit soit entre les paysans, fermiers ou travailleurs libres et les propriétaires fonciers, laïques ou ecclésiastiques, soit entre les ouvriers et patrons de certains métiers, soit entre les riches bourgeois, maîtres des administrations municipales, et la plèbe déshéritée. Ces mécontentements n'attendaient qu'une occasion pour éclater; quelques semaines en effet après le bref du 16 mars, ils firent explosion. Le soulèvement se produisit presque en même temps sur des points très éloignés les uns des autres[1]. M. Oman a peut-être ici fait preuve d'un scepticisme excessif en niant que cette action simultanée ait aussi été concertée. Il a sans doute raison de dire que les disciples de Wycliffe y sont demeurés étrangers; mais ces « pauvres prêcheurs » dont nous parlent plusieurs textes pouvaient avoir puisé la matière de leurs sermons ailleurs que dans les traités ou les conférences de l'hérésiarque. La partie consacrée à l'étude des causes du soulèvement est la plus originale du livre de M. Oman. Le récit du soulèvement lui-même a été retracé à l'aide des documents déjà publiés, en particulier de la chronique anonyme mentionnée plus haut, et dont une traduction anglaise est donnée en appendice. Il est très précis, assez coloré, attachant. En ce qui concerne Wat Tyler, M. Oman refuse d'admettre avec M. Brie[2] que ce personnage, un peu énigmatique, doive être identifié avec Jacques Straw; les rôles de Parlement distinguent nettement ces deux personnes, et leur témoignage doit l'emporter sur ceux des chroniqueurs, qui d'ailleurs ont écrit assez longtemps après l'événement. Quant aux conséquences du soulèvement, M. Oman montre, contrairement à Roger et à ses disciples, qu'il n'a pas mis fin au servage, car les difficultés qu'avait soulevées le statut sur les travailleurs de 1351 furent à peu près aussi nombreuses après qu'avant. Peut-être certains propriétaires eurent-ils la sagesse de tempérer l'action de la loi, mais cette loi elle-même ne céda que peu à peu dans le cours du XVe siècle et sous l'influence de causes économiques plus profondes.

1. Voir l'une des deux cartes placées à la fin du volume.
2. Dans *English historical Review*, janvier 1906.

Digitized by Google

A l'époque de la guerre des Deux Roses se rapportent deux ouvrages dont l'objet est très voisin, mais dont le caractère est assez différent : M. Karl Schmidt s'est efforcé de reconstituer la figure véritable d'un personnage de Shakespeare, Marguerite d'Anjou, épouse infortunée du triste roi Henri VI[1]. Suivant la méthode employée par d'autres auteurs qui ont travaillé pour la même collection (*Palæstra*[2]), il analyse, reproduit et commente les passages des chroniqueurs qui ont parlé de cette reine et raconté les tragiques péripéties de sa vie : chroniqueurs du parti lancastrien, chroniqueurs yorkistes, chroniqueurs français, chroniqueurs du temps des Tudors et d'Élisabeth. Un dernier chapitre est consacré à l'étude critique du personnage tel qu'il a été imaginé par Shakespeare; il intéressera ceux qui s'occupent d'histoire littéraire. Dans les autres, on trouvera d'utiles remarques, bien que souvent peu neuves, sur les sources historiques concernant les triomphes et la ruine du parti lancastrien. On pourra reprocher à

1. *Margareta von Anjou, von und bei Shakespeare.* Berlin, Mayer et Müller, 1906 (*Palæstra*, n° 54), XI-286 p. Prix : 8 m.

2. Sur Richard III, n° 10 (cf. *Rev. hist.*, t. LXXXIII, p. 368); sur le roi Lear, n° 35; sur Macbeth, n° 39; sur Falstaff, n° 50. Nous n'avons pas reçu le livre d'Ernest Kröger (*Die Sage von Macbeth bis zu Shakespeare*); mais j'ai eu entre les mains celui de Wilfrid Perrett (*The story of king Lear, from Geoffrey of Monmouth to Shakespeare*). Cette légende, comme on sait, se trouve pour la première fois dans l'*Historia Britonum* de Geoffroy de Monmouth. Où Geoffroy l'avait-il puisée. Qu'est-ce que le « liber vetustissimus » écrit en « langue bretonne » que lui communiqua Gautier, archidiacre d'Oxford? Après tant d'autres érudits, M. Perrett discute ces points sans les résoudre; il fait seulement remarquer que la légende était inconnue dans les pays gallois et qu'on ne saurait lui assigner une origine indienne. Il est probable que Geoffroy de Monmouth en a été l'inventeur. Heureuse invention d'ailleurs, si l'on en considère le succès prodigieux. L'un des intérêts du travail de M. Perrett consiste à suivre le développement de la légende dans la littérature du moyen âge jusqu'à Shakespeare et à montrer la filiation des très nombreux récits qui nous sont parvenus. Cette partie du livre de M. Perrett contient beaucoup d'observations utiles pour la critique des sources historiques. Quant à Shakespeare lui-même, M. Perrett estime (p. 272) que, si la chronique de Holinshead a été, ici comme pour tous ses autres drames historiques, sa principale source, il a emprunté en outre des détails à des œuvres poétiques ou à des essais dramatiques de son temps. Ses rapprochements ingénieux ne sont pas toujours convaincants, mais il faudra en tenir compte. Le chapitre sur l'interprétation du *roi Lear* intéressera tous les commentateurs de Shakespeare, mais ne peut nous arrêter. La lecture de ce livre sera donc profitable, mais elle n'est pas plaisante. On y trouve trop souvent de ces abréviations qui surchargent certains livres d'érudition allemande et qui, sous prétexte d'économiser un peu de place, leur donnent l'aspect d'une collection d'énigmes ou de rébus. Cette allure pédantesque étonne et afflige dans un livre écrit en anglais.

Digitized by Google

l'auteur de n'avoir pas toujours utilisé les meilleures éditions[1], mais on lui tiendra compte de ce qu'il dit par exemple sur la manière d'écrire l'histoire pratiquée par l'abbé de Saint-Alban Whethamstede, qui, pour raconter la mort du duc d'York à la bataille de Wakefield, n'a trouvé rien de mieux que de pasticher le récit de la Passion selon saint Mathieu, ou bien encore sur les rapports des *Cronicles of England* de Caxton avec le *Polychronicon* de Ranulf de Higden.

Le second ouvrage se rapporte à Richard III; Sir Clements R. Markham y expose, dans une première partie, la vie de Richard III, et, dans une seconde partie, il discute, après tant d'autres, les points restés obscurs de cette vie[2]. Ce livre, d'ailleurs intéressant et qui mérite d'être lu, n'ajoute cependant aucun fait notable à ceux qu'avait mis en œuvre le plus récent et le mieux informé des biographes de ce prince, M. James Gairdner; d'autre part, il propose une solution inattendue à une des nombreuses énigmes devant lesquelles l'historien demeure perplexe : ce n'est pas Richard III qui a fait disparaître ses neveux; les « enfants d'Édouard » ont été les déplorables victimes de la raison d'état bien plus tard, sous le sec et cruel Henri VII. Cette hypothèse, présentée sous une première forme aux lecteurs de la *English historical Review* (1891), avait rencontré des incrédules[3]; reproduite dans un chapitre du livre (ch. v : « Henri VII au banc des prévenus »), elle ne convaincra personne. Le réquisitoire de Sir Clements se compose d'un échafaudage de raisonnements ou d'apparences qui ne repose sur aucun texte. L'inconsistance de cette opinion met le lecteur en défiance pour tout le reste; mais, au moins, dans tout ce reste, l'auteur se tient-il sur un terrain plus sûr; il connaît bien les textes et les discute avec habileté. La critique à laquelle il soumet l'ouvrage de M. Gairdner contient d'utiles remarques. Mais il est un peu inquiétant de voir avec quelle facilité on se laisse, quand il semble qu'il serait si facile d'être désintéressé, entraîner à disqualifier les témoins gênants : la plupart des chroniqueurs contemporains sont, aux yeux de Sir Clements, peu dignes de foi parce que, écrivant sous Henri VII, ils n'ont pu échapper aux préjugés haineux des Tudors contre la maison d'York; Morton, l'homme le mieux en

1. M. Schmidt ne paraît pas connaître l'édition de Commynes donnée par M. de Mandrot. Il ignore de même l'édition des *Chroniques de Londres* par Kingsford; il y aurait retrouvé sous une forme plus complète et plus conforme aux manuscrits (p. 133-147) le texte sur lequel il disserte p. 71.

2. *Richard III; his life and character, reviewed in the light of recent research*. Londres, Smith, Elder et Cie, 1906, xix-327 p., avec un plan de la bataille de Bosworth.

3. J. Gairdner, *Richard III*, édit. de 1898.

Digitized by Google

état d'être bien renseigné, est le plus misérable de tous, parce qu'il a été ministre du vainqueur de Bosworth; les continuateurs de la chronique de Crowland, au contraire, qui sont anonymes et qui semblent ne pas vouloir prendre parti entre les factions rivales, méritent la plus grande confiance; leur silence même fournit à Sir Clements des arguments positifs. Je ne dirai pas qu'il voit mal ni qu'il raisonne à faux; mais je constate que son critérium est tout subjectif, et il ne serait peut-être pas très difficile de retourner ses arguments contre lui, sans d'ailleurs en présenter peut-être aucun qui soit vraiment persuasif. Son livre est encore moins une étude critique qu'un plaidoyer d'avocat en cour d'assise[1].

Au seuil de la période moderne, signalons la réimpression des brochures et pamphlets du XVIe et du XVIIe siècle que le prof. Arber avait autrefois publiés, au hasard de ses découvertes, dans son « Grenier anglais »; ils viennent d'être réédités, suivant l'ordre chronologique, par des érudits autorisés : les *Tudor Tracts, 1532-1588*, par M. A. F. Pollard[2]; les *Stuart Tracts, 1603-1693,* par M. C. H. Firth[3]; les *Later Stuart Tracts,* par M. George A. Aitken[4]. La simple indication des principaux articles contenus dans chacun de ces volumes suffit à en indiquer l'intérêt.

En 1874, le cardinal Manning introduisit en cour de Rome une instance pour obtenir la canonisation des catholiques anglais qui avaient péri, martyrs de leur foi, sous les règnes de Henri VIII et d'Élisabeth. Le nombre de ces martyrs, fixé alors à 353, fut réduit plus tard, après un long examen des titres, et finalement 261 furent déclarés vénérables par Léon XIII; on commença aussitôt la longue série d'enquêtes qui doit préparer leur canonisation. Un autre groupe

1. Sir Clements a pris si résolument parti pour son client qu'il trouve toute simple la manière dont Richard III est parvenu au trône et qu'il traite ses adversaires de « rebelles », tout comme aurait dit un chroniqueur du parti d'York.

2. Récit de l'expédition en Écosse, 1547, par Patten; histoire du soulèvement de Wyatt, 1554; conquête de Calais par les Français, 1558; mort de la reine Marie, 1558; cérémonies du couronnement d'Élisabeth, 1559; le sac d'Anvers, 1576; les funérailles de Marie Stuart, 1587, etc.

3. Mort de la reine Élisabeth, récit de Sir Robert Carey, observations de Sir Thomas Overbury sur les Pays-Bas, 1626; combat naval entre Espagnols et Anglais, 1622; déposition de l'archevêque de Cantorbéry, 1627; mémoires de Lord Fairfax sur ses opérations militaires; expédition de 6,000 Anglais en France et en Flandre sous le commandement de Sir Thomas Morgan, 1657, 1658; le retour de Charles II en 1660, etc.

4. L'arithmétique politique de Sir William Petty, 1690; divers pamphlets de Daniel Defoe et de John Arbuthnot. — Ces trois volumes ont été publiés chez Archibald Constable, 1902 et 1903. Prix : 4 sh. chacun.

Digitized by Google

de martyrs fut plus heureux : soixante-trois d'entre eux avaient été peints, vers la fin du XVIe siècle, dans une série de fresques dues au pinceau de Circiniani; ces fresques, qui ornaient l'église du Collège anglais à Rome, furent détruites au temps de la Révolution française; mais elles avaient été gravées dans un ouvrage publié « avec le privilège du pape Grégoire XIII ». Bénéficiant d'une exception au décret qui règle la procédure en matière de canonisation, ces soixante-trois martyrs, qui avaient été mis à mort entre 1535 et 1583, furent canonisés (4 décembre 1886 et 13 mai 1895). La vie de ces bienheureux a été racontée dans un intéressant ouvrage composé par des Pères de l'Oratoire, des membres du clergé séculier et de la Société de Jésus, sous la direction de dom Bede Camm, religieux bénédictin de l'abbaye d'Erdington[1]. Le tome I se rapporte aux martyrs de Henri VIII et le tome II à ceux d'Élisabeth. Le travail a été exécuté avec soin; parmi les principaux collaborateurs, nous retrouvons deux jésuites bien connus par d'importantes publications sur l'histoire du catholicisme en Angleterre au XVIe et au XVIIe siècle : le P. Morris et le P. Pollen. Ces érudits ont utilisé toutes les sources imprimées, recherché et en partie publié les récits les plus autorisés des contemporains; quelques notes au bas des pages, un appendice sur les sources et sur la bibliographie à la suite de chaque biographie attestent l'étendue de leurs informations. Dans les récits, pas ou fort peu de déclamation; le miracle y paraît à peine, tandis que l'indication des reliques est donnée avec précision. Ce sont les faits qui parlent avant tout. Sans doute ces faits sont choisis ou présentés de manière à faire le mieux ressortir les vertus, les souffrances, le courage héroïque des martyrs, mais l'intention des auteurs n'a pas été seulement d'édifier le lecteur, ils ont voulu écrire un livre d'histoire, et il est certain que l'ouvrage qui paraît sous le nom de dom Camm prendra une place très honorable à côté de ceux du P. Morris et du P. Foley. L'histoire de la Réforme en Angleterre a été le plus souvent racontée par des écrivains protestants; il est utile qu'on entende aussi la voix des catholiques. Les *Lives of the english martyrs* de dom Camm sont la contre-partie nécessaire des *Acts and monuments* de Foxe. En tête de chacun des deux volumes est une assez longue introduction où sont résumées les causes des persécutions dirigées contre les catholiques : le divorce de Henri VIII et l'excommunication d'Élisabeth sont les deux principales. Dom Camm n'hésite pas à

1. *Lives of the english martyrs declared blessed by pope Leo XIII in 1886 and 1895*, 2 vol. Londres, Burns et Oates, 1904 et 1905, LXVI-547 et XLII-691 p. Prix de chaque vol. : 7 sh. 6 d.

Digitized by Google

reconnaître que la décision prise par Paul V a été précipitée et nuisible, tout en déclarant que, en soi, l'excommunication « n'a pas fait peu de bien à l'Église en général et aux catholiques de ce pays en particulier » (t. II, p. XVI). D'autre part, il s'efforce d'établir que les catholiques mis à mort sous le règne de la fille d'Anne Boleyn l'ont été à cause de leur religion; mais il faut dire aussi qu'Élisabeth et ses ministres se sont toujours défendus d'avoir fait juger et condamner personne pour des motifs de croyance; ils ont toujours prétendu qu'ils n'avaient voulu connaître et poursuivre que des sujets coupables du crime de trahison; ces déclarations ne sont-elles qu'hypocrisie pure? Oui, peut-être, à nos yeux, mais de graves raisons justifiaient cette politique aux yeux des protestants anglais engagés dans une terrible partie contre les puissances catholiques. On ne s'étonnera pas si elles touchent peu des hagiographes modernes, même les plus érudits et les plus consciencieux.

Le correctif à d'inévitables préjugés pourra être cherché dans la biographie de Cranmer par M. Albert Frederick POLLARD[1]. M. Pollard, de qui dom Camm mentionne, avec une froideur voisine de l'hostilité, l'intéressante histoire de Henri VIII, et qu'il fallait en tout cas placer tout près de James Gairdner parmi ceux qui connaissent le mieux l'histoire de l'Angleterre au XVIe siècle, n'a pas cherché à « blanchir » son personnage, comme on lui reproche d'avoir « blanchi » Henri VIII. Il a voulu replacer Cranmer dans son milieu, montrer comment les événements ont entraîné l'homme savant et honnête, mais faible, à faire prononcer la nullité du mariage du roi avec Catherine d'Aragon, à s'associer aux mesures de plus en plus rigoureuses et violentes prises contre le clergé resté fidèle au pape, à pousser ensuite et par degrés successifs le clergé national dans la voie de l'hérésie, puis à renier son œuvre quand la reine Marie eut restauré le catholicisme, à signer toutes les palinodies qu'on lui imposa. Il se ressaisit quelques heures seulement avant son supplice. Sa vie n'avait été qu'une suite de faiblesses; sa mort permet enfin de lui faire une place parmi les « héros » de la Réforme. « Ne rien atténuer », dit M. Pollard, « est une règle sacrée, mais c'est commettre une flagrante injustice que de négliger les circonstances atténuantes ». Il s'est appliqué à cette tâche, ici particulièrement ingrate, avec un sens historique très avisé, et, comme il connaît

1. *Thomas Cranmer and the english reformation, 1489-1556.* Putnam's sons, 1904, XV-399 p. Prix : 6 sh. — Fait partie de la série des « Heroes of the Reformation », qui compte déjà les biographies de Luther (par H. E. Jacobs), de Mélanchthon (par J. W. Richard), d'Érasme (par E. Emerton), de Bèze (par W. M. Baird) et de Zwingli (par S. M. Jackson).

Digitized by Google

admirablement les sources et la bibliographie du sujet, il a écrit un livre qui est à la fois une biographie très soignée[1] et un excellent chapitre de l'histoire des origines de l'église anglicane[2].

Je regrette de ne pouvoir signaler au moins les principaux parmi les ouvrages qu'a suscités la célébration du quatrième centenaire de George Buchanan[3]. Je parlerai seulement de ceux que j'ai vus. C'est, en premier lieu, un volume de mélanges divisé en deux parties : la première contient divers mémoires sur certains points de la vie du célèbre humaniste écossais, sur ses ancêtres, le milieu où il est né, ses années d'études, son séjour à Bordeaux et au Portugal, ses rapports avec les Franciscaines, Marie Stuart, John Knox, ses œuvres littéraires et historiques. Dans la seconde ont été rééditées les plus remarquables de ses poésies latines, avec des traductions en anglais et en français. L'appendice, fort intéressant, contient le texte, encore inédit, de l'Apologie de Buchanan, prisonnier de l'Inquisition à Lisbonne. C'est là que l'on trouvera exposées pour la première fois, d'après les pièces mêmes du procès, les tribulations du malheureux professeur poursuivi pour crime d'hérésie. Le volume, abondamment et joliment illustré, est un digne monument élevé par l'Université de Saint-Andrews au plus illustre de ses « alumni ».

Ici, nous n'avons que des morceaux détachés; M. D. Macmillan nous présente une biographie complète, d'ailleurs sans aucune prétention à l'originalité[4]. Une courte préface nous apprend que l'auteur a suivi les ouvrages de MM. David Irving et Hume Brown pour les faits, de M. Robert Wallace pour les idées. Mais il a lu les œuvres de Buchanan, il en donne de fidèles analyses; en les replaçant dans le temps et dans le milieu où elles ont été écrites, il en fait bien comprendre le sens et la portée. Son travail est donc

1. Avec des renseignements à peine connus jusqu'ici sur les ancêtres de Cranmer. A noter le chap. XI : Cranmer, son caractère et sa vie privée, et le tableau généalogique placé à la fin du volume.

2. A noter en particulier le chap. III : Cranmer et la suprématie royale, où le sens véritable et la portée du titre pris par Henri VIII sont très bien mis en lumière; les chap. VII et IX sur le premier et le second « Prayer book ». — Les illustrations sont nombreuses et bien choisies.

3. *George Buchanan; a memorial, 1506-1906; contribution by various writers,* compiled and edited by D. A. Millard. Saint-Andrew, Henderson; Londres, Nutt, XIX-490 p. — Parmi les nombreux érudits qui ont collaboré à ce volume, il nous sera pardonné de mentionner seulement M. de La Ville de Mirmont, qui a parlé sur Buchanan à Bordeaux et sur ses tragédies religieuses, et M. G. J. C. Henriques, auteur d'un mémoire très neuf sur Buchanan en Portugal.

4. *George Buchanan, a biography.* Édimbourg, George A. Morton; Londres, Simpkin, Marshall et Cie, 1906, IX-292 p.

Digitized by Google

loin d'être sans mérite; mais il est écrit sur un ton un peu trop uniforme d'apologie. M. Macmillan indique fort justement que, par ses liens de famille, Buchanan était inféodé à la maison de Lennox, mais il ne consent pas à admettre que Buchanan ait jamais pu céder aux passions qui animèrent les Lennox et leurs alliés contre Marie Stuart, considérée comme complice du meurtre de Darnley. Le rôle de Buchanan dans l'enquête où furent produites les lettres de la Cassette a-t-il été aussi désintéressé qu'il l'affirme? Son réquisitoire contre la reine (sa *Detectio*) n'est-il pas moins une œuvre d'histoire qu'un pamphlet? C'est avec ces réserves nécessaires qu'on peut louer cette étude, attachante en somme et sincère.

Il faut mentionner, avec une particulière marque d'estime, le recueil des portraits et joyaux de Marie Stuart dont M. Andrew Lang a dressé le catalogue critique[1]. D'abord parce que l'historien peut y glaner çà et là d'utiles indications, ensuite parce que tout ce qui touche la reine d'Écosse mérite de retenir l'attention. La question, toujours si délicate, d'authenticité des peintures et autres représentations figurées, a son prix; j'avoue que j'aimerais mieux savoir quels sont ceux qui reproduisent l'image vraie de la reine d'Écosse, ou même s'il nous est possible d'avoir d'elle une image authentique aux principales époques de sa vie. Ceci est une autre étude dont on a seulement jusqu'ici préparé les matériaux.

Le remarquable volume consacré au roi Jacques Ier dans la collection Goupil[2] mérite d'attirer l'attention des historiens par d'autres qualités que sa belle illustration. M. T. F. Henderson, qui a été chargé d'écrire la biographie de ce prince, s'est acquitté de la tâche en érudit qui connait bien les sources et la bibliographie du sujet, en écrivain perspicace et, à ce qu'il semble, exempt de préjugés. Il ne dissimule pas les défauts du souverain, son pédantisme, sa vanité, ses ridicules; mais il passe vite sur les traits d'un caractère qu'il est facile de tourner à la satire; il préfère insister par exemple sur les services que sa lutte contre le parti puritain a rendus indirectement à la cause de la tolérance religieuse, tout comme il montre les motifs honnêtes et vraiment humains qui ont en partie guidé sa politique d'équilibre entre les princes protestants de l'Allemagne et l'Espagne catholique. Il entre volontiers en controverse avec des historiens très

1. *Portraits and Jewels of Mary Stuart.* Glasgow, James Maclehose et fils, 1906, XII-106 p., avec 16 pl.

2. *James I and VI.* Paris, Manzi, Joyant et Cie, 1904, gr. in-4°, 301 p., illustrations peu nombreuses, mais bien choisies et reproduites avec art. — M. Henderson est l'auteur d'une des plus utiles publications que nous ayons sur les Lettres de la Cassette. (*Rev. hist.*, t. LXXXIV, p. 119.)

Digitized by Google

autorisés, mais animés d'opinions qu'il considère comme excessives, tels que M. Andrew Lang pour les affaires d'Écosse ou que M. Gardiner pour celles d'Angleterre; peut-être même donne-t-il trop de place à ces discussions dans un ouvrage auquel il s'efforce par ailleurs d'enlever tout caractère d'érudition. Ces discussions sont intéressantes et le résultat doit en être soigneusement noté; on peut imaginer cependant une autre manière de présenter les faits qui eût imprimé au travail une plus haute valeur littéraire. Par exemple une étude plus fouillée des œuvres du roi Jacques et de ses discours eût mieux fait connaître l'homme et le souverain. Il n'en reste pas moins que M. Handerson nous a donné pour la première fois une bonne biographie du chef de la maison des Stuarts en Angleterre.

Une brochure de quarante pages sur les rapports de ce roi avec le pape Clément VIII[1] nous apporte d'intéressants documents inédits sur sa politique à l'égard du parti catholique. On sait que le roi d'Écosse convoitait ardemment la succession d'Angleterre. Dans le *Basilicon Dôron* qu'il écrivit pour l'instruction de son fils aîné, le prince Henri (celui qui mourut en 1612), il le voit déjà en pensée roi de la Grande-Bretagne et il lui donne des conseils sur la conduite à tenir à l'égard des grands et du peuple d'Angleterre. Élisabeth n'ignorait pas ces désirs, et ses espions la tenaient au courant des intrigues nouées par le roi Jacques avec les puissances catholiques. On connaît la mission secrète confiée à John Ogilvy auprès du pape en 1595-1596, l'histoire de la lettre recommandant pour le chapeau de cardinal (1599) l'évêque de Vaison, William Chisholm, Écossais apparenté à la famille des Stuarts. M. A. O. Meyer a trouvé aux archives du Vatican et publié les instructions en latin données à Sir Edward Drummond par la femme de Jacques VI, Anne de Danemark[2]. Cette princesse, qui avait été élevée dans la foi luthérienne, s'y déclare bonne catholique, « selon les décrets du concile de Trente »; elle affirme que le roi est animé des meilleures intentions envers les catholiques, que les difficultés de sa situation l'empêchent seules de prouver ces bonnes intentions par des actes; elle laisse entendre que, si le pape favorisait les espérances de Jacques VI, il n'obligerait pas un fils ingrat. Ces avances furent accueillies à Rome avec une joie circonspecte. La réponse du pape (trois brefs des 16 juillet et 9 août

1. *Clemens VIII und Jakob von England*, par Arnold Oskar Meyer. Rome, Loescher, 40 p., 1904. (Extrait des *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, t. VIII.)

2. Ces instructions, signées de la reine Anne (la signature paraît bien être authentique), ne sont pas datées; d'après le contexte, elles ont été rédigées entre le mois de mai 1601 et le mois de juin 1602.

Digitized by Google

1602) est chaleureuse, mais vague. Puis l'affaire traîna en longueur. Élisabeth, cette femme dont le pape répugnait même à écrire le nom abhorré, mourut enfin. Jacques lui succéda sans opposition. Il maintint, en les appliquant avec douceur, les lois qui frappaient les catholiques. Il disait ou laissait dire en son nom qu'il était disposé à leur concéder la tolérance religieuse, à condition qu'ils restassent de loyaux sujets, et il comptait que le pape donnerait les ordres nécessaires pour le maintien de la paix intérieure. A la fin de l'année 1604, Sir James Lindsay repartait pour Rome avec une seconde lettre de la reine, non moins secrète que la première, et sans doute plus explicite (on ne l'a pas retrouvée). Cette fois le pape crut que la conversion du roi allait suivre celle de la reine[1]; une commission de cardinaux fut nommée pour aviser sur le retour prochain de l'Angleterre au sein du catholicisme romain. Mais, avant même que la réponse du pape à la mission de Sir James pût être parvenue à Londres, Jacques Ier, qui avait déjà frappé les prêtres et les jésuites, prenait des mesures rigoureuses contre les laïques, de plus en plus nombreux, qui professaient la foi catholique. Ce revirement, M. Meyer ne l'explique pas. Il ne voit qu'une chose, la duplicité du roi. A ses yeux, les avances faites par Jacques Ier à la papauté ont été une longue suite de fourberies dont il s'est dégagé par le mensonge. Ce jugement ne manque-t-il pas un peu de nuance? Jacques n'a-t-il pas été la dupe de ses illusions? A la fois fat et naïf, il put croire qu'il convaincrait le pape de la nécessité d'appuyer sa politique de tolérance. Placé entre une double intransigeance, romaine et puritaine, il fut amené à jouer double jeu. Son honneur personnel y subit, il est vrai, de fâcheuses atteintes, mais en somme a-t-il si mal réussi? N'a-t-il pas amené Clément VIII à conserver cette attitude expectante qui a singulièrement favorisé son avènement au trône d'Angleterre et sa paisible installation dans son nouveau royaume? Il a certainement connu la correspondance secrète de la reine avec le pape; s'il n'en a pas eu l'idée lui-même (et je m'étonne que le soupçon de cette nouvelle fourberie[2] ne se soit pas présenté ici à l'esprit

1. La conversion de la reine est un fait; mais a-t-elle été sincère et durable? C'est un autre point qui demanderait à être étudié de près.

2. Pour prouver la duplicité de Jacques Ier, M. Meyer tire argument des changements apportés au texte du *Basilicon Dôron* dans la traduction française de 1603. Il note que les passages où le roi d'Écosse parle avec défaveur des papistes ont été systématiquement omis, et il en conclut que ces suppressions avaient pour but de tromper le pape sur les véritables sentiments du roi. Mais M. Meyer n'a pas relevé une autre omission : tandis que, dans les éditions anglaises et les traductions latines, le nom de l'auteur est accompagné de tous ses titres (roi d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande *et de France*), le titre de *roi de*

Digitized by Google

de M. Meyer), il ne l'a pas désavouée; il comptait sans doute en retirer des bénéfices quand il abandonna subitement la partie. D'ailleurs, Clément VIII mourut à son tour (5 mars 1505), puis la conspiration des Poudres éclata et la rupture avec Rome devint définitive.

Les « Pèlerins » du *May Flower* appartiennent à l'histoire universelle; l'origine de cette émigration, qui devait jeter sur le continent américain le premier fondement des États-Unis, est peu connue. Feu M. Henry Martyn Dexter, qui descendait d'une famille émigrée en 1620 et qui était né à Boston, presque au pied du « Plymouth rock », avait consacré à ce sujet de longues et fructueuses recherches dans les bibliothèques et archives de l'Angleterre et des Pays-Bas. Complétées par son fils, M. Morton Dexter, le résultat en a été présenté dans un volume d'une lecture parfois aride, parce que les controverses religieuses en occupent nécessairement la plus grande partie, mais intéressant et même vivant, grâce à l'extrême minutie du détail vrai[1]. Le plan en est un peu lâche. Les « Pèlerins » de 1620 sont des puritains séparatistes qui se réfugièrent d'abord en Hollande pour échapper aux persécutions du gouvernement anglais, puis en Amérique pour se mettre à l'abri des querelles qui déchiraient leurs coreligionnaires hollandais. Les auteurs nous parlent donc (après avoir exposé les origines de la Réforme en Angleterre de Henri VIII à Élisabeth) des attaques dirigées contre l'Église établie (controverses dite de Marprelate); puis des efforts tentés pour constituer des églises séparées (Browne et la première émigration à Middelbourg, qui échoua, 1581; Barrow et Greenwood, qui furent pendus en avril 1593 et dont les disciples allèrent fonder une église à Amsterdam) avant d'arriver aux futurs pèlerins eux-mêmes. La première partie du volume est occupée par ces préliminaires, où l'on trouve en somme un tableau de l'Angleterre en 1601, une histoire de la réforme en ce pays au XVIe siècle, une histoire des puritains ou mieux de certaines sectes puritaines en particulier. C'est à la page 253 qu'on arrive à ce qui devrait être le vrai sujet du livre, à l'histoire de la communauté religieuse dirigée à Scrooby (comté de Nottingham) par les deux Brewster, père et fils. William Brewster, qui fut élève à Cambridge (tableau de l'Université et de son enseignement), qui entra ensuite au service de Davison, secrétaire d'État d'Élisabeth, et qui devint vicaire de Scrooby seulement en 1598,

France a disparu de la traduction française; était-ce aussi pour plaire au pape? D'ailleurs, l'ouvrage a été mis à l'index le 1er juillet 1604, longtemps avant la rupture des pourparlers. L'argument ne porte donc pas.

1. *The England and Holland of the Pilgrims*. Londres, A. Constable; Boston et New-York, Houghton et Mifflin, 1906, XII-673 p. Prix : 15 sh.

Digitized by Google

attire à plusieurs reprises notre attention, distraite par le résumé des controverses religieuses au début du règne de Jacques Ier. Enfin, en 1606, plusieurs familles de Scrooby, redoutant des persécutions déjà commencées contre les dissidents, vont rejoindre la congrégation fondée treize ans plus tôt à Amsterdam (histoire d'Amsterdam; tableau d'Amsterdam au début du XVIIe siècle). Ces émigrés de provenance diverse ne tardent pas à se séparer et les « Pèlerins » se retirent à Leyde (histoire de Leyde, tableau de la ville et de son Université au XVIe siècle), d'où bientôt les chassent les querelles entre « Remontrants » et « Contre-Remontrants », non moins que les craintes venues de l'Allemagne, déjà en proie aux premières agitations de la guerre de Trente ans. Dès 1617, l'idée de partir pour l'Amérique a pris corps; mais elle ne fut réalisée qu'en 1620. Ainsi, à tout moment, ce volume sur « l'Angleterre et la Hollande des Pèlerins » confine à l'histoire générale; cependant, même s'ils dépassent le sujet, ces tableaux contribuent à l'éclaircir, parce qu'ils se composent de faits précis, bien choisis et bien vus. Quant aux « Pèlerins » eux-mêmes, des recherches approfondies ont permis d'en retracer l'histoire, sous forme d'annales, de 1609 à 1620. La liste complète en a été en outre donnée en appendice avec un grand luxe d'indications biographiques. Il est probable que, sur les points essentiels, ce livre épuise le sujet.

La biographie de l'archevêque Laud par M. Henry Bell[1] ne contient pour ainsi dire pas de faits nouveaux, ni, probablement, pas une idée nouvelle; sa bibliographie, plus qu'indigente, suffit à montrer qu'il n'a pas voulu faire œuvre d'érudit. Il s'en faut de beaucoup, cependant, que son livre soit indifférent. Pour bien connaître l'homme, son caractère, ses opinions, il a lu avec attention les ouvrages, les lettres, le Journal du prélat, et si, parmi les témoignages contemporains, il cite de préférence celui d'un disciple comme P. Heylin ou d'un admirateur comme le comte de Clarendon, c'est pour lutter contre ses propres préventions, car M. Bell estime que le « gouvernement des prêtres », la politique du « jusqu'au bout » ont été funestes à l'Angleterre. Il a peu d'estime pour l'homme, qu'il montre aussi dénué de scrupules, tant qu'il a sa fortune à faire, qu'absolu dans ses doctrines et dans sa conduite, quand la faveur royale eut fait de lui le chef de l'Église anglicane et presque un premier ministre. D'autre part, il l'isole un peu trop de son milieu et il exagère la responsabilité, déjà si lourde, qui lui incombe dans les troubles religieux du XVIIe siècle.

1. *Archbishop Laud and priestly government.* Londres, Archibald Constable, 1905, VII-333 p.

Digitized by Google

C'est ainsi qu'il paraît attribuer à Laud cette doctrine que « le roi ne doit compte de ses actions qu'à Dieu seul ». Laud ici ne fait que plagier Jacques Ier, dont c'était une des maximes favorites. D'ordinaire cependant, l'action personnelle du prélat est présentée avec justesse, au moyen de faits heureusement choisis et groupés. On s'attendait à trouver dans le dernier chapitre un jugement d'ensemble sur l'homme et sur son œuvre. M. Bell a préféré nous entretenir des rapports qui devraient exister entre les laïques et l'Église et souhaite de voir combler le « fossé intellectuel » qui sépare chaque jour davantage les deux sociétés.

Les travaux de feu Gardiner et de M. Firth ont mis à la disposition des historiens des matériaux de choix, aussi variés qu'abondants, pour écrire la biographie de Cromwell. Celle de M. John Morley est un exposé remarquable des idées et des sentiments au milieu desquels s'est formé le génie politique et militaire de celui qui fut un des plus grands hommes d'état de l'Angleterre[1]. C'est l'œuvre d'un historien bien informé et d'un homme d'état pénétrant; elle n'a pas les allures d'une œuvre d'érudition, mais le fond en est très solide et surtout elle fait penser. L'étude de M. N. Michael[2] s'adresse également au grand public; les notes bibliographiques sont reléguées à la fin de chaque volume; l'auteur expose et ne discute pas. Il a cependant ajouté à ses devanciers quelques détails inédits tirés des dépêches expédiées d'Angleterre par l'envoyé de Brandebourg, Jean Frédéric Schlezer, et, à l'aide de ces documents, il a retracé les rapports de Cromwell avec les puissances du Nord, et en particulier avec l'Électeur de Brandebourg, avec plus de précision que personne avant lui. Le récit est clair, précis, compréhensif. Les deux auteurs, l'Anglais et l'Allemand, insistent à juste titre sur la puissance du sentiment religieux chez Cromwell. Ce puritain fut un mystique et parfois un illuminé. « Hypocrite raffiné? » Il put paraître tel aux yeux des catholiques du dehors; mais les contemporains ne connaissent parfois des grands hommes que le masque; l'âme intérieure se révèle plus tard, quand on connaît et qu'on a compris le milieu où ils ont vécu.

Si la biographie d'un personnage historique ne peut s'écrire sans qu'on y mêle l'histoire de son temps, il y faut cependant mettre de la discrétion. M. William W. Ireland a eu le tort de manquer de mesure à cet égard en racontant la vie de Sir Henry Vane le Jeune[3].

1. *Oliver Cromwell.* Macmillan, 1904, VIII-533 p.

2. *Cromwell*, 2 vol. (série des « Geisteshelden », t. L et LI), XI-281 et VII-244 p. Prix : 2 m. 40 chacun.

3. *The life of Sir Henry Vane the Younger, with a history of the events*

Digitized by Google

Cette vie est si bien confondue avec les événements de l'époque qu'à chaque instant on en perd le fil, de sorte qu'en réalité nous n'avons dans ce livre ni une biographie ni une histoire. L'auteur déclare qu'il s'est mis d'abord en face des textes, qu'ensuite il a lu les ouvrages des historiens modernes uniquement pour s'assurer de n'avoir omis aucune source de renseignements. L'intention est louable, et l'on saura gré à M. Ireland d'avoir fait connaître quelques faits nouveaux sur la vie du ministre d'Olivier Cromwell; mais il peut être dangereux de se lancer dans des théories générales sur les institutions d'un pays sans avoir lu de près ses historiens. Les considérations par lesquelles débute le livre de M. Ireland sur l'origine des libertés politiques de l'Angleterre (qu'il voit dans les libertés municipales), sur leur déclin au XVIe siècle, sur la formation du pouvoir despotique des Tudors, etc., sont vagues et contestables. Resserrée dans de justes limites, sa biographie eût fait un bon article de revue; les cinq cents pages qu'il lui a consacrées ne forment pas un livre remarquable. Il ne se lit pas sans agrément, mais que nous apprend-il au vrai?

Nous apprenons beaucoup, au contraire, en lisant le nouvel ouvrage de Mme Eva Scott. Dans un premier volume, qui ne nous est point parvenu[1], elle avait raconté les aventures de Charles II en exil jusqu'au moment où l'accord entre Mazarin et Cromwell lui rendit un plus long séjour en France impossible (1646-1654); un second volume[2] nous mène jusqu'au retour du roi en Angleterre. On ne peut que louer le soin avec lequel l'auteur s'est acquitté de sa tâche. On ne connaissait guère la triste vie des émigrés royalistes pendant ces années de détresse que par des mémoires, par exemple ceux de Clarendon; c'est uniquement à l'aide de pièces d'archives et de correspondances privées que Mme Scott nous en raconte le détail, année par année, presque jour par jour. Il n'y a pour ainsi dire pas une page qui ne soit fondée sur des documents inédits. Aucun événement important ne vient frapper l'imagination, car tous les complots royalistes, toutes les tentatives de restauration à main armée, d'alliance avec l'Espagne, échouèrent misérablement et, d'année en année, la gêne, la misère vinrent accroître le découragement du roi et de sa cour. Ajoutez les querelles de famille entre le roi et sa mère, désireuse de faire élever son fils Henri, le duc de Glocester, par les Jésuites,

of his time. Londres, Eveleigh Nash; Édimbourg, Oliver et Boyd, 1905, XIV-513 p.

1. *The king in exile*. Mme Scott est aussi l'auteur d'une biographie de *Rupert, prince palatine*.

2. *The travels of the king Charles II in Germany and Flanders, 1654-1660*. Londres, A. Constable, 1907, XVII-502 p. Prix : 15 sh.

Digitized by Google

avec Charles II et son frère Jacques, qui ne songeait qu'à se battre sous les ordres de Turenne. La restauration s'accomplit au moment où le roi venait de perdre ses dernières espérances après la signature du traité des Pyrénées. De ce récit minutieux, uniforme, volontairement impersonnel, se dégage cependant un intérêt puissant, comme d'un roman infiniment triste qui, tout à coup, finit bien.

Je terminerai cette partie de mon Bulletin en mentionnant deux volumes de l'histoire contemporaine de l'Angleterre par M. Herbert Paul[1]. Ils embrassent la fin du règne de Victoria (1875-1896). Ce n'est pas une œuvre d'érudition, bien que l'auteur ait, en réalité, beaucoup lu, plus que de rares notes ne permettent de le dire; ce n'est pas une étude approfondie des changements qui se sont accomplis dans l'empire britannique : c'est un tableau des grands faits de la politique intérieure et étrangère, largement traité par un libéral à l'intelligence claire, à l'esprit généreux, à l'optimisme robuste et satisfait. Ses dernières lignes sont un hommage expressif rendu au caractère, au « patriotisme tempéré par la raison » du peuple anglais. « Aucune construction politique connue dans l'histoire n'a surpassé ni même égalé l'empire britannique dans l'œuvre de la paix, du bonheur et du progrès de l'humanité. »

Ch. Bémont.

(Sera continué.)

1. *A history of modern England*, t. IV et V. Macmillan, 1905, 1906, vi-411 et vi-408 p. Prix : 8 sh. 6 d. chacun.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Julius KAERST. **Geschichte des hellenistichen Zeitalters. I : Die Grundlegung des Hellenismus.** Leipzig, Teubner, 1901. In-8°, x-433 pages.

Cet ouvrage, — l'auteur prend soin de nous en avertir, — n'est pas un exposé chronologique de faits et d'événements. C'est une étude sur l'évolution des idées et des conceptions politiques au IVe siècle avant notre ère. Le premier volume comprend trois parties : la cité grecque, la royauté macédonienne, le règne d'Alexandre. Ces trois modalités sociales se relient et se font suite. Ce qui caractérise la première, c'est la Πολιτεία, l'État-municipe, strictement limité à l'étroite communauté d'hommes régis par la même constitution locale. Ce qui caractérise la seconde, c'est la monarchie, le loyalisme dynastique d'un ensemble de chefs ou de populations envers la personne d'un même souverain : M. Kaerst appelle très justement les Macédoniens le peuple le plus monarchique de l'Antiquité (p. 122). Avec Alexandre, il n'est plus seulement question d'unité monarchique, mais d'empire mondial. Le passage du concept de l'État-cité au rêve de domination universelle par l'intermédiaire du principe de la cohésion monarchique, voilà ce que l'auteur s'est efforcé de mettre en lumière. Il l'a fait avec une vigueur d'autant plus remarquable qu'elle se concilie partout avec le souci scrupuleux des nuances.

Dans cette série de transformations qui mènent l'Orient grec de l'isolement anarchique de la « Polis » à un essai grandiose d'organisation de l' « Oikouméné », quelle part réciproque revient à chacun des agents de l'évolution : l'hellénisme, la Macédoine, Alexandre? M. Kaerst a magistralement dressé ce bilan. Il a montré que l'apport de la pensée grecque, même avec Platon et Aristote, a été mince, que le rôle d'Isocrate, notamment, a été bien exagéré : cet éloquent avocat de la guerre contre les Barbares a toujours parlé en rhéteur plus qu'en politique. Son panhellénisme sentimental n'a jamais abouti à l'expression concrète d'une constitution commune qui eût fondu tous les États grecs en un seul corps de nation.

Le chapitre sur l'idée nationale hellénique au IVe siècle est un des mieux venus du livre. Je ne goûte pas moins le tableau, si large et si riche, de la monarchie macédonienne avant Philippe et sous Philippe. Mais c'est encore dans les quarante dernières pages que se déploie l'ampleur d'un robuste effort de psychologie historique. J'en approuve d'autant plus les conclusions qu'elles sont identiques à celles que j'avais

Digitized by Google

soutenues moi-même[1], avec la différence de proportions et les nécessités de raccourci qui s'imposent à un simple article. M. Kaerst a vraiment compris la personne et l'œuvre d'Alexandre. Il a distingué avec pénétration et finesse, parfois même avec subtilité, ce qui, dans le conquérant, restait un legs de son éducation grecque et ce qui était un emprunt aux vieilles civilisations orientales.

Il a enfin admirablement montré comment Alexandre avait voulu réaliser la fusion de ces deux éléments, de l'Occident et de l'Orient.

Sans doute, la réunion des peuples en un seul empire, tentée en un laps d'années très court, ne s'est effectuée qu'imparfaitement et par le lent travail des siècles. Mais si les Romains l'ont partiellement réalisée, c'est parce qu'Alexandre leur en avait tracé le programme.

Georges Radet.

René Poupardin. **Le Royaume de Bourgogne (888-1038). Étude sur les origines du royaume d'Arles.** Paris, H. Champion, 1907. In-8°, XL-344 pages (*Bibl. de l'École des hautes études; sciences historiques et philologiques,* fasc. 163).

Le nouveau livre de M. Poupardin est un pendant à celui qu'il avait publié, en 1901, sur le *Royaume de Provence sous les Carolingiens (855-933)*. Il fait partie des études sur les Carolingiens français, entreprises naguère sous la direction de M. Arthur Giry et qui comprennent l'*Eudes* d'Édouard Favre, le *Charles le Simple* d'Eckel, le *Louis d'Outre-Mer* de Lauer, les *Derniers Carolingiens* et le *Hugues Capet* de Ferd. Lot, le *Royaume de Provence,* que nous venons de citer, et il est en tous points digne de cette excellente collection[2]. Les textes sont tous connus et interprétés avec sagacité; la bibliographie des ouvrages de seconde main est complète, l'exposition claire et méthodique.

Les documents sur le sujet sont si peu abondants qu'il ne pouvait être question de reconstituer des *annales* de ce royaume; souvent sur une série d'années nous n'avons aucun renseignement. Aussi fallait-il suivre un autre plan. M. Poupardin a partagé son sujet en deux parties; dans la première il expose ce qu'il est possible de savoir sur chacun des princes qui se sont succédé au royaume, Rodolfe Ier (888-912), Rodolfe II (912-937), sous qui se forma véritablement le royaume de Bourgogne par la réunion, vers 933, du royaume de Provence à celui de Transjurane, Conrad le Pacifique (937-993), qui vécut dans une dépendance étroite de l'Allemagne, enfin Rodolfe II (993-1032), qui livra son

1. *La déification d'Alexandre,* dans la *Revue des Universités du Midi,* t. I, 1895, p. 129-169.

2. L'ouvrage, présenté en Sorbonne comme thèse principale de doctorat, a valu à l'auteur le titre de docteur ès lettres avec la mention *très honorable.*

Digitized by Google

royaume aux Germains; il raconte aussi comment, de 1032 à 1038, le royaume fut disputé par divers prétendants, jusqu'à ce qu'enfin la suzeraineté de l'empereur Conrad II y fût à peu près partout reconnue. Dans la seconde partie, il étudie les institutions de la Bourgogne; il énumère les dynasties féodales qui, en réalité, y exerçaient la véritable autorité; il cherche à déterminer leurs territoires et leur généalogie, et, sur bien des points, en cette étude de géographie historique, il arrive à des résultats nouveaux. Après la féodalité laïque, il passe en revue la féodalité ecclésiastique; il nous dit le rôle des évêques et des abbés, et expose l'agitation en faveur de la paix et de la trêve de Dieu. A ces deux parties sont jointes une série de dissertations données en appendice sur des questions de chronologie ou de diplomatique. Nous signalons celle sur l'*episcopatus* et le *comitatus* qui a une portée plus générale et s'applique à la France et à l'Allemagne aussi bien qu'à la Bourgogne. M. Poupardin y démontre que, par ces deux mots, il faut entendre un ensemble de biens et de droits qui sont placés dans une situation juridique identique et que, par suite, il est aisé de s'expliquer que des comtés aient été donnés à des évêques, comme aussi que des évêchés aient parfois passé entre les mains de seigneurs laïques. La dissertation est intéressante; elle ne nous a pas convaincu. Nous continuons à penser que, lorsqu'un comté est donné à un évêque, ce sont bien des droits de nature spéciale qui lui sont attribués[1]; les laïques qui obtiennent des évêchés reçoivent le droit de confirmer l'évêque et celui de régale; mais, en général, les droits temporels épiscopaux, l'*episcopatus*, demeurent à l'évêque.

Après cette analyse, il nous sera permis de faire à ce travail un certain nombre de critiques. Nous devons regretter que l'identification des noms de lieux allemands n'ait pas été faite toujours avec exactitude[2], que quelques-uns des textes cités aient été estropiés[3], que des

1. Contrairement à ce que dit M. Poupardin, la donation du *comitatus* à un évêque ne suppose pas qu'il n'y ait plus de comte; à Toul, des comtes subsistèrent même après que l'évêque eut obtenu le comté.

2. P. 16, n. 3, il faut lire *Gernsheim* au lieu de *Gansheim* et cette localité se trouve au nord de Worms, non point au sud. P. 77, n. 3, et 332, n. 4, il ne saurait s'agir d'Ettenheim, il n'y a aucune localité de ce nom en Alsace; Ettenheim (actuellement dans le grand-duché de Bade) où le duc d'Enghien fut arrêté, appartenait bien avant la Révolution à l'évêché de Strasbourg, mais n'a jamais été considéré comme faisant partie de l'Alsace. Il faut, en réalité, lire *Hüttenheim*, au canton de Benfeld. P. 132, n. 1, il faut lire *Burgheim*, au canton d'Obernai. P. 276, écrire *Grandson*.

3. P. 178, dans la longue et intéressante citation du *Ligurinus*, le vers 5 est faux et incompréhensible; il faut rétablir :

Hinc Gallica rura
Mordet, at hinc rigidis scopulosae rupibus Alpis
Arctatur.

P. 439, dans la citation du diplôme pour Saint-Chaffre, il faut rétablir : « Aut

Digitized by Google

étourderies aient rendu deux ou trois passages incompréhensibles[1]. Il faut aussi signaler de véritables erreurs d'histoire qu'il est d'ailleurs aisé de corriger[2]. Nous ne sommes pas d'accord avec M. Poupardin sur l'interprétation de deux ou trois textes[3]; mais c'est là matière à discussion. Nous aurions voulu aussi que l'histoire du royaume de Provence fût, par endroits, rattachée davantage à l'histoire générale. Ainsi, nous avons été étonné de ne trouver dans le livre aucune mention de la restauration de l'empire romain le 2 février 962; évidemment, le roi de Germanie Otton, devenu empereur, émit sur la Bourgogne de nouvelles prétentions. Il aurait aussi fallu tenir compte davantage de la géographie proprement dite de la région; la géographie historique ne doit pas se borner à identifier les noms de lieux; elle doit tenir compte des accidents du terrain; les seigneuries qui se forment dans des plaines, ou au fond des vallées, ou sur les plateaux, ou sur les hautes montagnes, ne présentent pas la même physionomie; elles

sint de fisco regali aut de potestate episcopali *vel de potestate comitali* sive de franchisia. » Les mots soulignés et sur lesquels porte tout le raisonnement sont tombés. P. 452, n. 3, diplôme pour Strasbourg, il faut lire : « Nisi quem ipse ejusdem civitatis episcopus sibi advocatum elegerit. »

1. P. 73, n. 1, lire : « Conrad suivit Otton dans cette campagne, parce que *Louis d'Outre-Mer* paraissait élever des prétentions sur la ville de Vienne. » P. 151, ligne 6, au lieu de leur *demi-frère* Conrad, il faut lire leur *beau-père* Conrad. Plus loin, les noms propres ont été intervertis. Il faut rétablir : « Conrad le Jeune, dont la mère Gerberge était petite-fille de Conrad, roi de Bourgogne, et de Mathilde. »

2. P. 4, le traité de Meerssen est de 870, non de 869. Ce traité fut conclu entre Charles le Chauve et Louis le Germanique (il faut effacer Louis II). P. 357, tout le haut de la page doit être modifié, lire : « Conrad, sous la minorité de Louis III et Carloman, appela en France, en 879, le jeune Louis, l'un des fils de Louis le Germanique. » P. 100 et 123, il est question d'un Henri, frère du roi Robert. Ce personnage n'a jamais existé; dans le premier cas, il s'agit de l'oncle du roi Robert, lequel oncle, mort en 1002, était duc de Bourgogne; dans le second, de Henri, fils de Robert, le futur roi Henri Ier.

3. Dans le texte de Thietmar de Mersebourg, VII, 20 : *Omnem namque Burgundiae regionis primatum per manus ab avunculo suimet accepit* (il s'agit de l'empereur Henri II), M. Poupardin ne veut pas voir une cérémonie d'hommage. « Rodolfe, écrit-il p. 128, aurait pris, au nom de ses grands (*primatus*), et peut-être avec le concours de quelques-uns d'entre eux, l'engagement qu'ils prêteraient serment à Henri et le reconnaîtraient comme le successeur désigné de leur souverain actuel. » Cela nous semble bien compliqué. M. Poupardin n'explique pas les mots *per manus* qui me semblent s'appliquer toujours à un hommage, et vraiment je ne vois aucune raison de ne pas traduire *primatum* par primatie, suzeraineté. Nous avons là une des formes ordinaires du *beneficium*, celle que les juristes appellent *beneficium oblatum :* le vassal offre son bien, en garde la jouissance viagère et le bien revient, à sa mort, au suzerain qu'il a reconnu. Du reste, M. Poupardin, en démontrant l'authenticité de la charte d'Otte-Guillaume pour Fruttuaria, a prouvé qu'au moins à Port-sur-Saône, dans le comté de Bourgogne, Henri II a fait acte de suzerain en 1019.

Digitized by Google

s'expliquent souvent par le sol même. Il serait à souhaiter que la géographie historique suivît les progrès si réels accomplis en France par la géographie physique. Enfin, si excellente que soit la conclusion, nous aurions souhaité des considérations plus nombreuses sur les affinités entre la France et le royaume de Bourgogne qui pourtant passait, en 1038, sous la suzeraineté allemande; par exemple, nous aurions aimé y trouver un développement sur la langue qui, précisément, se constituait aux xe et xie siècles. Toutes ces critiques de détail et tous les *desiderata* que nous exprimons n'empêchent point que l'ouvrage de M. Poupardin ne soit l'un des meilleurs qui aient paru en ces derniers temps en France sur l'histoire du moyen âge.

Ch. Pfister.

Godehard-Jos. Ebers. **Das Devolutionsrecht, vornehmlich nach katholischem Kirchenrecht.** Stuttgart, Enke, 1906. In-8°, xxiv-448 pages. (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, publ. par U. Stutz, fasc. 37-38.)

L'ouvrage de M. Ebers est en grande partie consacré à des questions de droit canonique. Nous n'aurions donc point à nous en occuper ici s'il ne contenait une histoire assez détaillée du droit de dévolution, en matière de nomination ecclésiastique, depuis les origines de l'Église jusqu'à l'époque actuelle. Cette histoire, qui remplit à elle seule plus de 250 pages, se divise en trois chapitres : formation du droit de dévolution; son épanouissement (1179-1312); ses transformations et sa décadence à partir du xive siècle.

L'étude de la formation du droit de dévolution est tout particulièrement intéressante. M. Ebers montre fort bien comment dès l'époque romaine, surtout en Orient, quelques symptômes favorables à ce droit commencent à se faire jour. A l'époque mérovingienne, l'idée ne progresse pas; mais l'usage s'introduit, dans les élections épiscopales, quand les voix des électeurs se sont, sans résultat décisif, partagées entre deux candidats, de laisser le roi en choisir un troisième. Cette prérogative royale prend une extension considérable à l'époque carolingienne : quand le souverain juge l'élu « indigne », il casse purement et simplement l'élection et nomme directement le candidat de son choix.

C'est par cette brèche que le droit canonique de dévolution va s'introduire. Les papes réformateurs, depuis Grégoire VII, se substituant aux rois, prétendent trancher les cas d'élections contestées, qu'il s'agisse des évêques ou du clergé inférieur. Il ne restait plus qu'à reporter ce droit du pape aux métropolitains, aux chapitres, etc.; ce fut l'œuvre d'Alexandre III. Le concile réuni au Latran en 1179 promulgue une série de canons qui, en reconnaissant le droit de dévolution, le réglementent avec précision. Innocent III confirme les dispositions du concile et les étend encore. Désormais, le droit de dévolution est officielle-

Digitized by Google

ment installé dans l'Église et, jusqu'à Boniface VIII, va sans cesse se développant.

Dans la suite, ce droit trouva un adversaire résolu dans la personne même du souverain pontife. Par le système des réserves, des grâces expectatives, la papauté réussit peu à peu à ménager son droit d'intervention directe dans la plupart des nominations aux bénéfices ecclésiastiques; les concordats portèrent au droit de dévolution des coups plus funestes encore. La décadence s'accentue au cours du XVIe siècle, et le droit de dévolution, chaque jour plus étroitement limité, ne subsiste bientôt plus que sur des points tout à fait secondaires.

L'exposé de M. Ebers est clair, soigneusement documenté. C'est une très utile contribution à l'histoire des nominations ecclésiastiques.

Louis HALPHEN.

Karl WENCK. **Philipp der Schöne von Frankreich, seine Persönlichkeit und das Urteil der Zeitgenossen.** Marburg, impr. de l'Université, 1905. In-4°, 74 pages.

L'étude de M. Karl Wenck sur la personnalité de Philippe le Bel présente un vif intérêt. Elle est caractérisée, comme tout ce que M. Wenck a écrit sur la fin du XIIIe et le commencement du XIVe siècle, par une connaissance approfondie des textes imprimés et des travaux antérieurs, par un sentiment très juste des idées et des mœurs du temps, enfin par beaucoup de bon sens.

A son tour, M. Wenck se pose cette question : « Philippe le Bel a-t-il gouverné par lui-même, ou bien n'a-t-il été qu'un docile instrument entre les mains de ses ministres? » Récemment, M. Ch.-V. Langlois s'est prononcé pour la seconde hypothèse; M. Wenck, au contraire, conclut au gouvernement personnel du roi.

Il serait trop long d'analyser ici l'argumentation très abondante et très précise de l'historien allemand. On trouve dans ce travail des pages vraiment curieuses, celles, par exemple, où l'auteur montre l'influence exercée sur l'esprit du jeune roi par les maîtres qui l'ont élevé et par ceux qui ont écrit, à sa demande, des traités sur le gouvernement, notamment par Egidio Colonna, auteur du *De regimine principum*. M. Wenck souligne avec raison l'importance de la lettre écrite sur la mort de Philippe le Bel par Guillaume Baldrich, correspondant de la cour de Majorque, texte précieux publié en 1897 par M. Baudon de Mony. Avant de mourir, Philippe le Bel reconnut expressément l'action qu'il avait eue comme roi de France sur son gouvernement et qui faisait de lui l'auteur responsable de sa politique.

Le seul argument que M. Langlois ait produit en faveur de sa manière de voir est que les contemporains auraient considéré Philippe le Bel comme un homme faible et qui se serait laissé mener par ses ministres. Quels contemporains? Des écrivains qui, comme l'auteur de la chro-

Digitized by Google

nique attribuée à Geoffroi de Paris, vivaient loin de la cour et ne savaient rien de ce qui s'y passait. On connaîtra la valeur qu'il convient d'attribuer sur ce point à l'opinion d'un Geoffroi de Paris en étudiant l'histoire du sentiment monarchique en France. Les Français avaient un véritable culte pour leurs souverains. Du moment où ils estimaient que les affaires allaient mal, il était à leurs yeux impossible que le roi eût en mains la direction de l'État. « Si le roi le savait ! » incessant écho qui revient d'un bout à l'autre de l'histoire de France.

Il serait facile d'augmenter le nombre des arguments donnés par M. Wenck. Les trois grands ministres qui se sont succédé dans la confiance de Philippe le Bel, à savoir Flote, Nogaret et Marigni, sont sans cesse en voyage. Ils partent pour des missions dont le roi les charge en Flandre, dans le midi de la France, en Italie. Durant ces longues absences, qui gouvernait? Se représente-t-on Richelieu ou Mazarin partant pour l'expédition d'Anagni? Quand Mazarin s'en alla négocier sur la frontière espagnole le traité des Pyrénées, il emmena le roi et la cour. En 1659, le gouvernement de la France est à Saint-Jean-de-Luz. En 1303, le gouvernement de la France était-il à Anagni?

M. Wenck va même beaucoup plus loin que nous n'avons jamais été, bien que nous nous soyons toujours montré partisan de l'opinion qui attribue à Philippe le Bel le gouvernement de son royaume. Pour M. Wenck, lors de la fameuse expédition en Italie, qui aboutit le 7 septembre 1303, à l'attentat d'Anagni, Nogaret n'aurait été qu'un exécuteur scrupuleux des ordres que Philippe le Bel lui aurait donnés lors de son départ. Nous sommes convaincu que l'arrestation du pape n'était pas dans la pensée du roi quand son ministre prit congé de lui. Nogaret y fut amené par les circonstances.

Nous croyons d'ailleurs qu'il faut se garder d'émettre des jugements trop absolus sur les événements de cette époque. A ce point de vue la manière modeste et réservée de M. Wenck, qui évite de prendre un ton tranchant et de railler les idées de ses confrères, ne saurait être trop louée. Savons-nous les raisons de ces faits éloignés de nous et qui nous surprennent? Quoi qu'on en ait dit, l'affaire des Templiers continue d'être entourée d'un profond mystère. Le jour viendra sans doute où la conduite de Philippe le Bel sera, sur ce point encore, comprise et justifiée[1].

Frantz Funck-Brentano.

1. Un rôle conservé au Record Office de Londres (chanc. misc. rolls 14/24) renferme quelques notes curieuses rédigées par les conseillers d'Édouard III, en 1331 sans doute, d'après certains documents des archives de la couronne anglaise, sur la longue lutte entre Philippe le Bel et Édouard Ier. On y voit que les archives de la couronne anglaise possédaient à cette époque des écrits émanant du pape Boniface VIII, où celui-ci excitait le roi d'Angleterre contre la France : « Item, sur la certificacioun le pape Boniface de la conveitise et cautèles des Franceys et de lour autres coundicioun et custumes perillouses, desqueles les guerres en la mer d'Engleterre et es isles estaunz en yceles, soioient

Digitized by Google

Joseph SCHNITZER. **Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas. I : Bartolomeo Redditi und Tommaso Ginori.** Munich, Lentner, 1902. In-8°, 108 pages. — II : **Savonarola und die Feuerprobe.** Ibid., 1904. In-8°, VIII-170 pages. — III : **Bartolomeo Cerretani.** Ibid., 1904. In-8°. LX-110 pages.

Rempli d'admiration pour la grande figure de Savonarole, M. Schnitzer réunit les éléments d'une histoire du réformateur florentin; et il en a déjà donné trois fascicules dans les publications du séminaire d'histoire ecclésiastique de l'Université de Munich. Dans le second il étudie l'un des épisodes les plus émouvants de l'histoire de Savonarole, l'épreuve du feu à laquelle proposa de se soumettre l'un de ses confrères du couvent de Saint-Marc pour prouver l'injustice de la sentence d'excommunication qu'Alexandre VI venait de porter contre lui. Dans une étude préliminaire il étudie l'histoire intérieure de Florence depuis l'entrée des troupes françaises de Charles VIII, l'exil de Pierre de Médicis et le rétablissement du régime républicain, et le jour où cette épreuve manquée aurait dû avoir lieu. Il nous montre les luttes et les intrigues auxquelles se livraient à l'intérieur de la ville les amis et les adversaires de Savonarole, les *frateschi* et les *arrabiati*. Il nous décrit, avec beaucoup de précision, les négociations diplomatiques qui se poursuivaient dans la péninsule, avec la connivence des *arrabiati*, entre le pape, Ludovic le More, la maison d'Aragon et la république de Venise, pour enlever Florence à l'influence française et la faire passer à la fois sous la domination des Médicis et dans la Sainte-Ligue. Alexandre VI travailla surtout à

avoir matiere et source, desqueles mencioun est faite en un roul endorsé : *De consuetudine...* » L'on peut déjà constater que Boniface VIII se mêlait de ce qui ne le regardait pas. Une seconde note indique que Boniface VIII, instruit par ses agents, dénonçait à Édouard Ier ceux qui, parmi ses sujets, vassaux ou alliés, inclinaient vers la France et en favorisaient les intérêts. Enfin, du plus vif intérêt est le passage du rôle où il est question des procédures d'excommunication et d'interdit contre le roi de France et son royaume, commencées par le pape en décembre 1302, et qui menacèrent d'éclater en avril et mai 1303 : « ... dount le roi de France fuit mys en necessité de accorder audit roi d'Engleterre et lui faire restitucioun des chastel et des villes, par peur desdites sentences d'escominge et d'entredit et del execucioun d'icelles par creycerie (croisade) et aide seculer, etc., desqueux mencioun est faite en plusours rouls endorsés : *De guerrarum materia et passagii transmarini impedimento et populi clamore.* » Nous apprenons ainsi, de la manière la plus autorisée et la plus précise, que l'excommunication, que le pape s'apprêtait à lancer sur le royaume de France, contraignit Philippe le Bel au traité de Paris (1303, 20 mai) à restituer l'Aquitaine. — Comprend-on à présent, et justifie-t-on, la colère qui secoua la France d'une extrémité à l'autre contre le pontife romain, la réunion des seigneurs au Louvre le 13 juin 1330, l'assemblée populaire dans le jardin du roi le 24 juin, et Anagni : Nogaret arrêtant, le 7 septembre 1303, la main du pape, le jour même où il s'apprêtait à lancer les sentences d'interdit?

Digitized by Google

enlever à la république florentine celui qui en était l'âme : Savonarole. Il l'appela à Rome, lui interdit de continuer les sermons de Saint-Marc qui avaient transporté d'enthousiasme ses concitoyens, et à la fin l'excommunia. Dans sa lutte contre ce religieux austère qui était la condamnation vivante des désordres de la curie, Alexandre VI trouva des auxiliaires tout dévoués dans les franciscains de Sainte-Croix, jaloux de l'influence qu'avaient prise sur la ville les dominicains de Saint-Marc. Et c'est ainsi qu'un jour, à la fin de mars 1498, un franciscain, le P. François de Sainte-Croix, et un dominicain, le P. Dominique de Saint-Marc s'offrirent à passer indemnes à travers le feu, pour prouver le premier que Savonarole était un suppôt du démon, le second que le pape l'avait injustement condamné. On sait qu'au dernier moment les champions se dérobèrent. *Arrabiati* et *frateschi* se reprochèrent mutuellement cette lâcheté.

M. Schnitzer a cherché à déterminer sur ce point les responsabilités. Il a recueilli les témoignages des *frateschi* et de leurs adversaires et il les cite tout au long en faisant précéder chacun d'eux d'une étude sommaire sur celui qui l'a porté. Puis, il critique ces dépositions, relevant d'abord les faits sur lesquels elles concordent et discutant les points où elles se contredisent, et ainsi il arrive à cette conclusion que le jugement de Dieu n'eut pas lieu parce que les franciscains n'osèrent pas l'affronter et que, multipliant les incidents préliminaires, ils traînèrent les préparatifs en longueur jusqu'à ce que la seigneurie, qui était au fond d'accord avec eux, renvoyât Mineurs et Prêcheurs dans leurs couvents respectifs. On ne saurait trop féliciter l'auteur de la manière dont il a conduit son enquête et organisé sa discussion. Quelles que soient ses sympathies pour Savonarole, il l'a fait avec une impartialité et une rigueur vraiment scientifiques.

Dans son troisième fascicule, M. Schnitzer étudie d'une manière particulière un chroniqueur florentin, du parti hostile à Savonarole, Bartolomeo Cerretani. Dans une introduction de 60 pages, bien fournies de faits et de références, il commence par nous présenter Bartolomeo et sa famille; puis il étudie les deux histoires de son temps qu'il nous a laissées, la *Storia fiorentina* et la *Storia in dialogo della mutazione di Firenze*. Il en fait la critique pour montrer dans quelle mesure on doit s'y fier; il indique les sources qu'elles ont utilisées et le parti qu'en ont tiré les écrivains des siècles suivants; enfin, pour l'une et pour l'autre, il indique les manuscrits qui nous les ont conservées. Après cette étude, il donne d'importants extraits de l'une et de l'autre histoire et en particulier ce qui concerne Savonarole et la réforme de l'Église que souhaitaient même ceux que n'avait pas gagnés à sa personne l'ardent prédicateur florentin. En somme, cette édition fait honneur à M. Schnitzer et nous fait souhaiter de voir un jour cette histoire de Savonarole que préparent ces études particulières.

Jean Guiraud.

Digitized by Google

H. Nagaoka. **Histoire des relations du Japon avec l'Europe aux XVIe et XVIIe siècles.** Paris, H. Jouve, 1905. In-8°, 326 pages.

En voyant que ce livre porte la signature d'un attaché à la légation du Japon à Paris, l'on s'attend à y trouver une critique, faite au moyen de documents japonais, des récits des Pères jésuites. Cette attente est à peu près complètement déçue. M. Nagaoka s'est borné à reproduire, parfois textuellement, des pages entières de l'*Annaliste de Macao*, du P. Charlevoix, du P. Bouhours, de Pagès, et même du *Saint François Xavier* de J.-M. Cross, paru en 1900. Il s'est contenté d'intercaler au milieu de ces témoignages occidentaux quelques textes japonais sur la date, l'origine, la nature et la valeur desquels il ne nous donne aucun renseignement. « Nous ne pouvons pas certifier, écrit-il à plusieurs reprises, si le document qui renferme ces détails[1] est bien authentique, mais en tous cas ces détails étaient exagérés[2] ». Sa critique se borne en général à dire que les textes « exagèrent ».

Cette insuffisance critique met M. Nagaoka hors d'état de répondre à quelques questions intéressantes : le christianisme a-t-il eu réellement, dans l'empire du Soleil-Levant, la prodigieuse diffusion que lui prêtent les Pères? Si oui, comment s'explique cette diffusion? De quel genre de christianisme s'agissait-il? Comment se fait-il que les ordonnances shogounales contre les chrétiens, si impératives et si claires, aient été si mal obéies qu'il a fallu, de 1587 à 1633, les renouveler sans cesse? Comment se fait-il que Hidéyoshi, proscripteur des chrétiens en 1587, ne donne « aucune suite à son ordre de proscription »? Pourquoi Iéyasou, après avoir lui aussi interdit en 1606 « la doctrine de Yasso », manifeste-t-il bientôt l'intention « de ne pas exécuter strictement cette ordonnance »? Quel fut au vrai le rôle des missionnaires dans les révoltes féodales des daïmios? Autant de questions au sujet desquelles nous confessons notre incompétence radicale, mais auxquelles nous avions le droit d'exiger d'un écrivain japonais un essai de réponse.

Après avoir étudié dans une première partie la grandeur et la décadence du christianisme japonais, M. Nagaoka consacre sa seconde partie aux « rapports commerciaux du Japon avec l'Europe ». Malheureusement, comme rapports commerciaux et rapports religieux sont assez étroitement liés, le début de cette seconde partie revient fâcheusement sur des faits examinés dans la première. L'histoire du commerce hollandais est faite presque exclusivement avec Montanus et Kæmpfer[3].

1. Il s'agit (p. 136) du procès-verbal d'une confession des chrétiens d'Oshimo en 1631, d'après laquelle le pape aurait médité la conquête du Japon.

2. « Quoi qu'il en soit, le gouvernement shogounal de cette époque comprit le christianisme et ses ministres de cette façon. » Qu'en sait-on, si le document est d'une authenticité douteuse?

3. On invoque bien (p. 187) un *Projet d'histoire diplomatique* publié par

Digitized by Google

Peut-être était-il impossible de faire mieux. Peut-être les sources japonaises sont-elles insuffisantes et non susceptibles d'une critique sérieuse. Toujours est-il (ayons le courage de le déclarer) que si un « japonisant » de France, d'Angleterre, d'Allemagne ou d'ailleurs nous avait rapporté cette étude, nous dirions qu'elle n'ajoute à peu près rien à notre connaissance du vieux Japon et de ses rapports avec l'Europe[1].

Henri Hauser.

Aus der Zeit Maria Theresias. Tagebuch des Fürsten Johann Josef Khevenhüller Metsch, Obersthofmeisters der Kaiserin (1742-1776), herausgegeben im Auftrage der Gesellschaft für neuere Geschichte Österreichs von Rudolf Grafen Khevenhüller Metsch und Dr Hanns Schlitter. Wien, Adolf Holzhausen, 1907. In-8°, 310 pages.

La famille princière de Khevenhüller compte parmi les plus anciennes et les plus considérables de l'armorial autrichien[2]. Depuis le XVIe siècle, ses membres sont mêlés à tous les grands événements qui marquent dans les annales des Habsbourg[3].

Outre une foule de vaillants hommes de guerre et d'habiles diplomates[4], cette race illustre a produit le célèbre historien François-Christophe, ambassadeur à Madrid[5], et auteur des *Annales Ferdinandei,*

le ministère des Affaires étrangères de Tokio, mais on ajoute : « Ce fait cependant ne s'appuyant sur aucun document, nous ne pouvons en garantir l'authenticité. » Serait-ce l'habitude des publications historiques japonaises de ne pas prouver ce qu'elles avancent?

1. Même les appendices (p. 239 et suiv.) sont empruntés à des sources chrétiennes. — Il aurait fallu dire que les ambassades de dom Gomez Perez de las Marinas ont été publiées en anglais dans *The Philippine Islands* de Blair et Robertson. Il aurait fallu dire aussi que le gouverneur des Philippines en exercice fin 1594 (p. 157) n'était plus don Gomez, mort à cette date, mais son fils et successeur Luis Gomez. — Les textes cités par Blair ne donnent pas, de la suite des événements de 1592, la même idée que M. Nagaoka.

2. Une tradition constante porte que cette famille d'ancienne noblesse féodale serait venue de Franconie au XIe siècle pour s'établir en Carinthie. Son chef reçut le titre de prince du Saint-Empire en 1763. Voir l'*Almanach de Gotha*, 1836, p. 139, et 1848, p. 136.

3. Au XVIe siècle, la famille Khevenhüller se divisa en deux branches : Frankenburg et Osterwitz.

4. Nous citerons, entre autres, Jean de Khevenhüller, ambassadeur de l'empereur Rodolphe II à Madrid, et Louis-André, le célèbre feld-maréchal qui organisa la résistance lorsque Marie-Thérèse vit contester ses droits à la couronne en 1740. La branche aînée s'éteignit avec lui. Plusieurs membres de la branche cadette jouèrent un rôle en vue dans l'opposition politique et religieuse au XVIIe siècle.

5. Vienne et Ratisbonne, 1640-1646, 9 vol. in-fol.

Digitized by Google

ouvrage capital pour l'histoire de l'Allemagne pendant les années 1578 à 1623. Un descendant de cet écrivain remarquable, Jean-Joseph, prince de Khevenhüller Metsch, a fait également œuvre d'historien en notant soigneusement, jour par jour, les événements dont il fut le témoin.

On connaissait une partie de ce journal intime, donnant un avant-goût de l'intérêt considérable qu'il présente pour la connaissance du XVIIIe siècle autrichien[1]. Nous voyons aujourd'hui le premier volume d'une édition complète[2] de ces mémoires, publiée par les soins du comte Rodolphe de Khevenhüller Metsch, ambassadeur d'Autriche à Paris, et de M. H. Schlitter, l'historien viennois bien connu.

Le prince Jean-Joseph de Khevenhüller Metsch, né à Klagenfurt en 1706, étudia le droit à Vienne, à Leyde et à Strasbourg, et débuta ensuite dans les fonctions publiques en qualité de conseiller de régence dans la Basse-Autriche. Appelé peu après dans la diplomatie par l'empereur Charles VI, au moment des complications polonaises qui surgirent après la mort d'Auguste II, il fut successivement accrédité auprès de plusieurs petites cours allemandes et auprès du roi de Danemark, avec mission de combattre l'influence française au profit de la maison d'Autriche. Il s'acquitta de ces devoirs avec une distinction telle que son souverain le fit, coup sur coup, ministre de Bohême au Reichstag de Regensburg, conseiller intime, et il était sur le point de l'envoyer comme ambassadeur à Paris lorqu'il mourut.

Après un passage de brève durée à la cour de Dresde, pour obtenir de l'Électeur la reconnaissance des droits de Marie-Thérèse et son concours contre la Prusse, ce qui ne réussit pas, la Saxe mettant son adhésion à un prix excessif, Khevenhüller quitta la diplomatie pour occuper les charges de grand maréchal, de grand maître de la Chambre, et enfin de grand maître de la Cour, qu'il devait garder jusqu'à sa mort (1776). Confident de l'impératrice, chargé par elle des affaires les plus délicates[3], il n'hésitait pas à présenter à l'illustre princesse les objections que lui suggéraient son expérience, son patriotisme et son dévouement à la dynastie. S'il était partisan déterminé de la politique extérieure de sa souveraine, et notamment de l'alliance française, il redoutait le système de réformes inauguré dans l'administration intérieure. Les mesures, si prudentes, si modérées, prescrites par Marie-Thérèse, notamment en matière de justice et de finances, paraissaient au prince pleines de périls. *Quieta non movere,* telle est la devise qui revient constamment dans ses avis; son esprit, conservateur jusqu'à la timidité,

1. A. Wolf, *Aus dem Hofleben Maria Theresias. Nach den Memoiren des Fürsten Josef Khevenhüller*. Vienne, 1859, in-8°.

2. Le manuscrit présente quelques lacunes, mais on ne désespère pas de retrouver ce qui manque.

3. Il fut notamment chargé de faire une enquête secrète sur les causes du désastre militaire de Hohenfriedberg et adressa à Marie-Thérèse un rapport aussi sincère que complet.

Digitized by Google

s'effraye de tout changement, et l'on peut se figurer les craintes que lui inspirent les projets, autrement radicaux, de l'archiduc héritier.

Toutefois, s'il réprouve les principes de Joseph II, il admire le tempérament laborieux du jeune prince, son désir de s'instruire, son amour de la vérité, et, lorsque des différends surgissent entre Joseph et sa mère, Khevenhüller intervient avec beaucoup de tact; il parvient plus d'une fois à les réconcilier et réussit à faire abandonner par l'impératrice les projets de retraite qu'elle manifeste parfois.

Durant trente-deux années, ce grand seigneur, doublé d'un observateur mûri par la politique, a vu se dérouler sous ses yeux la vie de la cour et de l'État; il a noté chaque jour les faits dont il est le témoin et les réflexions qu'ils lui inspirent. Tout l'intéresse : il nous décrira les fêtes du palais, avec complaisance, dans un style agréable, et de la manière la plus attachante (p. 111-118). L'ancien diplomate ne manquera pas de nous tenir au courant des négociations pendantes, et l'arrivée de l'un ou l'autre ambassadeur ou la remise de la barrette cardinalice au nonce apostolique nous vaudront de curieux détails d'étiquette auxquels le grand maître attache naturellement une importance considérable (p. 153, 183, 191-192). L'histoire militaire et ses péripéties diverses ne sont pas perdues de vue; il n'est pas un épisode marquant des opérations de 1743-1744 qui ne soit retracé avec quelques indications précises et des considérations souvent très justes (voir par exemple ce qu'il dit des marches sur le Rhin, p. 140-141, 174, sur le Danube et l'Isar, p. 163, les campagnes de Bavière, p. 163, de Bohême, p. 176, de Piémont, p. 182, de l'expédition dirigée en 1744 par Louis XV en personne, p. 243 et suiv.). Ce n'est pas un homme de guerre qui parle, mais c'est un témoin bien placé pour émettre un jugement, et d'ailleurs supérieurement informé.

On trouvera sur l'histoire religieuse de l'époque et spécialement sur les dévotions de la famille impériale une infinité de petits faits qui permettent de se rendre compte de la place importante tenue par les questions de l'espèce dans la vie des Habsbourg.

Incidemment, le narrateur mentionne la mort de personnages en vue, et, à cette occasion, il rappelle le rôle qu'ils ont joué dans la politique; ses notices concernant la reine mère de Danemark (p. 119), les cardinaux de Fleury et Nicolas Guidice (p. 124), le prince François de Starhemberg (p. 141) nous fournissent quantité de détails inédits, souvent précieux et toujours pittoresques.

Rien n'échappe à l'attention du grand maître : il relate avec soin l'apparition d'une comète en 1743, ainsi que les constatations faites à l'observatoire des Jésuites, et nous raconte, presque à la même page, la descente de justice opérée dans une loge maçonnique clandestine, où l'on surprend des diplomates, des chambellans et des ecclésiastiques de marque. Il fulmine contre les manœuvres criminelles des sociétés secrètes, mais les sentiments de charité chrétienne dont il est animé l'empêchent de citer un seul nom. Ce sévère conservateur est en même temps un discret et un délicat.

Digitized by Google

Toutes ses notes sont rédigées sans apprêt, avec une grande simplicité; on ne trouve dans son récit rien de prétentieux ni d'affecté[1]. L'intérêt que présente ce volume nous fait désirer que l'œuvre entreprise se poursuive rapidement. Nous n'avons encore que la partie du journal relative aux années 1743-1744. La fin de la guerre de la succession d'Autriche et la guerre de Sept ans, pour ne parler que de la politique extérieure, nous réservent sans doute plus d'un chapitre suggestif.

Les éditeurs méritent des éloges pour le soin avec lequel ils ont établi leur texte. Une introduction substantielle ainsi que d'excellentes notes rehaussent la valeur de la publication, et l'avant-propos développe des considérations très élevées sur l'histoire comparée de l'Autriche-Hongrie au XVIIIe siècle et aujourd'hui.

Eugène HUBERT.

René DOLLOT. **Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière (1609-1830)**, avec une préface de M. Émile Bourgeois. Paris, F. Alcan, 1902. In-8°, XXV-570 pages.

La neutralité de la Belgique est-elle une institution essentiellement juridique, inventée tout d'un coup par un homme d'État génial, ou bien est-elle le produit normal de certaines conditions géographiques et historiques? M. Dollot s'est prononcé pour la seconde alternative, et il en a, à mon avis, démontré le bien fondé de la façon la plus péremptoire. Je ferai toutefois une réserve: c'est que la neutralité, pour être un effet, n'est pas un effet nécessaire; les partages de la Pologne et le démembrement de la Turquie seraient là pour attester le contraire. J'ajouterai encore que, personnellement, je ne vois pas pourquoi le fait d'avoir une frontière appuyée sur des limites naturelles serait une des raisons suffisantes de l'apparition d'un état neutre, comme le dit M. Dollot, p. XII. Cela posé, je suis d'accord, avec les auteurs du livre et de la préface, pour attribuer la fondation de la neutralité belge au XIXe siècle, moins à l'imitation de ce qui existait en Suisse qu'au développement logique des conditions d'existence faites par la géographie et l'histoire aux Pays-Bas du Sud.

Un autre point que M. Dollot a également élucidé et qui méritait de l'être, c'est que la France a eu l'honneur de proposer la première cet arrangement, et que le cardinal de Richelieu en 1634-1635, puis le conseil des Affaires étrangères du Régent en 1715 ont été, par des projets très nets, les précurseurs de Louis-Philippe et de Talleyrand. Est-ce à dire qu'il y ait là une « tradition » de la politique française

1. A remarquer l'invasion des expressions françaises. On en trouve presque à chaque ligne : « Die *Prise* von Ypres. » — « Nach der Hand *decouvrirte* er sich selb. » — « Ein *Coup de Soleil*. » — Die *Duchesse* de Châteauroux, seine mittgenommene *maitresse*. » — « Das *Appartement* ist *contremandirt*. » — « Kleine *Excursion* mit *Partie de chasse*. » — « Eine *Partie de Plaisir* », etc.

Digitized by Google

(comme il est dit p. 66 et 538), et doit-on considérer l'acte de 1831 comme la résultante des efforts persévérants de notre diplomatie depuis Richelieu? J'avoue que je ne saurais envisager ainsi les choses, quelque tentante que soit la théorie. Si un grand homme d'État a pu dans la première moitié du XVIIe siècle peser équitablement les inconvénients et les avantages des diverses solutions de la question belge, et s'il a entrevu à un moment donné la plus satisfaisante; si, d'autre part, après les tristesses de la fin du règne de Louis XIV, quelques ministres expérimentés, comme le maréchal d'Huxelles, ont cru qu'il était de l'intérêt bien entendu de la France de renoncer à jamais à posséder les Pays-Bas, ce ne furent là que des idées fugitives, perdues pour la majorité des contemporains au milieu d'une foule de projets, de résolutions et d'actes par lesquels s'affirmait la tendance permanente, secrète ou avouée du gouvernement français à conquérir et à annexer ces territoires.

L'ouvrage de M. Dollot permet de suivre cette évolution depuis les origines jusqu'en 1830, avec tous les détails désirables et suivant un plan qui se recommande par sa belle ordonnance et par la clarté de ses divisions. M. Dollot a beaucoup lu, s'est assimilé avec intelligence les travaux de ses devanciers et les a heureusement complétés par d'utiles recherches dans plusieurs dépôts d'archives. La connaissance du hollandais lui a sans doute terriblement manqué, mais il s'est fait traduire les ouvrages et les documents indispensables et s'est tiré en somme à son honneur de difficultés qui auraient arrêté beaucoup d'autres. Il a fait un emploi judicieux des collections d'actes relatifs à son sujet et a trouvé aux archives des Affaires étrangères une source inédite précieuse; tout au plus me permettrai-je, en louant son information, de le mettre en garde contre les inexactitudes que doit forcément renfermer le mémoire manuscrit en quatre volumes sur l'histoire de la Barrière, dont il s'est peut-être trop servi et dont les pièces, qui sont des copies, ont besoin, soit pour les dates, soit pour le texte même, d'être soigneusement collationnées avec les originaux.

La première partie, après une introduction bien conduite, qui va du traité de Verdun de 843 à la trêve de douze ans de 1609, traite la période de 1609 à 1679 où apparaît pour la première fois l'idée de neutraliser le pays belge et où s'élabore un système, issu de cette idée, mais plein de défauts, le système de la Barrière. Les Hollandais, vainqueurs de leurs anciens souverains dans une lutte de quatre-vingts ans, cessent de songer au partage des Pays-Bas espagnols avec la France; l'Espagne épuisée ne les inquiète plus; la France de Mazarin et de Louis XIV leur semble plus redoutable, et ils cherchent à l'empêcher de devenir leur voisine, en gardant la Flandre comme « une muraille entre deux ». C'est déjà la préoccupation des États généraux en avril 1647; c'est ensuite celle de Jean de Witt pendant presque toute son administration. M. Dollot a eu le mérite de jeter une lumière nouvelle sur les longues négociations du grand pensionnaire avec d'Estrades et

Digitized by Google

sur ce qu'on appelait alors le projet de « cantonnement » des Pays-Bas. Il a aussi expliqué comment la paix de Nimègue accorda déjà aux Provinces-Unies une sorte de « barrière », en faisant restituer à l'Espagne plusieurs des places fortes enlevées par Louis XIV.

La deuxième partie (1679-1718) voit se préciser et se transformer le système de la Barrière, qui s'organise enfin sous la protection des garnisons hollandaises, dans les traités de 1709 et 1715 et la convention de 1718. Ce système, sans cesse modifié par de nouvelles négociations, finit, après la guerre de la ligue d'Augsbourg et la paix de Ryswick, par devenir le pivot de la politique anglo-hollandaise dirigée contre la France. Le chapitre VIII, qui traite de l'établissement du système depuis 1697, et le chapitre X, qui raconte les transactions définitives de 1715 et 1718, comptent parmi les plus intéressants et les mieux composés. A remarquer surtout la critique du système et la démonstration de son inefficacité (p. 407 et suiv.).

La troisième partie (1718-1797) montre la décadence de la Barrière et ses inconvénients multiples, tant pour les Hollandais, qu'elle ruine, que pour les Belges et les Autrichiens, qu'elle gêne et exaspère. Ici, par malheur, la composition et le style se relâchent et mille indices trahissent la fatigue de l'auteur : les derniers chapitres sont lourds et parfois confus, le récit se traîne au milieu de détails inutiles et l'incohérence des développements déroute l'attention du lecteur.

Il en est de même d'une partie de la trop courte conclusion, et c'est seulement pour la période de 1814 et 1830, où le système de la Barrière fait définitivement faillite, que M. Dollot retrouve les qualités d'exposition claire et de jugement droit qui assurent à l'ensemble de son ouvrage le suffrage favorable de tous les historiens[1].

Albert WADDINGTON.

1. Qu'il me soit permis cependant de signaler certaines assertions fâcheuses et certaines inexactitudes qui tiennent, j'en suis persuadé, à l'inexpérience de l'auteur. P. 26, en parlant des pays hollandais de la généralité, c'est-à-dire qui appartenaient à toutes les Provinces-Unies, il est dit en note que « la généralité est un terme générique (?) qui s'applique à toutes les conquêtes des Hollandais ». P. 281, la révocation de l'Édit de Nantes est présentée comme un acte d'intolérance, « moins injustifié qu'on ne l'écrit communément ». P. 337, les coalitions formées par Guillaume III « n'ont été utiles ni à l'Angleterre ni à la Hollande ». P. 389, M. Dollot écrit que les Hollandais voulaient en général écraser leurs adversaires sous le nombre de leurs plénipotentiaires, alors que la forme du gouvernement des Provinces-Unies était la seule cause de ce nombre. P. 397, la carte des places de la Barrière porte plus de noms que n'en contient l'article IV du traité de novembre 1715. Mais j'aurais mauvaise grâce à insister sur ces petites imperfections, comme aussi sur quelques taches de style et sur les innombrables fautes d'impression qui trop souvent défigurent les noms propres ou faussent les dates.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue archéologique.** 4e série, t. VIII, 1906, sept.-oct. — Clermont-Ganneau. Nouvelles inscriptions palmyréniennes. — V. Mortet. Recherches critiques sur Vitruve et son œuvre (suite en janvier). — P. Monceaux. Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique; inscriptions métriques (suite). = T. IX, 1907, janv.-févr. Vercoutre. Les bas-reliefs de l'autel des Nautæ Parisiaci (« les mariniers parisiens, consacrant un autel à Jupiter, ont associé à cette œuvre, d'une part, un élément militaire, composé de mariniers et de charpentiers de bateaux groupés pour constituer des cohortes de *nautæ*, et, d'autre part, un élément « civil », les déchargeurs de bateaux »). — L. Joulin. Les établissements antiques du bassin supérieur de la Garonne (relevé des vestiges romains et préromains). — M. Hénault. Les Marmion, peintres amiénois du xve s. — V. Macchioro. Le synchrétisme religieux et l'épigraphie (on a eu tort de se fier jusqu'ici presque exclusivement aux textes littéraires au sujet de l'assimilation qui aurait été faite à Rome des cultes étrangers). = Compte-rendu : *Clerc*. La bataille d'Aix (critiques de détail).

2. — **Bulletin de correspondance hellénique.** T. XXX, 1906, sept.-déc. — Fouilles de Délos, 1904 : J. Chamonard. Fouilles dans le quartier du théâtre. — A. Jardé. Fouilles dans le quartier marchand. — L. Bizard. Inscriptions découvertes à Délos en 1904. = T. XXXI, 1907, janv.-mars. Salomon Reinach. La mort du grand Pan (explique la légende célèbre rapportée par Plutarque en supposant que les passagers crurent entendre que le grand Pan était mort, alors que les gens de Paxos pleuraient le dieu Thamouz ou Adonis, πανμέγας). — H. Grégoire. Inscription de Photiké, en Épire (*CIL*, III, 12299). — E. Schulhof et P. Huvelin. Loi réglant la vente du bois et du charbon à Délos (inscription trouvée à Délos, publiée avec un long commentaire; « c'est le premier document qui fasse connaître une réglementation commerciale complète » dans une cité de la Grèce antique). — M. Holleaux. Dédicace d'un monument commémoratif de la bataille de Sellasia. — W. Vollgraff. Fouilles d'Argos (suite).

3. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** T. LXVIII, 1907, nos 1-2. — H. Omont. Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibl. nationale, 1905-1906. — P. Meyer. Lettre du roi René aux syndics et conseil de Moustiers, 1442 (avec fac-similé de l'orig.). — Ch. Porée. Les statuts de la communauté des seigneurs pariers de la Garde-Guérin en Gévaudan, 1238-1313 (organisation de la parérie au xiiie s.; réformes introduites par l'évêque Guillaume Durand; textes). — M. Jusselin. Documents financiers concernant les

Digitized by Google

mesures prises par Alphonse de Poitiers contre les Juifs, 1268-1269. = Comptes-rendus : *R. Holtzmann*. Der Process gegen Johann ohne Land u. die Anfänge des französischen Pairshofes (M. Guilhermoz montre que le seul texte nouveau produit par M. H. est interprété à contresens). — S. Francisci Assisiensis Vita et Miracula, publ. p. le *P. Édouard d'Alençon*. — *E. Maugis*. Essai sur le recrutement et les attributions des principaux offices du siège du bailliage d'Amiens, 1300-1600 (critique détaillée par G. Dupont-Ferrier). — *A. Philippe*. La baronnie du Tournel et ses seigneurs (les pièces justificatives mal publiées).

4. — **Le Moyen âge**. 2e série, t. X, 1906, nov.-déc. — G. Mollat. Une lettre close inédite de Charles VI (1392). — G. Espinas. Une bibliographie de l'histoire économique de la France au moyen âge (celle de M. Boissonnade, dans la *Revue de synthèse historique;* nombreuses corrections de détail). = Compte-rendu : *M. Besson*. Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion. = T. XI, 1907, janv.-févr. R. Poupardin. Études sur l'histoire des principautés lombardes de l'Italie méridionale et de leurs rapports avec l'Empire franc; III : Louis le Pieux et Lothaire. = Comptes-rendus : *G. Jéanton*. Le servage en Bourgogne (solide). — *H. Leclercq*. L'Espagne chrétienne (bon résumé, mais fait trop hâtivement). = Mars-avril. A. d'Herbomez. Philippe de Valois et la maletôte à Tournai. — J. Depoin. La mort du duc Gislebert de Lorraine (2 octobre 939, d'après un nécrologe). = Comptes-rendus : *E. Deville*. Notice sur quelques manuscrits normands de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. — *E. de Hinojosa*. El regimen señorial y la cuestion agraria en Cataluña durante la edad media (très important et plein de rapprochements suggestifs avec les usages français). — *Thillier* et *Jarry*. Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans (nombreuses additions et corrections par L. Auvray).

5. — **Revue d'histoire diplomatique**. T. XIX, 1905, n° 1. — E. Daudet. La disgrâce du duc de La Vauguyon (1797). Notes et documents. — L. Mirot. Isabelle de France, reine d'Angleterre (fin dans ce n° et aux nos 2 et 4). — R. L'expédition de Chine en 1857-58 (d'après H. Cordier). — P. Durand-Lapie. Dom Antoine Ier de Portugal, 1580-95 (suite; fin au n° 2). — L. Auvray. Inventaire d'une collection de lettres de cardinaux des xvie-xviie siècles (à la Bibl. nat.). = N° 2. P. Rain. Le duc de Richelieu, d'après sa correspondance publiée par la Société impériale de Russie. — C.-B. Favre. La diplomatie de Leibniz (d'après les textes publiés par Foucher de Careil; suite au n° 4, et 1906, n° 2; fin en 1907, n° 2). — Comte d'Antioche. La présidence du maréchal de Mac-Mahon (d'après G. Hanotaux). — M. Boutry. L'alliance autrichienne et la diplomatie secrète, 1766-1771 (d'après les arch. du ministère des Affaires étrangères). = N° 3. L. Emsten. Napoléon III et les préliminaires diplomatiques de la guerre civile aux États-Unis. — F. Masson. Un explorateur d'archives dans la seconde moitié du xixe s. (le comte de Martel). — Vicomte d'Harcourt. Souvenirs du comte de

Digitized by Google

Sainte-Aulaire (extrait). — L. Pingaud. Le comte Fédor Golovkine, d'après ses écrits publiés et inédits (envoyé par Catherine II comme ministre près de sa cour des Deux-Siciles, puis rappelé et arrêté; relâché sous Paul Ier, Golovkine vit en Allemagne, en Suisse et surtout en France et meurt en 1823). — A. Bourguet. Les bracelets de la reine (bracelets offerts à la reine d'Espagne par Louis XV pour faciliter la conclusion du Pacte de famille). — H. Doniol. Historiens et enseignements de la Révolution française. = N° 4. G. Gallavresi. Un ambassadeur italien sous l'ancien régime. Le comte Joseph-Constantin Ludolf (1787-1875; chargé de missions diplomatiques à Constantinople, Vienne, Pétersbourg; ministre de François Ier de Naples à Rome. Fin au n° suiv.). — P. Coquelle. Latour-Maubourg, chargé d'affaires à Constantinople, 1809-1812 (d'après les archives du ministère des Affaires étrangères; suite des études déjà parues sur Sébastiani). — Un festin de moines à Jérusalem en 1611 (extrait du Journal de J. Bordier). = T. XX, 1906, n° 1. Lettres inédites du comte Ch. de Montalembert au baron Anckarsvärd (1829-1857). — Un publiciste étranger au service de la Pologne; Piattoli (1788-1792). = N° 2. Barral-Montferrat. L'incident diplomatique d'Alger, en 1784 (d'après les archives du ministère des Affaires étrangères). — P. Coquelle. Andréossy, ambassadeur à Constantinople, 1812-1814 (fait suite à l'article sur Latour-Maubourg). — J. Knight. Lamartine, ministre des Affaires étrangères (a rendu service par son esprit même d'opposition). — L. de Laigue. Les doges Sébastien et Pierre Ziani (1172-1178 et 1205-1229; d'après une chronique anonyme du xve s.; fin au n° 3). = N° 3. W.-L. Grant. La mission de M. de Bussy à Londres en 1761 (négociations préparant le traité de Paris, d'après les archives anglaises). — Haussonville. Le duc de Bourgogne et les pacifistes en 1709 et 1710. — L. Pingaud. Un historien de la Russie d'il y a cent ans; le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch. — R. Dollot. Une chouannerie flamande; chute de la domination française en Belgique (1813-1814). = N° 4. B. de Lacombe. Les papiers de Nesselrode. — E. Thubert. Politique du nord de l'Europe au moyen âge; les Northmen en France. — A. Raffalovich. La seconde occupation de Francfort en 1796 et la convention secrète de brumaire an V. — Fr.-Ch. Roux. Les échelles de Syrie et de Palestine au xviiie s. (depuis 1715; suite aux deux nos suiv. Rapports des Français entre eux et avec les protégés; avec les indigènes et les étrangers; période d'agitation et de décadence, 1768-93). — M. Boutry. Documents relatifs au mariage de Marie-Antoinette. = T. XXI, 1907, n° 1. Clément-Simon. Un ambassadeur extraordinaire russe à Constantinople à l'époque de Catherine II et de Sélim III. — M. Escoffier. La Restauration, l'Angleterre et les colonies (signale l'opposition de l'Angleterre à notre politique coloniale sous la Restauration). — L. de Voïnovich. Louis XIV et Raguse, 1667-80 (extrait d'un livre sous presse sur *la France et la république de Raguse*). — P. Rain. L'Europe et la Chambre Introuvable, 20 nov. 1815-5 sept. 1816 (expose la politique du duc de Richelieu). =

Digitized by Google

N° 2. G. Troubetzkoï. La politique russe en Orient; le schisme bulgare (tentatives d'une solution canonique, 1867-70). — P. Dudon. La réponse de Portalis à la note du cardinal Caprara sur les articles organiques (texte tiré des arch. du Vatican).

6. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine.** T. VIII, n° 6, mars 1907. — J. Letaconnoux. La question des subsistances et du commerce des grains en France au XVIIIe s.; travaux, sources et questions à traiter. = Compte-rendu : *A. Dry*. Soldats ambassadeurs sous le Directoire (des erreurs, mais du nouveau). = N° 7, avril. E. Déprez. Les opérations de la vente des biens nationaux; organisation générale et direction centrale; I. Les biens ecclésiastiques (le Comité d'aliénation, 1790-1791, le commissaire du roi, administrateur de la caisse de l'extraordinaire, 1791-1793). = Comptes-rendus : *G. Daupeley*. Sommaire des délibérations de la commune de Nogent-le-Rotrou pendant la Révolution (utile, mais peu méthodique). — *P. Bliard*. Le conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'ouest (L. Lévy-Schneider dénonce la partialité et l'insuffisance de ce livre). — *E. Joachim*. Napoleon in Finckenstein. — *P. Simon*. L'élaboration de la Charte constitutionnelle de 1814 (pas définitif).

7. — **La Révolution française.** 1907, avril. — A. Aulard. Taine, historien de la Révolution française (suite : l'établissement du gouvernement révolutionnaire). — J. Guillaume. La destruction des tombeaux des rois (rectifie une erreur de G. Cain). = Mai. J. Claretie. La « Liberté reconquise » à la Comédie-Française, en 1791 (pièce d'un certain Harny, qui eut un grand succès). — J. Guillaume. Lavoisier anticlérical et révolutionnaire (publie des *Réflexions* inédites de Lavoisier sur l'instruction publique). — R. Girard. Carnot et l'éducation populaire pendant les Cent-Jours (d'après des documents conservés par la famille Carnot). — A propos de Prieur (de la Marne); lettre de P. Bliard et réponse de Lévy-Schneider.

8. — **Revue de l'histoire des religions.** T. LIV, 1906, n° 3. — M. Revon. Le shinntoïsme (suite). — A. Cabaton. Raden Paku, sunan de Giri; légende musulmane javanaise; texte et traduction (curieux pour l'histoire de Java au XVe siècle). — P. Alphandéry. Albert Réville. = Comptes-rendus : *A. Lods*. La croyance à la vie future et le culte des morts dans l'antiquité israélite (important). — *Frazer*. Adonis, Attis, Osiris. = T. LV, 1907, n° 1. Revon. Le shinntoïsme (fin). = Comptes-rendus : *M. Dibelius*. Die Lade Jahves (croit l'arche sainte d'origine babylonienne). — *A. van Gennep*. Tabou et totémisme à Madagascar. = N° 2. J. Réville. Leçon d'ouverture du cours d'histoire des religions au Collège de France. = Comptes-rendus : *W. Ramsay*. Studies in the history and art of the eastern provinces of the Roman Empire (mémoires relatifs à l'Asie Mineure, par M. R. et ses élèves; conjectures souvent fragiles). — *Harnack*. Lukas, der Arzt, der Ver-

Digitized by Google

fasser des dritten Evangeliums u. der Apostelgeschichte (discussion par J. Réville).

9. — **Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus.** 1907, 20 févr. — M. Dubruel. Gilbert de Choiseul à Tournai (d'après Desmons, *Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai, 1671-1689*). — P. de Vregille. Galilée et les Jésuites (fin le 5 mars). — J. Brucker. Bulletin d'Écriture sainte. = 5 mars. A. d'Alès. L'épiscopat concordataire (d'après le volume sur l'*Épiscopat français* de 1802 à 1905 publié par la *Soc. bibliographique*). = 5 avril. F. Larrivaz. L'abandon de l'Égypte par la France (d'après les derniers livres anglais et français). — P. Bliard. Une condamnation à mort en 1794 (un exemple d'une des « injustes persécutions que le peuple, dans sa partie la plus saine, eut à subir en ces jours effroyables » de la Révolution : la famille Crouillière de Séez, en 1792-94). = 20 avril. Le Bachelet. Bellarmin à l'index; documents nouveaux (la correspondance du légat de France Henri Gaetani et du cardinal Aquaviva, 1590). — P. Dudon. Bulletin d'histoire moderne. = 20 mai. J. Doizé. Les finances du Saint-Siège au temps d'Avignon (d'après le livre de Samaran et Mollat). — E. Griselle. Les lacunes du « Port-Royal » de Sainte-Beuve (Sainte-Beuve a été d'une négligence surprenante dans la préparation de son ouvrage).

10. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1907, 22 avril. — *Alex. Frantz.* Die Kolonisation des Mississipithales bis zum Ausgang der französischen Herrschaft (bon résumé de l'histoire de la colonisation française dans la vallée du Mississipi). — *E. Lecanuet.* L'Église de France sous la troisième République, 1870-1878 (reprend, au point de vue catholique libéral, le sujet traité récemment par A. Debidour au point de vue laïque et républicain; confirme, en résumé, les conclusions auxquelles celui-ci était arrivé). = 29 avril. *Émile Bonnet.* Antiquités et monuments de l'Hérault (bon tableau des civilisations anciennes et modernes qui se sont succédé dans l'Hérault jusqu'à la Renaissance). — *G. Aulagne.* Un siècle de vie ecclésiastique en province. La réforme catholique du XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges (bon). — *F. Belin.* Histoire de l'ancienne Université de Provence, 2e période, 1679-1730 (bon). = 6 mai. *J. Hatschek.* Englisches Staatsrecht; Bd. II : die Verwaltung (remarquable exposé des institutions administratives de l'Angleterre contemporaine). — *E. Seraphin.* Geschichte von Livland; Bd. I (estimable; mais l'ouvrage est écrit à un point de vue trop exclusivement allemand). — *Joh. Dierauer.* Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft; Bd. III (bonne histoire de la Confédération helvétique depuis les débuts de la Réforme jusqu'en 1648). — Mémoires du général Guillaume Pepe, 1783-1846, publ. p. *Léo Mouton* (réimpression abrégée de l'ouvrage paru pour la première fois en 1847. « C'est un modèle de la façon dont il ne faut pas éditer un texte »). = 20 mai. *H. Ranke.* Zabylonian legal and business documents. Séries A : cuneiform texts, VI, 1 (publie 119 tablettes provenant sans doute de Sip-

Digitized by Google

para). — *G. Dottin*. Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique (excellent). = 27 mai. *Mahaffy*. The silver age of the greek world (bon tableau de l'hellénisme après la réduction de la Grèce en province romaine et jusqu'à la fin du Ier siècle après J.-C.). — *A. Merlin*. L'Aventin dans l'Antiquité (excellent).

11. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus. 1906, octobre. — Marquis DE VOGÜÉ. Papyrus araméens d'Égypte (à propos des *Aramaïc Papyri* publ. par MM. Sayce et Cowley). — G. GLOTZ. Une inscription de Milet (fait connaître « le bannissement par inscription sur la stèle » et jette un jour nouveau sur l'histoire de Milet après les guerres médiques). = NOV. B. HAUSSOULLIER. Notice sur la vie et les œuvres de M. Jules Oppert. — G. PERROT. Notice sur la vie et les travaux de D.-R. Rochette. — E. BERGER. Les aventures de la reine Aliénor; histoire et légende. = 1907, janv. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Une colonie gauloise en Irlande au IIIe siècle avant notre ère. — E. SENART. Une nouvelle inscription d'Aśoka (utile pour la connaissance du bouddhisme). = Février. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Un cyclope en Irlande (Cûchulainn, fils du dieu Lug).

12. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu, 1907, février. — COMBES DE LESTRADE. Le cardinal Arezzo et sa fuite en Corse (1812; d'après un récit écrit par le cardinal). = Mars. ESMEIN. Napoléon prédit et jugé par Gouverneur Morris. — G. MONOD. Une élection au Collège de France en 1830 (raconte les intrigues politiques à la suite desquelles Saint-Martin, désigné à la fois par le Collège de France et par l'Institut, fut évincé et Letronne nommé). — A. LAIR. Le prix triennal d'après des documents inédits (dès son institution, en 1855, ce prix, qui devait être décerné par l'Institut, donna lieu à de graves conflits). — E. DE BUDÉ. Voyages de J.-A. Turrettini (1691-1693), d'après une correspondance inédite (voyages en France, Hollande, Angleterre). = Avril. J. DARCY. L'affaire de Madagascar; I : 1814-1881. = Mai. CHUQUET. Souvenirs du baron de Frénilly (fragment, 1768-1780). — H. CARRÉ. Des parlements et de la convocation des États-Généraux, 25 sept.-5 mai 1789 (étudie le conflit d'idées entre les parlements et les États provenant de la conception conservatrice que les magistrats voulaient imposer).

13. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 1906, mai-juin. — E. JALOUSTRE. Un neveu de Pascal : Louis Périer. Le cas de conscience (Louis Périer, chanoine de la cathédrale de Clermont, sa vie et son rôle dans l'affaire du « Cas de conscience » de 1702, qui amena la chute de Port-Royal). = Juillet-août. DE CHAMPFLOUR. Journal du chanoine [de Clermont] Vidilhe (1600-1634). = NOV. MIOCHE. Documents pour servir à l'histoire de Chapdes-Beaufort (suite en 1907, mars). — M. BOUDET. Note sur la fabrication du feu grégeois en Auvergne au XIVe siècle. = 1907, janv.-févr. M. BOUDET. Martial d'Auvergne était-il d'Auvergne? (non). — A. OJARDIAS. Un diplomate riomois au

Digitized by Google

XVIIe s.; Pierre Chanut (suite). = Mars. CHAMFLOUR. Lettre d'un jeune Clermontois à son père au début des troubles de la Fronde.

14. — Revue de l'Agenais. 1906, n° 4. — COUYBA. Journal d'un prébendier de la cathédrale Saint-Étienne d'Agen sous Louis XIII, 1621-1632 (suite aux fasc. suiv.). — Ph. LAUZUN. Florian et ses bandes de partisans en 1814 et 1815 (suite dans ce fasc. et au suiv.). = N° 5. R. BONNAT. Mémoires de P. Verdolin, d'Aiguillon, procureur syndic du district de Tonneins (ces mémoires sont à peu près les seuls qu'on ait pour la période révolutionnaire en Agenais; M. B. en commence la publication; suite aux n^os suivants). — Lettres de Bory de Saint-Vincent (suite ici et au n° suivant : 1824-1828). = 1907, n° 1. J. MARBOUTIN. La commission diocésaine des monuments religieux (origines : 1841-1844). — DUBOURG. Origine du fief et du péage de Lécussan (1049-1330). = N° 2. C. CHAUX. Anciens billets de banques et loteries (du XVIIIe s.). — O. GRANAT. La politique économique des intendants de Guyenne au XVIIIe s. (les pépinières royales).

15. — Revue de Saintonge et d'Aunis. T. XXVI, 1906, 5e livr. — J. PELLISSON. Passage de la duchesse d'Angoulême dans la Charente en 1815. — ID. La misère à Touzac en 1709. — La municipalité de Saint-Saturnin de Séchaud pendant la période révolutionnaire (suite aux fasc. suivants). = 6^e livr. P. FLEURY. Passage à Marans de L. A. R. le duc et la duchesse d'Angoulême en 1814 et 1823 (documents). — J. PELLISSON. Le mobilier d'un mendiant saintongeais (en 1721). = T. XXVII, 1907, 1re livr. E. LABADIE. Étude bibliographique sur les éditions de « l'Antiquité de Bourdeaus » d'Élie Vinet, Saintongeais (fin aux n^os suiv.). — P. LEMONNIER. Le clergé de la Charente-Inférieure pendant la Révolution (listes de dignitaires; suite ici et au n° 3). = 2^e livr. DERUELLE. La révolte de la Gabelle en Angoumois et Saintonge, 1548-1549 (d'après Gigon, *la Révolte de la Gabelle en Guyenne;* fin au n° 3). — La population du département de la Charente-Inférieure depuis un siècle). = 3^e livr. Ch. DANGIBEAUD. Gardes d'honneur, gardes nationales et volontaires royaux en 1808 et 1815 à Saintes.

16. — Revue des Pyrénées. 1906, 4e trimestre. — J. LESTRADE. Le séminaire du cardinal François de Joyeuse à Toulouse en 1590 (le premier séminaire signalé jusqu'ici à Toulouse datait de la seconde moitié du XVIIe s.). — M. CHEVALIER. La transhumance et la vie pastorale dans les vallées d'Andorre. = 1907, 1er trimestre. J. ADHER. Le petit Saint-Cyr; histoire de la maison d'éducation de Lévignac, 1776-1793. — F. DUMAS. Une émeute d'étudiants à Toulouse en 1740. — J. GROS. Les conventionnels régicides de l'Ariège en 1816 (exil de Vadier et de Lakanal). = 2^e trim. DESAZARS. La famille Crozat (dut son élévation à Antoine Crozat, gérant de la fortune du duc de Vendôme à la fin du règne de Louis XIV). — P. BUFFAULT. La ville d'Oloron et sa forêt du Bager depuis le XIe s. jusqu'à nos jours. — E. LAMOUZÈLE. Le parlement Maupeou à Toulouse et l'exil de l'ancien

Digitized by Google

parlement en 1771 (d'après des lettres inédites de D'Aguin, frère d'un membre du parlement de Toulouse).

---

17. — Bayerische Akademie der Wissenschaften. Abhandlungen der histor. Klasse. T. XXIII, 1906, fasc. 3. — L. v. Rockinger. Le Miroir allemand, le Miroir dit de Souabe et les sermons de Berthold de Regensburg (suite : le Miroir de Souabe, ayant été utilisé par Berthold, est antérieur à décembre 1272 et même à 1268, parce qu'il suppose l'existence du duché de Souabe; il est postérieur à 1258; le Miroir allemand a dû être terminé en 1253). — S. Riezler. Le droit de logement et l'impôt de chasse en Bavière (l'un est l'obligation pour le paysan de donner l'hospitalité au chasseur; l'impôt de chasse en est le rachat; il se maintint jusqu'en 1808). = T. XXIV, 1907, fasc. 1. L. Traube. Fragments de la quatrième décade de Tite-Live dans un manuscrit de Bamberg (en onciale, antérieur peut-être au ve siècle; fragments des livres 33, 35, 39). — L. v. Rockinger. Époque de la rédaction du code féodal impérial (1259). — Id. Manuscrits concernant l'histoire de la Bavière, du Palatinat et de l'Allemagne dans la bibliothèque de l'Académie de Bavière (presque tous modernes).

18. — Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. 1906, fasc. 15. — K. Sethe. Une expédition égyptienne au Liban au xve siècle av. J.-C. (d'après une inscription trouvée à Thèbes). = Fasc. 43. H. Schäfer et K. Schmidt. Les premiers fragments de littérature chrétienne en ancienne langue nubienne (fragments d'un recueil de péricopes et d'un poème sur la croix du viiie siècle environ; écrits en caractères grecs). = Fasc. 49. Fr. Gräber. Rapport provisoire sur la distribution des eaux à Pergame. = 1907, fasc. 5. M. Perlbach et J. Luther. Un nouveau récit sur Luther jetant au feu la bulle d'excommunication (par Agricola, 1520). = Fasc. 9. O. Hirschfeld. Les milliaires romains (le plus ancien date du début de la première guerre punique; leur expansion progressive sous les empereurs, notamment en Gaule). = Fasc. 21. A. Harnack. Les données chronologiques dans l'histoire des Apôtres de Luc.

19. — Beiträge zur alten Geschichte. (Klio.) T. VI, 1906, fasc. 3. — G. Sigwart. Fastes romains et annales chez Diodore; II : Les annales transcrites par Diodore (pour la période ancienne, spécialement celle des décemvirs et d'Appius Claudius, Diodore a dû transcrire un annaliste qui écrivait en langue grecque vers 130-150 et qui avait utilisé lui-même des annales grecques et latines assez tardives et sans grande autorité). — H. Pomtow. Nouvelles remarques sur la στάσις delphique de l'an 363 av. J.-C. (addition à l'article du fasc. 1 d'après les inscriptions). — P.-M. Meyer. Étude juridique des actes de l'Égypte ptoléméo-romaine; I : Συγγραφή; II : Le contrat à l'époque néo-ptolémaïque, le συγγραφοφύλαξ et le procès au iiie siècle av. J.-C. — O. Cuntz. Contribution à l'histoire de la Sicile à l'époque de César et d'Auguste

Digitized by Google

(Auguste, en assimilant la plupart des villes siciliennes aux *peregrini*, retarda d'abord la latinisation de l'île; il y remédia dans la suite par l'établissement de colonies et l'octroi de quelques nouvelles constitutions municipales). — E. Assmann. Moneta (l'origine de ce mot doit être cherchée dans l'inscription « Machanath », placée par les Carthaginois sur les monnaies d'argent frappées en 410 pour leur armée en Sicile). — K. Regling. Sur les anciennes monnaies romaines et italiques (d'après les travaux d'Häberlins). — Lehmann-Haupt. L'once néo-romaine de 27 gr. = T. VII, 1907, fasc. 1. H. v. Fritze. Le « Corpus nummorum »; sa composition, son but. — J. Beloch. Les rois de Carthage (listes jusqu'à la fin du IVe siècle et généalogie des deux maisons royales de Magon et d'Annon le Grand). — D. Mülder. Choirilos de Samos, source poétique d'Hérodote (contre Naeke et Bethe, soutient la priorité des Persiques de Choirilos; Hérodote aurait utilisé aussi les Samiaques du même). — G. Kazarow. Pour l'histoire de la révolution sociale à Sparte (la révolution n'aurait pas eu pour origine un conflit entre grands propriétaires et prolétaires; gagné aux idées philosophiques, le jeune roi Agis se serait mis à la tête des classes opprimées). — Th. Sokoloff. L'amphictionie delphique; I : Les rapports de l'amphictionie avec la ville de Delphes (les Delphiens avaient sans doute leurs deux voix amphictioniques dès le VIe siècle); II : Le partage des voix amphictioniques à l'époque étolique (290-190. Prépondérance des Étoliens qui se sont approprié les voix de leurs confédérés). — E. Kornemann. Les nouvelles recherches sur le *limes* (1900-1906) à la lumière de la politique de frontière des empereurs romains. — P.-M. Meyer. Papyrus relatifs à l'histoire de l'Empire romain; I : « Vice praefecti Aegypti » (fonctionnaire faisant l'intérim); II : Deux suppliques adressées directement à l'empereur en l'an 202.

20. — Forschungen zur brandenburgischen u. preussischen Geschichte. T. XIX, 1906, fasc. 2. — P. Wittichen. Contribution à l'histoire intérieure de la Prusse pendant la Révolution française; Gentz et Humboldt (extrait d'une biographie inachevée de Gentz). — C. Bornhak. La médiatisation des comtés de Stolberg-Stolberg et Stolberg-Rossla (par l'électeur de Saxe en 1730-38; en 1815, au congrès de Vienne, ils furent cédés par la Saxe à la Prusse). — H. Krabbo. Albert l'Ours (margrave de Brandebourg, 1123-1170). — B. Hennig. L'électeur Frédéric II et le miracle de Wilsnack (1447). — G. Volz. La « Vie privée » et l'ancienne littérature relative au prince Henri de Prusse (frère de Frédéric le Grand; recherche les sources de l'ouvrage du marquis Bouillé sur la « Vie privée... du prince Henri de Prusse », 1809). — C. Grünhagen. Les terriers de Silésie sous le règne de Frédéric-Guillaume II (en ordonnant une revision des terriers, ce dernier a visé, comme Frédéric le Grand, à alléger les charges des paysans). — Caemmerer. 1806 (les officiers prussiens pendant la campagne). — J. v. Pflugk-Harttung. Le 18 juin 1815 (l'incendie à Wavre. Les premières

Digitized by Google

mesures prises par Napoléon contre Bülow à la Belle-Alliance. Il ne remarqua les Prussiens que vers deux heures un quart).

21. — Forschungen zur Geschichte Bayerns. T. XIII, 1905, fasc. 1-2. — H. Simonfeld. Aventin et le « privilegium minus » (pour le duché d'Autriche, 1156. Il n'a vraisemblablement pas existé d'expédition bavaroise spéciale de ce privilège, comme le pense M. Erben; en tout cas, on ne peut conclure des divergences de texte dans Aventin que le privilège ait été falsifié). — J. Widemann. Le roi Otton de Hongrie de la maison de Wittelsbach (1305-1307; adversaire de Charles d'Anjou en Hongrie). — P. Darmstädter. Études sur la politique économique de la Bavière à l'époque de la Confédération du Rhin : le traité de commerce bavaro-italien du 2 janvier 1808. — J. Heldwein. Le culte des reliques dans les monastères bavarois à la fin du moyen âge. — J. Weiss. Le projet de mariage entre l'électeur palatin Charles et Benoîte, fille de la princesse palatine, 1667 (le projet dut échouer faute de pouvoir obtenir la dispense du pape). = Fasc. 3. Jean-Guillaume, prince-électeur du Palatinat, de la paix de Ryswick jusqu'à la guerre de Succession d'Espagne (d'après les archives d'État de Munich; fin au fasc. 4). — A. Mitterweiser. Les fondations religieuses et le droit de fondation en Bavière (750-xixe s.; fin aux 2 fasc. suiv.). — W. Goetz. La prétendue conjuration de la noblesse contre le duc Albert V de Bavière, 1563-64 (tout démontre, contre K. Hartmann, que cette conjuration est imaginaire). = Fasc. 4. G. Beckmann. Projet de mariage entre Albert III de Bavière et Jacobée de Hollande (1432). — F. Bastian. Valeur des tarifs douaniers du moyen âge comme sources historiques. = T. XIV, 1906, fasc. 1-2. E. Reicke. Le chanoine de Bamberg Lorenz Beheim, ami de Pirckheimer (d'après sa correspondance). — A. Rosenlehner. Munich et Vienne en 1725-26 (d'après les rapports de l'envoyé bavarois F. v. Mörmann). — F. Bastian. Tarif douanier de Regensburg au xive siècle. = Fasc. 3. M. Fastlinger. Pour l'histoire du soulèvement des paysans de la Haute-Bavière, 1705-1706 (au fasc. 4, réponse de K. v. Wallmenich et réplique de M. Fastlinger). — Th. Weiss. Pour la biographie de J.-Ph. Fallmerayer (député au Parlement de Francfort en 1848). = Fasc. 4. A. Bachmann. Encore la bataille de Mühldorf, 1322 (examine les dernières opinions émises).

22. — Hansische Geschichtsblätter. 1904-1905. — C. Reuter. Lübeck et Stralsund jusqu'à la paix de Rostock, 1283. — P. Zimmermann. Le duc Jules de Brunswick et Lüneburg dans leurs rapports économiques (depuis 1568). — W. Stein. Pour l'histoire des Allemands à Stockholm au moyen âge (les Allemands y jouent un rôle politique dès le xive siècle). — F. Bruns. Les registres du péage de Lübeck, 1492-96 (ce qu'on en peut tirer pour l'histoire de la navigation et du commerce). = 1906, fasc. 1. Th. Kiesselbach. L'origine des Rôles d'Oléron et du code maritime de Damme (les Rôles d'Oléron sont surtout une codification d'usages adoptés par les sociétés commerciales de

Digitized by Google

Gascogne et de Poitou par suite de leurs rapports avec la Flandre et surtout avec Bruges, où elles allaient décharger leurs vins; le code de Damme en représente une rédaction flamande. Texte des deux codes). — E. Baasch. Pour l'histoire du commerce du hareng à Hambourg. — O. Meltzing. Tommaso Portinari et son conflit avec la Hanse (1473-1513; au sujet d'un bateau capturé). — G. Arndt. Rapports d'Halberstadt avec la Hanse. — W. Stein. La chronique de Brême de Rynesberch et Schene (texte tendancieux, terminé seulement en 1420, puis continué jusqu'en 1430). = Fasc. 2. A. Wohlwill. Pour l'histoire des villes hanséatiques au temps de la Révolution française et de Napoléon Ier (rectifie et complète le livre de G. Servières, *l'Allemagne française sous Napoléon Ier*). — F. Techen. Le droit d'épaves sur la côte de Mecklembourg (xvie-xviiie siècles). — R. Häpke. L'origine des tissus frisons (l'industrie du drap en Flandre à l'époque carolingienne).

23. — Rheinisches Museum für Philologie. T. LXI, 1906, fasc. 2. — Bannier. Les comptes publics attiques du ve siècle (originairement, les comptes étaient réglés pour l'année entière; mais entre les Ol. 89 ii et 90 iii, l'usage s'introduisit de les régler par prytanies). — A. v. Mess. Recherches sur la méthode de travail de Diodore (plein d'erreurs, de négligences, de légèretés dans l'utilisation de ses sources). = Fasc. 3. J.-E. Kirchner. Contribution à l'épigraphie attique (*Inscr. grec.*, II, 835, contient une liste des prêtres d'Esculape, 335-319). — A. v. Mess. Recherches sur Éphore (dans son récit de l'expédition de Cyrus le Jeune, a utilisé Xénophon et Ctésias; pour l'expédition de Xerxès, Ctésias et Hérodote). — F. Reuss. Le char funèbre d'Alexandre le Grand (Diodore, XVIII, 26-28). — A. Körte. Anaximène de Lampsaque, historien d'Alexandre. = Fasc. 4. H. Raeder. L'authenticité des lettres de Platon (détails sur les rapports de Platon avec Denis II et Dion de Syracuse). — W. Pelka. Sur Anfidius Bassus (son histoire s'arrêtait à 31 ap. J.-C.). — F. Rühl. La datation d'après les années av. J.-C. (adoptée d'abord par Petavius). = T. LXII, 1907, fasc. 1. F. Rühl. Corrections au texte de l'Hist. Auguste. — H. Willers. L'industrie romaine du cuivre en basse Germanie (avait sans doute son centre à Gressenich, près Aix-la-Chapelle; supplanta au milieu du iie siècle la fabrique d'ustensiles de bronze de Capoue).

24. — Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins. T. XXVIII, 1906. — A. Fritz. Histoire du « Kaiser-Karls-Gymnasium » à Aix-la-Chapelle; I : Le collège des Jésuites (long mémoire de 285 pages qui suit l'histoire du collège et son organisation depuis sa fondation, en 1601, jusqu'à la fin du xviiie siècle; à la suite, listes et documents). — M. Classen. L'agitation confessionnelle et politique dans la ville impériale d'Aix-la-Chapelle au début du xviie siècle (important mémoire de plus de 150 pages). — E. Pauls. Les monopoles des moulins et des brasseries dans les environs d'Aix-la-Chapelle (au xive s.). — Peltzer. Un privilège commercial du roi Louis Ier de Hongrie pour Aix-la-Cha-

Digitized by Google

pelle, 1369. — E. Pauls. Le droit de flottage sur la Roer des frontières du duché de Juliers à Düren (xvie siècle).

25. — Mitteilungen des k. deutschen archaeologischen Instituts. Athenische Abteilung. T. XXIX, 1904, fasc. 3-4. — J. Kirchner. Liste attique de bouleutes de l'année 335-334. — W. Kolbe. Les limites de la Messénie au début de l'Empire (d'après une inscription de l'an 78 ap. J.-C.). = T. XXX, 1905, fasc. 1. W. Kolbe. Les archontes attiques de 293-92 à 271-70 (liste; esquisse l'histoire d'Athènes à cette époque, en s'écartant fréquemment de l'exposé de Beloch). = Fasc. 2. R. Herzog. Lettre du roi de Bithynie Ziaëlas aux habitants de Cos (260-250 av. J.-C.; concession du droit d'asile à l'Asclepeion de Cos). — C. Fredrich. Démétrias (en Thessalie, fondée après 293 par Démétrius Poliorcète; ses restes; son histoire). — W. Dörpfeld. Les palais crétois, mycéniens et homériques. = Fasc. 3-4. Th. Wiegand. Inscriptions d'Asie Mineure (époque romaine). — E. Nachmanson. Sur la construction des murs de Conon (inscription). = T. XXXI, 1906, fas. 3. C. Fredrich. Lemnos; Skyros (avec un aperçu historique).

---

26. — The Athenæum. 1907, 3 mars. — *Sir Rennel Rodd.* The princes of Achaia and the chronicle of Morea (bon). — *Duckworth.* Some pages of Levantine history (intéressant). — *F. E. Ball.* A history of the county Dublin; 4e partie (ce n'est qu'une esquisse, par un homme qui d'ailleurs connaît admirablement les sources du sujet et qui aurait pu écrire un excellent ouvrage d'érudition). — *A. Earle.* History of Meaux abbey and some principles of medieval land tenure (très médiocre). = 6 avril. The Victoria history of the county of Essex; vol. II. — *G. H. Putnam.* The censorship of the church of Rome, and its influence upon the production and distribution of literature (insuffisant; des lacunes et de nombreuses erreurs). — Le mystère de Cumnor Place (on n'a pu retrouver dans les archives l'enquête originale du coroner sur la mort d'Amy Robsart; ne serait-ce pas parce qu'il y a eu accident en effet et non crime?). = 20 avril. *J. W. Fortescue.* A history of the British army; 2e partie, t. IV, 1789-1801 (remarquable). — *Chadwick.* The origin of the english nation (série d'études critiques à base surtout linguistique. La principale conclusion qui s'en dégage est qu'avant l'an 600 l'histoire d'Angleterre ne peut être fondée sur aucune base solide). = 27 avril. *Francis M. Cornford.* Thucydides mythistoricus (très remarquable). — *W. H. Graig.* Life of Lord Chesterfield (agréable biographie du quatrième comte de Chesterfield, 1694-1773, l'auteur des fameuses « lettres »). — *Arnold.* Roman provincial administration (estimable résumé). — *C. D. Fisher.* Taciti Annalium libri (édition soignée). = 4 mai. *A Lang.* A history of Scotland from the roman occupation; vol. IV (très intéressant). = 11 mai. *Dale.* History of english congregationalism (bonne histoire du clergé non conformiste sous Charles II). — *W. Page.* The history of Yorkshire; vol. I.

Digitized by Google

= 25 mai. *E. A. Wallis Budge*. The egyptian Sûdân; its history and monuments (compilation mal ordonnée, mais où il y a des observations personnelles et des remarques judicieuses). — *E. A. d'Alton*. A history of Ireland; t. II, 1457-1782 (intéressant, beaucoup de faits; mais le P. d'Alton, tout en protestant de son impartialité, se place toujours au point de vue catholique romain). = *H. Marucchi*. The roman forum and the Palatine, according to the latest discoveries (médiocre traduction d'un bon livre). = 1er juin. *H. A. L. Fisher*. The history of England, 1485-1547 (beaucoup d'érudition, d'art et de finesse; l'auteur se laisse parfois dominer, quoiqu'il s'en défende, par ses convictions protestantes). — *O. Browning*. The fall of Napoleon (important). — *Ragg*. Dante and his Italy (très intéressant). — *Martin Hume*. Queens of Old Spain (recueil de huit biographies d'inégale valeur, parmi lesquelles on trouvera la vie de Marie Tudor, femme de Philippe II d'Espagne).

27. — Edinburgh Review. T. CCIV, juill.-oct. 1906. — Lord Randolph Churchill (sa biographie par son fils, M. Winston Churchill). — L'Illuminisme et la Révolution française (insiste sur le rôle important des sociétés secrètes dans la préparation de la Révolution. Les premières loges de maçons se répandirent en France sous le patronage légitimiste des émigrés jacobites. L'influence de Weishaupt créa de ces loges diverses une organisation puissante, imitée de la Compagnie de Jésus, et dont certains membres, comme Saint-Germain, semblent avoir joué un rôle important dans la diplomatie contemporaine). — Un illustre cavalier (le duc d'Ormond, d'après les riches archives de la famille, conservées à Kilkenny, à la Bodleienne, et dont la publication se poursuit activement; précieux pour l'histoire du gouvernement anglais en Irlande au XVIIe s.). — Mémoires du parti whig (la correspondance de Lord Dudley avec Mrs Dugald Steward, la femme du célèbre philosophe, et la nouvelle série des Mémoires de Lord Holland, 1807-1821, dont on fait ressortir la partialité). — Viterbe (d'après les travaux de C. Pinzi). — Marino Falier (les pièces de son procès furent réunies en un volume à part qui a malheureusement disparu. Rien ne permet de dire que le nom de la dogaresse fût mêlé à l'affaire, ni même qu'elle fût l'objet de l'insulte qui aurait été l'origine du complot. M. Vittorio Lazzarini a réuni, critiqué, publié tous les documents que l'on possède encore sur cette conjuration, dont il semble bien dire le dernier mot). — La situation politique en Asie. — Les ballades des frontières (du *borderland* d'Angleterre et d'Écosse. Leur valeur historique. Sans la collection qu'en a faite Walter Scott, on en eût perdu beaucoup; mais son recueil est sujet à caution, car il ne se gênait pas pour les refondre et les amplifier à sa guise). — Christine, reine de Suède (sa biographie, surtout d'après les ouvrages de M. de Bildt).

28. — Quarterly Review. T. CCV, juill.-oct. 1906. — L'Angleterre dans la Méditerranée (c'est au XVIIe s., et non pas au XVIIIe, ainsi qu'on le croit ordinairement, que l'Angleterre a commencé d'établir

Digitized by Google

sa puissance maritime dans la Méditerranée, sous la direction de Cromwell et de Guillaume III, puis sous l'influence de Marlborough. En 1715, date où s'arrête cette étude, elle est installée définitivement à Gibraltar, dont la possession compense pour elle l'abandon de Tanger qu'elle a dû faire sous Charles II). — Lewis Jones. Geoffroy de Monmouth et la Légende d'Arthur (Geoffroy aura été le premier écrivain à saisir l'importance romantique des légendes arthuriennes; il s'en est emparé comme d'une *trouvaille* et les a fondues en un récit travaillé comme un roman, malgré ses apparentes prétentions historiques. Il espérait attirer l'attention du roi et mériter par sa littérature patriotique un évêché qu'il finit, en effet, par obtenir). — Robert Dunlop. Les origines de la race irlandaise (conteste les conclusions du Dr Joyce, dans sa *Social History of Ancient Ireland*. Les premiers habitants de l'Irlande ont dû être des Ibères; la civilisation leur est ensuite venue par une légère invasion de Celtes ou de Celtibères, et la religion leur est arrivée surtout de l'Orient, sans passer par Rome ou Constantinople. Cette civilisation, d'ailleurs très brillante pour l'époque, s'est effondrée, non par suite d'autres invasions, mais à raison de l'instabilité politique et des troubles perpétuels du pays). — Le Northumberland (analyse des sept premiers volumes de l'histoire publiée par le Comité historique du comté). — La première année de la guerre des Boërs (l'*Histoire de la Guerre du Sud-Afrique,* rédigée sous les auspices du *Times,* est une œuvre de journalistes qui abusent de la littérature et sont trop incompétents dans les choses militaires). — John Knox et la Réforme en Écosse. — Les origines et les causes historiques du mouvement d'Oxford. — Les familles de comté (caractère de l'aristocratie territoriale et de la *gentry* anglaises; histoire politique de plusieurs familles, les Spencer, les Cecil, les Knightley, les Isham, etc.).

29. — The Scottish historical Review. 1907, avril. — Le R. P. John H. Pollen. La dispense pour le mariage de Marie Stuart avec Henry Darnley et sa date (Marie se décida, vers le 15 mai 1565, à épouser son cousin germain; elle annonça cette nouvelle à Élisabeth le 21, ajoutant qu'elle ne se marierait pas avant trois mois; en même temps, elle envoyait demander au pape la dispense nécessaire pour son mariage; mais elle épousa Darnley le 29 juillet et la dispense ne fut accordée que vers la mi-septembre. Cependant elle porte la date du 25 mai. La date aurait-elle donc été falsifiée? Non, il est plus raisonnable de penser que l'acte, pour des raisons politiques faciles à deviner, fut antidaté de trois mois. Il y a quelques exemples de cette incorrection. Quant au coup de tête de Marie, il est malaisé d'en donner une explication favorable pour sa mémoire). — N. L. Mathieson. L'Union de 1707 (simple esquisse). — Sir Herbert Maxwell. La *Scalacronica* de Sir Thomas Gray (suite de la traduction de cette chronique; le morceau présent se rapporte à la capture de Charles le Mauvais par Jean le Bon). — W. S. Mackechnie. Thomas Maitland (biographie assez fouillée; Thomas Maitland était le frère du célèbre secrétaire de Marie

Digitized by Google

Stuart, William Maitland de Lethington; il mourut de maladie en Italie, en 1372, sur le chemin de Gênes à Rome). — J. B. Paul. Les Balfour de Pilrig. — Sophie H. Mac Lehose. La séparation de l'Église et de l'État en France en 1795. = Compte-rendu : *A. H. Stirling*. A sketch of scottish industrial and social history in the 18th and 19th centuries (bon).

---

30. — Accademia dei Lincei. Classe di scienze morali, storiche et filologiche. Rendiconti. 5e série, t. XV, 1906, fasc. 3-4. — E. Pais. Sur l'extension du nom des Ausones et de l'Ausonie (les Ausones occupèrent dans une haute antiquité non seulement tout le Latium, mais toute l'Italie méridionale). — G.-B. Siragusa. Une miniature du XIIe siècle représentant probablement l' « aula regia » du palais royal de Palerme. — Giov. Niccolini. La première bataille de Bedriaco et l'embouchure de l'Adda (fixe l'emplacement de la bataille livrée en l'an 69 après Jésus-Christ). = Fasc. 7-10. C. Pascal. Deux épigrammes sur la Rome antique (dans les *Mirabilia Romae* : l'une d'elles avait été jusqu'ici rejetée comme une invention de la Renaissance !). — A. Colombo. A propos des relations entre Francesco I Sforza et Florence, juillet 1451 (texte d'un traité conclu entre Milan et Florence). = Fasc. 11-12. E. Pais. « Amunclae a serpentibus deletae » (les « serpentes » auxquels une légende attribuait la destruction de la cité d' « Amunclae » ne seraient autres que les Osques ou Ὀφικοί, appelés ainsi, disait-on, ἀπὸ τῶν ὄφεων = le peuple des serpents).

31. — Archivio storico italiano. T. XXXVIII, 1906, fasc. 3. — N. Rodolico. Extradition et politique commerciale. Notes d'histoire vénitienne (du VIIIe au début du XIVe siècle). — R. Marcucci. Sur l'origine de la foire de Senigallia (cette foire remonte au XVe siècle et non à l'an 1200). — C. Cecchini. Lettres inédites de Giuseppe Mazzini (lettres d'août-décembre 1859 invitant les Toscans à propager le mouvement révolutionnaire). — G.-A. Andriulli. Pietro Giannone et l'anticléricalisme napolitain au début du XVIIIe siècle (l'*Istoria civile del regno di Napoli* de P. Giannone est l'œuvre d'un courtisan dont l'anticléricalisme se borne à combattre la papauté dans la mesure où son pouvoir fait obstacle à celui du roi de Naples). — A. Savelli. Sur l'interprétation d'un passage de l' « Historia Langobardorum » de Paul Diacre (III, 32). — F. Baldasseroni et G. Degli-Azzi. Conseil médical de maître Ugolino de Montecatini à Averardo de' Medici (publient une ordonnance du début du XVe siècle donnée à un malade atteint de bronchite). — H. Hirsch. Publications parues en Allemagne en 1903 et 1904 sur le moyen âge italien. = Comptes-rendus : *C. Bugiani*. Storia di Ezio, generale dell' Impero sotto Valentiniano III (utile, mais trop subtil et de forme un peu négligée). — *G. Volpe*. Lombardi e Romani nelle campagne e nelle città (peu précis). — *Lupo Gentile*. Studi sulla storiografia fiorentina alla corte di Cosimo I de' Medici. — *G. Coggiola*. I Farnesi e il ducato di Parma e Piacenza durante il pontificato di Paolo IV;

Digitized by Google

vol. I (excellent). — *F. Morsellino*. La genesi della rivoluzione del 1647 in Sicilia (renferme des détails très neufs dont l'auteur eût pu tirer meilleur parti). — *E. Masi*. Nell' ottocento; idee e figure del secolo XIX. — *Id*. Saggi di storia e di critica (ces deux volumes, d'une lecture agréable, sont remplis d'observations neuves et suggestives). — *Oxilia*. La campagna toscana del 1848 in Lombardia (ouvrage mal composé, plein d'erreurs et de négligences, mais qui éclaire d'un jour nouveau certains côtés du sujet). — *G. Zaccagnini* et *C. Lagomaggiore*. Scritti inediti di Francesco Puccinotti con notizia biografica e critica (important). = Fasc. 4. A. Gaudenzi. Une biographie romanesque de Hugue, marquis de Toscane (publie la biographie écrite en 1345 par le notaire André, que Davidsohn signalait en 1896). — P. Molmenti. Quelques documents sur l'auteur de l' « Hypnerotomachia Poliphili » (Fr. Colonna). — F. Tocco. Les plus anciennes sources de la légende franciscaine (discussion des théories de W. Goetz et de Tamassia). — G. Ballardini. Sur la « convention de Faenza » de 1598; nouveaux documents inédits de Faenza (convention qui attribua le duché de Ferrare au Saint-Siège, à la mort d'Alfonse II d'Este; nouveau texte de cette convention, conservé à Faenza, et nombreux documents). — A. Segre. Notes sur Bérenger Ier et Bérenger II (c'est dans la nuit du 1er-2 août 905 que Bérenger Ier surprit Vérone; la rupture survenue en 950 entre Liutprand et Bérenger II vint peut-être de ce que ce dernier refusa de dédommager Liutprand des dépenses faites par lui à Byzance). = Comptes-rendus : *A. Pernice*. L'imperatore Eraclio (discussion de plusieurs détails par N. Festa). — *Bernardy*. Cesare Borgia e la repubblica di S. Marino. = T. XXXIX, 1907, fasc. 1. G. Mancini. Linari, château du Val d'Elsa (XIe-XVIe siècles). — F. Rizzelli. Les Anciens et le gouvernement de la commune de Pise (au XIVe siècle). — C. Pascal. Sur le « De terminatione provinciarum Italiae » (maintient contre Crivelluci que ce traité est original et a servi de source à Paul Diacre). — A. Favaro. Galileo Galilei et Don Giovanni de' Medici (les récits de Viviani et de Gherardini sont fantaisistes). = Comptes-rendus : *P. Santini*. Quesiti e ricerche di storiografia fiorentina (important). — *E. Sieveking*. Studio sulle finanze Genovesi del medio evo (long article de A. Lattes). — *G. Arias*. Il sistema della costituzione economica e sociale italiana nella età dei comuni (un peu trop dogmatique). — *P. Molmenti*. La storia di Venezia nella vita privata; t. II. — *V. Maffei*. Dal titolo di duca di Firenze e di Siena a granduca di Toscana; contributo alla storia della politica di Cosimo I de' Medici.

32. — Archivio storico lombardo. 1906, sept. — G. Gallavresi. La renaissance du parti guelfe en Lombardie après 1260 et la politique de Filippo Della Torre (fin en déc. : la rupture entre Della Torre et le marquis Uberto Pelavicino; origine et développement de la domination de Charles d'Anjou à Milan; l'ambassade d'Accursio Cutica; renouvellement de la ligue guelfe). — Aless. Luzio. Isabelle d'Este aux débuts du pontificat de Léon X et son voyage à Rome en 1514-1515 (fin en

Digitized by Google

décembre; étude détaillée suivie de documents). — G. Riva. Deux documents de saint Gérard tirés des archives de la « Congregazione di Carità » de Monza, 1174 et 1198 (annonce la publication prochaine d'un inventaire complet de ces archives). — G. Bonelli. Raffaele Fagnani et ses « Commentaires » sur les familles milanaises (en donne une table sommaire). — L. Ferrari. Le recueil de lettres manuscrit du P. Guido Grandi (mathématicien de Crémone, né en 1671 et mort en 1742; inventaire sommaire). — Notices et documents (arbitrage du Comte Vert, 1366; le dossier Cavaiolo; lettres inédites sur la surprise de Crémone en 1702). = Déc. C. Capasso. Le « Pergaminus » et les débuts de la commune de Bergame (estime que ce poème en l'honneur de Bergame a été écrit peu après 1120 par Mosè del Brolo et étudie à ce propos les origines de la commune de Bergame). — G. Biscaro. Les comtes de Lomello (corrige, pour la période antérieure au milieu du XIIIe siècle, le mémoire publié par M. Zucchi dans les *Miscell. di stor. italiana*, 1904). — L. Simeoni. Deux documents sur le sac de Vérone en 1390. = Comptes-rendus : *A. Darowski*. Bona Sforza (en polonais). — *Muratori*. Epistolario (longue analyse par C. Cipolla). — *G. Gallavresi*. Il diritto ellettorale politico secondo la Costituzione della Republica cisalpina. — *P. Manfredi*. Cesare Cantù. — Bibliographie des publications relatives à l'histoire lombarde, juin-déc. 1906. = 1907, mars. D. Muratore. Blanche de Savoie et son mariage avec Galéas II Visconti (d'après les archives de Turin : la jeunesse de Blanche; son mariage; naissance de Jean-Galéas Visconti; la dot de Blanche). — G. Collino. La guerre des Visconti contre les Scaligeri et les relations diplomatiques de Florence et Bologne avec le comte de Virtù, 1386-87. — A. Mazzi. Les « ambrosini » gros d'argent de la première république milanaise, 1250-1310. — F. Novati. Un ms. original du « Liber rerum mediolanensium » de frère A. Billia à la Nationale de Madrid. = Comptes-rendus : *E. Pandiani*. Un anno di storia genovese, 1506-1507 (art. à lire de G. Calligaris). — *S. Pellini*. Il generale Pino e la morte del ministro Prina.

33. — Archivio storico per le provincie napoletane. T. XXXI, 1906, fasc. 2. — F. Nicolini. Lettres inédites de Bernardo Tanucci à Ferdinando Galiani (suite dans ce fasc. et aux trois suivants : 1767-1768). — V. Florio. Mémoires historiques ou annales napolitaines depuis 1759 (jusqu'en 1820; fin). — F. Scandone. Marguerite de Souabe, fille naturelle de Frédéric II, comtesse d'Acerra (on savait seulement jusqu'ici qu'une fille naturelle de Frédéric II avait épousé Thomas II, comte d'Acerra; M. S. en a retrouvé le nom et donne, d'après des documents inédits, des détails sur la vie de la princesse, morte en 1297-1298). — M. Schipa. Une nouvelle édition de Colletta (*Stor. del reame di Napoli*, 1734-1825; quelques critiques). — P. Fedele. Un diplomate du temps de Frédéric II : Thomas de Gaëte (d'après son Recueil de lettres publié par P. Kehr). — P. Egidi. L'écriture secrète de Jeanne Ire de Naples dans une de ses lettres de l'an 1380 (avec fac-similé). = A

Digitized by Google

part (dans les fasc. 2-3) : Diaire de 1798-1825; index. = Fasc. 3. M. Schipa. Les luttes sociales à Naples au moyen âge (suite au fasc. 4 et 1907, fasc. 1; les classes sociales à Naples du XIIe au XIVe s.; progrès de la commune après 1189; mouvement anti-angevin; divisions administratives à la fin du XIIIe s.; l'Université à l'époque angevine). — Récit (anonyme) de ce qui arriva à Naples de 1700 à 1732 (suite aux deux fasc. suiv.). = Fasc. 4. G. Gentile. Le premier procès d'hérésie de Tommaso Campanella (en 1591, après la publication de sa *Philosophia sensibus demonstrata*). — N. Ferorelli. Abraham de Balmes, juif de Lecce, et ses parents (célèbre philosophe et médecin, professeur à Padoue au XVIe siècle; extrait d'un travail général sur les juifs de l'Italie méridionale). = A part : Manuscrits et livres concernant l'histoire du *Risorgimento* (1794-1815), conservés dans la bibliothèque de la « Società napoletana di storia patria ». = T. XXXII, 1907, fasc. 1. F. Savini. Les relations de Giosia d'Acquaviva avec les Visconti et les Sforza et deux lettres inédites du même (1442, 1445). — B. Maresca. La mission du comm. Alvaro Ruffo à Paris en 1797-98; documents tirés des archives de Naples. — P. Fedele. Pour l'édition critique du catalogue des ducs de Naples (description d'un ms. de ce texte, à Florence). = Comptes-rendus : *E. Rogadeo*. La fine della contea Normanna di Gravina (bon, mais théories aventureuses). — *E. Caspar*. Die Chronik von Tres Tabernae in Calabrien (excellente réhabilitation de ce texte et utile édition).

34. — Archivio storico siciliano. Nouv. série, t. XXX, fasc. 4. — G. Capasso. Le gouvernement de don Ferrante Gonzaga en Sicile de 1535 à 1543 (fin aux fasc. suivants. I. La situation à l'entrée en charge du nouveau vice-roi. II. Débuts de son gouvernement. III. Expéditions en Afrique; départ de l'expédition contre les Turcs. IV. Conquête et perte de Castelnuovo, 1538-1539. V. Expédition sur Alger. VI. Fin du gouvernement de Gonzaga. Pièces justif.). — V. Epifanio. Roger II et Philippe d'Al Mahdiah (« la volonté et la conscience de Roger n'eurent aucune part dans la mort de l'amiral »). — G. La Mantia. Sur les fragments de deux registres originaux des années 1353-1355 de Louis d'Aragon, roi de Sicile (étude préparatoire à un recueil des actes des rois aragonais de Sicile, 1282-1355). — I. Di Matteo. Comptes inédits concernant la frappe des « piccoli » de la Monnaie royale de Messine en 1461. — G. Travali. Une lettre de Joachim Murat au commandant Micheroux (reproduit quelques autres lettres du même). = Comptes-rendus : *G. Bianco*. La Rivoluzione siciliana del 1820 (excellent). — *G. Pipitone-Federico*. Regesto dei diplomi dell' Archivio Pignatelli in Palermo (archives privées de la plus haute importance). — *V. De Cristo*. La caduta di G. Murat e l'insurrezione della Calabria ulteriore nel 1815. = T. XXXI, fasc. 1-2. B. Radice. Bronte pendant la révolution de 1820 (d'après des documents inédits de l'Archivio di Stato de Palerme). — G. La Mantia. L'usage de l'enregistrement dans la chancellerie du royaume de Sicile, des Normands à Frédéric III d'Aragon, 1130-1377. — G. Pitrè. Pasquinades, cartels, satires et chansons en Sicile (satires

Digitized by Google

politiques des XVIIe-XVIIIe siècles). — M. NATALE. Description inédite de la Sicile par Fra Giacomo de Caltanissetta (fin du XVIIe siècle). = Fasc. 3-4. L. GENUARDI. La formation des coutumes de Palerme (leurs éléments). = Comptes-rendus : *A. Narbone*. Annali siculi della compagnia di Gesù; vol. I, 1805-1814. — *F. Tripodo*. L'espulsione della compagnia di Gesù dalla Sicilia (de l'inexpérience).

35. — Nuovo archivio veneto. T. XII, 1906, fasc. 1. — F. FOSSATI. Quelques doutes sur l'attitude de Venise durant la reprise d'Otrante, 1480-1481 (montre, d'après des documents tirés des archives de Milan, que la correction de l'attitude prise par Venise à ce moment est loin d'être aussi certaine que l'affirme Piva). — G. ANDRICH. La condition du disparu suivant les statuts et la tradition populaire de Venise; contribution à l'histoire de l'absence. — T. COPELLI. Scipione Maffei, le duc Francesco Farnese et l'ordre constantinien (raconte comment le duc Francesco, après s'être fait céder la grande maîtrise de l'ordre constantinien en 1697, réussit à empêcher la proclamation par Maffei de la fausseté des titres relatifs aux origines de cet ordre). — G. RUSCONI. Le château de S. Andrea du Lido (sa construction en 1543-1571). — V. LAZZARINI. Nouveaux documents sur Donatello et l'œuvre du Santo. — A. BATTISTELLA. La servitude de la glèbe dans le Frioul (suite dans ce fasc. et aux suiv.; regestes, 777-1317). — C. FOLIGNO. Manuscrits concernant Venise conservés en Angleterre (suite dans ce fasc. et aux suiv.). = Fasc. 2. U. FERRARI-BRAVO et A. MARCONI. Une défense inédite de Daniele Manin par lui-même (il s'agit d'un volume de Vittorio Rovani attaquant Manin et annoté de la main même de ce dernier). — U. CAREGARO NEGRIN. A propos des lettres historiques de Luigi da Porto (manuscrits et éditions; observations sur les 36 premières lettres, relatives aux événements de 1509 en Lombardie, Vénétie et Romagne). — A. SEGARIZZI. Francesco Contarini, politique et lettré vénitien du XVe siècle (note biographique, suivie d'un Dialogue inédit). — C. CIPOLLA. Notes d'histoire véronaise; encore à propos de Taddeo della Branca (humaniste de Vérone). = Comptes-rendus : *M. von Wolff*. Untersuchungen zur Venetianer Politik Kaiser Maximilian I während der Liga von Cambray (quelques réserves sur le rôle de Vérone). — *G. Ludwig* et *F. Rintelen*. Venetianische Hausrath zur Zeit der Renaissance. = T. XIII, 1907, fasc. 1. E. SOLMI. Gasparo Contarini à la diète de Ratisbonne, d'après des documents inédits des archives de Gonzague, à Mantoue. — A. FAVARO. Fulgenzio Micanzio et Galileo Galilei. — G. SORANZO. Une chronique inconnue du XVe s. et son auteur anonyme (chronique en italien dans un ms. mutilé conservé à Vicence et dont Maffei a connu une copie plus complète. C'est l'œuvre d'un Véronais qui fut en rapports avec les personnages les plus en vue de son temps). — G. SOMMI PICENARDI. Don Giovanni de' Medici, gouverneur de l'armée vénitienne dans le Frioul, 1565-1612. — A. COLOMBO. Le projet d'alliance entre Sforza et Gonzague en prévision d'une guerre contre Venise, oct.-déc. 1450 (en publie le texte). = Compte-rendu : *R. Heynen*. Zur Entstehung

Digitized by Google

des Kapitalismus in Venedig (important). = A part (à la suite des fasc. 1 et 2 du t. XII et XIII, 1) : C. Cipolla. Publications sur l'histoire du moyen âge italien, 1902. — A. Segarizzi. Bulletin bibliographique pour la Vénétie, 1904.

36. — Bulletino dell' Istituto storico italiano. N° 27, 1906. — P. Egidi. Les archives de la cathédrale de Viterbe (440 pièces, de 529 à 1300). = N° 28, 1906. P. Egidi. Un martyrologe de Monte Amiata écrit à Cîteaux (xiie-xiiie siècles). — G. Monticolo. Pour l'édition des deux premiers groupes des « Capitolari delle Arti veneziane » (publiés par l'auteur; réponse aux critiques de M. Siragusa). — V. Federici. Actes de la commune de Tivoli de l'an 1389 (procès-verbaux de séances, comptes, etc.). — G.-B. Siragusa. Les annotations de Werner Huber au « Liber ad honorem Augusti » de Pietro da Eboli, dans le ms. B. 59 de la Bibl. de Berne (les publie). — C.-A. Garufi. L'obituaire de l'église de S. Spirito conservé dans la Bibl. de Bénévent (notice).

37. — Miscellanea di storia italiana. 3e série, t. X. — G. Roberti. Benedetto Patono de Meirano (1763-1830) et ses « Mémoires pour servir à l'histoire de la dernière guerre des Alpes » (fait connaître la vie et les écrits de cet auteur dont les « Mémoires » sont essentiels pour l'histoire des guerres soutenues par Victor-Amédée III contre les armées de la France révolutionnaire). — B. Fulcheri. Les monts frumentaires de Sardaigne (depuis leur création, à la fin du xviie siècle et au xviiie, jusqu'à nos jours). — A. Dutto. Les récits du siège de Cuneo en 1557 (classement de ces récits et publication d'un récit inédit). — L. La Rocca. La cession du royaume de Sardaigne à la maison de Savoie (d'après des documents inédits des archives de Turin et de Cagliari). — V. Poggi. Liste chronologique des principaux magistrats qui gouvernèrent et administrèrent la commune de Savone depuis les origines jusqu'à la perte de son autonomie, 1134-1528 (avec quelques détails sur l'histoire même de la ville). = T. XI. M. Zucchi. Les origines du nom de Sannazaro de' Burgondi en Lomellina et la famille de Jacopo Sannazaro (ce n'est qu'à la fin du moyen âge que Sannazaro a pris ce nom, à la suite des alliances entre les familles des Sannazaro et celle des Burgondi de Pavie). — J. Camus. Les premiers autographes de la maison de Savoie (publie, avec fac-similés, des mandements inédits d'Amédée VII et de Bonne de Bourbon, des années 1385-1402). — C. Contessa. Pour l'histoire de la décadence de la diplomatie italienne au xviie siècle (d'après des documents des archives de Turin et de Venise surtout postérieurs à 1675). — F. Savio. Les diptyques du canon ambrosien et du canon romain. — P. Giacosa. Inventaire des biens meubles de Blanche de Montferrat (inventaire inédit de l'an 1519 tiré d'archives privées). — P. Regis. Piverone, bourg franc, 1202-1379 (d'après des documents des archives de Turin et de Vercelli). — G. Rossi. Un petit poème sur le prétendu droit de cuissage (poème composé par A. Panizzi en 1713). — E. Milano. La légende et l'histoire du lieu

Digitized by Google

d'Auçabech (entre Alba et Turin). — C. Sforza. Un missionnaire et sinologue piémontais en Chine au xviie siècle (publie une biographie inédite conservée dans les archives du collège des Jésuites de Shang-Haï). — G. Rossi. Documents inédits concernant l'église de Vintimille (1159-1187; donne en appendice une liste des évêques de Vintimille).

38. — **Rivista storica italiana.** 3e série, t. V, 1906, fasc. 4, oct.-déc. — *A. Meister.* Die Gemeinschrift im Dienste der päpstlichen Kurie von ihrem Anfängen bis zum Ende des xvi Jahrh. (étude sur la cryptographie pontificale). — *Leto Alessandri.* Inventario dell' antica biblioteca del S. Convento di S. Francesco in Assisi compilato nel 1381. — *A. Pellegrini.* Gubbio sotto i conti e duchi di Urbino, 1384-1632 (n'a pas étudié l'histoire interne de la cité; des erreurs). — *F. Pellati.* Tra i meandri del passato : l'Alto Monferrato delle età preistoriche. — *F. Bucalo.* La riforma morale della Chiesa del medio evo e la litteratura antiecclesiastica italiana dalle origini alla fine del secolo xiv. — *O. Zenatti.* Il poemetto di Pietro De' Natali sulla pace di Venezia tra Alessandro III e Federico Barbarossa. — *Siciliano Villanueva.* Leggi e canoni in materia di diritto privato secondo i principali canonisti e legisti del secolo xiii. — *A. Folz.* Kaiser Friedrich II u. Papst Innocenz IV; ihr Kampf in den Jahren 1244-45. — *Winter.* Die Politik Pisas während der Jahre 1268-1282 (clair). — *C. Steiner.* La fede nell' impero e il concetto della patria italiana nel Petrarca. — *L. Sighinolfi.* La signoria di Giovanni da Oleggio (à Bologne, de 1355 à 1360). — *G. Coggiola.* I Farnesi e il ducato di Parma e Piacenza durante il pontificato di Paolo IV (trop touffu). — *G. Mondaini.* La storia dei suoi tempi di G.-B. Adriani (neuf). — *G. Fusai.* Belisario Vinta, ministro e consigliere di Stato dei granduchi Ferdinando I e Cosimo II de' Medici, 1542-1613 (bon). — *V. Santi.* La storia nella « Secchia rapita » (de Tassoni; curieux pour la connaissance des mœurs du xviie s.). — Ouvrages relatifs au siège de Turin en 1706. — *A. Pellegrini.* Per la guerra dei Sette Anni; lettere dal Campo, 1756-1764. — *P. Colletta.* Storia del reame di Napoli dal 1734 al 1825, publ. p. *C. Manfroni* (important). — *F. Apostoli.* Le lettere sirmiensi, publ. p. *A. D'Ancona.* — *A. Luzio.* Profili biografici e bozzetti storici. — *E. Prasca.* L'ammiraglio Saint-Bon. = T. VI, 1907, fasc. 1. *M. Vatasso.* Initia patrum aliorumque scriptorum ecclesiasticorum latinorum. — *U. Fancelli.* Le imprese militari di Marco Tullio Cicerone durante il suo proconsolato in Cilicia. — *F. Minutilli.* L'Anonimo Ravennate e la sua Cosmografia (ne démontre pas sa thèse : que la Cosmographie serait d'un étranger du xe siècle). — *C. Renaux.* Humbert Ier et le royaume de Bourgogne (solide et clair). — *G. Beda.* Ubertino da Carrara, signore di Padova. — *C. Contesa.* Per la storia della decadenza della diplomazia italiana nel secolo xvii; anedotti di relazioni veneto-sabaude. — *Bollea.* Un anno di carteggio epistolare fra Carlo Emanuele I di Savoia e l'infante Caterina d'Austria, sua moglie. — *Id.* La rivoluzione in una terra del Piemonte, 1797-99. — *G. Garavani.* Urbino e il suo territorio nel periodo francese,

Digitized by Google

1797-1814; t. I. — *U. Pesci.* I Bolognesi nelle guerre nazionali (approfondi). — *M. Mazziotti.* La rivolta del Cilento sul 1828 narrata su documenti inediti (beaucoup de nouveau).

39. — Studi storici. T. XV, 1906, fasc. 1. — Gius. Pardi. Borso d'Este, duc de Ferrare, Modène et Reggio, 1450-1471 (Borso n'est pas le prince sans reproches, généreux, pacifique et ami de la justice qu'on a voulu nous représenter; il a eu toutes les faiblesses et les défauts des hommes de son temps; suite au fasc. 2). — A. Cerlini. Une sorcière de Reggio et son procès (enquête criminelle de 1375). — E. Pecchiai. Une famille de marchands pisans au xive siècle (les Delle Brache; inventaire de leurs archives, 1307-1447, suivi de quelques documents; suite au fasc. 2). — A. Crivellucci. Un traité « De terminatione provinciarum Italiae » du viie siècle? (le traité publié par C. Pascal dans l'*Archivio storico italiano,* t. XXXVII, fasc. 2, n'est qu'un extrait de Paul Diacre, presque identique à un autre extrait publié par P. Fabre). = Fasc. 2. A. Crivellucci. Pour la loyauté dans la discussion scientifique (à propos des invasions lombardes et des évêchés italiens; reproche, en termes d'une vivacité regrettable, à Mgr Duchesne d'avoir manqué de loyauté dans la discussion; Mgr Duchesne a répondu à ce reproche dans les *Mélanges* de l'École de Rome, 1906, fasc. 5).

---

40. — Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde. T. V, 1905-1906. — F. Holzach. Les relations politiques de la Suisse avec Olivier Cromwell (intervention de Cromwell en faveur des Vaudois du Piémont; attitude de l'Angleterre pendant la première guerre civile de Villmergen). — R. Luginbühl. La « guerre du gibet » en 1531 (conflit entre Bâle et Soleure à propos de leurs droits de souveraineté sur une localité frontière). — Th. von Liebenau. Document de 1471 relatif à la route du Hauenstein. — K. Gauss. Le pasteur bâlois Jérémie Braun (appelé à exercer le ministère pastoral dans le Toggenbourg, il se vit intenter un procès par le prince-abbé de Saint-Gall, en 1663; curieux incident des luttes confessionnelles de l'époque). — H. Dübi. Les « traditions nationales » à la lumière d'un écrit théologique de l'époque de la Réforme (aucun fait nouveau dans cet écrit, dû à Rod. Walther, « antistes » de l'église de Zurich et gendre de Zwingli). — F. Fleiner. Correspondance politique de J.-C. Bluntschli avec W. Wackernagel (1833-1862). — H. Joneli. Pourquoi les chefs de la révolution bâloise de 1798 ont-ils employé la violence? — F. Vischer. Rapport du général H. Sébastiani sur la situation politique de la Suisse en 1804 (adressé à Napoléon). — F. Burckhardt. Plans et cartes du territoire bâlois, levés au xviie siècle. — W. Merz. Terriers et censiers argoviens (relatifs à l'abbaye de Muri; en publie cinq, dont un de 1295 et trois du début du xive siècle). — Aug. Burckhardt. Élisabeth, femme de Hans Holbein; son premier mari Ulric Schmid. — R. Wackernagel. Trois chartes bâloises gravées sur pierre (1264, 1307 et 1437; la dernière seule conservée en original).

Digitized by Google

41. — Bollettino storico della Svizzera italiana. T. XXVII, 1905, octobre-décembre. — Lettres de personnes notables du Tessin à Cesare Cantù (suite). — T. DE LIEBENAU. Le bailli Gabriel de Diessbach dans la Vallemaggia, 1651. — Achille NERI. La patrie d'origine d'Urbain VII (Giovanni Battista Castagna, plus tard archevêque de Rossano, cardinal en 1583 et pape en 1590, naquit, non pas à Lugano, mais à Rome, d'un père génois). — La sorcellerie dans la région de Mesoleina (XVIIe siècle). — Ed. TORRIANI. Catalogue des documents relatifs à l'histoire de la préfecture de Mendrisio, 1500-1800 (suite dans ce fasc. et aux suivants). = 1906, janvier-mai. Les hospices de Camperio et de Casaccia sur le Lucomagno, du XIIe au XVe siècle (suite en juin et oct.). — Un évêque de Côme et un archiprêtre de Bellinzona à Mesolcina, 1385 et 1419. — Les statuts ou Ordonnance rurale de Medeglia, 1522. = Juin-sept. G. BASERGA. Une chronique inédite de l'Hospice du Saint-Gothard (suite en oct.; 1602-1756). — Habitants du Tessin et de la Suisse bienfaiteurs de l' « Ospedale Maggiore » de Milan (depuis le XVe siècle).

42. — Historicher Verein der V Orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug. *Der Geschichtsfreund.* T. LIX, 1904. — Th. VON LIEBENAU. Histoire de la ville de Willisau; 2e partie. — Ed. WYMANN. Consultations sur deux points de droit canonique (XVIe siècle). — J.-L. BRANDSTETTER. Contributions à l'onomastique de la Suisse. — Th. VON LIEBENAU. Recueil des chartes de la collégiale de Bero-Münster (suite ici et au vol. suiv.; 1255-1313). = T. LX, 1905. K. LÜTOLF. Les églises de la Suisse (suite : décanat de Sursee).

43. — Jahrbuch für schweizerische Geschichte. T. XXXI, 1906. — R. LUGINBÜHL. Les Suisses et leurs alliés, à la bataille de Morat, obéissaient-ils à un commandant en chef? (non; c'est à tort que ce rôle a souvent été attribué au chevalier souabe G. Herter de Herteneck; l'histoire militaire des Suisses, aux XIVe et XVe siècles, ne connaît pas le commandement suprême personnel, chaque contingent collaborait au plan commun). — Tr. SCHIESS. La correspondance de Bullinger avec Vadian (source précieuse pour l'histoire des églises réformées de la Suisse allemande, de 1532 à 1551). — H. HIRSCH. La critique des *Acta Murensia* et de la charte de fondation du couvent de Muri (réponse aux objections qu'a suscitées un précédent article; cf. *Rev. hist.*, t. LXXXIX, p. 357). — F. VETTER. Conrad Justinger, élève et continuateur du chroniqueur Königshofen; les plus anciens historiographes de Berne et de la guerre de Laupen (la « Chronique anonyme » de la ville de Berne peut seule être attribuée au secrétaire d'État Justinger; la rédaction dite officielle, plus développée et postérieure, n'est pas de lui). — Le P. G. SIDLER. Le couvent de Munster (Grisons), fondation de l'époque carolingienne (importante étude sur les débuts de ce monastère, fondé probablement par Charlemagne vers 780-786, au pied septentrional du passage alors très fréquenté de l'Umbrail, qui conduisait de Bormio dans la vallée inférieure de l'Inn).

Digitized by Google

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — La mort de M. Jules Lair, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, décédé à Paris le 16 mai dernier, à l'âge de soixante-dix ans, prive l'érudition française d'un de ses représentants les plus distingués. Esprit à la fois subtil et ouvert, passant avec une aisance et une rapidité presque déconcertantes d'un sujet à un autre, sans qu'on pût jamais cependant l'accuser de rester superficiel, réussissant en même temps à porter allègrement le fardeau d'une besogne commerciale qui eût suffi à absorber l'activité de beaucoup d'autres, M. Jules Lair laisse une œuvre qui étonne par sa richesse, si l'on songe qu'elle est presque uniquement le fruit de ses veilles. — La plupart de ses travaux se rattachent à l'histoire du moyen âge et plus spécialement à la critique des textes : c'est sur ce domaine, semble-t-il, qu'il se sentait le plus à l'aise. Son premier ouvrage fut une édition de Dudon de Saint-Quentin (1865), qu'il avait présentée dès 1858 comme thèse de sortie à l'École des chartes, et il ne cessa, pendant toute sa vie, de publier, sous forme de courts articles ou de gros volumes, des mémoires originaux où il se proposait de résoudre quelque point embarrassant de l'historiographie du moyen âge. Son *Étude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie* (1893), et surtout ses deux volumes d'*Études critiques sur divers textes des Xe et XIe siècles* (1899) en sont les pièces les plus importantes; il préparait enfin, depuis plus de trente ans, une édition de Guillaume de Jumièges dont, malheureusement, sa curiosité toujours changeante ne cessa de retarder l'achèvement. — Ces mémoires de pure critique ne sont peut-être pas, malgré tout, ce que M. Lair a produit de plus remarquable : la composition n'en est pas toujours assez serrée; en outre, quoique pénétrant, il semble que son esprit eût une tendance à s'arrêter avec trop de promptitude à une opinion qui, lui apparaissant comme vraisemblable de prime abord, prenait presque aussitôt pour lui la force d'une certitude et se transformait en parti pris. Normand de toute son âme (il était né à Caen), M. Lair devenait presque instantanément un avocat dont les yeux se fermaient aux évidences qui contrariaient ses thèses. Volontiers, d'ailleurs, ses livres prenaient la forme d'un plaidoyer ou d'une apologie : dans son *Dudon de Saint-Quentin*, il veut faire œuvre de réhabilitation; dans son *Essai historique et topographique sur la bataille de Formigny* (1903), il déclare hautement qu'il veut élever un monument à la gloire des héros morts sur le champ de bataille; enfin, dans ses deux livres d'histoire moderne, dans son *Nicolas Foucquet* (1890, 2 vol.) et dans sa *Louise de la Vallière* (1882),

Digitized by Google

dont une quatrième édition paraissait au moment même de sa mort, il semble que son seul but soit de laver la mémoire de Fouquet et de faire l'apothéose de la maîtresse de Louis XIV. Mais en même temps, dans ces deux ouvrages, il montrait ce que pouvaient, pour élucider les problèmes d'histoire moderne, les méthodes de l'érudition la plus minutieuse et s'imposait ainsi au choix de l'Institut comme directeur de cette monumentale édition des Mémoires de Richelieu, dont sa mort vient cruellement ralentir la préparation.

Louis HALPHEN.

— M. Léonard-Léon BARDINET, ancien professeur de Faculté, auteur de l'histoire des *Juifs d'Avignon*, est décédé à Limoges, le 2 mai 1907, dans sa quatre-vingt-troisième année.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le 1er prix Gobert à M. Charles BÉMONT, pour son édition des *Rôles gascons*, et le 2e prix à M. Louis HALPHEN, pour son ouvrage sur le *Comté d'Anjou au XIe siècle*. La plus grosse part du prix Loubat (géographie, archéologie et linguistique du Nouveau-Monde) a été attribuée à M. Henri VIGNAUD, pour ses travaux sur *Christophe Colomb*; une mention a été accordée à M. Jules HUMBERT, pour son étude sur les *Origines vénézuéliennes*. Le prix du budget (chronologie d'une ou plusieurs séries de grands feudataires français) a été, par exception, attribué à un ouvrage imprimé, celui de M. René POUPARDIN, sur le *Royaume de Bourgogne* (888-1038). Le prix Prost a été partagé entre M. Albert GRENIER (*Habitations gauloises et villas latines dans le pays des Médiomatrices*) et la revue *l'Austrasie*.

— Nous avons reçu le premier fascicule du *Bulletin de la bibliothèque et des travaux historiques* de la ville de Paris (Paris, Impr. nationale, 1906, in-8o, XXVIII-178 p.). Cette nouvelle publication semble surtout destinée à donner périodiquement le catalogue des nouvelles acquisitions de la bibliothèque. Elle est dirigée par le conservateur, M. Marcel POËTE. Le premier fascicule énumère les nouvelles acquisitions de l'année 1905; il contient, en outre, la réimpression du rapport présenté par M. Poëte en vue de la réorganisation du service de la bibliothèque et des travaux historiques. Nous en avons déjà ici même (*Rev. hist.*, t. XCIII, p. 102) indiqué les conclusions. L. H.

— M. IMBART DE LA TOUR a réuni en volume les principaux articles qu'il a écrits depuis une quinzaine d'années sur diverses *Questions d'histoire sociale et religieuse* à l'*Époque féodale* et à l'époque carolingienne (Paris, Hachette, 1907, in-16, XVI-295 p.). Ces articles traitent des immunités commerciales accordées aux églises par les Carolingiens; des colonies agricoles établies sur les terres désertes de la Marche d'Espagne à la même époque; de la fabrication des fausses « coutumes » de La Réole; de l'évolution des idées sociales du XIe au XIIIe siècle qu'amena la substitution du régime contractuel au régime du patronage; de l'origine et des progrès de la liberté commerciale en

Digitized by Google

France aux XIIe et XIIIe siècles; de la polémique religieuse et des publicistes à l'époque de Grégoire VII, d'après leurs écrits et l'ouvrage de M. Mirbt; enfin, du caractère général de l'organisation ecclésiastique en France au moyen âge. On aura plaisir et profit à relire tous ces articles. Peut-être cependant regrettera-t-on que l'auteur ne les ait pas revus et retouchés davantage : on peut s'étonner surtout qu'il ait réimprimé sans changement l'étude, si pénétrante d'ailleurs et si ingénieuse, qu'il avait publiée en 1893 sur les coutumes de La Réole, alors que, depuis cette date, plusieurs érudits, et en particulier MM. Prou et Vidier, dans leur *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire,* ont repris l'examen de quelques-unes des questions qu'il y soulève et sont arrivés sur certains points à des conclusions nouvelles. Dans cette même étude sur les coutumes de La Réole, M. Imbart de La Tour disserte sur le sens du mot *baro* (p. 96) comme s'il ignorait que, depuis 1893, il a paru un livre essentiel sur la matière, *l'Essai sur l'origine de la noblesse* de M. Guilhiermoz. On eût préféré, puisque l'auteur s'abstenait de mettre ses articles au courant, qu'il les donnât avec leurs dates et l'indication du recueil où ils ont été d'abord insérés (*Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux; Études d'histoire du moyen âge dédiées à M. Gabriel Monod; Mélanges Paul Fabre,* etc.) : la tâche des bibliographes en eût été simplifiée, et le lecteur aurait su à quoi s'en tenir. L. H.

— La librairie religieuse H. Oudin (Paris-Poitiers) nous a envoyé une nouvelle édition, en français, des *Révélations de sainte Gertrude,* du monastère d'Helfta (Saxe), traduites sur la dernière édition latine (2 vol. in-16). Il est inutile d'avertir que cette publication ne s'adresse pas aux historiens.

— La maison qu'habita à Saint-Cloud l'électeur de Bavière Maximilien-Emmanuel en 1713-1714 et qui dut à cette circonstance sa qualification de « Maison de l'Électeur », remplacée en 1840 par celle de « Château de Béarn », du nom de son nouveau propriétaire, après avoir subi bien des transformations, s'est partiellement conservée jusqu'à nos jours. C'est au récit de ces transformations qu'est consacrée la notice que M. Paul Cornu a publiée sous le titre : *le Château de Béarn (ancienne Maison de l'Électeur) à Saint-Cloud* (Versailles, impr. Aubert, 1907, 51 p. in-8° et 5 pl.; extrait de la *Revue de l'histoire de Versailles*). On y trouvera plus d'un détail curieux sur les propriétaires successifs de cette maison historique, parmi lesquels on compte, outre l'Électeur, un prince de la maison de Savoie, la comtesse d'Artois, belle-sœur de Louis XVI, et Bourrienne. L. H.

— M. L.-J. Gras esquisse la courbe des *Prix du blé à Saint-Étienne pendant trois siècles* (de 1640 à nos jours), d'après les mercuriales. L'extrême amplitude des variations d'une année à l'autre est, ici comme dans d'autres villes, le phénomène le plus saisissant (extr. de la *Soc. d'agriculture... de la Loire,* 1906, 20 p.).

Digitized by Google

— Les petites brochures de la collection *Science et religion* (Bloud et Cie) ont beau être marquées du sceau confessionnel, elles n'en feront pas moins pénétrer dans certains milieux le goût de la critique et de la libre recherche. M. Graziani étudie en historien exact, sinon impartial, *Sixte-Quint et la réorganisation moderne du Saint-Siège*. A cette même période de la contre-réformation se rattache l'opuscule de M. Paul Deslandres : *le Concile de Trente et la réforme du clergé catholique au XVIe siècle*. A la peinture un peu embellie que M. J. Agebges nous trace du *Clergé rural sous l'Ancien régime*, M. Georges Goyau a joint un « épilogue » où il se donne le malin plaisir de mettre l'éloge du curé de campagne dans la bouche de Voltaire et ... de Restif de la Bretonne. *Les Assemblées du clergé* de M. Bourlon souffrent d'avoir été écrites par quelqu'un qui n'avait pas lu le livre de M. Serbat; c'est cependant, pour le XVIIe siècle du moins, un précis commode. Mais M. Bourlon tient trop à laver ces assemblées du reproche d'avoir préparé (je ne dis pas demandé) la Révocation : c'est faire bon marché de la « Grande remontrance » de 1674. M. Yves de la Brière est plus juste dans un exposé, bourré de faits, de *Ce que fut la « cabale des dévots »* (p. 54), et quoiqu'il cherche à défendre la « Compagnie » non seulement contre M. Allier, mais contre M. Rébelliau. H. HR.

— *L'Ancien clergé de Paris* de M. C. Demoussy (École professionnelle d'imprimerie, 1906, III-87 p. in-8°) porte ce sous-titre : *M. Laugier de Beaurecueil, 1712-1794*. En réalité, c'est la biographie d'un curé de Sainte-Marguerite, qui ne fut point janséniste et qui refusa le serment à la Constitution civile. A la même époque se rapportait la brochure où M. Louis Ricaud (*la Fin du vieux Garaison*, Auch, impr. centrale, 1903) retraçait la vente des biens d'une chapelle des Hautes-Pyrénées.

— M. Gaston Maugras vient de faire paraître une troisième édition de son livre, *la Marquise de Boufflers et son fils le chevalier de Boufflers* (Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1907, VI-560 p. in-8°, portr.), qui fait suite à ses deux récents et amusants volumes sur la cour du roi Stanislas à Lunéville. Ce dernier tome, tout en renfermant, lui aussi, une série de lettres intéressantes tirées de différentes archives de famille, ne présente plus le même charme piquant que ses prédécesseurs. Le roi Stanislas, l'ex-amant de Mme de Boufflers, est mort, sa cour s'est dispersée, la belle marquise vieillit, ses correspondants et ses correspondantes aussi; la vie leur paraît plus décolorée et tout autour d'eux on devient terriblement sérieux, de sorte que la verve frivole de ses rimeurs favoris détonne un peu dans l'agitation philosophique qui précède l'agitation révolutionnaire. Mme de Boufflers elle-même meurt encore à temps (juillet 1786) pour ne pas souffrir personnellement de l'orage prêt à se déchaîner, mais la société de « la délicieuse marquise » va se disperser au loin, et M. Maugras, dans son Épilogue, les accompagne successivement à leur dernière demeure. Ajoutons aussi que, répondant à certaines réclamations, il énumère nominativement dans une nouvelle

Digitized by Google

préface les savants lorrains, MM. Meaume, Boyé, Druon, Pfister, aux travaux desquels il a fait des emprunts pour les siens propres. — R.

— N'ayant guère la ressource de pouvoir faire canoniser jamais aucun roi de France depuis saint Louis, les admirateurs de notre passé monarchique se sont appliqués à la tâche plus facile de conquérir la couronne de sainteté, — sans martyre trop dur, — à certaines princesses de la famille royale. C'est le but que poursuit aussi M. Geoffroy de Grandmaison dans sa biographie de *Madame Louise de France, la vénérable Thérèse de Saint-Augustin* (Paris, Lecoffre, 1907, v-206 p. in-18). On y trouvera d'abord le panégyrique de cette insignifiante fille de Louis XV qui vécut douze années à Fontevrault, vingt années à la cour et dix-sept années enfin comme carmélite à Saint-Denis et dont les funérailles, en décembre 1787, coïncident presque avec celles de la vieille monarchie, réfractaire au souffle de l'esprit nouveau. On y trouvera ensuite des affirmations aussi tranchées que contraires aux faits, quand l'auteur déclare par exemple que c'est « la singulière ingratitude des protestants qui a fait monter à l'échafaud le malheureux Louis XVI ». Nous voyons bien qu'il récuse le jugement de ceux qui sont « incapables de comprendre le mystère du rachat d'une race par l'immolation volontaire »; mais il ne nous empêchera pas de penser qu'un Joseph II, dont il flétrit le cœur sec et impie, a plus fait pour l'humanité que sœur Thérèse de Saint-Augustin, qui n'a guère à son actif que la béatification de saint Labre et qui prenait « de grands maux d'estomac » à l'idée qu'on allait permettre aux dissidents de prier Dieu à leur guise. En tout cas, quoi qu'en puisse dire M. de Grandmaison, notre « honneur national » n'est point intéressé à ce qu'on fasse d'elle « une sainte d'expiation et d'espérance », et s'il fallait de nouvelles patronnes à la France, ce ne serait pas dans le palais de Louis XV qu'elle irait chercher celle qui, sur son lit de mort, en vraie princesse, demandait à aller « au galop en paradis! » R.

— L'idée de M. Armand Granel de dresser un catalogue méthodique de tous les écrits relatifs à *Louis XVI et la famille royale* (Toulouse, Privat; Paris, A. Picard, 1905, xiv-348 p. in-18) mérite assurément d'être approuvée et l'on ne peut que louer son zèle, puisqu'il a réuni plus de trois mille titres dans sa bibliographie chronologique, qui s'étend de 1746 à 1905. Elle est loin d'être encore complète pourtant, — et nous ne lui en faisons aucun reproche, — vu la masse de feuilles volantes locales contemporaines lancées alors tant en France qu'à l'étranger. Mais ce qui est regrettable, c'est que les titres des ouvrages anglais et allemands soient horriblement maltraités; ce qu'on ne comprend pas du tout, c'est qu'à la première page du *Catalogue* se trouve l'Oraison funèbre de la *première* Dauphine, Marie-Thérèse d'Espagne, morte en 1746, alors que Louis XVI, fils de la *seconde* Dauphine, Marie-Josèphe de Saxe, n'a absolument rien à faire avec cette princesse, enterrée depuis sept ans quand il vint au monde, en 1754. — R.

Digitized by Google

— *Fleur de lys* de M. Osmond (nouvelle édition, Bordeaux, bureaux de la *Légitimité*, 1905, XLVI-202 p. in-8°, pl.) est une nouvelle compilation de toutes les témoignages, de toutes les traditions et légendes relatives à l'évasion du Dauphin hors du Temple et à son existence mystérieuse dans les années qui suivirent. L'auteur conclut par ces mots : « Donc Naundorff est bien le Dauphin, l'infortuné Louis XVII. C'est d'une évidence aveuglante. » Si la chose est aussi évidente que cela, nous sommes bien à plaindre, car M. Osmond ne nous a nullement convaincu. R.

— M. Ph. Lauzun, président de la Société archéologique du Gers et secrétaire perpétuel de la Société des sciences, lettres et arts d'Agen, nous envoie la deuxième édition d'une élégante plaquette : *un Portrait de Mme de Polastron* (Auch, impr. Cocharaux, 1906, 70 p. in-4°, portr.). Il nous y retrace, à l'occasion d'un portrait de la comtesse, la biographie de cette maîtresse bien connue du comte d'Artois. C'est presque une oraison funèbre de cet « ange charmant qui d'une main invisible, mais toujours bienfaisante », protégeait le bien-aimé qu'elle ramena à la foi catholique. « Ce dernier geste absout sa faute; il apaisa peut-être en même temps les colères du ciel sur les princes de la maison de France. » Supposition peu vraisemblable puisque la Providence fit reprendre à Charles X le chemin de l'exil et que c'est en exil aussi que le comte de Chambord devait mourir. L'auteur, en veine de mansuétude pour tout ce qui ne touche pas à la Révolution, nous apprend aussi que Mme de Polignac, « jusqu'ici méconnue », mérite « l'estime et le respect de tous ». R.

— Le volume du docteur Max Billard, *les Tombeaux des rois sous la Terreur* (Paris, Perrin et Cie, 1907, 192 p. in-18, pl.), se présente à nous comme l'ouvrage d'un « modeste anecdotier » qui a résumé d'après les récits et procès-verbaux du temps la violation des sépultures royales à Saint-Denis, en août et en octobre 1793; il nous raconte ensuite leur reconstitution plus ou moins artificielle après la Restauration de 1815. Tout le monde approuvera sans doute l'auteur de ce travail sans prétentions érudites quand il dit que le vandalisme ne sera jamais utile à la cause de la liberté et que les passions humaines devraient s'arrêter devant la mort et respecter, même pour les rois, l'asile suprême des tombeaux. R.

— M. Henri Labroue, professeur d'histoire au lycée de Toulon, a réuni en brochure une série d'articles consacrés dans la *Révolution française* à *Jacques Pinet*, député de la Dordogne à l'Assemblée législative et à la Convention; il y étudie les différents mémoires rédigés par Pinet pour défendre sa conduite politique, pendant que le vieux « régicide » vivait en exil à Constance puis à Nyon. Écrits à l'étranger bien des années après les événements, sans que le rédacteur pût avoir recours aux documents contemporains, ces souvenirs sont naturellement sujets à caution (voir par exemple ce qu'il dit sur les massacres

Digitized by Google

de septembre ou sur les Girondins « qui vexaient les patriotes les plus prononcés et répandaient la terreur parmi les républicains les plus purs »), et le fait que le Comité de Salut public a toujours approuvé les actes de Pinet, alors qu'il était en mission à l'armée des Pyrénées occidentales, n'est pas, à lui seul, une garantie catégorique de la légalité de ses actes; il approuvait bien aussi Carrier. Exclu de la Convention à la suite de la journée de prairial an III, bien qu'il y fût resté, dit-il, tout à fait étranger, Pinet se cacha en Alsace jusqu'à l'amnistie de vendémiaire, mais son rôle politique était fini. Exilé en 1815, il rentra en France en 1830 et vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans à Bergerac, où le pauvre vieux était montré du doigt comme une espèce de monstre par la population réactionnaire de sa cité natale. A en juger par ces apologies, qu'on a bien fait de mettre au jour, Pinet fut une individualité de capacités assez moyennes, et si l'on peut croire à sa sincérité subjective, si l'on doit le plaindre de son long exil, on s'étonne un peu que l'auteur traite *d'illustre* (p. 6) ce membre très obscur de la Convention, qui en comptait tant d'autres aussi insignifiants. — R.

— Pendant ses missions dans le midi, le conventionnel Philippe-Aimé Goupilleau (de Montaigu), — qu'il ne faut point confondre avec son cousin moins connu, J.-F. Goupilleau (de Fontenay), — rédigea, comme la plupart sans doute de ses collègues, des notes journalières, plus ou moins copieuses, sur ses impressions de voyage et ses actes officiels. C'est ce *Carnet de route* de Goupilleau que MM. Michel Jouve et Marcel Giraud-Mangin viennent de mettre au jour avec des notes (Nîmes, Debroas, 1905, in-8°). Envoyé en Provence vers la fin de 1793 comme pacificateur, notre député voyage plutôt en bon bourgeois préoccupé de ses aises, faisant sa petite provision d'huile d'olives et d'anchois, s'abritant la nuit contre les moustiques « dans une bonne cousinière », se querellant avec les aubergistes qui l'écorchent et prononçant force discours dans les clubs ou dans les banquets offerts par les frères et amis. Le « proconsul » ne se montre qu'en de rares occasions, comme lorsqu'il assiste en octobre aux fusillades des *scélérats*, qui meurent avec *fanatisme* à Lyon; il trouve qu'il « fallait donner une leçon aux rebelles entêtés ». R.

— Dans le *Bulletin du Comité départemental de Seine-et-Oise*, dont le premier fascicule vient de paraître (Versailles, 1907), M. E. Grave a publié deux intéressantes notices sur la *Contribution patriotique* et le *Service des subsistances à Mantes en 1789*, d'après les documents des archives municipales; cette dernière surtout nous fournit une série de détails caractéristiques sur la disette de grains qui régnait en juillet à proximité de la capitale, sur les violences commises par les populations rurales, craignant d'être affamées, et sur les efforts du Comité des subsistances local pour remédier à ce dangereux état de choses jusqu'à la fin d'août. R.

— L'étude de M. Gustave Goubier sur *le Culte catholique sous la*

Digitized by Google

Révolution. Les processions à Nîmes, 1790-1802, est un tirage à part de la *Revue du midi* (Nîmes, 1905, in-8°); encore qu'écrite dans un esprit passablement réactionnaire, elle renferme quelques détails curieux sur la persistance des cérémonies religieuses en dehors des églises, tant à Paris qu'en province (et spécialement dans le chef-lieu du Gard), jusqu'à fort avant dans l'année 1793. Ils ont été puisés dans les archives locales et contribueront à démontrer jusqu'à quel point, surtout dans le midi, les querelles religieuses furent toujours mêlées aux querelles politiques. R.

— M. Victor Forot vient d'ajouter à ses nombreuses publications sur l'histoire locale une étude sur *l'Année de la peur à Tulle, 1789-1790* (Paris, Chéronnet, 1906, 116 p. in-8°). Il n'y raconte pas seulement la grande panique qui se produisit dans le Limousin comme en tant d'autres provinces en juillet 1789, mais encore divers autres épisodes de l'histoire révolutionnaire du nouveau département de la Corrèze, d'après les documents originaux. R.

— Un de nos meilleurs historiens provinciaux, M. René Fage, l'auteur des *Études limousines* et de nombreux ouvrages d'archéologie locale, a réuni dans une douzaine de chapitres, sous ce titre suggestif, *la Rue à Tulle pendant la Révolution* (Paris, A. Picard, 1907, 195 p. in-8°), tous les renseignements qu'il put réunir dans les archives départementales et municipales sur les fêtes, cérémonies et manifestations publiques qui ont charmé ou agité la population tulloise. A en juger d'après son récit, cette population semble être restée extraordinairement calme, même aux pires moments de la Terreur, et ses émotions patriotiques et religieuses, de 1790 à 1802 (en 1789 il n'y eut *rien* dans la *rue* de cette cité tranquille!), depuis la fête de la Fédération, le 14 juillet, jusqu'au *Te Deum* du 15 août, en l'honneur du premier Consul, semblent avoir été minimes; il est vrai que de tout cela nous avons surtout des procès-verbaux officiels, au style assez sec et nullement coloré, montrant bien par là même l'absence de toute émotion populaire. Le fait le plus curieux à relever, c'est qu'en *juin 1793* la municipalité de Tulle traite comme un grand crime la mutilation d'une statue de la sainte Vierge et ordonne à l'évêque (constitutionnel) de se rendre en procession à la chapelle profanée pour la remettre en place et « réparer l'outrage à la divinité » (p. 74). R.

— On sait que Napoléon passa plusieurs semaines du printemps 1807 au château de Finckenstein, dans la Prusse occidentale, pour y préparer la campagne qui aboutit à Friedland et Tilsit. Le propriétaire actuel de ce château historique, le comte George de Dohna, a prié un érudit prussien de mérite, M. le conseiller intime des archives, Erich Joachim, de retracer, d'après les documents, cette page intéressante du passé de sa famille et de son domaine. C'est ce que M. Joachim a fait dans un volume de dimensions assez considérables (*Napoleon in Finckenstein,* Berlin, Behrend u. Comp., 1906, xxvii-229 p. in-8°, pl.) qui témoigne

Digitized by Google

de recherches approfondies, tant sur les projets politiques de l'empereur, mûris pendant ce séjour, que sur son existence privée (il fut rejoint à Finckenstein par la comtesse Walewska); mais nous tenons à faire ressortir le ton parfaitement courtois du savant en analysant les projets de Napoléon et l'équité de ses jugements sur le souverain qui venait pourtant d'écraser la Prusse à Iéna. C'est un exemple frappant du fait que le recul des événements facilite, dans une large mesure, la tâche de l'historien. R.

— M. L. Stouff, professeur d'histoire à l'Université de Dijon, nous raconte, d'après les archives de la famille et celles du ministère de la Guerre, la vie du *Lieutenant-général Delort* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1906, 177 p. in-8°, pl.). Né en 1773 dans le Jura, volontaire à dix-huit ans, capitaine deux ans plus tard, Delort s'est battu un peu partout, par le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, tantôt dans les états-majors, tantôt officier de troupes, et finit par être un des meilleurs chefs de la cavalerie légère sous l'Empire. Nommé général de division par Napoléon à Montereau, en 1814, il figure encore dans les charges de cuirassiers qui terminent le drame de Waterloo. Il se distrait des malheurs du temps en traduisant et en commentant Horace, reparaît sur la scène politique après 1830 comme pair de France et aide de camp de Louis-Philippe et meurt en 1846 dans son pays natal, type original de soldat-poète, espèce plus ou moins disparue. M. Stouff a su nous rendre très sympathique cette physionomie militaire, sans vouloir cependant faire un *Éloge* académique d'une page d'histoire. — R.

— Dans un travail sur *Florian et ses bandes de partisans en 1814 et 1815* (Agen, impr. moderne, 1907, 62 p. in-8°), M. Philippe Lauzun nous offre une étude curieuse sur un personnage à peu près inconnu (son origine est douteuse, sa fin reste ignorée) qui joua un rôle, assurément très secondaire, mais un rôle actif dans la défense des frontières du sud-ouest, au moment de l'invasion anglaise de 1814 ; il reparaît encore une fois dans les régions subpyrénéennes durant les Cent-Jours. Ce *Florio, Floréan* ou *Florian* (car on ne sait même pas au juste l'orthographe de son nom) commanda des bandes de volontaires ramassés un peu partout, dans les landes de Lot-et-Garonne. Même après Waterloo, il tente encore un coup de main sur Agen, le 21 juillet, plutôt en *bandit* d'ailleurs qu'en *patriote;* il put s'échapper, mais plusieurs de ses « soldats », étrange ramassis de Français, de Prussiens, d'Anglais, furent condamnés aux travaux forcés en mars 1816. Une tradition peu sûre veut que Florian ait réussi à passer en Amérique et qu'il soit mort au Champ-d'Asile, au Texas. R.

— Après la brochure de M. A. Marquiset, parue il y a deux ans, on pouvait croire épuisée la controverse sur le mot épique, mais difficile à répéter, de Cambronne à Waterloo. M. Henri Houssaye a cru devoir pourtant apporter son témoignage d'historien émérite de cette époque à l'enquête, commencée dès le lendemain, pour ainsi dire, de la bataille.

Digitized by Google

Dans sa brochure *la Garde meurt et ne se rend pas, histoire d'un mot historique* (Paris, Perrin et Cie, 1906, 61 p. in-18), il examine et pèse encore une fois les dépositions des témoins; il constate que Cambronne a toujours nié la belle phrase classique; qu'on connaît à peu près le lieu et l'heure même de sa naissance; que s'il n'a pas avoué *explicitement* le mot, immortalisé par Victor Hugo, le général concède cependant qu'il répondit *quelque chose*, dans son exaspération, aux sommations réitérées des Anglais. « Ce *quelque chose*, conclut M. Houssaye, doit être *cela !* » R.

— La très soigneuse monographie de M. Hubert Bourgin sur *l'Industrie de la boucherie dans le département de l'Oise au XIXe siècle* (Cornély, 1907, in-8°, 178 p., publ. de la *Soc. d'études hist... de l'Oise*) n'a pas seulement le mérite d'épuiser aussi complètement que possible ce sujet d'histoire économique; c'est encore un effort pour formuler une loi sociologique, à savoir que c'est la consommation qui règle la production. H. HR.

— On trouvera dans le dernier volume de M. Maurice Wilmotte (*Trois semeurs d'idées : Agénor de Gasparin, Émile de Laveleye, Émile Faguet*. Paris, Fischbacher, 1907, in-16, XII-353 p.) quelques pages intéressantes sur les doctrines sociales d'É. de Laveleye.

Publications nouvelles. — Bibliographie. — *P. Caron*. Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789, fasc. 1. Paris, Cornély, in-8°, 162 p. — *M. Tourneux*. Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, t. IV. Paris, Champion, in-8°, XL-742 p.

Documents. — *A. Angot*. Épigraphie de la Mayenne. Paris, A. Picard, 2 vol. in-4°, LXXXV-532 et 491 p. — *P. Boissonnade*. Cahiers de doléances de la sénéchaussée d'Angoulême pour les États généraux de 1789. Paris, Leroux, in-8°. — *G. Bourgin*. Guibert de Nogent : Histoire de sa vie. Paris, A. Picard, in-8°, LXIII-258 p. (Coll. de textes pour l'étude et l'enseignement de l'histoire). — *E. Bridrey*. Cahiers de doléances du bailliage de Cotentin pour les États généraux de 1789. Paris, Leroux, in-8°, 812 p. — *G. Busson* et *A. Ledru*. Nécrologe-obituaire de la cathédrale du Mans. Le Mans, in-8°, XV-404 p. (Arch. historiques du Maine, VII). — *P. Caron* et *Ph. Sagnac*. Les comités des droits féodaux et de la législation et l'abolition du régime seigneurial (1789-1793). Paris, Leroux, in-8°, XLIV-826 p. — *E. Daudet*. Lettres du comte Valentin Esterhazy à sa femme (1784-1792). Paris, Plon, in-8°, VIII-435 p. — *J. Guillaume*. Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale, t. VI. Paris, Leroux, in-8°, XLVIII-964 p. — *Id.* L'Internationale; documents et souvenirs (1864-1878), t. II. Paris, Cornély, in-8°, X-356 p. — *A. Hélot*. Journal politique de Ch. de Lacombe, député à l'Assemblée nationale, t. I. Paris, A. Picard, in-8°, XLVIII-327 p. — *A. Marty* et *M. Tourneux*. La dernière année de Marie-Antoinette; fac-similé de 63 documents et estampes du temps. Paris, Champion, in-4°, 38 p. — *A. Molinier*. Obituaires de la province de Sens, t. II. Paris, Klincksieck, in-4°, XXVIII-679 p. — *Ripert-Monclar*. Cartulaire de la commanderie de Richerenches de l'ordre du Temple (1136-1214). Paris, Champion, in-8°, CLXIV-311 p. (Mém. de l'Acad. de Vaucluse).

Histoire générale. — *G. d'Avenel*. Prêtres, soldats et juges sous Richelieu;

Digitized by Google

étude d'histoire sociale. Paris, A. Colin, in-16, 376 p. — *Bagès*. Étude sur les guerres d'Espagne, t. II. Paris, Lavauzelle, in-8°, 204 p. et album. — *E. Barbier*. Le progrès du libéralisme catholique en France sous Léon XIII; histoire documentaire. Paris, Lethielleux, 2 vol. in-16, 536 et 628 p. — *Ch. Bonnet*. Le babouvisme et la Révolution française. Poitiers, Soc. franç. d'impr., in-8°, 115 p. — *A. Brou*. Les Jésuites et la légende; t. II : de Pascal jusqu'à nos jours. Paris, Retaux, in-18, 558 p. — *P. Cantal*. Études sur l'armée révolutionnaire. Paris, Lavauzelle, in-8°, 229 p. — *A. Grouard*. La critique de la campagne de 1815; réponse à M. Houssaye. Paris, Chapelot, in-8°, 71 p. — *J. Hervez*. Les femmes et la galanterie au XVIIe siècle. Paris, Daragon, in-8°, VII-280 p. — Histoire littéraire de la France, t. XXXIII. Paris, Impr. nat., in-4°, XXIII-654 p. — *C. de La Jonquière*. L'expédition d'Égypte (1798-1801), t. V. Paris, Lavauzelle, in-8°, 692 p. — *A. Lemaire*. Les lois fondamentales de la monarchie française d'après les théoriciens de l'ancien régime. Paris, Fontemoing, in-8°, IV-340 p. — *F. Loliée*. Les femmes du second Empire; la fête impériale. Paris, Juven, in-8°, XI-372 p. — *P. Louis*. Histoire du mouvement syndical en France (1789-1906). Paris, F. Alcan, in-16, IV-288 p. — *F. Rey*. La guerre russo-japonaise au point de vue du droit international, t. I. Paris, Pedone, in-8°, 204 p. — *P. Simon*. L'élaboration de la charte constitutionnelle de 1814. Paris, Cornély, in-8°, 183 p.

Histoire locale. — *J. Adam*. Le cardinal Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances (1453-1470). Évreux, Impr. de l'Eure, in-8°, 39 p. — *O. Bled*. Les sociétés populaires à Saint-Omer pendant la Révolution. Saint-Omer, impr. d'Homont, in-8°, 191 p. — *A. Chapuis*. Messigny; son histoire à travers le passé. Dijon, Nourry, in-8°, 208 p. — *Damase de Loisey*. Vie de la rév. Mère Marie de Jésus des Franciscaines de l'Immaculée-Conception. Clermond-Ferrand, Impr. générale, in-8°, VII-457 p. — *C. Jolly*. Le blocus et le bombardement de Thionville (1870). Châteauroux, impr. Badel, in-16, XII-164 p. — *H. de Jouvencel*. L'Assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon en 1789; étude historique et généalogique. Lyon, Brun, in-4°, XIV-1015 p. — *P. Latil*. Histoire civile et religieuse de Grasse. Grasse, l'auteur, in-8°, 120 p. — *P. de Longuemare*. Étude sur le canton de Tilly-sur-Seulles. Caen, Jouan, in-8°, VI-460 p. — *S. Macary*. Généalogie de la maison du Faur. Toulouse, impr. d'Ecos, in-4°, XIV-281 p. — *L. Mouton*. L'hôtel de Transylvanie. Paris, Daragon, in-8°, 85 p. — *F. Uzureau*. Andegaviana, t. V et VI. Paris, A. Picard, 2 vol. in-8°, 503 et 560 p.

Allemagne. — M. Ludwig Traube, né à Berlin le 9 juin 1861, est mort le 19 mai dernier à Munich, où il professait, à l'Université, la philologie latine du moyen âge. C'était un des meilleurs collaborateurs des *Monumenta Germaniae historica*.

Espagne. — *Empori* est le titre d'une nouvelle revue qui vient de paraître à Barcelone, en catalan. Ses fondateurs, ardents zélateurs du mouvement actuel de renaissance en Catalogne, ont eu la pensée de grouper, grâce à cette publication, les efforts de tous ceux qui, dans les lettres, les sciences ou les arts, collaborent à ce mouvement. Le premier numéro d'*Empori*, en date de janvier 1907, renferme, entre autres, de M. A. Rubió y Lluch, des commentaires sur divers documents relatifs à la Chronique de Jacques Ier d'Aragon; de M. J. Martí

Digitized by Google

y Sabat le commencement d'un essai sur Saavedra Fajardo; de M. R. Casellas une notice, avec quelques reproductions de dessins, sur les artistes barcelonais du XVIIIe siècle. H. L.

— La publication de l'*History of the Inquisition of Spain* de M. H.-Ch. Lea marche d'un pas rapide. Le t. III, qui vient de paraître (New-York, the Macmillan Company), a suivi de près le t. II, publié en 1906; le t. IV et dernier est sous presse. Dès qu'il aura paru, il sera rendu compte ici de cet important ouvrage.

— M. A. Rodríguez Villa, l'érudit bibliothécaire et membre de l'Académie d'Histoire, vient de publier successivement deux volumes de documents. L'un est relatif au comte de la Corzana[1]. Ce personnage, né en 1650, suivit la carrière des armes. En 1697, il fut nommé vice-roi de Catalogne, par intérim, juste à temps pour remplir la pénible corvée de signer la capitulation de Barcelone, assiégée par Vendôme. Mécontent de Charles II, puis de Philippe V, il suivit l'Almirante de Castille dans sa défection en 1702 et mourut en exil à Vienne en 1720. Outre leur valeur biographique, les documents de ce recueil intéressent surtout l'histoire de la guerre de Catalogne avant la paix de Ryswick. L'autre volume de M. Rodríguez Villa[2], plus important, nous donne la correspondance de l'archiduchesse Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, avec le duc de Lerma, de 1599 à 1612. Il y a là plus de trois cents lettres, sans oublier une narration personnelle de son voyage d'Italie en Flandres, remplies de détails, les uns relatifs aux difficultés politiques, aux guerres avec la Hollande, les autres de caractère plus intime, fort précieux pour pénétrer dans la vie de l'Infante, dont l'esprit à la fois vigoureux, aimable et enjoué rend fort attrayante cette correspondance dépouillée de toute raideur protocolaire. H. L.

États-Unis. — Les papiers de George Washington, qui étaient déposés au « Département d'état », ont été transportés à la bibliothèque du Congrès. La grande importance de ces papiers, auxquels on a joint les documents relatifs à Washington qui étaient déjà à la bibliothèque, nécessite une série d'inventaires, dont le tome I vient de paraître. Il contient exclusivement la correspondance échangée entre le général et le Congrès; il renferme non seulement les lettres, mais aussi les documents annexés. Il a été préparé par M. John C. Fitzpatrick, du département des manuscrits, d'après la méthode suivie pour la collection Franklin. Le volume publié a 741 pages et contient 31 fac-similés reproduisant l'écriture des membres de la famille militaire de Washington, de ses secrétaires et de ses aides de camp. Le volume est en vente chez le « Superintendent of documents » à Washington (1 dollar 50).

1. *Don Diego Hurtado de Mendoza y Sandoval, conde de la Corzana (1650-1720); estudio histórico.* Madrid, Fortanet, 1907, petit in-8°, 333 p.

2. *Correspondencia de la Infanta Archiduquesa Doña Isabel Clara Eugenia de Austria con el Duque de Lerma y otros personajes.* Madrid, Fortanet, 1906, in-8°, XXVI-360 p.

Digitized by Google

Grande-Bretagne. — Le Dr F. J. Haverfield a été nommé professeur d'histoire ancienne (Camden professorship) à l'Université d'Oxford, en remplacement de M. Pelham, décédé; c'est, comme on sait, l'homme d'Angleterre qui connaît le mieux l'histoire de la Bretagne au temps des Romains.

— Robert Huntington Fletcher. *The Arthurian material in the chronicles, especially those of Great Britain and France.* Boston, Ginn et Cie, 1906 (Harvard Studies and notes in philology and literature, vol. X, 313 p.). — Intéressante étude dans laquelle l'auteur a résumé tout ce que les chroniqueurs du moyen âge, depuis Gildas, racontent sur le héros plus ou moins légendaire des Bretons. Elle intéresse en premier lieu l'histoire littéraire; mais elle montre aussi, avec surabondance, comment les récits légendaires se transmettaient et se déformaient sous la plume de chroniqueurs successifs auxquels manquait le sens critique.

— M. Alfred de Wreschko a publié un bref traité en latin composé en 1254 par Laurent de Somercote, chanoine de Chichester, sur la manière d'élire les évêques (*Der Traktat des Laurentius de Somercote, Kanonicus von Chichester, über die Vornahme von Bischofswahlen.* Weimar, Bœhlau, 1907, 56 p.). On en connaît six manuscrits et, jusqu'à ce jour, il n'y en avait pas eu d'édition complète. Le texte, bien publié, est intéressant, sans rien apprendre de nouveau quant à l'élection des évêques en général, ni quant à la pratique suivie en Angleterre depuis qu'en 1214 le roi Jean avait déclaré qu'à l'avenir ces élections seraient « libres ». Il a été mal connu et rarement utilisé durant le moyen âge.

— A l'occasion du 4e centenaire de la naissance de George Buchanan (pour autant que l'on peut dire exactement la date de sa naissance), on a publié un volume de mémoires qui comprend les morceaux suivants : Lindsay, George Buchanan, discours prononcé à l'Université de Glasgow à cette occasion; Robert Renwick, Buchanan à Glasgow; F. J. Amours, Notes sur la traduction écossaise de l'Histoire d'Écosse de Buchanan par John Reid; F. T. Barrett, Un manuscrit inédit de la traduction anglaise de cette même Histoire faite au xviie s.; T. D. Robb, L'humanisme considéré à travers la vie et l'œuvre de Buchanan; W. S. Mac Kechnie, Étude critique sur le *De jure regni;* A. W. Grey Buchanan, Note généalogique; David Murray, Bibliographie des œuvres de Buchanan (*George Buchanan. Glasgow quatercentenary studies,* 1906. Glasgow, Mac Lehose, 1907).

Hongrie. — Parmi les dernières publications historiques, il importe de signaler les suivantes : 1° R. Békefi, *Histoire de l'enseignement primaire en Hongrie jusqu'à 1540* [*A népoktatás története Magyarországon 1540-ig*]. Budapest, Académie, 1906, xxxvii-558 p. in-8°. Cet ouvrage est issu d'un concours de l'Académie qui avait proposé ce sujet pour le prix Oltványi. Il fallait chercher dans les documents les traces des écoles où la bourgeoisie et le peuple recevaient leur instruction pendant le moyen âge, sans insister sur les écoles fondées et entretenues par les

Digitized by Google

ordres ou les évêques. A cet effet, M. Békefi, professeur d'histoire de la civilisation à l'Université de Budapest, a dépouillé d'abord les documents publiés jusqu'à présent, puis il a fait des recherches dans les archives, recherches couronnées de succès, puisque sur les 359 documents utilisés, 153 paraissent dans ce livre pour la première fois. Le volume se divise en deux parties. Dans la première (p. 1-211), l'auteur donne le résultat de ses études avec quelques pages sur l'instruction chrétienne en général. L'exposé est plutôt aride; il est tout en énumération. Chaque localité où il y avait une école primaire est mentionnée; les noms des maîtres d'école, qu'on appelait « rector, magister, scolasticus, regens, ludimoderator, informator et paedagogus », sont consciencieusement relevés. Pour l'époque arpadienne (1000-1301), les documents sont rares, mais M. Békefi conclut, d'après certains indices, que déjà à cette époque l'instruction du peuple existait en dehors des écoles ecclésiastiques; les documents mentionnent même des écoles juives. La deuxième partie du livre contient les 359 documents qui servent de base à l'exposé. Ils peuvent être consultés par tous les historiens, car ils sont tous en latin ou en allemand; ces derniers se rapportent aux écoles fondées par les colonies allemandes. Les deux index (p. 479-558) sont très détaillés et facilitent les recherches.

2° Le droit de patronage des églises est une question du plus haut intérêt pour la Hongrie. Ce droit de patronage qui appartient à la couronne, est intimement lié à l'autonomie de l'église catholique qu'on voudrait établir aujourd'hui. Des historiens, comme Mgr Fraknói, des hommes politiques, comme M. Jules Forster, ont consacré des ouvrages importants à cette question. M. François Kollányi vient de publier une étude très documentée sur ce sujet : *le Droit de patronage en Hongrie au moyen âge* [*A magán kegyuri jog hazánkban a középkorban*]. Budapest, Académie, 1906, 298 p. in-8°. Il démontre que ce droit n'appartenait pas, *à l'origine*, au roi. Le seigneur, dès le XIe siècle, gardait la propriété de l'église ou du couvent bâti sur son territoire. C'est lui qui nommait le curé que l'évêque confirmait. D'après la coutume hongroise : « Patronum faciunt dos, aedificatio, fundus ». Le roi n'était donc pas le patron de toutes les églises. Cette coutume a persisté longtemps, quoique déjà sous Béla IV, après l'invasion des Mongols, on trouve un document qui désigne le roi « tamquam universarum ecclesiarum regni Hungariae patronus » et que Charles-Robert, de la maison d'Anjou, déclare : « Quum nos simus patronus et tutor omnium ecclesiarum Ungaricalium ». M. Kollányi démontre, documents en mains, que le droit de patronage des particuliers existait pendant tout le moyen âge, surtout sous les Arpad. Si aujourd'hui le roi est le patron unique de toutes les églises catholiques, c'est par une interprétation erronée des textes et par un usage d'époque tardive.

3° La Société littéraire israélite de Hongrie qui, par sa Revue et son Annuaire, rend tant de services a décidé de réunir tous les documents qui concernent les Juifs de Hongrie jusqu'à l'émancipation (1867).

Digitized by Google

Le premier volume de ce recueil a paru sous le titre : *Monumenta Hungariae Judaica* [*Magyar-Zsidó Oklevéltár*. T. I : *1092-1539*]. Budapest, Wodianer, 1903, XLI-524 p. in-8°. L'éditeur, M. Arminius Friss, a réuni 394 documents, la plupart en latin, quelques-uns en allemand et un seul, — le n° 227, — en magyar. Pour en faciliter la lecture, M. Friss a fait précéder chaque document d'un résumé en magyar. On voit par ce recueil que la situation des Juifs était très tolérable au moyen âge, surtout sous la dynastie arpadienne. Alors ils occupaient souvent de hautes situations. Aussi les papes intervenaient-ils souvent auprès des rois magyars pour qu'ils favorisent moins « les Juifs et les Sarrazins ». Les persécutions ont commencé sous la dynastie des Anjou (XIVe siècle); mais, après la mort de Louis le Grand, les rois les protégèrent de nouveau. Le recueil s'arrête à l'année 1540, lorsque le dernier roi national, Jean Zápolya, le rival de Ferdinand Ier, mourut et que les Habsbourg prirent définitivement possession de la Hongrie. L'index (p. 482-524) est excellent.

4° Les *Monumenta Hungariae historica* viennent de s'enrichir d'un volume bien curieux. Il contient la *Correspondance et les papiers d'Alphonse Carrillo, jésuite espagnol* [*Carrillo Alfonz, jezsuita-atya levelezése és iratai, 1591-1618*]. Budapest, Académie, 1906, LII-739 p. in-8°, avec une phototypie. — Ce jésuite, que l'encyclopédie espagnole ne mentionne pas, auquel Sommervogel seul a consacré une notice, était peu connu jusqu'ici, excepté en Hongrie. Grâce à la publication de M. André Veress, qui a réuni 370 lettres et documents divers dans trente-deux archives de l'Europe, — principalement dans les archives secrètes du Vatican, — il sort des ténèbres où il était resté plongé jusqu'ici. Ces documents latins, italiens et espagnols pouvant être consultés par tous les historiens, il est probable que Carrillo (1553-1618) trouvera bientôt son biographe. Né en Espagne, il entra dans l'ordre des Jésuites et fut envoyé, en 1589, à Vienne. De là il se rendit en Transylvanie à la cour du jeune prince Sigismond Báthori. La Transylvanie, quoiqu'en grande partie protestante, avait alors un prince catholique. Les anciennes Diètes avaient chassé les Jésuites, parce qu'ils s'étaient trop mêlés de la politique. Cette politique, éminemment nationale, voulait sauvegarder la petite principauté contre les empiétements de l'Autriche. Les seigneurs transylvaniens, voyant comment Vienne traitait la Hongrie proprement dite, aimaient mieux payer un tribut à la Turquie, pouvoir pratiquer ainsi leur religion et jouir de leurs libertés constitutionnelles que se soumettre à l'Autriche. C'est pourquoi Carrillo, devenu confesseur et conseiller du cruel Sigismond Báthori, agissait sur lui dans un sens antinational. Il voulut d'abord faire rappeler les Jésuites, puis détacher la Transylvanie de la Turquie et la soumettre à l'Autriche. Le pusillanime Báthori écoutait ses conseils; il rompit avec le sultan, se soumit à Rodolphe II, épousa une princesse autrichienne. Le parti national lui étant hostile, il se fit le bourreau de ses parents et des grands seigneurs. Mais il ne put se maintenir; la

Digitized by Google

Turquie l'attaqua, l'Autriche ne l'aida guère. Il répudia sa femme après quelques jours de mariage, renonça à trois reprises au trône et mourut misérablement en Bohême, où il passa la fin de sa vie. En somme, le rôle joué par Carrillo fut néfaste pour le prince et pour le pays. Quoique Szilágyi et Károlyi disent que c'était un idéaliste doué d'une grande activité et que l'éditeur de sa Correspondance le lave des accusations des historiens de la Transylvanie qui l'ont vu à l'œuvre, c'était un intrigant qui ne travaillait que pour son Ordre et pour Vienne, et nullement dans l'intérêt du prince. Actif, certes, il l'a été. Toutes les fois que Báthori eut besoin d'argent, le jésuite alla du fin fond de la Transylvanie à Prague auprès de Rodolphe, de là à Rome, même à Madrid pour demander des secours à Philippe II. On dit qu'il rêvait d'unir la Transylvanie à la Moldavie et à la Valachie, peut-être même à la Pologne, à la Serbie et à la Bulgarie pour former une coalition contre les Turcs, mais c'étaient là des chimères. Combien mieux Bocskay et Bethlen ont compris, quelques années plus tard, leur rôle de prince de Transylvanie et de quel prestige ils ont entouré leur nom et leur principauté en suivant une politique nationale, en dédaignant les conseils des Jésuites! Carrillo se montre dans cet énorme recueil zélé pour les intérêts de l'Église catholique; après la chute de Báthori, il devint chef de la province d'Autriche, vécut encore à Alcala, à Tolède et à Rome et mourut à Sienne. Si nous ne partageons pas les opinions exprimées dans l'introduction de M. Veress, nous n'avons que des compliments à lui adresser pour le zèle infatigable et le soin minutieux qu'il a mis à publier ces documents inédits qui méritent d'être consultés par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la réaction catholique qui caractérise la fin du XVIe et le commencement du XVIIe siècle.

5° Le volume dans lequel M. Louis Szádeczky a édité les *Mémoires et les papiers d'Étienne Halmágyi* nous conduit également en Transylvanie [*Halmágyi István naplói és iratai*]. Budapest, Académie, 1906, XL-770 p. in-8°. Halmágyi (1719-1785) n'a pas joué un rôle politique bien important. La Transylvanie était déjà autrichienne lorsqu'il entra dans la carrière administrative. Il a pris une part active à l'organisation de la milice des Székely (Sicules), cette tribu privilégiée de la Transylvanie qu'on croit descendre des Huns. Le Journal volumineux de cet administrateur, qui joua aussi un rôle dans la répression de la sédition des Roumains Hora et Kloska, n'était connu jusqu'ici que par quelques copies peu fidèles. M. Szádeczky, qui a déjà découvert tant de manuscrits intéressants enfouis dans les collections privées de la Transylvanie, a retrouvé l'original du Journal de Halmágyi dans la bibliothèque du comte Mikó. Il le publie intégralement. Le texte est en hongrois. Les historiens y trouveront de nombreux renseignements sur les événements des années 1762-1769. Un autre Journal que Halmágyi rédigea pendant son voyage en Allemagne et son séjour à l'Université de Göttingue (1752-1753), où il accompagna le jeune comte Paul Teleki, est ajouté à ce volume. Nous y trouvons des détails intéressants sur la

Digitized by Google

vie universitaire allemande, sur les célèbres professeurs de Göttingue dont les Hongrois suivaient les cours. Ainsi, Halmágyi nous apprend que le philologue Gesner, dans ses conférences sur les auteurs grecs et romains, intercalait souvent les nouvelles du jour, surtout les nouvelles qui arrivaient de France, par exemple sur la disgrâce de Mme de Pompadour. Quelques professeurs parlaient aussi de l'origine des Magyars. Le savant éditeur, pour réunir tout ce qui concerne Halmágyi, a encore ajouté plusieurs pièces officielles qui le concernent et ses rapports sur la sédition roumaine. Un index de 48 pages termine le volume qui fait partie des *Monumenta Hungariae historica* (section II, t. XXXVIII).

6° La biographie de *Jean Bacsányi (1763-1845)* que M. François Szinnyei publie dans les *Monographies historiques* est un beau volume illustré sur ce « Jacobin » hongrois qu'on a longtemps accusé d'avoir traduit en magyar la proclamation de Napoléon Ier aux Hongrois (1809) [*Bacsányi János*]. Budapest, Athenaeum, 1904, 210 p. in-8°, avec 6 planches hors texte et 61 illustrations dans le texte. — Bacsányi était démocrate à une époque où le gouvernement considérait comme un crime de faire allusion à la prise de la Bastille. Aussi fut-il traqué par la police dès le début de sa carrière. Pourtant, dans ses poésies comme dans ses œuvres en prose, il ne demandait qu'un peu plus de justice pour le peuple, une constitution plus en harmonie avec les libertés hongroises. Impliqué dans la « Conjuration » de Martinovics pour avoir copié le « Catéchisme des républicains », il fut condamné à un an de prison parce que, dans sa défense, il avait fait entendre des principes « dangereux ». Il passa cette année à Kufstein et eut comme compagnon de captivité Maret, le futur duc de Bassano, retenu par François II contre le droit des gens (1795). Il végétait ensuite comme employé à Vienne lorsque les Français y entrèrent. Presque tous les historiens prétendent que, lorsque Maret voulut faire traduire en magyar la proclamation de Napoléon, il se rappela que Bacsányi avait été jadis son compagnon de prison, le fit appeler et obtint qu'il traduisît la pièce. Bacsányi aurait même introduit certains traits pour frapper encore mieux l'imagination des Hongrois. Ce qui prête une certaine vraisemblance à cette assertion, c'est que Bacsányi quitta Vienne avec les troupes françaises, s'installa à Paris où il obtint, en 1811, une pension de 2,000 francs et que les Autrichiens, en entrant à Paris, s'emparèrent de sa personne et l'envoyèrent au Spielberg. Cependant aucun document officiel n'est venu corroborer cette hypothèse. Bacsányi et sa femme ont toujours nié; les tribunaux autrichiens ont dû l'acquitter faute de preuves et Metternich est intervenu lui-même, sous Louis XVIII, pour faire liquider la pension que Bacsányi devait toucher jusqu'à sa mort. M. Szinnyei cite plusieurs documents qui prouvent son innocence; il pense que, mécontent de son sort à Vienne et se fiant à une promesse de Maret, Bacsányi quitta Vienne, quoique marié à une femme d'une haute culture intellectuelle, Gabrielle Baumberg, qui vint le voir à Paris et déploya une énergie peu commune pour le faire relâcher. —

Digitized by Google

M. Szinnyei a retracé avec beaucoup de détails la figure de cet écrivain qui, appelé à jouer un rôle important dans son pays, tomba victime de la police de François II et de l'oppression intellectuelle qui pesait alors sur la Hongrie.

7° L'ouvrage important que M. Akos Beöthy avait entrepris sur le *Développement de la constitution hongroise* restera inachevé. L'auteur est mort après avoir publié les deux premiers volumes dont nous avons rendu compte (cf. *Rev. hist.*, juillet-août 1903 et 1904). Il aurait voulu traiter avec toute l'ampleur nécessaire la Révolution hongroise aussi bien au point de vue militaire que politique, retracer l'état de la Hongrie après la catastrophe et exposer les longues négociations qui ont abouti au compromis de 1867. On a trouvé dans ses manuscrits quelques chapitres achevés sur les événements de 1848 et sur le rôle joué par Görgey qui a déposé les armes à Világos. M. D. Bernáth vient de les éditer. [*A magyar államiság fejlödése, küzdelmei.*] T. III. Budapest, Athenaeum, 1906, xv-493 p. in-8°, avec le portrait de l'auteur. — Dans la Préface, Beöthy constate que l'histoire de la Révolution hongroise n'est pas encore écrite. Michel Horváth, dont l'ouvrage date de 1865, ne pouvait pas encore utiliser beaucoup de sources; l'essai de Gelich est également manqué. La question au point de vue autrichien et les opérations militaires ne sont pas encore suffisamment élucidées. Or, si on ne tient pas compte des sources autrichiennes, on ne comprend guère l'intervention russe, ni l'abdication de Ferdinand V, ni l'action de la camarilla. C'est pourquoi Beöthy consacre trois chapitres aux affaires d'Autriche, à l'armée autrichienne, aux affaires d'Allemagne en 1848. Il se sert notamment des mémoires des hommes d'État autrichiens publiés dans ces dernières années; Metternich, Helfert, Ficquelmont, etc., Springer et Friedjung sont largement mis à contribution, et, pour caractériser l'esprit de l'armée, il a recours aux écrivains militaires. On aperçoit partout les traces de vastes lectures, un coup d'œil très perspicace, mais aussi, — comme dans les volumes précédents, — beaucoup de hors-d'œuvre, de réflexions qui ne touchent guère au sujet. Des deux chapitres concernant la Hongrie, le premier traite les affaires hongroises depuis le 11 avril 1848, lorsque Ferdinand V sanctionna les lois garantissant la constitution qui changea l'état féodal en un état moderne. Beöthy expose le jeu perfide de la camarilla, les difficultés que la cour suscita au premier ministère hongrois en excitant la haine des différentes nationalités. Enthousiaste de Kossuth, il décrit avec beaucoup de sympathie son rôle pendant la Révolution. Tout en rendant justice aux autres membres du cabinet, il reconnait en Kossuth l'homme politique qui était le plus capable de résister à l'Autriche. Il le défend contre ses détracteurs, contre ceux qui lui reprochaient d'avoir recherché surtout la popularité. Kossuth était, au fond, monarchiste, et au début de la Révolution il a tenu tête aux radicaux tels que Madarász, Teleki, Nyáry, qui désiraient une rupture immédiate avec l'Autriche. Ce n'est que poussé à bout par la cour de Vienne qu'il

Digitized by Google

fit proclamer, en avril 1849, la déchéance des Habsbourg. Le dernier chapitre que M. Beöthy ait pu achever est une charge à fond contre le généralissime des troupes hongroises, Arthur Görgey, que ses concitoyens, en majorité, considèrent aujourd'hui comme innocent. Pendant cinquante ans on a discuté sur sa culpabilité; historiens, poètes et romanciers s'en sont mêlés, mais dans les vingt dernières années on n'a plus osé prononcer le mot de « traître », car les volumes publiés par Görgey, qui vit toujours, par son frère, par des publicistes allemands et russes ont suffisamment démontré l'inanité de l'accusation. Beöthy lui-même avoue qu'il ne s'agit pas ici d'une trahison qui aurait profité au chef de l'armée; il le condamne seulement pour avoir forcé Kossuth à renoncer au pouvoir et s'être octroyé avant la capitulation, outre le commandement de l'armée qu'il avait déjà, le pouvoir politique. Il est vrai qu'un tel cas ne se trouve dans l'histoire d'aucune révolution. Beöthy accuse également Görgey des mauvais traitements infligés aux soldats, de plusieurs actes de cruauté, — exécution d'Edmond Zichy, etc., — de mépris pour la bourgeoisie et la constitution. Il nie qu'il ait été le plus grand génie militaire de la Révolution. C'est Vetter qui a montré les plus hautes qualités, et celui-ci s'est retiré lorsqu'il a vu Görgey investi du pouvoir suprême. — Il y a là, sans doute, des pages qui font réfléchir, mais nous ne croyons pas qu'elles ébranleront la foi de ceux qui ont acquitté depuis longtemps le général hongrois.

8° Les dix volumes dans lesquels Louis Kossuth, avec quelques collaborateurs, a réuni ses mémoires, ses écrits politiques et sa correspondance ne contiennent rien sur son rôle politique en Hongrie. Les Mémoires, en effet, commencent par le récit des événements de 1859 et retracent l'action de l'émigration hongroise jusqu'au Compromis. Il était donc à désirer que les œuvres continssent également les *Discours et articles de Kossuth* d'avant la Révolution. C'est François Kossuth, le fils du grand homme d'État, qui a recueilli avec beaucoup de soin les matériaux des t. XI et XII des œuvres complètes. [*Kossuth Lajos beszédei.*] T. I, 1832-1849. Budapest, Athenaeum, 1905, II-524 p. in-8°. [*Kossuth Lajos hirlapi czikkei.*] *Ibidem,* 1906. T. I, 1841-1842, 484 p. in-8°. Le t. XI donne les discours de 1832 à 1849, mais, des années 1832 et 1840, seuls trois discours imprimés ont pu être recueillis. Rien de ce que Kossuth a dit dans l'assemblée du comitat de Zemplén, dont il était originaire, n'a été publié, et les procès-verbaux n'en ont pas conservé le texte. Le volume contient donc les discours de 1847 à 1849, c'est-à-dire depuis son élection comme député du comitat de Pest jusqu'à son exil. On peut suivre ici jour par jour les événements qui ont préparé la constitution du premier ministère hongrois, le rôle que Kossuth joua d'abord comme ministre des Finances, puis, après la démission du cabinet Batthyány, comme chef du gouvernement, finalement comme *gouverneur,* lorsque le Parlement proclama, à Debreczen, la déchéance des Habsbourg. On revoit la Révolution et on entend la parole du « Démosthène magyar » qui lutte contre mille difficultés

Digitized by Google

et ne perd pas courage. Le discours prononcé le 9 novembre 1848 où il propose Görgey comme chef de l'armée est remarquable. — Le t. XII nous montre Kossuth journaliste. A sa sortie de prison, où il a passé plusieurs années pour avoir publié les comptes-rendus de la Diète, l'éditeur Landerer lui proposa de prendre la direction d'un journal qu'il voulait fonder : le célèbre *Pesti Hirlap* qui commença à paraître en janvier 1841 et qui marque une date dans le journalisme hongrois. C'était la première feuille rédigée dans la manière des journaux européens. Grâce aux articles de Kossuth, les abonnés affluèrent. Le parti libéral avait trouvé en lui son porte-paroles. On peut dire qu'à partir de 1841 c'est Kossuth qui, dans l'opinion publique, remplace Széchenyi. Pourtant, si on parcourt ce volume qui donne les articles de 1841 et 1842, on trouve peu de discussions politiques. C'est plutôt l'état social arriéré du pays qui excite la verve du polémiste. L'éducation de l'enfance, l'administration, les finances, les voies et communications, la douane, le système pénitentiaire, les travaux publics, les expositions industrielles, le port de Fiume : voilà les questions qui sont traitées. Toujours les plaintes contre cette politique viennoise qui isolait la Hongrie du reste de l'Europe et mettait des entraves à son développement normal. Kossuth n'ayant écrit avant son exil qu'une seule brochure, ces articles forment les seuls écrits qui nous permettent de juger son style fougueux, incisif, clair et vibrant, si opposé aux périodes lourdes qu'on trouve dans les œuvres politiques de la même époque. M. François Kossuth a usé de beaucoup de discrétion dans l'annotation de ces deux volumes. Une courte préface et quelques notes absolument indispensables, c'est tout ce qu'il a mis du sien. Il préfère laisser la parole à son père.

9° M. François Kossuth avait huit ans lorsque son père prit le chemin de l'exil (il est né à Pest le 16 novembre 1841), et ce n'est qu'en 1894, après la mort de son père, qu'il revint en Hongrie. Placé immédiatement à la tête du parti de l'indépendance, il fut pendant dix ans l'âme de l'opposition. Avec quelle maîtrise il a su diriger son parti, de quel prestige son nom est entouré aujourd'hui, nous le savons par la lecture des journaux. Le fils du révolutionnaire est aujourd'hui ministre du Commerce et symbolise aux yeux des Magyars l'idée de la séparation économique des deux pays. Dans un beau volume illustré, ses amis MM. Louis Hentaller et Maurice Szatmári viennent de publier trente de ses *Discours parlementaires* qui s'espacent de 1895 à 1906 [*Kossuth Ferencz harmincz parlamenti beszéde*]. Budapest, Kunossy, 1906, 302 p. in-8°. La plupart de ces discours se rapportent aux finances, au commerce, à la banque, au tarif douanier autonome, aux réformes sociales. Si l'on peut admirer dans les discours de Louis Kossuth la fougue et le feu juvénile, on apprend dans ceux de son fils, orateur concis, clair, dépourvu de toute phraséologie, l'homme versé dans les questions intéressant l'avenir de la Hongrie. Grâce à François Kossuth, la Chambre hongroise, où pendant des dizaines d'années on n'a discuté que des questions de droit,

Digitized by Google

tourne maintenant ses regards vers les questions économiques, autrement importantes que les discussions de pure politique. Kossuth, élevé en Angleterre et en France, ingénieur de premier ordre, qui a dirigé, à Cesena, l'exploitation des soufrières et a construit en Égypte des ponts, a une vue très nette de toutes les questions économiques et financières et peut diriger une Chambre qui se compose, en majeure partie, d'avocats ou d'administrateurs. Mais ce « scientifique » est doublé d'un vrai lettré et d'un artiste. De la Préface où M. Hentaller retrace avec beaucoup de détails sa vie, nous apprenons que M. Kossuth, dans ses loisirs, peint, sculpte, compose des vers en anglais, en français et en hongrois. Quelques pages qui illustrent ce volume nous montrent ce côté de son talent. — (P. 36, lire *Sainte-Barbe* au lieu de *Barbes*.)

10° On sait que la tribune parlementaire hongroise est une des plus célèbres en Europe. Depuis la diète mémorable de 1825 qui marqua l'aurore de la Hongrie moderne jusqu'à nos jours, la série des grands orateurs est ininterrompue. Avant la Révolution, on peut citer Paul Nagy, Széchenyi, Wesselényi et surtout Kossuth, après la Révolution Deák, Eötvös, Tisza, Kerkápoly. Les deux orateurs les plus appréciés de notre temps sont le comte Albert Apponyi (né en 1846) et Désidère Szilágyi (1840-1901). Tandis que les discours du comte Apponyi ont été réunis par M. Benedek il y a dix ans, recueil qui sera probablement continué, car M. Apponyi a déployé depuis une activité extraordinaire, ceux de Szilágyi n'avaient pas été publiés. Nous recevons aujourd'hui le premier volume de ces *Discours*, recueillis par M. Jules Fayer [*Szilágyi Dezső beszédei*]. T. I. Budapest, Athenaeum, 1906, xx-428 p. in-8°. Szilágyi était professeur de sciences politiques et de droit pénal à l'Université de Budapest; il a pris une part active aux travaux de codification au ministère de la Justice, fut ministre en 1889 et obtint, grâce au concours de Wekerlé, président du Conseil, et de Csáky, ministre des Cultes, le vote des lois politico-ecclésiastiques qui marquent une ère nouvelle dans la vie sociale de la Hongrie. Il démissionna en 1895 et devint président de la Chambre. Comme député, il appartint d'abord au parti libéral et suivit la politique de Coloman Tisza de 1875 à 1878, année où il sortit avec son ami M. Albert Apponyi du parti libéral et forma l'opposition modérée. Le premier volume des discours comprend les années 1876 à 1879. Ceux-ci se rapportent au renouvellement du Compromis, et principalement à la question orientale : occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, traité de San Stefano, congrès de Berlin. L'éditeur ne les donne pas dans l'ordre chronologique; il les réunit d'après les questions politiques, financières ou administratives que Szilágyi avait traitées. Les introductions sont très nourries et retracent, pour ainsi dire, toute l'histoire parlementaire de ces quatre années. M. Fayer publie même les discours des orateurs auxquels Szilágyi a répondu.

11° Le volume de M. Antoine Ágsay, *la Renaissance en Italie* [*A Renaissance Italiában*]. Budapest, Société Saint-Étienne, 1905, 274 p.

Digitized by Google

gr. in-8°, n'est pas un ouvrage d'ensemble sur ce vaste sujet. C'est l'œuvre d'un historien de la pédagogie qui a étudié dans le mouvement de la Renaissance surtout les questions d'enseignement, moins élucidées que les questions littéraires ou artistiques. Une brochure publiée en 1898 sous le titre : *la Lutte des humanistes et des scolastiques*, sert d'introduction à ces recherches savantes. M. Acsay, très versé dans la littérature italienne de la Renaissance, a eu recours aux sources mêmes et nous montre, en un style alerte, le rôle de ces grands érudits et de ces pédagogues qui, venus pour la plupart de l'empire byzantin, ont initié l'Occident aux lettres anciennes. Nous suivons dans les quatorze chapitres de ce livre toutes les phases de cette initiation, depuis le XIVe jusqu'à la fin du XVIe siècle. M. Acsay nous promet encore un volume sur la Renaissance dans les Pays-Bas, la Hongrie et l'Allemagne, et un autre sur la Renaissance en France et en Angleterre.

12° Quoique M. Arminius VÁMBÉRY ait écrit ses Mémoires où il a narré avec tant d'humour les péripéties de sa vie si bien remplie (cf. *Rev. hist.*, juillet-août 1906), il ne cesse de publier. Le volume qu'il a donné dernièrement sur l'*Influence de la civilisation de l'Occident sur l'Orient*, en anglais et en allemand, paraît également en hongrois dans la collection que l'Académie destine au public lettré [*Nyugot kulturája Keleten*]. Budapest, Académie, 1906, VIII-423 p. in-16. — M. Vámbéry s'est vu souvent attaqué à cause de ses préférences marquées pour l'œuvre de la civilisation anglaise en Asie et son antipathie pour la Russie. Son dernier livre reprend des questions souvent traitées par lui, mais elles le sont ici à l'aide de nombreux documents qui tendent à démontrer que l'Angleterre est plus apte que la Russie à remplir une mission civilisatrice en Asie. Dans la première partie de cet ouvrage, il relève tout ce que les Russes ont fait jusqu'ici au Turkestan et en Sibérie; il oppose, dans la deuxième partie, ce que l'Angleterre a fait dans l'Inde et trouve que les résultats sont beaucoup plus favorables dans ce dernier pays. Il attribue ce résultat, en partie, à ce que l'officier ou l'administrateur russe envoyé à Tachkend considère cette mission comme une disgrâce, alors que les Anglais déploient dans leurs fonctions une énergie peu commune. L'auteur rend cependant pleine justice à des hommes comme Kaufmann, Rosenbach, Vrevski, Abramoff et Ivanoff, et trouve tout de même que la civilisation russe vaut encore mieux que l'état primitif de la civilisation asiatique (p. 120). — Un dernier chapitre traite de l'avenir de l'Islam. M. Vámbéry relève quelques symptômes du réveil national, mais au fond les progrès sont très lents, surtout chez les mahométans d'Asie.

13° M. David Angyal vient de réunir en quatre volumes les articles et les traductions du regretté Bela LEDERER [*Lederer Béla összegyűjtött munkái*]. Budapest, Franklin, 1906, XVI-305, 451, 367, 269 p. in-16, avec le portrait de l'auteur. Lederer (1860-1903) n'est pas un inconnu pour les lecteurs de cette revue; avec M. Marczali, il a donné le

Digitized by Google

compte-rendu des travaux historiques magyars, de 1877 à 1887; il a collaboré également à la *Vie politique à l'étranger,* dirigée par M. Lavisse. Ancien élève de l'École des sciences politiques de Paris, ce fin lettré, qui ne vivait que pour la science, servait souvent d'intermédiaire littéraire entre la France et la Hongrie. Il n'a pas laissé d'ouvrage de longue haleine. Il avait bien l'intention d'écrire l'histoire de l'époque de Werböczy, c'est-à-dire des années qui précédèrent et suivirent le désastre de Mohács (1526), mais sa santé chancelante l'en a empêché. Il a édité en deux volumes les Discours du comte Jules Andrássy, ouvrage qui s'arrête en 1871, année de la nomination d'Andrássy au ministère des Affaires étrangères. Lederer a écrit surtout des essais, où il excellait, puis des comptes-rendus. Tout ce qu'il a donné dans ce genre est réuni avec soin et minutie dans ces quatre volumes, où la France occupe une place prépondérante. Dans le premier nous trouvons les études : *la France et la Tunisie, le Cabinet ministériel et le droit constitutionnel, les Gesta Dei per Francos* (à propos de *la France chrétienne dans l'histoire*); les chartes et documents concernant la sylviculture hongroise; l'organisation judiciaire et la procédure sous les rois de la dynastie arpadienne et des maisons mixtes (à propos de l'ouvrage de Hajnik, cf. *Rev. hist.*, janvier-février 1901); des pages émues sur la mort du critique Eugène Péterfy. — Le deuxième volume donne des comptes-rendus qui nous font apprécier les vastes lectures de Lederer. Parmi les ouvrages français analysés se trouvent les livres de Legrelle (*Louis XIV et Strasbourg*), Boutmy (*Études de droit constitutionnel*), Fouillée (*la Propriété sociale et la démocratie*), Sorel (*Recueil des Instructions. Autriche*), Say (*les Solutions démocratiques*), Vogüé (*Villars*), Dareste (*Études d'histoire du droit*), Janet (*Histoire de la science politique*), E. Simon (*l'Allemagne et la Russie*), Fagniez (*le P. Joseph et Richelieu*), Duret (*Histoire de France*), Liesse (*la Question sociale*), Fagniez (*l'Économie sociale de la France sous Henri IV*). — Le troisième volume donne les traductions. Il faut rappeler ici que Lederer est, peut-être, le premier écrivain hongrois qui ait attiré l'attention de ses compatriotes sur les œuvres d'Anatole France. C'était en 1887, lorsque le nom de l'illustre écrivain n'était pas encore bien connu aux bords du Danube. Lederer a traduit plusieurs de ses nouvelles, des fragments de Sylvestre Bonnard, puis une nouvelle de Maupassant et de Bergeret. L'éditeur a inséré dans ce même volume les nécrologies de Giesebrecht et de Gregorovius, des pages sur le pédagogue Kármán, dont Lederer avait été l'élève au lycée et à l'Université. — Le quatrième volume contient les études et comptes-rendus écrits en français (*Statistique de la Hongrie,* les articles de la *Revue historique* et de l'*Annuaire* de Lavisse) qu'on relira avec plaisir. La réimpression est très correcte. On trouvera aussi dans ce volume le seul article que Lederer ait écrit en allemand : la Biographie de Jules Andrássy parue dans l'*Allgemeine deutsche Biographie,* t. XLVI. L'éditeur, M. Angyal, a ajouté aux *Œuvres complètes* un Index très détaillé; il les a fait précéder d'une

Digitized by Google

préface substantielle (lire, p. XIV : *Sainte-Beuve* au lieu de *St. Beuve*).

Nous avons reçu, en outre, les brochures suivantes : 1° Alexandre DOMANOVSZKY, *la Chronique de Simon Kézai* [*Kézai Simon krónikája*]. Budapest, Académie, 1906, 180 p. in-8°, étude approfondie des sources de Kézai (Réginon, les Annales d'Alteich, la Légende de saint Gérard) et des parties originales de son œuvre, avec la description des manuscrits et un Appendice bibliographique. — 2° L. ERDÉLYI, *Quelques chartes douteuses de l'abbaye de Tihany* [*A Tihanyi apátság kritikus oklevelei*]. Ibid., 112 p. in-8° et 3 fac-similés. Examen de quelques chartes apocryphes. Les trois archives de Pannonhalma, de Zalavár et de Tihany contiennent la majeure partie des documents concernant l'histoire de l'Ordre des Bénédictins en Hongrie, dont l'histoire, entreprise par M. Erdélyi, est actuellement en cours de publication. — 3° M. RÉZ, *Études sur Széchenyi* [*Széchenyi problémák*]. Ibid., 1907, 80 p. in-8°, contient deux études : l'une sur la politique de sentiment, — Széchenyi reprochait à Kossuth de faire de la politique de sentiment tandis que lui ne se laissait guider que par la raison ; — l'autre sur la suite dans les idées de Széchenyi. I. KONT.

Italie. — M. René POUPARDIN, qui avait fait paraître il y a quelques années dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome (t. XXI, 1901, p. 117-180) une très utile *Étude sur la diplomatique des princes lombards de Bénévent, de Capoue et de Salerne* du VIIIe au XIe siècle, a présenté comme thèse secondaire de doctorat à la Faculté des lettres de Paris un volume sur *les Institutions politiques et administratives des principautés lombardes de l'Italie méridionale (IXe-XIe siècle); étude suivie d'un catalogue des actes des princes de Bénévent et de Capoue* (Paris, Champion, 1907, in-8°, VII-184 p.). Le catalogue d'actes, qui comprend 182 numéros, des années 774-1057, constitue la partie essentielle de l'ouvrage (p. 63-131). Il est le fruit d'un dépouillement très complet des chroniques et des recueils de chartes publiés et d'une exploration méthodique des bibliothèques et des archives italiennes. Cette enquête n'a révélé qu'un nombre très restreint d'actes inédits; du moins a-t-elle permis à M. Poupardin de contrôler et de rectifier au besoin les éditions souvent défectueuses données par les anciens érudits, et en particulier par Ughelli. A cet égard encore, les vingt et une pièces justificatives qu'il a ajoutées au catalogue seront des plus précieuses. L'introduction jette quelque lumière sur l'organisation politique des principautés lombardes : l'auteur y étudie la situation légale et les pouvoirs du prince, la composition du « palatium », le rôle et la répartition des gastalds et des comtes, enfin l'exercice de la justice. Les moyens d'information dont on dispose sont trop insuffisants pour qu'on puisse espérer donner sur ces matières des indications très précises : avec une prudence que d'aucuns jugeront peut-être excessive, M. Poupardin s'est contenté de classer méthodiquement les détails fournis par les textes sans chercher à démêler les changements survenus au cours des siècles. Il eût été sans

Digitized by Google

doute possible de rattacher plus étroitement cette étude sur l'organisation administrative à l'histoire politique. — Cette histoire, M. Poupardin la connait d'ailleurs mieux que personne, et il en a exposé un chapitre important dans ses *Études sur l'histoire des principautés lombardes de l'Italie méridionale et de leurs rapports avec l'empire franc* au temps de Charlemagne, de Louis le Pieux et de Lothaire (Paris, Champion, in-8°, 91 p., extrait du *Moyen âge*, 2e série, t. X, janv.-févr. 1906). Ces *Études* sont elles-mêmes précédées d'un tableau d'ensemble des sources relatives à l'histoire des principautés de Bénévent, Capoue et Salerne, qui sera un excellent guide pour tous ceux qui seront tentés de revenir sur le sujet. L. H.

— Le petit volume publié par M. A. Cappelli sous le titre de *Cronologia e calendario perpetuo* dans la collection des manuels Hoepli (Milano, Hoepli, 1906, in-16, xxxiii-421 p.) met à la portée des historiens, sous un format commode, une masse de renseignements utiles qu'on était jusqu'ici contraint d'aller chercher de côté et d'autre, et souvent dans des volumes peu maniables. L'auteur a poursuivi avant tout un but pratique, dressant, par exemple, un calendrier perpétuel, non d'après les lettres dominicales, mais d'après les trente-cinq jours où peut tomber Pâques. On trouvera dans son volume des séries chronologiques soigneusement dressées pour les principaux états féodaux et pour tous les états de l'Europe moderne depuis le début de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, des renseignements nombreux sur les calendriers, les fêtes religieuses, le style suivi dans le compte des années, notamment en Italie, bref tout un ensemble de renseignements puisés, en général, aux meilleures sources et groupés d'une manière simple et claire. — L. H.

— Dans une conférence publique, donnée à Vérone sous les auspices de la Société irrédentiste « Dante Alighieri », M. G. Bolognini a décrit la ville de Vérone sous la domination de Maximilien Ier, 1509-1517 (*Verona durante la guerra di Cambrai e il dominio di Massimiliano I d'Austria*. Perugia, Tip. umbra, 1906, in-8°, 31 p.).

— En 1899, lorsque l'illustre historien italien Pasquale Villari a accompli sa 40e année d'enseignement, ses amis et admirateurs ont créé en son honneur, par une souscription internationale, un prix annuel d'histoire. Cette année, à l'occasion de son 80e anniversaire de naissance, un comité s'est formé à Florence pour fonder en son honneur un prix de sciences sociales. Les souscriptions peuvent être adressées à Florence, 2, Via Tornabuoni, à la banque French, Lemon et Cie.

Pays-Bas. — Dans la dernière livraison du tome V des *Bijdragen tot de Vaderlandsche Geschiedenis*, M. Del Court publie une trentaine de lettres (1661-1671) puisées au Public Record Office à Londres, de Sir William Davidson, négociant et agent diplomatique de l'Angleterre aux Pays-Bas; M. Weststrate donne une étude très bien faite sur la seigneurie de Borculo (province de Gueldre) au xviiie siècle. Les livraisons 1 et 2 du tome VI de la même revue contiennent une étude de M. Blöte

Digitized by Google

sur l'origine de la famille d'Arkel; celle de M. Haak a rapport au commerce de la ville de Brielle au xve siècle; M. Glasz y expose la vie de Nicolaas Cornelisz de Witt, homme entreprenant qui, parcourant le monde, projeta plusieurs entreprises de commerce et de colonisation et mourut en 1639 à Padoue; l'étude de M. Van Dam van Isselt sur un de ces ancêtres, nommé Jacob van Dam, consul à Smyrne de 1668 à 1688, offre aussi de l'intérêt pour l'histoire du commerce néerlandais; M. Elkan prouve que les raisons alléguées pour attribuer à Marnix de St-Aldegonde un pamphlet intitulé : *Projet de placer les Pays-Bas sous la domination de la France* sont tout à fait insuffisantes; M. Koolemans Beynen traite les projets et le séjour à Lingen du prince héréditaire d'Orange pendant la campagne de 1799.

— MM. Blok et S. Muller ont recueilli une quinzaine d'études de feu M. P. Muller de Leyde, éparses dans diverses revues, et y ont ajouté la biographie excellente du défunt, par M. S. Muller, publiée dans le *Bulletin de l'Académie royale*. C'est dans le *Bulletin* de décembre 1906 de l'Académie qu'on trouve l'appréciation judicieuse de feu M. Rogge, mort en 1905, par M. Blok.

— M. Colenbrander a publié plusieurs études dans la revue *De Gids*. Dans les numéros de juillet-septembre 1906, il a donné une courte introduction à l'histoire batave, c'est-à-dire l'histoire de 1795 et années suivantes. La publication intéressante de M. Paul Fredericq sur Thorbecke avant 1830 a donné lieu à un article de M. Colenbrander sur la Jeunesse de Thorbecke (novembre-décembre 1906). Dans le numéro de février 1907, il a publié des documents relatifs à G. K. de Hogendorp en 1806-1809, intéressants surtout pour la psychologie de cet homme d'État.

— Le tome VII de l'histoire du peuple néerlandais de M. Blok, nouvellement paru, expose l'histoire de 1795 à 1839; le tome VIII, qui nous mènera jusqu'à nos jours, est en préparation. — Le tome II de la collection d'études intitulée : *Je maintiendrai*, sous la direction de MM. Krämer, Moes et Wagner, a paru ; il contient des articles, d'un intérêt inégal, relatifs à la maison d'Orange-Nassau.

— La *Société d'histoire d'Utrecht* a augmenté la série importante de ses mémoires de quatre volumes. Le registre des noms propres qui se trouvent dans les journaux de Constantin Huygens, secrétaire de Guillaume III, rendra de grands services à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'époque du Roi-Stathouder. — Feu M. Fruin avait fait, il y a longtemps, des extraits de la correspondance très volumineuse du conseiller-pensionnaire Jean de Witt, se trouvant aux archives du royaume à la Haye. Ces extraits, vérifiés et augmentés d'après les originaux, seront publiés par la Société d'Histoire, et c'est à M. Kernkamp qu'on est redevable de l'édition du tome I, embrassant les années 1650-1657. M. Japikse s'est chargé de la continuation de cette publication. — MM. Brom et Van Langeraad ont publié le Journal d'Arend van Buchell, bourgeois d'Utrecht (1565-1641), savant distingué qui a voyagé

Digitized by Google

dans divers pays. Déjà, en 1900, M. Vidier a publié sa description de Paris, traduite en français; en 1902, M. Rodolfo Lanciani son *Iter Italicum;* en 1904, M. Warenghien ses notes sur son séjour à l'Université de Douai; en 1906, M. Muller sa *Descriptio urbis Rheno Trajectinae,* et la publication de son journal de voyage relatif à l'Allemagne est en préparation. Le volume que viennent de publier MM. Brom et Van Langeraad (*Diarium van Arend van Buchell,* 1907) contient le diaire des années 1560-1599 et offre un vif intérêt, surtout pour l'histoire des mœurs aux Pays-Bas. — La dernière publication de la Société est une édition des journaux des amiraux hollandais Van Wassenaer-Obdam (1658-1659) et De Ruyter (1659-1660), tenus pendant leurs expéditions pour venir à l'aide du Danemark contre les Suédois. Cette édition est due à M. Grove.

— M. Colenbrander a publié le tome II des *Documents sur l'histoire des Pays-Bas de 1795 à 1840.* Ce volume embrasse les années 1795-1798. Tout en admirant l'érudition et le zèle de l'éditeur, on se demande, non sans quelque inquiétude, quelles dimensions atteindront les volumes suivants, le plan de la publication prévoyant en tout dix tomes, et celui-ci comptant déjà près de 1200 pages, quoiqu'il soit consacré à trois années seulement.

— Le tome I de la 3e série de la *Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau,* publié par M. Krämer, contient les lettres de Guillaume III et du conseiller-pensionnaire Heinsius, de 1689 à 1697.

— Les sources de l'histoire de la juridiction ecclésiastique dans l'évêché d'Utrecht au moyen âge seront publiées par MM. Joosting et Muller dans la collection de la *Vereeniging tot uitgave der bronnen van het oude vaderlandsche recht.* La première partie, qui donne les documents relatifs aux subdivisions de l'évêché, est due à M. Muller.

— M. Heeres a commencé une publication d'une haute importance pour l'étude de l'histoire de l'expansion des Néerlandais aux Indes orientales; en quatre volumes, il donnera la collection complète des contrats et traités conclus par les Néerlandais aux Indes orientales jusqu'à 1811. Le tome I de ce *Corpus Diplomaticum Neerlando-Indicum* va de 1596 à 1650 (collection du *Koninklijk Instituut voor de Taal-Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië,* 1907). Th. Bussemaker.

Suisse. — M. R. Wackernagel a fait paraître le t. I d'une Histoire de la ville de Bâle (*Geschichte der Stadt Basel,* Bâle, Helbing et Lichtenhahn, 1907, xv-646 p., in-8°, avec un plan de la ville au moyen âge). Le moment est bien choisi pour une semblable tentative, à la suite des publications d'ensemble dont les sources de l'histoire bâloise, — chroniques et chartes, documents relatifs au concile, — ont été récemment l'objet et que nous avons signalées ici-même. Ajoutons que nul n'était mieux préparé à s'acquitter de cette tâche que l'infatigable archiviste d'État bâlois, qui a pris lui-même une grande part à ces travaux et qui vient d'achever la réorganisation de son riche dépôt. Au moyen âge, la

Digitized by Google

ville de Bâle grandit au point de rencontre des pays de Bourgogne, de France et d'Allemagne, à la limite de deux cultures et de deux langues; elle est sur le passage de voies commerciales importantes. Ces conditions ont influé profondément, jusqu'à nos jours, sur l'histoire de l'active cité. Dès le XIIe siècle, sous l'impulsion de la richesse croissante de la bourgeoisie, la commune se développe et s'organise à côté du pouvoir épiscopal et souvent en lutte avec lui. Elle est à même de jouer un rôle dans la politique générale au temps de l'interrègne et du roi Rodolphe de Habsbourg. Au XIVe siècle, le déclin économique de l'évêché facilitant ses progrès, elle acquiert en fait l'autonomie, tandis que la première moitié du XVe est tout entière remplie par la lutte contre l'Autriche, dont la puissance territoriale enserrait la ville et menaçait de l'absorber. Ce premier volume s'arrête à l'année 1450; par l'importance du sujet, par la richesse et la solidité de l'information (partout l'auteur a puisé directement aux sources), par sa valeur littéraire enfin, il prend place au premier rang des travaux historiques récents parus en Suisse. Parmi les pages dont l'intérêt est le plus général, il faut signaler le tableau détaillé de l'état matériel, politique et social de la ville à l'époque du roi Rodolphe, et les chapitres consacrés au concile et à la guerre de Saint-Jacques. V. VAN BERCHEM.

— Le traité de Lausanne, conclu le 30 octobre 1564 entre Berne et la Savoie, assurait au duc Emmanuel-Philibert, réintégré dans ses états héréditaires par la paix de Cateau-Cambrésis, la restitution d'une partie des terres enlevées à la Savoie par les Bernois en 1536. Le duc rentrait en possession du pays de Gex et des bailliages du Genevois et du Chablais qui entouraient Genève et bordaient la rive sud du lac Léman. La petite république genevoise redevenait un îlot en terre savoyarde. M. le professeur OECHSLI a consacré à ce traité, aux circonstances qui l'ont amené et aux négociations préliminaires, une substantielle et lumineuse étude sur laquelle il convient d'attirer l'attention (*le Traité de Lausanne*, Berne, D.-J. Wyss, 1906, 109 p. in-8°; traduction d'un mémoire paru en allemand en 1899, dans le *Politisches Jahrbuch der schweizerischen Eidgenossenschaft*). L'auteur met en relief la véritable cause de la cession de territoire qui a parfois été reprochée aux Bernois : l'affaiblissement de la Confédération à la suite de la scission religieuse provoquée par la Réforme. L'alliance perpétuelle des cantons catholiques avec la Savoie, le 11 mai 1560, ne laissait aucun doute sur l'attitude nettement hostile de ces cantons à l'égard des conquêtes bernoises. Toute politique d'extension nationale était devenue impossible. Dans un dernier chapitre, M. Oechsli montre que c'est à tort qu'en 1798 le Directoire français, inspiré par Laharpe, invoqua le traité de Lausanne pour justifier l'invasion de la Suisse : non seulement l'approbation donnée au traité par le roi Charles IX ne constituait pas une « garantie », mais le traité ne consacre ni ne mentionne même les droits politiques du pays de Vaud. V. VAN BERCHEM.

Digitized by Google

— L'histoire de l'hôtel de ville de Genève est étroitement liée à celle de la petite et glorieuse république. La première « maison de ville » ne devint qu'après la réforme un édifice, ou plutôt un ensemble d'édifices, digne du rôle nouveau joué par la cité. M. Camille Martin, dans une publication supérieurement exécutée et joliment illustrée par M. Boissonnas, étudie à la fois en historien et en archéologue ces développements successifs, du xve au xviiie siècle (*la Maison de ville de Genève*. Genève, A. Jullien, 1906, xiii-139 p., 26 pl. hors texte et 18 fig., t. III des *Mém. et Doc. p. p. la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, série in-4°).

— Après MM. Pierre Brun, Magne, Capon et Yves Plessis, un érudit suisse, M. H. Dübi, a voulu étudier le vrai Cyrano (*Cyrano de Bergerac, sein Leben und seine Werke,* Berne, Francke, 1905. In-8°, 144 p.). Il l'a fait dans un sentiment de pieuse admiration pour cet ouvreur de voies nouvelles, infiniment plus intéressant en réalité que le personnage que lui a substitué la légende. M. Dübi joint à son opuscule une description du manuscrit du *Voyage dans la lune,* avec une restitution des passages qui ont été supprimés ou châtrés dans l'édition d'Amsterdam, ainsi qu'une reproduction du *Sermon du curé de Colignac,* satire de l'ignorance et de la grossièreté du bas clergé, dont il attribue la paternité à Cyrano. H. HR.

— Sous ce titre : *Napoleons I Politik und Diplomatie in der Schweiz während der Gesandschaftszeit des Grafen Auguste de Talleyrand* (Zurich, Schulthess et Cie, t. I, 1re livr., 1906), M. G. Steiner entreprend l'étude des relations de la Suisse avec son puissant protecteur de 1808 à 1813, c'est-à-dire pendant une période de crise, où les Suisses se sentent de plus en plus menacés dans leur indépendance par la tyrannie croissante de l'empereur. Cet important ouvrage, pour lequel l'auteur a fait des recherches étendues dans les archives des deux pays, paraissant en livraisons, il conviendra d'y revenir lorsque la publication en sera achevée. V. v. B.

Digitized by Google

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Abdelaziz Ettéalbi. Voir *Bénattar*.
Atti del Congresso internaz. di scienze storiche, 327.
Bénattar, El Hadi Sebai, Abdelaziz Ettéalbi. L'esprit libéral du Coran, 346.
Benoist (*Ch.*). La crise de l'État moderne; l'organisation du travail, 340.
Boutmy (*E.*). Études politiques, 112.
Brisson (*P.*). Histoire du travail et des travailleurs, 87.
Cambridge modern history; t. IV, 129.
Chantepie de la Saussaye. Manuel de l'hist. des religions; trad. *H. Hubert* et *I. Lévy*, 136.
Delbrück (*H.*). Gesch. der Kriegskunst, 135.
Eichtal (*E. d'*). La formation des richesses, 341.
El Hadi Sebai. Voir *Bénattar*.
Erben, Schmitz-Kallenberg, O. Redlich. Urkundenlehre, 143.
Guillaume (*J.*). L'Internationale, 341.
Hill. A history of diplomacy, 134.
Hubert (*H.*). Voir *Chantepie de la Saussaye*.
Kaerst (*J.*). Gesch. des hellenist. Zeitalters, 383.
Lazarus (*M.*). Lebenserinnerungen; éd. *N. Lazarus* et *A. Leicht*, 162.
Leicht (*A.*). Lazarus, 162.
— Voir *Lazarus* (*M.*).
Lévy (*I.*). Voir *Chantepie de la Saussaye*.
Malagrin (*A.*). Hist. de la tolérance religieuse, 76.
Mater (*A.*). L'Église catholique, 76.
Mermeix. Le socialisme, 342.
Noël (*O.*). Hist. du commerce du monde, 339.
Omont (*H.*). Nouvelles acquisitions du département des mss. (Bibl. nat.), 209.
Picot (*G.*). Notices historiques, 116.
Redlich (*O.*). Voir *Erben*.
Schmitz-Kallenberg. Voir *Erben*.
Seignobos (*Ch.*). L'histoire dans l'enseignement secondaire, 209.
Sickel (*W.*). Der fränkische Vicecomitat, 216.
Tardieu (*A.*). La conférence d'Algésiras, 349.
Tourville (*H. de*). Hist. de la formation particulariste, 356.
Villiers du Terrage (*M. de*). Les rois sans couronne, 102.
Wohlgemuth (*J.*). M. Lazarus, 162.

ALLEMAGNE.

Bernus (*E.*). Polonais et Prussiens, 106.
Brandenburg (*E.*). Voir *Dahlmann*.
Dahlmann-Waitz. Quellenkunde der deutschen Gesch.; éd. *E. Brandenburg*, 215.
Kötzschke (*R.*). Studien z. Verwaltungsgesch. der Grossgrundherrschaft Werden, 148.
Manteuffel. Unter Friedrich Wilhelm IV; Preussens auswärtige Politik; publ. p. *H. v. Poschinger*, 157.
Poschinger (*H. v.*). Voir *Manteuffel*.

ALSACE-LORRAINE.

Reuss (*R.*). Eglises protestantes d'Alsace pendant la Révolution, 355.

AUTRICHE.

Khevenhüller-Metsch et *H. Schlitter*. Aus der Zeit Maria Theresias, 393.
Mitis (*O. v.*). Studien z. älteren österreichischen Urkundenwesen, 217.
Schlitter (*H.*). Voir *Khevenhüller*.
Smiciklas. L'évêque Strossmayer, 164.

BELGIQUE.

Dollot (*R.*). Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière, 396.
Hymans (*P.*). Frère-Orban, 343.
Invent. des arch. des anciens gouvernements des Pays-Bas, 217.
Tessier (*J.*). L'élection du roi des Belges, 342.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Digitized by Google

ÉGLISE.

Deslandres (*P.*). Le concile de Trente, 425.
Dorner. Die Entstehung der christlichen Glaubenslehren, 215.
Douais. L'inquisition, 73.
Duchesne (*L.*). Hist. ancienne de l'Église, 137.
Ebers (*G.*). Das Devolutionsrecht, 387.
Engert (*T.*). Die Urzeit der Bibel, 214.
Fendt. Die Dauer der öffentlichen Wirksamkeit Jesu, 214.
Fratkin. Nonciatures de Clément VII, 80.
Gertrude (*sainte*). Révélations, 424.
Graziani. Sixte-Quint, 425.
Königer. Die Beicht nach Cäsarius v. Heisterbach, 214.
Lucius (*E.*). Die Anfänge des Heiligenkults, 139.
Schnitzer (*J.*). Quellen u. Forsch. z. Gesch. Savonarolas, 390.
Vacandard. L'inquisition, 74.
Wieland. Mensa u. Confessio, 214.

ESPAGNE.

Rodriguez Villa. D. Diego Hurtado, conde de la Corzana, 433.
— Correspond. de la Infanta Doña Isabel con el duque de Lerma, 433.

ÉTATS-UNIS.

Washington. Correspond.; éd. *Fitzpatrick*, 433.

FRANCE ET COLONIES.

Ageorges (*J.*). Le clergé rural sous l'ancien régime, 425.
Azan (*P.*). Le duc d'Orléans à Alger et à Oran en 1835, 333.
Babeuf. La doctrine des Égaux; éd. *A. Thomas*, 329.
Bainville (*J.*). Bismarck et la France, 357.
Barre (*A.*). La menace allemande, 358.
Barth. Hildebert v. Lavardin, 146.
Batiffol (*L.*). La vie intime d'une reine de France au XVIIe s., 103.
Belin (*F.*). Hist. de l'anc. Université de Provence, 96.
Bémont (*Ch.*). Rôles gascons, 67.
Bertal. Voir *Chandon de Briailles*.
Billard (*M.*). Les tombeaux des rois sous la Terreur, 427.
Binet-Sanglé. L'évolution religieuse chez Rabelais, Pascal et Racine, 210.
Boissonnade (*P.*). Saint-Domingue à la veille de la Révolution, 101.
Bossert. Calvin, 81.
Bourgin (*H.*). L'industrie de la boucherie dans l'Oise, 431.
Bourlon. Les assemblées du clergé, 425.
Boyé (*P.*). Les abeilles, la cire et le miel en Lorraine, 90.
Brimont (*de*). Le XVIe s. et les guerres de la Réforme en Berry, 95.
Brunetière (*F.*). Études critiques sur l'hist. de la littér. franç., 358.
Bulletin de la bibl. histor. de Paris, 423.
Caix de Saint-Aymour. G. de Rialle, 212.
Chandon de Briailles et *H. Bertal*. Archives municipales d'Épernay, 91.
Contenson (*de*). Militaires, fils d'acteurs, 334.
Corbin (*Ch.*). Notes et souvenirs d'un officier d'état-major, 334.
Cornu (*P.*). Le château de Béarn à Saint-Cloud, 424.
Cosse (*R.*). La France et la Prusse avant la guerre, 357.
Cultru (*P.*). Un empereur de Madagascar au XVIIIe s. : Benyowsky, 102.
Debidour (*A.*). L'Église catholique et l'État sous la 3e République, 336.
Delaunay (*P.*). Le monde médical parisien au XVIIIe s., 85.
Demoussy (*C.*). L'ancien clergé de Paris, 425.
Dimier. Les maîtres de la contre-Révolution, 357.
Dupont (*E.*). La part des communes dans les frais du culte paroissial pendant le Concordat, 336.
État somm. des papiers de la période révol. dans les arch. départ., 208.
Fage (*R.*). La rue à Tulle pendant la Révolution, 429.
Féret. La Faculté de théologie de Paris; t. IV, 78.
Flament (*P.*). Voir *Le Vayer*.
Flodoard. Annales; éd. *Ph. Lauer*, 209.
Forot (*V.*). L'année de la peur à Tulle, 429.
Fournière. Le règne de Louis-Philippe, 333.
François de Sales (*saint*). Lettres; publ. p. *Navatel*, 77.
Franklin (*A.*). Dictionn. des arts, métiers et professions de Paris, 88.
Gaffarel (*P.*). La première Restauration à Marseille, 330.
Gaisman (*A.*). L'œuvre de la France au Tonkin, 339.
Galmiche. Le président Baillet de Vaugrenant, 94.
Gazier. Voir *Hermant*.
Gigon. La révolte de la gabelle en Guyenne, 92.
Giraud (*V.*). F. Brunetière, 358.
Giraud-Mangin. Voir *Jouve*.
Girod. Les subsistances en Bourgogne à la fin du XVIIIe s., 97.

Digitized by Google

Goniaut-Biron (*de*). Mon ambassade en Allemagne, 337.
Goubier (*G.*). Les processions à Nîmes (1790-1802), 429.
Grandmaison (*G. de*). Madame Louise de France, 426.
Granel (*A.*). Louis XVI et la famille royale, 426.
Gras. Prix du blé à Saint-Étienne, 424.
Grave (*E.*). La contribution patriotique; le service des subsistances à Mantes en 1789, 428.
Guiraud (*J.*). Cartul. de N.-D. de Prouille, 351.
Halphen (*L.*). Le comté d'Anjou au XIe s., 70.
— Étude sur les chron. des comtes d'Anjou, 72.
Hauser (*H.*). Ouvriers du temps passé, 103.
— Manuel des sources de l'hist. de France, 104.
Hermant (*Godefroi*). Mémoires; publ. p. *Gazier*, 79.
Houssaye (*H.*). La garde meurt et ne se rend pas, 430.
Imbart de La Tour. Question d'hist. sociale et religieuse, 423.
Joachim (*E.*). Napoleon in Finckenstein, 429.
Joly (*H.*). Le vénérable P. Eudes, 211.
Jouve (*M.*) et *Giraud-Mangin*. Carnet de route de Goupilleau, 428.
La Brière (*Y. de*). Ce que fut la Cabale des dévots, 425.
Labroue (*H.*). Jacques Pinet, 427.
Lasserre (*P.*). Le romantisme français, 111.
Lauer (*Ph.*). Voir *Flodoard*.
Lauzun (*Ph.*). Florian et ses bandes de partisans (1814-15), 430.
— Un portrait de Mme de Polastron, 427.
Le Grand (*L.*). Voir *Stein*.
Lemaître (*J.*). J.-J. Rousseau, 112.
Léouzon-Leduc. Ce que l'État doit à l'Église, 337.
Letaconnoux (*J.*). Le régime de la corvée en Bretagne au XVIIIe s., 97.
Le Vayer. Mémoire sur la généralité de Moulins; publ. p. *P. Flament*, 97.
Madelin (*L.*). Croquis lorrains, 109.
Maigron (*L.*). Fontenelle, 82.
Marcel (*P.*). Invent. des papiers de R. de Cotte, 87.
Mareschal de Bièvre (*G.*). Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, 85.
Martino (*P.*). L'Orient dans la littér. franç. aux XVIIe-XVIIIe s., 81.
Masson (*Fr.*). Napoléon et sa famille, 106.
Mathieu (*F.*). Pascal et l'expérience du Puy-de-Dôme, 113.
Maugras (*G.*). La marquise de Boufflers et son fils, 425.
Navatel. Voir *François de Sales*.
Osmond. Fleur de lys, 427.
Paris (*G.*). Esquisse histor. de la littér. franç. au moyen âge, 358.
Poggiolini (*A.*). Ammiratori e giudici della Rivoluzione francese, 153.
Poupardin (*R.*). Le royaume de Bourgogne, 384.
Regnault (*A.*). La France sous le second Empire, 357.
Regnault de Beaucaron. Souvenirs d'anciennes familles champenoises et bourguignonnes, 93.
Reiset (*de*). Marie-Caroline, duchesse de Berry, 331.
Reuss (*R.*). Un voyage d'affaires en Espagne en 1718, 212.
Ricaud (*L.*). La fin du vieux Garaison, 425.
Rod (*E.*). L'affaire J.-J. Rousseau, 84.
Roustan (*M.*). Les philosophes et la société française au XVIIIe s., 82.
Salone (*E.*). La colonisation de la Nouvelle-France, 98.
Schefer (*Chr.*). La France moderne et le problème colonial, 338.
Serbat (*L.*). Les Assemblées du clergé de France, 77.
Shaw. Michel de l'Hospital, 221.
Stein (*H.*). et *L. Le Grand*. La frontière d'Argonne; procès de Cl. de La Vallée, 93.
Steiner (*G.*). Napoleons Politik in der Schweiz, 450.
Stouff (*L.*). Le lieutenant-général Delort, 430.
Strowski (*F.*). Hist. du sentiment religieux en France au XVIIe s., 211.
Taine. Correspondance, 358.
Tchernoff (*I.*). Le parti républicain sous la monarchie de Juillet, 154.
— Le parti républicain au coup d'État et sous le second Empire, 335.
Thomas (*A.*). Voir *Babeuf*.
Tronchin (*H.*). Théodore Tronchin, 86.
Valois (*N.*). Hist. de la Pragmatique Sanction, 74.
Vermale (*F.*). Essai sur la répartition sociale des biens ecclés. nationalisés (Rhône), 329.
Viard. Le Président Bégat, 94.
Viviani. La Restauration, 331.
Wenck (*K.*). Philippe der Schöne, 388.
Whitehead. Gaspard de Coligny, 220.
Wilmotte (*M.*). Trois semeurs d'idées, 431.

GRANDE-BRETAGNE.

Adams. Hist. of England (1066-1216), 125.
Aitken (*G. A.*). Later Stuart Tracts, 371.

Digitized by Google

Armitage Smith. John of Gaunt, 365.
Barthélemy (*E.*). Voir *Carlyle*.
Bell (*H.*). Archbishop Laud, 379.
Bonn (*M.-J.*). Die engl. Kolonisation in Irland, 130.
Brodrick et *Fotheringham*. Hist. of England (1801-1837), 129.
Buchanam; a memorial, 374.
Buchanan; Glasgow quatereent. studies, 434.
Bury (*J.-B.*). Life of St. Patrick, 361.
Camm (*B.*). Lives of the engl. martyrs declared blessed by pape Leo XIII, 372.
Carlyle. Pamphlets du dernier jour; éd. *E. Barthélemy*, 343.
Chadwick (*Munro*). Origin of the engl. nation, 359.
Cromwell. Letters; éd. *Lomas* et *Firth*, 117.
Davis. England under the Normans and Angevins, 119.
Dexter (*H. M.*). The England and Holland of the Pilgrims, 378.
Doyle. The English in America, 132.
Elton (*O.*). F. Y. Powell, 219.
Firth (*Ch.*). Stuart Tracts, 371.
Flechter (*R. H.*). The Arthurian material in the chronicles, 434.
Fotheringham. Voir *Brodrick*.
Hugues (*Ch.*). The Defense of the realm, 118.
Firth. Voir *Cromwell*.
Fisher. Hist. of England (1485-1547), 127.
Gaskoin. Alcuin, 363.
Gasquet. Henry the third, 364.
Hardegen (*F.*). Imperialpolitik König Heinrichs II, 363.
Henderson. James I and VI, 375.
Hodgkin (*Th.*). Hist. of Engl. to the Norman conquest, 123.
Hodgson. Jung Heinrich, König von England, 363.
Hunt (*W.*). Hist. of England (1760-1801), 128.
— et *Poole*. Political hist. of Engl., 119.
Innes (*A.*). England under the Tudors, 121.
Ireland (*W.*). Life of Sir Henry Vane the Younger, 380.
Jesperson (*O.*). Growth and structure of the engl. language, 359.
Lang (*A.*). Portraits and jewels of Mary Stuart, 375.
Laurentius de Somercote. Traktat; éd. *A. de Wreschko*, 434.
Lecarpentier (*G.*). La question agraire d'Écosse et les crofters, 345.
Lefebvre (*G.*). Voir *Stubbs*.
Lomas. Voir *Cromwell*.
Macmillan (*D.*). George Buchanam, 374.
Markham (*C.*). Richard III, 370.
Meyer (*A. O.*). Clemens VIII u. Jakob von Engl., 376.
Meyer (*W.*). Die Legende des h. Albanus, 360.
Michael (*N.*). Cromwell, 380.
Morley (*J.*). Oliver Cromwell, 380.
Oman. Hist. of England (1377-1485), 126.
Oman (*Ch.*). Hist. of England, 119.
— The great Revolt of 1381, 367.
Paul (*H.*). Hist. of modern England, 382.
Pepys. Memoires of the royal Navy; éd. *Tanner*, 119.
Perrett (*W.*). The story of king Lear, from Geoffrey of Monmouth to Shakespeare, 369.
Petit-Dutaillis. Voir *Stubbs*.
Pollard (*A.-F.*). Thomas Crammer and the engl. reformation, 373.
— Tudor Tracts, 371.
Schmidt (*K.*). Margareta von Anjou, von u. bei Shakespeare, 369.
Scott (*E.*). The travels of the king Charles II in Germany and Flanders, 381.
Stubbs (*W.*). Hist. constitutionnelle de l'Angleterre; trad. *Petit-Dutaillis* et *G. Lefebvre*, 219.
Tanner. Voir *Pepys*.
Thureau-Dangin (*P.*). La renaissance catholique en Angleterre, 344.
Tout. Hist. of England (1266-1377), 125.
Trevelyan. England under the Stuarts, 122.
Wreschko (*A. de*). Voir *Laurentius de Somercote*.

GRÈCE.

Gobineau. Deux études sur la Grèce moderne, 346.

HONGRIE.

Békeff. Hist. de l'enseign. primaire en Hongrie, 434.
Beöthy. Développement de la constitution hongroise, 439.
Domanovszky. La chron. de Simon Kézai, 445.
Erdélyi. Chartes douteuses de l'abb. de Tihany, 445.
Friss (*A.*). Mon. Hungariae Judaica, 436.
Kollányi. Le droit de patronage en Hongrie au moyen âge, 435.
Kossuth (*Fr.*). Discours parlementaires, 441.
Kossuth (*L.*). Œuvres, t. XI-XII, 440.
Lederer (*B.*). Œuvres, 443.
Rés. Etudes sur Széchenyi, 445.
Szádéczky. Mémoires d'É. Halmágyi, 437.
Szilágyi. Discours, 442.

Digitized by Google

Szinnyei. Jean Bacsányi, 438.
Veress (*A.*). Correspond. d'A. Carillo, 436.
Vmábéry. Influence de la civilisation de l'Occident sur l'Orient, 443.

ITALIE.

Acsay. La Renaissance en Italie, 442.
Bolognini (*G.*). Verona dur. la guerra di Cambrai, 446.
Cappelli (*A.*). Cronologia, 446.
Hartmann (*L.-M.*). Gesch. Italiens in Mittelalter, 145.
Knoth (*E.*). Ubertino v. Casale, 149.
Lauer (*Ph.*). Le trésor du Sancta Sanctorum, 350.
Poupardin (*R.*). Études sur l'hist. des principautés lombardes de l'Italie mérid., 446.
— Institutions polit. et adm. des principautés lombardes de l'Italie mérid., 445.
Rodocanachi (*E.*). La femme italienne à l'époque de la Renaissance, 104.

ORIENT.

Bœk (*K.*). Aux Indes et au Népâl, 348.
Kinosita. The past and present of Japanese commerce, 159.
Lunet de Lajonquière. Le Siam et les Siamois, 348.
Nagaoka. Hist. des relations du Japon avec l'Europe, XVI-XVIIe s., 392.
Ollone (*d'*). La Chine novatrice et guerrière, 347.

PAYS-BAS

Bijdragen tot de Vaderlandsche Geschiedenis, 447.
Blok. Geschiedenis v. het Nederlandsche Volk, 151.
Colenbrander. Documents sur l'histoire des Pays-Bas (1795-1840), t. II, 448.
Heeres. Corpus diplomaticum Neerlando-Indicum, t. I, 448.
Société d'histoire d'Utrecht, 447.

RUSSIE.

Kovalewsky (*M.*). La crise russe, 345.

SUISSE.

Dübi (*H.*). Cyrano de Bergerac, 450.
Martin (*C.*). La maison de ville de Genève, 450.
Oechsli. Le traité de Lausanne, 449.
Steiner (*G.*). Napoleons Politik in der Schweiz, 450.
Wackernagel (*R.*). Gesch. der Stadt Basel, 448.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

Alfred Bourguet. Le duc de Choiseul et l'alliance espagnole. Après le Pacte de famille 1
Gaston Cahen. Les relations de la Russie avec la Chine et les peuplades limitrophes à la fin du XVIIe siècle et dans le premier quart du XVIIIe 45
R. Guyot et F. Thénard. Le conventionnel Goujon; *suite* . . 249
Charles Molinier. L'église et la société cathares; *1er article* . 225
Ch. Pfister. Nicolas Remy et la sorcellerie en Lorraine; *fin* . 28

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Georges Bourgin. Documents italiens sur Cagliostro et la franc-maçonnerie. 300
E. Déprez. La mort de Robert d'Artois 63
Jacques Flach. Le code de Hammourabi et la constitution originaire de la propriété dans l'ancienne Chaldée . . 272
Ferdinand Lot. La question des Fausses Décrétales 290

BULLETIN HISTORIQUE.

Angleterre. Histoire générale; histoire par époques, par Ch. Bémont. 117, 359
France. Congrès historiques; prix Peyrat, par Gabriel Monod. 327
— Moyen âge, par Ph. Lauer 67
— Époque moderne, par H. Hauser 76
— Époque contemporaine, par André Lichtenberger. . 329
— Publications diverses, par Gabriel Monod 103, 350

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

F.-X. Barth. Hildebert von Lavardin u. das kirchliche Stellenbesetzungsrecht. (**L. Halphen.**). 146
P.-J. Blok. Geschiedenis van het Nederlandsche Volk, t. VI. (**H. Pirenne.**). 151
Chantepie de la Saussaye. Manuel de l'histoire des religions. (**A. Loisy.**). 136
H. Delbrück. Geschichte der Kriegskunst, II, 2. (**Ch. Lécrivain.**) 135

[Supplément au numéro de Juillet-Aout 1907.]

Digitized by Google

Pages

R. Dollot. Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière, 1609-1830. (**A. Waddington.**). 396
L. Duchesne. Histoire ancienne de l'Église, t. I. (**A. Loisy.**). 137
G.-J. Ebers. Das Devolutionsrecht. (**L. Halphen.**) 387
W. Erben, L. Schmitz-Kallenberg et O. Redlich. Urkundenlehre, t. I. (**L. Halphen.**). 143
L.-M. Hartmann. Geschichte Italiens im Mittelalter, II, 2. (**R. Poupardin.**). 145
J. Kaerst. Geschichte des hellenistichen Zeitalters, t. I. (**G. Radet.**) 383
R. Krevenhüller-Metsch et H. Schlitter. Aus der Zeit Maria Theresias. (**E. Hubert.**) 393
Y. Kinosita. The past and present of Japanese commerce. (**H. Hauser.**) 159
E. Knoth. Ubertino von Casale. (**Ch. Molinier.**) 149
R. Kötzschke. Studien zur Verwaltungsgesch. der Grossgrundherrschaft Werden an der Ruhr. (**G. Blondel.**) . . 148
N. Lazarus et A. Leicht. Moritz Lazarus' Lebenserinnerungen. (**G. Monod.**) 162
A. Leicht. Lazarus, der Begründer der Völkerpsychologie. (**Id.**). 162
E. Lucius. Die Anfänge des Heiligenkults in der christlichen Kirche. (**E.-Ch. Babut.**) 139
H. Nagoka. Histoire des relations du Japon avec l'Europe aux XVIe et XVIIe siècles. (**H. Hauser.**) 392
A. Poggiolini. Ammiratori e giudici della Rivoluzione francese. (**Ch. Seitz.**) 153
H. v. Poschinger. Unter Friedrich Wilhelm IV; Preussens auswärtige Politik. (**P. Matter.**) 157
R. Poupardin. Le royaume de Bourgogne. (**Ch. Pfister.**) . . 384
J. Schnitzer. Quellen u. Forschungen zur Geschichte Savonarolas. (**J. Guiraud.**) 390
T. Smiciklas. La vie et l'œuvre de l'évêque Strossmayer. (**L. Leger.**) 164
I. Tchernoff. Le parti républicain sous la monarchie de Juillet. (**A. Thomas.**) 154
K. Wenck. Philipp der Schöne von Frankreich. (**F. Funck-Brentano.**) 388
J. Wohlgemuth. Moritz Lazarus. (**G. Monod.**) 162

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

1. Akademie (Bayerische) der Wissenschaften. Abhandl. 406
2. Akademie (Preussische) der Wissensch. Sitzungsber. 406

Digitized by Google

Pages
3. Beiträge zur alten Geschichte (Klio.) 406
4. Byzantinische Zeitschrift 179
5. Forschungen zur brandenb. u. preuss. Geschichte . . 407
6. Forschungen zur Geschichte Bayerns 408
7. Hansische Geschichtsblätter 408
8. Historisches Jahrbuch 177
9. Historische Vierteljahrschrift 178
10. Historische Zeitschrift 179
11. Mitteil. des d. archæol. Instituts. Athenische Abteil. . 410
12. Neues Archiv d. Gesellsch. f. ält. deutsche Geschichtsk. 181
13. Preussische Jahrbücher 181
14. Rheinisches Museum für Philologie 409
15. Zeitschrift des Aachener Geschichtsverein. 409
16. Zeitschrift des Vereins für thüringische Geschichte. . 183
17. Zeitschrift für katholische Theologie 181
18. Zeitschrift für Kirchengeschichte 182

ALSACE-LORRAINE.

1. Revue d'Alsace. 183

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Budapesti Szemle 187
2. Jahreshefte des österreichischen archæologischen Institutes in Wien 184
3. Mitteilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung 184
4. Századok 185

ÉTATS-UNIS.

1. American historical review. 196
2. The Nation 199

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. C.-rendus. 404
2. Académie des sciences morales et politiques. C.-rendus. 404
3. Annales de la Société histor. et archéol. du Gâtinais . 176
4. Annales du Midi 175
5. Bibliothèque de l'École des chartes 168, 399
6. Bulletin critique 175
7. Bulletin de correspondance hellénique 399
8. Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France. 176
9. Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne . . 404
10. Correspondant (le) 170
11. Études. Revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus. 403
12. Journal des savants 173

Digitized by Google

Pages
13. Moyen âge (le) 400
14. Nouvelle revue historique de droit français et étranger. 169
15. Polybiblion 175
16. Révolution française (la). 169
17. Revue archéologique 399
18. Revue bourguignonne 177
19. Revue critique d'histoire et de littérature 173, 403
20. Revue de Gascogne 177
21. Revue de l'Agenais 405
22. Revue de l'Anjou 176
23. Revue de l'histoire des religions 402
24. Revue de Paris 172
25. Revue de Saintonge et d'Aunis 405
26. Revue de synthèse historique 165
27. Revue des Deux-Mondes. 171
28. Revue des études anciennes 167
29. Revue des questions historiques 165
30. Revue des Pyrénées 405
31. Revue d'histoire diplomatique. 400
32. Revue d'histoire moderne et contemporaine 168, 402
33. Revue savoisienne 177

GRANDE-BRETAGNE.

1. Athenaeum (The) 188, 410
2. Edinburgh review. 411
3. English historical review 189
4. Nineteenth Century (The) 193
5. Quarterly review 411
6. Review of historical publications relating to Canada . 195
7. Scottish historical review 193, 412
8. Transactions of the royal Society. 194

GRÈCE.

1. Νέος Ἑλληνομνήμων 200

ITALIE.

1. Archivio storico italiano 413
2. Archivio storico lombardo 414
3. Archivio storico per le provincie napoletane 415
4. Archivio storico siciliano 416
5. Archivio veneto (Nuovo). 417
6. Bulletino dell' Istituto storico italiano 418
7. Miscellanea di storia italiana 418
8. Rendiconti della R. Accademia dei Lincei 413
9. Rivista storica italiana 203, 419
10. Studi storici 420

Digitized by Google

Pages

RUSSIE.

1. Vizantijski Vremennik 201

SUISSE.

1. Basler Zeitschr. f. Gesch. und Altertumskunde. . . 420
2. Bolletino della Svizzera italiana 421
3. Historischer Verein der V Orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden u. Zug. 421
4. Jahrbuch für schweizerische Geschichte 421

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

Allemagne, par L. HALPHEN et A. LOISY 214, 432
Autriche, par L. HALPHEN 217
Belgique, par L. HALPHEN 217
Espagne, par H. LÉONARDON 432
États-Unis. 433
France, par L. HALPHEN, H. HAUSER, C. JULLIAN, G. MONOD et R. REUSS 204, 421
Grande-Bretagne, par Ch. BÉMONT et H. HAUSER 218, 434
Hongrie, par I. KONT 434
Italie, par L. HALPHEN 445
Pays-Bas, par Th. BUSSEMAKER 446
Russie, par L. LEGER 223
Suisse, par H. HAUSER et V. VAN BERCHEM 448

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 451

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A LA REVOLUTION

Publiée avec la collaboration de MM. :

BAYET, BLOCH, CARRÉ, COVILLE, KLEINCLAUSZ, LANGLOIS, LEMONNIER, LUCHAIRE, MARIÉJOL, PETIT-DUTAILLIS, PFISTER, RÉBELLIAU, SAGNAC, VIDAL DE LA BLACHE.

Conditions et mode de la publication : L'**Histoire de France** comprendra 18 volumes de 400 pages gr. in-8° brochés à 6 fr.; reliés, 10 fr. (13 vol. parus).

L'**Histoire de France** sera complète en 72 fasc. d'environ 96 p. à 1 fr. 50 le fascicule (52 parus).

VOLUMES PARUS :

TOME I

I. **Tableau de la géographie de la France,** par M. P. VIDAL DE LA BLACHE . . . . . 1 vol.

II. **Les Origines, la Gaule indépendante et la Gaule romaine,** par M. G. BLOCH . . . . 1 vol.

TOME II

I. **Le Christianisme, les Barbares. — Mérovingiens et Carolingiens,** par MM. C. BAYET, C. PFISTER et A. KLEINCLAUSZ . . 1 vol.

II. **Les premiers Capétiens (987-1137),** par M. A. LUCHAIRE. 1 vol.

TOME III

I. **Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII (1137-1226),** par M. A. LUCHAIRE . . . . 1 vol.

II. **Saint Louis, Philippe le Bel, les derniers Capétiens directs (1226-1338),** par M. Ch.-V. LANGLOIS . . . . . 1 vol.

TOME IV

I. **Les premiers Valois et la guerre de Cent ans (1328-1422),** par M. A. COVILLE . . . . . 1 vol.

II. **Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII (1422-1492),** par M. Ch. PETIT-DUTAILLIS . . . . 1 vol.

TOME V

I. **Les guerres d'Italie. — La France sous Charles VIII, Louis XII et François Ier (1492-1547),** par M. H. LEMONNIER. 1 vol.

II. **La lutte contre la maison d'Autriche. — La France sous Henri II (1547-1559),** par M. H. LEMONNIER . . . . . 1 vol.

TOME VI

I. **La Réforme et la Ligue. — L'Édit de Nantes (1559-1598),** par M. MARIÉJOL . . . . 1 vol.

II. **Henri IV et Louis XIII (1598-1643),** par M. MARIÉJOL . 1 vol.

TOME VII

I. **Louis XIV. La Fronde. Le Roi. Colbert (1643-1685)** (1re partie), par M. E. LAVISSE. . . . 1 vol.

Le TOME VII, 2e partie, par M. E. LAVISSE, est en cours de publication.

Le troisième fascicule est en vente. Ce fascicule, rédigé par M. LAVISSE, comprend le chapitre de l'*Érudition et des sciences,* qui termine le livre intitulé : *le Gouvernement de l'Intelligence.*

Il comprend en outre le début du livre consacré à *la Politique et la Guerre,* un *État de l'Europe en 1661* et la *Création de la force militaire* (*Armée et Marine*).

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

VIENNENT DE PARAITRE :

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

Essai d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine. **Les crises politiques,** par **Jacques BARDOUX.** 1 vol. in-8° . 7 fr. 50

DU MÊME AUTEUR : **Essai d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine.** *Les crises belliqueuses.* In-8° . . . . . 7 fr. 50

Helvétius. **Sa vie et son œuvre,** par **A. KEIM,** docteur ès lettres. 1 vol. in-8°. . . . . 10 fr.

Un mouvement mystique contemporain. **Le réveil religieux du pays de Galles (1904-1905),** par **J. ROGUES DE FURSAC.** 1 vol. in-8° . . 2 fr. 50

Enseignement et religion, par **Georges LYON,** recteur de l'Académie de Lille. 1 vol. in-8°. . 3 fr. 75

L'industrie dans la Russie méridionale. **Sa situation. Son avenir,** par **M. LAUWICK.** 1 vol. in-8°, avec cartes en couleurs hors texte. . 10 fr.

Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens. **Portugal et Espagne jusqu'à la fin du XIXe siècle,** par **Ch. DE LANNOY,** professeur à l'Université de Gand, et **H. VAN DER LINDEN,** chargé de cours à l'Université de Liège. 1 vol. in-8°. 8 fr.

Digitized by Google

Siège social : 14, rue Lafayette — Succursale : 2, place de l'Opéra, Paris

OPÉRATIONS DU COMPTOIR : Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements. Escompte de chèques. Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit. Ordres de Bourse. Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Etranger. Souscriptions, Garde de Titres, Prêts hypothécaires maritimes. Garantie contre les Risques de remboursement au pair. Paiement de Coupons, etc.

AGENCES. 30 Bureaux de quartier dans Paris. — 14 Bureaux de banlieue. — 144 Agences en Province. — 10 Agences dans les colonies et pays de Protectorat. — 14 Agences à l'Etranger.

LOCATION DE COFFRES-FORTS. Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, *14, rue Bergère, 2, place de l'Opéra ; 147, boulevard Saint-Germain, 49, avenue des Champs-Elysées* et dans les principales Agences. — Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE. Intérêts payés sur les sommes déposées : De 3 mois à 11 mois, 2 0/0 ; de 1 an à 3 ans, 3 0/0. — Les Bons, délivrés par le Comptoir National aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du déposant.

Garantie et Sécurité absolues

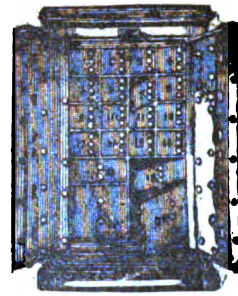

Compartiments depuis 5 fr. par mois

VILLES D'EAUX. STATIONS ESTIVALES ET HIVERNALES. Le Comptoir National a des agences dans les principales *Villes d'Eaux* : Bagnères-de-Luchon, Bayonne, Biarritz, La Baule-Escoublac, Calais, Cannes, Châtel-Guyon, Cherbourg, Dax, Dieppe, Dunkerque, Enghien, Fontainebleau, Le Havre, Le Mont-Dore, Monte Carlo, Nice, Ostende, Pau, Royat, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Sébastien, Trouville-Deauville, Tunis, Vichy, etc. ; ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Etrangers, les Touristes, les Baigneurs, peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT pour voyages. Le Comptoir National d'Escompte délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants ; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, en même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accredites, Branch office, 2, place de l'Opéra.

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

PARAITRA LE 15 JUILLET :

Les Questions actuelles de politique étrangère en Europe. La Politique anglaise. — La Politique allemande. — La Question d'Autriche-Hongrie. — La Question de Macédoine et des Balkans. — La Question russe, par **F. CHARMES, A. LEROY-BEAULIEU, R. MILLET, A. RIBOT, A. VANDAL, R. DE CAIX, R. HENRY, G. LOUIS-JARAY, R. PINON, A. TARDIEU.** 1 vol. in-16, de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine,* avec 3 cartes hors texte et 6 cartes dans le texte . . . . . 3 fr. 50

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE PRÉSENT NUMÉRO :

La conférence d'Algésiras. *Histoire diplomatique de la crise marocaine (janvier-avril 1906),* par A. Tardieu. 1 vol. in-8°. . . . . 10 fr.

L'Église catholique et l'État en France sous la troisième République (1870-1906). I : 1870-1889, par A. Debidour. 1 vol. in-8° . . . 7 fr.

La France moderne et le problème colonial. I : 1815-1830, par Chr. Schefer. 1 vol. in-8° . . . . . 7 fr.

L'œuvre de la France au Tonkin, par A. Gaisman. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

La formation des richesses, *et ses conditions sociales actuelles,* par E. d'Eichthal. 1 vol. in-8° . . . . . 7 fr. 50

Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière (1609-1830), par R. Dollot. 1 vol. in-8° . . . . . 10 fr.

Essai sur la répartition sociale des biens ecclésiastiques nationalisés dans le département du Rhône, par F. Vermale. 1 vol. in-8° . 2 fr. 50

ÉCOLE JEANNE-D'ALBRET

63, *Avenue de la Grande-Armée, Paris,* 16e

Directrice : **Mlle Gabrielle MONOD**

Cours d'Études classiques pour les jeunes filles. — Étude surveillée.

Langues vivantes. — Dessin. — Couture. — Coupe.

Les petits garçons sont reçus dans les classes élémentaires.

Mlle Monod reçoit les mardis et vendredis de 4 heures 1/2 à 6 heures.

Digitized by Google

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

Digitized by Google